La métropole comme territoire étudiant. L'action publique locale transversale au prisme de l'expertise mobilité logement

Chloé Morhain

▶ **To cite this version:**

Chloé Morhain. La métropole comme territoire étudiant. L'action publique locale transversale au prisme de l'expertise mobilité logement. Architecture, aménagement de l'espace. Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), 2023. Français. NNT : 2023ENTP0002 . tel-04449619v1

HAL Id: tel-04449619

https://hal.science/tel-04449619v1

Submitted on 9 Feb 2024 (v1), last revised 11 Mar 2024 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

d'ordre NNT : 2023ENTP0002

THÈSE DE DOCTORAT DE L'ENTPE
Membre de l'Université de Lyon

École Doctorale 483
École doctorale Sciences Sociales

Discipline de doctorat : **Géographie, Aménagement et Urbanisme**

Soutenue publiquement le 22/06/2023, par :
Chloé Morhain

La métropole comme territoire étudiant. L'action publique locale transversale au prisme de l'expertise mobilité logement.

Devant le jury composé de :

Sonia CHARDONNEL, Directrice de recherche, CNRS, Université Grenoble Alpes, Présidente
Fabrice ESCAFFRE, Professeur des Universités, Université Toulouse Jean Jaurès, Rapporteur
Florence PAULHIAC, Professeure titulaire, Université du Québec à Montréal, Rapportrice
Hélène DANG VU, Maîtresse de conférences, Université Gustave Eiffel, Examinatrice

Jean-Pierre NICOLAS, Directeur de recherche HDR, CNRS, Directeur de thèse
Olivier KLEIN, Enseignant chercheur, ENTPE, Co-directeur de thèse

Evelyne CARRET-THALLER, Chargée d'études, Métropole de Lyon, Invitée

À mes grands parents

Remerciements

Ces quelques années ont été marquées par la rencontre et le soutien de nombreuses personnes, tant sur le plan professionnel que personnel. Qu'elles en soient ici remerciées.

Tout d'abord un grand merci à Jean-Pierre et Olivier, chers encadrants de ce travail de thèse. Votre accompagnement a commencé depuis (bien) avant le début de cette recherche. Ce manuscrit doit largement à nos échanges, toujours constructifs, parfois délocalisés. Votre bienveillance et vos conseils avisés ont contribué à ma formation par la recherche. C'est un vrai plaisir d'avoir pu travailler avec vous en tant que chercheurs et en tant que personnes.

Je remercie Florence Paulhiac et Fabrice Escaffre d'avoir accepté de rapporter ce travail, ainsi que Sonia Chardonnel et Hélène Dang Vu pour avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont accordé du temps, précieux, pour la réalisation d'entretiens ou d'échanges informels, et qui ont contribué à la réalisation de ce travail. Des professionnels qui ont pu être des collègues, et des étudiants dont les noms n'apparaissent pas mais dont les visages restent dans ma mémoire.

Je remercie mes collègues de la Métropole pour ces trois années et demi passées ensemble. Merci à Evelyne, en tout premier lieu, dont la détermination à toute épreuve a été cruciale dans l'élaboration de ce projet de thèse. Merci à mes collègues, d'abord les anciens, ceux du feu service Déplacements, puis les nouveaux, plus jeunes aussi, à la direction des Mobilités. Mon travail doit à votre soutien et votre bienveillance au quotidien. Une mention spéciale à Jérémy pour son soutien, en cartographie et en traitement de données, et pour ma démarche en général. À Juliette dont la réflexion a considérablement aidé à faire avancer la mienne. À Jean-Pierre qui a dû faire un pari pour apparaitre ici. Benjamin pour la structuration de notre syndicat doctorant métropolitain, et Malou pour ta bonne humeur et tes encouragements pendant toute cette aventure. Vous avez toutes et tous contribué à ce que cette thèse soit une très belle expérience humaine et professionnelle, merci.

Merci à tous les membres du Laboratoire Aménagement Economie Transports avec qui j'ai passé du temps toutes ces années, dans une ambiance toujours chaleureuse, riche en caféine, studieuse et détendue à la fois. C'est précieux et ça mérite amplement de faire beaucoup de vélo.

Merci aux doctorants et leur divan depuis la première édition. Patricia et Stéphanie, pour m'avoir fait confiance pour enseigner, expérience pas toujours reposante, mais ô combien gratifiante. Louafi pour sa confiance, avant et après la thèse, et pour avoir été le premier à me mettre sur la piste des étudiants. Une pensée pour tous les doctorants avec qui j'ai pu partager le bureau T101, dont tout le monde sait qu'il s'agit du meilleur. Tous ceux qui ont réalisé l'exercice avant moi et dont les conseils ont été précieux, Nicolas, Adrien, Margot, Ali, Dounia. À Léa, Benjamin et Thibault pour le quotidien depuis quelques années ou quelques mois. À Mélanie pour cette dernière ligne droite partagée.

Merci à tous les relecteurs qui m'ont accordé leur temps et leurs yeux dans les derniers moments. Pascal, Juliette, Nicolas, Evelyne, Paul & Jade, Marion & Nico.

Merci à Catherine et l'équipe d'Apertise pour mon bureau du vendredi, qui a été une vraie bouffée d'air frais dans les derniers moments.

Un grand merci aux copains. Ceux de Lyon, d'être là tous les jours, mais aussi de Dijon, de Paris, d'Ussel, de Marseille, de Saint-Etienne, de Lille, de Reims. Ceux qui connaissent de près l'exercice du doctorat, et ceux qui le connaissent moins mais qui ne demandent jamais quand ça se termine.

Merci à ma famille pour leur soutien de toujours. Une pensée à Klara et à un.e nouveau Morhain qui viendra la compléter très bientôt. Mes grands-parents, dont je sais la fierté pour la réalisation de ce travail, Jules aussi même si plus discrètement. Papa et Maman pour votre soutien inconditionnel, dans la thèse mais surtout dans la vie. Merci pour tout.

Zith, merci pour toute la vie, pour Phoki, et pour tout ce qui nous attend à partir d'aujourd'hui.

Résumé

La métropole comme territoire étudiant. L'action publique locale transversale au prisme de l'expertise mobilité logement.

Indissociables du processus de métropolisation, les étudiants sont perçus comme des publics à attirer par les territoires accueillant des établissements d'enseignement supérieurs. Historiquement orientées vers l'attractivité, les politiques publiques se recentrent aujourd'hui autour des coopérations territoriales, y compris au-delà du périmètre des agglomérations métropolitaines. Bien que la crise sanitaire de 2020 ait davantage mis en lumière les étudiants – du fait de leurs fragilités et de leur précarisation – les autorités locales ne disposent souvent que de peu de données sur les étudiants qui habitent leurs territoires. Et à ce manque de données, s'ajoute la difficulté à prendre en compte un public spécifique comme les étudiants dans une action publique locale construite en silos sectoriels.

À partir de ce constat, on s'interroge sur la manière dont les grandes agglomérations peuvent s'ériger en « territoire étudiant ». Nous définissons en effet la notion de « territoire étudiant » à travers le double prisme de l'analyse des pratiques quotidiennes en matière de mobilité et de logement, et de la capacité des acteurs du territoire à construire des dispositifs d'action publique qui interrogent spécifiquement cette population. Notre recherche vise dès lors à caractériser les territoires étudiants à partir du terrain d'étude de la Métropole de Lyon. On interroge la production de connaissances sur les pratiques étudiantes et l'expertise des acteurs afin d'analyser comment elles permettent une meilleure prise en compte des étudiants dans l'action publique locale. Le double point de vue quantitatif et qualitatif des acteurs institutionnels et des étudiants permet de saisir des enjeux territorialisés tels que le logement, leur localisation ou les mobilités quotidiennes, de les envisager de manière intégrée et transversale à partir du cas des publics étudiants et d'observer la manière dont ils s'inscrivent dans les processus de métropolisation.

On constate cependant peu de démarches transversales dans l'action publique touchant les étudiants. Malgré la présence d'une expertise riche au sein du territoire métropolitain lyonnais, et la production d'objets politiques qui impactent directement ou indirectement ces publics, la connaissance des pratiques quotidiennes est limitée. Les étudiants sont traités uniformément dans l'action publique, bien qu'ils recouvrent des profils et des pratiques quotidiennes très hétérogènes. Une approche par la localisation des étudiants permet d'établir une typologie qui illustre la diversité de leurs pratiques tout en permettant d'établir des profils types nécessaires à la caractérisation de ce public par l'action publique locale. L'étude de profils en marge socialement et géographiquement permet également d'éclairer certains angles morts de l'action publique locale dans le but d'une meilleure prise en compte des vulnérabilités étudiantes au sens large.

Cette thèse a bénéficié d'une convention CIFRE avec la Métropole de Lyon entre 2019 et 2022.

Mots-clés : Métropoles ; agglomérations métropolitaines ; étudiants ; action publique ; territoires ; logement ; mobilité ; transversalité.

Abstract

Metropolis as student territory. Local transversal public action through the lens of housing and mobility expertise.

Indissociable from the metropolisation process, students are perceived as audiences to be attracted by territories hosting higher education institutions. Historically oriented towards attractiveness, public policies are now focused on territorial co-operation, including beyond the perimeter of metropolitan areas. The health crisis of 2020 has put spotlight on students because of their fragility and precariousness. But local authorities often have little data on the students living in their territories. Moreover, this lack of data is due to the difficulty of taking into account a specific public such as students in a local public action built in sectoral silos.

Based on this observation, we question how metropolitain areas can set themselves up as 'student territories'. Indeed, we define this notion of 'student territory' through the analysis of daily practices (mobility and housing), and capacity of territorial actors to build public action devices that specifically address this population.

This research therefore aims to characterise student territories based on the study case of Lyon Metropolis. We question the production of knowledge on student practices and the expertise of the actors, in order to analyse how they enable a better consideration of students in local public action.

The quantitative and qualitative approaches of institutional actors and students grasp territorialized issues such as housing, location or daily mobility, to consider them in an integrated and transversal perspective of students, and to observe how they are part of the metropolization processes.

However, there are few transversal approaches in public action regarding students. Despite the presence of a wide range of expertise within the Lyon metropolitan area, and the production of policy objects that directly or indirectly address these groups, knowledge of daily practices is limited. Students are treated uniformly in public action, although they have very heterogeneous profiles and daily practices.

An approach based on the location of students makes it possible to establish a typology that illustrates the diversity of their practices while allowing the establishment of typical profiles necessary for the characterization of this population by local public action. The study of socially and geographically marginalized profiles also sheds light on certain blind spots in local public action with the aim of taking better account of student vulnerabilities in the broad sense.

This thesis benefited from a CIFRE agreement with the Lyon Metropolis between 2019 and 2022.

Keywords: Metropolises; metropolitain area ;students; public action; territories; housing; mobility; transversality.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE 25

PARTIE 1. DEFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME DES TERRITOIRES ETUDIANTS 35

CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 39

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 41

1) Les agglomérations métropolitaines, territoires de pratiques étudiantes 44

1.1. Définir une population : définitions et enjeux autour des étudiants 44

1.2. Pratiques quotidiennes des étudiants 59

2) L'agglomération métropolitaine, territoire d'action à destination des étudiants 72

2.1. Les différentes échelles des politiques publiques et leur impact sur le site universitaire 73

2.2. Mise à l'agenda des thématiques étudiantes 96

2.3. La Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM : l'émergence d'une collectivité territoriale à statut particulier 105

CONCLUSION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 123

CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS 125

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS 127

1) Positionnement du cadre théorique 129

1.1. Ancrage disciplinaire entre aménagement et *urban studies* 129

1.2. Sociologie de la traduction 132

1.3. Sociologie de l'action publique comme cadre d'analyse 136

2) Comment l'action publique locale se saisit et produit-elle des objets territoriaux et transversaux ? 152

3) Hypothèses de recherche 156

3.1. Les pratiques quotidiennes des étudiants sont peu étudiées, mais stratégiques pour les territoires métropolitains 157

3.2. L'action publique est constituée de mesures dédiées à des populations, et d'autres mesures plus génériques sont susceptibles d'impacter les mêmes populations 159

3.3. Les politiques publiques impactant les étudiants sont cloisonnées thématiquement à l'image du fonctionnement en silos des collectivités 160

3.4. L'action publique locale se construit à partir d'une connaissance objectivée de ses objets 162

4) Choix méthodologiques 163

4.1. Démarche générale : une articulation entre méthodes qualitatives et quantitatives..163
4.2. Terrain d'enquête en thèse CIFRE.....171
4.3. Déroulé des enquêtes de terrain.....176
CONCLUSION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS.....197
CONCLUSION DE LA PARTIE 1. DÉFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS.....199
PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE.....201
CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE 205
INTRODUCTION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE.....207
1) Panorama des institutions impliquées localement sur les questions étudiantes.....209
1.1. Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 212
1.2. Région Auvergne Rhône-Alpes.....215
1.3. Université de Lyon.....218
1.4. Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités) 222
1.5. Acteur du logement social étudiant : CROUS.....226
1.6. Bailleurs sociaux 229
1.7. Acteurs privés du logement.....233
1.8. Métropole de Lyon.....238
2) La politique étudiante : un objet d'action publique locale à la transversalité marginale 243
2.1. Une transversalité limitée dans les politiques publiques locales 243
2.1.1. La territorialisation de l'action publique comme une opportunité de transversalité 244
2.1.2. Application de la transversalité aux pratiques professionnelles 246
2.1.3. Mode projet et démarches métropolitaines transversales.....247
2.2. Transectorialité : des dispositifs à destination des étudiants comme des objets mineurs dans les politiques sectorielles locales 251
2.2.1. Le logement étudiant comme un objet mineur dans la politique de logement 251
2.2.2. Le logement étudiant dans les politiques universitaires.....253
2.2.3. La mobilité étudiante comme une composante mineure de la politique de mobilité 255
3) Le Schéma de Développement Universitaire, objet transversal, mais qui reste symbolique 259
3.1. Le SDU, un document non contraignant 260
3.2. Contenu et application du SDU entre 2010-2020 266
3.3. Une gouvernance partenariale du logement étudiant issue du SDU.....275
3.4. Bilan du SDU et perspectives d'élaboration d'un SDU 2 282
3.4.1. Les assises du SDU 2010-2020 comme bilan du document.....282

3.4.2. Élaboration d'un SDU 2 dans un contexte de crise sanitaire et d'alternance politique 287

CONCLUSION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE 293

CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 295

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 297

1) Analyser l'expertise dans l'action publique locale 299

1.1. Définition et enjeux de l'expertise dans l'action publique 299

1.2. La production d'expertise comme un procédé de traduction 303

2) Expertise technique métropolitaine 305

2.1. Définition de l'expertise par les acteurs techniques 306

2.2. Apports de l'expertise technique dans le processus d'aide à la décision 310

2.3. Différentes mobilisations de l'expertise technique en fonction des institutions 317

3) Les bureaux d'études, acteurs clés de l'externalisation de l'expertise dans la fonction publique 321

3.1. Modalités de l'externalisation de l'expertise auprès d'acteurs privés 321

3.2. Rapports entre commanditaires et prestataires dans la production de connaissances 326

4) Expertise des élus et changement de paradigme 328

4.1. Définition de l'expertise par les élus 329

4.2. Un changement de paradigme dans les politiques publiques 335

4.3. Une nouvelle conception de l'attractivité métropolitaine à partir de 2020 339

CONCLUSION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 343

CONCLUSION DE LA PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 347

PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES 349

CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 351

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 353

1) Le constat d'un manque de données sur les pratiques étudiantes 356

1.1. Un constat partagé par les acteurs 357

1.2. État des données disponibles sur les pratiques étudiantes 362

1.3. Méthodologie de l'enquête locale MobiCampus 365

2) Impact du lieu de résidence sur les pratiques quotidiennes des étudiants 369

2.1. Construction d'une typologie spatiale pour une analyse fine des pratiques étudiantes sur le territoire 369

2.2. Analyse des pratiques étudiantes à partir de la typologie des IRIS 380

3) D'autres facteurs susceptibles d'impacter les pratiques étudiantes 412
3.1. Des stratégies spécifiques propres à l'usage de différents modes de transports .. 412
3.2. Des pratiques fortement impactées par le type d'établissement fréquenté 417
3.3. Des pratiques propres au caractère transitoire des étudiants 419
CONCLUSION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 423
CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 425
INTRODUCTION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 427
1) Étudier depuis les marges : parcours d'étudiants périurbains 429
1.1. Les jeunes dans les travaux sur le périurbain 429
1.2. Données locales sur les étudiants périurbains 435
1.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants périurbains 441
1.3.1. Un portrait statistique des étudiants périurbains du terrain lyonnais 441
1.3.2. Une mobilité quotidienne entre intermodalité, multimodalité et dépendance à l'automobile 447
1.3.3. Une mobilité contraignante, parfois motif de renoncement 452
1.3.4. Choix résidentiels : arbitrage entre navette et décohabitation 455
2) Étudier en marges : portraits d'étudiants précaires 461
2.1. La précarité étudiante dans la littérature scientifique 462
2.2. Données locales sur les étudiants socialement en marges 467
2.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants vulnérables 470
2.3.1. Statistiques descriptives d'étudiants en vulnérabilité économique 470
2.3.2. La précarité alimentaire comme révélatrice d'un système de précarités 476
2.3.3. Le logement comme pierre angulaire du système de précarités 481
2.3.4. Mobilité quotidienne : de forts enjeux économiques et temporels 489
2.3.5. Impact de la crise sanitaire sur les étudiants les plus précaires 496
CONCLUSION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 503
CONCLUSION DE LA PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES 505
CONCLUSION GÉNÉRALE 507
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE 521

Liste des abréviations

Par ordre d'apparition

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche

AVUF : Association des Villes Universitaires de France

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

OVE : Observatoire de la Vie Étudiante

AURA : (Région) Auvergne-Rhône-Alpes

ECTS : European Credits Transfer System

ERASMUS : EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students

ENTPE : École Nationale des Travaux Publics d'État

ENS : École Normale Supérieure

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales

CPER : Contrats de Plan État-Région

LRU : Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, dite « autonomie des universités »

PRES : Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

PIA : Plan d'Investissements d'Avenir

IdEX : Initiative d'Excellence

CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et scolaires

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

StraNES : Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur

OTLE : Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant

MOLLE : loi Mobilisation pour le logement et de Lutte contre l'Exclusion

ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ELAN : loi portant l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

NOTRE : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

APL : Aide Personnalisée au Logement

RSA : Revenu de Solidarité Active

PUL : Pôle Universitaire de Lyon

UdL : Université de Lyon

SDU : Schéma de Développement Universitaire

COMUE : Communautés d'Universités et Établissements

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

EELV : Europe Écologie les Verts

REV : Réseau Express Vélo

TER : Train Express Régional

TCL : Transports en Commun Lyonnais

PS : Parti Socialiste

LREM : La République en Marche

CTM : Conférence Territoriale des Maires

CMM : Conférence Métropolitaine des Maires

PPI : Programmation Pluriannuelle des investissements

ZFE : Zone à Faible Émissions

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

AOTU : Autorité Organisatrice de Transport Urbain

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

PdM : Plan de Mobilité

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PDU : Plan de Déplacements Urbains

POAH : Programme d'Orientations et d'Actions pour l'Habitat

PLUH : Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat

STPU : direction des Stratégies territoriales et politiques urbaines

APEM : service Analyse, Planification et Évaluation des Mobilités

DIRMOB : Direction des Mobilités

DUM : Délégation Urbanisme et Mobilité

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

CSE : Collectif de Solidarité Étudiante de Lyon

POPSU : Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

SYTRAL : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

SDVE : Schéma Directeur de la Vie Étudiante

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

SEPAL : Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise

CLOE : Campus Lyon Ouest Écully

PMD : Plan Modes Doux

DDT : Direction Départementale des Territoires

CERTU : Centre d’Études sur les Réseaux, les Transports, l’Urbanisme et les constructions publiques

CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

ZAC : Zones d’Aménagement Concerté

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

Labex IMU : Intelligence des Mondes urbains

EDGT : l’Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire

EMD : Enquête Ménages Déplacements

IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique

ACP : Analyse en Composantes Principales

ENTPE : École Nationale des Travaux Publics d’État

ENSAL : École Nationale Supérieur d’Architecture de Lyon

ACM : Analyse des Correspondances Multiples

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

IUT : Institut Universitaire de Technologie

IEP : Institut d’Études Politiques

CV : Curriculum Vitae

CMU : Couverture Maladie Universelle

PUMA : Protection Universelle Maladie

CVEC : Cotisation Vie Étudiante et de Campus

Table des figures

Figure 1 : Frise chronologique des politiques impactant les étudiants à plusieurs échelles...74

Figure 2 : Création des sites universitaires français……..81

Figure 3 : Carte du périmètre de la Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM……..105

Figure 4 : Carte des Conférences Territoriales des Maires dans la Métropole de Lyon…...107

Figure 5 : Organigramme de l'administration métropolitaine en 2019……..113

Figure 6 : Organigramme de l'administration métropolitaine en 2022……..115

Figure 7 : Complémentarités des données primaires mobilisées dans la thèse……166

Figure 8 : Chronologie des enquêtes de terrain……...176

Figure 9 : Compétences des acteurs dans le traitement des questions étudiantes par politiques sectorielles……211

Figure 10 : Synthèse du jeu d'acteur local……242

Figure 11 : Hiérarchisation des documents d'urbanisme……260

Figure 12 : Chronologie de l'adoption des SDU en France……263

Figure 13 : Carte des campus universitaires de la Métropole de Lyon……268

Figure 14 : Cartes des transports en commun structurants par rapport aux campus universitaires à l'échelle 2026……..286

Figure 15 : Interaction triangulaire entre forme urbaine, mobilité et caractéristiques sociodémographiques……..353

Figure 16 : Carte de qualification des communes à partir de la base de données MobiCampus et localisation des sites d'enseignement supérieur par campus..……370

Figure 17 : Corrélogramme des variables de la typologie des IRIS…….373

Figure 18 : Analyse en Composantes Principales de la typologie des IRIS..……375

Figure 19 : Variance expliquée de l'Analyse en Composantes Principales……....376

Figure 20 : Carte de la typologie des IRIS de la vie étudiante……..379

Figure 21 : Répartition genrée des étudiants en fonction des zones……383

Figure 22 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de l'âge…...……..384

Figure 23 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de l'avancée dans les études…….....385

Figure 24 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du revenu mensuel déclaré……..387

Figure 25 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de la distance entre le domicile et le lieu d'études……...389

Figure 26 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études……..……391

Figure 27 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du mode utilisé pour les trajets domicile-études……..392

Figure 28 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de leur accès à un véhicule……...…395

Figure 29 : Répartition des étudiants qui possèdent un vélo dans les zones en fonction de leur revenu mensuel…….396

Figure 30 : Répartition des étudiants dans les clusters en fonction de leur possession d'un abonnement en transport en commun……...…397

Figure 31 : Typologie des profils d'étudiants……411

Figure 32 : Carte de localisation résidentielle des étudiants……..436

Figure 33 : Carte de la localisation des étudiants enquêtés pour le projet POPSU……...439

Figure 34 : Dimensions de la précarité alimentaire à l'échelle locale……...464

Figure 35 : Synthèse des entretiens réalisés au CSE…….480

Liste des tableaux

Tableau 1 : Extrait des compétences de la Métropole de Lyon issues du code général des collectivités territoriales…….111

Tableau 2 : Compétences de l'Enseignement Supérieur et la Recherche mobilisables par les collectivités territoriales…….118

Tableau 3 : Étapes du modèle de la sociologie de la traduction…….133

Tableau 4 : Présentation synthétique du terrain d'enquête 1 (acteur institutionnels)……...178

Tableau 5 : Présentation synthétique du terrain d'enquête 2 (MobiCampus)……..179

Tableau 6 : Présentation synthétique du terrain d'enquête 3 (POPSU)……181

Tableau 7 : Présentation synthétique du terrain d'enquête 4 (CSE)……..183

Tableau 8 : Codification des entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels……187

Tableau 9 : Date et modalités de passation des entretiens avec les acteurs institutionnels……192

Tableau 10 : Situation de l'Agence d'Urbanisme dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……...214

Tableau 11 : Situation de la Région AURA dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……..…217

Tableau 12 : Situation de l'Université de Lyon dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……..….221

Tableau 13 : Situation de SYTRAL Mobilités dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……..……225

Tableau 14 : Situation du CROUS dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des
étudiants…….....228

Tableau 15 : Situation des bailleurs sociaux dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……..232

Tableau 16 : Situation des acteurs privés du logement dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……237

Tableau 17 : Situation de la Métropole de Lyon dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants……..240

Tableau 18 : Indicateurs du pilotage du SDU……...273

Tableau 19 : Bilan des opérations de logement étudiant entre 2013 et 2022……..277

Tableau 20 : Mobilisation des acteurs et des types d'expertises individuelles dans le processus de traduction……...342

Tableau 21 : Variables utilisées pour la construction d'une typologie à l'IRIS……..372

Tableau 22 : Synthèse des caractéristiques par zones……381

Tableau 23 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du type de logement…...403

Tableau 24 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones périphériques diffuses……..……405

Tableau 25 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones périphériques desservies…….406

Tableau 26 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les centralités secondaires……..…….407

Tableau 27 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones d'enseignement supérieur……407

Tableau 28 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les aménités aux loyers élevés……..408

Tableau 29 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les centralités des aménités……..…..409

Tableau 30 : Synthèse des entretiens réalisés auprès d'étudiants périurbains……..438

Tableau 31 : Répartition genrée des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise…441

Tableau 32 : Répartition des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise en fonction de l'âge……442

Tableau 33 : Répartition des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise en fonction du type d'établissement fréquenté……..443

Tableau 34 : Répartition des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise en fonction du type de logement occupé……444

Tableau 35 : Parts modales du motif domicile-étude des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise…….445

Tableau 36 : Temps de trajet des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise…….446

Tableau 37 : Synthèse des entretiens réalisés auprès d'étudiants précaires……..469

Tableau 38 : Répartition des étudiants vulnérables par tranche d'âge……..470

Tableau 39 : Type de logement occupé par les étudiants vulnérables…….471

Tableau 40 : Localisation des étudiants vulnérables dans les zones……472

Tableau 41 : Mode de déplacement domicile-études chez les étudiants vulnérables……..473

Tableau 42 : Fréquence de l'activité rémunérée des étudiants……..474

Avant-propos

Cette thèse a bénéficié d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) par la convention CIFRE 2018-1468.

Le dispositif CIFRE permet à des entreprises ou des collectivités territoriales de bénéficier d'une aide financière de l'ANRT pour le recrutement d'un doctorant dont les travaux sont encadrés par un laboratoire de recherche. Cette thèse CIFRE a été réalisée à la Métropole de Lyon, entre Mars 2019 et Septembre 2022.

Contrairement aux recommandations de l'académie française mais conformément à un usage répandu dans le langage courant, le terme « Covid-19 » est genré au masculin.

Les photographies sur les couvertures de chapitre ont toutes été réalisées par l'autrice. Elles illustrent les lieux qui ont marqué la réalisation de ce travail de recherche.

INTRODUCTION GENERALE

La Métropole comme territoire étudiant. L'action publique locale transversale au prisme de l'expertise mobilité logement.

Comment penser l'action publique locale en direction des étudiants ?

Indissociables du processus de métropolisation, les étudiants sont perçus comme des publics à attirer par les territoires accueillant des établissements d'enseignement supérieur. La croissance du secteur tertiaire et l'émergence d'une économie de la connaissance dans les agglomérations métropolitaines ont conduit à une croissance de la demande en matière de personnels qualifiés (Harfi et Mathieu, 2006), que les formations de l'enseignement supérieur ont vocation à promouvoir. De même, il s'agit d'une population particulière en termes de représentation et de nombreux discours d'acteurs universitaires pensent les étudiants internationaux comme des ambassadeurs de leurs territoires[1]. Attirer des étudiants représente donc un enjeu pour les territoires. Depuis le début des années 2000, le magazine l'Étudiant publie par exemple un classement des « villes étudiantes » dont les résultats sont régulièrement repris par la presse locale.

Pour autant, la problématique étudiante dépasse largement cette question économique de l'attractivité. L'inscription concrète d'un public spécifique comme les étudiants au sein d'un territoire – dans les grandes agglomérations en particulier, où ils représentent souvent entre 10 et 15 % de la population - nécessite de réfléchir et d'intervenir dans des domaines extrêmement variés comme le logement, la mobilité, l'aménagement de certains espaces dédiés, ou encore la prise en considération des précarités étudiantes qui ont progressivement pris de l'ampleur dans l'agenda politique au cours des 10 dernières années, et ont été fortement mises en lumière avec la crise sanitaire[2].

[1]Université Grenoble Alpes, *Les étudiants étrangers ambassadeurs du territoire*, [en ligne], https://newsroom.univ-grenoble-alpes.fr/campus/les-etudiants-etrangers-ambassadeurs-du-territoire-178576.kjsp, (consulté le 15/02/2023)

[2] L'UNEF produit tous les ans une enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante, dont le constat est son augmentation constante : 2,5 % entre 2021 et 2022, pour une inflation de 1,5% sur la même période. *Enquête sur le coût de la vie étudiante*, [en ligne], https://unef.fr/wp-

Cependant, des politiques publiques locales en direction des étudiants dessinant des stratégies d'actions cohérentes peinent à émerger. Des actions publiques et des cadres réglementaires existent au niveau national, fournissant des outils et des moyens au niveau local, notamment dans le domaine du logement. Ici encore, ces cadres restent pensés en silos, sans permettre de réfléchir aux besoins des étudiants comme un tout, ni d'envisager la diversité de leurs situations.

Certaines villes universitaires essaient aujourd'hui d'établir des approches plus transversales, comme c'est le cas à Lyon avec la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Universitaire depuis 2010, récemment actualisé en 2023. Ces initiatives restent malgré tout limitées et cherchent encore la manière de s'intégrer de façon cohérente aux documents de planification existants, avec les Plans de Déplacements Urbains ou les Plans Locaux d'Urbanisme notamment.

C'est dans ce contexte que la Métropole de Lyon a décidé de financer une thèse CIFRE afin de prendre du recul sur ces questions, et réfléchir à la manière d'intégrer la mobilité et les choix résidentiels des étudiants dans l'élaboration de ses documents de planification. Intégrée entre 2019 et 2022 dans un service en charge de la mobilité, nous avons suivi des projets relatifs aux étudiants en interne, tout en nous confrontant parfois à une organisation métropolitaine en silos peu propice à la prise en compte globale de ces populations.

La notion de « territoire étudiant » appliquée à l'agglomération lyonnaise

Pour répondre à cette préoccupation, il nous a semblé important d'apporter de la réflexivité au questionnement de la Métropole de Lyon en travaillant la question étudiante de manière intégrée sur deux niveaux. D'une part, sur un public particulier, considéré dans sa diversité et appréhendé notamment à travers ses pratiques spatiales en termes de mobilité et de localisation résidentielle. D'autre part, sur une institution publique et son action envers cette population, en intégrant le réseau élargi d'acteurs avec lesquels elle conduit cette action. C'est bien croisant ces deux niveaux, en les mettant en dialogue, qu'une planification cohérente peut être pensée et mise en œuvre.

Pour ce faire, nous proposons de travailler la notion de « territoire étudiant ». Au premier abord, il s'agit d'un territoire marqué par la présence d'étudiants, qui se déploient sur son espace et y impriment une marque visible en de nombreux lieux.

content/uploads/2021/08/Enque%CC%82te-UNEF-sur-le-cou%CC%82t-de-la-vie-e%CC%81tudiante-2021.pdf, (consulté le 15/02/2023)

Cette notion nécessite également, de la part des acteurs du territoire, une capacité à construire des dispositifs d'action publique qui interrogent spécifiquement cette population. Nous aurons l'occasion d'affiner cette définition dans les chapitres à venir, cependant quelques premiers éléments peuvent être d'ores et déjà posés.

Tout d'abord, les dictionnaires de géographie définissent la notion de territoire comme multidimensionnelle. Un territoire est un espace gouverné, avec un découpage administratif, et il est approprié par ses habitants (Baud et al.,2023). Ces trois dimensions, articulées, seront à prendre en compte dans la qualification des territoires étudiants.

Sur le plan institutionnel, les territoires sont définis par leurs périmètres, leurs statuts et leurs compétences. Depuis les années 1990, plusieurs lois ont contribué à façonner l'intercommunalité en France. Le regroupement des communes est structuré au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), auxquels chaque commune doit adhérer depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010. Quatre types d'EPCI sont définis.

Les communautés de communes constituent le plus petit échelon, et regroupent essentiellement des communes rurales avec un seuil minimum de 15 000 habitants. Les communautés d'agglomération, ensuite, concernent les ensembles urbains de plus de 50 000 habitants autour d'une commune-centre de plus de 15 000 habitants. Elles disposent de compétences plus larges que les communautés de communes. L'échelon suivant est celui des communautés urbaines. Elles supposent un degré de coopération plus approfondi entre les communes membres, et disposent de plus de compétences obligatoires que les échelons précédents. Il existe 14 communautés urbaines en France en 2023.

Enfin, le dernier échelon est celui des Métropoles, créées à partir de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) en 2014. Elles représentent un nouveau degré de coopération intercommunale et exercent de plein droit des compétences à place de leurs communes membres. Il existe 21 Métropoles en 2023 : Aix-Marseille, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon est un cas spécifique car elle n'est pas un EPCI mais une collectivité territoriale à statut particulier.

Agglomérations de grandes tailles, les Métropoles accueillent toutes sur leur territoire des pôles d'enseignement supérieur d'importance, à fort rayonnement national, voire international pour certaines. Pour autant, des établissements d'enseignement supérieur sont aussi implantés dans les communautés urbaines, dont certaines figurent en haut des classements des villes étudiantes dans la presse, comme Poitiers.

À une échelle encore plus fine, des communautés d'agglomérations sont également dotées de sites universitaires, à l'image de Bourg-en-Bresse et Roanne qui accueillent des antennes d'universités lyonnaises, et jusqu'à Figeac, 15 000 habitants et plus petite ville universitaire de France.

La présence des étudiants dans les territoires n'est donc pas limitée aux seules Métropoles, et la terminologie mobilisée pour décrire les territoires impactés par la présence des étudiants représente un véritable enjeu dans notre analyse. Afin d'éviter toute confusion avec les Métropoles issues de la loi MAPTAM, nous mobiliserons le terme « d'agglomération métropolitaine » pour définir ces territoires, indépendamment du statut de leur institution territoriale.

S'intéresser à ces territoires en tant que territoires étudiants nécessite cependant de pouvoir montrer qu'ils sont bien marqués par la présence de cette population, et qu'il existe une volonté politique locale de construire des actions dans sa direction. Cela demande de disposer de données suffisantes pour rendre compte de cette présence, et d'entrer dans le détail des actions publiques et de la planification du territoire concerné.

Or, nous pouvons d'ores et déjà poser le constat d'un manque de données flagrant sur les étudiants au niveau local. L'Observatoire de la Vie Étudiante produit depuis trente ans des données sur les conditions de vie des étudiants à l'échelle nationale. Bien que très complètes dans leurs thématiques et récurrentes, ces données se prêtent peu à des analyses locales, par manque de représentativité statistique à cette échelle. Par ailleurs, les territoires qui mettent en place des actions cohérentes et concertées en direction des populations étudiantes restent encore peu nombreux, bien que de plus en plus d'agglomérations, à l'image de Bordeaux ou Lille, se soient dotées de schémas comparables au Schéma de Développement Universitaire lyonnais.

Parmi les territoires susceptibles d'être qualifiés de « territoire étudiant », celui de l'agglomération lyonnaise a constitué un terrain d'étude privilégié. Tant, bien sûr, par notre intégration à la Métropole de Lyon lors de la réalisation de la thèse, que parce que ce territoire réunit toutes les conditions pour approfondir cette notion de territoire étudiant, pour explorer la diversité des pratiques étudiantes et pour mettre en lumière les problématiques de l'action publique locale vis-à-vis de cette population lorsqu'elle veut s'en emparer.

L'agglomération lyonnaise accueille aujourd'hui 180 000 étudiants et 280 établissements d'enseignement supérieur, ce qui en fait le deuxième pôle universitaire français après la région parisienne.

La présence des étudiants sur le territoire est clairement adressée en matière d'action publique locale par le Schéma de Développement Universitaire depuis 2010. Le positionnement de la Métropole sur les questions étudiantes est aujourd'hui renouvelé avec l'adoption d'un nouveau Schéma de Développement Universitaire « Ambition 2030 » au début de l'année 2023.

Enfin, il existe des bases de données, disponibles nationalement, ou originales et construites localement, qui peuvent aider à dessiner un panorama de la question étudiante sur ce territoire. Nous pensons notamment aux données issues du recensement général de la population de l'INSEE, ainsi qu'aux résultats de l'enquête lyonnaise MobiCampus, que nous pourrons mobiliser au cours de ce travail.

Du fait de ces différents éléments, la Métropole de Lyon a été la collectivité qui s'est imposée pour analyser l'action publique à destination des étudiants. La notion de « territoire étudiant » est donc abordée à partir du territoire de l'agglomération métropolitaine lyonnaise, dont la structure administrative de la Métropole est une composante.

Démarche de la thèse

Plusieurs axes de recherche ont été développés dans ce cadre au sein de l'agglomération lyonnaise. Nous avons d'abord voulu montrer la façon dont s'élaborent et se mettent en œuvre des politiques publiques à destination des étudiants. Une investigation a ainsi été réalisée au sein de l'institution de la Métropole, par des méthodes d'observation participante et des entretiens menés avec plusieurs types d'acteurs, mais aussi avec des acteurs d'autres institutions pour avoir une compréhension globale de l'action publique locale.

Un autre axe de travail a été est consacré aux étudiants, avec pour objectif de comprendre leurs pratiques sur le territoire de l'agglomération métropolitaine, par la mobilisation de données quantitatives existantes et la production d'entretiens.

Enfin, toute la diversité des situations des étudiants est difficilement appréhendable par les acteurs des territoires. Nous avons choisi dès lors de développer un axe de travail complémentaire en direction de populations étudiantes peu visibles et non ciblées dans les actions mises en œuvre. Par essence, ces situations peuvent être extrêmement diverses, et nous avons choisi de les illustrer à partir de deux cas particuliers : celui des étudiants qui résident géographiquement en marge de l'agglomération métropolitaine, donc au-delà des limites institutionnelles, ainsi que celui des étudiants en marge socialement du fait de leur grande précarité économique.

Par ailleurs, l'analyse de la population étudiante au sein de l'action publique locale présente plusieurs enjeux, dont celui de la transversalité apparait structurant. En effet, entrer dans les politiques publiques par le biais d'un public particulier interroge leur construction, établie classiquement en silos d'action sectoriels. Il n'existe ainsi pas de politique étudiante à l'échelle locale au même titre qu'il existe une politique du logement ou des mobilités. A partir des populations étudiantes, nous interrogerons de manière plus générale la capacité d'un territoire à construire un questionnement transversal.

Adresser les étudiants dans l'action publique locale nécessite donc d'étudier cette dernière de manière transversale afin d'envisager toutes les mesures à destination de ces populations. La transversalité est également nécessaire dans l'analyse de la présence et des pratiques des étudiants sur un territoire, appelant ainsi au développement d'une expertise locale sur ces populations. De même que pour l'action publique, la compréhension des pratiques spatiales des étudiants sur le territoire ne peut être envisagée de manière sectorielle.

Notre approche transversale de l'action publique locale à destination des étudiants est nécessairement ancrée à partir de la politique relative aux universités, dont on suppose qu'elle interroge le plus directement ces publics. Pour une analyse transversale de l'action publique locale, nous avons également analysé les politiques de logement et de mobilité. D'autres politiques sectorielles auraient pu être envisagées, à l'image de la culture ou la santé.

Nous privilégions une analyse croisant logement et mobilité, car elle est établie dans le domaine de l'aménagement, et parce qu'elle semble la plus à même de saisir la présence des étudiants sur les territoires.

L'étude du logement et de la mobilité permet d'envisager les espaces de vie des étudiants. Ces deux thématiques sont interdépendantes dans le choix résidentiel des étudiants, et impactent donc la manière dont les étudiants fréquentent un territoire. Le logement et la mobilité constituent également les principales sources de dépenses des étudiants identifiées dans les enquêtes sur le sujet par l'Observatoire de la Vie Etudiante.

L'intérêt de la prise en compte transversale de ces enjeux pour une meilleure appréhension des pratiques, et des fragilités de certains publics, a déjà été démontrée sur d'autres sujets comme la précarité énergétique (Meillerand et Nicolas, 2022), le coût résidentiel (Verry et al., 2017) ou les approches globales de la mobilité (Chardonnel et al., 2013).

Sur le plan de l'action publique, il s'agit de deux politiques majeures à l'échelle locale sur lesquelles la Métropole de Lyon est compétente. Le logement et la mobilité sont au cœur des politiques d'aménagement du territoire, à propos desquelles la loi SRU précise la nécessité des démarches transversales (Paulhiac et Novarina, 2008).

L'essor du *Transit-Oriented Development* (TOD), aménagement axé sur le transport collectif, depuis les années 1990 marque une conception plus transversale de l'aménagement, en partie structurée par la mobilité (Paulhiac et Vernier, 2020). On assiste également à une augmentation de la coordination entre ces deux politiques (Idt et Leheis, 2018), par l'intégration de la question des mobilités au sein des PLU-H, ou bien mises en adéquation de la politique de mobilité avec celle de l'urbanisme.

Synthèse des enjeux et plan de la thèse

Des premiers enjeux ont donc été identifiés autour des populations étudiantes. Celles-ci impactent des territoires variés, constituent un ensemble hétérogène et soulèvent des enjeux de transversalité. À partir de ces constats, nous envisageons l'action publique locale en direction des étudiants d'une agglomération à partir de la notion de « territoire étudiant » croisant les pratiques du public visé et les capacités d'action du territoire dans ce domaine transversal.

Nous chercherons à établir les caractéristiques d'un territoire étudiant à partir du terrain de l'agglomération lyonnaise. Cette caractérisation nécessite une double prise en compte des étudiants dans l'action publique, et par leurs pratiques spatiales.

Caractériser un territoire étudiant sur le plan de l'action publique consiste à analyser comment cette population est appréhendée à l'échelle locale. On cherche ici à savoir de quelle manière les étudiants sont pris en compte dans l'action publique, et comment les territoires et les administrations sont à même d'envisager cette population avec une approche transversale.

Caractériser un territoire étudiant nécessite également de s'intéresser aux pratiques étudiantes. Elles contribuent à la définition d'un territoire étudiant, indépendamment de sa taille. Les étudiants constituent un public cible des politiques locales : la compréhension des pratiques étudiantes sur le territoire peut être mise en parallèle avec la manière dont l'action publique locale les prend ou non en compte.

Cette analyse des pratiques doit également considérer la diversité du statut étudiant identifiée dans la littérature scientifique (Erlich, 2004). Dès lors, si nous envisageons les étudiants comme un tout afin de produire des éléments statistiques généraux, il faut aussi développer analyse de sous populations spécifiques afin, a minima, d'illustrer cette diversité et ses conséquences en matière d'action publique. Pour exposer les résultats de cette démarche, nous avons adopté un plan en trois étapes. Elles correspondent chacune à une partie dans la thèse, elles-mêmes comprenant chacune deux chapitres. L'articulation de l'ensemble peut être représentée dans le schéma suivant.

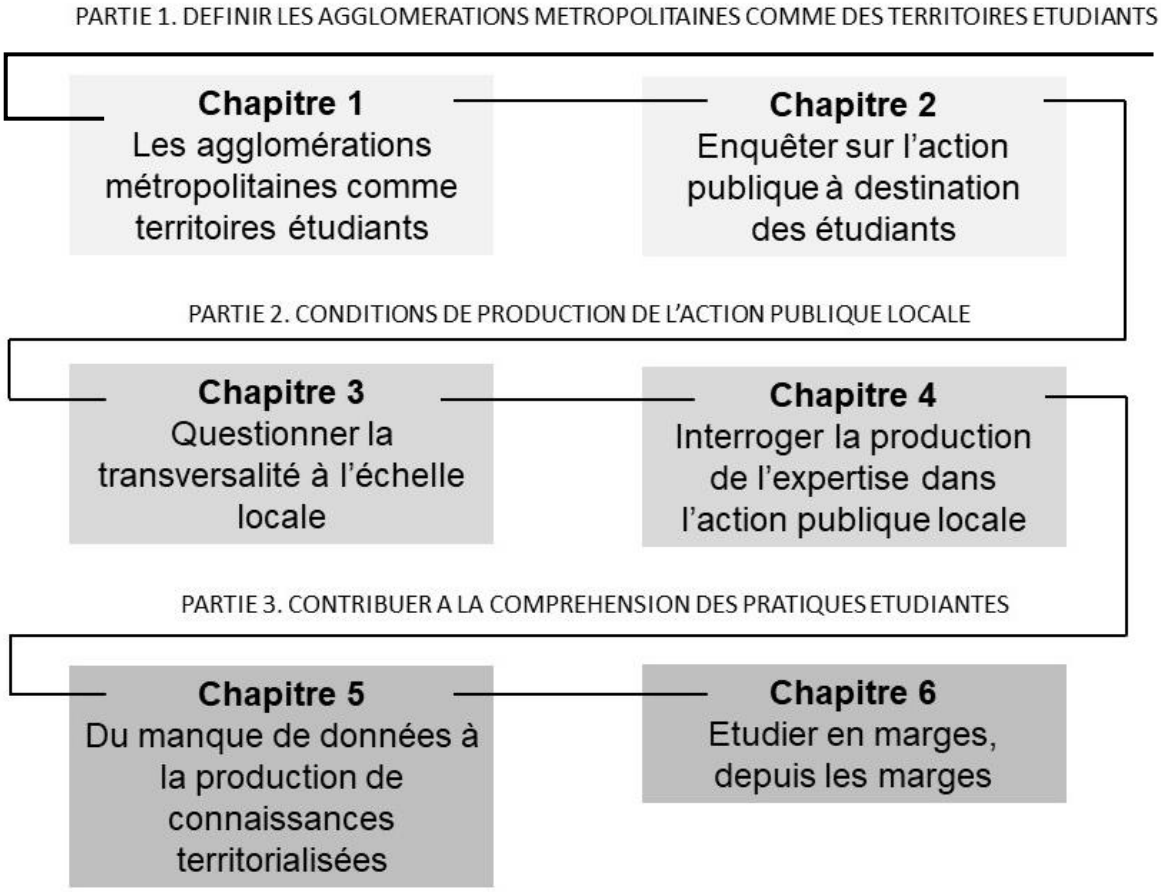

La première partie vise à définir le cadre théorique de cette analyse sur l'action publique à destination des étudiants. Le chapitre 1 présente les travaux issus de la littérature sur les étudiants et leurs pratiques, ainsi que le cadre législatif au sein duquel les agglomérations métropolitaines peuvent se donner les moyens d'être des territoires étudiants. Le chapitre 2 viendra préciser les questions de recherche. Il présente plus précisément le cadre théorique mobilisé, ainsi que la manière dont il est mis en œuvre à travers des choix méthodologiques sur le terrain.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des conditions de production d'une action publique locale à destination des étudiants. Pour cela, le chapitre 3 interroge la notion de transversalité à l'échelle du territoire. Cette analyse transversale est déclinée à travers le jeu d'acteurs entre les institutions, et plus précisément au sein de la Métropole de Lyon avec l'étude des mesures à destination des étudiants. Le chapitre 4 revient sur le rôle de l'expertise. Il envisage la façon dont les différentes expertises, propres au fonctionnement des collectivités territoriales, contribuent à la construction de l'action publique en direction des étudiants du territoire.

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'analyse des pratiques étudiantes dans l'agglomération lyonnaise à partir de méthodologies mixtes. Le chapitre 5 vise à produire des connaissances territorialisées sur les pratiques étudiantes. On cherche ici à caractériser le territoire étudié et la manière dont il est structuré par les populations étudiantes. Le chapitre 6 contribue à la connaissance des pratiques avec une analyse de publics étudiants aux marges, géographiquement ou socialement. Considérer les pratiques d'étudiants aux statuts spécifiques permet d'envisager les limites de la prise en compte des étudiants dans l'action publique.

PARTIE 1. DEFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME DES TERRITOIRES ETUDIANTS

Cette première partie de notre questionnement sur l'action publique à destination des étudiants vise à définir les agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants. Les agglomérations métropolitaines peuvent se constituer comme des territoires étudiants à partir de certaines de leurs caractéristiques en matière de territoire, de population, de compétences et de gouvernance. Nous reviendrons sur ces différents aspects, afin d'envisager comment ces agglomérations se constituent comme des territoires étudiants, et les spécificités du terrain d'étude dans l'agglomération lyonnaise.

Pour rappel, on considère que les agglomérations métropolitaines sont des territoires qui rassemblent plusieurs centaines de milliers d'habitants et présentent des dynamiques métropolitaines, au sens d'une concentration sélective de populations et d'activités génératrices de valeur ajoutée, de pouvoir, d'innovation et de créations. Cette définition repose en partie des travaux de Saskia Sassen sur les villes globales (Sassen, 2004).

Définir les agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants nécessite d'abord de préciser la définition de la notion de territoire que nous retiendrons. Concept structurel de la géographie et de l'aménagement, le terme territoire est traité dans tous les dictionnaires disciplinaires. Souvent rattaché à l'espace et aux lieux, il est marqué par « la prise en compte des effets géographiques de l'identité des individus et des sociétés » (Lévy et Lussault, 2013, p 996).

Dans son exploration de la définition du territoire par plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, Thierry Paquot propose une vision urbanistique du territoire. Il le décrit comme nécessairement social, car pratiqué par des populations, mais aussi institutionnel. Le territoire correspond à un système administratif, gouverné par une autorité, et défini par des limites géographiques sur lequel se déploient des services (Paquot, 2011).

Le dictionnaire de Pascal Baud, Serge Bougeat et Catherine Bras (2013) propose, lui, une définition en trois temps du territoire : un découpage administratif, un espace étatique (au sens de gouvernement) et un espace approprié par ses habitants.

Ces trois définitions ont en commun la caractérisation d'un espace précis, sur lequel interviennent deux types d'acteurs : des acteurs institutionnels, qui façonnent le territoire par leurs décisions, et des acteurs individuels, usagers, qui façonnent le territoire par leurs pratiques quotidiennes.

Un « territoire étudiant » est donc certes un territoire dans lequel vivent des populations étudiantes, et il doit aussi être doté d'une autorité locale qui interroge ces populations en matière d'action publique. En cela, les Métropoles apparaissent comme des acteurs institutionnels capables de façonner les territoires par leurs gouvernances locales et leurs compétences.

La définition des agglomérations métropolitaines comme « territoires étudiants » repose donc sur une analyse conjointe des pratiques étudiantes sur les territoires, et de l'action publique à destination des étudiants dans ces mêmes territoires.

Cette démarche de caractérisation vise à définir un concept de « territoire étudiant » à plusieurs échelles. Ce croisement d'échelles entre un terrain d'étude local, et la volonté de définir un concept plus global nécessite la mobilisation de plusieurs matériaux : littérature scientifique, qu'elle soit opérationnelle ou plus théorique, cadre législatif, littérature grise. La Métropole de Lyon constitue donc un terrain d'étude pour la définition du concept de « territoire étudiant », qu'il s'agira de dépasser pour parvenir à caractériser des agglomérations métropolitaines comme territoires étudiants.

En partant des définitions classiques du territoire, ce chapitre propose de définir les agglomérations métropolitaines comme « territoire étudiant » à partir de cette double entrée entre territoire de pratiques et territoire d'action. Les pratiques étudiantes, comme l'action publique à destination de ces populations, ont pour point commun d'être multisectorielles et multidimensionnelles (acteurs, échelles).

Le second chapitre abordera la définition des agglomérations métropolitaines comme territoires étudiants du point de vue des outils et des méthodes. En plus de l'articulation entre action publique et pratiques, une des caractéristiques des territoires étudiants sur laquelle nous reviendrons est la reconnaissance de ce statut.

Le fait d'être reconnu localement, et à plus grande échelle, comme un territoire étudiant nécessite, entre autres, une production de connaissances pour spécifier l'objet étudiant dans l'action publique. Cette production nécessite donc des outils et des méthodes qui seront détaillés finement.

Des concepts issus de la sociologie de l'action publique et de la sociologie de la traduction permettront d'établir un cadre d'analyse afin d'envisager une caractérisation des territoires étudiants. La mobilisation de différentes méthodologies quantitatives et qualitatives permettra une analyse fine de l'action publique et des pratiques des étudiants sur le territoire d'étude.

CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS

Rue du lac en chantier, siège de la Métropole de Lyon

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS

Pour ces grandes agglomérations, la métropolisation s'apparente davantage à un processus qu'à un état. La définition des métropoles valorise des fonctions de commandement local, mais aussi une concentration propre à l'urbain dans tous les domaines : population, emplois, revenus (Lévy et Lussault, 2013). Ciblée sur les fonctions de commandement, d'innovation et de production de valeur ajoutée, cette concentration apparait comme ségrégative dans les villes globales (Sassen, 1996). Une partie de la littérature scientifique vise d'ailleurs à caractériser la métropolisation par la concentration de certaines de leurs activités. On évoque la métropole logistique (Heitz, 2017) ou la métropole culturelle (Rouchi, 2017). Les travaux de Sophie Lafon ont quant à eux décrit une métropole universitaire (Lafon, 2017) en définissant les Métropoles comme des acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur.

Si les Métropoles émergent comme des acteurs de l'Enseignement Supérieur et que leurs territoires en partie caractérisés par une concentration des fonctions universitaires (Le Merrer, 2016), ces approches restent le plus souvent institutionnelles et négligent les usagers que sont les étudiants. Le concept de territoire étudiant, en soulignant le territoire comme un espace vécu, vise donc à envisager ces deux caractéristiques institutionnelles et propres aux usagers.

L'agglomération lyonnaise en tant que terrain d'étude présente a priori toutes les caractéristiques pour construire le concept de territoire étudiant en matière d'action et de pratiques. Les étudiants représentent environ 13% de la population du territoire de la Métropole (180 000 étudiants en 2022[3] pour 1,4 million d'habitants selon le recensement de 2019[4]). Gouvernant l'une des principales agglomérations françaises, la Métropole de Lyon, nouvellement érigée en collectivité locale, dispose d'une ingénierie publique importante, dont une partie peut être dédiée aux traitements de la question étudiante à échelle locale.

[3] Métropole de Lyon, Lyon Campus, [En ligne], https://www.lyoncampus.com/ (consulté le 08/02/2023)
[4] INSEE, Recensement de la population, [En ligne], https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200046977 (consulté le 08/02/2023)

Pour autant, ce concept de territoire étudiant nécessite d'être défini précisément, tant dans son application locale que dans sa généralisation à d'autres agglomérations métropolitaines. En effet, la qualification des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants interroge.

Dans un entretien accordé à la Métropole en 2017[5], François Rio, délégué général de l'AVUF, déclare : « Pourtant Lyon ne semble pas être perçue comme une « ville étudiante ». Alors que la métropole constitue indiscutablement le second pôle d'enseignement supérieur français, et de loin, et qu'elle fourmille d'initiatives en matière de vie étudiante, elle peine à acquérir une image conforme avec ce qu'elle est devenue de facto. C'est donc un paradoxe, qui s'explique, d'abord par l'absence de traditions estudiantines visibles et de lieux emblématiques pour compenser l'éclatement des campus, ensuite par des points faibles sur le logement et les transports, mais c'est à nuancer ».

Les enjeux cruciaux du logement et du transport ont déjà été évoqués dans l'introduction et serviront de trame à notre analyse. À ceux-ci s'ajoutent de nouveaux aspects : l'agglomération métropolitaine lyonnaise ne serait pas un territoire étudiant, en partie à cause de la dispersion des sites universitaires et du manque de visibilité des étudiants. Concernant ces deux critères, d'autres agglomérations métropolitaines françaises peuvent effectivement être davantage perçues comme des territoires étudiants.

Quels critères permettent de définir les agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants ? Dans une première proposition de définition, on considère qu'une métropole étudiante est un territoire qui abrite certes des populations étudiantes, mais qui interroge ces publics en matière d'action publique. L'accueil d'effectifs étudiants importants, en volume, mais aussi en proportion par rapport à la population globale d'une part, l'organisation du traitement de la question étudiante et le contenu des dispositifs concernant les étudiants d'autre part sont donc des premiers critères pour caractériser ces territoires étudiants.

Ces éléments ne sont pas suffisants pour autant, et notre questionnement doit nécessairement s'inscrire dans des échelles, temporalités et secteurs différents. Les agglomérations métropolitaines, en tant que territoires des pratiques étudiantes, abritent des populations hétérogènes en termes de caractéristiques sociodémographiques, de statut ou encore de comportements.

[5] François Rio, Millénaire 3, [En ligne], https://www.millenaire3.com/ressources/Lyon-metropole-etudiante (consulté le 08/02/2023)

Envisager les spécificités des populations étudiantes est nécessaire pour comprendre les dispositifs d'action publique qui leurs sont destinés, mais aussi pour mieux appréhender leurs pratiques. Ceci sera l'objet de la première partie du chapitre, à partir d'une synthèse de travaux scientifiques.

En envisageant les agglomérations métropolitaines comme des territoires d'action à destination des étudiants, on constate un certain manquement dans la littérature. Si les travaux sur les autorités locales et l'action publique locale ne manquent pas, ils interrogent le plus souvent les politiques jeunesse au sens large.

Nous nous appuierons donc sur le cadre législatif et opérationnel pour envisager la construction des agglomérations métropolitaines en tant que territoires de l'action à destination des étudiants.

On considère que ce cadrage législatif constitue une opportunité pour le traitement des populations étudiantes, dont les territoires métropolitains ont ensuite la possibilité de se saisir ensuite. Il constituera la seconde partie du chapitre, avec d'abord une analyse multi-échelle (européenne, étatique) et multisectorielle (universités, logement, jeunesse) de l'action publique à destination des étudiants.

Ensuite, les spécificités du terrain d'études seront abordées à travers les relations entre universités et autorités locales sur le territoire lyonnais, et la mise à l'agenda locale des sujets étudiants.

Le dernier point sera consacré aux spécificités institutionnelles de la Métropole de Lyon dans le paysage métropolitain. Son statut particulier au sein de la loi MAPTAM en tant que collectivité territoriale impacte aujourd'hui son mode de fonctionnement, ses compétences et ses modalités de gouvernance, donc nécessairement la façon dont elle est à même de traiter les populations étudiantes.

1) Les agglomérations métropolitaines, territoires de pratiques étudiantes

Envisager les territoires métropolitains comme des territoires de pratiques étudiantes nécessite une définition fine de ces populations. La première partie de cette section reviendra sur la définition du statut étudiant et ses enjeux. La période estudiantine est souvent décrite par les auteurs comme une période de transition entre la jeunesse et l'âge adulte. En quoi les étudiants, dans toute la diversité de leurs profils, sont-ils caractérisés par la transition ? Quel est l'impact des « statuts particuliers » tels que les étudiants étrangers ou étudiants salariés dans les profils et pratiques des étudiants ?

Au-delà des caractéristiques individuelles, on reviendra sur différents contextes qui ont marqué les populations étudiantes. Un phénomène de massification de l'enseignement supérieur est à l'œuvre depuis les années 1960, il s'agira d'interroger ce phénomène et ses conséquences sur les étudiants. Plus récemment, les étudiants ont été durement impactés par la crise sanitaire de 2020.

La seconde partie de cette section sera consacrée aux pratiques étudiantes dans les territoires. Nous reviendrons sur la mobilité résidentielle des étudiants à travers le choix des établissements d'enseignement supérieur, puis sur les études menées sur la mobilité quotidienne des étudiants, enfin sur les pratiques de logement.

1.1. Définir une population : définitions et enjeux autour des étudiants

1.1.1. Vers une définition du statut étudiant

Les étudiants constituent un sujet traité depuis longtemps dans les publications scientifiques. Ils sont envisagés sous de nombreux prismes disciplinaires, même si la sociologie dispose de la littérature la plus abondante sur le sujet. Il existe effectivement un grand nombre de travaux sur la définition du « statut étudiant ».

Revenons d'abord sur quelques définitions statistiques du statut d'étudiant. En France, un étudiant est défini par l'INSEE en tant que : « une personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur »[6] (INSEE, 2019). Si cette définition est très générale, l'INSEE dans le recensement et l'OCDE mentionnent à la fois l'assiduité et la diversité des formations : « Un étudiant est une personne qui suit de manière régulière une formation d'enseignement postsecondaire » (INSEE, 2020)[7].

L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur parait être le plus petit dénominateur commun entre ceux que l'on appelle « étudiants ». Pourtant, ce critère recouvre aussi une complexité de situation parfois difficile à appréhender : différences d'établissements ou de calendrier entre les différents cursus, formation initiale ou continue, inscription formelle en tant qu'étudiant pour convenance sociale ou pour des bénéfices sociaux (Erlich, 2004).

On évoque souvent un groupe social pour aborder la population étudiante, dont certains auteurs considèrent qu'il est bien établi. En effet, les étudiants sont reconnus sur le plan juridique et social par leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, et ils disposent d'avantages et de droits qui reposent sur des intérêts communs (Erlich, 2004) comme les bourses, certaines allocations ou des avantages tarifaires.

Cette reconnaissance du statut est relativement ancienne : les étudiants sont depuis longtemps comptabilisés comme tels dans les statistiques de la population (Erlich, 2004). La vie étudiante est décrite comme une période de la vie où l'on consacre le plus de temps aux activités hors enseignement comme les loisirs, ou bien une période clé dans la naissance de relations affectives (Dubet, 1994 cité dans Erlich, 2004).

Certains auteurs évoquent un effet « cohorte » (Chevalier, 2019) pour qualifier les étudiants. Pour reprendre une citation de Pierre Bourdieu citée dans le même article, « la jeunesse n'est qu'un mot », et les réalités qu'elle recouvre sont nombreuses. Cette hétérogénéité du statut étudiant peut être lue à travers de nombreux prismes comme le genre, l'âge, l'avancée dans les études, le travail salarié, le type de formation effectuée ou encore l'engagement personnel.

[6] INSEE. Définition de « étudiant » [en ligne], 2019, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1525, (consulté le 07/02/2023)
[7] INSEE. Définition de « étudiant » dans le recensement [en ligne], 2020, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1865, (consulté le 07/02/2023)

Les différences entre les étudiants sont aussi perceptibles dans la manière d'appréhender les études. En 1ère année dans les mêmes filières universitaires, les femmes apparaissent plus constantes dans leur implication, faisant preuve de davantage d'engagements et d'une posture active dans les études (Primon et Frickey, 2002).

Ce constat comporte certains biais dans la mesure où la filière d'étude résulte déjà d'un choix, qui peut être influencé par la position « hiérarchique » de la discipline ou la scolarisation antérieure, mais ce prisme du genre pourra être interrogé à propos d'autres aspects des pratiques étudiantes. Bien qu'ils n'affichent pas ce prisme genré, les travaux de Bourdieu et Passeron (1964) sur les étudiants pointaient eux aussi une grande diversité dans l'investissement des étudiants d'un individu à l'autre.

Les imaginaires communs de l'image type de l'étudiant et de son mode de vie doivent être dépassés. Derrière la catégorisation homogène du statut étudiant se cachent de grandes disparités, à commencer par l'âge des étudiants. La représentation typique de l'étudiant est celle d'un jeune bachelier qui arrive directement dans l'enseignement supérieur. Si la très grande majorité des étudiants sont jeunes – 9 étudiants sur 10 ont moins de trente ans - et se définissent comme tels (Molinari, 1992), ce n'est pas le cas de tous les parcours individuels.

La définition de la population étudiante par un seul terme homogène tend à gommer les disparités qui peuvent exister entre ces individus, dont une partie est loin de l'image du néobachelier, que ce soit par leur âge – dans le cadre de formation continue, ou de reprise d'études -, ou par leur mode de vie davantage assimilé à un statut d'adulte notamment en cas de parentalité (Gaide, 2018).

Bien qu'ils soient relativement invisibilisés dans le système universitaire français, une part des étudiants sont des adultes, au sens où ils ont plus de 25 ans et ont déjà vécu des évènements relatifs à l'autonomie comme la décohabitation ou l'entrée sur le marché du travail, qui seront détaillés dans la section suivante (Ramos, 2011). Souvent inscrits dans le supérieur par la formation continue, les adultes-étudiants sont peu pris en compte par les statistiques et les politiques publiques (Charles, 2015 ; Gaide, 2018).

L'accroissement du temps de la formation initiale et la diffusion de l'enseignement supérieur par classe d'âge vont dans le sens d'une juvénilisation du statut étudiant (Erlich, 2004), c'est-à-dire un processus d'assimilation des étudiants à la population jeune. Ce terme est évoqué dès 1996 par François Dubet pour évoquer « l'allongement de la jeunesse, mais aussi son emprise sur les modèles culturels » qui valorisent des attributs souvent attribués à la jeunesse (Dubet, 1996, p28).

La notion de juvénilisation nous permet d'envisager l'identité étudiante au-delà de la réalisation d'études supérieures, dans la mesure où elle révèle des problématiques plus larges de la jeunesse en tant qu'âge de la vie (Erlich, 2004 ; Dubet, 1994). Dans ce sens de juvénilisation, la définition de la jeunesse comme une catégorie d'âge jusqu'à 25 ans se renforce depuis quelques décennies dans les politiques publiques (Labadie, 2001).

Les étudiants effectuent de plus en plus de cursus jusqu'à cinq années d'études supérieures. Le nombre de diplômés à niveau bac+5 a augmenté de plus de 40% entre 2005 et 2015 (INSEE, 2018). Dans ce contexte, l'insertion parfois longue dans le milieu professionnel conduit à une indétermination croissante du statut de la jeunesse, auquel est associée la vie étudiante (Erlich, 2004).

La juvénilisation des politiques publiques impactant les étudiants est également lue à travers un ensemble de mesures « familiarisantes » (Ramos, 2011) : une grande partie des aides sociales que peuvent percevoir les étudiants sont en lien avec leur foyer familial d'origine. Les parents peuvent toucher des allocations familiales lorsque leurs enfants sont en début de cursus, et l'obtention des bourses universitaires du CROUS repose sur les critères sociaux des parents de l'étudiant. Le revenu de solidarité active (RSA), sur des critères sociaux individuels, est accessible seulement à partir de 25 ans.

L'âge, le lieu de résidence ou le type de formation sont donc des notions trop imprécises pour permettre de définir les populations étudiantes au-delà de leur statut administratif. Il convient maintenant d'envisager la notion de transition, dénominateur commun aux étudiants malgré leur diversité.

1.1.2. Un statut caractérisé par la transition

La notion de transition chez les étudiants renvoie souvent à une posture entre deux âges, celui de la jeunesse et de l'âge adulte. Cette période de transition est marquée par un certain nombre d'évènements qui symbolisent l'entrée progressive des étudiants dans leur vie d'adulte.

La période de transition étudiante se manifeste dans un premier temps géographiquement, quand les étudiants peuvent être amenés à avoir des espaces de vie différenciés. Ils peuvent par exemple habiter seuls dans une agglomération, mais effectuer des retours fréquents au domicile parental les week-ends ou pendant les vacances.

On distingue donc la notion de résidence et d'espace de vie chez les étudiants (Cuney, 2004). La mobilité étudiante est une mobilité réversible (Kaufmann, 2005), qui peut être envisagée de manière quotidienne (trajets domicile-étude), ou bien plus ponctuelle (retour au domicile familial le week-end). On évoquera davantage le terme de migration dans le cas d'un changement de lieu de vie plus pérenne.

La décohabitation, le fait de quitter le domicile familial pour emménager ailleurs, suggère une indépendance géographique qui apparait comme une première étape de transition vers la vie d'adulte permise par le statut étudiant (Cicchelli et Erlich, 2000). La décohabitation des jeunes est stabilisée autour de 23 ans (Kesteman, 2005), mais elle est aujourd'hui fortement impactée par la crise du logement[8]. La décohabitation n'est pourtant pas toujours équivalente à l'indépendance financière des étudiants, souvent plus tardive.

Lorsque le lieu de résidence est une notion floue, certains auteurs évoquent une « double vie des étudiants » (Cicchelli et Erlich, 2000). L'espace géographique des étudiants est divisé : leur vie est partagée entre une ville universitaire où se déroule leurs études, et une vie plus « juvénile » au domicile parental lors de retours fréquents le week-end. Cette double vie est caractérisée par une relative autonomie, tout en bénéficiant d'un soutien familial dans la vie étudiante bien que l'enfant du foyer vive à distance (Erlich, 2004). Cet investissement parental, souvent davantage présent au début de cursus universitaire, s'incarne sur le plan géographique et matériel, mais aussi à travers un investissement parental dans le cursus des étudiants. Il existe donc différentes étapes dans l'autonomisation progressive de l'étudiant (Cicchelli et Erlich, 2000).

La période de transition des étudiants ne peut donc être réduite à un statut entre « post-adolescence » et jeunes adultes (Cicchelli et Erlich, 2000). On parle alors d'apprentissage du « métier d'étudiant » (Coulon, 2017), où la première année de l'enseignement supérieur est un passage clé dans la découverte de « routines, évidences, règles, nouveaux codes de l'université » (Coulon, 2017), acquis en partie par des processus de socialisation (Collet, Froment, Gatesoupe, 2019). Cette période de transition constitue un passage entre une culture adolescente (Galland, 2001) auquel le renoncement permet de passer progressivement dans celui des étudiants (Van Gennep, 1981 cité dans Coulon, 2017), puis des adultes (Dubet, 1994 ; Cicchelli, 2002).

[8] En 2002, 17% des jeunes qui habitent chez leurs parents avaient initialement le projet de déménager (Kesteman, 2005).

La littérature aborde également des aspects relatifs à l'apprentissage des individus en dehors du cadre de l'enseignement. La période étudiante, en plus d'un apprentissage universitaire, est marquée par l'acquisition de codes sociaux, considérés parfois comme des « valeurs d'affiliation » (Coulon, 2017) qui conditionnent en partie la réussite dans l'enseignement supérieur.

Ces valeurs qui constituent également l'adhésion au statut d'étudiant semblent ne pas être adoptées de manière homogène chez les étudiants en fonction du milieu social d'origine. L'adhésion et la revendication du statut d'étudiant sont plus faibles chez les enfants de cadres (Erlich, 2004), tandis que la poursuite d'études supérieures pour les individus issus de classes populaires peut être perçue comme une promotion sociale (Erlich, 2004 ; Molinari, 1992).

L'ensemble de ces codes sociaux nécessaires au « métier d'étudiant » (Coulon, 2017) n'est pourtant pas toujours acquis de manière homogène. Le capital social des étudiants est constitué par des expériences éducatives formelles, mais aussi en grande partie informelles (Maccarini, 2010). Cet apprentissage des codes sociaux s'effectue progressivement, par des parcours non linéaires. Les échecs et les réorientations poussent parfois les étudiants à changer de voie, ou à trouver la leur en dehors du système d'enseignement supérieur (Erlich et Verley, 2010).

La transition, dans les parcours étudiants, mais aussi dans ceux des jeunes, peut s'apparenter à un processus d'acquisition de l'autonomie. Différents auteurs abordent la notion d'autonomisation des jeunes, marquée par certains évènements-clés qui pourront influencer leurs parcours par la suite (Blöss, Frickey et Novi, 1994). La décohabitation et l'installation dans un logement indépendant, la mise en couple et l'exercice d'un emploi rémunéré sont des éléments caractéristiques de l'autonomisation des jeunes (Erlich, 1998). On note une perspective genrée dans cette acquisition progressive de l'autonomie chez les jeunes étudiants. A l'échelle nationale, la décohabitation des femmes est souvent plus précoce que celle des hommes (Cicchelli et Erlich, 2000).

Elsa Ramos aborde le processus d'autonomisation des jeunes à partir trois catégories : l'indépendance matérielle, l'autonomie dans le sens de « vivre et agir par soi » et l'accès au statut d'âge adulte. Cet âge adulte est défini par les mêmes évènements que dans les travaux de Valérie Erlich en 1998 : la fin des études, le début de la vie professionnelle, la décohabitation et la mise en couple (Ramos, 2011).

L’indépendance matérielle et financière comme critère d’autonomisation interroge spécifiquement sur les étudiants, car elle peut influencer la manière dont ils mènent leurs cursus, ou être progressive pendant la durée des études. Les différents degrés d’autonomie financière des étudiants peuvent être envisagés sous trois catégories : les étudiants autonomes, ceux autonomes pris en charge partiellement par leurs parents et les étudiants hétéronomes (Cicchelli et Erlich, 2000).

Les étudiants complètement autonomes, donc indépendants financièrement, perçoivent davantage leurs études supérieures comme un choix, et un parcours individuel pour lequel ils ne se sentent pas redevables de leurs parents. Les étudiants dont une partie du financement provient des parents sont davantage à se sentir coupables en cas d’échec dans leurs études, même si le soutien financier de leur famille apparait comme peu contraignant. Chez les étudiants hétéronomes, la prise en charge totale de la famille ne s’arrête pas au plan matériel, et les parents peuvent aussi être beaucoup investis dans les aspects extra-universitaires de leurs enfants (Cicchelli et Erlich, 2000).

Le financement des études impacte la vie étudiante sur de nombreux aspects et ne se résume pas une autonomie financière vis-à-vis des parents, ou la manière dont sont perçues les études. L’indépendance totale des étudiants implique nécessairement un fort investissement temporel en parallèle des études. De ce fait, de nombreux étudiants en situation de précarité sont autonomes financièrement : ils doivent gagner, par leurs revenus du travail, de quoi subvenir à leur vie quotidienne sans supports extérieurs.

Après avoir envisagé la transition et l’autonomisation comme des dénominateurs communs à la grande majorité des pratiques étudiantes, il convient maintenant d’aborder le cas des étudiants aux statuts spécifiques. Il existe un grand nombre de statuts potentiellement cumulables à celui d’étudiant. Nous avons choisi d’envisager les travaux sur les étudiants étrangers et les étudiants salariés, qui paraissent être les deux catégories les plus représentées quantitativement dans la littérature.

1.1.3. Des étudiants aux statuts spécifiques : étudiants étrangers, étudiants salariés

Les étudiants étrangers occupent une grande place dans la littérature scientifique estudiantine. La France est le cinquième pays d'accueil au monde en chiffres d'étudiants accueillis (Jamid et al, 2020).

Les échanges d'étudiants entre les universités mondiales sont aujourd'hui en croissance, favorisés et relativement démocratisés par des programmes comme Erasmus, créé en 1987, qui contribuent à une institutionnalisation de la mobilité étudiante à l'étranger (Ballatore, 2020). Bien que la crise sanitaire liée au Covid19 ait fortement impacté ces migrations internationales, nous ne disposons pas à ce jour de publication scientifique sur ces évolutions récentes.

Même si les échanges universitaires sont aujourd'hui mieux intégrés dans les cursus de formation et accessibles à plus d'étudiants, seule une minorité des inscrits accèdent à ce type de migrations temporaires (Erlich, 2009). Un accès très hétérogène en fonction des établissements d'inscription (Ballatore, 2020). De plus, l'augmentation de ces mobilités internationales n'est pas homogène pour tous les motifs : si les stages connaissent une augmentation très forte ces dernières années, l'augmentation des mobilités pour motif études est moins nette (Ballatore, 2020), bien qu'elle reste très importante pour les cursus de doctorat (Favrat, 2018).

La mobilité internationale pour un motif d'études est souvent perçue comme un critère dans la formation des élites (Nogueira et Aguiar, 2008 ; Wu, 2017). Des premiers échanges scolaires jusqu'aux mobilités universitaires à l'international, cette phase de la formation constitue un accroissement du patrimoine culturel, voire la constitution d'un capital international (Erlich, 2009 ; Seidikenova, 2018). L'expérience de l'étranger peut être perçue comme un processus d'affiliation pour les étudiants (Coulon, 2017), tant en matière d'apprentissage culturel du pays d'origine que sur les méthodes d'enseignements (Lee et al., 2020 ; Seidikenova, 2018 ; Favrat, 2018). Ces différences culturelles peuvent d'ailleurs rendre difficile l'acquisition du métier d'étudiant (Coulon, 2017) en fonction de l'écart culturel et éducatif entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

La littérature scientifique fait état de plusieurs courants parfois contradictoires dans le traitement des mobilités internationales chez les étudiants, sur les plans temporel et géographique. Certains auteurs mentionnent un assouplissement des critères de mobilité internationale, ainsi que des externalités positives à l'accueil d'étudiants étrangers.

En plus des ressources économiques générées, ces étudiants sont des ambassadeurs de l'enseignement supérieur français et permettent de valoriser les établissements dans les classements mondiaux (Erlich et al., 2021). Or, ces échanges ne paraissent pas similaires en fonction des pays d'accueil. L'augmentation de la mobilité internationale des étudiants a privilégié des logiques de migrations régionales à l'échelle de l'Europe par exemple (Erlich et al., 2021), avec des conséquences sur les échanges avec d'autres pays.

Hors Europe, on assiste davantage à une « inflexion sécuritaire » (Geisser, 2018), où les étudiants peuvent parfois être découragés par la lourdeur des formalités administratives à accomplir, ou par des discours des autorités françaises sur l'existence d'un certain nombre de filières universitaires dans leur pays d'origine. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale est en augmentation constante depuis les années 1990. 1,3 million d'étudiants dans le monde étaient en mobilité en 1990, contre 4,6 millions en 2015. Pour autant, ceci représente une part des étudiants relativement stable, autour de 2% (Strassel, 2018). Plus qu'une réelle massification des échanges internationaux, on assiste davantage à une sélection des meilleurs étudiants sous critère de méritocratie universitaires (Geisser, 2018 ; Erlich et al., 2021).

Les étudiants étrangers et les mobilités internationales représentent une partie importante de la littérature scientifique, mais une faible part des effectifs étudiants globaux à l'échelle mondiale. Sur ce plan, l'agglomération métropolitaine lyonnaise dispose d'un rayonnement international fort avec 20 000 étudiants étrangers sur plus de 160 000 étudiants (Lyon Campus, 2012), soit 12,5% des étudiants locaux.

Après les étudiants étrangers, le deuxième cas spécifique abordé dans la littérature est celui des étudiants salariés. Les étudiants salariés représentent également une catégorie à part entière des populations étudiantes. L'Observatoire Nationale de la Vie Étudiante (OVE) montre globalement un fort engagement des étudiants dans le travail salarié. En parallèle de leurs études, la moitié d'entre eux exerce une activité rémunérée pendant l'année (Béduwé et al., 2018). En comptant les activités estivales, seuls 22% des étudiants n'effectuent aucune activité rémunérée (Pinto, 2010).

Le type d'emploi occupé varie en revanche fortement selon la filière des étudiants, leur âge ou la nature de leurs ressources (Béduwé et al., 2018 ; Pinto, 2010). Dans un contexte français où l'aide financière des parents tient une place très importante dans le financement des études, avoir un emploi permet aux étudiants de minimiser l'aide apportée par les familles les moins dotées financièrement (Pinto et al., 2019).

Vanessa Pinto (2010) propose une typologie de l'activité rémunérée chez les étudiants : des activités provisoires (alimentaires et passagères), anticipatoires (qui préparent à un mode de vie spécifique ou à une carrière professionnelle), et propres à l'éternisation (qui sont souvent des activités par défaut, pratiquées sur le plus long terme dans un contexte d'enlisement).

De nombreux travaux portent sur cette question des étudiants-salariés (Beffy et al., 2009 ; Béduwé et al., 2016 ; Giret, 2011), et notamment sur le lien entre exercice d'une activité salariée et l'impact sur la réussite du cursus universitaire. Certains mettent en avant un seuil du travail salarié à partir duquel la réussite des études est fortement impactée : une activité au-delà de 15 heures par semaine favoriserait le décrochage et impacterait négativement la réussite (Body et al., 2015).

Cet impact négatif du travail est cependant à analyser de manière conjointe avec d'autres facteurs. Les auteurs de cette même étude (Body et al., 2015) précisent que le fait d'avoir choisi sa filière universitaire ou bien d'avoir obtenu un baccalauréat général permet de relativiser considérablement l'impact négatif du travail sur les études. Certains auteurs pointent également le fait que le travail en parallèle d'un cursus universitaire peut contribuer à la redéfinition du projet initial d'études (Béduwé et al., 2018), et constitue alors une transition entre formation initiale et emploi pérenne.

L'exercice d'un emploi salarié en parallèle de ses études peut également être perçu comme la compensation d'un manque de professionnalisation dans des voies d'étude jugées trop théoriques, ou avec peu de débouchés professionnels (Pinto et al., 2019).

Comme les étudiants internationaux, le statut d'étudiant salarié recouvre une importante diversité de profils, en fonction de l'investissement temporel en dehors des études ou de la nature des activités (en lien ou non avec la formation).

1.1.4. L'enseignement supérieur entre spécificités des filières, massification et démocratisation

Nous avons évoqué l'université comme un tout indifférencié depuis le début de cette revue. Nous allons à présent envisager plus spécifiquement plusieurs filières d'enseignement supérieur qui représentent des réalités bien diverses.

Le statut d'étudiant est souvent assimilé à la fréquentation d'universités, qui concentrent la majorité des effectifs. Or, les expériences étudiantes sont fortement hétérogènes en fonction du type de formation. À commencer par les filières plus sélectives comme, en France, les grandes écoles ou les classes préparatoires.

Nous avions déjà évoqué une certaine reproduction des élites au sein de l'enseignement supérieur : les classes préparatoires sont la filière la moins mixte socialement. Ce milieu, fortement homogène, est composé de plus de 48% d'enfants de cadre, contre 30% à l'université (Dutercq et al., 2019). À l'image de l'accroissement des effectifs dans l'enseignement supérieur, des classes préparatoires dites « de proximité » ont été créées, hors de grandes agglomérations universitaires, afin d'en démocratiser l'accès. Malgré ce déploiement régional, l'image élitiste de la formation perdure, ce qui contribue à des phénomènes d'autocensure de la part des femmes et des jeunes issus des milieux populaires (Dutercq et al., 2019).

Le milieu social influe sur l'entrée dans des filières sélectives dans la mesure où certains étudiants sont poussés à envisager ces formations, en opposition à une autocensure constatée dans les milieux plus populaires (Herbaut, 2019). L'accès aux classes préparatoires, mais aussi à d'autres formations sélectives, résultent d'une réussite scolaire et de l'appartenance à un milieu social. Malgré des résultats plus modestes, un étudiant au niveau social relativement élevé aura plus de chances d'accéder à des études supérieures (Herbaut, 2019).

Certaines grandes écoles qui bénéficient elles aussi d'une image élitiste ont suivi cette volonté de diversification avec l'ouverture de programmes spéciaux afin de recruter sous d'autres modalités des étudiants socialement moins favorisés (Saint Martin, 2008), à l'image de Sciences Po. Comme pour les classes préparatoires, cette diversification est en demi-teinte.

Le nombre d'étudiants recrutés par ces voies reste très faible en comparaison des effectifs des grandes écoles. On constate également une posture « d'assimilations par les tuteurs », c'est-à-dire une uniformisation des connaissances par la formation dans ces programmes, qui laissent finalement peu de place à la diversité des profils recherchée initialement (Allouch et Van Zanten, 2007 cités dans Saint Martin, 2008).

La fréquentation d'un cursus sélectif et prestigieux comme les grandes écoles ou les classes préparatoires influe sur la représentation du diplôme chez les étudiants. Les élèves des filières sélectives sont ceux qui défendent le plus la valeur de leur diplôme, et sa nécessité dans le monde du travail (Duru-Bellat et Ternet, 2009). À l'inverse les étudiants des filières non

sélectives à l'université se caractérisent par un manque de confiance en leur capacité à se démarquer sur le marché du travail par leurs diplômes (Duru-Bellat et Ternet, 2009). Malgré des tentatives d'ouvertures des filières sélectives, leurs publics restent socialement homogènes et privilégiés. Cette dynamique d'ouverture reste plus observable à l'université.

On assiste à un accroissement constant des effectifs étudiants depuis les années 1960. 42% des jeunes nés entre 1975 et 1977 sont diplômés du supérieur, contre 21% de ceux nés entre 1960 et 1962 (Albouy et Tavan, 2007). L'accroissement des effectifs a un impact sur l'identité du statut étudiant, qui parait moins distinctif qu'il ne pouvait l'être quand l'enseignement supérieur était réservé à une petite partie de la population (Erlich, 2004). Cette augmentation des effectifs n'est pour pas linéaire. On constate une augmentation de 25% des étudiants entre 1990 et 1995, avec notamment un fort afflux d'étudiants étrangers, suivi d'une diminution entre 1995 et 2000. Une nouvelle augmentation des étudiants apparait jusqu'à 2005, suivie d'une baisse des effectifs de 6,7% jusqu'à 2010 (Erlich et Verley, 2010).

L'augmentation des effectifs étudiants n'est pas non plus répartie équitablement entre les différentes offres de formation du supérieur. Un étudiant sur deux fréquentait une université en 2010, contre deux étudiants sur trois dans les années 1980. Cette baisse proportionnelle des universités s'explique par la diversification des filières d'enseignement supérieur, la professionnalisation des cursus (Erlich et Verley, 2010), et l'essor de l'enseignement privé. L'université perd aujourd'hui du terrain au profit de l'enseignement privé. Celui-ci représentait 14% de l'enseignement en 2010 (Moulin, 2015), et est en pleine expansion depuis une dizaine d'années.

À partir de cet accroissement du nombre d'étudiants, certains d'auteurs évoquent une « massification » de l'enseignement supérieur, voire une « démocratisation » (Coulon, 2017), deux courants qu'il convient d'analyser séparément.

Revenons dans un premier temps sur le phénomène de massification de l'enseignement supérieur. L'augmentation du nombre d'étudiants depuis les années 1960 a permis l'accession à l'enseignement supérieur de nouveaux publics, avec une forte croissance des femmes (Baudelot et Establet, 1992) et des étudiants d'origine plus modestes (Bloss et Erlich, 2000). Les femmes étaient par exemple deux fois moins scolarisées dans l'enseignement supérieur que les hommes dans les années 1940, et la parité des effectifs est atteinte dans les années 1970 (Primon et Frickey, 2002).

L'accès presque généralisé au baccalauréat tend également à augmenter les effectifs de l'enseignement supérieur. Le taux d'obtention du baccalauréat est en pleine expansion, y compris pour les bacs technologiques et professionnels. Bien que ces filières ne soient pas spécifiquement conçues pour la réalisation d'études supérieures à l'université, 23% des bacheliers professionnels font des études supérieures (Erlich et Verley, 2010). Cette diversification des profils, ainsi que l'augmentation progressive de la durée des cursus, contribuent à ce que les étudiants soient de plus en plus nombreux en France.

Pour autant, des différences importantes persistent également dans le type de filière choisie par les étudiants, notamment à travers un prisme genré. Les femmes s'orientent encore vers des filières plus ouvertes, moins prestigieuses, moins sélectives et donc moins rémunérées sur le marché du travail (Beswick et Verley, 2019). Ces constats de massification différenciée sont aussi partagés par des études en Europe et dans le monde, où l'accès à l'enseignement supérieur est de plus en plus important (Maroy et Van Campenhoudt, 2010 ; Picard et al., 2010).

La notion de « démocratisation » de l'enseignement supérieur, quant à elle, est questionnable sur de nombreux points. Certains auteurs évoquent une démocratisation quantitative ou qualitative (Prost, 1986, cité dans Merle, 2000). Cette notion de démocratisation a été développée pour l'enseignement secondaire, mais les mêmes constats peuvent être faits sur l'enseignement supérieur. Si la massification a permis un accès à de nouveaux publics à l'université, il subsiste aujourd'hui une part de discrimination par l'origine sociale dans l'accès aux études. On assiste donc à une démocratisation ségrégative (Merle, 2000).

Des études montrent d'ailleurs l'impact direct du plus haut niveau de diplôme obtenu par les parents sur la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur chez les enfants (Maroy et Van Campenhoudt, 2010). Les phénomènes d'autosélection à l'entrée à l'université sont encore importants chez les jeunes issus des familles de milieux socioculturels les plus défavorisés, ajoutés aux obstacles financiers qui limitent l'accès aux études supérieures des classes populaires.

Plus encore que l'accès à l'université, un des enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'obtention d'un diplôme en sortie de cursus (Herbaut, 2019). Sur ce point aussi, les étudiants les plus modestes restent discriminés. L'enseignement universitaire français apparait comme un modèle caractérisé par une forte fréquentation des établissements d'enseignement publics (Moulin, 2015), mais qui favorise la reproduction sociale.

L'investissement français dans l'enseignement supérieur représente 1,5% du PIB, contre 2,1% en moyenne pour les pays de l'OCDE (Moulin, 2015). À mi-chemin entre des conceptions libérales et sociales démocrates de l'enseignement supérieur, la France dispose d'un modèle universitaire conservateur, qui ne parvient pas à favoriser la réussite des étudiants ni l'égalité entre eux, tout en limitant leurs choix de filières, car les étudiants sont relativement peu autonomes sur le plan financier (Moulin, 2015).

Dans d'autres pays aux conceptions plus libérales de l'enseignement supérieur, l'emprunt pour les études est fréquent (Charles, 2015), quelle que soit l'origine sociale des étudiants. Au-delà de la contrainte économique du coût de l'éducation, les auteurs pointent la relative liberté des étudiants dans les choix de filières, indépendamment de leurs coûts.

Au vu des différents travaux présentés, on évoquera davantage une massification de l'enseignement supérieur ou une démocratisation ségrégative, dans la mesure où l'université s'apparente toujours en partie à un mécanisme de reproduction sociale par l'enseignement.

Les travaux scientifiques abordés dans cette partie s'inscrivent dans un temps long où les premiers travaux sur ces sujets datent des années 1960. Or, la période où nous avons réalisé notre recherche a été particulièrement marquée par la crise sanitaire à partir de l'hiver 2020. Les populations étudiantes ayant été fortement touchées et médiatisées pendant cette période, il parait nécessaire d'envisager les travaux parus dès 2020 sur l'impact de cette crise.

1.1.5. L'impact de la crise sanitaire sur les populations étudiantes

Les étudiants, comme le reste de la population (Tourette-Turgis et Pereira Paulo, 2021), ont été impactés par la crise sanitaire de 2020-2021, et spécifiquement par le confinement à partir de mars 2020. Les établissements d'enseignement supérieur ont été fermés du 16 mars 2020 jusqu'à la rentrée 2020-2021, avec la mise en place de dispositifs d'enseignement à distance qui étaient jusque-là peu utilisés par les universités. Cette première période de confinement au printemps 2020, a ensuite été renouvelée en novembre 2020.

Le confinement et la crise sanitaire ont contribué à mettre en lumière des fragilités présentes depuis longtemps chez les étudiants, telles que la précarité ou l'isolement. Plusieurs enquêtes ont été rapidement effectuées sur l'impact de la crise Covid sur les étudiants.

Concernant l'impact du confinement sur les études, des attitudes radicalement opposées ont pu être observées chez ses populations : une capacité à dégager des ressources de son nouvel environnement (enseignement à distance, retour au domicile familial pour un grand nombre d'étudiants), ou un retrait de toutes activités parfois jusqu'à l'abandon des études (Jorro, 2021).

Les conditions de vie des étudiants pendant les différents confinements ont été très variables : retour au domicile familial dans des contextes plus ou moins favorables, isolement dans des logements étudiants parfois exigus. Elles ont accentué les inégalités déjà présentes au sein de la population étudiante.

La tenue des cours en distanciel pendant une partie du confinement a également aggravé les inégalités déjà présentes au sein de cette population. Un accès à un ordinateur, une bonne connexion internet et un espace de travail calme ont pu être fortement conditionnés par l'origine sociale des étudiants (OVE, 2020), alors qu'ils sont devenus des facteurs cruciaux de réussite dans l'enseignement supérieur.

En moyenne, on estime que près de 56% des étudiants sont restés dans leur logement en période de confinement[9] (OVE, 2020). Les étudiants étrangers, parfois les seuls à être resté sur les lieux de leurs résidences universitaires, ont été particulièrement fragilisés par ces situations (Noûs, 2020).

Des études spécifiques portant sur la santé mentale des étudiants pendant la crise sanitaire sont édifiantes. Plus d'un étudiant sur deux a déclaré ressentir une profonde détresse psychologique à l'issue des confinements de 2020, et 37% d'entre eux se déclarent anxieux (Roux et al., 2021). Ces chiffres sont relativement proches de l'enquête spécifique au Covid menée par l'OVE en 2020. Celle-ci montre que plus de 31% des étudiants ont présenté des signes de détresse psychologique comme la nervosité, le stress et l'abattement (OVE, 2020).

Au-delà du confinement, la crise sanitaire impacte les étudiants sur le plus long terme avec la crainte d'une crise économique post-Covid, qui engendre une incertitude supplémentaire quant à l'insertion professionnelle (Saïd et al., 2020). En raison de l'impossibilité de réaliser un stage ou une mobilité internationale, 45% des étudiants considèrent que le confinement aura un impact négatif sur la suite de leurs études (OVE, 2020).

[9] OVE. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, [en ligne], http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2020/06/La-vie-detudiant-confine-Logement.pdf (consulté le 07/02/2023)

Plus encore, cette période a pu être facteur de changements importants vis-à-vis de la perception des études. Les changements d'orientation, l'arrêt des études ou contexte d'incertitude face au marché du travail ont été bien plus importants que les années précédentes (OVE, 2020).

La détresse et la précarité étudiante ont été fortement médiatisées pendant la période de la crise sanitaire à travers l'évocation des conditions de logement, des difficultés économiques et du sentiment d'isolement.

Bien que les résultats présentés dans les études précédemment décrites soient plus importants pendant la période Covid que pendant le reste de l'année, l'antériorité de ces phénomènes ne doit pas être négligée. Si la presse ou les décideurs publics paraissent avoir (re)découvert les précarités étudiantes au prisme du Covid19, ces publics sont depuis bien longtemps des populations potentiellement fragiles.

Les cinq sections précédentes ont permis d'établir une définition plus fine du statut étudiant et de son inscription dans le contexte de l'enseignement supérieur et les crises sanitaires plus récentes. A partir de cette mise en contexte, nous allons à présent envisager les travaux de la littérature scientifique sur les pratiques étudiantes.

1.2. Pratiques quotidiennes des étudiants

Les travaux scientifiques mobilisés précédemment contribuent à donner une définition fine des populations étudiantes, de leurs enjeux et de la manière dont ils sont impactés par des contextes nationaux. Pour autant, envisager les agglomérations métropolitaines comme des territoires de pratiques étudiantes nécessite de définir clairement la manière dont les étudiants fréquentent ces espaces. Un retour sur la terminologie mobilisée permettra de justifier l'usage du terme « pratique quotidienne ». Ensuite, on abordera les pratiques étudiantes du point de vue de la mobilité résidentielle, la mobilité quotidienne et le logement.

1.2.1. Quelques éléments de définition

Nous allons dans un premier temps définir précisément les termes qui seront utilisés pour évoquer les pratiques quotidiennes de la population étudiante. De nombreux concepts sont mobilisés dans la littérature sur les pratiques et les comportements quotidiens des populations, parfois de manière interchangeable et sans définition préalable.

Les courants de la sociologie de la vie quotidienne proposent une première définition des pratiques quotidiennes comme étant les comportements habituels des individus, en opposition aux conduites qui renvoient au face-à-face entre des personnes (Juan, 2015). Les pratiques quotidiennes en tant qu'actions des individus peuvent rapidement s'accélérer et devenir routinières, à l'image des déplacements où le choix modal est parfois acquis par habitude chez les usagers qui ne le questionnent plus pour des trajets quotidiens. Si à partir de cette définition, nous pouvons évoquer les pratiques quotidiennes des étudiants en matière de mobilité et de logement, la littérature fait également état de pratiques urbaines, pratiques spatiales, pratiques habitantes.

Les « pratiques spatiales » comprennent les pratiques concrètes de l'espace comme l'habitat, les déplacements, et les usages immatériels comme les télécommunications. Ces pratiques spatiales sont l'ensemble des éléments mis en place par les individus pour « faire » et « jouer » avec la notion de distance (Cailly, 2004).

Cette notion ne considère pas l'espace comme une entité abstraite extérieure à l'individu (Lefebvre, 2000), mais comme un espace construit par l'usager, à travers ses pratiques spatiales et ses représentations (Sergot, Chabault et Loubaresse, 2012).

Les pratiques spatiales peuvent être interrogées par le logement ou par la mobilité quotidienne, dans la mesure où elles constituent un ensemble qui cherche à « qualifier les lieux et les espaces en mettant à jour les interactions spatiales qui peuvent exister au sein d'un espace, c'est-à-dire l'influence de la proximité spatiale des lieux sur l'intensité des relations qu'ils peuvent avoir » (Baron, Caro et Perret, 2003). Pour cette raison, et pour le lien entre mobilité et logement dans les pratiques quotidiennes des individus, cette terminologie de « pratique spatiale » est adaptée à notre travail de terrain. Les « pratiques urbaines », seront ici entendues comme des pratiques spatiales propres à un environnement urbain ou métropolitain.

Ensuite, les « pratiques habitantes » sont définies comme l'utilisation consciente des lieux par les habitants du point de vue de leurs comportements, usages et fréquentations. Cette utilisation des lieux est dotée d'une dimension immatérielle, sensorielle ou symbolique (Fries-Paiola et De Gasperin, 2014). Les pratiques habitantes comprennent également des aspects liés à la perception de l'espace, l'appropriation de volonté de « faire société » à travers une qualité de vie partagée. Cette échelle du « faire société » suppose une analyse des pratiques au-delà des individus, sans pour autant envisager un groupe social : dans la perspective intermédiaire d'un groupe plus restreint, à l'image d'une famille par exemple (Fries-Paiola et De Gasperin, 2014).

Bernard Lahire définit même les pratiques habitantes sous la forme d'une équation « dispositions + contexte = pratiques » (Lahire, 2012). Les dispositions sont des représentations collectives, et le contexte spatio-temporel contraint de manière provisoire les dispositions de l'individu. Les pratiques habitantes qui peuvent être observées par le chercheur sont donc le résultat d'un passé incorporé par l'individu dans un contexte présent (Lahire, 2012).

En complément à la notion de pratiques, le terme de « conditions de vie » est souvent mobilisé dans des enquêtes destinées aux populations étudiantes. Nous les entendrons comme le « cadre d'existence de la vie matérielle » des individus (Maresca, 2017). Les conditions de vie paraissent adaptées à une perspective technique de l'enquête, dans une optique de recensement des ressources des individus. Elles ne permettent pas de rendre compte de la complexité des pratiques quotidiennes dans les choix et contraintes des étudiants. Nous l'utiliserons peu dans la suite de nos travaux.

Plus englobant, le concept de « mode de vie » est souvent utilisé pour décrire l'ensemble des pratiques étudiantes. Les modes de vie, dans leur utilisation plurielle, apparaissent comme un éventail des possibles dans les manières du quotidien, propre à un groupe social ou un contexte résidentiel (Maresca, 2017). On évoquera volontiers un mode de vie des jeunes ou des étudiants, qui oriente les pratiques de consommation, les modes d'habiter ou les mobilités. Bien que la notion n'ait pas été mobilisée comme telle, les modes de vie étaient déjà au cœur des travaux de Pierre Merle qui identifiait le rapport aux études, au logement, au campus et plus globalement à la ville comme une manière d'envisager les structures, dynamiques individuelles et collectives qui organisent la vie des étudiants, tout en reflétant leur unité et leur diversité (Merle, 1994).

Le concept de mode de vie se détache du « style de vie », concept de Weber, prolongé chez Bourdieu par la notion d'habitus. Celui-ci renvoie à une notion plus individuelle des pratiques, prenant en compte les choix personnels, catégories d'appartenances et les identités multiples des individus (Juan, 2015). Au sein des modes de vie des individus, le concept de mode d'habiter est aussi fréquemment mobilisé. Nous l'entendrons ici comme « la manière dont les individus résident et le rapport à l'espace que ce mode résidentiel exprime » (Chabrol et Grasland, 2016, p80 à partir de Stock, 2012).

Ces précisions terminologiques permettent d'envisager toutes les nuances de notre objet de recherche. On évoquera les pratiques quotidiennes des étudiants lorsqu'il s'agit de décrire leurs comportements habituels en matière de mobilité ou leurs types de logements.

Ces « pratiques étudiantes » seront essentiellement éclairées à partir de données quantitatives issues d'enquêtes dans une perspective descriptive des comportements. La notion de « pratiques spatiales » pourra être utilisée, notamment lors d'analyses croisées entre la mobilité et le logement des étudiants, dans une logique de prise en compte plus globale du système entre mobilité et logement.

Enfin nous pourrons évoquer les « modes de vie des étudiants » dans une perspective plus générale, bien que nous ayons déjà souligné la difficulté d'envisager un groupe social en considérant une population étudiante hétérogène tant dans ses pratiques que ses ressources. L'utilisation de « mode de vie », en plus des caractéristiques liées au logement et à la mobilité, devra prendre en compte les caractéristiques propres des individus ainsi que les mécanismes de leurs choix. Cet éclairage sur les modes de vie des étudiants sera vraisemblablement effectué à partir de matériaux qualitatifs sur les discours des usagers.

Après avoir défini plus précisément ces concepts et leurs usages dans notre recherche, il convient d'envisager la littérature scientifique descriptive sur les pratiques étudiantes en matière de mobilité et de logement.

1.2.2. Mobilité résidentielle et choix d'Université

Cette nouvelle section est consacrée aux travaux scientifiques portant précisément sur la description et la compréhension des pratiques quotidiennes étudiantes. Le choix des études, bien qu'il s'inscrive dans une temporalité plus longue, doit être interrogé dans un premier temps car il peut fortement conditionner les pratiques quotidiennes des étudiants en matière de logement et de mobilité.

La géographie du recrutement des universités est lisible à travers différentes logiques : à l'échelle des universités ou plus largement des régions. Le recrutement découle d'une adéquation entre un choix de formation, souvent perçu comme un premier critère de sélection (Hardouin et Moro, 2014)[10], et un choix de lieu de résidence pour les étudiants, fréquemment dans une logique de « proximité territoriale » (Baron, 2005) avec le domicile parental. À l'échelle des universités, certains établissements à Paris ou dans de grandes agglomérations métropolitaines françaises disposent d'un rayonnement international. D'autres universités régionales ou de banlieue parisienne présentent des recrutements majoritairement locaux (Hardouin et Moro, 2014 ; Frouillou, 2014).

À l'échelle régionale, certains grands pôles universitaires attirent des étudiants bien au-delà de leurs frontières. L'Île-de-France est souvent plébiscitée pour les cursus longs, tandis que la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie sont davantage attractives pour des cycles plus courts (Bonleu et Boudesseul, 2019 ; Vignale 2016). À l'inverse, d'autres pôles universitaires régionaux apparaissent comme en déficit d'attractivité, phénomène expliqué en partie par le choix des étudiants qui habitent à proximité de la frontière régionale de profiter de la polarité forte des régions voisines (Cuney, 2005). Le plus souvent, à distance égale entre le domicile et le lieu d'étude, les étudiants choisissent de rester dans leur académie de résidence (Baron, 2005).

Ces migrations universitaires sont aussi fortement impactées par le positionnement des étudiants dans leurs cursus. Seulement un bachelier sur six quitte sa région d'origine après l'obtention du baccalauréat. Cette stabilité est encore accentuée dans les régions qui disposent d'une offre de formation plus riche (Verley et Zilloniz, 2010).

Dans ses travaux sur la ségrégation universitaire, Leïla Frouillou (2014) pointe l'importance des recrutements de proximité en 1ère année, ainsi qu'une inégalité d'accès aux universités parisiennes des étudiants issus des périphéries, à la fois en raison de contraintes sur la mobilité et de biais d'autosélection. Les étudiants qui ont grandi dans des régions moins dotées en formation sont donc plus à même de changer de lieu de résidence tôt dans leur cursus, tandis que les étudiants qui résident dès le secondaire à proximité de gros pôles universitaires ont plus de chance de les fréquenter pour leurs études supérieures. Chez ces derniers, une mobilité potentielle pour les études s'effectuera alors au profit d'une région plus lointaine.

[10] Pour 80% des étudiants interrogés dans cette enquête à l'Université de Bretagne Occidentale, le choix de la ville d'étude découle de la formation, suivi par la proximité avec le domicile parental.

Loin d'un simple prisme géographique, le choix des études doit aussi être interrogé plus globalement dans une optique d'accès à l'enseignement supérieur, potentiellement influencé par des logiques de ségrégation sociospatiale (Frouillou, 2015 ; 2017). Celles-ci sont d'ailleurs accentuées par des politiques nationales à travers les outils de recrutement (Couto, Bugeja-Bloch et Frouillou, 2021). Une mobilité pour les études, d'autant plus si elle est importante géographiquement (région éloignée du domicile en France ou à l'étranger), nécessite un fort capital culturel, social et financier (Hardouin et Moro, 2014 ; Verley et Zilloniz, 2010 ; Perret, 2007).

Si le choix des études peut impacter les pratiques de logement, la réciproque s'applique également chez les étudiants. Le coût du logement, mais aussi le fait de trouver un logement dans des territoires où le marché immobilier est parfois très tendu sont autant de facteurs explicatifs de la plus forte cohabitation des étudiants dans les grandes agglomérations métropolitaines françaises (Laferrère, 2010), ou dans les milieux sociaux les moins favorisés (Solard et Coppoletta, 2014).

On peut évoquer une forme de déterminisme géographique dans la mesure où ces étudiants, issus des grands pôles urbains, sont moins contraints dans leurs choix d'études – l'offre y est plus importante – et plus à même de s'inscrire dans des filières sélectives comme les classes préparatoires ou médecine à l'université. Tandis que les étudiants originaires des zones rurales ou des petites villes s'orientent plus souvent vers des filières technologiques, offres qui se trouvent à proximité. Ces éléments sur le déterminisme géographique dans le choix des études rejoignent ceux abordés précédemment sur la démocratisation ségrégative (Merle, 2000).

1.2.3. Mobilités quotidiennes

La littérature sur les pratiques quotidiennes des étudiants est moins abondante que celle consacrée aux choix des formations. Nous aborderons dans un premier temps les aspects liés à la mobilité des étudiants.

La mobilité quotidienne est un sujet très traité à travers plusieurs prismes dans la littérature scientifique. Certains travaux évoquent la mobilité et les comportements des ménages (Nicolas, Vanco et Verry, 2012 ; Pelé, 2018), la mobilité sous un angle spatial (Bouzouina, Havet et Pochet, 2015 ; Gallez et Kaufmann, 2009), la mobilité comme une ressource (Kaufmann et al., 2004), ou la mobilité des jeunes (Oppenchaim, 2017 ; Massot et Zaffran, 2007 ; Ramos et De Singly, 2016 ; Vincent-Geslin et al., 2017).

La mobilité quotidienne des étudiants est finalement peu interrogée parmi ces nombreux courants. Les travaux de Kamila Tabaka sur la mobilité quotidienne dans l'aire métropolitaine de Grenoble interrogent la mobilité des étudiants dans une agglomération métropolitaine. Celle-ci est qualifiée d'hétérogène, tant en nature qu'en diversité, souvent caractérisée par l'absence de possession d'une voiture et un fort usage des transports en commun et de la marche à pied (Tabaka, 2009).

Quelques travaux présentent de manière très approfondie les pratiques quotidiennes et spatiales des étudiants à partir de leur lieu d'étude. La première étude majeure sur ce sujet est issue des travaux d'Armelle Choplin et Matthieu Delage (2011) et porte sur l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée. Cette université est spécifique par son bassin de recrutement local à l'échelle de la région, si bien qu'un très grand nombre d'étudiants cohabitent chez leurs parents[11].

Les auteurs identifient des points de tensions majeurs dans la mobilité quotidienne des étudiants, entre captivité et quête d'autonomie, qu'ils qualifient comme « une subtile combinaison entre hypermobilité quotidienne et multiples arrangements-accommodements ». Dans ce territoire moins dense et moins bien desservi que d'autres au sein de la l'agglomération parisienne, à l'image de nombreux territoires périurbains, les étudiants sont très fortement dépendants de l'automobile pour leurs déplacements.

Dans ce cas, la forte mobilité des étudiants n'est pas nécessairement synonyme d'émancipation, mais plutôt d'une forte dépendance envers leurs accompagnants. La mobilité et l'autonomie sont deux éléments clés, mais distincts, dans les parcours des étudiants des universités périphériques.

Une seconde enquête a été menée en Ile-de-France afin de mieux comprendre les comportements des étudiants de l'Université Paris-Est Créteil par Sophie Blanchard en 2014. Cette étude porte sur les mobilités quotidiennes, les pratiques de loisirs et la provenance des étudiants. Elle vise à faire émerger les enjeux liés aux « étudiants débutants » en début du cursus, ainsi que les spécificités d'une université située en petite couronne de la banlieue parisienne.

[11] 84% des étudiants cohabitent chez leurs parents à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, contre 33% à échelle nationale selon l'enquête conditions de vie de l'OVE en 2010.

Comme pour Paris-Est Marne-la-Vallée (Choplin et Delage, 2011), Paris-Est Créteil présente un bassin de recrutement local, avec un fort taux d'étudiants cohabitants[12] et des temps de trajets quotidiens importants pour se rendre à l'université. Une grande partie des étudiants effectuent ces déplacements en transports en commun[13], l'université étant mieux desservie qu'à Marne-la-Vallée.

Les étudiants de Créteil sont très jeunes et peu motorisés, donc dépendants de leurs parents sur le plan financier et résidentiel, mais sont issus d'origines sociales variées (Blanchard, 2014).

Avant leur entrée à l'université, un grand nombre d'entre eux a également eu un parcours scolaire non linéaire avec des redoublements, l'obtention d'un bac professionnel ou technologique. L'analyse des pratiques étudiantes en début de cursus parait relativement stratégique dans la mesure où l'autrice observe une continuité dans les pratiques de loisirs par exemple, tandis que la construction du rapport à la ville et l'autonomie des étudiants s'acquiert plus progressivement (Blanchard, 2014).

Dans un bassin universitaire différent, l'étude de Magali Hardouin et Bertrand Moro porte sur les pratiques spatiales des étudiants à la fois dans des pôles universitaires de l'Université de Bretagne Occidentale (Hardouin et Moro, 2014) à Rennes, et des antennes de proximité à Saint-Malo, Brest, Quimper, Lorient et Vannes. À partir d'une étude quantitative sur les mobilités et pratiques urbaines, une comparaison est effectuée entre des pôles universitaires et des antennes de proximité au sein de la région Bretagne.

Ces travaux permettent de réinterroger les mobilités étudiantes selon différentes temporalités :

- La mobilité quotidienne pour les trajets domicile-étude ;
- Le processus d'ancrage dans la ville d'études, à travers les pratiques spatiales comme la fréquentation de la ville et le logement ;
- Les mobilités moins fréquentes, mais pour autant récurrentes, entre des étudiants décohabitants et vers le domicile parental, qui mettent en lumière des identités étudiantes plurielles et des ancrages territoriaux différenciés.

[12] 85,5% des étudiants de Paris-Est Créteil cohabitent chez leurs parents (Blanchard, 2014), mais cette étude ne porte que sur des étudiants en début de cycle qui cohabitent également plus à l'échelle nationale.

[13] Dans cette étude, 87,5% des étudiants enquêtés utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu d'étude pour un temps de trajet moyen de 48 minutes (Blanchard, 2014). Ces temps de trajets sont semblables aux moyennes relevées en ile de France, mais très supérieurs à ceux d'autres Métropoles françaises.

La notion de ville universitaire est d'ailleurs questionnée par les auteurs (Hardouin et Moro, 2014) dans la mesure où les étudiants qui ne sont pas originaires de la région fréquentent moins les lieux de leur ville d'étude que les autres.

Au-delà de ces trois études spécifiques effectuées à partir d'un bassin universitaire ou un établissement, une partie importante des productions scientifiques sur les étudiants sont issues des enquêtes menées par l'Observatoire National de la Vie Étudiante.

L'OVE publie sur des sujets variés tels que les parcours de formations, les conditions de vie, les revenus étudiants ou la mobilité régionale. Nous ne reviendrons pas ici sur ces éléments dans la mesure où ils présentent un cadrage national très complet, mais ne permettent pas d'envisager les pratiques quotidiennes des étudiants à l'échelle territoriale.

En effet, ces résultats sont souvent dissociés entre la région parisienne et le reste de la France. Cette différenciation permet de faire ressortir les spécificités franciliennes, et de ne pas gonfler les moyennes nationales sur les temps de trajets quotidiens ou le pourcentage de cohabitants, par exemple. Pour autant, elle ne permet pas de faire émerger les éventuelles spécificités territoriales des pratiques étudiantes.

Ces différentes études réalisées à partir des établissements d'enseignement supérieur permettent d'identifier deux résultats clés. La mobilité des étudiants est fortement impactée par le terrain d'étude, notamment par les différences en termes de bassin de recrutement. Pour autant, certaines caractéristiques persistent au sein de la population étudiante, comme le faible taux de possession d'une voiture et un fort recours aux transports en commun pour se rendre sur leur lieu d'études. Il convient à présent d'envisager la littérature scientifique sur le logement et les pratiques quotidiennes des étudiants.

1.2.4. Logement et pratiques quotidiennes

La thématique du logement est aussi largement traitée dans la littérature scientifique. Un grand nombre de travaux portent sur les mécanismes du marché du logement (Bourdieu et Christin, 1990 ; Bonneval, 2018 ; Pollard, 2007), le logement social (Gimat, 2017 ; Sala Pala, 2005 ; Robert, 2020 ; Gimat et Pollard, 2016), ou les politiques de logement (Driant, 2009 ; Zittoun, 2001).

Dans le langage commun comme dans la littérature scientifique, l'évocation du logement étudiant est souvent associée aux logements dédiés aux étudiants, à l'image des résidences sociales ou privées spécifiquement réservées à ces populations. Pourtant, cette part du logement dédié aux étudiants reste largement minoritaire[14], en comparaison au logement en cohabitation au domicile parental ou en location dans le parc diffus.

Le logement dédié aux étudiants revêt des formes fortement hétérogènes, en fonction des contextes nationaux, des marchés locaux du logement ou bien des opérateurs qui le fournissent. On s'accorde cependant sur le fait que la centralité du logement dédié est un facteur d'attractivité supplémentaire, et que les résidences universitaires sont perçues comme un facteur de développement social et économique dans les villes (Cascone et Sciuto, 2018). Pour autant les aspects qualitatifs, intrinsèques au logement, sont souvent laissés pour compte sur le plan de l'analyse ; ils sont peu représentés dans les enquêtes ou dans les publications scientifiques.

Le logement étudiant est parfois considéré comme un service public, élément fondateur dans la période des études, générateur de capital humain et social chez les jeunes (Bellini, Gambaro et Mocchi, 2020) souvent dans un contexte multiculturel. Ces auteurs transposent la pyramide des besoins des individus de Maslow (Maslow, 1974)[15] qui représente la hiérarchie des besoins des individus au logement étudiant. Le besoin le plus basique du logement étudiant est celui d'un environnement sécurisé avec une connexion internet. Un besoin plus accompli envisage le logement comme un lieu de vie vecteur de sens qui contribue à la préparation à des projets après le diplôme (Bellini, Gambaro et Mocchi, 2020).

Les pratiques quotidiennes des étudiants, en matière de logement, de mobilité, mais aussi de loisirs ou d'habitudes de consommation sont étroitement liées à leurs conditions économiques. Cette thématique des ressources des étudiants est analysée depuis de nombreuses années via les bases de données de l'OVE. Les ressources des étudiants sont réparties principalement entre les aides de l'État, les aides familiales directes ou indirectes, et les revenus de leurs activités rémunérées.

[14] L'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) identifie 12,2% des étudiants dans des résidences universitaires en 2016 à échelle nationale.

[15] La pyramide des besoins théorisée par Abraham Harold Maslow en 1943 présente cinq niveaux de besoins hiérarchisés selon leurs priorités : les besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi et d'autoréalisation.

On mentionne même un « budget propre de l'étudiant », constitué des ressources monétaires qu'il reçoit par lui-même, et d'un « budget d'entretien de la vie étudiante » (Galland, 2019) qui représente les aides en nature et les dépenses effectuées par la famille pour le compte de l'étudiant comme des achats matériels, de denrées alimentaires ou des aides exceptionnelles.

La multiplicité des provenances du revenu chez les étudiants induit une difficulté méthodologique dans l'évaluation fine des ressources. Ces aides sont perçues différemment en fonction de leur nature. L'aide familiale est souvent considérée comme une source de satisfaction, tandis que les aides sociales comme celles issues des collectivités sont perçues négativement, à niveau de ressource égal entre les étudiants (Cordazzo et Tenret, 2011).

Certaines tranches de revenus sont plus souvent représentées dans des typologies de logement spécifiques. Les revenus issus du travail sont par exemple plus importants pour les étudiants logés dans le parc locatif, tandis que les aides parentales sont proportionnellement moindres chez les étudiants qui habitent en résidence collective (Cordazzo et Tenret, 2011). Plus le milieu familial de l'étudiant est aisé, moins celui-ci habite dans une résidence collective (Laferrère, 2010) et se loge dans le parc diffus.

En moyenne, on estime le revenu moyen d'un étudiant à 837 €, dont 47 % proviennent des aides de la famille, 32 % des aides publiques et 20 % de l'activité du travail (Galland, 2019). L'écart entre les étudiants issus de milieux aisés et ceux de milieux plus modestes est mesurable en termes de nature de la ressource, mais moins en termes de montant. L'aide sociale, plus importante chez les étudiants modestes, produit un effet de compensation vis-à-vis de ceux qui sont le plus aidés par leurs parents. Il est pourtant plus difficile de mesurer la contribution familiale, ce qui peut conduire à minimiser les écarts entre les étudiants en fonction de leurs ressources.

Le dernier point concernant les pratiques quotidiennes des étudiants porte sur leur impact sur les territoires. La présence importante de populations étudiantes dans des quartiers centraux et proches d'établissement d'enseignement supérieur est souvent abordée à travers la gentrification. En complément de cette notion, certains auteurs évoquent une studentification : une gentrification spécifiquement amorcée par les étudiants. Gentrification et studentification sont des termes qu'il convient de définir. La gentrification est un concept en discussion dans la littérature scientifique (Clerval et Criekingen, 2012). Formulé dans les années 1960 par le sociologue Ruth Glass, le concept de gentrification désigne la transformation « de quartiers populaires dus à l'arrivée de catégories sociales plus favorisées qui réhabilitent certains logements et importent des modes de vie et de consommation différents » (Clair, 2018, p4).

Le concept soulève de nombreux débats (Hamnett, 1997 ; Clerval et Van Criekingen, 2012) notamment sur le rôle de l'immobilier – spéculation, financiarisation – ou sur l'impact des politiques urbaines sur le processus.

Cette transformation urbaine est surtout accompagnée d'une dynamique d'exclusion de certaines populations (les plus pauvres, primoarrivants) par la hausse des prix du logement. Souvent observé dans des quartiers centraux des agglomérations métropolitaines, le processus de gentrification est initié par des populations pionnières – habitants aux modes de vie alternatifs, professions intellectuelles ou artistiques (Lehman-Frisch, 2008 ; Collet, 2008). Parmi eux peuvent figurer les étudiants, aux capitaux économiques relativement faibles, mais richement dotés en capital culturel (Smith, 2005 ; Hubbard, 2009).

Dans ce processus de transformation urbaine, la concentration d'une population plus favorisée dans un quartier enclenche le processus de gentrification. Lorsque celui-ci est opéré par une concentration forte de population étudiante, on parle alors de studentification (Gregory et Rogerson, 2019).

La studentification s'apparente à un processus de changement social, culturel, économique et physique, conséquence d'un afflux d'étudiants, logés le plus souvent dans le parc diffus à proximité des établissements d'enseignement supérieur (Smith, 2004). Souvent connotée négativement dans les discours, à l'image de la gentrification, la studentification est avant tout observée et théorisée à partir de terrains d'études anglais, où certaines villes ont résolument tourné leurs économies vers le secteur de l'enseignement supérieur, à travers des fonctions d'éducation, mais aussi de consommation et de logement (Hubbard, 2008) comme Brighton ou Loughborough (Alamel, 2018).

Le logement représente un secteur clé dans le processus de studentification – mais aussi de gentrification –, car il représente un secteur lucratif pour les investisseurs privés (Hubbard, 2008). Ce phénomène accentue les transformations urbaines d'habitat traditionnel vers des maisons en colocation par exemple (Alamel, 2018). Cette concentration sociospatiale des étudiants peut aussi produire des effets contraires. Le concept de destudentification est analysé chez certains auteurs (Kinton, 2013 ; Kinton, Smith et Harrison, 2016) dans le cas du départ massif d'étudiants des zones résidentielles centrales.

À partir de ces deux points sur la définition du statut et les pratiques étudiantes, les agglomérations métropolitaines apparaissent résolument comme des territoires de pratiques étudiants. Lieu de concentration de ces populations par la présence d'universités jusqu'à la studentification, les territoires métropolitains sont marqués par la présence et l'inscription des étudiants au quotidien par leurs mobilités ou leur lieu de résidence.

La définition des populations étudiantes comme un groupe statutaire, mais fortement hétérogène interroge quant à leur prise en compte dans l'action publique locale. La seconde partie du chapitre vise donc à définir les agglomérations métropolitaines en tant que territoires d'actions à destination des étudiants.

2) L'agglomération métropolitaine, territoire d'action à destination des étudiants

La littérature concernant la population étudiante est abondante, celle sur les pratiques quotidiennes est nettement plus restreinte. Les travaux sur les étudiants en tant que population cible de l'action locale sont eux pratiquement inexistants. Pour autant, un grand nombre de lois et mesures peuvent impacter ces populations, de l'échelle européenne à un échelon local. La définition de l'agglomération métropolitaine comme un territoire d'action à destination des étudiants sera donc envisagée à partir des dispositifs opérationnels mis en œuvre à ces différents niveaux.

L'agglomération métropolitaine comme terrain d'application de l'action publique à destination des étudiants est nécessairement imbriquée dans un contexte plus global. La première section sera donc consacrée à l'influence des dispositifs européens et nationaux, et à la manière dont ils constituent un cadre dont les autorités locales métropolitaines peuvent ensuite s'emparer.

On envisagera ensuite la définition de l'agglomération métropolitaine lyonnaise en tant que territoire d'action. Le traitement de deux campagnes politiques locales permettra d'éclairer la notion de mise à l'agenda, et d'analyser quelles thématiques sont portées dans l'action publique locale à destination des étudiants. Enfin, on reviendra sur les spécificités institutionnelles du terrain d'études.

La définition du concept de territoire étudiant à partir du cas d'étude du territoire métropolitain lyonnais n'est pas sans conséquence, dans la mesure où celui-ci apparaît comme une exception nationale dans le paysage métropolitain. Il convient d'expliciter la gouvernance, les compétences et le contexte local universitaire afin d'identifier les éléments propres au cas de Lyon comme territoire étudiant.

2.1. Les différentes échelles des politiques publiques et leur impact sur le site universitaire

Souvent mentionnée comme un territoire précurseur en matière de politique universitaire par les techniciens d'autres agglomérations métropolitaines françaises, la Métropole de Lyon bénéficie d'un contexte national et européen qui permet le développement de nouvelles initiatives locales et les encadre.

Cette partie interroge les différents dispositifs internationaux et nationaux en faveur des sites universitaires et du logement étudiant, afin de mieux comprendre comment ils contribuent à façonner le paysage local de l'action publique à destination des étudiants.

Une borne commune a été choisie pour envisager les politiques structurantes dans l'action publique à destination des étudiants, de l'échelle européenne à l'échelle locale. La fin des années 1980 et le début des années 1990 marquent l'application du New Public Management dans les administrations publiques, nouvelle méthode de gestion de la performance publique toujours à l'œuvre aujourd'hui. Il y a donc une certaine continuité entre les mesures prises à cette période et celles d'aujourd'hui dans l'action publique à destination des étudiants. Pour autant, certaines mesures antérieures pourront parfois être détaillées, à l'image de la loi Faure de 1968 pour les universités, car elle marque une loi fondatrice pour l'université moderne. La frise chronologique suivante présente les principales politiques publiques menées depuis les années 1990 à l'échelle européenne, nationale et locale qui impactent l'action publique à destination des étudiants.

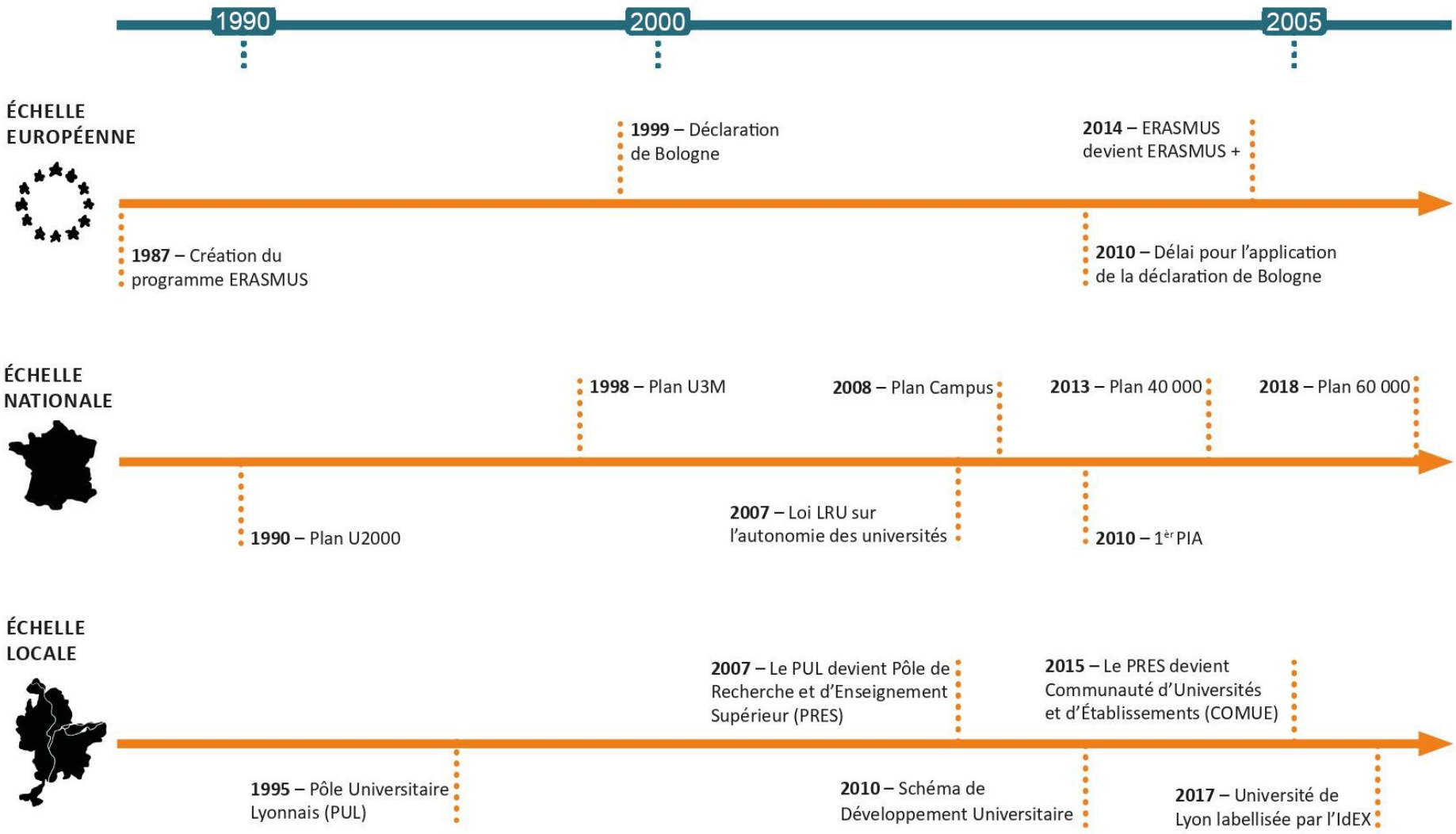

Figure 1 : Frise chronologique des politiques impactant les étudiants à plusieurs échelles (Morhain, 2023)
(Graphisme Malou Allagnat)

2.1.1. Des initiatives européennes à destination de la mobilité des jeunes : entre massification et maintien des inégalités

À l'échelle internationale, à l'image de la massification de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements supérieurs de l'OCDE a doublé depuis les années 1980, pour atteindre 2 millions d'étudiants en 2003 (Harfi et Mathieu, 2006). Si ces mobilités des universitaires concernent essentiellement les pays de l'OCDE dont les États Unis, l'Australie, ou le Japon, l'Union européenne reste la première région d'accueil d'étudiants étrangers dans le monde (Harfi et Mathieu, 2006). Notre terrain d'étude dans l'agglomération métropolitaine de Lyon faisant partie de l'Union européenne, il est directement impacté par les dispositifs européens.

Le développement croissant des échanges étudiants est en partie permis par l'adoption de la Déclaration de Bologne en 1999. Ce processus, qui a valeur d'une déclaration d'engagement (Pitseys, 2004), implique 29 pays européens au moment de la signature (ils sont 48 aujourd'hui) à travers six objectifs principaux[16] :

- Diplômes lisibles et comparables ;
- Structuration des études supérieures en 3 cycles : licence, master et doctorat ;
- Recours au système européen de transfert des crédits (ECTS) pour favoriser la reconnaissance des périodes d'études ;
- Développement de la mobilité ;
- Coopération en matière de garantie de la qualité ;
- Développement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Ces objectifs, notamment la création d'une unité de mesure du temps de travail par année pour les étudiants (ECTS) et la réforme du cycle Licence-Master-Doctorat, vont dans le sens d'une uniformisation des diplômes universitaires, jusqu'ici très hétérogènes à l'échelle européenne. Les pays signataires s'engagent à l'application d'un système de diplôme unifié à l'horizon 2010 (Pitseys, 2004).

[16] Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 23 fiches pour mieux comprendre la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, [en ligne], 2018, https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/23-fiches-pour-mieux-comprendre-la-construction-de-l-espace-europeen-de-l-enseignement-superieur-50519 (consulté le 07/02/2023)

Bien que ce système soit aujourd'hui unifié, il n'existe pas de reconnaissance automatique des diplômes entre les pays de l'Union européenne. La lisibilité dans les cursus universitaires doit permettre plus de transparence concernant les niveaux d'études à l'intérieur de l'Europe, et renforcer l'attractivité de l'Europe en tant que destination universitaire pour les étudiants étrangers (Crochet, 2006).

Le premier programme d'échange universitaire Erasmus (European Action Scheme for the Mobility of University Students) n'est pas dépendant du processus de Bologne puisqu'il est inauguré en 1987. Mais ces deux dispositifs participent du même objectif de construction d'un espace universitaire européen unifié. Le développement du programme Erasmus est favorisé par l'harmonisation des diplômes à échelle européenne, et par la volonté de développement d'une dimension européenne de l'Enseignement Supérieur. Si Erasmus est le plus important en nombre d'échanges effectués, d'autres programmes européens qui permettent la mobilité des jeunes ont été créés depuis les années 1990 comme Leonardo (pour la formation professionnelle) et Comenius (à destination des élèves de la maternelle au secondaire).

En 2014, le programme Erasmus évolue en « Erasmus + » et regroupe la plupart des programmes de mobilité européens. Le public cible est également élargi. D'abord réservé seulement aux étudiants, Erasmus + ouvre la mobilité internationale à des apprentis, jeunes diplômés ou demandeurs d'emploi. Plusieurs mesures sont ajoutées au programme pour favoriser la mobilité des jeunes, comme la création de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et la mise en place de prêts à destination des étudiants[17].

Un nouveau programme Erasmus + est lancé pour la période 2021-2027, avec pour objectif une croissance exponentielle du nombre d'échanges : dix millions de mobilités sur la période, soit autant que les trente dernières années. Ce doublement des objectifs en matière de mobilité est soutenu par un doublement du budget pour 2021-2027 par rapport à la période 2014-2020, et positionne le programme comme une politique stratégique de la Commission européenne[18]. Parmi les objectifs globaux du programme depuis sa création se trouve l'amélioration de l'employabilité, mais aussi la promotion d'une citoyenneté européenne à destination des jeunes.

[17] République Française, Erasmus+ : bilan et perspectives d'un programme européen populaire, [en ligne], 2021, https://www.vie-publique.fr/eclairage/19514-erasmus-bilan-et-perspectives-dun-programme-europeen-populaire, (consulté le 07/02/2023)

[18] Commission Européenne, Communiqué de presse Erasmus+, [en ligne], 2021, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_1326, (consulté le 07/02/2023).

Le programme Erasmus + 2021-2027 est axé autour de quatre objectifs : « + inclusif », « + numérique », « + vert », « + pour les jeunes ». Récemment impacté par la crise sanitaire de 2020 et le retrait du programme du Royaume-Uni à la suite du Brexit, le programme se présente comme résilient[19]. Des mobilités universitaires « hybrides » ont été organisées via une plateforme intitulée « Erasmus + Virtual Exchange », afin de permettre aux étudiants de suivre les formations dans leur université d'accueil du fait des contraintes de déplacements, et des reports de mobilité physique ont été proposés.

En croissance constante depuis les années 1990, le programme Erasmus en tant que politique européenne phare à destination des étudiants présente plusieurs limites. Concernant les étudiants accueillis, les bourses offertes pour la mobilité ne suffisent pas, pour la plupart, à couvrir les coûts d'une migration pour les études. Cette condition de ressource économique pour la mobilité, couplée aux ressources psychosociales nécessaires, contribuent à une reproduction sociale chez les étudiants (Ballatore et Blöss, 2008). Seulement 5 % des étudiants accèdent au programme[20], avec une surreprésentation des étudiants aux origines sociales élevées, un passé migratoire déjà riche, et des études sans interruption (Ballatore, 2011). La génération Erasmus est une population aux caractéristiques spécifiques, mais certainement pas représentative des étudiants européens (Ballatore et Blöss, 2008).

Ces inégalités entre les étudiants sont aussi lisibles entre les établissements, dans la mesure où Erasmus parait avoir renforcé la compétition internationale sous couvert de coopération (Ballatore, 2008). Certains établissements (filières sélectives ou écoles d'ingénieurs), ou certaines aires géographiques (Royaume-Uni, Allemagne, France) bénéficient davantage du programme Erasmus (Ballatore, 2011) en termes d'accueil d'étudiants.

Les politiques européennes à destination des étudiants, centrées sur la mobilité internationale par le programme Erasmus, révèlent des tensions entre une volonté politique de démocratisation et une compétition entre les sites universitaires à l'échelle européenne qui vient renforcer les établissements les plus historiquement institués. Envisager la déclinaison nationale des politiques à destination des universités nous permettra de constater comment ces logiques sont aussi à l'œuvre dans le contexte français, et dans l'agglomération lyonnaise.

[19] Commission européenne, 2021. Ibid.

[20] République Française, 2021. Ibid.

2.1.2. Des dispositifs nationaux en faveur des sites universitaires

L'année 1968 est une borne temporelle pertinente pour retracer l'historique de la politique universitaire, dans la mesure où les révoltes étudiantes et leurs conséquences ont impacté la conception du pouvoir universitaire et marqué la naissance des universités modernes en France (Prost, 1989). Cela, même si certaines réformes des Universités sont à l'œuvre depuis les années 1960 (Bourillon et *al*., 2016).

Fin 1968, la loi Faure apporte plusieurs modifications structurelles dans le fonctionnement des universités. Désormais autonomes sur leur pédagogie et leur budget (Musselin, 2021), elles sont dirigées par un président élu au sein des enseignants (Fridenson, 2010). Elles deviennent également pluridisciplinaires, en dépit du système de facultés en place depuis l'époque napoléonienne.

Aux universités historiques situées dans les centres-villes, s'ajoutent de nouvelles implantations construites en périphérie des villes (Benhenda et Dufour, 2015). Ces nouveaux campus, aux fonciers moins contraints qu'en centre-ville, regroupent des lieux d'enseignements et des aménités destinées aux étudiants (résidences, équipements de loisirs, espaces verts). Excentrés, ils sont décrits par certains auteurs comme des espaces « autosuffisant préservé des nuisances sonores propres à la ville. Les lignes de transport nouvellement construites évitent d'ailleurs ces campus, fidèles à cet esprit de préservation. » (Benhenda et Dufour, 2015, p96).

La décision d'une implantation périphérique des nouveaux campus est motivée selon le ministère de l'Éducation nationale par la volonté de créer des campus à la française, nouvelles formes urbaines qui se détachent pourtant des modèles anglo-saxons (Novarina et Pouyet, 1994). Ils sont caractérisés par une implantation à proximité d'une ville satellite en construction et la faible part des usagers des campus (enseignants, étudiants) qui y résident.

On ne peut nier pour autant une dimension plus politique dans ces choix d'implantations périphériques après 1968, les étudiants étant souvent représentés comme des figures de proue de l'agitation sociale (Fournier, 2001). Les années 1960 marquent d'ailleurs une décennie de politisation du milieu étudiant, qui sera nettement moins marquée à partir des années 1970.

Au-delà de l'engagement politique, la seule présence des étudiants impacte les territoires. Hélène Dang Vu évoque à ce propos : « La présence d'une université n'est jamais neutre pour une agglomération. La seule concentration d'étudiants suffit à modifier la démographie locale, les rythmes de la ville, l'usage et l'affluence des transports urbains, le marché du logement locatif » (Dang Vu, 2014, p17).

À la création de ces campus périphériques s'ajoute un mouvement de délocalisation de l'enseignement supérieur, en réflexion depuis les années 1950, dans une logique de déconcentration (Laufenburger, 1957) des établissements d'enseignement supérieur parisien. Cette délocalisation contribuerait également à donner une image nouvelle d'ouverture de ces grandes écoles, souvent critiquées pour leur élitisme social (Van Zante, 2010), bien que cela ait pu établir une hiérarchie avec des grandes écoles restées parisiennes.

L'École Centrale de Lyon déménage dans l'Ouest lyonnais en 1967 et l'INSA s'implante sur le campus de la Doua en 1957. L'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) rejoint Vaulx-en-Velin en 1975 (Payet et al., 1997) et ouvre la voie à une logique de décentralisation en province (Philip, 1985) complétée par l'installation de l'ENS Saint-Cloud et Fontenay à Lyon à partir de 1987. Plus tardivement, plusieurs grandes écoles parisiennes (HEC, École Polytechnique, et l'École Centrale) s'implantent en banlieue (Hottin, 2004), mais restent localisées en Ile de France.

Ces évolutions de l'implantation géographique des établissements d'enseignement supérieur sont à replacer dans un contexte plus global de l'aménagement du territoire avec un desserrement parisien à partir des années 1950. Sous impulsion de l'État, la politique des villes nouvelles et des métropoles d'équilibre des années 1960, puis les lois de décentralisation des années 1980 visent à déconcentrer les équipements dont font partie les établissements d'enseignement.

Dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur et de diversification de l'offre en matière de formation à partir des années 1970, le paysage de l'enseignement supérieur connait de nombreux changements. De nouvelles antennes universitaires s'implantent à partir de la moitié des années 1980. Souvent sous forme de délocalisations de formations de premier cycle (DUT, DEUG à l'époque), elles s'implantent dans des villes moyennes, rattachées à des « universités mères » déjà historiquement implantées. Si les implantations universitaires dépendaient financièrement des villes elles-mêmes jusqu'à la fin des années 1960, leur installation est cofinancée par les Départements à partir des années 1970, puis par les Régions à partir des années 1990 (Baron, 2010).

Ces antennes universitaires sont souvent présentées comme un moyen de continuer la démocratisation de l'enseignement supérieur en améliorant les conditions d'études avec des premiers cycles aux faibles effectifs (Bernet, 2009), bien qu'elles présentent des configurations spatiales très diverses à travers des « petites » universités ou bien des établissements multipolaires (Baron, 2010).

En 1990, Lionel Jospin, alors Ministre de l'Éducation Nationale du gouvernement Rocard, lance le Plan Université 2000, dit U2000. Ce plan d'investissement massif viserait à moderniser les universités, dont beaucoup ont récemment été créées dans des villes qui, historiquement, ne possédaient pas de formation d'enseignement supérieur. Le plan Université 2000 comporte trois objectifs principaux. À l'échelle locale, il propose une politique d'aménagement de sites universitaires nouvellement implantés. Sur les territoires régionaux, des réseaux universitaires doivent être consolidés.

U2000 engage une politique nationale afin de poursuivre la décentralisation des centres de recherche, et corriger les déséquilibres régionaux en définissant des pôles universitaires dynamiques et compétitifs. Ce Plan représente au total un investissement de 32 milliards de francs entre 1991 et 1995[21], soit environ 1,5 milliard d'euros aujourd'hui, dont la moitié a été apportée par les collectivités locales. Ce budget sert à la construction conséquente de nouveaux locaux universitaires, de logements étudiants (30 000 logements dans le cadre du plan) et de lieux de restauration universitaire.

Le Plan U2000 affirme l'université - ou du moins son 1er cycle - comme un service de proximité (Ferréol, 2010), grâce à des filières aux faibles effectifs dans ses antennes (Filâtre, 1994), en adéquation avec la volonté politique de démocratisation de l'enseignement supérieur depuis les années 1970. Le Plan U2000 marque également une rupture dans la politique universitaire de l'État, jusqu'ici très centralisée, par la mise en place d'un système partenarial entre l'État et les collectivités locales qui s'associent pour la coproduction de sites universitaires locaux (Hermann, 2014).

Les modalités de partenariats avec les acteurs locaux ne sont cependant qu'esquissées dans le Plan U2000, et restent à construire par la concertation à l'échelle locale. Les modalités de mise en œuvre sont parfois marquées par des tensions entre les acteurs, sur des territoires où il est difficile de concilier les intérêts universitaires et les logiques de développement local des collectivités (Felouzis, 2003).

[21] Sénat, Rapport d'information n° 213 (2002-2003), [en ligne], https://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-2137.html, (consulté le 08/02/2023)

Trois années après son lancement, le Plan Université 2000 est intégré dans les Contrats de Plan État Région (CPER) en 1994. Toutes les opérations initialement programmées ne sont pas reprises dans les CPER. Environ 70% des investissements des CPER 1994-1999 sont des opérations de U2000, complétées ensuite par de nouvelles opérations.

Sur le terrain lyonnais, plusieurs projets sont menés dans le cadre du Plan U200, définis par un accord-cadre entre les universités et la Région Rhône Alpes. Au total 160 250 m² de surfaces sont réalisé et mis en service en 1999 pour l'Académie de Lyon. La concertation sur le site lyonnais est décrite par certains auteurs comme exemplaire (Hermann, 2014), en raison de la mobilisation des acteurs locaux sur les sujets liés à l'université (Baraize, 1996). Pour autant la réalisation de certains projets pêche finalement dans la mise en œuvre en raison d'un manque de pilotage local, à l'image de la construction du campus de Lyon I à Gerland dans le 7ème arrondissement de Lyon (Hermann, 2014).

La figure ci-dessous (Moreau et Tesson, 2011) retrace les implantations des principaux sites universitaires français depuis les universités historiques jusqu'au Plan U200 des années 1990.

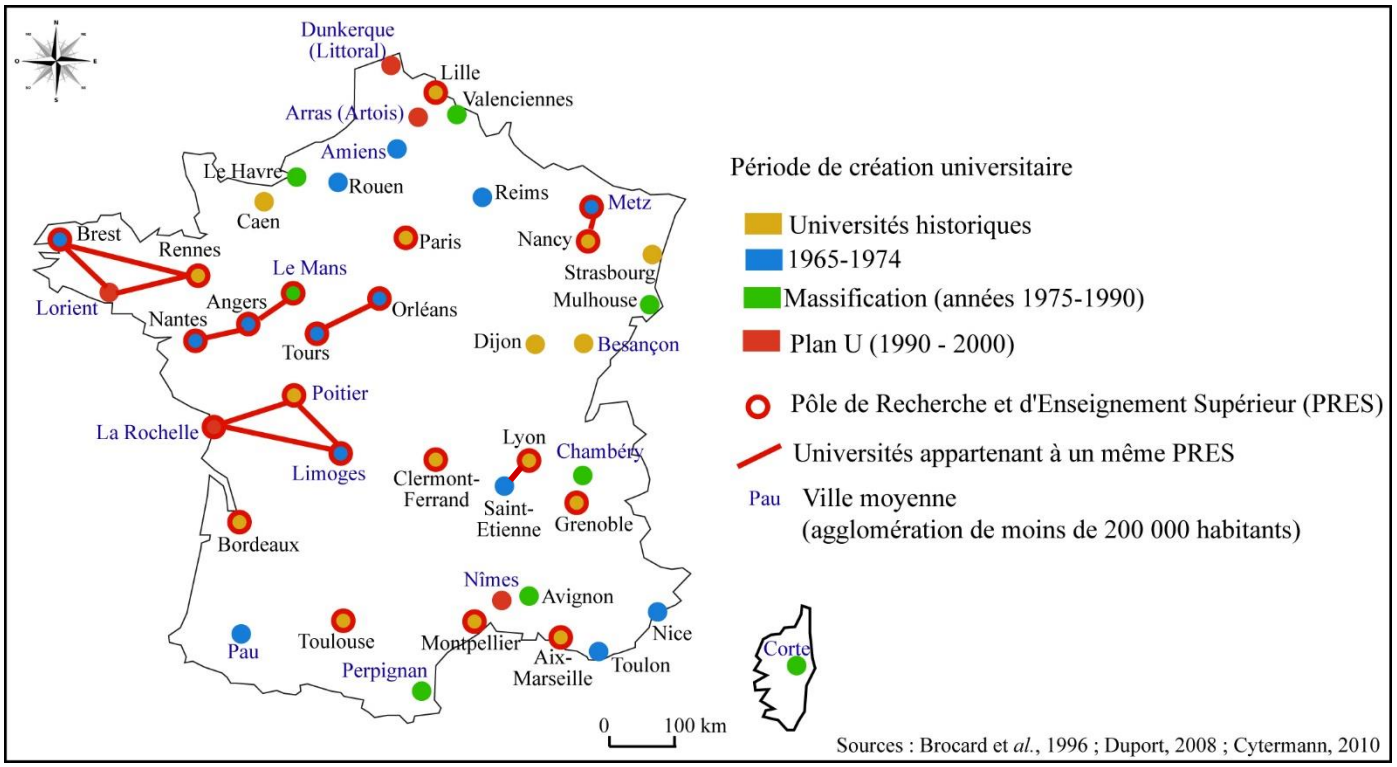

Figure 2 : Création des sites universitaires français (Source : Moreau et Tesson, 2011, modifié par l'autrice)

À partir de 1998, un nouveau plan en faveur de l'enseignement supérieur est en cours de construction, le Plan Université du Troisième Millénaire ou U3M. Le contexte universitaire du Plan U3M est bien différent de celui d'U2000. Le premier plan, adopté dans un contexte de croissance forte des effectifs étudiants, priorisait l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements. Le second intervient dans un contexte de stabilisation des effectifs. Il ne s'agit donc plus de construire, mais surtout de réhabiliter l'existant dans un patrimoine universitaire devenu obsolète.

L'objectif de ce nouveau Plan U3M est de définir la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur sur un temps long (2000-2015), avec une attention particulière portée à la Région Ile-de-France, jugée en déclin sur le plan universitaire (Renoult, 2002). Ce Plan, estimé à 50 milliards de francs d'investissement, soit plus de 7,5 milliards d'euros (INSEE, 2022), est réalisé grâce aux financements issus des CPER 2000-2006. Environ 25% des financements du Plan U3M sont consacrés à la vie étudiante avec des projets pour le logement étudiant, la restauration universitaire, les équipements sportifs et culturels. Le reste du budget soutient la recherche universitaire, les liens entre établissements et acteurs économiques à l'échelle locale.

En 2007, la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) viserait à rendre les universités françaises plus attractives sur la scène internationale en améliorant leur gouvernance ainsi que la visibilité de leur recherche. La multiplication des classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur pousse selon les rapporteurs de la loi à « la conquête de l'excellence » universitaire (Gillot et Dupont, 2013, p13).

Cette loi, proposée par Valérie Pécresse sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, repose sur un postulat propre au nouveau management public, selon lequel l'attractivité des universités passe par une plus grande autonomie du recrutement de leur personnel, des filières d'enseignement, des partenariats et de l'utilisation des locaux (Cytermann et Aimé, 2019). La loi LRU impacte l'autonomie des universités en modifiant profondément leur processus de gestion par la professionnalisation des fonctions administratives et techniques des établissements notamment. De fait, elle accentue la compétition et la hiérarchie entre les établissements au détriment des universités « intermédiaires » (Guillot et Dupont, 2013, p2), exclues des rangs des classements internationaux et qui supportent à présent des charges importantes transférées par l'État. Le rapport parlementaire en charge de son évaluation pointe d'ailleurs de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre de l'autonomie des universités « qui ont affecté durablement la confiance des personnels et des usagers dans la progression de la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » (Gillot et Dupont, 2013, p11).

L'année 2008 marque le lancement de l'Opération Campus (ou Plan Campus) par l'État. Pour un montant d'investissement de 5 milliards d'euros, le Plan Campus vise à « requalifier et dynamiser des campus existants pour créer et fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale »[22]. Pour bénéficier des financements, les campus doivent répondre à un appel à projets en justifiant d'une « ambition pédagogique et scientifique », dans une perspective de compétition internationale entre les sites d'enseignement supérieur, mais aussi d'un ancrage sur leur territoire ainsi qu'une capacité à optimiser le patrimoine immobilier et le développement d'une vie de campus. Pour la première fois, les opérations retenues devront mettre en œuvre des partenariats public-privé à l'échelle locale.

La Métropole lyonnaise est un territoire clé de ce Plan Campus, car elle fait partie des six premiers projets sélectionnés dans le cadre de l'Opération Campus en 2008. Porté par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), le projet s'intitule « Lyon Cité Campus ». Deux sites universitaires lyonnais sont sélectionnés pour la réhabilitation du patrimoine immobilier : le campus LyonTech-la Doua situé à Villeurbanne et le campus Charles Mérieux composé d'établissements centraux de Lyon sur les quais du Rhône, à Gerland et sur le site hospitalier de Lyon Sud. Ces réhabilitations visent notamment à améliorer les conditions d'accueil des étudiants. Concernant le logement étudiant, le Plan Campus prévoit la réhabilitation de résidences universitaires existantes ainsi que la construction de 1600 places de logement social étudiant.

En 2010, un nouveau programme voit le jour à travers le Plan Investissements d'Avenir (PIA). Ce Plan a été décliné en plusieurs volets depuis : PIA 1 en 2010, PIA 2 en 2014, PIA 3 en 2017 et PIA 4 en 2020[23]. Ces différents PIA visent à renforcer la productivité et la compétitivité en favorisant l'investissement et l'innovation dans cinq secteurs clés, identifiés comme des générateurs de croissance et d'emploi.

Parmi ces cinq secteurs se trouvent l'enseignement supérieur, la formation et la recherche, qui représentent près de la moitié des financements du PIA 1 et 2. Les autres secteurs identifiés sont les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique.

[22] Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Cahier des charges de l'Opération Campus* [en ligne], 2008, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/23/2/aapcampus190208_24232.pdf (consulté le 07/02/2023)

[23] Gouvernement, *Le Programme Investissement d'Avenir*, [en ligne], 2010, https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir, (consulté le 07/02/2023)

Sur le plan universitaire, le PIA 1 est notamment marqué par l'appel à projets des IdEX (Initiative d'EXcellence) qui vise à créer des ensembles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

Toujours sous un fonctionnement par appel d'offres à l'échelle des sites, les IdEX sont supposées favoriser la collaboration entre les institutions, qui doivent s'associer pour répondre au projet. Par la réponse à des appels à projets compétitifs, les IdEX renforcent la posture d'intervention de l'État dans le champ de l'enseignement supérieur toujours dans la lignée du New Public Management (Bezes, 2005) appliqué en France depuis les années 1990 (Aust, Mazoyer et Musselin, 2018).

Pour autant, le programme IdEX est progressivement critiqué par les représentants des sites universitaires, car il favoriserait les transformations institutionnelles, plus que la dimension scientifique des candidatures (Aust, Mazoyer et Musselin, 2018). Bien que cela n'ait pas été explicité au lancement de l'appel à projets du PIA, il semble qu'un des critères d'attribution de l'IdEX par le jury international soit la fusion du groupement porteur du projet, ou au minimum la fusion d'une partie importante des établissements du groupement (Aust, Mazoyer et Musselin, 2018 ; Musselin, 2017).

L'Université de Lyon, regroupant des établissements de Lyon et Saint-Etienne, a été labellisée par l'IdEX en 2017. L'IdEX représente une dotation de 25 millions d'euros par an pour une durée maximum de dix ans. Deux ans après l'attribution de l'IdEX lyonnais, le jury international évalue les projets portés par l'IdEX et considère que les éléments présents dans le dossier de candidature sont remplis, hormis ceux relatifs à la constitution d'une université cible issue de la fusion de plusieurs établissements du site[24].

Le Premier Ministre conditionne alors la poursuite du financement IdEX au vote des statuts de l'université cible par les établissements concernés : ENS de Lyon, l'Université de Saint-Étienne, Université Lyon 1 et Université Lyon 3. Deuxième établissement concerté sur le projet d'université cible en octobre 2020, l'Université de Saint-Étienne vote contre. La fusion d'établissements étant finalement considérée comme une condition d'attribution de l'IdEX, le projet est interrompu.

[24] Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, *Arrêt du projet d'IDEX Lyon-Saint-Etienne,* [en ligne], 2020, https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/arret-du-projet-d-idex-lyon-saint-etienne-46971, (consulté le 07/02/2023)

Cette revue des différentes mesures nationales à destination des sites universitaires permet de distinguer des dynamiques communes dans la politique de l'État. Des années 1990 à aujourd'hui, tous les grands plans nationaux présentés s'inscrivent dans une consolidation du rôle clé des acteurs locaux comme les Régions et les collectivités locales. Les sites universitaires, eux, sont incités à être davantage autonomes, essentiellement dans une logique de compétition internationale toujours plus vive entre les campus.

Ces logiques conjointes du désengagement progressif de l'État au profit des acteurs locaux, ainsi que l'inscription des sites universitaires dans une compétition internationale dont dépendent en partie leurs financements, viennent consolider le rôle des pôles universitaires des agglomérations métropolitaines, au détriment des sites de plus petite taille.

Dans ce contexte, l'agglomération métropolitaine de Lyon se positionne comme un territoire clé en matière d'enseignement supérieur en France, second pôle universitaire derrière la Région parisienne. Cette posture souligne l'intérêt d'une étude de l'agglomération lyonnaise en tant que territoire étudiant, et interroge sur le positionnement métropolitain en matière de logement étudiant. Nous allons à présent revenir sur les grands plans nationaux en faveur du logement étudiant, afin d'en identifier les dynamiques à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, et identifier l'éventuel positionnement spécifique de certaines agglomérations métropolitaines dans ce contexte.

2.1.3. Les grands Plans et mesures en faveur du logement étudiant

Plusieurs plans spécifiquement dédiés au logement des étudiants se sont succédés dans les années 2000, à l'image du Plan 40 000 puis du Plan 60 000.

Le Plan 40 000 est lancé en 2013 sous la présidence de François Hollande par Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Sylvia Pinel, Ministre du Logement. Il s'inscrit dans la continuité du plan Anciaux, qui avait contribué à la construction d'environ 22 500 logements étudiants entre 2004 et 2012, suite aux rapports du député du même nom parus en 2004 et 2008.

Le Plan 40 000 a pour ambition de construire 40 000 logements dédiés aux étudiants pour la durée du mandat entre 2013 et 2017. Ces 40 000 places de logement étudiant sont réparties pour moitié entre l'Île-de-France, et l'autre moitié sur le reste du territoire national.

Bien qu'il concerne la construction de logements, ce Plan 40 000 est transversal entre le secteur du logement et de l'enseignement supérieur.

Une mission interministérielle est donc créée, la « Mission Plan 40 000 », qui effectue le suivi des constructions du plan national. La connaissance statistique du logement étudiant est considérée comme un enjeu important depuis 2013, tant dans le parc social que dans le parc privé, car elle permet de valider la réalisation des objectifs du Plan, tout en faisant pour la première fois un état des lieux du logement étudiant à l'échelle des territoires locaux, les comptages étant centralisés par Régions.

À l'échelle locale, le Plan 40 000 représente la construction de 4300 places dans l'Académie de Lyon, dont la grande majorité est dédiée à la Métropole de Lyon, avec 4 000 places sur le territoire, soit 10 % de l'objectif de construction à échelle nationale. Ces logements sociaux étudiants ont pu être réalisés par différents opérateurs. Bien que le CROUS soit l'opérateur historique du logement étudiant à l'échelle locale, avec la gestion de 58 % des logements dédiés étudiants.

Les bailleurs sociaux ont également la possibilité de s'investir dans la production de logements dédiés. Ils peuvent ainsi construire du logement social étudiant et l'exploiter, ou bien en déléguer l'exploitation au CROUS. Les données des logements construits par les bailleurs sociaux dans le cadre du Plan 40 000 sont d'ailleurs plus difficiles à collecter, car ces acteurs sont plus nombreux et moins centralisés que le CNOUS pour les CROUS locaux.

Le plan 40 000 apparait comme une réussite à l'échelle nationale. Le seuil des 40 000 logements est effectivement dépassé en 2017[25], avec la livraison de 40 391 places depuis 2013 (FNAU, 2017). Au vu des différents programmes lancés sur le territoire, 21 035 places doivent également être livrées pour la période 2018-2020.

Dès 2015, la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)[26] préconise à nouveau un Plan de construction de 40 000 logements pour la période 2018-2022 afin de répondre à une pénurie structurelle de logements étudiants abordables.

[25] FNAU, *Logement étudiant : observer pour décider* [en ligne], 2017, https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2017/09/guide-logement-etudiant-web.pdf (consulté le 07/02/2023)

[26] La StraNES propose tous les cinq ans une stratégie propre à l'enseignement supérieur qui s'inscrit dans les orientations de l'État

Cette recommandation est finalement revue à la hausse. Le Plan 40 000 est suivi du Plan 60 000, lancé en 2018 durant la présidence d'Emmanuel Macron, toujours dans une perspective interministérielle avec Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Julien Denormandie, Ministre en charge de la ville et du logement. En addition du Plan 40 000, il s'agit donc d'un objectif de construction de 100 000 logements dédiés aux étudiants en dix ans, au cours de deux quinquennats présidentiels successifs.

Contrairement au précédent plan, ce dispositif visant à construire 60 000 logements sociaux étudiants apparait insatisfaisant du point de vue du rapporteur spécial de la loi finances pour 2022[27]. La Mission 60 000, en charge de l'évaluation du Plan comptabilise 4 973 places construites en 2018, 7 679 en 2019 et 9 207 places en 2020. Soit 21 859 places livrées entre 2018 et 2020, bien en deçà des objectifs de production. L'évaluation du Plan prévoit dès lors la livraison de moins de 36 000 places mises en service entre 2018 et 2022, ce qui reste très inférieur au regard des objectifs portés politiquement, et de la pénurie de logements abordables dans la plupart des agglomérations métropolitaines françaises.

Dans la continuité du Plan 60 000 est créé l'Observatoire du Logement Étudiant, qui a pour objectif de mesurer la démographie étudiante et la demande de logement, afin de mieux anticiper la programmation de constructions par une meilleure connaissance des besoins. Des observatoires, coordonnés à l'échelle locale par les Agences d'Urbanisme, sont réunis à l'échelle nationale par la Fédération Nationales des Agences d'Urbanisme (FNAU). Une méthodologie commune est adoptée entre tous les Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant (OTLE) sous l'appel à manifestation d'intérêt « Logement étudiant : observer pour décider ».

Faisant état du logement étudiant comme d'un objet statistiquement mal connu, les observatoires locaux portés par les Agences d'Urbanisme ont pour objectifs de collecter des données sur leurs territoires, en vue d'une remontée d'information à l'échelle nationale dans une logique partenariale. Cet enjeu dans la connaissance fine du logement étudiant dans les territoires universitaires et les principales agglomérations métropolitaines françaises est crucial au vu de l'échec du Plan 60 000.

[27] Sénat, *Projet de loi de finances pour 2022 : recherche et Enseignement Supérieur* [en ligne], http://www.senat.fr/rap/l21-163-324/l21-163-3246.html, (consulté le 07/02/2023)

L'absence de territorialisation des objectifs apparait comme un des facteurs de l'échec de ce Plan. D'autres arguments sont avancés au niveau politique. Lors de débats à l'Assemblée Nationale, la Ministre de l'Enseignement Supérieur identifie les freins à la construction de logements du Plan 60 000 à travers « l'engagement des collectivités, la disponibilité et la mise à disposition de foncier adéquat et bien desservi dans un contexte de raréfaction et de concurrence des publics »[28]. Ce facteur de l'engagement des collectivités apparait déterminant dans la réussite du Plan 40 000 vis-à-vis du Plan 60 000. La territorialisation des objectifs a pu avoir un impact sur la mobilisation des acteurs locaux, elle-même décisive dans la réussite de ces plans logement.

Le rapport spécial du Sénat mentionne lui des contraintes juridiques propres aux CROUS « ces derniers ne peuvent bénéficier des nombreuses possibilités offertes aux organismes HLM, par exemple le conventionnement sans travaux, alors même qu'ils exercent des prérogatives similaires »[29]. Les règles de la commande publique sont également susceptibles d'allonger les délais de construction du CROUS par rapport à d'autres opérateurs.

En marge de ces grands Plans en faveur de la construction, certaines lois nationales ont également contribué à faire évoluer le cadre législatif du logement. Plusieurs dispositifs ont contribué à l'évolution du statut de la colocation, pratique d'habitat très utilisée chez les étudiants.

La loi MOLLE[30] autorise la colocation dans le parc social à partir de 2009. Elle permet aux bailleurs sociaux de louer des logements meublés ou non à un ou plusieurs étudiants (également à des apprentis ou des jeunes de moins de 30 ans) avec des baux collectifs d'une durée d'un an, donc des durées de location relativement courtes.

Contrairement à une location classique, les colocataires ne sont pas toujours en mesure de rester dans leur logement d'une année sur l'autre à la fin de leur bail, bien que celui-ci puisse être renouvelé si les habitants respectent toujours les conditions d'étude ou de limite d'âge.

[28] Assemblée Nationale, *Question n°35952 sur le Plan 60 000 logements étudiants*, [en ligne], 2021, https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-35952QE.htm (consulté le 07/02/2023)

[29] Sénat, Projet de loi de finances pour 2022 : recherche et Enseignement Supérieur [en ligne], http://www.senat.fr/rap/l21-163-324/l21-163-3246.html, (consulté le 07/02/2023)

[30] Légifrance, Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE), n° 2009-323 article 61, [en ligne], 2009, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000020439191, (consulté le 07/02/2023)

La colocation est définie légalement pour la première fois par la loi ALUR de 2014 telle que : « la location d'un même logement par plusieurs locataires, constituant leur résidence principale, et formalisée par la conclusion d'un contrat unique ou de plusieurs contrats entre les locataires et le bailleur »[31]. La loi ALUR définit également un loyer applicable plafonné pour la colocation. La somme des loyers issus des baux de chacun des colocataires ne doit théoriquement pas être supérieure au prix du loyer tel qu'il aurait été perçu par le signataire d'un bail unique.

Malgré ce cadre législatif, un dispositif comme l'encadrement des loyers dans les zones tendues (Grand Paris, Montpellier, Bordeaux, Lille et Lyon) et la définition des loyers de références depuis 2022 laisse à penser que ces seuils de loyers définis par la loi ALUR ne sont pas toujours respectés.

La loi ELAN de 2018 élargit le dispositif de la colocation sociale. La nécessité d'un bail collectif est finalement supprimée, remplacée par la « colocation universelle » avec des baux individuels et un droit au maintien des lieux. Depuis la loi ELAN, la colocation n'est plus limitée à la situation ou l'âge des occupants. Elle est ouverte à toutes les personnes qui en font la demande, à condition qu'elles soient éligibles au logement social. Les baux individuels dans le logement social nécessitent par ailleurs que tous les locataires potentiels fassent une demande de logement social individuel avant de constituer leur colocation.

Ces trois premières sous-parties nous ont permis de mieux appréhender les cadres européens et nationaux qui impactent la manière dont les agglomérations métropolitaines françaises se saisissent des questions étudiantes. Dans ce contexte politique où l'Europe et l'État posent de grandes orientations en matière de politique universitaire et logement, les collectivités locales ont de plus en plus un rôle central à jouer dans la mesure où elles se saisissent du cadre établi à plus grande échelle. Dans la continuité des politiques universitaires et de logement, la sous-partie suivante vise à analyser le cadre établi concernant les politiques jeunesse et leur application à l'échelle locale.

[31] Légifrance, Loi ALUR n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, [en ligne], 2014, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028772256, (consulté le 07/02/2023)

2.1.4 Une territorialisation progressive des politiques jeunesse

Après avoir envisagé plusieurs échelles d'analyse des politiques publiques (européenne, nationale), il convient d'enrichir ce contexte avec une dernière politique thématique à l'échelle nationale : la politique jeunesse. Si le constat d'une initiative étatique a été dressé pour la politique du logement, on assiste à un processus de territorialisation par la montée en puissance des acteurs locaux en matière de politique jeunesse.

Les étudiants ne représentent qu'une faible part, marginale en termes d'âge, des publics des politiques jeunesse en France. Elles sont pour autant susceptibles de les impacter, et doivent être interrogées à la fois comme un processus d'institutionnalisation de la jeunesse et dans son mécanisme de retour au local.

Depuis la réforme des collectivités territoriales par les lois MAPTAM en 2014 et NOTRE en 2015, un glissement des compétences s'est opéré sur ce sujet. L'État conserve la gestion de la thématique de l'éducation, mais la jeunesse est à présent prise en compte à une échelle plus locale, et surtout répartie entre un grand nombre d'acteurs : milieux associatifs, collectivités locales, organismes spécifiques du secteur, etc. La thématique jeunesse est donc en recomposition à échelle locale, avec des modalités de gouvernance spécifiques aux territoires qui restent à créer et où les collectivités locales deviennent incontournables.

La définition de la catégorie des jeunes dans les politiques publiques est soumise à de nombreuses controverses (Mauger, 2010), et les dispositifs qui se rattachent à cette catégorie sont pour le moins hétérogènes en matière de public cible, de contenu et d'objectifs (Becquet, Loncle, Van de Velde, 2012). Il sont suffisamment nombreux pour en constituer une catégorie à part entière de l'action publique. Concernant les jeunes, étudiants compris, les politiques publiques s'inscrivent dans une logique de familialisation (Labadie, 2007) des dispositifs, à travers un transfert des prestations sociales aux usagers via la famille notamment. Concernant les étudiants, le calcul des bourses du CROUS est indexé sur des critères de revenus des parents, tandis que les aides au logement comme les APL sont, elles, attribuées directement à l'étudiant locataire.

À l'échelle locale, la mise en place d'un Revenu de Solidarité Jeune par la Métropole de Lyon à l'été 2021 sort de cette logique de familialisation des aides à destination des jeunes. Il est basé sur le calcul du revenu des jeunes eux-mêmes, à condition qu'ils ne perçoivent pas d'aide de leurs parents.

Bien que cette mesure puisse toucher les populations étudiantes en matière de tranche d'âge (de 18 à 24 ans), l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en est un critère excluant.

Qu'elle soit ou non à destination des étudiants, la définition d'une cible d'âge dans une politique publique et ses conditions d'attributions est un véritable enjeu pour les autorités locales. Globalement, les dispositifs locaux qui ciblent les étudiants comme des bénéficiaires directs sont très minoritaires, au regard de la familialisation des aides, déjà évoquée.

Un Plan Étudiant a été lancé en 2017 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont 2,7 milliards d'euros sont consacrés à la vie étudiante. Ce Plan Étudiant concerne principalement les lycéens et la construction de leurs choix d'orientations, donc peut être rattaché à un ensemble de politiques jeunesse. Le dernier chapitre est pourtant consacré aux conditions de vie des étudiants, et aborde des sujets comme le logement, la mobilité et l'accès à la santé.

Qu'il s'agisse de l'inscription de la thématique étudiante dans des politiques sectorielles du logement ou de l'enseignement supérieur, les différentes lois de décentralisation successives ont permis une montée en compétence des acteurs locaux (Régions, Métropoles), engendrant une complexification des acteurs impliqués et des documents stratégiques sur ces sujets tout en portant la volonté d'une meilleure prise en compte des problématiques locales.

Cette complexification du jeu d'acteurs fait directement appel au concept de gouvernance en tant que « transformation de et dans l'action publique, elle rend compte de l'irruption de nouveaux acteurs et de l'invention de nouvelles modalités de coordination, des défis posés à l'action publique » (Borraz et Le Galès, 2001). Nous allons à présent revenir plus précisément sur le prisme local de l'action publique en analysant le réseau de l'enseignement supérieur sur le territoire lyonnais.

2.1.5. À l'échelle locale : une brève histoire des relations entre Universités et Métropole à Lyon

Les dispositifs à destination des étudiants aujourd'hui à l'œuvre dans la Métropole de Lyon sont directement issus de collaborations entre différents acteurs locaux depuis les années 1990. La politique universitaire lyonnaise, coconstruite entre les établissements d'enseignement supérieur, a toujours été envisagée sous le prisme du développement économique. À partir d'un dossier réalisé par la Direction de la Prospective du Grand Lyon en 2012, nous reviendrons sur la construction de la collaboration locale entre Universités et les structures d'agglomérations, passant d'une logique d'attractivité économique hier, à une collaboration territoriale plus transversale aujourd'hui.

Le rôle clé de l'Enseignement Supérieur pour le développement économique de l'agglomération est pointé dès 1992 dans le Schéma Directeur « Lyon 2010 » de la Communauté Urbaine de Lyon.

En 1995, les établissements d'enseignement supérieur locaux se fédèrent et le Pôle Universitaire Lyonnais (PUL) est créé, sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public composé de 15 membres. Les pôles universitaires européens peuvent se constituer en groupements d'intérêts publics ou en associations depuis 1991. Le PUL est né d'une volonté de dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur du site lyonnais, afin de mener des actions collectives pour la promotion du site universitaire ou l'accueil des étudiants étrangers par exemple. La spécificité du PUL est sa volonté d'indépendance vis-à-vis de la politique locale : d'autres pôles ont accueilli des collectivités, ce qui n'a pas été le cas à Lyon (Millénaire 3, 2008).

Ce groupement a pour vocation de ne pas être contraignant pour les établissements. D'après le Président du PUL de 2004 à 2007, cette absence d'enjeux forts dans la création du groupement a facilité les échanges. Malgré l'absence de réalisations emblématiques du PUL, les membres ont pu bénéficier d'une certaine vigilance sur l'accueil des étudiants. Une prise de conscience intervient sur la nécessité de mettre en place des politiques communes qui puissent prendre en compte les difficultés des étudiants étrangers, mais aussi celles des étudiants nationaux qui ne sont pas originaires de Lyon.

Un des objectifs du PUL est également l'interaction avec la sphère économique locale. Des relations ont pu avoir lieu auparavant entre les acteurs du monde économique et les établissements, mais le PUL permet de formaliser ces échanges de manière institutionnelle.

Dès les années 2000, la constitution du PUL resserre les liens avec le Grand Lyon, qui envisage l'environnement universitaire comme un facteur du rayonnement de la ville à l'international, à l'interface du développement économique et de l'aménagement. Les relations entre le PLU et le Grand Lyon sont formalisées à travers les échanges entre Philippe Gillet et Gérard Collomb, respectivement présidents des deux institutions. Philippe Gillet sollicite une rencontre avec Gérard Collomb en 2004 pour évoquer le rôle des Universités dans la cité, qu'il considère comme des outils du développement économique – « le savoir se transforme en intelligence économique » - nécessitant des collaborations étroites avec les collectivités. Il y avait une tradition de collaboration entre le monde de l'enseignement supérieur et la Région Rhône-Alpes, mais encore peu de mobilisation de la Communauté Urbaine sur le sujet. La vision des universités comme vecteur d'attractivité de la ville est partagée entre le PUL et la Communauté Urbaine qui s'inscrivent dans la volonté de construction d'un plan universitaire commun à partir de 2004.

L'année 2004 est aussi marquée par le lancement des pôles de compétitivité. Pour stimuler la capacité d'innovation et le développement de l'emploi sur des marchés dits porteurs, l'État lance un appel à projets pour des territoires ciblés alliant des entreprises, des laboratoires de recherches et des établissements de formation. À l'échelle locale, la candidature lyonnaise permet de concrétiser la volonté initiale de collaboration entre territoires et enseignements dans une perspective de développement économique.

Ces pôles ciblent des secteurs clés de l'économie lyonnaise et de la recherche, comme la biologie-pharmacie, la chimie ou les transports. Quatre pôles sont retenus dès 2005 dans la région lyonnaise : LUTB (transport)[32] et AXELERA (chimie/environnement) TECHTERA (textile) et LYONBIOPOLE (santé).

En 2007, le paysage de l'enseignement supérieur local est à nouveau amené à évoluer, avec le passage du Pôle Universitaire Lyonnais (PUL) au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). La Loi de Programme pour la Recherche de 2006 incite au regroupement des établissements pour la mutualisation d'activités, de moyens, et la promotion de l'attractivité du système d'enseignement supérieur français souvent morcelé.

[32] Lyon Urban Truck and Bus (LUTB), aujourd'hui CARA European Cluster for Mobilty Solutions

Le PRES de Lyon regroupe pour la première fois des établissements hors du territoire administratif de l'agglomération lyonnaise, avec l'adhésion de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, et compte alors 20 membres au total.

L'adhésion de l'Université de Saint- Étienne au PRES est en adéquation avec la construction académique, et permet à cet établissement une collaboration étroite avec les autres membres du site lyonnais. Pour autant, des enjeux de représentations du territoire stéphanois, en sous-effectif par rapport aux établissements lyonnais, au sein de ce collectif seront interrogés différemment au moment de l'attribution de l'IDEX en 2020.

Le PRES vise à porter une politique plus concertée en matière de recherche et d'enseignement, mais aussi une identité commune entre les établissements du site lyonnais sous la dénomination de « Université de Lyon » (UdL). Cette dénomination symbolique s'applique par exemple à la délivrance du doctorat par l'Université de Lyon comme établissement. La constitution d'un PRES est portée politiquement par la Communauté Urbaine. Philippe Gillet, premier président du PRES de Lyon, mentionne la volonté de Gérard Collomb de n'avoir qu'un seul interlocuteur universitaire à travers l'Université de Lyon.

Les subventions de la collectivité, auparavant attribuées par établissements, doivent être mutualisées. L'organisation du PRES comme institution supra-établissement rejoint finalement le mode de fonctionnement de la Communauté Urbaine, sous forme de structure intercommunale, bien que les établissements préservent l'essentiel de leurs prérogatives.

Forts de plusieurs succès lors d'appels à projets nationaux comme les Pôles de Compétitivité (2004), les Instituts Carnot (2006), et le Plan Campus (2008), le Grand Lyon et l'Université de Lyon concrétisent leur collaboration territoriale par l'adoption d'un référentiel stratégique commun : le Schéma de Développement Universitaire.

Adopté en 2010, ce schéma est, à l'échelle nationale, le premier document stratégique coconstruit entre une collectivité et un groupement d'établissements d'enseignement supérieur. Le Grand Lyon y perçoit des intérêts directs dans la mesure où le SDU représente une vision prospective pour les étudiants sur le territoire à travers le développement urbain et la culture par exemple. À l'inverse, la participation du Grand Lyon dans la rédaction de ce document stratégique apporte à l'Université de Lyon une reconnaissance de son rôle stratégique dans la cité, au-delà de sa fonction primaire d'enseignement, ainsi qu'un soutien institutionnel positif pour son rayonnement à l'international.

Si le SDU lyonnais est précurseur dans le paysage de la planification stratégique universitaire en France, d'autres structures d'agglomérations adoptent des schémas comparables : Brest, Bordeaux, Grenoble, Lille, Aix-Marseille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

En 2013, une nouvelle loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche vise à remplacer les PRES par des structures plus intégratives. Les établissements des PRES sont amenés à se regrouper selon trois modalités : des sites « communautaires », des formes associatives ou des établissements fusionnés (Guiselin, 2019). Le PRES de Lyon devient donc une Communauté d'Universités et établissements (COMUE) en 2015. Les COMUE sont des établissements à part entière qui disposent de leurs propres budgets et sont capables de délivrer des diplômes, compétences dont les PRES ne disposaient pas.

À partir de 2019, un bilan est tiré du premier Schéma de Développement Universitaire avec les assises du SDU, organisées par la Métropole et l'Université de Lyon. Dans un contexte national marqué par la crise sanitaire du Covid-19, une période électorale décalée en 2020 et localement par une évolution importante de l'organisation institutionnelle de la Métropole de Lyon, les travaux préalables à la construction d'un nouveau SDU aboutissent à un nouveau document dont la rédaction commence en 2022.

Ce nouveau document marque la continuité des relations entre collectivités et enseignement supérieur entamées depuis la fin des années 1990 malgré un changement politique, pour la première fois en faveur des écologistes. Le SDU 2 marque un changement de paradigme dans la posture économique des politiques universitaires. Les échanges avec les acteurs en charge du projet lors du terrain d'enquête mentionnent la volonté d'un document plus axé sur les pratiques urbaines des étudiants que sur l'investissement massif, et marqué par la question de l'équilibre des territoires dans et en dehors de la Métropole plutôt qu'une logique d'attractivité internationale.

Ce retour sur l'évolution des relations entre les collectivités et les universités sur le territoire de Lyon a permis de mettre en perspective une vision économique, centrée sur l'attractivité et le rayonnement, aujourd'hui en proie à un changement de paradigme. L'analyse du cadre national en matière de thématiques étudiantes, et sa déclinaison locale dans les relations entre les universités et les collectivités locales, vont à présent nous permettre d'envisager la diffusion de ces thématiques auprès du grand public à travers différents procédés de mise à l'agenda.

2.2. Mise à l'agenda des thématiques étudiantes

Nous entendons par thématiques étudiantes des objets des politiques publiques déclinés spécifiquement pour les publics étudiants. À partir de la remise en contexte du cadre européen puis national, nous allons nous intéresser à l'émergence des thématiques étudiantes dans l'action publique locale. Deux constats ont déjà été établis précédemment. Dans un premier temps, celui d'une compétition universitaire qui profite aux sites les plus établis. Sur le plan thématique, nous avons également constaté la volonté étatique d'un investissement dans la construction massive de logements à destination des étudiants dans un contexte de pénurie. L'étude de la mise à l'agenda des thématiques étudiantes à échelle locale nous permettra de confirmer ces deux premiers constats sur notre territoire d'étude.

Parmi les concepts mobilisés en science politique pour décrire le processus amont de la construction d'une politique publique, on trouve les notions de cadrage et de mise à l'agenda. La définition d'un problème public est décrite dans la littérature scientifique sous la notion de « cadrage » qui consiste à expliciter, définir la nature, les contours et les caractéristiques d'un problème public (Neveu, 2015). Le cadrage des problèmes publics a d'abord été analysé à travers la sociologie des médias par la mise en récit et la formulation des problèmes publics. Cette approche parait pertinente à transposer dans l'analyse des programmes électoraux locaux. Une fois le cadrage d'un problème public effectué, une phase de popularisation, ou de diffusion, intervient notamment par l'inscription à l'agenda du problème public préalablement défini.

La mise à l'agenda ne saurait être cantonnée à l'inscription d'un problème publique à l'ordre du jour d'une assemblée délibérante. Elle est définie comme « l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de « problème public » ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques » (Garraud, 2014, p 58). Patrick Hassenteufel décrit les enjeux de la mise à l'agenda comme un processus de mise en visibilité où une question devient un sujet de préoccupation politique par l'implication d'acteurs divers (Hassenteufel, 2010).

Dans son ouvrage consacré à la sociologie politique des problèmes publics, Érik Neveu (2015) pointe trois temps derrière cette notion de mise à l'agenda : dans un premier temps l'agenda des médias, puis l'agenda du public, enfin l'agenda des politiques publiques. Erik Neveu définit l'étude de la mise à l'agenda par les médias comme une analyse des sujets dont les médias traitent de manière privilégiée. De cette première mise à l'agenda médiatique découle celle du grand public. Le dernier temps de la mise à l'agenda politique est défini comme la hiérarchie des enjeux qui retiennent l'attention des décideurs publics (Neveu, 2015).

Comme pour les approches séquentielles développées en science politique, il convient de ne pas considérer ces trois temporalités dans une linéarité complète. Les trois temps de la mise à l'agenda sont amenés à se chevaucher. Il serait par exemple réducteur d'envisager l'agenda des médias comme étant à l'origine directe de celui des politiques publiques.

Pour analyser la mise à l'agenda des thématiques étudiantes à échelle locale, nous avons choisi d'aborder les sujets portés médiatiquement et politiquement par les candidats aux élections locales de 2014 et 2020. Cette approche peut permettre une synthèse des trois temps de la mise à l'agenda développé chez Erik Neveu, dans la mesure où les programmes sont diffusés médiatiquement, à destination du public et font état d'une note d'intention en matière de politiques publiques. Cette seconde partie du chapitre est donc consacrée dans un premier temps aux mesures proposées à destination des étudiants dans la campagne municipale de 2014, et dans un second temps dans la campagne métropolitaine en 2020.

2.2.1. Des mesures dédiées aux étudiants dans la campagne municipale de 2014

Nous avons choisi de revenir sur le calendrier politique des campagnes électorales municipales et métropolitaines lyonnaises, plus spécifiquement à partir de 2014. L'historicité d'informations telles que les programmes des candidats sont difficilement accessibles à des dates plus anciennes. De plus, cette campagne locale a été la dernière avant la création de la Métropole de Lyon. Les déclarations des candidats lors de cette élection de 2014 nous permettent d'envisager comment les publics étudiants ont pu être adressés dans la politique municipale et métropolitaine jusqu'à 2020.

Pour cette raison, nous avons choisi de porter notre attention sur le candidat ayant remporté le scrutin. Gérard Collomb, affilié au Parti Socialiste à cette période, a été élu Maire de Lyon en mars 2014, puis désigné comme Président du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon le mois suivant.

Revenons sur la campagne menée par le candidat comme un procédé de mise à l'agenda politique. Plusieurs mesures issues de la campagne municipale « Évidemment Lyon »[33] de Gérard Collomb en 2014 font état des étudiants. L'année 2014 est d'ailleurs marquée par une seule campagne électorale pour les élections municipales, le Président de la Communauté Urbaine de Lyon étant élu au suffrage indirect par des conseillers communautaires désignés par les conseillers municipaux. À Lyon, pour des raisons symboliques, démographiques et d'équilibres politiques, le siège revient habituellement au maire de la commune centre.

Toujours dans la conception des universités orientées vers le développement économique, les étudiants sont identifiés dans la campagne de Gérard Collomb comme un public cible pour le développement de l'entrepreneuriat. Ce développement de la création d'entreprises vise également les lycéens, les seniors et les publics en insertion. Spécifique au public étudiant, le dispositif « Lyon Campus Création », qui a été lancé en 2003, vise à accompagner les étudiants dans leurs projets de création d'entreprises. Gérard Collomb annonce un objectif d'accélération du nombre d'étudiants entrepreneurs accompagnés : de 260 étudiants en 2009, puis 560 en 2013, l'objectif est fixé à 1500 pour 2020.

Le programme mentionne ces mesures de la manière suivante : « L'Université de Lyon au cœur du développement économique. Faire de l'Université de Lyon une des meilleures universités d'Europe. Offrir des débouchés à nos jeunes, en rapprochant l'Université du monde de l'entreprise. Traduire nos inventions et notre recherche en applications concrètes dans nos entreprises. Se former partout et à tout âge : soutien à la mise en place d'un MOOC de l'Université de Lyon (système innovant de cours en ligne). Donner à nos étudiants et à nos chercheurs des conditions de travail optimales : rénovation des campus Lyon Tech la Doua, Charles Mérieux et Bron-Parilly. » (Collomb, 2014).

[33] Gérard Collomb, *Campagne municipale de Lyon*, [en ligne], 2014, http://www.gerardcollomb2014.fr/projet-de-lyon.html, (consulté le 07/02/2023)

Le logement étudiant est lui abordé dans une mesure consacrée au logement social, qui identifie des objectifs propres aux étudiants. Cette section est intitulée « Une ville où il fait bon habiter », et égraine des mesures telles que : « La ville où il fait bon habiter. Des logements pour tous, plus nombreux, plus écologiques et mieux répartis dans l'agglomération : + 9 000 logements/an du T1 au T6. + 6 000 logements étudiants d'ici 2020. + 4 500 logements sociaux par an. L'accession à la propriété à prix abordable : une aide de la collectivité, des prix négociés avec les promoteurs » (Collomb, 2014). Cet objectif de construction de 6 000 logements étudiants par an est décrit comme ambitieux par des observateurs techniques, et toujours d'actualité aujourd'hui.

En comparaison, le candidat de l'UMP au second tour de la même élection propose la construction de 200 logements étudiants par la transformation de conteneurs de fret en habitations présenté comme « un modèle pratique, écologique, esthétique qui offre une solution rapide, confortable, moderne et économique »[34] (Institut Montaigne, 2014).

Cet effort pour le logement social et celui destiné spécifiquement aux étudiants, s'inscrit dans un contexte d'une agglomération lyonnaise en retard dans ce type d'offre. En 2014, le taux de couverture des logements CROUS vis-à-vis des publics étudiants atteint 8,5% au niveau national, tandis qu'il se situe à 6% à Lyon.

Cette offre limitée en matière de logement étudiant abordable impacte finalement la posture d'attractivité de Lyon très soutenue par Gérard Collomb. Dès les premiers classements des villes étudiantes françaises publiés par l'Étudiant à partir de 2008, Lyon, au même titre que Paris et Marseille, apparait comme une métropole attractive en matière de formation, de culture et de rayonnement international, mais reste pointée du doigt pour ses conditions d'accueil dégradées en matière de logement.

Cette politique de construction de logement ambitieuse portée par Gérard Collomb a finalement porté ses fruits pour la reconnaissance de Lyon comme une ville étudiante. À la 6ème place des villes étudiantes en 2014, Lyon atteint la première place en 2017 et s'est maintenue dans les premières places du classement jusqu'en 2022[35].

[34] Institut Montaigne, *Chiffrage des programmes élections municipales 2014*, [en ligne]: http://www.electionsmunicipales2014.fr/lyon_michel-harvard_proposition_havard-creer-200-logements-etudiants, (consulté le 07/02/2023)
[35] L'Étudiant, Classement général des villes étudiantes pour 2021-2020, [en ligne], https://www.letudiant.fr/palmares/liste-profils/palmares-des-villes-etudiantes/classement-general-des-villes-etudiantes/home.html#indicateurs=900746,900747,900748,900749,900750&criterias, (consulté le 07/02/2023)

Les mesures proposées par Gérard Collomb pour son mandat municipal et d'agglomération de 2014 à 2020 sont dans la lignée de la politique universitaire locale tournée vers l'attractivité depuis les années 1990, et affichent des mesures volontaristes quant à la construction de logements étudiants. Pour autant, ces mesures et les moyens mis en œuvre sont présentés de façon succincte sur le site officiel de campagne, avec peu de détails et sans chiffrage. Plus qu'un programme construit, il s'agit davantage de l'affichage d'une intention politique.

L'analyse des mesures portées par les candidats lors de la campagne de 2020 révèle un net changement dans les mesures destinées aux étudiants et la manière de communiquer ces intentions politiques aux citoyens. Sur le fond, les mesures à destination des étudiants ou des populations jeunes généralement sont plus nombreuses et ne ciblent pas seulement la construction d'infrastructures ; sur la forme elles sont bien plus détaillées.

Bien que la précision des programmes métropolitains soit constatée chez tous les candidats lors de l'élection de 2020, on s'intéressera aussi uniquement aux candidats ayant remporté l'élection afin d'envisager la mise en œuvre de ces politiques au-delà de la campagne électorale.

2.2.2. Des objectifs ambitieux dans la campagne métropolitaine de 2020

La campagne électorale locale de 2020 est marquée par plusieurs éléments dans la Métropole lyonnaise. En plus du contexte sanitaire qui conduit au décalage du calendrier électoral avec un second tour en juin 2020, les électeurs du Grand Lyon sont amenés à élire leurs conseillers métropolitains au suffrage direct pour la première fois, simultanément aux conseillers municipaux ou d'arrondissement.

Il est nécessaire de revenir sur quelques éléments de méthode et de contexte avant d'analyser les objectifs en matière de politique étudiante portés par les candidats. On constate une nette différence entre la traçabilité numérique des campagnes de 2014 et 2020. En raison du temps écoulé depuis notre période d'enquête, et de l'évolution de l'usage du numérique, le programme des candidats des élections locales de 2020 est beaucoup plus facilement accessible et conçu pour être consulté en ligne. Certains noms de domaines de la campagne de 2014 ont déjà été effacés au moment de notre recherche, ce qui rend difficile l'accès à des données plus anciennes.

Les élections de 2020 sont plus récentes et mieux documentées. Au-delà du simple décalage temporel entre 2014 et 2020, on note une posture de campagne beaucoup plus pédagogique et précise de la part de tous les candidats avec un détail des mesures, des chiffres clés, et l'organisation des programmes en fonction de différentes thématiques d'actions. Sans s'adonner à un travail important d'archives, il est donc attendu que nous disposions de plus d'éléments sur les mesures à destination des étudiants dans la campagne de 2020. Comme pour la campagne de 2014, notre analyse porte ici sur les candidats qui ont remporté l'élection locale. Cette analyse spécifique permet d'envisager à la fois la mise à l'agenda politique récente des thématiques étudiantes et les différents projets qui pourront être portés durant la suite du mandat 2020-2026.

Les deux candidats élus respectivement à la Mairie et à la Métropole de Lyon, Grégory Doucet et Bruno Bernard, sont issus du parti Europe Écologie les Verts (EELV) et ont mené une campagne commune intitulée « Maintenant l'écologie pour Lyon »[36].Il est orienté autour de trente actions dans les thématiques suivantes :

- Mobilité
- Nature en ville
- Prise en compte des enfants dans la ville
- Culture
- Économie innovante et verte
- Tourisme
- Solidarité
- Inégalités femmes-hommes
- Logement
- Risques et santé
- Objectif zéro déchet
- Sécurité
- Équilibre entre les territoires métropolitains

Certaines mesures sont directement ciblées pour les publics étudiants à l'image du logement : Le programme précise : « Logement étudiant : création d'une plateforme de mise en relation. En 2019, Lyon accueillait 160 000 étudiant·e·s et selon les estimations leur nombre augmenterait jusqu'à 195 000 en 2030, alors qu'ils font déjà face à une forte pénurie de logements. Nous favoriserons les initiatives de colocation et de « logement contre services » par la création d'une plateforme de mise en relation entre particuliers.

[36] EELV, Programme élections locales 2020 « Maintenant Lyon », [en ligne], 2020, https://www.mediacites.fr/wp-content/uploads/radar/programme2020-promesses-lyon.pdf, (consulté le 07/02/2023)

En parallèle, nous mènerons une politique d'équilibrage territorial avec les pôles universitaires de Lyon-Saint-Étienne, de Clermont-Ferrand, etc. ; tant pour l'offre de formation que pour le logement étudiant. » (Maintenant Lyon, 2020).

Bien que les étudiants ne soient pas mentionnés à ce propos, l'encadrement des loyers est une autre mesure à forte répercussion sur ces publics. Adopté dans les zones où le marché de l'immobilier est tendu dans quelques agglomérations en France, l'encadrement des loyers vise à réduire la hausse des prix spécifiquement pour les petites surfaces, dont les étudiants sont des usagers fréquents.

Le programme mentionne : « Encadrement des loyers. Nous mettrons en place dès les premiers mois du mandat l'encadrement des loyers dans la Métropole de Lyon. De ce fait, les loyers à la relocation seront limités par référence aux loyers médians (par quartiers et par catégories de logement). L'enjeu est de prévenir les abus entraînant des loyers exorbitants (souvent pour les petites surfaces destinées aux personnes les plus précaires) et de ralentir la hausse des loyers de manière globale. Lyon ne doit pas suivre le modèle parisien, mais rester accessible pour toutes et tous ».

La mobilité est la seconde thématique qui comporte des mesures dédiées aux étudiants, ou susceptibles de les impacter directement. Les étudiants sont concernés par des mesures en matière de tarification des transports, qui représentent une mesure importante du programme Maintenant Lyon.

On constate : « Diminution de coût des transports en commun : tarification solidaire et ticket unique TCL/TER. Nous répondrons à l'urgence sociale en aidant les plus précaires à réduire le coût de leurs déplacements quotidiens. Dès septembre 2020, nous instaurerons une tarification sociale pour l'abonnement TCL : gratuité totale pour les plus faibles revenus, gratuité totale pour les enfants de moins de 10 ans et un abonnement de 10 € par mois pour les chômeurs·euse·s, contrats aidés, personnes en situation de handicap, etc. De plus, pour ne pas pénaliser ceux qui prennent les trains, nous instaurerons un ticket unique TER et TCL. »

Si les étudiants ne sont pas directement mentionnés ici, ils n'en sont pas moins bénéficiaires de la tarification solidaire évoquée. Les étudiants boursiers peuvent accéder à l'abonnement mensuel à 10 €. D'autres mesures concernent la pratique du vélo, dont les étudiants sont des usagers cibles.

Un des objectifs du programme consiste en : « Lyon et sa Métropole 100% cyclable. La mise en place d'urbanisme tactique est un premier pas essentiel pour répondre aux enjeux de la crise. La sécurisation des voies cyclables doit être pérennisée dans le temps : nous créerons un Réseau Express Vélo (REV) de 450 km afin de relier toutes les communes de la Métropole entre elles, et vers le centre. Ces pistes s'accompagnent par la multiplication par 10 du stationnement sécurisé. Nous soutiendrons l'ensemble des acteurs du vélo afin de faire de ce rêve une réalité. Nous équiperons gratuitement 10 000 jeunes en vélo. ».

Cet équipement spécifique à destination des jeunes a été concrétisé à travers un programme appelé « 10 000 vélos pour 10 000 jeunes », puis « Free Vélo'v ». Les jeunes et les étudiants sont souvent identifiés comme des usagers potentiels en matière de pratique du vélo. Ils disposent de peu d'empêchements physiques à la pratique, qui présente la flexibilité d'un mode individuel avec un coût d'utilisation relativement peu élevé. Free Vélo'v vise à prêter gratuitement un vélo à des étudiants métropolitains (boursiers dans un premier temps, avec un élargissement du public cible ensuite) de 18 à 25 ans pour une durée de 3 à 12 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

L'enjeu de la tarification intégrée entre les réseaux de transports urbains et le TER est soulevé dans le programme avec une mesure spécifique : « Développer le réseau TCL pour soutenir l'emploi local, renforcer les solidarités et réduire les inégalités territoriales. L'investissement dans le réseau TCL est désormais plus que nécessaire pour développer des emplois locaux, offrir des alternatives à la voiture et réduire les inégalités territoriales : nous proposons un plan d'investissement de 3 milliards d'euros. À l'est, le T7 permettra de connecter le centre de Vaulx-En-Velin à la Part-Dieu et Bellecour. Il sera également possible d'emprunter les TER avec un abonnement TCL. ».

Pour conclure, le traitement politique des étudiants dans la campagne de 2020 des candidats vainqueurs comporte deux aspects. Un ensemble de mesures intentionnelles cible précisément les étudiants : logement étudiant, tarification solidaire, prêt de vélo. Un autre ensemble de mesures ne mentionne pas les étudiants comme un public cible de la politique, mais peut résolument impacter ces publics : lignes de tramway en desserte des campus, encadrement des loyers.

On note également une évolution qualitative dans les sources numériques des campagnes locales entre 2014 et 2020. Alors que les premières sources sont difficiles d'accès et perçues comme un ensemble de mesures floues, les documents issus de la campagne de 2020 sont davantage structurés, détaillés et budgétisés.

Les étudiants sont donc plus visés dans la campagne de 2020 par des mesures directes ou indirectes, mais les écarts entre les documents comparés nous permettent difficilement de tirer des conclusions tranchées quant à la prise en compte de ces publics dans la mise à l'agenda politique. Pour autant, une différence d'intention dans la prise en compte des étudiants apparait dans les programmes des candidats. L'amélioration des conditions de vie par le logement des étudiants dans le programme mené par Gérard Collomb semble un moyen de tendre vers une attractivité internationale plus forte de l'agglomération lyonnaise. Au vu des mesures consacrées aux étudiants et à la jeunesse dans le programme écologiste des métropolitaines de 2020, l'amélioration des conditions de vie étudiante est plus large (logement, mobilité).

Elle correspond aux objectifs écologistes plus transversaux : la tarification spécifique aux étudiants vise par exemple à promouvoir l'usage des modes alternatifs à la voiture. Mais l'ensemble de ces mesures apparaissent davantage comme des objectifs en soi, au service d'une politique largement tournée vers l'inclusivité au sens large (mesures à destination des étudiants, des enfants, publics vulnérables, lutte contre les inégalités femmes-hommes).

Après avoir analysé le traitement médiatique et politique des étudiants à échelle locale comme la naissance du sujet et son existence politique, nous allons à présent questionner les moyens de réalisation de ces différentes mesures sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Pour cela, un retour sur la constitution de la Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM de 2015 est nécessaire, afin de comprendre les enjeux territoriaux et les compétences à l'œuvre dans note territoire d'étude.

2.3. La Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM : l'émergence d'une collectivité territoriale à statut particulier

2.3.1. Périmètre et gouvernance de la Métropole de Lyon

La loi MAPTAM de 2014 confère à la Métropole de Lyon le statut de « collectivité territoriale à statut particulier ». La carte suivante représente son territoire par rapport au département du Rhône.

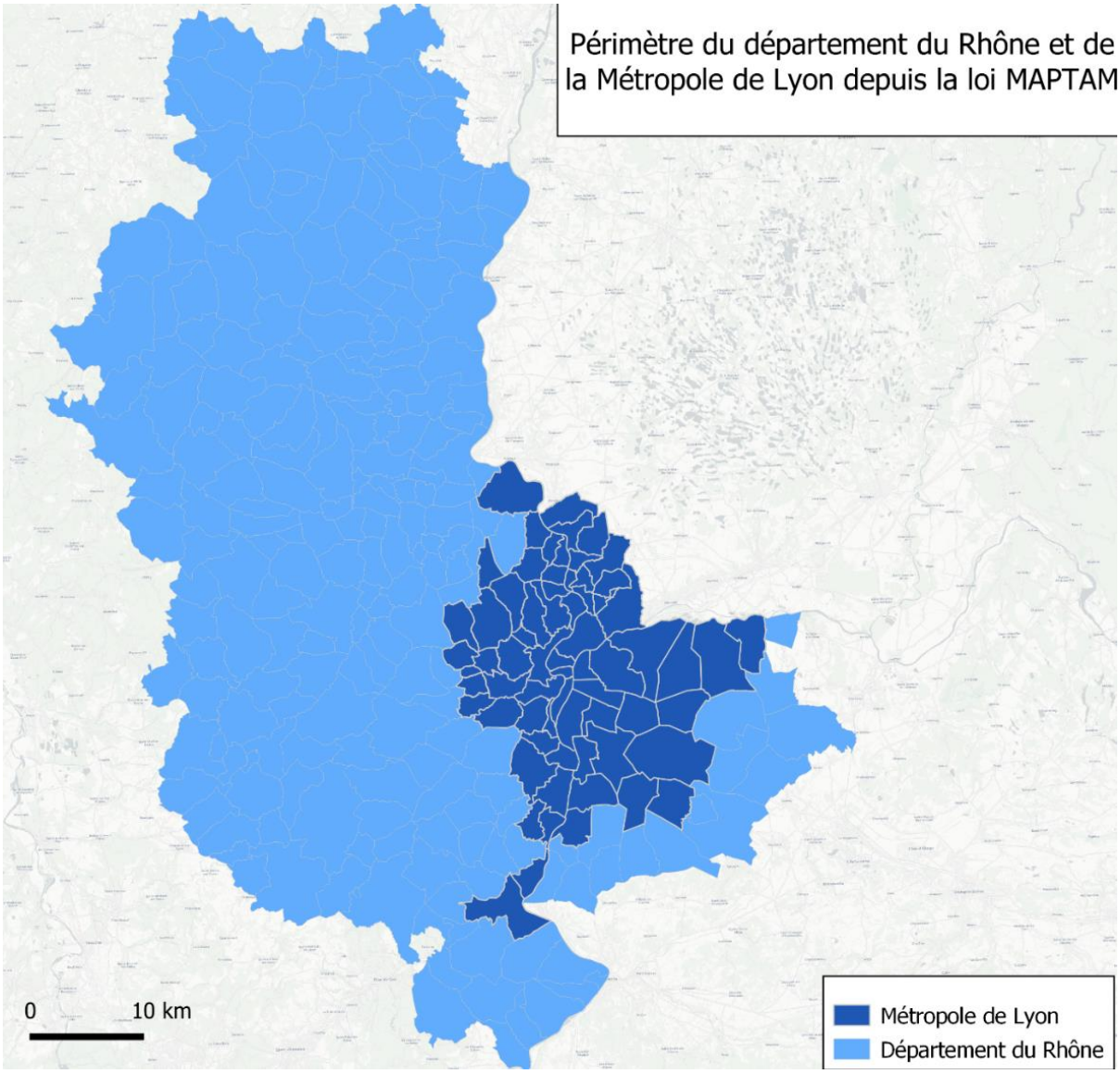

Figure 3 : Carte du périmètre de la Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM (Morhain, 2023)

Ce statut induit une reprise des compétences départementales sur le périmètre de l'ancienne Communauté Urbaine de Lyon. À partir du 1er Janvier 2015, la Communauté Urbaine de Lyon devient Métropole de Lyon sur le même territoire, en cumulant les compétences du Département qu'elle vient remplacer. Le Département du Rhône est donc scindé en deux entités : la Métropole de Lyon et le Nouveau Rhône.

Ce statut particulier de la Métropole de Lyon se manifeste par son mode de scrutin. À partir de 2020, on assiste à un dédoublement des élections municipales et métropolitaines avec l'élection du Conseil de la Métropole au suffrage universel direct. Les 150 conseillers métropolitains sont élus par circonscription par les habitants de la Métropole pour six ans.

Ce scrutin métropolitain majoritaire de liste implique une prime, dans la mesure où 50 % des sièges en jeu reviennent au candidat qui est arrivé en tête à l'issue du second tour dans chaque circonscription, tandis que les autres sièges sont répartis proportionnellement entre les autres listes ayant récolté plus de 5 % des suffrages.

Après Gérard Collomb entre janvier 2015 et juillet 2017 (PS puis LREM), puis David Kimelfeld (LREM) jusqu'en juillet 2020, Bruno Bernard est le premier Président du Conseil de la Métropole élu au suffrage direct. Issu du parti Europe Écologie les Verts (EELV), et désigné par les conseillers communautaires, il dispose d'une majorité au Conseil avec une alliance entre les Verts et la gauche locale.

L'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct remanie radicalement les rapports entre les communes et la Métropole. Au sein de la Communauté Urbaine de Lyon et à la Métropole entre 2015 et 2020, les maires des 59 communes siégeaient au Conseil Métropolitain. Les mandats municipaux des conseillers métropolitains les placent donc dans une posture de défense de leurs communes. Cette représentation de toutes les communes engendrait une disparité importante au sein de la représentativité des élus, ceux des plus petites communes représentant bien moins d'habitants que les élus pour les communes centrales comme Lyon et Villeurbanne. On assiste donc à une certaine distorsion entre la démographie et la géographie locale.

À partir de 2020, le suffrage universel direct des conseillers métropolitains s'appuie sur un découpage de la Métropole en 14 circonscriptions qui comptent chacune entre 7 et 17 élus en fonction du nombre d'habitants[37].

[37] Métropole de Lyon, *Déroulé des élections métropolitaines de 2020*, [en ligne], https://www.grandlyon.com/metropole/elections-metropolitaines-2020.html, (consulté le 07/02/2023)

Le découpage en circonscriptions a fait l'objet de nombreux débats au moment de la rédaction de la loi MAPTAM en 2014[38]. Il est finalement justifié en fonction de la démographie et des bassins de vie. Toutes les communes de la Métropole ne sont donc plus représentées au Conseil Métropolitain, et il n'est pas obligatoire d'être élu dans une commune pour y accéder.

L'intercommunalité prend un nouveau visage au sein de la Métropole de Lyon avec la création des Conférences Territoriales des Maires (CTM). Elles sont neuf dans la Métropole de Lyon et regroupent des communes qui partagent des problématiques à l'échelle des bassins de vie. Le découpage des CTM est présenté dans la carte ci-dessous.

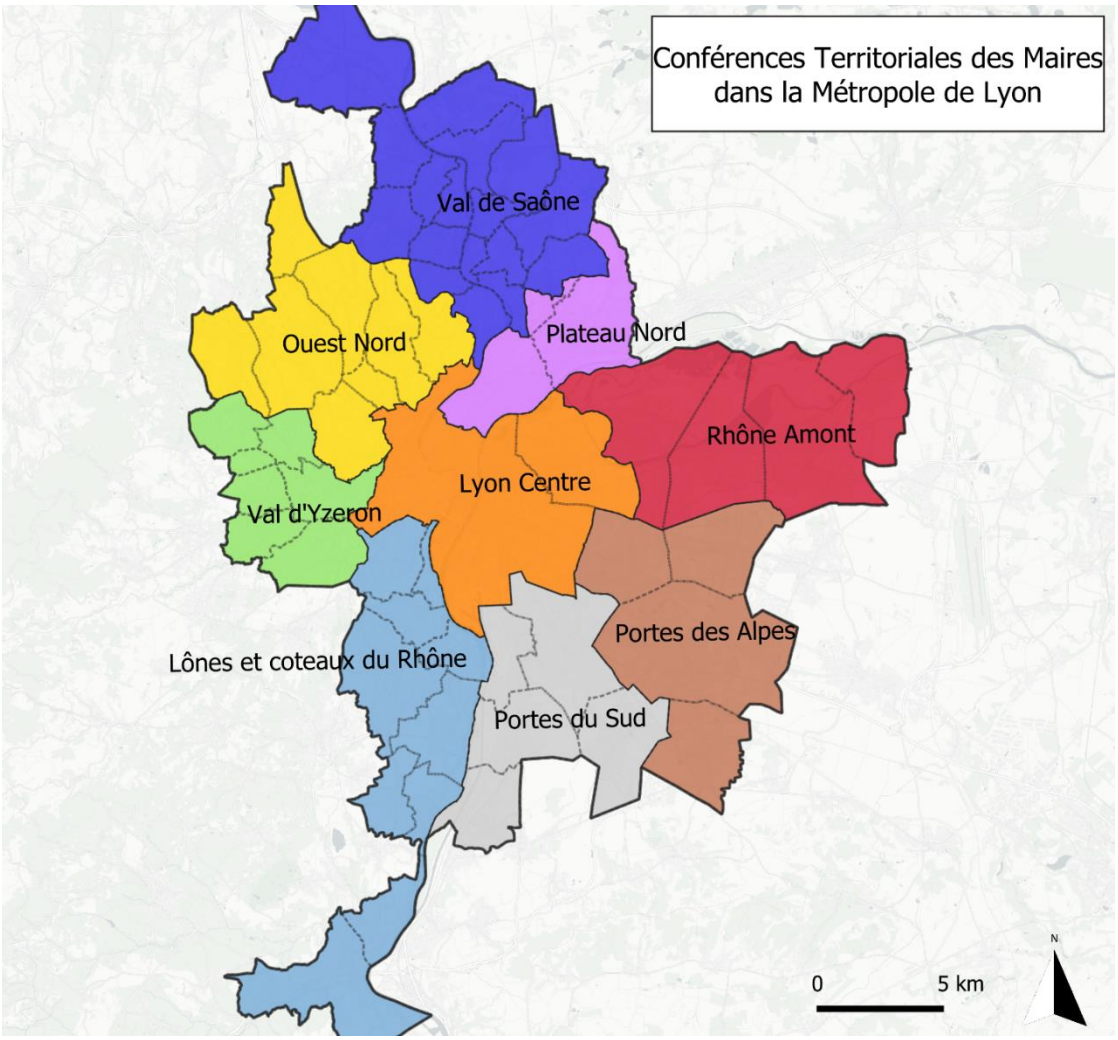

Figure 4 : Carte des Conférences Territoriales des Maires dans la Métropole de Lyon (Morhain, 2023)

[38] Sénat, *Rapport de discussions au sujet du découpage des circonscriptions en vue de l'élection des conseillers Métropolitains,* [en ligne], https://www.senat.fr/rap/l14-415/l14-4152.html, (consulté le 07/02/2023)

Chaque CTM élit son président, et peut être consultée lors de la mise en œuvre des politiques de la Métropole de Lyon. Cette instance de consultation entre la Métropole et les CTM est alors appelée Conférence Métropolitaine des Maires (CMM) : il s'agit d'une instance de coordination et de concertation sur des sujets d'intérêts métropolitains. Une consultation existe donc avec les communes, mais la prise de décision est issue de la Métropole de Lyon sur les territoires communaux.

La coordination intercommunale entre les communes, les Conférences Territoriales des Maires et la Métropole de Lyon est formalisée à travers le Pacte de cohérence métropolitain[39]. Rédigé à chaque début de mandat et votée par la Conférence Territoriale des Maires, il précise le cadre général des collaborations intercommunale, les instances de gouvernances et les outils mobilisés.

Pour le mandat 2021-2026, sept axes stratégiques sont identifiés en matière de coopérations. Bien que les CTM ne disposent que d'un avis consultatif dans la Conférence Métropolitaine des Maires, elles sont décrites comme : « la coopération avec les communes est indispensable à la bonne mise en œuvre des politiques métropolitaines »[40]. Ces sept sujets prioritaires sont :

- Revitalisation des centres-bourgs
- Éducation
- Modes actifs
- Trame verte et bleue
- Alimentation : de la production à la lutte contre le gaspillage
- Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité
- Développement économique responsable, emploi et insertion

Aucune de ces sept mesures stratégiques ne mentionne spécifiquement les étudiants, bien qu'ils soient identifiés comme une population sensible en matière de précarité alimentaire (p26).

Malgré un organe consultatif à travers les CTM, l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct n'est pas sans conséquence sur les relations intercommunales. Un an après l'accession des écologistes à la présidence de la Métropole de Lyon, une « Fronde des Maires » impacte le paysage politique local en septembre 2021.

[39] Métropole de Lyon, Pacte de Cohérence Métropolitain 2021-2026, [en ligne] https://www.grandlyon.com/metropole/les-instances-territoriales, (consulté le 07/02/2023)

[40] Métropole de Lyon, ibid. (p3)

Cette fronde intervient au moment de l'adoption de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), qui répartit le budget de fonctionnement de la Métropole entre les projets à réaliser pour le mandat. Au moment de l'adoption de la PPI, 45 maires (sur 59 communes) issus de la droite et du centre signent une tribune[41] aux retombées nationales demandant l'abandon du statut particulier de la Métropole.

Considérant qu'ils ne sont pas assez impliqués dans le processus décisionnel de la Métropole depuis son nouveau mode de scrutin, ils dénoncent le fait qu'un certain nombre de projets soient imposés sans la prise en compte des maires ou des citoyens des communes. Des mesures phares du programme des écologistes vers « la relance écologique et solidaire » comme la mise en place d'une Zone à Faible Émission, l'abandon d'un projet de métro vers l'Ouest lyonnais ou encore des projets de téléphériques urbains, ont suscité de vives réactions municipales à échelle locale. (« Lyon : le projet de télécabine ne verra pas le jour, en raison d'une « forte opposition », le Parisien, 10/05/22)[42]

Pour autant, les compétences métropolitaines permettent aujourd'hui de mener ces projets à bien malgré un désaccord des communes. Face à cette gouvernance jugée trop verticale, certains maires menacent même de suspendre la signature des permis de construire dans leurs communes, empêchant ainsi le déroulé d'un grand nombre de projets métropolitains.

Étant la seule collectivité territoriale à disposer de ce statut particulier dans la loi MAPTAM, la gouvernance de la Métropole de Lyon interroge dans son mode de fonctionnement et dans ses relations aux acteurs communaux et aux usagers. Au mois d'octobre 2021, le président du Sénat demande une mission d'information sur le fonctionnement de la Métropole de Lyon[43], mais aussi celle d'Aix-Marseille, dont les conclusions ne sont pas connues à ce jour.

[41] Journal du Dimanche, Tribune de la Fronde des Maires, [en ligne], 12 septembre 2021, https://www.lejdd.fr/Politique/tribune-metropole-de-lyon-et-si-on-arretait-la-casse-4066104, (consulté le 07/02/2023)

[42] Le Parisien, Lyon le projet de télécabine ne verra pas le jour en raison d'une forte opposition, [en ligne 10 mai 2022, https://www.leparisien.fr/rhone-69/lyon-le-projet-de-telecabine-ne-verra-pas-le-jour-en-raison-dune-forte-opposition-10-05-2022-2A5JNRGFGBCKFG7DMNWZP74F5Q.php, (consulté le 07/02/2023)

[43] Le Monde, Le Sénat mène une mission d'information sur les Métropoles de Lyon et Aix Marseille, [en ligne], 4 avril 2022, https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/04/04/le-senat-mene-une-mission-d-information-sur-les-metropoles-de-lyon-et-aix-marseille_6120483_823448.html, (consulté le 07/02/2023)

2.3.2. Compétences et organisations de la Métropole de Lyon

Du point de vue des compétences, la spécificité de la Métropole de Lyon est sa dérogation au régime de coopération intercommunale (Parnet, 2020). Les compétences départementales intégrées par la Métropole de Lyon ne sont pas listées dans la loi, et elle bénéficie d'une clause générale de compétences. Celle-ci apparait comme une liberté reconnue à une collectivité territoriale pour l'intervention dans tous les domaines qui présentent un intérêt public local, à condition de ne pas empiéter sur les compétences attribuées (par la loi) à une autre collectivité territoriale ou l'État (Kada, 2019). Depuis la loi NOTRe de 2015, seules les Communes bénéficiaient de la clause générale de compétences, tandis qu'elle a été supprimée pour les Départements et les Régions, à qui la loi attribue des compétences précises et définies.

La Métropole de Lyon est définie par l'article L3611-2 du code général des collectivités territoriales telles que : « un espace de solidarité pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, sportif, culturel et social de son territoire, afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. Elle assure les conditions de son développement économique, social et environnemental au moyen des infrastructures, réseaux et équipements structurants métropolitains. »[44] .

Elle exerce de nombreuses compétences en substitution aux communes situées sur son territoire. Le tableau ci-dessous présente une partie des compétences métropolitaines en lien avec l'aménagement, donc celles susceptibles d'impacter les étudiants sont grisées. Compétences auxquelles il faut ajouter la politique de la ville, la gestion des services d'intérêt collectif ainsi que la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

[44] Légifrance, Code général des collectivités territoriales, livre VI Métropole de Lyon, article L3611-2 à L3665-2, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028528968, (consulté le 07/02/2023)

Tableau 1 : Extrait des compétences de la Métropole de Lyon issues du code général des collectivités territoriales	
Domaine de compétences	**Mesures**
Développement et aménagement économique, social et culturel	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
	Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés et actions contribuant à la promotion et au rayonnement du territoire et de ses activités, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire
	Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en prenant en compte le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
	Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs métropolitains
	Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes de la métropole
Aménagement de l'espace métropolitain	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières
	Organisation de la mobilité ; création, aménagement et entretien de la voirie du domaine public routier de la métropole de Lyon ; signalisation ; parcs et aires de stationnement, plan local de mobilité ; abris de voyageurs
	Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
	Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
Politique locale de l'habitat	Programme local de l'habitat
	Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées
	Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Source : Article L3641-1 modifié par l'ordonnance n°2021-408. Tableau mis en forme par l'autrice pour l'indication des mesures susceptibles d'affecter les publics étudiants	

Du point de vue des compétences en matière de mobilité, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019 a de nouveau fait évoluer le statut de la Métropole de Lyon. Auparavant Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU), la Métropole lyonnaise est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Ce nouveau statut donne la responsabilité à la Métropole de gérer des services relatifs ou mobilités actives et partagées, mais aussi de conseiller les personnes vulnérables ou les grands générateurs de flux comme les commerces, les hôpitaux ou les campus universitaires. En tant qu'AOM, la Métropole doit également se doter d'un Plan de Mobilité (PDM), un document de planification qui régit l'organisation de la circulation, du stationnement, du transport de personnes et de marchandises sur son ressort territorial.

Ces compétences sont organisées à travers la définition des délégations aux vice-présidents de la Métropole de Lyon, mais aussi par la restructuration des services administratifs. Si l'ensemble des compétences métropolitaines est toujours représenté au sein des services, leur construction hiérarchique en termes de délégations, directions et service est souvent amenée à évoluer. La figure ci-dessous présente l'organigramme métropolitain lors de notre arrivée dans l'institution en 2019.

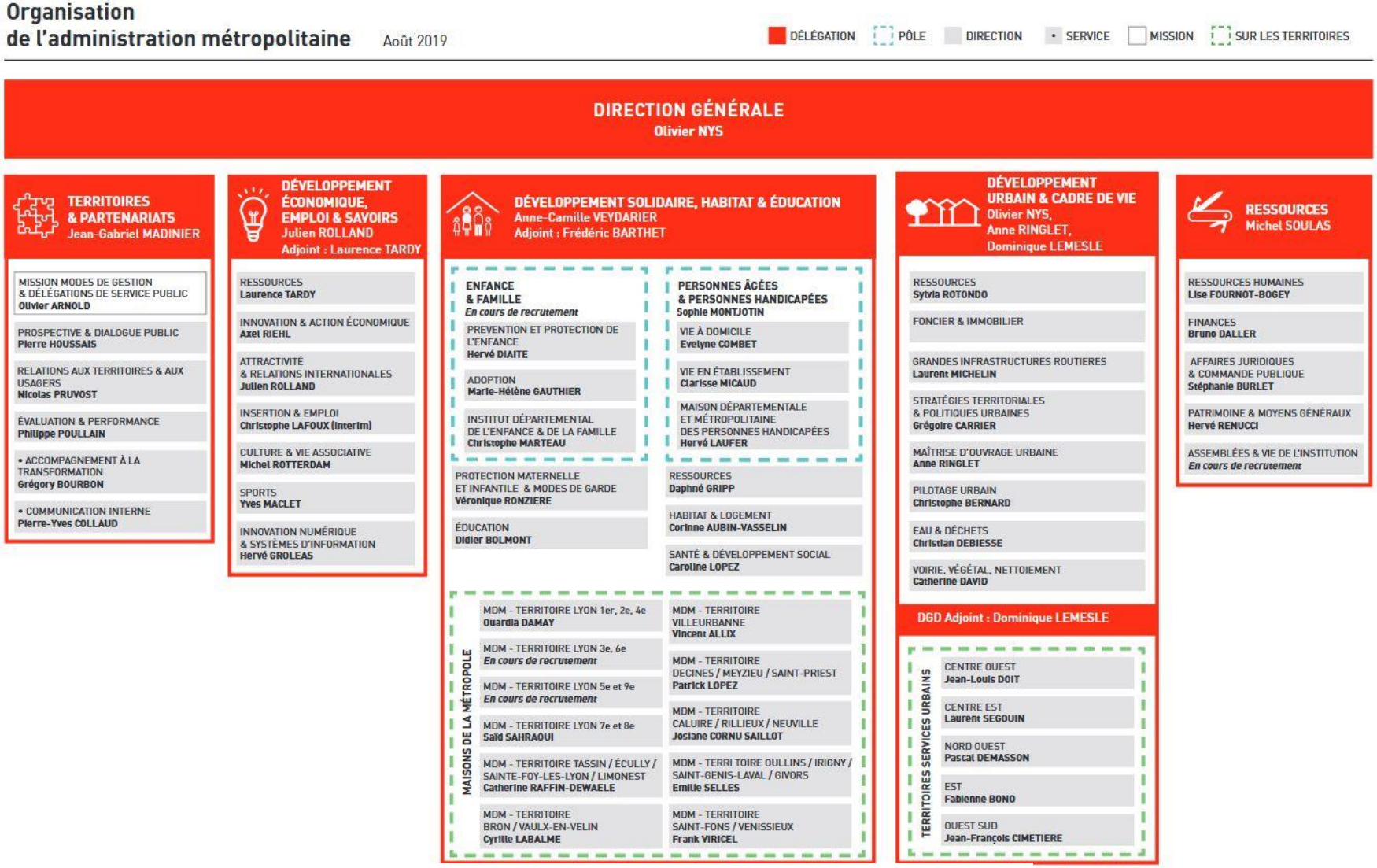

Figure 5 : Organigramme de l'administration métropolitaine en 2019

L'administration métropolitaine en 2019 est constituée de 4 délégations respectivement intitulées : territoires et partenariats, développement économique emploi et savoir, développement solidaire habitat et éducation, développement urbain et cadre de vie.Le contrat CIFRE est affilé à la délégation « Développement Urbain et Cadre de Vie », qui inclut une direction « Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines » au sein de laquelle existe un service « Déplacements » chargé de la mobilité multimodale à grande échelle dans une démarche politique et prospective.

Ce fonctionnement en silos thématiques de la Métropole, très lisible sur l'organigramme, nous a pourtant permis d'envisager des collaborations professionnelles avec des techniciens issus d'autres délégations. Nos interlocutrices concernant l'université sont rattachées à la délégation du développement économique, tandis que celles travaillant sur le logement étudiants sont issues de la délégation au développement solidaire à l'habitat et à l'éducation.

Dans le cadre de notre contrat CIFRE d'une durée de trois ans entre 2019 et 2022, nous avons assisté à un changement politique, en 2020, qui a radicalement refaçonné l'organigramme métropolitain. Ces mouvements institutionnels à travers de nouvelles délégations ou directions se sont souvent accompagnés par la mobilité physique des services, afin favoriser l'unité de lieu entre les entités administratives.

Du point de vue de l'organisation administrative, l'arrivée d'une majorité écologiste dans l'exécutif métropolitain marque la création ou la modification de nouvelles directions, et au sein de celles-ci le regroupement de thématiques jusqu'ici traitées de manière cloisonnée. On compte 7 délégations métropolitaines à partir de l'été 2020 :

- Développement responsable
- Transition environnementale et énergétique
- Urbanisme et mobilité
- Gestion et exploitation de l'espace public
- Solidarités habitat et éducation
- Pilotage et ingénierie administrative et financière
- Ressources humaines et moyens généraux

Une direction « Mobilités » est créée à partir de cette nouvelle organisation, alors que cette compétence était auparavant traitée dans différentes directions : « Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines » pour la partie stratégique en amont et « Voirie, Végétal, Nettoiement » pour les aspects plus opérationnels. La figure ci-dessous présente l'organigramme en vigueur à partir de 2020.

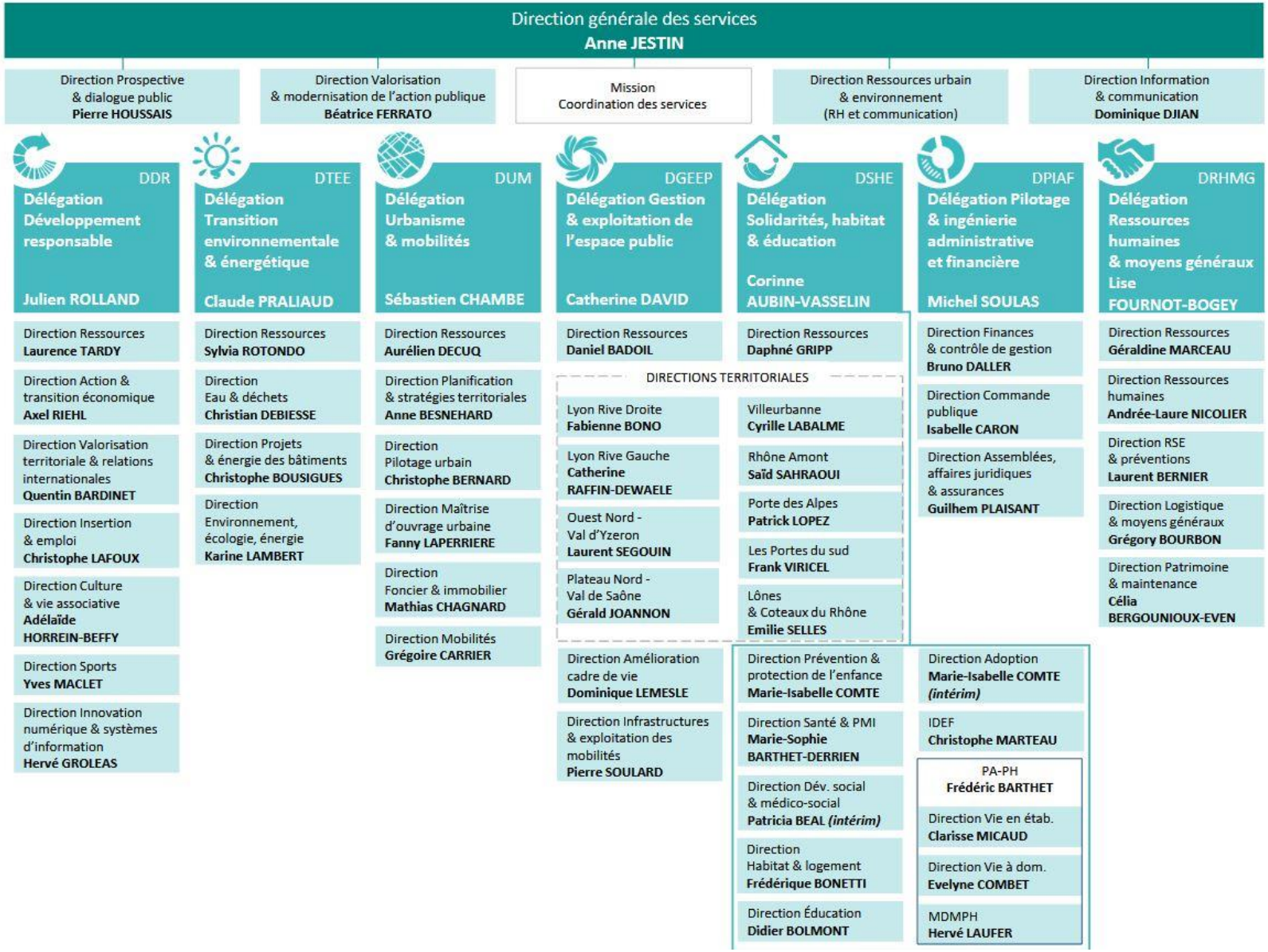

Figure 6 : Organigramme de l'administration métropolitaine en 2022

Cet organigramme détaille notamment la composition d'une nouvelle direction des Mobilités avec trois services : « Analyse, planification et évaluation des mobilités » dans lequel nous nous trouvons, « Développement des services de mobilité » et « ZFE, aide et conseil à la mobilité ». La compétence logement est pour sa part rattachée à une délégation « Solidarités, Habitat et Éducation » au sein d'une direction « Habitat et Logement ». La compétence relative à l'enseignement supérieur est quant à elle située au sein de la délégation « Développement Responsable », dans une direction « Action et transition économique ».

Au-delà de l'émergence de nouveaux services et nouvelles directions, cette organisation marque un changement de sémantique. « L'économie » devient le « développement responsable », « l'attractivité » se renouvelle en « transition économique ». L'organisation administrative d'une collectivité territoriale est bien le reflet de la volonté politique de son exécutif, l'étude de la transversalité dans le chapitre 4 interrogera ces enjeux. C'est donc l'intégralité de l'organigramme métropolitain qui est remanié pour un mandat « écologique et solidaire ».

Ce cadrage sur les compétences métropolitaines et les changements organisationnels à l'œuvre pendant la période d'étude permet de mieux appréhender la Métropole de Lyon comme institution et comme terrain d'étude. Pour compléter notre compréhension de la construction de la Métropole comme territoire étudiant, nous allons à présent analyser la manière dont cette institution s'est progressivement emparée des sujets universitaires.

2.3.3. Lyon : la Métropole et les universités

Nous allons envisager les compétences spécifiques au domaine universitaire dont la Métropole a pu se doter. Comme cela a été constaté dans le cadre national, l'enseignement supérieur est historiquement une compétence de l'État. Des compétences comme la définition de l'offre de formation, la gestion des personnels de l'enseignement supérieur et plus largement la cohésion du service public de l'enseignement supérieur reviennent à l'État et sont définies dans le Code de l'Éducation[45].

[45] Légifrance, Code de l'éducation, [en ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006071191/, (consulté le 07/02/2023)

Les Régions apparaissent dans un second temps comme interlocuteurs privilégiés de l'État sur les questions relatives à l'enseignement supérieur. En tant que chef de file de la politique locale, elles sont chargées d'élaborer le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui définit les orientations d'interventions des collectivités territoriales. Les Régions ont également la possibilité de contribuer au financement du logement étudiant et des sites d'enseignement supérieur.

Les Métropoles entrent progressivement dans ce champ de compétences à partir de la loi MAPTAM, et définissent leurs modalités d'intervention dans le champ des questions universitaires (Lafon, 2017). Nous avons d'ailleurs constaté un intérêt fort de la Communauté Urbaine de Lyon, puis de la Métropole, pour s'impliquer sur les questions relatives à l'enseignement supérieur, bien que les compétences afférentes soient peu définies législativement. Les compétences métropolitaines et l'intervention de la Métropole dans le domaine de l'enseignement supérieur sont fondées sur la clause générale de compétence, ce qui apporte une flexibilité et permet se saisir de certains sujets en fonction du volontarisme politique. Le tableau ci-dessous établit une liste des compétences qui peuvent être mobilisées par les Intercommunalités ou les Métropoles ainsi que les articles législatifs auxquels elles se rattachent.

Tableau 2 : Compétences de l'Enseignement Supérieur et la Recherche mobilisables par les collectivités territoriales		
Collectivité territoriale	**Compétence**	**Fondement**
Commune ou intercommunalité	Possibilité de créer des EPCC (ex : école d'art)	Article du L1431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Possibilité de demander à l'État la charge de (re)construction, extension, réparation et équipements des logements étudiants. Le transfert s'effectue alors à titre gratuit.	Article L822-1 du Code de l'éducation
	Faculté de se voir confier la maitrise d'ouvrage de construction, extensions d'établissement d'enseignement supérieur Droit à bénéficier dans ce cas du fonds de compensation pour la TVA	Article L211-7 du Code de l'éducation
	Organisation d'actions éducatives, sportives et culturelles facultatives. Impossibilité de se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixé par l'État.	Article L216-1 du Code de l'éducation
	Droit pour les collectivités et EPCI accueillant des sites universitaires ou établissements de recherches à être associé à l'élaboration du schéma régional	Article L214-2 du Code de l'éducation
	Possibilité d'instituer des aides spécifiques	Article L821-1 du Code de l'éducation
	Faculté de contribuer à la politique d'orientation universitaire et professionnelle	Article L611-3 du Code de l'éducation
	Faculté de participer au financement des missions locales	Article 5131-6 du Code du Travail
	Faculté de demander la délégation d'une compétence à l'État ou une autre collectivité territoriale.	Article L1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Droit de concourir avec l'État au développement économique, culturel et scientifique. Impossibilité dans le cadre de ce concours de se substituer à l'État dans les compétences qui lui sont dévolues.	Article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Possibilité d'étendre sa compétence grâce au principe de libre administration des collectivités territoriales et de la clause générale de compétence.	Article 72 de la Constitution Article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Possibilité de fonder sa compétence en matière d'ESR sur le développement économique de la commune ou regroupement.	Conseil d'État 2005 ministre de l'intérieur contre commune de Cyr en val N°258441
Métropole	Compétence de développement économique transférée de plein droit. Droit de développer des programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche	Article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Possibilité de contribuer au financement des sites et établissements d'ESR ainsi qu'aux œuvres universitaires	Article L217-1 du Code de l'éducation
Source : AVUF 2015[46], Réalisation par l'autrice		

Le tableau 2 présente les différentes compétences qui peuvent être mobilisées par les communes, intercommunalités et Métropoles sur le plan de l'enseignement supérieur. La Métropole de Lyon a donc la capacité de se saisir de toutes les compétences présentées. Le descriptif de ces compétences s'incarne sur le terrain par différentes actions. Lors d'un entretien avec un élu en charge de ces questions, nous avons abordé le thème du champ d'action de sa délégation au sein de la Métropole de Lyon vue comme une métropole universitaire :

> **«** Alors, sur l'enseignement supérieur et la recherche, ce n'est pas une compétence de la Métropole. C'est une compétence de l'État, et de la Région. Et la loi MAPTAM fait que les Métropoles peuvent intervenir financièrement dans le champ de l'enseignement supérieur de la recherche avec 2 outils essentiellement. Le premier outil, c'est le contrat de plan État-Régions qui se termine. Il y a un volet enseignement supérieur et recherche important. Il y a un deuxième outil structurant qu'on appelle le schéma de développement universitaire, le SDU sur lequel il y a eu un gros travail en 2010 pour bâtir un SDU ici de 10 ans. […] Donc tout ce qui est autour de l'enseignement, puisque l'enseignement on ne s'en mêle pas, des filières, des formations. Après, en termes de priorité, aujourd'hui le budget est assez modéré. À la Métropole, on intervient beaucoup en investissement. Sur le mandat c'est pour un peu moins de 80 millions d'euros. Donc, l'aide à l'investissement, ce sont les CPER, on vient aider financièrement et puis les campus : l'aménagement des campus, le foncier, le bâtiment, la rénovation énergétique, l'équipement, l'aménagement public autour, le logement étudiant. Après, il y a la vie étudiante sur lequel on a une convention 50-50 avec la ville, il y a un service de la Vie Étudiante qui est partagé. Il y a aussi la précarité numérique, précarité financière, sociale, santé. Donc j'ai tous ces sujets-là sur la question de l'étudiant, y compris sa mobilité qui doit se développer en lien avec les services transversaux, et la politique de prospective et d'organisation du site académique. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

Cet extrait d'entretien présente bien le rôle historique de l'État et des Régions en matière d'enseignement supérieur, dans lequel le Grand Lyon s'est progressivement intégré. Ses compétences y sont définies comme une participation à la construction de documents cadre (CPER, SDU) et comme aide au financement. De manière schématique, l'élu définit son champ d'action en matière universitaire comme « tout ce qui est autour de l'enseignement », tant les interventions peuvent être variées en matière de gestion du foncier, aménagement du territoire ou attribution de subventions. Finalement la compétence universitaire est décrite comme une volonté de transversalité. Appuyée sur un service administratif au sein de la Métropole appelé « Universités et vie étudiante », la politique universitaire vise à traiter, transversalement aux directions sectorielles, des aspects comme la mobilité et le logement à destination des publics étudiants.

Nous avons déjà constaté que la Communauté Urbaine de Lyon, puis la Métropole, ont d'abord envisagé leurs compétences universitaires sous le prisme du développement économique et de l'attractivité, nationale comme internationale, du site lyonnais. Depuis 2020, un changement de paradigme est à l'œuvre dans la conception de la Métropole universitaire avec l'arrivée d'un nouvel exécutif. Ce changement dans la conception de l'attractivité du territoire lyonnais a été mentionné lors d'entretiens avec plusieurs élus lors de notre terrain d'enquête. L'extrait d'entretien ci-dessous présente la volonté d'une métropole universitaire davantage ouverte sur les territoires voisins dans une optique de coopération plutôt que d'attractivité.

> « Alors je peux vous dire qu'il y a une deuxième priorité, aujourd'hui on se pose beaucoup de questions sur l'attractivité de la Métropole en termes de nombre d'étudiants. On est 165 000 et on est très attractifs. On veut une visibilité internationale par l'IDEX, les universités de rang mondial, la recherche d'excellence. Et aujourd'hui, on n'arrive plus à loger les étudiants. Et donc il faut peut-être qu'on s'interroge sur la coopération entre les territoires plutôt que de s'interroger toujours plus en termes d'attractivité. Et ça commence à agiter les services, enfin mon petit service qui dit il faut quand même qu'on réfléchisse à ça. Quelle coopération avec Roanne, Bourg-en-Bresse, Valence, Saint-Étienne ? Alors évidemment l'IDEX à Saint-Étienne ça a tout coupé, mais est-ce qu'il faut continuer à être attractif, à récupérer des écoles privées qui veulent toutes venir s'installer à Lyon Confluence ? […] Et donc le problème du site c'est aussi l'embolie. Et donc l'embolie c'est aussi la loi de programmation pour la recherche qui ne mise que sur les grandes Métropoles. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

Les appels à projets nationaux vont dans le sens de la constitution d'ensembles universitaires d'importance, engagés dans une compétitivité internationale. La Métropole de Lyon, à l'image d'autres territoires, est marquée par un décalage entre une « excellence de la formation universitaire » et les failles dans certains aspects quotidiens de la vie étudiante. L'excellence de la formation semble autoproclamée sur certains aspects, dans la mesure où elle est difficilement perceptible dans les classements internationaux[47] et reconnue avec une certaine inconstance de la part de l'État (attribution, puis retrait de l'IdEX). Tandis que sur les aspects quotidiens, l'extrait d'entretien pointe le logement comme un point faible et revers de l'attractivité universitaire métropolitaine. L'attractivité de Lyon pour les activités d'enseignement supérieur et de recherche étant consolidée depuis plusieurs années, l'arrivée d'un nouvel exécutif politique reformule la question en mettant en avant la problématique des coopérations territoriales avec les territoires voisins.

[47] Le premier établissement lyonnais classé, l'ENS, se situe à la 111ème selon le World University Rankings de 2023

Certains sites d'établissements d'enseignement supérieur lyonnais ont déjà des implantations dans des villes moyennes mentionnées dans l'extrait comme Bourg-en-Bresse ou Roanne. Bien que ces antennes soient décrites comme des investissements coûteux pour les établissements lors d'entretiens avec des gestionnaires, elles sont soutenues financièrement et politiquement par les collectivités, qui y voient une possibilité de démocratisation de l'enseignement supérieur – à l'image de ce qu'avait pu être le Plan U2000 – et de désengorgement des sites lyonnais. Certaines collectivités proches de Lyon vont jusqu'à mettre à disposition et entretenir elles-mêmes le bâti en l'échange de l'implantation de filières universitaires.

Les implantations des sites universitaires dans des villes moyennes apparaissent également comme une solution aux problématiques du logement (moins de pénurie, logements plus abordables), et à la mobilité (congestionnée vers les sites universitaires périphériques) au quotidien. La vie étudiante apparait comme potentiellement différente dans ces antennes universitaires.

Dans cette optique, la Métropole apparait aujourd'hui davantage dans un rôle de cheffe de file de la coordination de la politique universitaire, en partenariat avec les territoires régionaux.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS

Les agglomérations, et celle de Lyon, apparaissent comme une échelle d'analyse pertinente pour la définition du concept de territoire étudiant.

Concernant les pratiques étudiantes, la diversité des profils et des pratiques est pour partie uniformisée derrière la dénomination statutaire « des étudiants », et interroge sur les modalités de prise en compte de ces populations dans l'action publique locale. Pour autant, les grandes agglomérations sont des territoires de forte concentration des populations étudiantes par définition.

Sur le plan de l'action publique à destination des étudiants, le cadre législatif national contribue à l'émergence des structures d'agglomération (EPCI ou Métropoles) comme des acteurs structurants. Elles ont progressivement affirmé leurs places aux côtés des acteurs historiques que sont l'État et les Régions. L'exemple de Lyon montre comment, en s'appuyant sur son statut de Métropole, une grande agglomération peut à présent réussir à s'établir comme cheffe de file de la politique universitaire locale en maitrisant les aspects stratégiques de la planification sur les territoires, et en interrogeant les synergies avec d'autres pôles secondaires régionaux, parfois au-delà de ses frontières administratives. L'analyse du contexte local montre d'ailleurs que les politiques nationales ne s'établissent pas dans les territoires sans l'appui des Métropoles. Enfin, le refus de l'IDEX à Lyon ou l'échec du Plan 60 000 interrogent sur l'adaptation du cadre national aux spécificités des territoires locaux.

Le terrain spécifique de l'agglomération lyonnaise montre l'émergence d'une politique universitaire dès les années 1990, établie dans une logique de développement économique et d'attractivité, consolidée par plusieurs appels à projets nationaux, jusqu'à un changement de paradigme récent orienté vers les coopérations territoriales et la vie étudiante. Cette construction politique et ses évolutions sont lisibles dans une mise à l'agenda tant médiatique que politique lors d'élections locales. La construction de l'agglomération comme territoire étudiant est donc le fruit d'un processus au temps long et de collaboration entre plusieurs acteurs locaux.

Cette politique étant construite à partir de la Communauté Urbaine, la transformation en Métropole depuis la loi MAPTAM a nécessairement remanié la façon dont l'autorité d'agglomération se saisit des sujets universitaires et étudiants. Par l'acquisition de nouvelles compétences sur son territoire ainsi à travers un renouvellement démocratique par l'élection des conseillers au suffrage universel direct, la Métropole de Lyon concentre aujourd'hui la plupart des financements et pouvoirs de décisions, au risque de voir son modèle fragilisé par des contestations intercommunales.

Elle dispose ainsi des caractéristiques propres à un territoire étudiant à partir de notre première proposition de définition : part importante des effectifs étudiants dans la population globale, organisation du traitement de la question étudiante et mise en œuvre de dispositifs destinés à ces populations.

Les effectifs étudiants dans l'agglomération n'ont cessé d'augmenter, probablement en partie corrélés à la politique d'attractivité universitaire menée depuis la fin des années 1990. Un des objectifs de cette politique était d'ailleurs la reconnaissance de l'agglomération lyonnaise comme un territoire pour les étudiants au sein des classements nationaux comme ceux effectués par le magazine l'Étudiant. La conduite de cette politique nous amène à formuler l'hypothèse qu'une autre caractéristique des agglomérations métropolitaines en tant que territoires étudiants est le fait d'être reconnues comme telles.

Ainsi, la caractérisation des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants doit être affinée au-delà de la dualité entre territoire de pratiques et territoire d'action publique. La construction d'un cadre théorique et d'un questionnement de recherche permettra d'identifier les notions nécessaires à l'approfondissement de cette notion.

CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

Nuances de béton dans le patio, École Nationale des Travaux Publics de l'État

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

La définition de l'agglomération métropolitaine comme territoire étudiant a déjà été décrite comme une concordance entre un territoire de pratiques et un territoire d'action publique. Aller plus loin dans la définition de la notion des territoires étudiants nécessite d'affiner ces critères, et d'identifier et analyser les pratiques étudiantes et modalités d'action publique qui façonnent les territoires métropolitains. Dans cette optique, la nécessité de réaliser une enquête inédite sur ce sujet s'impose. Or, une enquête sur l'action publique locale à destination des étudiants présente plusieurs types d'enjeux.

En premier lieu, envisager un tel objet de recherche nécessite une clarification du positionnement théorique. Le questionnement sur l'agglomération métropolitaine comme un territoire étudiant implique la mobilisation de concepts issus de champs disciplinaires variés. L'étude des populations étudiantes a déjà été évoquée sous le prisme de la sociologie. Si la notion de territoire renvoie clairement à la géographie et l'aménagement, l'interrogation sur la les structures d'agglomération et l'action publique nécessite un recours à la science politique, et la sociologie de l'action publique. La première partie du présent chapitre reviendra sur le positionnement théorique de la démarche.

Le chapitre précédent a mis en lumière plusieurs échelles dans le questionnement, entre une volonté de conceptualisation à partir du territoire de l'agglomération, et la nécessité de son dépassement pour envisager les critères de qualification des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants. À partir du terrain d'étude, on s'interrogera plus généralement sur la manière dont l'action publique locale peut se saisir et produire des objets territoriaux et transversaux à l'image des populations étudiantes. Il s'agit de la seconde partie du chapitre, complétée ensuite par la formulation d'hypothèses de recherche.

Enfin, les modalités de constitution d'une telle l'enquête interrogent. Le questionnement sur l'agglomération métropolitaine comme territoire étudiant renvoie aux étudiants en tant qu'usagers, et aux décideurs en tant qu'ils définissent et conduisent l'action publique locale. La prise en compte de ces deux publics, en amont et en aval de l'action publique, nécessite des méthodologies et recueils de données différenciés.

En outre, deux éléments contextuels viennent impacter la construction d'une enquête sur l'action publique à destination des étudiants. Le financement de cette thèse en contrat CIFRE influence nécessairement le déroulé de l'enquête par une posture spécifique proche de l'action. La démarche de recherche ayant eu lieu entre 2019 et 2022, elle a par ailleurs été impactée par la crise sanitaire de 2020 et un contexte politique local lyonnais changeant. L'ensemble de ces éléments seront abordés par la présentation des choix méthodologiques au sein d'une dernière partie du chapitre.

1) Positionnement du cadre théorique

Ce questionnement propre au territoire situe nécessairement un ancrage disciplinaire entre géographie, aménagement et études urbaines. La dimension actorielle de ce travail sur le territoire, ainsi qu'une visée potentiellement opérationnelle, le positionne dans le champ de l'aménagement et l'urbanisme.

Le potentiel de l'interdisciplinarité de ce champ permet une ouverture théorique. D'ailleurs, la définition de l'objet de recherche a mis en lumière des enjeux en matière d'expertise dans la production de l'action publique, et de transversalité dans la prise en compte des publics étudiants. Pour nourrir ces réflexions, on mobilisera donc un cadre théorique issu de la sociologie de la traduction et de sociologie de l'action publique.

1.1. Ancrage disciplinaire entre aménagement et *urban studies*

L'ancrage disciplinaire de nos travaux se situe résolument en aménagement, mais certaines terminologies doivent être précisées, notamment pour définir le champ de recherche de notre démarche.

Dans un premier temps, plusieurs auteurs issus de la discipline se sont interrogés sur deux les notions d'aménagement et d'urbanisme. Souvent associés, une différence majeure entre ces deux termes repose sur la considération de l'aménagement comme un champ de recherche, tandis que l'urbanisme serait un champ d'action et une interface concrète entre scientifique et technique (Barles, 2018). L'urbanisme renvoie donc à un ensemble de pratiques professionnelles et de compétences (Scherrer, 2010), décrites comme multiples dans le « monde des professionnels de l'urbain » (Claude, 2009). Si l'urbanisme parait plus appliqué, la posture théorique de l'aménagement reste aussi souvent définie par une visée opératoire des travaux (Genestier, 2019).

L'aménagement est donc entendu à la fois comme un ancrage disciplinaire en matière de recherche, mais aussi sous forme d'action. Il est défini par Frédéric Santamaria tel que : « Une action volontaire d'un groupe social pour organiser, voire transformer l'espace dans le but d'engendrer des effets positifs pour la société » (Santamaria, 2016, p. 16).

Dans ce sens l'aménagement est souvent affilié à une compétence de l'État porté depuis les années 1950, dans lequel la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963 s'inscrit comme une continuité.

Si les positionnements de l'urbanisme et l'aménagement suscitent des débats scientifiques au sens de la pratique et de l'action, des controverses traitent également du positionnement de l'aménagement comme champ de connaissance vis-à-vis des études urbaines. Le terme d'études urbaines ou *urban studies* apparait dans les années 1970 (Scherrer, 2010) et s'impose dans les contextes anglo-saxons. Les *urban studies* sont définies comme un champ de connaissance appliqué à la ville, résolument interdisciplinaire, bien qu'elles aient été fortement influencées par la sociologie depuis leur création (Boisseuil, 2018).

Les études urbaines – nous utiliserons le vocable français - englobent des disciplines académiques variées. Si la sociologie urbaine contribue en partie à sa création, et que la ville comme objet renvoie fréquemment à l'aménagement ou la géographie, la science politique apporte aux études urbaines d'autres questionnements en matière de compréhension des postures d'acteurs. Ces trois ancrages sont particulièrement pertinents dans notre questionnement sur les territoires métropolitains et les publics spécifiques comme les étudiants.

Enfin, ces approches peuvent aussi être complétées par d'autres disciplines des sciences sociales comme l'histoire, l'anthropologie ou l'économie. Dans cette ouverture interdisciplinaire, la recherche sur les politiques d'urbanisme ou les pratiques aménagistes peut donc être perçue comme un sous-champ des études urbaines, qui renvoie plus largement à la question de la gestion et la production collective de la ville (Scherrer, 2010).

Pour autant l'émergence des études urbaines reste réservée en France (Collet et Simay, 2013) pour plusieurs raisons. Qu'elles soient propres à la ville ou d'autres objets, les *studies* anglo-saxonnes peinent à s'imposer en France (Devisme et Breux, 2018) notamment parce qu'elles dépassent le cloisonnement disciplinaire dans lequel s'inscrit le monde académique (Scherrer, 2010). On peut aussi penser que les études urbaines se sont difficilement constituées comme un champ disciplinaire en France face à l'urbanisme en tant que pratique professionnelle par manque de théorisation, tandis qu'une littérature importante interroge les théories anglo-saxonnes de la planification (Bacqué et Gauthier, 2011).

Pour autant, on note une certaine spécificité française en matière de recherche urbaine. Clément Boisseuil identifie deux types d'approches : les approches macrosociologiques (sur la production urbaine, la gouvernance des villes) et les approches monographiques (sur les usages différenciés de l'urbain, du périurbain) (Boisseuil, 2018). L'auteur fait état d'une autre particularité des études urbaines à travers le croisement de plusieurs échelles et temporalités de l'action publique.

Il mentionne (Boisseuil, 2018) :

- Une échelle nationale (construction et élaboration de programmes) ;
- Une échelle métropolitaine (impact des programmes) ;
- Une échelle communale (de pilotage des projets) ;
- Une échelle de quartier (de mise en œuvre des projets).

Notre posture scientifique et notre questionnement sur la construction des agglomérations métropolitaines en tant que territoires étudiants se situent résolument à la croisée de ces approches. La construction des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants soulève un questionnement sur le fonctionnement des institutions et du processus de construction de l'action publique territoriale, mais ce questionnement est aussi ancré dans un contexte national qui se décline territorialement jusqu'aux quartiers. En parallèle, notre volonté de production de données sur les publics étudiants à l'échelle fine du territoire relève davantage d'une approche monographique.

L'aménagement est donc une discipline qui permet la mobilisation d'un cadre conceptuel issu d'autres disciplines, tandis que notre objet d'étude ancré dans les études urbaines pose lui l'interdisciplinarité comme une condition. Notre posture scientifique est donc à la croisée de ces deux approches, qui permettent l'usage de concepts issus de différents courants théoriques. Nous avons choisi de préciser notre questionnement de façon spécifique au sein de deux courants – la sociologie de l'action publique et la sociologie de la traduction -, car ils permettent l'analyse de l'action publique locale tout en considérant la multiplicité, la diversité des acteurs, ainsi qu'une analyse de l'action publique sur les étudiants en ayant la volonté de produire des connaissances sur ces publics.

1.2. Sociologie de la traduction

Le premier courant mobilisé est celui de la sociologie de la traduction. Cette approche est complémentaire à la sociologie classique des organisations pour la lecture des systèmes d'action organisée (Amblard et al., 2015). Elle est fondée dans les années 1980 au centre de sociologie de l'innovation à l'école des Mines.

La sociologie de la traduction s'intéresse dans un premier temps à la construction des faits scientifiques dans une conception résolument constructiviste qui conduit à rejeter les différences entre acteurs humains et non humains – qui sont tous des actants – politique et sciences, nature et société (Callon, 1986).

Le terme de traduction renvoie à d'un processus au cours duquel les acteurs convergent et coopèrent progressivement vers un projet commun. Elle consiste à « transformer un énoncé intelligible en un autre énoncé intelligible » en vue de sa compréhension par un tiers, sachant que cet énoncé peut être un message, un fait ou une information (Amblard et al., 2015, p 135). La traduction est finalement décrite par les fondateurs du concept comme « une opération permettant d'établir un lien intelligible entre des activités hétérogènes » (Callon, *in* Latour (éd.), 1992, p. 65).

Le processus de traduction s'effectue à travers cinq étapes : contextualisation, problématisation, intéressement, enrôlement et rallongement du réseau. Ces étapes sont décrites à partir d'une synthèse d'auteurs proposée par Sandra Durand, Christophe Baret et Cathy Krohmer en 2018 et présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Étapes du modèle de la sociologie de la traduction	
Étapes du modèle	**Description**
Contextualisation	Identification des éléments des contextes internes et externes, susceptibles d'influencer le processus de changement.
Problématisation	Formulation d'un objectif commun, créateur de sens, qui met en lumière le dénominateur commun d'intérêts entre les acteurs. Objectif de créer un « point de passage obligé » (Callon, 1986) : chaque entité passe d'une position singulière à une acceptation de coopération.
Intéressement	Ensemble des efforts accomplis par les promoteurs du projet (les traducteurs) pour intéresser un nombre croissant d'alliés et les faire participer activement à la construction de l'innovation. Les promoteurs s'appuient sur des dispositifs d'intéressement (Callon et Law, 1988) à savoir des outils, moyens, actions qui, dans la pratique, permettent de faire la traduction. Ils se rapprochent de ce que Thévenot (1986) appelle les « investissements de forme » ou Star et Griesemen (1989) nomment les « objets frontières ». Les « centres de traduction » (Callon et Law, 1988), espaces dédiés aux échanges, sont des dispositifs favorisant la progression de la traduction.
Enrôlement	Mobilisation des acteurs dans le réseau ; l'intérêt pour le projet se traduit en action. Les acteurs se voient attribuer un rôle dans le projet et acceptent de le jouer ; ils deviennent des « porte-parole », prennent part au développement de l'innovation et enrôlent à leur tour de nouveaux alliés.
Rallongement (et extension) du réseau	Logique qui conduit le projet sociotechnique du « centre » (micro-réseau initial) vers la « périphérie » (nouveaux partenaires au réseau).
Source : Durand et al., 201848	

[48] Synthèse construire par les auteurs à partir de plusieurs travaux (Akrich et al., 1988a; Akrich et al., 1988b; Akrich et al., 2006; Callon, 1980; Herreros, 1997; Pichault, 2013; Rorive et al., 2003)

Ce processus de traduction peut déjà faire échos à la description du cadre des politiques à destination des étudiants présentés dans le Chapitre 1. L'inscription dans un cadre international et national et transposition de certains éléments dans une politique locale au sein de l'agglomération lyonnaise peut s'entendre comme un processus de traduction. On considère que plus une politique est déclinée à l'échelle locale, plus elle est avancée dans le processus de traduction.

La sociologie de la traduction évoque également de manière centrale la définition des acteurs, qu'ils soient des microacteurs individuels ou des macroacteurs comme des institutions. En reprenant la métaphore du Léviathan de Hobbes, Michel Callon et Bruno Latour définissent les acteurs de la façon suivante :

> « Qu'est-ce qu'un acteur ? N'importe quel élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de la sienne propre. Un acteur dénivelle autour de lui l'ensemble des éléments et des concepts que l'on utilise d'habitude pour décrire le monde social ou naturel. En disant ce qui appartient au passé et de quoi est fait l'avenir, en définissant ce qui est avant et ce qui est après, en bâtissant des échéanciers, en dessinant des chronologies, il impose une temporalité. L'espace et son organisation, les tailles et leurs mesures, les valeurs et les étalons, les enjeux, les règles du jeu, l'existence même du jeu, c'est lui qui les définit ou se les laisse imposer par un autre plus puissant. » (Callon et Latour, 2006, p20).

On retrouve dans cette définition la volonté de ne pas dissocier le monde social et le monde naturel. Dans cette posture, l'acteur est défini par ses capacités : utiliser son propre langage, définir les temporalités, poser les règles du jeu. Ces trois éléments sont d'ailleurs constitutifs de la société : soit l'acteur les maitrisent, soit ils lui seront imposés par un autre acteur en capacité de les énoncer.

Dans la continuité de la définition de l'acteur se trouve la sociologie de l'acteur réseau, ou *actor-network theory,* propre à la sociologie de la traduction. La sociologie de l'acteur réseau concerne tous les acteurs ou organisations investis de près ou de loin sur un sujet (Callon, 2006). Cette définition du réseau est pertinente vis-à-vis de notre objet d'étude dans la mesure où une approche relevant de la sociologie des organisations qui ne viserait qu'à étudier la posture de la Métropole de Lyon dans la construction d'un territoire étudiant.

Cela ne permettrait pas une prise en compte de tous les acteurs impliqués (acteurs privés, usagers, collectivités locales, institutions publiques), même si la Métropole dispose aujourd'hui de compétences politiques étendues. Le réseau est donc un ensemble, une méta organisation selon Gilles Herreros qui inclut des actants humains et non humains (Callon 1986 ; Latour, 1991) et qui dépasse le périmètre des institutions et des organisations (Jeannot et al., 2003). Il n'apparait pas comme un espace homogène, dans la mesure où certains centres de traduction sont stratégiques.

Les centres de traduction sont décrits par Michel Callon tels que : « En certains points de ces réseaux sont placés des centres de traduction qui capitalisent l'ensemble ou une partie des inscriptions et des énoncés en circulation. Les inscriptions constituent des informations, qu'il est possible de combiner ou d'évaluer et qui permettent à ces centres de décider et d'engager des actions stratégiques mobilisant le réseau, en vue d'agir sur les états du monde. De telles actions stratégiques ne sont possibles que parce que le réseau sociotechnique existe fournissant les lignes d'action possibles et autorisant leur accomplissement. L'action et le réseau sont ainsi les deux faces d'une même réalité : d'où la notion d'acteur-réseau » (Callon, 2006, p270).

Dans le processus de traduction, les centres de traduction apparaissent donc dans la phase d'intéressement décrite plus tôt. Ils nécessitent au préalable d'avoir mobilisé suffisamment d'acteurs et représentent des dispositifs qui favorisent la progression du processus de traduction. Le développement des réseaux est effectué par un procédé de traduction auquel prennent part des actants qui agissent comme des porte-parole en traduisant la volonté des collectifs et cherchent à enrôler de nouveaux actants.

La sociologie de la traduction a initialement été envisagée pour étudier les procédés d'innovation. On peut considérer l'action publique à destination des étudiants comme une innovation, spécifiquement sur le terrain de la Métropole de Lyon, dans la mesure où elle est décrite comme un territoire avant-gardiste sur ces sujets. Ces différents concepts comme le réseau, les actants ou les centres de traduction permettront d'analyser la création et la diffusion de l'action publique à destination des étudiants. En complément de ces premières définitions, la sociologie de l'action publique apparait comme un cadre d'analyse complémentaire à la sociologie de la traduction dans nos travaux.

1.3. Sociologie de l'action publique comme cadre d'analyse

La sociologie de l'action publique fournit également un cadre d'analyse et des concepts pertinents pour notre analyse dans la mesure où elle s'intéresse au processus de mise en œuvre des programmes d'action publique (Levêque, 2008). Afin d'appréhender ce courant, nous verrons d'abord en quoi il se distingue de l'analyse des politiques publiques, puis comment il peut être adapté dans l'analyse des populations étudiantes. Enfin, on considérera la manière dont ce cadre d'analyse peut s'appliquer à l'échelle individuelle des microacteurs.

1.3.1. Des politiques publiques à l'action publique

De nombreux termes apparaissent dans la littérature sur ce sujet comme les politiques publiques, l'action publique, ou la sociologie de l'action que nous allons aborder dans cette section. Nous analyserons dans un premier temps la genèse de ces différents termes, puis le glissement progressif entre politiques publiques et action publique.

L'analyse des politiques publiques peut dans un premier temps être entendue comme « les études de l'action des autorités publiques au sein de la société » (Mény et Thoenig, 1989), visant à interroger les productions des gouvernants ainsi que leurs objectifs et les moyens d'y parvenir. Parfois perçue comme une addition des termes de *polity* et *policy*, les politiques publiques se présentent sous la forme « d'un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales » (Thoenig, 1985, p6). La notion d'autorité publique peut être propre à l'État, mais aussi à toute structure qui dispose d'une « puissance étatique sur des ressortissants dans un territoire limité ». Cette conception peut donc aussi s'appliquer aux collectivités territoriales.

L'analyse des politiques publiques en France est très largement issue du courant des *policy sciences* (Parsons, 1995 ; Boussaguet et. al., 2019) né aux États-Unis dès le début du XX^{e} siècle. La conception des politiques publiques dans les *policy sciences* est alors à vocation très opérationnelle dans la réflexion sur les capacités de l'État et la construction d'une « administration bureaucratique » (Bezes et Pierru, 2012), à des fins pratiques d'aide à la décision auprès des gouvernants (Dubois, 2001 ; Hassenteufel, 2011).

Sur le plan théorique, les *policy sciences* américaines reposent sur un postulat de rationalisation de l'action publique, formalisée par le modèle séquentiel. Il existe plusieurs versions du modèle séquentiel de l'analyse des politiques publiques, dont la première formulée par Lasswell (Lasswell, 1956, cité dans Hassenteufel, 2011) découpe les politiques publiques en une succession de sept étapes :

1. La compréhension,
2. La promotion d'option par les décideurs,
3. Le choix d'une façon de faire,
4. L'établissement de sanctions pour adopter les mesures prescrites,
5. L'application des mesures,
6. L'achèvement de la politique
7. L'évaluation.

Ce premier modèle d'analyse séquentielle est largement centré sur la prise de décision d'acteurs au sommet de l'État et néglige le rôle d'acteurs extérieurs. Une seconde version de l'analyse séquentielle est ensuite proposée par Garry Brewer (Brewer, 1974) qui identifie cette fois six séquences de la politique publique :

1. La définition du problème,
2. L'élaboration de solutions,
3. L'estimation des coûts, risques et bénéfices des solutions possibles,
4. Le choix d'une solution,
5. La mise en œuvre,
6. L'évaluation de la politique et son achèvement.

Cette seconde version du modèle séquentiel laisse davantage de place aux acteurs extérieurs à l'État dans la construction des politiques publiques, mais comporte toujours certains biais qui en font une approche théorique difficilement adaptable à la réalité des structures administratives et politiques.

En effet, le modèle séquentiel envisage la construction d'une politique comme un ensemble d'étapes linéaires et successives. Bien que cette approche soit pertinente pour identifier les grandes phases dans la construction des politiques publiques, celles-ci ne sont pas toujours facilement identifiables et leur enchainement pas toujours conforme à l'idéal type que représente l'approche séquentielle.

L'approche séquentielle constitue donc un des outils d'analyse des politiques publiques par la *policy science*. Outil auquel il convient d'ajouter deux autres postulats essentiels : la rationalité de la décision et l'application de cette décision sans difficulté (Hassenteufel, 2011).

Parmi les courants de la *policy science* américaine, souvent très centrés sur l'action de l'État, la période de l'après-guerre apparait comme vecteur de changement dans la mesure où les analystes se tournent vers des objets plus restreints comme l'administration ou la décision pour analyser l'action de l'État (Bezes et Pierru, 2012). Un courant fondé par Lasswell et Simon propose une sociologie plus empirique à l'échelle des organisations où des caractéristiques comme l'autonomie ou l'efficacité ne sont plus simplement des données, mais les résultats de processus sociaux (Bezes et Pierru, 2012).

Herbert A. Simon propose lui une théorie de la rationalité limitée des acteurs (Simon, 1945) dans laquelle il remet en cause la conception rationnelle et objective du comportement des acteurs dans l'analyse des politiques publiques. Selon Simon, les individus disposent d'un savoir incomplet, fragmenté et ne peuvent anticiper toutes les conséquences de leurs actions, notamment parce qu'ils portent une attention discontinue sur un problème donné. L'information dont ils disposent est perçue à travers des filtres cognitifs en fonction des individus, et leur processus d'action est fortement influencé par leurs propres habitudes ou bien d'autres finalités comme le maintien d'une cohésion de groupe ou d'une position de pouvoir. Ajoutées à cela, des contraintes propres à l'organisation des structures viennent encore renforcer la remise en cause de la rationalité des acteurs. Cette conception de la science politique aux États-Unis trouvera écho dans les recherches françaises en sociologie de l'action publique, comme celles menées par Michel Crozier dans les années 1960 sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

La théorie de la rationalité limitée des acteurs peut aussi être complétée par celle de l'anarchie organisée (Cohen, March et Olsen, 1972). Un exemple développé par les auteurs sur le fonctionnement de la prise de décision à l'Université est relativement pertinent dans le contexte de notre étude. Ils mentionnent le fait que les acteurs n'ont parfois simplement pas de certitudes sur leurs volontés dans la prise de décision, ou bien qu'ils font face à des objectifs difficilement conciliables.

De plus, des institutions de ce type peuvent fonctionner grâce à des procédures techniques qui ne sont pas toujours comprises par les acteurs, ce qui impacte la considération de plusieurs options au moment de la prise de décision. Enfin, de nombreux acteurs prennent part au processus décisionnel, et cela de manière fluctuante, ce qui contribue au fait qu'aucun d'entre eux n'a une maitrise complète du processus de décision.

Plus tardivement, on assiste à un tournant néo-libéral dans la conception des politiques dans les années 1970 qui pousse à la redéfinition de l'intervention des pouvoirs publics. La responsabilité de l'État est revue à la baisse au profit d'une externalisation vers des acteurs privés (Dubois, 2009). On parle alors d'autolimitation pragmatique : « l'État ne peut pas tout faire », et du principe de responsabilité individuelle : « Il ne faut pas tout attendre de l'État ». Ce glissement néo-libéral et pragmatique dans la conception des politiques symbolise un passage du gouvernement fort de l'État à la notion de gouvernance (Le Galès, 2019), dans laquelle participe un grand nombre d'acteurs privés et publics à différentes échelles : locales, nationales et supranationales (Dubois, 2009).

La sociologie de l'action publique est un courant qui s'inscrit à la fois dans la continuité de l'analyse des politiques publiques telle que nous avons pu la décrire précédemment, mais pour autant en rupture sur certains fondements théoriques, si bien que certains auteurs se réclament à présent uniquement de celle-ci[49]. L'utilisation du terme « action publique » plutôt que politique publique est préférée chez certains auteurs qui y voient un effacement de la centralité de l'État dans la prise de décision, et une meilleure prise en compte des acteurs, quels que soient les processus (Thoenig, 1998 ; Commaille, 2019).

Les rapports privés/publics dans la construction des politiques publiques ainsi que les analyses des coalitions de cause sont au cœur de cette nouvelle approche de l'action publique qui peut être définie par « l'ensemble des actions, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux » (Dubois, 2009).

Revenons à présent sur les fondements et les spécificités de l'action publique comme objet scientifique. La conception de l'action publique se construit comme un courant en rupture sur trois grands aspects par rapport à l'approche des politiques publiques (Lascoumes et Le Galès, 2007, p16-17).

Dans un premier temps, l'action publique vise à rompre avec un volontarisme politique qui considère le discours des acteurs politiques comme une simple mise en scène de leurs actions. Ces discours doivent eux aussi être analysés comme des constructions influencées par les stratégies des acteurs et pas seulement dans leur caractère déclaratif.

[49] Cette différenciation entre l'usage des termes entre politiques publiques et action permet aussi de distinguer les acteurs : les parties prenantes évoquent fréquemment les politiques publiques, tandis que les analystes de ces questions mobilisent le terme d'action publique (Thoenig, 1998).

La deuxième rupture est celle de la conception de l'unicité de l'État. À l'image de nombreuses autres institutions administratives et politiques, l'État n'est pas un ensemble homogène, mais bien un ensemble d'acteurs traitant de sujets divers et ayant des intérêts qui peuvent diverger. Enfin la troisième rupture de l'action publique consiste en une remise en cause du processus de décision à travers un acteur unique.

Les conceptions traditionnelles du processus de décision séquentiel peuvent être problématiques pour plusieurs raisons. Elles supposent la rationalité des acteurs, leur incapacité à identifier et isoler le problème à traiter, ainsi que la possibilité d'associer chaque acteur à un problème et à une séquence du processus décisionnel. En effet, les acteurs investis dans le processus de décision politique disposent d'une rationalité limitée : leur but n'est pas toujours simplement défini, la transparence de l'information n'est pas totale si bien qu'ils ne sont pas en mesure d'évaluer toutes les alternatives possibles au moment de la prise de décision. On peut aussi supposer que les décideurs n'ont pas pour seule finalité de trouver une solution optimale au problème tel qu'il a été formulé (Hassenteufel, 2011).

En plus de la rationalité, la figure d'un décideur clairement identifié à l'origine d'une action ne correspond simplement pas à la réalité du fonctionnement des structures administratives et politiques. La décision politique apparait davantage comme un « flux continu de décisions et d'arrangements ponctuels » (Muller et Surel, 1998, p103) dont il faut aussi envisager les non-décisions et les non-choix comme partie prenante du processus de décisions des différents acteurs. Le processus de décision politique s'apparente donc en réalité à une opération multiforme et multi agent, qui peut être incarnée par un acteur spécifique bien que celui-ci ne dispose que d'une maitrise partielle du processus (Lagroye et al., 2002, p514-515).

L'éclairage des différences entre les notions de politique publique et d'action publique permet d'inscrire notre travail dans la lignée de la sociologie de l'action publique. Cette conception théorique est la plus à même de produire une analyse fine des dispositifs à échelle locale avec une attention particulière portée au rôle des acteurs publics et privés. Cette revendication de l'analyse de l'action publique est également légitimée par notre volonté de prise en compte des acteurs (techniciens, élus, acteurs publics ou privés) et des usagers (étudiants sur le territoire de la Métropole de Lyon).

En effet, de nombreux auteurs mentionnent la séparation croissante entre l'analyse des politiques publiques et la sociologie politique, qui symbolise également une distance entre les usagers et les systèmes de gouvernance (Duschene et Muller, 2003).

Bien que ce constat soit le plus souvent effectué à échelle nationale, il pointe la nécessité d'analyser conjointement l'action publique et les pratiques, et plus généralement l'impossibilité de comprendre les dispositifs de l'action publique sans en envisager les usagers et bénéficiaires. L'analyse de l'action publique à travers la seule observation des institutions correspond à une frontière juridique plus que sociologique (Dubois, 2001) d'où l'aspect stratégique de l'étude des populations étudiantes en complément des dispositifs qui les impactent localement.

Le cadre conceptuel de l'action publique apparait comme pertinent pour notre objet, car il permet une analyse transversale, quand les politiques publiques sont souvent envisagées de manière sectorielle. Bien qu'à cet égard, la politique de la ville soit une exception dans la mesure où elle est impulsée par l'État, appliquée sur des territoires et doit nécessairement prendre en compte des aspects traités dans plusieurs politiques sectorielles dans d'autres contextes. Notre objet d'analyse, centré sur une population spécifique et à l'échelle d'un territoire donné, soulève nécessairement des enjeux de transversalité. La transversalité dans l'action publique est définie par Anne-Cécile Douillet, Vincent Lebrou et Luc Sigalo Santos dans le dictionnaire des politiques publiques.

> « La promotion de politiques plus « transversales » apparaît au fondement de divers dispositifs d'action publique. La transversalité est alors généralement justifiée par la nécessité de mieux articuler entre eux les domaines d'action publique (la transversalité comme intersectorialité), mais aussi par le souci de promouvoir largement un (nouvel) enjeu en l'incorporant dans l'ensemble des domaines d'action publique (la transversalité comme trans-sectorialité). » (Douillet et al., 2019, p658).

Deux concepts sont donc mobilisés derrière l'adjectif transversal : l'intersectorialité et la transectorialité. L'intersectorialité reviendrait à la construction d'une action commune entre des acteurs issus de plusieurs secteurs de l'action publique (Muller, 2004). La transectorialité serait l'intégration d'une thématique dans l'ensemble des secteurs de l'action publique. Ces deux concepts sont pertinents pour l'analyse de l'action locale à destination des étudiants, dans la mesure où certaines actions ponctuelles pourraient relever de l'intersectorialité quand la transectorialité de la thématique étudiante est une interrogation à soulever dans les territoires métropolitains.

Enfin l'action publique comme cadre théorique suppose des spécificités en matière de posture et de méthodes. Sur le plan méthodologique, de nombreux auteurs mentionnent l'importance du recours aux entretiens qualitatifs dans l'analyse de l'action publique (Hassenteufel, 2011 ; Pinçon et Sala Pala, 2007 ; Laborier et Bongrand, 2005 ; Betton, 2005).

Les méthodologies qualitatives, par les entretiens semi-directifs, apparaissent comme des outils pertinents pour faire émerger les différents mécanismes à l'œuvre dans la construction des politiques publiques à destination des étudiants. Les entretiens permettent également de mettre en lumière les stratégies individuelles et collectives des acteurs de l'action publique.

Or, notre double posture de chercheuse et de membre de la collectivité territoriale en charge des actions publiques observées est une occasion spécifique pour collecter d'autres matériaux d'analyse, comme ceux issus de l'observation, ou pour accéder à des matériaux de première main[50] eux aussi pointés dans la littérature comme des méthodes pertinentes dans l'analyse de l'action publique (Hassenteufel, 2011 ; Musselin, 2005).

Nos travaux s'inscrivent donc résolument dans cette perspective d'analyse de l'action publique locale, centrée sur l'objet des populations étudiantes, sur un territoire spécifique d'une agglomération métropolitaine, à partir d'une position privilégiée au sein de la collectivité en charge de ce territoire. Le terme de politique publique sera néanmoins mobilisé dans nos travaux. Nous entendrons politique publique par l'ensemble des mesures locales ou nationales sur un secteur thématique donné : la politique publique de logement, ou de la mobilité. Cette utilisation du terme est également importante, car elle est utilisée en interne sur notre terrain d'études, dans les discours des acteurs ou dans des documents (référentiel des politiques publiques).

Dans ce cadre de l'action publique, nous adoptons donc une posture constructiviste, classique pour ce type d'analyse (Neveu, 1999) et définie comme une doctrine selon laquelle « les phénomènes descriptibles dans le monde, qu'ils soient réputés ordinairement sociaux ou naturels, n'existent pas antérieurement et extérieurement au travail accompli pour les catégoriser » (Lemieux, 2012). Notre analyse à travers le courant de l'action publique nous poussera à utiliser des termes spécifiques comme la rationalité, les acteurs, l'expertise, la décision, la mise à l'agenda ou encore l'approche pragmatique. Nous ne reviendrons que brièvement sur ces concepts dans cette revue de littérature, mais ils seront définis précisément au moment de leur mobilisation pour l'analyse dans les chapitres suivants.

[50] « Matériaux de première main » chez Christine Musselin ou « sources primaires » chez Patrick Hassenteufel, ces données peuvent être des notes, des dossiers, ou encore des documents internes. Ces documents sont parfois mentionnés comme « littérature grise » dans d'autres travaux.

1.3.2. Intérêt de l'analyse des populations étudiantes par la sociologie de l'action publique locale à échelle métropolitaine

Ces précisions terminologiques ont permis la justification de notre ancrage théorique en sociologie de l'action publique. Il convient à présent de démontrer l'intérêt d'appliquer ce cadre à notre sujet et à ses spécificités : le public et le territoire étudié. Nous aborderons successivement l'intérêt d'une échelle métropolitaine ainsi que le rôle spécifique des Universités comme acteurs du territoire à échelle locale sur le sujet des étudiants.

De nombreux auteurs évoquent un mouvement de territorialisation de l'action publique dans toutes les politiques sectorielles, perçu comme une définition plus locale des problèmes publics et de ses moyens de prise en charge (Douillet, 2003 ; Faure, 2004 ; Offner, 2006 ; Amat-Roze, 2011 ; Rimbert-Pirot, 2015). Nous choisissons d'interroger cette territorialisation de l'action publique du point de vue des structures administratives d'agglomération, à la fois en raison des compétences de celles-ci, mais aussi de notre posture d'observation participante au sein de la Métropole de Lyon.

Il convient dans un premier temps de revenir sur la définition des agglomérations métropolitaines en matière d'action publique, puis sur l'action publique spécifique à la politique universitaire.

Pour éviter toute confusion avec le statut administratif de Métropoles, qui est celui de notre terrain d'études, rappelons que nous employons préférentiellement ici le terme de « agglomérations métropolitaines », alors que la littérature évoque habituellement les « métropoles » pour désigner ces ensembles urbains qui concentrent populations, innovation, richesse et pouvoir. La notion de Métropole n'est pas un lieu commun dans l'analyse de l'action publique (Bué, Desage et Matejko, 2003) et doit être explicitée.

Les agglomérations métropolitaines, au-delà de leurs tailles importantes et de leurs nombres d'habitants, sont caractérisées par des flux économiques, culturels et intellectuels mondiaux (Lussault, 2013 ; Bourdin, 2015) – d'où l'importance de la place des Universités dans celles-ci sur laquelle nous reviendrons. Par leur rayonnement, les territoires métropolitains et leurs structures administratives sont aussi à même de gérer des problématiques dont la solution dépasse le cadre même de leur organisation, sur le plan institutionnel ou géographique (Duran et Thoenig, 1996).

Cette question des compétences administratives et du ressort territorial est cruciale là aussi lorsque l'on envisage la question des dispositifs à destination des étudiants, dont la logique peut être celle du bassin universitaire plus que du territoire métropolitain. Enfin, certains auteurs mentionnent une perspective constructiviste dans leur définition. Les agglomérations métropolitaines sont, ce que les acteurs qui les constituent pensent ce qu'elles sont, à travers des discours valorisant la concurrence, l'image de la ville comme une marque ou des valeurs politiques et sociales (Bourdin, 2015).

Dans son étude de l'action métropolitaine, Alain Bourdin propose notamment une analyse de la nature des objets qui structurent les territoires métropolitains (Boudin, 2015). L'action métropolitaine est constituée par de nombreux acteurs hétérogènes dans leurs statuts, organisations, savoirs et degrés d'implication. Ces acteurs, qu'ils soient collectifs ou individuels, ont la capacité de construire une analyse de la situation dans laquelle ils se trouvent et de définir des objectifs en fonction de leurs intérêts ou systèmes de valeurs grâce à des outils. Ces acteurs métropolitains adoptent différentes postures dans l'engagement dans l'action publique, ou bien dans leur volonté de coopération avec d'autres acteurs.

Au sein de l'action métropolitaine, ces acteurs sont donc de plus en plus nombreux, ce qui rend instables leurs coopérations, bien que cette instabilité puisse également favoriser les processus d'apprentissage ou d'adaptation. Ces jeux d'acteurs instables et parfois flous rendent difficile la structuration des débats dans un contexte métropolitain, et cristallisent l'attention sur leurs objets comme les discours, les projets et les images (Boudin, 2015). Ces objets de l'action métropolitaine s'apparentent donc davantage à des dispositifs qu'à des entités isolées : la construction d'une infrastructure à rayonnement international nécessite par exemple un processus d'animation et de gestion pour qu'elle puisse exister en tant que telle.

En raison de son fonctionnement complexe, l'action métropolitaine nécessite une régulation. Alain Bourdin envisage le fait qu'une collaboration entre une telle diversité d'acteurs ne fonctionne que s'il existe un dispositif de régulation permettant de maintenir le système en équilibre : cette régulation peut prendre différentes formes comme des règles du jeu, des contraintes extérieures à l'institution, ou encore des mécanismes de concurrence collaborative entre les acteurs (Bourdin, 2015).

Les acteurs jouent donc un rôle crucial dans l'action publique, mais également dans l'action métropolitaine qui impose des jeux d'acteurs spécifiques. Le fonctionnement des grandes collectivités territoriales permet notamment un questionnement sur les rapports entre les techniciens et les élus dans les jeux d'acteurs locaux.

À l'image de la Métropole de Lyon dans notre travail, elles réunissent un grand nombre d'acteurs qui occupent des postes très variés. Parmi eux, la posture des techniciens et managers institutionnels[51] a été étudiée par Marie-Pierre Lefeuvre. Ces acteurs spécifiques aux collectivités disposent de posture de pivot, à la fois en tant que partenaires des élus, mais aussi comme détenteurs de pouvoirs au sein de l'institution (Lefeuvre, 2012).

En plus de ces relations spécifiques, certains auteurs pointent des caractéristiques propres aux acteurs métropolitains comme l'inscription dans des réseaux internationaux, une grande flexibilité et une capacité à changer de cap rapidement (Bourdin, 2015) – à l'image des techniciens dont la commande politique peut évoluer à chaque nouvelle majorité élue. Cette posture des techniciens n'est pas spécifique aux agglomérations métropolitaines, bien qu'elle puisse être exacerbée dans des grandes collectivités territoriales.

Le second intérêt de l'étude de l'action publique à l'échelle métropolitaine est celui du rôle spécifique des universités dans ces territoires. Les interactions entre les universités et leurs territoires ont d'abord été envisagées sous le prisme de l'emploi : les Universités sont à la fois des employeurs locaux (techniciens et enseignants), mais elles fournissent aussi une partie de la main-d'œuvre locale à travers des étudiants recrutés eux à l'échelle locale, régionale, voire nationale et internationale (Amiot et Frickey, 1978). La présence des universités sur les territoires est lue comme un moteur de dynamisme culturel et associatif par la participation de la communauté scientifique à des évènements locaux (Moreau et Tesson, 2011), particulièrement dans des villes moyennes.

Plus récemment, des travaux issus de théorie de la connaissance traitent des relations spécifiques entre Universités et territoires dans le contexte des agglomérations métropolitaines (Talandier, 2015). Dotées de nouvelles compétences, les universités s'affirment aujourd'hui bien au-delà de leur rôle initial de formation comme des acteurs à part entière du territoire tant sur l'économie que sur la production urbaine. Cette notion suppose une participation volontaire et intentionnelle des Universités (Dang Vu, 2011) dans la production urbaine et plus spécifiquement métropolitaine.

Cette conception des universités comme des producteurs urbains est au cœur des travaux d'Hélène Dang Vu, qui retrace la posture des Universités dans les villes dans une optique historique avant de faire émerger les spécificités des Universités françaises à travers une étude de cas internationale (Dang Vu, 2011).

[51] Les managers institutionnels sont des techniciens haut placés dans les collectivités dans les travaux de Marie-Pierre Lefeuvre (Lefeuvre, 2012).

Les liens entre les universités et leurs territoires sont souvent historiques, bien qu'ils se soient développés de manières radicalement différentes. Les grandes universités européennes se situent au cœur des villes depuis la période médiévale, tandis qu'elles ont été parfois reléguées en périphéries comme en France dans les années 1970, tout en conservant souvent une implantation centrale.

Parfois perçues comme des lieux d'enseignement uniquement, les universités françaises fonctionnent peu en relation avec leur environnement, si bien qu'elles sont parfois perçues négativement par les communes qui les accueillent. Elles peuvent représenter peu d'externalités positives, tandis que les présences étudiantes sont souvent pointées comme sources de nuisances dans les discours : présence seulement une partie de l'année, saturation des transports, nuisances sonores, etc. À l'inverse les universités américaines fonctionnent depuis toujours en autonomie sous forme de campus, exclues volontaires des villes, mais où tous les aspects de la vie étudiante sont englobés dans un seul espace : formation, logement, vie associative (Dang Vu, 2011).

Le rôle des universités comme producteurs urbains peut-être envisagé selon différentes catégories (Dang Vu, 2011, p193). Elles peuvent gérer leurs parcs immobiliers pour avoir une emprise sur l'agrandissement ou la densification de leurs campus, ou atteindre une meilleure capacité d'autofinancement. L'investissement dans la production urbaine peut aussi assurer à l'université de bonnes relations avec les autres acteurs locaux, ou bien promouvoir son image à l'international – point crucial pour les universités françaises qui par opposition aux grands établissements anglais ou américains, souffrent souvent d'un déficit d'image en raison de l'état des campus, voire de la présence de quartiers paupérisés et dégradés à proximité des campus en centre-ville (Dang Vu, 2011).

La pertinence du prisme métropolitain est établie, à la fois à travers les compétences stratégiques et le rôle universitaire des grandes collectivités locales. Nous allons à présent réduire notre cadre d'analyse pour nous intéresser aux acteurs et aux instruments de l'action publique locale.

1.3.3. Dispositifs de l'action publique à travers les acteurs et les instruments

L'approche des acteurs et des instruments qui va suivre vise au pragmatisme. L'analyse des processus de négociation entre les acteurs doit être perçue à travers la théorie de la rationalité limitée de ceux-ci dans leurs processus de décision, mais aussi par la production de normes inhérentes à l'activité politique. À partir des accords qui permettent l'action collective, on cherche à interroger les rapports de pouvoir, l'influence des normes et le rôle de l'organisation institutionnelle (Gallez, 2018). Cette approche pragmatique des acteurs et des institutions peut également nous permettre d'interroger la notion de régulation publique (Gallez, 2014).

En effet, les acteurs issus de différents échelons géographiques peuvent s'engager dans des démarches partenariales comme l'élaboration de contrats ou de plans, qui contribuent à produire et stabiliser des normes communes entre eux. Ils partagent alors des règles communes, des objectifs, des orientations, des conventions, et plus largement le contenu de l'action collective sur un sujet donné. Cette même perspective pragmatique de l'analyse de l'action publique contribue à interroger de manière conjointe les dimensions et outils des savoirs, et leurs dimensions politiques (Gallez, 2018) bien que ces deux sujets soient souvent adressés séparément.

Comme nous avons pu le constater dans notre première approche des politiques publiques et de l'action publique, ces courants peuvent se consacrer à différents objets au sein de la construction d'un dispositif : la mise à l'agenda, la mise en œuvre ou encore l'évaluation. Les instruments et les acteurs sont deux sujets parmi les nombreuses composantes des politiques publiques. Dans leurs travaux sur les instruments de l'action publique, certains auteurs envisagent le fait qu'un espace sociopolitique soit construit autant par les instruments que pour les croyances et stratégies des acteurs (Lascoumes et Simard, 2011 ; Lascoumes et Le Galès, 2005). L'approche conjointe à la fois des acteurs de l'action publique et des instruments dont ils disposent apparait pertinente pour une compréhension fine des dispositifs à échelle locale. Nous aborderons d'abord la place des instruments à échelle locale, puis l'analyse des acteurs dans l'action publique pour justifier notre double entrée sur ce sujet.

Revenons dans un premier temps sur la notion d'instruments dans l'analyse de l'action publique. Moins formalisée à l'échelle locale, l'analyse des instruments de l'action publique est souvent effectuée à des échelles étatiques, voire interétatiques comme les travaux de Charlotte Halpern et Patrick Le Galès sur l'Union européenne (Halpern et Le Galès, 2011).

Nous entendons les instruments de l'action à partir d'une définition classique comme les « dispositifs techniques à vocation générique porteurs d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenus par une conception de la régulation » (Lascoumes et Le Galès, 2005). Ces instruments de l'action publique comportent plusieurs dimensions : un domaine de connaissance, une dimension symbolique et la formalisation d'une activité (Rimbert-Pirot, 2015).

Au-delà des instruments, leur multiplication dans l'action publique, considérée comme une instrumentation de l'action publique, est définie comme « les choix et les usages des techniques de régulation et des modes d'opérer » (Lascoumes, 2007, p74), ou encore « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (techniques, moyens d'opérer, dispositifs) qui permettent de matérialiser et de mettre en œuvre l'action gouvernementale » (Harlpern et Le Galès, 2011). Historiquement dans les *policy design*, les instruments détiennent une force d'action autonome. Cependant, toujours dans une perspective constructiviste de l'action publique, on considère que le choix des instruments n'est pas neutre et qu'il produit des effets structurants à long terme. Certains auteurs considèrent les instruments comme un parent pauvre et un impensé de la sociologie politique, qui ont tendance à prioriser les travaux sur les projets, les institutions ou les acteurs (Lascoumes et Simard, 2011 ; Lascoumes, 2007). Pourtant les instruments constituent un moyen d'envisager les processus de transformations de l'action publique en envisageant les pratiques et les recompositions.

On note trois courants d'analyse des instruments de l'action publique (Ch. Hood, 2007 cité dans Lascoumes et Simard, 2011) :

1. Les instruments comme une adéquation entre un choix politique et un moyen de l'atteindre,
2. Les problèmes potentiels de coordination des instruments dans un contexte de diversification,
3. Les instruments comme une construction sociologique centrée sur l'appropriation des acteurs et une dynamique de construction permanente.

À partir de la double entrée des acteurs et de leur utilisation des instruments, c'est à ce dernier courant d'analyse que nous rattacherons nos travaux. Cette approche sociologique des instruments (Lascoumes et Simard, 2011) nécessite la prise en compte des cadres cognitifs dont relèvent les instruments en amont, mais aussi l'élaboration de ceux-ci, les renégociations régulières sur lesquelles ils reposent et leurs effets.

Revenons à présent sur le rôle des acteurs dans l'analyse de l'action publique à échelle microlocale. D'abord, de nombreux types d'acteurs peuvent être interrogés en tant que producteurs de l'action publique locale sur un sujet donné ; techniciens ou élus des collectivités territoriales, structures privées, représentants des usagers, experts. Conformément aux méthodes mobilisées dans l'analyse de l'action publique, on considèrera les acteurs investis par leurs missions plutôt que leurs organismes d'appartenance, afin de dépasser leurs limites institutionnelles. En effet, l'action publique en matière de gestion des territoires apparait aujourd'hui confrontée à « l'existence de problèmes dont la solution dépasse le cadre d'une seule organisation » (Duran et Thoenig, 1996), d'où l'importance de prendre aussi en compte des acteurs extérieurs à l'institution métropolitaine (d'autres organismes partenaires, ou bien des acteurs privés).

Or, même la catégorie des acteurs institutionnels est vaste. Des intermédiaires d'accueil aux guichets recevant les usagers (Dubois, 2003), des experts thématiques au sein des services, jusqu'aux managers institutionnels : tous relèvent de la catégorie de techniciens de l'action publique.

Le terme de technicien est très peu interrogé dans les pratiques professionnelles et de nombreux acteurs rencontrés s'identifient à ce statut. On considèrera dans cette étude qu'un technicien est un salarié de la fonction publique, contractuel ou fonctionnaire, en charge d'un sujet précis au sein de l'institution, par conséquent souvent affilié à une catégorie A ou B. Le rôle de ces derniers, hauts placés dans la hiérarchie technique des collectivités territoriales (Lefeuvre, 2012), est d'ailleurs un prisme intéressant pour interroger les relations entre techniciens et élus, dans la mesure où ils sont à la fois partenaires de ceux-ci, mais détenteurs de pouvoir au sein des jeux interinstitutions.

Au regard de ces différentes postures, la position intermédiaire des techniciens dans les services apparait pertinente à interroger. On peut supposer qu'ils disposent de plus de pouvoir et de marges de manœuvre dans leurs prises de décision que les techniciens peu qualifiés, sans pour autant que leur incombent les responsabilités managériales des coordinateurs d'actions métropolitaines (Lefeuvre, 2012).

La posture des techniciens qualifiés dans les services est la plus à même d'être analysée pour l'expertise des acteurs. En charge d'un sujet thématique, ils disposent de compétences spécifiques et d'une relative indépendance dans la gestion de leurs sujets. En tant qu'intermédiaires entre les communes parfois peu dotées en personnels et les structures étatiques, l'échelle métropolitaine parait être une entrée stratégique pour interroger la posture experte des techniciens.

Il convient à présent d'aborder notre analyse des acteurs de l'action publique. De nombreux travaux et courants théoriques existent sur ces sujets, nous avons choisi d'aborder seulement ceux qui ont le plus suscité notre attention lors de nos lectures des travaux scientifiques.

Les méthodes comme les *Advocacy Coalition Framework (ACF)* ou analyses par les coalitions de causes sont relativement classiques dans l'analyse de l'action publique. Mais ces méthodes se prêtent davantage à des sujets étudiés sur le temps long, alors que notre période d'étude ne sera elle pas antérieure à la création de la Métropole de Lyon en 2015. Les ACF sont aussi souvent mobilisées dans le cadre de controverses techniques, ou de conflits en matière d'objectifs entre de nombreux acteurs issus de différents niveaux de gouvernement (Sabatier, 2010).

Or, les dispositifs que nous souhaitons analyser à destination des étudiants ne se situent ni dans un temps assez long ni dans une controverse technique ou d'objectifs ; les acteurs de différentes institutions s'accordent pour la réalisation d'objectifs communs comme des chartes auxquelles ils ne sont pourtant pas contraints. Pour ces différentes raisons, nous ne mobiliserons pas les ACF dans notre analyse de l'action publique locale.

Nous privilégierons dans notre analyse une approche à partir des jeux d'acteurs, car elle parait être la plus à même de saisir les enjeux du sujet. Les jeux d'acteurs peuvent être définis tels que la volonté des acteurs d'arriver à leurs fins en mobilisant les ressources dont ils disposent, au sein d'un système qui dépasse la somme des actions de ses membres (Lévêque, 2008). L'analyse des jeux d'acteurs est notamment abordée par Michel Crozier et Erhard Friedberg dans leur ouvrage *L'acteur et le système* (1977). Cette analyse repose en partie sur la part d'incertitude au sein de chaque organisation comme des failles potentielles dans les règles et objectifs établis. Ces incertitudes peuvent être de simples défaillances techniques ou être incarnées par des pressions économiques, des contraintes issues de l'environnement ou encore des changements d'individus.

Une fois les jeux d'acteurs mieux appréhendés au sein d'une ou plusieurs organisations, il s'agit d'envisager les interactions entre les acteurs et leurs environnements par les systèmes d'action concrets (Amblard et al., 2015). À partir de la connaissance de chaque acteur (à travers ses contraintes et ses incertitudes), on cherche à reconstituer le jeu global, avec toutes ses stratégies intelligibles et rationnelles. Cette démarche est articulée par un raisonnement stratégique qui part de l'acteur pour découvrir le système, et par un raisonnement systémique qui cherche à retrouver l'ordre construit de façon arbitraire et qui structure l'ensemble (Crozier et Friedberg, 1977).

Erhard Friedberg mobilise plus tardivement le terme de système d'action organisée en opposition de celui de système d'action concret (Freidberg, 1992), qu'il définit dans *Le pouvoir et la règle* comme « un processus par lesquels sont stabilisés et structurés les interactions entre un ensemble d'acteurs placés dans un contexte d'interdépendance stratégique » (Friedberg, 1992, p15).

Cette approche par les acteurs et les systèmes d'action concret pose finalement la question de l'expertise à échelle individuelle et institutionnelle. D'abord à l'échelle individuelle, il a été évoqué que les microacteurs disposaient d'une rationalité limitée, d'une connaissance spécifique faite de certitudes, mais aussi de contraintes. Interroger l'expertise des acteurs revient à étudier quelles sont leurs connaissances sur un sujet et de quelles manières ils les mettent à profit dans la construction de l'action publique. Dans le cadre d'un réseau ou d'un système d'action organisée, on peut considérer que les macroacteurs comme les institutions disposent eux aussi d'une forme d'expertise, qui influence la manière dont sont prises les décisions. Cette expertise, individuelle ou collective, peut s'incarner dans la création d'outils ou de dispositifs d'action publique. Les outils propres à la sociologie de l'action publique nous permettront d'envisager l'expertise sous différentes formes dans notre démonstration.

Cette première partie consacrée au cadre théorique a permis de justifier l'ancrage disciplinaire des travaux en aménagement et une proximité avec plusieurs courants comme les études urbaines, la sociologie de l'action publique et la sociologie de la traduction. Ces courants fournissent un cadre d'analyse pertinent pour la question de recherche par la mobilisation de plusieurs concepts. Les notions d'acteurs, de réseau, de traduction, de transversalité ou encore d'expertise sont des concepts qui permettront d'appréhender l'action publique locale à destination des étudiants et la manière dont les agglomérations métropolitaines se construisent en tant que territoires étudiants. Pour compléter cet outillage conceptuel, une deuxième partie de la revue de littérature permet de situer la démarche de recherche par rapport aux études déjà menées sur les populations étudiantes.

2) Comment l'action publique locale se saisit et produit-elle des objets territoriaux et transversaux ?

On envisage ici des objets territoriaux et transversaux, car il s'agit de deux enjeux dans l'étude des populations étudiantes. Les pratiques des étudiants au quotidien dans l'agglomération où ils étudient les inscrivent résolument dans un territoire donné. Par ailleurs, considérer les pratiques étudiantes dans un territoire vécu dépasse largement les frontières de l'action publique locale. Ces pratiques soulèvent des enjeux de transversalité dans la mesure où la réalité quotidienne des étudiants ne correspond pas à l'organisation politique ou administrative des institutions qui les adressent. Étudier une population en tant que cible de l'action publique nécessite un dépassement du cadre sectoriel de l'action publique.

Formellement, la question de recherche qui oriente notre travail de thèse est la suivante : comment l'action publique locale se saisit et produit-elle des objets territoriaux et transversaux ?

Concernant la définition du public, on peut envisager un étudiant comme un individu actuellement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. Une grande hétérogénéité des pratiques étudiantes a été constatée, bien qu'elles soient souvent caractérisées par une période de transition et d'apprentissage au sens large. L'hétérogénéité des pratiques est davantage exacerbée pour les étudiants aux statuts particuliers comme les étudiants étrangers ou les étudiants salariés par exemple, mais aussi en fonction des filières : les classes préparatoires ou les filières technologiques diffèrent par exemple des parcours universitaires.

À partir de cette définition, les établissements d'enseignement supérieur sont des points d'ancrage stratégiques dans la définition du statut des populations étudiantes. Ils représentent un lieu d'enseignement, mais sont aussi des acteurs stratégiques et constitutifs des territoires métropolitains. Cette démarche inclut aussi le pendant privé des établissements publics. Un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur privés représentent une offre de formation en pleine croissance, ainsi qu'un lien sur le territoire avec des acteurs économiques.

Nous considérons donc uniquement les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement supérieur en tant que tels, qu'ils soient publics ou privés. De fait, notre étude ne portera pas spécifiquement sur des étudiants qui fréquentent des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) ou en Brevet de Technicien Supérieur (BTS), car bien qu'inscrits dans l'enseignement supérieur, leurs formations se déroulent dans des lycées, les excluant de la dynamique entre le territoire métropolitain, sa structure administrative et les établissements, qui parait constitutive de la construction du territoire étudiant.

Notre recherche se place résolument dans le champ de l'action publique avec une analyse à échelle métropolitaine qui prend en compte un système d'acteurs large autour des étudiants : élus et techniciens de la Métropole de Lyon, mais aussi de la Région, de l'Agence d'Urbanisme, de l'Université de Lyon ou encore d'acteurs experts du sujet (privés, indépendants).

La construction de notre questionnement doit aussi à notre posture d'observation participante au sein d'une collectivité territoriale comme la Métropole de Lyon à travers notre contrat CIFRE. Il a fallu dans un premier temps comprendre les mécanismes de fonctionnement de cette structure et également être identifiée au sein de celle-ci. Une fois cette première étape franchie, nous avons pu formuler un certain nombre d'observations qui ont conduit à la construction des hypothèses de recherche.

Ces différents positionnements à la fois sur l'objet de notre recherche et sur son analyse nous amènent à un questionnement plus général autour de l'action publique. Si le sujet de la thèse porte sur l'action publique métropolitaine, son objet s'intéresse aux populations étudiantes, qui sont spécifiques à l'échelle locale.

Comme nous avons pu le voir à travers une partie de la littérature, les politiques publiques sont organisées à échelle nationale comme locale par secteurs thématiques. Interroger les populations étudiantes comme objet de la thèse revient à détourner ce prisme sectoriel en privilégiant une analyse transversale.

L'objectif général de la thèse est de définir quelles sont les caractéristiques d'une agglomération métropolitaine en tant que territoire étudiant. Le chapitre 1 a permis d'envisager comment les populations étudiantes sont interrogées comme des objets politiques à échelle locale, et en quoi l'étude de ces populations soulève des enjeux de transversalité et d'expertise des acteurs. Pour autant, l'existence de politiques publiques locales à destination des étudiants n'est pas le seul critère constitutif d'un territoire étudiant.

La présence des étudiants sur les territoires n'est pas non plus suffisante dans la caractérisation d'un territoire étudiant. Certaines villes ou métropoles se revendiquent comme étudiantes à travers le positionnement dans des classements nationaux, ou par des campagnes de marketing territorial spécifiques à l'image de Saint-Étienne[52] qui cherche à attirer des étudiants avec un recrutement national. De ce point de vue, la Métropole de Lyon figure comme le deuxième pôle universitaire français derrière Paris. Pour autant, d'autres agglomérations de taille plus faible sont souvent identifiées comme des territoires étudiants dans les médias, comme Rennes ou Montpellier.

La caractérisation des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants va donc au-delà de la présence d'étudiants ou l'élaboration des dispositifs d'action publique dédiés. Afin de compléter cette caractérisation, il conviendra d'envisager plusieurs points. Déjà, l'état de la connaissance des acteurs et des institutions sur les pratiques étudiantes est pertinent à interroger, tant elle relève d'un volontarisme des collectivités et la possibilité d'une meilleure prise en compte des étudiants dans les politiques publiques. Interroger la possibilité d'une transversalité au sein des institutions permet d'envisager comment les étudiants peuvent être pris en compte en tant qu'objet. Enfin, appréhender des publics spécifiques au sein de la population étudiante comme les étudiants précaires ou ceux qui résident aux marges de l'agglomération conduit à envisager la diversité des pratiques étudiantes et d'éclairer les creux dans la prise en compte des étudiants dans les politiques publiques.

Ce questionnement sera appliqué au cas d'étude de la Métropole de Lyon. On considère que la qualification de la Métropole de Lyon en tant que territoire étudiant dépend de la manière dont l'action publique locale se saisit d'un objet territorial et transversal comme les populations étudiantes. En analysant comment la Métropole de Lyon se saisit de cet objet (de quelle manière, avec quels outils, à travers quelles thématiques), nous chercherons à généraliser certaines de nos conclusions afin de qualifier des agglomérations métropolitaines comme territoires étudiants au sens large.

Cette question de recherche pourra aussi être déclinée de manière plus opérationnelle dans nos travaux. Notre démarche de production de données à partir d'un terrain d'étude vise à mieux comprendre comment les populations étudiantes sont interrogées comme des objets politiques à échelle locale, et quels en sont les enjeux en matière d'analyse de l'action publique locale.

[52] Saint-Étienne Métropole, *Une campagne nationale d'attractivité*, [en ligne], https://www.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2019-2020/zoom-sur/sem-une-campagne-nationale-d-attractivite.html, (consulté le 07/02/2023)

Nous pourrons ensuite formuler des propositions opérationnelles sur la prise en compte des étudiants dans les politiques publiques, ou établir une réflexion sur la pertinence de la reconstruction d'un silo thématique autour des étudiants. Dans une optique hypothético-déductive, ce double questionnement général et opérationnel nous conduit à la formulation de quatre hypothèses de travail.

3) Hypothèses de recherche

À partir du questionnement de recherche, quatre hypothèses viennent guider le déroulement de la réflexion. Les deux premières hypothèses questionnent directement les populations étudiantes. Les deux autres envisagent davantage les étudiants du point de vue de l'action publique locale. L'articulation de ces quatre hypothèses doit permettre d'analyser la prise en compte des étudiants dans le processus de l'action publique locale : de la manière dont ils peuvent être adressés par les politiques publiques jusqu'à la production de connaissance sur leurs pratiques.

Si nous évoquons l'action publique locale de manière générale dans la problématique, certaines hypothèses mobilisent la terminologie de politiques publiques au sens de politiques sectorielles. Nous avons pu constater dans la littérature que si l'action publique permet la transversalité, les politiques publiques sont, elles, souvent construites en silos thématiques.

Les hypothèses sont présentées des plus précises aux plus générales, dans la volonté d'une montée en généralité. Les interrogations concernant le public étudiant sont les premières hypothèses formalisées dans la mesure où nous disposions de données quantitatives dès le commencement de notre démarche de recherche. Les troisièmes et quatrièmes hypothèses ont nécessité une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions métropolitaines et une appréhension de l'action publique locale, ce pourquoi elles ont été stabilisées après une première expérience en tant que technicienne à la Métropole de Lyon.

3.1. Les pratiques quotidiennes des étudiants sont peu étudiées, mais stratégiques pour les territoires métropolitains

La première hypothèse de recherche porte sur la représentation des populations étudiantes. On part du postulat que les étudiants, plus spécifiquement les pratiques quotidiennes des étudiants, sont peu connues des institutions et des acteurs du territoire, et peu adressées dans l'action publique à l'échelle locale.

Sur le plan scientifique, on trouve une littérature importante concernant les étudiants en tant que population au statut social spécifique. Nous avons déjà pu constater que peu de travaux interrogeaient les étudiants sous le prisme de leurs pratiques quotidiennes et de leurs pratiques urbaines. Les travaux sur les pratiques étudiantes abordent souvent des problématiques de communes périphériques ou de petites villes et la question des agglomérations métropolitaines reste relativement absente. Les quelques études réalisées à Lyon datent du milieu des années 1990. On peut penser que le contexte métropolitain aujourd'hui est bien différent et qu'une nouvelle étude sur les pratiques urbaines des étudiants permettrait d'actualiser ces connaissances.

Sur le plan politique, les étudiants peuvent être considérés comme étant davantage du ressort des universités que des collectivités territoriales. Certains acteurs politiques mentionnent par exemple un faible intérêt pour les populations étudiantes dans la mesure où ceux-ci ne votent pas toujours sur leur territoire d'études. Bien que les collectivités territoriales se saisissent de plus en plus du sujet, spécifiquement dans les grandes agglomérations, elles disposent souvent de peu d'éléments en dehors des effectifs étudiants sur leurs territoires, centralisés à l'échelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche[53].

Sur le plan des pratiques étudiantes, le statut et les conditions de vie des étudiants sont régulièrement enquêtées et analysées par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE). Ces données sont longitudinales depuis la fin des années 1990, et peuvent s'inscrire dans la perspective d'une comparaison européenne via le réseau Eurostudent. Elles proposent un cadrage national avec des précisions par taille d'agglomération, mais ne permettent pas d'envisager les pratiques étudiantes sur un territoire donné.

[53] Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030*, [en ligne], https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2021-2030-85076, (consulté le 07/02/2023)

Pour autant, ces pratiques étudiantes apparaissent comme relativement stratégiques pour les agglomérations métropolitaines, notamment en matière de représentativité des populations. Les étudiants représentent aujourd'hui plus de 10% de la population de la Métropole de Lyon, et d'autres villes moyennes universitaires présentent des proportions encore plus importantes comme plus de 20% à Montpellier et Nancy et plus de 25% à Rennes[54].

Les populations étudiantes sont mentionnées dans quelques documents stratégiques à échelle locale. Sur notre terrain lyonnais, le SCOT évoque les étudiants comme un moyen de développer les fonctions clés du rayonnement métropolitain (PADD du SCOT 2030, p19), ainsi que comme une cible spécifique de la politique du logement social et abordable (PADD du SCOT 2030, p28 ; p36 ; p37 ; p71 ; p74 ; p81). Ils sont aussi une cible dans le PDU 2017-2030 en matière de management de la mobilité et d'incitation au report modal notamment par l'usage du vélo (PDU, p139 ; p191 ; p203 ; p224), orientations qui devraient être poursuivies dans le futur Plan de Mobilité dont le travail technique commence en 2022.

Concernant le logement, les étudiants sont une cible à part entière du logement social inscrit dans le PLUH à travers son Programme d'Orientations et d'Actions pour l'Habitat (POA-H) en 2019. Le document fait état d'un retard de production de logement à destination des étudiants depuis les années 1990, accentué par l'augmentation des effectifs tandis que « la capacité à loger tous les étudiants est un vecteur de l'attractivité de l'Université de Lyon » (POA-H, 2019, p50). Ces mentions dans des documents réglementaires soulignent le caractère stratégique des populations étudiantes en matière de logement et mobilité. Or, lors de nos premières observations et recherches bibliographiques, nous n'avons pas pu identifier une source de référence centrale accessible aux acteurs métropolitains. Les jeunes et spécifiquement les étudiants apparaissent régulièrement dans les discours des acteurs institutionnels en raison d'une certaine proximité : les cadres de ces institutions ont été étudiants eux-mêmes, ou fréquentent des étudiants au sein de leurs cercles familiaux. On constate donc de prime abord une parole subjective à propos de la communauté étudiante faite de ressentis ou d'expériences personnelles plutôt que d'une objectivation des connaissances sur le sujet. Face à ce premier constat de pratiques étudiantes stratégiques à l'échelle métropolitaine, mais peu connues et objectivées, l'enjeu de notre étude est double. Il conviendra d'analyser la connaissance des acteurs métropolitains concernant les pratiques étudiantes sur le territoire, mais également d'en produire à travers une base de données locale encore peu valorisée.

[54] Observatoire des Territoires, *Nombre d'étudiants inscrits dans les métropoles en 2015*, [en ligne], 2015, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2017-educsup-nombre-detudiants-inscrits-dans-le-superieur-dans-les-metropoles-en-2015, (consulté le 07/02/2023)

3.2. L'action publique est constituée de mesures dédiées à des populations, et d'autres mesures plus génériques sont susceptibles d'impacter les mêmes populations

Notre deuxième hypothèse porte sur la notion des mesures dédiées à une population spécifique. On considère que les étudiants sont identifiés comme les publics cibles de certaines mesures de l'action publique, mais qu'ils peuvent également être affectés dans leur totalité ou de façon partielle par d'autres mesures destinées à la population générale. Ou bien encore à des publics cibles, définis indépendamment de leur statut étudiant : les « jeunes », ou les « populations précaires » par exemple. Cette différence entre des dispositifs dédiés aux étudiants et d'autres qui les impactent est particulièrement lisible dans le domaine du logement. Lorsque l'on évoque le logement étudiant dans le langage commun, on fait souvent référence aux logements du CROUS. Or, il s'agit de type de logement spécifiquement dédié aux étudiants, mais on ne peut réduire le logement étudiant à cette seule typologie.

Comme nous l'avons constaté dans la revue consacrée aux pratiques quotidiennes, la part des étudiants qui résident dans les logements dédiés – qu'ils soient sociaux comme les logements CROUS ou bien privés comme les résidences universitaires de groupes privés – reste finalement minoritaire. Un grand nombre d'étudiants résident donc dans des logements issus du parc diffus, soit « les constructions réalisées par des maîtres d'ouvrage individuels (généralement des particuliers faisant construire pour leur propre compte) sur des terrains acquis au préalable »[55], le plus souvent dans des appartements qui appartiennent à des particuliers. Les étudiants concernés par ces situations sont donc affectés par les mesures traitant du logement en général : dispositifs d'aide tels que les APL, mesures touchant le marché locatif, ou encore dispositions fiscales qui visent à développer le parc immobilier.

Afin de prendre en compte globalement les pratiques quotidiennes des étudiants et les mesures qui les impactent, il convient donc de dépasser cette notion des mesures « dédiées » aux étudiants. Pour cela, la définition de l'action publique impactant les étudiants doit donc être formulée à partir des pratiques de ceux-ci afin d'en saisir le spectre complet. Une analyse en miroir des mesures énoncées comme étant dédiées aux étudiants, et les pratiques quotidiennes des étudiants pourront permettre d'envisager les manques de l'action publique à échelle locale.

[55] Jean-Claude Driant, *Définition du logement diffus*, [en ligne], https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/d/diffus/, (consulté le 07/02/2023)

3.3. Les politiques publiques impactant les étudiants sont cloisonnées thématiquement à l'image du fonctionnement en silos des collectivités

Cette troisième hypothèse est construite grâce à la littérature scientifique sur les politiques sectorielles ainsi qu'à l'aide des premiers constats d'observation effectués sur notre terrain d'étude.

Concernant la littérature scientifique, de nombreux auteurs traitent des politiques étatiques en silos avec des méthodes d'analyses sectorielles (Halpern et Jacquot, 2015 ; Muller, 1990, 2010). Tandis que d'autres auteurs approfondissent ces sujets par thématiques : politiques de logement (Driant, 2009 ; Zittoun, 2000), politiques de mobilité (Chardonnel, Paulhiac-Scherrer et Scherrer, 2012 ; Nicolas, Pochet et Poimboeuf, 2002), politiques de la jeunesse (Loncle-Moriceau, 1998) ou encore politiques universitaires (Fridenson, 2010 ; Lafon, 2017).

D'un point de vue opérationnel, le constat d'une institution en silos est effectué dès notre arrivée à la Métropole de Lyon. Notre contrat CIFRE est intégré à un service stratégique sur la mobilité appelé à notre arrivée « Service Déplacements », au sein d'une direction « Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines » (STPU). Suite à une réorganisation, nous sommes ensuite affectée au service « Analyse Planification et Évaluation des Mobilités » (APEM), au sein d'une nouvelle Direction des Mobilités (DIRMOB).

Les effectifs techniques qui travaillaient sur la mobilité étaient dans un premier temps répartis dans différentes directions. Ils sont ensuite regroupés à travers la création d'un nouveau silo. À l'échelle hiérarchique plus haute qui est celle des délégations, on assiste à un rapprochement entre certaines politiques thématiques, comme la Délégation Urbanisme et Mobilité (DUM). On constate en revanche une absence d'interactions entre la mobilité et le logement au sein de l'organigramme de la Métropole.

Bien que notre objet d'étude concerne les politiques sectorielles de la mobilité et du logement, notre rattachement institutionnel doit donc ressortir de l'une des deux thématiques. La possibilité d'un rattachement au service Universités, plus transversal sur la question de l'enseignement supérieur, a été évoquée en amont du contrat, mais n'a finalement pas été retenue pour des motifs de portage en interne et de taille des unités. Nous sommes donc affectées au sein d'un service de la Direction des mobilités, bien que notre objet de recherche dépasse largement le périmètre du service auquel nous appartenons.

Cette organisation se répercute sur les pratiques professionnelles où l'on constate un cloisonnement des missions des agents, dont la plupart, au sein de la direction à laquelle nous avons été rattachée, interviennent uniquement sur leur thématique de la mobilité.

Ce cloisonnement se matérialise aussi par une difficulté à être identifiée nous-mêmes en tant que chercheuse et chargée d'étude sur une double thématique mobilité et logement sur les populations étudiantes. De plus, on constate une faible interconnaissance entre des membres du service d'accueil au sein duquel nous avons été accueillie, et d'autres techniciens intervenant sur le logement. Les interactions entre mobilité et urbanisme paraissent plus fréquentes bien qu'elles se limitent à quelques projets spécifiques.

Les grandes politiques métropolitaines sont en adéquation avec le fonctionnement métropolitain. Elles sont donc également construites en fonction de secteurs thématiques. On peut donc poser l'hypothèse que les étudiants ne constituent pas un cadre d'action existant dans l'action publique locale, et regroupent finalement un ensemble de mesures réparties dans différentes politiques sectorielles.

Ce double constat de la segmentation sectorielle - des institutions publiques en général et des collectivités territoriales en particulier - interroge dans le cadre d'une recherche sur l'action publique à destination d'une population, par essence transectorielle. On peut se demander si la catégorie d'analyse que nous construisons à travers « l'action publique à destination des étudiants » convoque une réalité opérationnelle au sein de la Métropole de Lyon.

3.4. L'action publique locale se construit à partir d'une connaissance objectivée de ses objets

La dernière hypothèse porte sur le statut de la connaissance dans la construction de l'action publique. Notre terrain d'étude sur la Métropole de Lyon, en tant que collectivité territoriale au statut spécifique dans la loi MAPTAM, est un organisme local issu de la fusion, sur le territoire initial du Grand Lyon, de la Communauté Urbaine de Lyon et du Département du Rhône.

Cette institution importante regroupe près de 9000 agents. Elle est donc un lieu de concentration de nombreux techniciens à haut niveau d'expertise sur leurs sujets.

Suivant la littérature, on considère que l'action publique se construit, entre autres, à partir d'une connaissance objectivée des objets. Cette institution notamment, parce qu'elle bénéficie de cet outillage technique et administratif puissant, est en mesure de mobiliser la connaissance nécessaire pour intervenir sur différents sujets.

Historiquement, la compétence de l'enseignement supérieur et de la recherche est celle de l'État, et en moindre mesure celui des régions en charge de l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui définit les axes prioritaires des territoires en matière d'ESR.

La loi MAPTAM de 2014 ouvre aux Métropoles de nouvelles possibilités d'agir à travers « des programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » (Article 43, section 2).

On suppose donc que les structures administratives des grandes agglomérations, et les Métropoles en particulier, parce qu'elles disposent en partie de compétences concernant leurs universités locales et d'un appareil technico-administratif conséquent, disposent de compétences et de connaissances objectivées sur la population étudiante par exemple.

On pose donc l'hypothèse que la Métropole de Lyon intervient sur ces sujets impactant les populations étudiantes en se fondant sur une expertise objective, basée sur les connaissances des acteurs et des données spécifiques.Ces quatre hypothèses guideront l'analyse de la question de recherche à travers les chapitres suivants. Afin d'affirmer, infirmer ou compléter ces hypothèses, une méthodologie de recueil de données et d'analyse est constituée. La dernière partie de ce chapitre est consacrée à ces choix méthodologiques.

4) Choix méthodologiques

Les choix méthodologiques décrivent les modalités de mise en œuvre de cette enquête sur l'action publique locale à destination des étudiants et de son analyse.

Les choix méthodologiques effectués sont relativement classiques concernant les dispositifs mis en œuvre, et correspondent à des méthodes usuelles dans les courants théoriques auxquels notre travail est affilié. L'originalité de notre méthode ne réside pas dans le type de méthodes utilisées, mais plutôt dans la volonté transversale de l'analyse : entre acteurs institutionnels et usagers, entre logement, mobilité et politique universitaire.

Dans un premier temps, nous présenterons la démarche générale de la thèse et l'articulation entre les méthodes et données recueillies. Dans un second temps, nous aborderons les spécificités de la réalisation de la thèse dans le cadre d'un contrat CIFRE entre mars 2019 et septembre 2022. Cette présence en tant qu'agente à la Métropole de Lyon a eu un impact sur notre posture scientifique et l'accès au terrain d'enquête qu'il est nécessaire d'expliciter. Ensuite, nous reviendrons sur la construction du terrain principal par l'enquête qualitative à destination des acteurs institutionnels. Ce terrain d'enquête est mobilisé tout au long de la thèse, il appartient donc à la méthodologie générale, contrairement à d'autres terrains sur des sujets spécifiques dont la méthode se situera dans les chapitres qui leurs sont consacrés. Enfin, le contexte spécifique de la crise sanitaire mondiale à partir de 2020 et son impact sur le déroulé de la recherche seront abordés.

4.1. Démarche générale : une articulation entre méthodes qualitatives et quantitatives

La démarche générale du recueil de données repose principalement sur trois modalités : la mobilisation de documents relatifs aux politiques publiques locales et à la littérature grise des institutions, l'utilisation d'une base de données quantitative produite par notre laboratoire de rattachement en 2019 ainsi que la réalisation de plusieurs enquêtes qualitatives par nos soins.

Toutes les données résultant d'entretiens qualitatifs semi-directifs conduits par nous sont des données primaires, tandis que les données quantitatives ou issues de la littérature grise sont des données secondaires. Ces trois types de données sont utilisés de manières complémentaires et articulées pour la production de résultats.

4.1.1. Une approche mixte entre qualitatif et quantitatif

Revenons d'abord sur le paradigme dans lequel s'inscrit notre démarche de recherche, dans la mesure où celui-ci impacte notre approche méthodologique. Un paradigme est défini comme un ensemble de croyances dans lequel s'inscrit le chercheur (Aldebert et Rouzies, 2014), qui répond à trois questions épistémologiques (Thiétart, 2014) :

- Quelle est la nature de la connaissance produite ?
- Comment la connaissance est-elle engendrée ?
- Quels sont la valeur et le statut de cette connaissance ?

La démarche générale de la méthodologie présentée ici s'inscrit dans un paradigme constructiviste. Dans leurs travaux, Aura Parmentier Cajaiba et Marie-José Avenier définissent les hypothèses fondatrices de ce courant telles que : « La première hypothèse pose que l'expérience humaine est connaissable et que, dans le processus d'élaboration des savoirs, ce qui provient de la situation étudiée est inséparablement enchevêtré à ce qui provient de la perception du chercheur. De plus, l'intention de connaître influence notre expérience de la situation et, par conséquent, la connaissance que l'on en développe. » (Cajaiba et Avenier, 2022, p.203). Notre démarche de recherche s'inscrit dans ce paradigme qui reconnait l'influence de la posture du chercheur dans la production de données et de connaissances.

Le recours aux méthodes mixtes n'a d'ailleurs pas été abordé de la même manière en fonction des débats méthodologiques et courants épistémologiques. Dans une perspective constructiviste pragmatique (Avenier, 2011), on considère que l'usage de méthodologies mixtes peut améliorer la connaissance par la diversification des sources (Avenier et Thomas, 2011). L'usage de méthodes propres aux données quantitatives comme les analyses en composantes principales, analyse factorielle des correspondances ou classification peuvent ainsi contribuer à la formulation de premières hypothèses qui pourront être complétées par un travail d'analyse plus approfondi par les données qualitatives (Avenier et Thomas, 2011).

Certains auteurs (Aldebert et Rouzies, 2015) envisagent la mixité des méthodes comme une troisième voie entre les traditions qualitativistes qui considèrent l'objectivité comme non souhaitable et impossible à atteindre, et les traditions quantitativistes partisanes d'une science « objective, déductive, causale » (Aldebert et Rouzies, 2015, p19).

Les méthodes mixtes entre quantitatif et qualitatif sont de plus en plus utilisées dans des domaines variés (Pluye et al., 2009 ; Anadón, 2019 ; Guével, Pommier et Absil, 2016 ; Da Silva et Sousa, 2016), et souvent présentés comme une plus-value (Da Silva et Sousa, 2016). Elles relèvent d'un besoin des méthodes qualitatives pour l'interprétation des résultats quantitatifs, tout en ayant parfois besoin de résultats quantitatifs pour généraliser les données issues du qualitatif. Les méthodes qualitatives peuvent aussi être utilisées dans une visée exploratoire afin d'envisager des phénomènes nouveaux, dont les données quantitatives permettent de mesurer l'effet, l'ampleur ou l'évolution (Pluye et al., 2009).

La mixité des méthodes qualitatives et quantitatives peut être effectuée selon trois modalités : la complémentarité, la combinaison et la triangulation (Anadón, 2019). La complémentarité des méthodes permet d'aborder séparément deux dimensions différentes de l'objet d'études. La combinaison considère elle que l'usage d'une seconde méthode accroit la validité de la première méthode utilisée. Enfin, la triangulation pose une indépendance des méthodes utilisées, mais un objectif commun pour capter le même aspect de la réalité.

Nos travaux s'inscrivent dans la perspective d'une complémentarité entre les méthodes qualitatives et quantitatives dans la mesure où elles permettent d'aborder différents aspects d'une même question de recherche, mais ne se substituent pas l'une à l'autre. Le tableau 1 présente les données mobilisées et produites dans notre recherche, en précisant le type, la nature et la date.

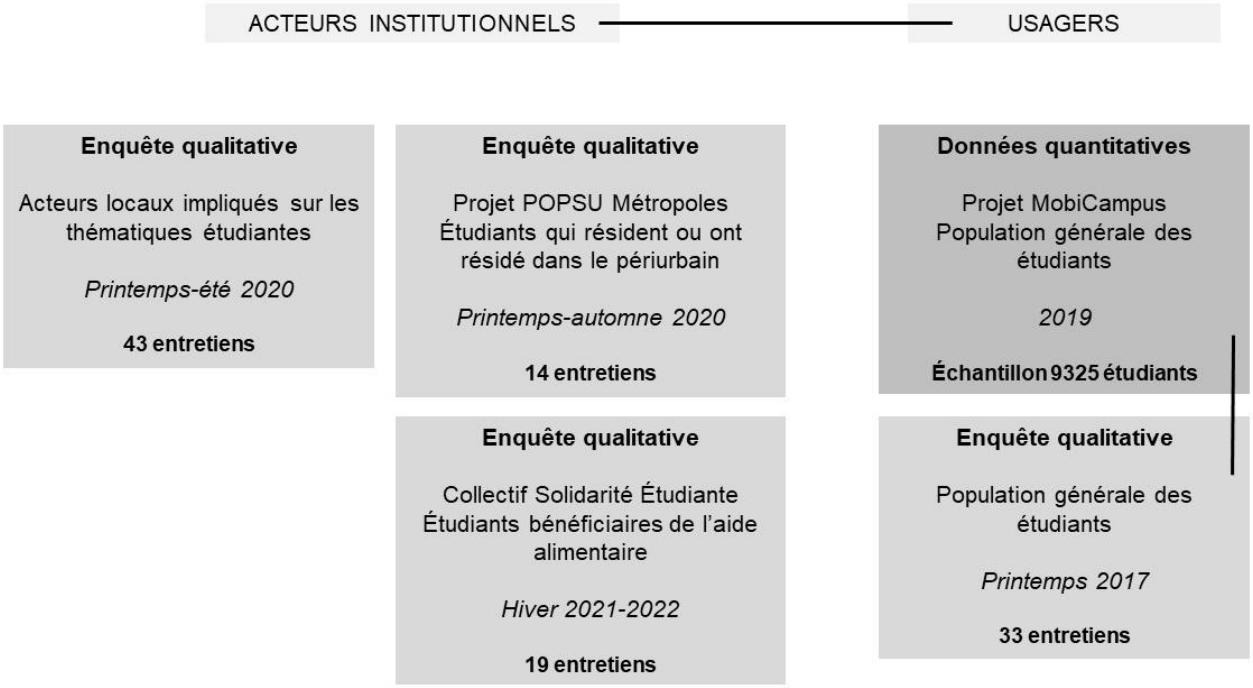

Figure 7 : Complémentarité des données primaires mobilisées dans la thèse (Morhain, 2023)

Chronologiquement, plusieurs types de données ont été mobilisés lors de notre recherche :

- Une enquête qualitative avec des étudiants issus de nos travaux de mémoire de Master en 2017 (Morhain, 2017) dans le cadre du projet MobiCampus ;
- Des données issues de l'observation propres à la thèse CIFRE à partir du début du contrat à la Métropole de Lyon en 2019 ;
- Des données de la littérature grise à partir du début du contrat à la Métropole de Lyon en 2019 ;
- Un accès à la base de données quantitative MobiCampus produite en 2019 dans le cadre du même projet par le Laboratoire Aménagement Économie Transports ;
- Une enquête qualitative auprès des acteurs institutionnels menés en 2020 ;
- Une enquête qualitative auprès d'étudiants périurbains menée dans le cadre du programme POPSU Métropoles en 2020 ;
- Une enquête qualitative auprès d'étudiants précaires menée au sein du Collectif Solidarité Étudiant (CSE) entre fin 2021 et début 2020.

L'enquête qualitative réalisée au printemps 2020 interroge les politiques publiques à travers les acteurs institutionnels, tandis que toutes les autres sources de données sont consacrées aux pratiques des usagers étudiants. Les sections suivantes permettent de décrire plus précisément le statut de ces données primaires (qualitatives) et secondaires (quantitatives).

4.1.2. Données primaires : usage des entretiens qualitatifs semi-directifs

Les données produites par l'autrice pendant la thèse – ou durant son master pour les premiers entretiens - sont des données primaires, qualitatives, récoltées lors de la passation d'entretien semi-directif. Les entretiens semi-directifs sont une méthodologie classique en sciences sociales (Beaud, 1996 ; Olivier de Sardan, 1995), d'autant plus sur des sujets relatifs à la sociologie de l'action publique (Sala Pala et Pinçon, 2007 ; Betton, 2005). Ils représentent à la fois une rencontre avec un enquêté (Roudot et Derbez, 2022) et une situation d'observation en soi (Beaud, 1996) lors de la passation.

La conduite d'entretien est définie par Jean-Pierre Olivier de Sardan telle que : « au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations –, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur », des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones. » (Olivier de Sardan, 1995, p2).

Une grille d'entretien a été construite pour chaque terrain d'enquête au vu des différents publics. Les grilles de chaque enquête sont disponibles en annexe. La grille concernant les acteurs institutionnels comporte quatre sections principales, ainsi qu'une ouverture. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- L'historique professionnel de l'acteur ;
- La transversalité dans les politiques publiques ;
- La démarche projet, les projets en rapport avec les étudiants ;
- Le rapport à l'expertise ;

En fonction des enquêtés, toutes les thématiques n'ont pas été approfondies de la même manière. Certains enquêtés étaient par exemple très investis dans des logiques de projets, quand d'autres considéraient que cette notion ne faisait pas partie de leur quotidien professionnel.

Les grilles d'entretien à destination des étudiants périurbains et précaires reprennent pour leur part une trame identique :

- Présentation des étudiants ;
- Pratiques de logement ;
- Pratiques de mobilité quotidienne ;
- Rapport aux études et à l'emploi salarié ;
- Habitudes de loisirs et de consommation ;
- Questions complémentaires plus directives sur les ressources financières et la cellule familiale.

À partir de ce tronc commun, nous avons ajouté des questions spécifiques aux publics. La grille d'entretien destinée aux étudiants périurbains contient une section dédiée aux pratiques quotidiennes antérieures dans la jeunesse. Les entretiens auprès des étudiants précaires du CSE ayant été effectués plus tardivement, nous avons ajouté une thématique sur l'impact de la crise sanitaire.

Les grilles d'entretiens ont été construites à partir de références théoriques sur la méthodologie (Breville, 2007 ; Lugen, 2015 ; Beaud et Weber, 1997). Elles s'appuient également sur la réalisation d'entretiens exploratoires que nous avons menés avec des acteurs clés durant la première année de notre contrat, qui nous ont permis d'identifier les sujets pertinents pour notre recherche. Les entretiens exploratoires ont eu lieu lors de rencontres peu formalisées avec des acteurs, ils n'ont donc pas été enregistrés et retranscrits, mais simplement pris en note.

Après cette phase exploratoire, les entretiens ont été réalisés dans un cadre plus formel : prise de contact avec les acteurs, programmation d'un rendez-vous. Les entretiens ont été enregistrés par le logiciel Zoom lors de leur passation en visioconférence, ou grâce à un dictaphone en présentiel, toujours après avoir recueilli l'accord des enquêtés. Afin d'en faciliter l'analyse, nous avons choisi de retranscrire intégralement (Dister et Simon, 2008) les entretiens qualitatifs semi-directifs.

L'analyse des entretiens qualitatifs a été réalisée à partir de travaux méthodologiques très opérationnels comme ceux de Karine Rondeau et Pierre Paillé (Rondeau et Paillé, 2016), ou Christophe Lejeune (Lejeune, 2019). Nous avons ensuite procédé à une analyse thématique à partir d'un codage réalisé grâce au logiciel MaxQDA.

Nous présenterons plus en détails l'enquête qualitative réalisée auprès des acteurs institutionnels, car elle sera mobilisée à différents chapitres du manuscrit.

Des encarts méthodologiques présenteront les méthodologies d'enquête auprès de populations spécifiques, au moment de la mobilisation de ces entretiens dans chaque chapitre. L'organisation du projet MobiCampus sera donc présentée dans le chapitre 5, tandis que les enquêtes menées auprès d'étudiants périurbains et précaires seront explicitées dans le chapitre 6. En plus de la production de données primaires, cette thèse s'appuie sur des données secondaires, déjà existantes.

4.1.3. Données secondaires : recours à l'analyse de données existantes

Les données quantitatives mobilisées dans notre recherche sont secondaires, c'est-à-dire produites avant le début de notre thèse, et dans un objectif distinct de celui poursuivi par celle-ci. Nous mobilisons deux types de données secondaires : les données quantitatives de l'enquête MobiCampus produite par notre laboratoire de recherche, et celles issues de la littérature grise des institutions comme la Métropole.

Considérons dans un premier temps les données quantitatives existantes. On considère ces données comme secondaires, mais internes dans la mesure où elles ont été produites au sein de notre laboratoire de recherche et nous y avons facilement accès. Produites dans le cadre du projet MobiCampus, sur la méthodologie duquel nous reviendrons, ces données quantitatives portent sur les comportements de mobilité des usagers des sites universitaires. Si les démarches diffèrent entre le projet MobiCampus et notre travail de recherche, les données secondaires présentent un intérêt fort en matière de moyens mobilisés et de qualité du recueil. Leur pertinence est décrite dans l'ouvrage Méthodes de recherche en management telle que : « Elles n'ont pas été recueillies pour répondre aux besoins spécifiques du chercheur, mais elles constituent de véritables sources de données secondaires pour celui qui les consulte. » (Baumard et al., 2014, p 291).

Ces données résultent de la passation d'un questionnaire en ligne auprès d'usagers des campus des différents établissements d'enseignement supérieur lyonnais. Les enquêtes sur les différents sites se sont étalées sur trois ans. Nous n'aurions pas été en mesure de réaliser un tel travail pendant la durée de notre contrat ni avec les moyens dont nous disposions pour la réaliser.

De plus, la création d'une base de données ex nihilo et le redressement ne sont pas des compétences que nous avons acquises pendant notre parcours universitaire, un temps d'apprentissage considérable aurait été nécessaire.

La problématique qui a guidé la production des données quantitatives de MobiCampus n'étant donc pas celle de notre démarche de recherche, nous avons en ce sens effectué des ajustements pour l'utilisation de ces données secondaires. Ils seront précisés au chapitre 5.

La seconde source de données secondaires mobilisée est celle de la littérature grise. Cette notion apparait dans les années 1980 et a considérablement évolué avec la diffusion du numérique. Nous nous référons donc à une définition récente de la littérature grise, établie par Joachim Schöpfel (2012) telle que : « La littérature grise correspond à tout type de document produit par le gouvernement, l'administration, l'enseignement et la recherche, le commerce et l'industrie, en format papier ou numérique, protégé par les droits de propriété intellectuelle, de qualité suffisante pour être collecté et conservé par une bibliothèque ou une archive institutionnelle, et qui n'est pas contrôlée par l'édition commerciale. ».

La littérature grise mobilisée comme donnée secondaire dans le cadre de la thèse est essentiellement issue de la Métropole de Lyon. Nous avons utilisé des documents comme des délibérations du Conseil, des arrêtés réglementaires, des communiqués de presse ou des référentiels destinés à un public interne. Bien que certains de ces documents soient accessibles en dehors de l'institution, notre posture au sein de la Métropole en a facilité la connaissance et l'accès. La recherche de cette littérature grise a été effectuée à travers une veille systématique en interne, et de manière plus ponctuelle avec un outil de recherche spécifique pour les délibérations.

La démarche générale de la méthodologie donne à voir l'agencement des données mobilisées dans la thèse – primaires ou secondaires – ainsi que leur articulation dans l'analyse. Les trois sections suivantes reviennent plus précisément sur la production de données primaires lors de la réalisation de la thèse à travers les spécificités d'un terrain d'enquête en CIFRE, le déroulé de l'enquête et l'impact du contexte de réalisation de la thèse.

4.2. Terrain d'enquête en thèse CIFRE

Le déroulé de notre démarche de recherche a nécessairement été influencé par la réalisation d'un contrat CIFRE à la Métropole de Lyon entre mars 2019 et septembre 2022. On considère que deux aspects de notre méthode sont indissociables de notre posture professionnelle en CIFRE : les apports de l'observation comme recueil de données et le positionnement vis-à-vis de l'enquête de terrain.

4.2.1. La participation observante constitutive de la thèse CIFRE

Notre présence en tant qu'agente à la Métropole pendant plus de trois ans a permis une double posture. Nous avons fait partie d'une institution où nous avons participé à plusieurs démarches et projets. Pour autant, notre pratique réflexive, induite par notre démarche, et celle de nos pairs nous ont permis de comprendre plus en finesse les enjeux de la construction de dispositifs d'action publique locaux. Nous avons par ailleurs traversé une autre expérience d'observation participante, plus ponctuelle, à travers un engagement au CSE, cadre dans lequel nous avons approché les personnes pour la réalisation des entretiens auprès d'étudiants précaires.

La posture de doctorante CIFRE, qui est celle que nous avons principalement tenue durant cette thèse, renvoie clairement aux notions d'observation participante ou de participation observante, souvent mobilisées dans la littérature méthodologique et qui font l'objet de controverses.

L'observation participante est décrite comme une méthode de recherche où le sociologue observe une collectivité sociale à laquelle il appartient (Platt, 1983), à la fois partie prenante du jeu social et observateur distancié (Bourdieu, 1978). Il s'agit d'une méthodologie utilisée dans des travaux scientifiques sur des sujets variés : Jean Peneff sur le travail en usine (1996), Frédéric Diaz (2005) et Lucien Jean Delley (2022) sur la sécurité, Loïc Wacquant sur la boxe (2010) Wilfried Ligner avec des enfants (2008), ou encore Cécile Blondeau sur le métier de boucher (2010). En plus des descriptifs des postures d'enquête, de nombreux articles analysent cette terminologie de manière réflexive (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2005 ; Lapassade, 2016 ; Delaporte, 1993 ; Winkin, 1997 ; Serra-Mallol, 2012).

L'observation participante peut être qualifiée d'ouverte ou de clandestine, deux postures qui présentent des biais pour une démarche de recherche en sciences sociales. En participation « ouverte », le fait d'annoncer sa participation à des actions collectives en tant que chercheur peut effectivement influencer les réactions ou les discours des autres participants. Elle permet pour autant de tisser une relation de confiance avec les participants. Dans certains terrains d'enquête sensibles – par leurs sujets, ou bien par la présence du chercheur dans de petites communautés – l'observation peut être non déclarée et donc « clandestine ».

On peut supposer que cette posture puisse contribuer à la neutralité des autres participants observés, à condition que la posture du chercheur ne soit pas révélée pendant le travail d'enquête. Pour autant l'observation non déclarée soulève un grand nombre d'enjeux éthiques. Quelle que soit la posture choisie, la production de données par l'observation relève nécessairement d'une épistémologie constructiviste où les données sont sélectionnées et perçues par le chercheur (Olivier de Sardan, 1995) et ne constituent pas une réalité objective en soi.

Si certains auteurs revendiquent clairement la posture d'observation participante dans leurs travaux, on assiste à un glissement sémantique vers la notion de « participation observante », bien qu'il existe une certaine souplesse dans l'utilisation des deux termes (Soulé, 2022). Ce passage progressif vers la terminologie de participation observante souligne une posture immergée du chercheur, en mettant en avant une présence plus longue au sein d'une institution (Soulé, 2022), ainsi qu'un investissement personnel important.

On considère que la réalisation d'une thèse CIFRE au sein de la Métropole de Lyon relève de la participation observante pour plusieurs raisons. Une des spécificités de la participation observante est la priorisation de la participation lors de la nécessité d'un arbitrage (Pfadenhauer, 2005). Bien qu'un équilibre entre la participation à différents projets et une prise de recul soit nécessaire à la posture de recherche, nous avons été confrontée à une immédiateté de l'action face à un temps long de l'observation.

En tant que chercheuse et chargée d'études à la Métropole de Lyon, les sollicitations directes, même si elles n'ont pas été récurrentes pendant nos trois ans de contrat, ont toujours été prioritaires dans la réalisation de notre travail. Le travail d'observation s'est pour sa part construit progressivement lors de notre présence dans l'institution, par la construction de relations de confiance avec nos collègues, la réalisation d'entretiens formels et la connaissance progressive du fonctionnement des institutions.

Il s'est également construit grâce au temps au laboratoire, inscrit dans la convention de recherche encadrant la réalisation de la thèse, qui a permis de légitimer en l'institutionnalisant, la réalisation de la mission de recherche, et parfois de s'isoler des sollicitations les plus immédiates.

Un deuxième aspect propre à la participation observante est temporel. Elle peut être caractérisée par un « exercice préalable d'une fonction (associative, professionnelle...) sur le terrain où démarre la recherche » (Soulé, 2022, p130), ce qui s'est produit pour plusieurs des terrains. Concernant l'enquête auprès des acteurs institutionnels, nous étions en poste depuis un an au sein de la structure au moment du démarrage des entretiens. L'enquête auprès des publics précaires au CSE a également été précédée d'un engagement associatif de plus d'une année avant les premiers échanges formels avec les étudiants.

La question de la participation observante pose également celle de la mémoire et de la capitalisation des observations. Celle-ci passe souvent par la tenue d'un carnet de terrain, outil classique dans les enquêtes qualitatives en sciences sociales. Nous avons dans un premier temps séparé deux types de prise de notes sur le terrain : un cahier en permanence sur nous qui consignait les titres, dates et contenu de nos échanges, réunions ou réflexions, et un second cahier sous forme de journal de bord avec lequel nous souhaitions prendre immédiatement du recul sur les évènements marquants. Ce deuxième cahier comme un journal de bord s'est avéré difficile à tenir sur le long terme. Le fait d'isoler la prise de recul de la chercheuse de la prise de note ne nous a pas permis une utilisation quotidienne. Il a également été difficile d'identifier immédiatement les épisodes marquants de notre terrain.

Dans la volonté de construire une démarche méthodologique d'observation analytique, nous avons cherché à trop cloisonner la posture de participation de la posture d'observation. Finalement, le carnet de terrain est un ensemble papier de huit cahiers rédigés tout le long de notre contrat CIFRE qui mélangent prises de notes en tant qu'agente et notes plus réflexives propres à la recherche.

Ces observations renvoient au rapport au terrain développé par Jean-Pierre Olivier de Sardan dans *La politique du terrain* : « Il faut avoir appris à maitriser les codes locaux de la politesse et de la bienséance pour se sentir enfin à l'aise dans les bavardages et les conversations impromptues, qui sont bien souvent les plus riches en informations » (Olivier de Sardan, 1995, p2).

La citation met en exergue la difficile dissociation entre ce qui est le terrain et ce qui ne l'est pas dans une recherche en sciences sociales. La présence dans un organisme simultanément à la réalisation de la thèse, plus encore dans le cadre intégré qui est celui du dispositif CIFRE, ne permet finalement pas d'isoler un épisode de terrain du moment de la réalisation d'entretiens. Le travail de terrain commence à notre arrivée dans la structure et se termine à la fin de notre contrat, toutes les interactions informelles hors des entretiens pouvant apporter des éléments de compréhension dans la démarche.

Pour autant, l'immersion dans le terrain ne permet d'accéder qu'à une instantanéité des informations lors de notre présence sur site. Pour disposer d'éléments antérieurs à notre présence dans la structure et de recul sur certains sujets, nous avons en partie utilisé la littérature grise disponible au sein de l'institution métropolitaine (délibérations, actes administratifs). Ces sources ont été complétées par des entretiens, afin d'accéder aux savoirs des acteurs locaux (Olivier de Sardan, 1995). Cette deuxième sous-section revient plus spécifiquement sur notre positionnement lors des enquêtes par entretiens qualitatifs.

4.2.2. Posture et déroulé des enquêtes de terrain

La posture de la thèse CIFRE nous a permis de nous positionner différemment sur les terrains d'enquête, en bénéficiant d'un statut d'étudiante et d'agente à la Métropole de Lyon. Revenons dans un premier temps sur nos prises de contact avec les acteurs institutionnels, puis sur l'entrée sur le terrain avec les étudiants.

L'identification des acteurs institutionnels a commencé dès le début de notre présence à la Métropole. Au fil des rencontres et des échanges avec les acteurs, nous avons constitué un référentiel d'acteurs impliqués sur les thématiques étudiantes à l'échelle locale. Nous avons ensuite utilisé ces contacts pour effectuer les entretiens. Les premières prises de contact ont été rapides à partir de l'élaboration de la grille d'entretien, et ont été bien perçues par les acteurs : soit parce qu'ils connaissaient notre travail, soit parce que les entretiens qualitatifs venaient formaliser des échanges que nous avions déjà eus ponctuellement. Si les acteurs identifiés pour le terrain d'enquête étaient nombreux au sein de la Métropole, nous avions en revanche peu de connaissance des acteurs extérieurs à la structure.

Afin de compléter notre réseau initial, nous avons interrogé les enquêtés sur les personnes qu'ils considéraient comme des acteurs clés du sujet. Cette démarche a permis d'identifier d'autres acteurs, et d'être introduite auprès d'eux, les enquêtés nous proposant souvent de les contacter eux-mêmes. Ce procédé nous a également permis d'atteindre un certain niveau de saturation dans notre enquête, bien que les discours d'acteurs apportent toujours de nouveaux éléments en fonction de leurs postures. Quand plusieurs enquêtés ont mentionné les mêmes personnes clés, et que nous les avions déjà rencontrés, nous avons progressivement mis fin aux sollicitations pour l'enquête de terrain institutionnelle.

Particulièrement avec des acteurs privés ou extérieurs à notre organisation, nous avons pu constater les enjeux de la négociation invisible (Olivier de Sardan, 1995) au moment de la passation des entretiens. Les enquêtés nous ont accordé du temps et livré des informations sur leurs pratiques professionnelles, certains disposant de motivation spécifique à accepter les entretiens. Des acteurs privés ont par exemple profité de notre échange pour nous interroger sur la posture de la Métropole à propos d'un sujet, ou bien nous faire passer des messages à destination de l'institution. Il semble que pour certains acteurs, notre posture de recherche soit passée au second plan au profit de notre statut d'agente de la Métropole qu'ils considéraient comme un point d'entrée.

Ces entretiens avec des acteurs institutionnels ou privés nous ont poussé à reconsidérer le rapport avec les enquêtés, et notamment la distanciation. Ces entretiens étant réalisés avec des professionnels pour la plupart expérimentés ou avec des élus locaux, nous avons adopté une posture proche de celle décrite par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans leurs enquêtes auprès de classes dominantes (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991). L'effort vestimentaire, l'élocution et les contacts écrits ont été travaillés en amont des entretiens pour construire une posture professionnelle crédible auprès de nos interlocuteurs.

L'enquête auprès de pairs comme les étudiants présente d'autres enjeux. Nous avons utilisé notre statut de doctorante pour nous présenter différemment auprès des étudiants. Si le statut « Métropole de Lyon » était positif auprès des acteurs institutionnels, il n'évoque rien aux étudiants rencontrés. Pour les enquêtes menées pour POPSU et au CSE, nous nous sommes donc présentée comme une étudiante effectuant un travail de recherche sur les étudiants. Cette entrée a permis d'établir une relation de proximité lors du recrutement des étudiants et de la passation des entretiens. Elle a aussi eu un impact sur les échanges en amont des rencontres avec les enquêtés. Le statut de professionnelle de la Métropole nous assurait des contacts par mail avec les acteurs institutionnels, avec des rendez-vous précis à la manière de la programmation de réunion.

Les échanges en amont des entretiens avec les étudiants se sont déroulés par téléphone, avec des sollicitations en dehors des horaires de travail et davantage d'aléas de dernière minute (annulation, retard, changement de lieu).

Nous avons donc mis à profit la spécificité de notre statut pour être introduite auprès de tous les enquêtés comme l'une de leur pair : que ce soit dans les milieux professionnels ou les milieux étudiants.

4.3. Déroulé des enquêtes de terrain

Cette thèse est constituée de plusieurs enquêtes de terrain comme cela a été présenté dans la démarche générale de notre méthodologie. Ces enquêtes ont été menées chronologiquement : une moitié du terrain POPSU en février 2020, puis les entretiens avec les acteurs institutionnels à partir d'avril 2020. Nous avons ensuite clôturé l'enquête POPSU en octobre 2020, tout en terminant quelques entretiens avec des acteurs institutionnels comme les élus jusqu'à 2021. Enfin, un dernier terrain a été mené entre octobre et décembre 2021 avec les étudiants bénéficiaires du CSE. La frise chronologique ci-dessous illustre ces temporalités.

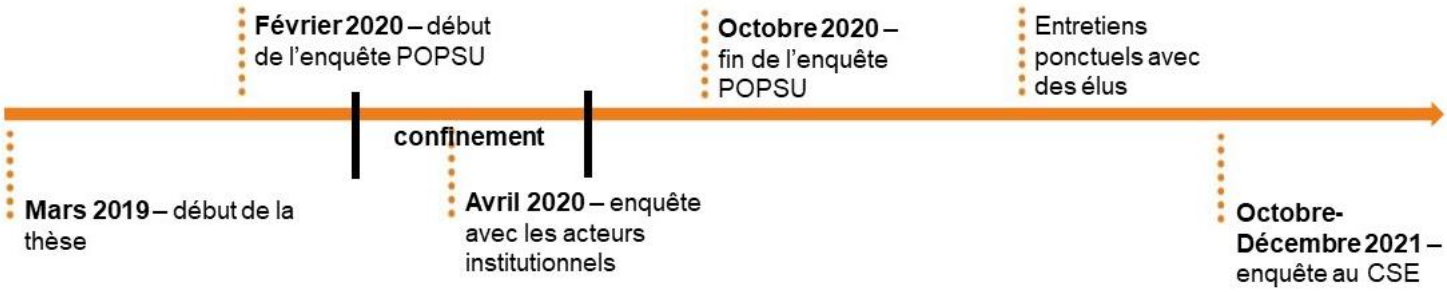

Figure 8 : Chronologie des enquêtes de terrain (Morhain, 2023)

4.3.1. Synthèse des terrains d'enquêtes

Une présentation des terrains d'enquête est proposée au travers des tableaux synthétiques pour chaque terrain. Les terrains sont présentés et numérotés dans l'ordre chronologique de leur mobilisation dans nos travaux. Pour chaque terrain nous aborderons successivement : le public enquêté, les institutions enquêtées, la période d'enquête, le nombre d'entretiens réalisés, la méthode de passation et le mode de recrutement des enquêtés. Ces tableaux sont accompagnés d'un descriptif plus détaillé, car certains terrains d'études ont présenté des enjeux méthodologiques plus importants.

Une rubrique de remarques a parfois été ajoutée dans les tableaux de synthèse et concerne notamment les modalités de passation des entretiens sur les terrains d'études. Nous avons réalisé seule l'enquête qualitative auprès des acteurs institutionnels, et celle réalisée dans le cadre du Collectif de Solidarité Étudiant (CSE). En revanche, les enquêtes de terrains réalisées dans le cadre de projets de recherche comme MobiCampus (2017) et POPSU (2020) ont été réalisées avec des co-enquêtrices.

Enquête auprès des acteurs institutionnels

Tableau 4 : Présentation synthétique du terrain d'enquête n°1	
Public enquêté	Acteurs institutionnels (techniciens, élus et acteurs privés)
Institutions enquêtées	Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Région Auvergne Rhône Alpes, Université de Lyon, Agence d'Urbanisme de Lyon, Agence d'urbanisme de Saint-Étienne, Syndicats des transports, Entreprises privées.
Période d'enquête	avril 2020 à septembre 2020
Nombre d'entretiens	43 entretiens
Méthode de passation	Présentiel ou visioconférence
Mode de recrutement	Contact direct
Principales thématiques de la grille d'entretien	1. Historique de l'acteur 2. Transversalité des politiques publiques 3. Démarche de projet 4. Projets en rapport avec les étudiants 5. Rapport à l'expertise 6. Ouverture
Remarques	Les entretiens réalisés avec les élus ou les acteurs privés ont pu donner lieu à des questions spécifiques, bien que la même trame d'entretien soit utilisée.

L'enquête de terrain auprès des acteurs institutionnels est la plus importante au vu du nombre d'entretiens réalisés. Nous l'avons réalisée seule. La passation des entretiens qualitatifs dans le terrain auprès des acteurs institutionnels a été facilitée par notre posture d'agent dans la Métropole de Lyon. Pour un certain nombre d'agents à la Métropole de Lyon, dans d'autres municipalités ou avec des partenaires, nous avons été considérée comme une collègue de travail dans un contexte professionnel. Nous avons donc obtenu un taux de réponse et un taux de réalisation des entretiens très importants. Seuls deux acteurs privés contactés n'ont pas donné suite à la demande d'entretien.

Enquête MobiCampus

Tableau 5 : Présentation synthétique du terrain d'enquête n°2	
Public enquêté	Étudiants
Institutions enquêtées	Établissements d'enseignement supérieur implantés dans la Métropole de Lyon
Période d'enquête	avril à juin 2017
Nombre d'entretiens	33 entretiens
Méthode de passation	Présentiel
Méthode de recrutement	Formulaire de contact via l'enquête en ligne MobiCampus
Principales thématiques de la grille d'entretien	1. Présentation de l'étudiant 2. Mobilité quotidienne 3. Trajectoire résidentielle 4. Logement actuel 5. Ouverture
Remarque	Co-réalisation avec Marianne OLIVIER

L'enquête qualitative MobiCampus de 2017 est issue du projet du même nom. À partir du déploiement d'un questionnaire en ligne dans les établissements d'enseignement supérieur, il était proposé aux répondants d'être recontactés en vue de la réalisation d'un entretien qualitatif semi-directif. Le recrutement des enquêtés a été relativement facilité dans la mesure où nous avons contacté par email seulement des individus qui s'étaient portés volontaires pour la réalisation d'entretiens.

Nous avons travaillé alors sur ce projet dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de Master 2 avec une autre étudiante, Marianne Olivier. Nous avons travaillé ensemble à la réalisation d'une grille d'entretien commune portant sur les pratiques quotidiennes des usagers des campus universitaires en matière de mobilité et de logement.

Une fois réalisés et enregistrés, les entretiens ont été retranscrits et mis en commun. Le mémoire issu de ce travail de master revient plus précisément sur les enjeux méthodologiques de la réalisation d'entretiens à deux enquêtrices (Morhain, 2017), qui nécessite un travail d'ajustement constant. L'analyse des entretiens effectués a cependant été réalisée à échelle individuelle, les éléments présentés dans cette enquête n'engagent que nous.

Tableau 6 : Présentation synthétique du terrain d'enquête n°3	
Public enquêté	Étudiants périurbains (inscrits en L1 de Géographie dont les parents résident dans l'aire métropolitaine lyonnaise)
Institutions enquêtées	Université Lyon 2 et Université Lyon 3
Période d'enquête	février-mars 2020 puis septembre-décembre 2020
Nombre d'entretiens	14 entretiens
Méthode de passation	Présentiel et visioconférence
Méthode de recrutement	Formulaire distribué en amphithéâtre et groupe de travaux dirigés
Principales thématiques de la grille d'entretien	1. Présentation de l'étudiant 2. Jeunesse dans le périurbain 3. Logement aujourd'hui 4. Mobilité quotidienne 5. Habitude de loisir et consommation 6. Choix d'études à Lyon 7. Perception de l'expérience étudiante et de la ville 8. Ouverture
Remarque	Co-réalisation avec Elodie DUPUIT et Maryame AMAROUCHE, dans le cadre du programme POPSU Métropoles

Ce travail de recherche est rattaché au programme POPSU Métropoles pour la plateforme lyonnaise à partir de 2019. En charge d'un axe de travail intitulé « Étudier dans la Métropole en étant originaire de l'aire métropolitaine lyonnaise », nous avons mené ce travail avec Elodie Dupuit dans un premier temps, puis avec Maryame Amarouche.

La même démarche a été mobilisée pour la passation d'entretiens à plusieurs enquêtrices. Nous avons construit une grille d'entretien sur les pratiques quotidiennes des étudiants périurbains avec Elodie Dupuit qui a commencé à travailler sur le projet. Le public enquêté était des étudiants inscrits en première année de géographie dans des universités lyonnaises aux bassins de recrutements locaux pour ces filières : l'Université Lyon 2 et Lyon 3.

Nous avons dans un premier temps contacté des enseignants au sein des universités choisies pour faciliter notre accès aux étudiants. Après plusieurs présentations du projet en amphithéâtre ou en groupes de travaux dirigés, on constate que les réponses au formulaire de contact sont inversement proportionnelles au nombre d'étudiants. Nous privilégions donc par la suite des interventions en travaux dirigés par petits groupes. Le discours de présentation de notre intervention par l'enseignant a aussi impacté le recrutement.

Nous récoltons davantage de contacts avec les étudiants quand le propos est introduit par l'enseignant titulaire, et quand cette présentation est située en début de cours. Il a fallu cinq présentations auprès des étudiants pour disposer d'un échantillon de contacts nécessaire à la réalisation de l'enquête. Une fois les formulaires de contacts remplis par les étudiants, nous avons procédé à une vérification des codes postaux en fonction de notre critère géographique. Les étudiants, dont la commune des parents est située dans l'aire métropolitaine, mais en dehors de la Métropole de Lyon, ont ensuite été recontactés et la plupart d'entre eux ont accepté la réalisation d'un entretien.

Une fois la prise de contact réalisée, nous nous sommes réparties la réalisation des entretiens en fonction de nos disponibilités respectives et celles des étudiants. La passation des premiers entretiens a rapidement été interrompue par la crise sanitaire au printemps 2020, et nous avons choisi de relancer le terrain en septembre, période plus en adéquation au calendrier universitaire. Elodie Dupuit a alors quitté le projet, que nous avons poursuivi avec Maryame Amarouche à partir de septembre 2020. De nouveaux entretiens ont été réalisés suivant la grille d'entretien déjà utilisée avant la pandémie.

À partir de ce matériau commun, la valorisation du terrain d'enquête du programme POPSU a été effectuée en binôme avec Maryame Amarouche. Nous avons effectué une analyse thématique individuelle des entretiens avec les étudiants périurbains, qui a été mise en commun pour converger vers plusieurs contributions sur les résultats. L'ensemble des contributions de la plateforme lyonnaise pour le programme POPSU est à paraitre. Les analyses présentées dans ce manuscrit concernant les étudiants périurbains ont été réalisées de manière individuelle et n'engagent que l'autrice.

Enquête au CSE

Tableau 7 : Présentation synthétique du terrain d'enquête n°4	
Public enquêté	Étudiants inscrits auprès d'une association d'aide alimentaire
Institutions enquêtées	Association Collectif de Solidarité Étudiante, public issu des établissements d'enseignement supérieur de la Métropole de Lyon
Période d'enquête	octobre – décembre 2021
Nombre d'entretiens	19 entretiens
Méthode de passation	Présentiel
Méthode de recrutement	Formulaire de contact distribué pendant les permanences de l'association
Principales thématiques de la grille d'entretien	1. Présentation de l'étudiant 2. Logement aujourd'hui 3. Mobilité quotidienne 4. Études et emploi 5. Habitudes de loisirs et consommation 6. Impact de la crise sanitaire 7. Ouverture
Remarques	Difficultés dans le processus de recrutement : hors de tout cadre institutionnel, barrière de la langue, posture de bénéficiaires de l'aide alimentaire parfois difficile à évoquer, etc.

L'enquête auprès d'étudiants précaires a été la plus complexe en matière de passation. Le lieu de recrutement a été identifié car nous étions bénévole au sein du Collectif de Solidarité Étudiante depuis plus d'un an avant le commencement de l'enquête. Étant mobilisée sur des permanences dans le local de distribution d'aide alimentaire, nous avons obtenu l'accord des gérantes de la structure pour effectuer le recrutement des étudiants intéressés en même temps que notre engagement associatif.

Nous avons mené conjointement l'accompagnement des étudiants dans la distribution alimentaire et le recrutement de ceux-ci pour l'enquête. Le local de distribution n'étant ouvert au public qu'un vendredi tous les quinze jours, les recrutements d'étudiants n'ont pu avoir lieu qu'à cette fréquence.

La prise de contact a pu être rendue difficile par de nombreux facteurs. Dans un premier temps, la plupart des bénéficiaires de l'aide alimentaire du CSE sont des étudiants étrangers. Si certains parlent parfaitement français, une sollicitation pour un entretien dans une langue qu'ils maitrisent moins a pu être un frein pour d'autres.

On identifie également un biais sur notre double posture de bénévole-chercheuse au sein de la structure. Nous avons présenté le formulaire de contact aux étudiants, soit pendant leur accueil au local, soit pendant la réalisation de la distribution. Certains étudiants auraient pu se sentir obligés de donner leur contact dans ce contexte, même s'ils n'avaient pas l'intention de répondre à notre sollicitation par la suite.

Enfin, le contexte de l'aide alimentaire est un terrain spécifique de populations en situation de (grande) précarité qui ne doit pas être négligé (Fabre et Roulleau-Berger, 1999). Bien que nous ayons présenté la grille d'entretien comme une discussion sur les pratiques quotidiennes des étudiants sur différents thèmes, répondre à l'enquête implique une reconnaissance par les étudiants de la précarité de leur situation.

La réalisation de ce terrain n'a pas été sans impact sur notre posture d'enquêtrice. Les lieux de réalisation des entretiens ont par exemple été relativement différents des enquêtes précédentes. Nous avons l'habitude de proposer aux enquêtés de les retrouver à l'endroit de leur choix. Ici, un grand nombre d'étudiants nous a donné rendez-vous dans des espaces publics à l'extérieur, malgré les températures très basses pendant la réalisation de l'enquête. Il aurait été malvenu de leur proposer des entretiens dans des lieux institutionnels, voire même parfois dans des cafés – que la plupart d'entre eux ne fréquentent pas à cause du coût - au risque de se placer dans une posture dominante vis-à-vis d'eux.

Notre positionnement en tant que bénévole au CSE et étudiante, puis chercheuse dans un second temps a facilité une forme de connivence avec les enquêtés. Cette proximité nous a paru bénéfique pour la réalisation de l'enquête dans la mesure où elle nous permettait d'échanger sous la forme d'une discussion entre pairs.

Pour autant, elle rend d'autant plus difficile la prise de recul vis-à-vis des enquêtés, qui a été difficile à gérer dans des situations de grande précarité ou d'isolement. Plus encore que lors des entretiens avec les acteurs institutionnels, nous avons ici pleinement expérimenté la relation « négociation invisible » (Olivier de Sardan, 1995). Ces étudiants aux profils précaires nous ont accordé leur temps et leur confiance pour la réalisation d'entretiens, nous leur avons apporté une écoute et un échange social – dont certains se sont prolongés après l'enquête - souvent peu présents dans leurs quotidiens.

Cette relation de confiance des enquêtés est aussi matérialisée par la garantie d'un anonymat comme condition de réalisation de l'entretien. Il s'agit de revenir sur ce procédé important dans la construction d'une enquête de terrain en sciences sociales.

4.3.2. Stratégies d'anonymisation

Les stratégies d'anonymisation des enquêtes diffèrent en fonction des publics d'acteurs institutionnels ou d'usagers, car elles ne présentent pas les mêmes enjeux.

Revenons d'abord sur l'anonymisation des entretiens effectués avec les acteurs institutionnels, dont l'élaboration a été plus complexe. Aude Beliard et Jean-Sébastien Eideliman considèrent l'anonymisation des personnes et des institutions publiques comme une « anonymisation inanonymisables » (Beliard et Eideliman, 2008, p133). En effet, un dilemme se présente au chercheur. Les lecteurs potentiels des résultats de l'enquête pourraient facilement reconnaitre ces personnes publiques si l'anonymisation ne consistait qu'en une modification du nom, sans gommer la position professionnelle occupée. En revanche, en supprimant les caractéristiques qui permettent d'identifier les acteurs institutionnels, on retire pour beaucoup l'intérêt de ceux-ci dans l'enquête de terrain. L'enjeu de l'anonymisation des personnes publiques est de donner suffisamment d'éléments pour la compréhension de la posture des acteurs, tout en préservant leur anonymat.

Nous avons donc choisi de coder l'intitulé des postes des acteurs interrogés en plusieurs catégories afin que ceux-ci ne soient pas facilement reconnaissables. Nous avons conservé quatre modalités de professions : les techniciens, consultants, élus, et gestionnaires. Les techniciens renvoient à des agents des institutions publiques qui occupent le plus souvent des postes stratégiques dans l'organisation.

Ils peuvent appartenir à un service ou bien occuper un poste de direction. Les consultants sont issus du secteur privé, peuvent appartenir à des bureaux d'études ou être indépendants. Ils sont souvent identifiés comme des prestataires auprès des institutions publiques, et disposent de compétences dans un ou plusieurs domaines. Les élus désignent les membres des conseils municipaux, communautaires ou métropolitains. Enfin, les gestionnaires sont en charge du fonctionnement d'une structure dans le secteur privé, que ce soit à l'échelle d'un bâtiment ou d'une entreprise.

Tous les acteurs interrogés étant liés à la question étudiante, nous avons précisé leur domaine de compétence par secteurs. Les secteurs des acteurs impliqués sont le logement, la mobilité, les politiques publiques ou l'université.

Enfin, nous avons classé les organismes d'appartenance des acteurs en trois catégories : les collectivités territoriales, les autres institutions publiques – comme l'Université de Lyon, les Agences d'Urbanisme - et les entreprises privées.

Si l'appartenance à l'institution n'a pas été évoquée avec la plupart des acteurs travaillant dans le public, l'anonymisation des structures est un enjeu dans la réalisation de l'entretien pour les acteurs privés rencontrés.

En plus de l'anonymisation de leurs noms et de leurs fonctions, tous les acteurs privés ont exigé qu'il n'apparaisse pas de mention de leurs entreprises dans cette enquête. Ces acteurs appartiennent tous au domaine du logement et mentionnent un secteur concurrentiel, dans lequel les informations sur les projets des entreprises ou leurs modalités de fonctionnement sont des données sensibles.

L'ensemble de ces trois éléments codifiés est un compromis entre la préservation des informations sur le champ de compétences des acteurs, et la sauvegarde de leur confidentialité. Plusieurs acteurs présentent ainsi le même code. Le tableau ci-dessous présente l'anonymisation des entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels en fonction de la catégorisation décrite précédemment.

Tableau 8 : Codification des entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels	
N°	**Référence pour la mobilisation des entretiens**
1	Entretien 1, technicienne, domaine logement, collectivité territoriale
2	Entretien 2, technicienne, domaine université, collectivité territoriale
3	Entretien 3, consultante, domaine logement, entreprise privée
4	Entretien 4, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale
5	Entretien 5, technicienne, domaine université, collectivité territoriale
6	Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique
7	Entretien 7, technicien, domaine logement, institution publique
8	Entretien 8, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale
9	Entretien 9, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale
10	Entretien 10, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
11	Entretien 11, consultant, domaine politiques publiques, entreprise privée
12	Entretien 12, technicien, domaine mobilité, institution publique
13	Entretien 13, gestionnaire, domaine logement, institution publique
14	Entretien 14, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale
15	Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale
16	Entretien 16, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale
17	Entretien 17, consultant, domaine logement, institution publique
18	Entretien 18, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
19	Entretien 19, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale
20	Entretien 20, représentante d'une association étudiante
21	Entretien 21, technicienne, domaine université, collectivité territoriale
22	Entretien 22, technicienne, domaine mobilité, institution publique
23	Entretien 23, technicien, domaine logement, collectivité territoriale
24	Entretien 24, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
25	Entretien 25, technicien, domaine logement, collectivité territoriale
26	Entretien 26, technicienne, domaine logement, institution publique
27	Entretien 27, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale
28	Entretien 28, consultant, domaine logement, entreprise privée
29	Entretien 29, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale
30	Entretien 30, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale
31	Entretien 31, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
32	Entretien 32, technicienne, domaine mobilité, institution publique
33	Entretien 33, élu, domaine logement, collectivité territoriale
34	Entretien 34, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

35	Entretien 35, technicien, domaine université, collectivité territoriale
36	Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale
37	Entretien 37, technicienne, domaine logement, institution publique
38	Entretien 38, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale
39	Entretien 39, technicienne, domaine université, institution publique
40	Entretien 40, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
41	Entretien 41, gestionnaire, domaine logement, institution publique
42	Entretien 42, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée
43	Entretien 43, technicienne, domaine logement, institution publique

Les entretiens menés avec les usagers étudiants présentent d'autres enjeux. Les enquêtés interrogés sur les trois terrains MobiCampus, POPSU et CSE sont tous actuellement étudiants, et ne sont donc pas décrits par une profession mais un statut unique. L'anonymat de ces étudiants a été présenté comme une condition à la réalisation de l'entretien lors du recrutement des enquêtés.

Les étudiants rencontrés pour les terrains d'enquête de POPSU et du CSE ont été recrutés de la même manière. Nous avons présenté le projet de recherche dans le cadre d'un cours ou de leurs visites au local de distribution d'aide alimentaire.

Ils nous ont ensuite laissé des informations pour les contacter : prénom, établissement d'inscription dans l'enseignement supérieur, email ou numéro de téléphone. Les étudiants recrutés pour le projet MobiCampus avaient déjà laissé leurs adresses email dans le questionnaire. Nous les avons ensuite contactés.

À partir de ces données, plusieurs procédés d'anonymisation existent pour rendre compte des individus rencontrés lors des entretiens (Beliard et Eideliman, 2008). Sachant que les lieux de recrutement des étudiants pour l'enquête sont facilement identifiables, il n'a pas été question de conserver les prénoms des enquêtés. Une solution aurait également consisté à ne garder que la première lettre du prénom des enquêtés, ou de leur attribuer un numéro.

Nous avons choisi le recours au pseudonyme, car il conserve l'anonymat des enquêtés tout en permettant une individualisation (Coulmont, 2017) et une incarnation des discours. L'utilisation du prénom est également représentative des échanges que nous avons pu avoir avec les étudiants enquêtés. Si l'usage des prénoms dans l'anonymisation a pu être décrié comme une forme de condescendance (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991) avec certains publics, elle révèle ici la proximité construite avec les étudiants interrogés.

Étant nous-même étudiante, nous disposions du même statut, souvent du même âge : le tutoiement est de mise et nous nous appelons mutuellement par nos prénoms comme un marqueur de l'entre soi (Coulmont, 2017). L'usage d'une autre méthode que le recours aux pseudonymes n'aurait ici pas été conforme à la nature de nos interactions.

Pour autant, l'usage d'un prénom est loin d'être neutre et sans conséquences sur la restitution de l'enquête. Le prénom est considéré comme un support personnel de l'identité (Coulmont, 2022), fort reflet d'une époque, d'une classe sociale ou d'une origine géographique. Nous avons donc veillé à respecter les symboliques et connotations des prénoms des étudiants rencontrés. Pour cela, nous nous sommes appuyée sur les travaux de Baptiste Coulmont sur la sociologie des prénoms[56].

Dans un projet de recherche intitulé « Mentions », l'auteur analyse les résultats au baccalauréat en fonction des prénoms des candidats. À partir des résultats du baccalauréat entre 2012 et 2020, les résultats et prénoms des candidats sont agrégés et anonymisés. Seuls les prénoms qui apparaissent plus de 40 fois durant la période sont classés selon différents profils, réalisés à partir d'une classification ascendante hiérarchique.

En cherchant un prénom dans le générateur, on obtient donc les résultats moyens obtenus au baccalauréat, ainsi qu'un certain nombre de prénoms qui présentent les mêmes caractéristiques. Le recours systématique à cet outil de Baptiste Coulmont permet une homogénéité dans l'anonymisation des étudiants par un prénom au fil des enquêtes de terrain.

Si cet outil a pu être utilisé dans la grande majorité des entretiens, il a présenté ses limites dans l'enquête du CSE où nous avons rencontré beaucoup d'étudiants étrangers. Parfois peu portés en France, leurs prénoms ont été perçus comme « rares » par l'outil de Baptiste Coulmont et n'ont pas permis le remplacement par un prénom au profil similaire.

Nous avons donc effectué une autre démarche pour tous les prénoms des enquêtés qui ne permettait pas l'usage de cet outil. Comme nous disposions de leur pays de naissance, nous avons effectué des recherches sur les prénoms courants pour chacun d'entre eux. Nous avons ensuite remplacé le prénom de l'enquêté par un prénom fréquemment donné dans leur pays d'origine. Nous avons cependant veillé à respecter l'esprit du prénom initial par des consonances proches ou le même nombre de syllabes. Ce procédé permet de choisir un prénom culturellement homogène en l'absence d'autres facteurs sociaux.

[56] Baptiste Coulmont, *Projet Mentions*, [en ligne], http://coulmont.com/bac/index.html, (consulté le 07/02/2023)

Les tableaux récapitulatifs des entretiens réalisés dans le cadre des projets MobiCampus, POPSU et CSE se trouvent dans les chapitres consacrés à leurs analyses. Les entretiens du projet MobiCampus sont mobilisés dans le chapitre 5 consacré à l'analyse des pratiques quotidiennes des étudiants. Les entretiens issus des enquêtes pour POPSU et au CSE sont analysés en miroir dans le chapitre 6 sur les étudiants en marges.

Après cette description de l'enquête de terrain à travers les modalités de passation des entretiens et l'explicitation des stratégies d'anonymisation, il s'agit d'envisager l'impact de la crise sanitaire sur le déroulé de l'enquête. La période de réalisation de notre contrat CIFRE entre 2019 et 2022 a été fortement impactée par une pandémie mondiale, qui a eu des conséquences directes et indirectes sur le déroulé de cette étude.

4.3.3. Impact de la crise sanitaire sur le déroulé de l'enquête

Ce travail de recherche est intrinsèquement lié au contexte de notre étude. En effet, un grand nombre d'évènements sont venus impacter la réalisation de notre travail de recherche entre mars 2019 et 2023. Nous reviendrons précisément sur trois grands éléments spécifiques de nature très différente : la crise sanitaire et le confinement en France au printemps 2020, le recours à la visioconférence d'un point de vue méthodologique, et le décalage des élections locales.

Le premier élément impactant cette enquête a été la crise sanitaire mondiale à partir de mars 2020. En tant qu'agente à la Métropole, nous avons été priée de ne pas nous rendre sur nos lieux de travail – qui est également en partie notre terrain d'enquête – à partir du 15 mars 2020. Malgré l'absence d'un calendrier précis, il avait été annoncé informellement en interne que nous effectuerions environ deux semaines de travail à domicile. Or, l'enquête de terrain auprès des acteurs institutionnels avait été programmée pour un démarrage mi-mars 2020.

Rapidement après l'instauration du télétravail généralisé, nous avons décidé de maintenir le calendrier du terrain d'enquête et de ne pas attendre la fin du confinement pour mener des entretiens qualitatifs. Au moment de la généralisation des outils de visioconférence, nous avons choisi de faire évoluer notre méthodologie initiale et de mener des entretiens à distance afin de ne pas trop impacter notre calendrier, bien que cela constitue une forme de substitution à une enquête en face à face (Deakin et Wakefield 2014).

Cette décision s’est avérée stratégique dans le contexte d’un confinement strict qui a duré jusqu’à début mai 2020. La majorité des entretiens s’est déroulée en visioconférence ou en présentiel. Dans quelques cas spécifiques, nous avons effectué des entretiens téléphoniques à la demande des acteurs. Le tableau ci-dessous précise les modalités de passation des entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels, terrain principalement impacté par la crise sanitaire.

Tableau 9 : Date et modalités de passation des entretiens avec les acteurs institutionnels		
N° d'entretien	**Date de réalisation**	**Modalité de passation**
1	20/04/2020	Visioconférence
2	23/09/2020	Visioconférence
3	20/07/2020	Présentiel
4	25/06/2020	Visioconférence
5	29/07/2020	Téléphone
6	16/04/2020	Visioconférence
7	15/07/2020	Présentiel
8	15/04/2020	Visioconférence
9	02/03/2021	Présentiel
10	08/09/2020	Visioconférence
11	05/06/2020	Visioconférence
12	23/06/2020	Visioconférence
13	03/07/2020	Téléphone
14	05/01/2020	Présentiel
15	18/12/2020	Présentiel
16	30/09/2020	Présentiel
17	04/05/2020	Visioconférence
18	17/09/2020	Visioconférence
19	16/04/2020	Visioconférence
20	17/09/2020	Présentiel
21	19/06/2020	Présentiel
22	28/09/2020	Visioconférence
23	24/09/2020	Visioconférence
24	05/10/2020	Présentiel
25	02/10/2020	Présentiel
26	10/07/2020	Visioconférence
27	05/10/2020	Présentiel
28	24/04/2020	Visioconférence
29	12/06/2020	Visioconférence
30	24/08/2020	Présentiel
31	14/09/2020	Visioconférence
32	26/09/2020	Visioconférence
33	09/04/2021	Présentiel
34	20/05/2020	Visioconférence
35	20/05/2020	Visioconférence
36	20/04/2020	Visioconférence
37	07/10/2020	Présentiel
38	18/01/2021	Présentiel
39	24/04/2020	Visioconférence
40	09/07/2020	Visioconférence
41	22/07/2020	Présentiel
42	09/07/2020	Téléphone
43	20/05/2020	Visioconférence

Sur les 43 entretiens réalisés avec des acteurs institutionnels, 24 ont été réalisés en visioconférence, 16 en présentiel et 3 par téléphone. Les premiers entretiens sont donc réalisés en visioconférence par le logiciel Zoom en avril 2020.

Nous avons fait le choix d'utiliser ce logiciel pour plusieurs raisons, dont certaines ont déjà été mentionnées par d'autres autrices (Theviot, 2021). Premièrement, nous disposions d'une licence professionnelle qui permettait d'organiser des visioconférences sans limites de temps. Le panel des logiciels de visioconférence était nettement plus réduit en avril 2020 qu'au moment de la rédaction de ce manuscrit. Après plusieurs essais, il s'est avéré que Zoom était le logiciel le plus fiable disponible à cette période, et que la qualité des enregistrements audio permettait une exploitation satisfaisante pour la retranscription.

Face à cette nouvelle méthode d'entretiens à distance, nous avons dans un premier temps sollicité des acteurs déjà connus à la Métropole. Il s'agit d'acteurs que nous avions déjà rencontrés et qui connaissent notre démarche de recherche. Progressivement, l'usage de la visioconférence s'est répandu dans les milieux professionnels, et nous avons pu proposer cette modalité d'enquête à des acteurs jamais rencontrés jusque-là.

À partir de la fin du confinement strict au mois de mai 2020, nous avons poursuivi l'enquête de terrain en laissant aux acteurs le choix des modalités de passation entre présentiel et distanciel. La possibilité de maintenir la visioconférence pour les entretiens a été attractive pour les enquêtés. Un grand nombre d'entre eux ont choisi d'effectuer l'entretien en visioconférence après le déconfinement. Une partie des entretiens en distanciel se sont maintenus en raison de la localisation des enquêtés (Roudot et Derbez, 2022) - certains résident notamment à Paris ou Saint-Étienne - ou par appréhension du contexte sanitaire encore peu stabilisé à l'été 2020. Certains acteurs expriment un sentiment de confort dans le déroulement des entretiens en visioconférence (Milon, 2022), parfois pour l'organisation de leur charge de travail.

La passation d'une grande partie des entretiens de l'enquête de terrain en visioconférence est une spécificité méthodologique propre à la période de réalisation de la thèse. On assiste à quelques publications méthodologiques (Theviot, 2021) sur les entretiens à distance dès la sortie du confinement, les éléments présentés ici s'appuient sur cette littérature et notre propre retour d'expérience.

En amont de la pandémie mondiale, des travaux scientifiques envisageaient déjà le recours méthodologique à la visioconférence pour la passation d'entretiens qualitatifs (Deakin et Wakefield 2014 ; Cater, 2011 ; Janghorban et al., 2014 ; Hanna, 2012 ; Crichton et Kinash, 2003 ; Johnson et al., 2019). Pour autant, cette période et le recours plus systématique à la visioconférence dans les enquêtes en sciences sociales ont accru le nombre de travaux sur le sujet.

La visioconférence est présentée par de nombreux auteurs comme un compromis à l'entretien physique (Roudot et Derbez, 2022), sorte de second choix qui vient heurter les dispositifs initialement envisagés (Sipan, 2022) et faire évoluer les méthodologies. Il ne s'agit pas ici d'effectuer une hiérarchie entre les modalités de passation des entretiens, mais plutôt d'explorer les spécificités de leur déroulement à distance.

D'un point de vue pratique, le recours aux entretiens en visioconférence facilite le recrutement d'enquêtés sans critères géographiques. L'usage de la visioconférence permet également un gain de temps pour le chercheur (Milon, 2022). Bien qu'une grande partie des enquêtés se trouvent sur notre terrain d'étude, le déroulé des entretiens en distanciel permet de limiter les temps de déplacements. Ce gain de temps nous a permis d'être plus flexible en fonction des disponibilités des enquêtés. Il a été possible de satisfaire les contraintes d'emplois du temps de plusieurs acteurs en enchainant les entretiens en visioconférence, ce qui n'aurait pas été possible en présentiel.

Néanmoins, les conditions spatiales de l'entretien peuvent avoir un impact sur la nature de l'échange entre l'enquêtrice et les enquêtés (Roudot et Derbez, 2022 ; Theviot, 2021). Si dans certains cas la présence au domicile est rassurante pour les enquêtés (Milon, 2022), elle peut aussi induire l'irruption de la sphère privée dans l'espace de l'entretien. Ceci a particulièrement été le cas pour les entretiens réalisés pendant le confinement strict, où nous avons aperçu des irruptions d'autres personnes du foyer ou d'enfants pendant nos échanges avec les enquêtés. Des éléments qui n'ont pas perturbé leur réalisation pour autant.

Du point de vue du déroulé des entretiens, la gestion des silences et des relances parait plus difficile à gérer en visioconférence (Roudot et Derbez, 2022). Le possible décalage temporel dû à l'outil technique a pu nous faire craindre de couper notre interlocuteur par des relances trop rapides par exemple.

L'utilisation de la visioconférence impacte le rapport à l'enregistrement dans la conduite des entretiens. Nous avons nécessairement demandé l'accord des participants pour l'enregistrement audio des entretiens réalisés. Pour autant, alors qu'un dictaphone ou un téléphone se trouve physiquement entre deux personnes pour l'enregistrement de l'échange, le virtuel tend à faire disparaitre l'outil d'enregistrement (Theviot, 2021), mise à part la brève annonce qui apparait au début et à la fin de l'enregistrement.

Cette posture face à l'enregistrement a pu être exacerbée par la présence des enquêtés dans leur domicile. Ce cadre, hors du lieu de travail, a pu être propice à des échanges plus libres sur le fonctionnement des institutions. Pour autant, la réalisation d'entretiens à distance ampute le chercheur d'une partie des données contextuelles lors de la réalisation des entretiens (Galimberti, 2021). Bien que la caméra soit centrée sur les visages des individus laissant entrevoir leurs réactions physiques, la coprésence avec les enquêtés permet la transmission plus exhaustive d'une communication non verbale.

D'un point de vue empirique, nous avons constaté des aspects positifs dans la tenue d'un terrain en partie en visioconférence. Le confinement strict a représenté un bouleversement des pratiques professionnelles, où les acteurs institutionnels ont vu leur quotidien changer. La période du début du confinement a été finalement assez propice à la tenue des entretiens, dans la mesure où les enquêtés avaient des emplois du temps beaucoup plus flexibles. Ils disposaient souvent de moins de réunions programmées, ce qui a permis des durées d'entretiens plus longues que les formats habituellement plébiscités dans les administrations. En outre, la situation de télétravail induit sans doute une posture plus distanciée des enquêtés vis-à-vis de leur structure, accentuée encore durant le confinement où les procédures et routines collectives ont été fortement fragilisées.

Les acteurs sollicités ont également manifesté de l'intérêt pour le sujet de leurs pratiques professionnelles. Cet intérêt a pu être exacerbé par le confinement, dans un contexte de moindres interactions professionnelles, propice à la prise de recul.

En plus du confinement et du recours à la visioconférence pour la réalisation d'une partie de l'enquête de terrain, notre travail de thèse a été impacté par le décalage des élections locales. Si le premier tour des élections municipales et métropolitaines a lieu en mars, le second tour initialement programmé le 22 mars 2020 a finalement eu lieu le 28 juin 2020.

Cette période anormalement longue entre les deux tours des élections a d'autant plus augmenté la durée de la réserve électorale. La réserve électorale est définie comme une période préalable aux élections – de quelques semaines à quelques mois – pendant laquelle les élus doivent respecter une forme de neutralité. Sur le terrain, cette réserve électorale s'applique également aux techniciens des collectivités territoriales. Un grand nombre de dossiers techniques sont par exemple en attente de validation politique, les acteurs ne souhaitant pas s'engager sur des décisions stratégiques qui impacteront le mandat suivant.

Notre enquête de terrain étant programmé juste après les élections, nous devions attendre que les nouveaux élus prennent leurs fonctions pour les contacter. Or, les élus de l'ancienne majorité sont restés trois mois supplémentaires, dans un contexte d'urgence dans la gestion de la crise sanitaire, et de réserves sur leurs sujets qu'ils soient candidats ou qu'ils se retirent de la vie politique.

Les nouveaux élus ont finalement pris leurs fonctions début juillet 2020. Nous avons attendu quelques mois avant de les solliciter. Les entretiens avec les élus se sont déroulés entre l'hiver 2020 et le début de l'année 2021 en fonction de leurs disponibilités. Cette temporalité nous a permis de rencontrer des élus qui disposaient d'une meilleure appréhension de leurs fonctions, d'autant qu'il s'agissait du premier mandat pour une partie d'entre eux.

Enfin, autres éléments de contexte, ces élections ont occasionné un changement politique important dans l'exécutif de la Métropole, ainsi que de la Mairie de la ville-centre de l'agglomération. Nous avons déjà abordé les conséquences de cet évènement en matière de rôle dévolu à l'université dans la cité et de modalité d'action. Il ne présente en revanche qu'un enjeu limité en termes méthodologiques pour notre recherche.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

Cette enquête sur l'action publique à destination des étudiants présente plusieurs spécificités.

Premièrement, l'objet d'étude se positionne à la croisée de plusieurs ancrages théoriques. À travers la volonté de caractérisation des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants, on interroge comment les institutions, par la création de politiques publiques locales, envisagent ce type d'objets transversaux et territoriaux.

L'outillage conceptuel qui sera ensuite mobilisé sur le terrain d'étude est issu de plusieurs disciplines, et plusieurs cadres théoriques, dont la sociologie de l'action publique et la sociologie de la traduction. La démarche méthodologique générale est elle aussi à la croisée des approches, avec une articulation globale entre méthodes quantitatives et qualitatives.

Sur le plan méthodologique, il convient de préciser que des éléments complémentaires seront présentés au moment de la mobilisation des données. Seule la démarche générale a été présentée dans ce chapitre.

Une seconde spécificité de cette enquête sur l'action publique locale repose sur sa période de réalisation. Le financement de la thèse sous forme d'un contrat CIFRE d'abord, puis le contexte sanitaire à partir de mars 2020, et le décalage du calendrier électoral ont impacté ce travail. Pour autant, ces éléments ont constitué une opportunité dans la mobilisation de nouveaux outils comme la visioconférence, ou la prise en compte d'une alternance politique locale dans la réalisation d'entretiens avec les élus.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1. DÉFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS

À partir de l'étude de l'agglomération lyonnaise, cette partie pose les premiers éléments d'une réflexion sur la définition d'une notion plus large des agglomérations métropolitaines comme territoires étudiants. Dans une logique multiscalaire, le cas du territoire de la Métropole de Lyon a permis de construire les premières hypothèses d'une qualification des territoires étudiants, notion qu'il s'agira d'approfondir pour permettre une montée en généralité, avant de le réappliquer sur le terrain d'étude. Cet objet de recherche sur la caractérisation de territoires étudiants, à la croisée de l'action publique et l'analyse des pratiques, mobilise un cadre théorique issu de plusieurs sous-disciplines académiques et courants.

Le public cible de notre questionnement, les étudiants, a été défini par son statut, ses enjeux et l'état des connaissances sur le sujet. L'action publique locale qui interroge ces populations présente des enjeux de production d'expertise et de transversalité, qui ont été interrogés dans le questionnement de recherche et à travers la formulation d'hypothèses.

L'approfondissement du concept de territoire étudiant nécessite donc à présent une analyse sur un terrain d'étude spécifique. Les choix méthodologiques et la description des différents recueils de données ont permis la présentation des matériaux disponibles, qu'ils soient inédits ou secondaires, qualitatifs ou quantitatifs.

Les deux parties suivantes seront consacrées à l'analyse des résultats issus de ces matériaux. D'abord par l'approche des acteurs et dispositifs de l'action publique à travers les notions d'expertise et de transversalité (chapitre 3 et 4), puis dans une dernière partie en contribuant à la production de données sur les pratiques étudiantes par une analyse spatiale (chapitre 5 et 6).

PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Les territoires étudiants ont été définis comme des territoires où s'articulent des pratiques étudiantes et une action publique spécifique en direction de ces publics. Le cadrage de cette notion de territoire étudiant doit à présent être confronté à un terrain d'étude avec une analyse de l'agglomération lyonnaise. L'objectif de cette deuxième partie est de montrer en quoi ce terrain est un territoire d'action publique à destination des étudiants. La troisième partie traitera, elle, des pratiques étudiantes sur ce territoire.

Définir une agglomération métropolitaine comme un territoire d'action publique à destination des étudiants nécessite la compréhension des capacités d'intervention des acteurs du territoire sur ce sujet. Celles-ci sont identifiées par la présence d'ingénierie spécialisée, mais aussi par des compétences définies par la loi sur le sujet étudiant, en matière d'aménagement, de mobilité, ou de logement. Ces compétences s'exercent sur le périmètre administratif de la Métropole de Lyon, dont on peut déjà envisager les limites en matière de pratiques quotidiennes des étudiants. Les territoires vécus par les étudiants ne sont probablement pas ceux des 59 communes de l'agglomération lyonnaise.

En plus de ce dépassement géographique, produire une action publique à destination des étudiants nécessite un dépassement des compétences métropolitaines. Contrairement à la Région, la Métropole ne dispose pas de compétences directes en matière d'enseignement supérieur. Pour autant, elle produit une action publique locale à destination des étudiants. Cela suppose une connaissance du sujet alimentée par des expertises. Sa mise en œuvre dans des documents est possible grâce à des démarches transversales qui prennent en compte le public étudiant. On considère que la production d'une expertise institutionnelle et la mise en œuvre de la transversalité dans l'action publique locale permettent le dépassement des compétences métropolitaines et permettent d'établir l'agglomération lyonnaise comme un territoire étudiant.

La mobilisation du cadre théorique de la sociologie de l'action publique a permis de faire émerger plusieurs concepts pertinents pour l'analyse de l'action publique locale à destination des étudiants, parmi lesquels l'expertise et la transversalité.

D'autres grilles de lectures auraient pu être mobilisées comme les *Advocacy Coalition Framework*, méthodologie classique en science politique qui vise à analyser les changements dans l'action publique (Sabatier, 2019). Or, cette méthode privilégie l'étude de l'action publique dans un temps long et à plusieurs niveaux de gouvernance. Le statut particulier de la Métropole de Lyon au sein de la loi MAPTAM de 2015, notamment par l'acquisition des compétences issues du Département, positionne l'analyse dans un temps relativement court, et dans un contexte où une collectivité territoriale concentre l'essentiel des pouvoirs à l'échelle locale. Pour ces raisons, nous avons choisi de mobiliser d'autres méthodes d'analyse de l'action publique.

Les spécificités du terrain d'étude ont conduit au choix de notions applicables à l'échelle des institutions et des pratiques professionnelles. Une partie importante de l'action publique à destination des étudiants est concentrée au sein de la Métropole. Pour autant, elle peut également être portée par d'autres acteurs, individuels, au sein de structures où ces sujets restent minoritaires. La transversalité et l'expertise de l'action publique nécessitent donc d'être interrogées à l'échelle locale du territoire d'étude, mais aussi plus finement à l'échelle individuelle. L'expertise doit par exemple être envisagée à partir des pratiques professionnelles des acteurs pour questionner le mécanisme de la production de l'action publique par la prise de décision. Mais elle doit aussi être interrogée à l'échelle institutionnelle, à travers les politiques publiques locales, comme résultante d'une expertise collective.

L'analyse de la transversalité se positionne à une échelle encore plus large. Les étudiants étant un objet transversal et territorial, cette partie interroge la transversalité de l'action publique qui adresse ces populations sur le territoire lyonnais. La transversalité de l'action publique locale est souvent mentionnée dans la littérature scientifique entre institutions, mais elle peut également être mise en œuvre à l'intérieur des institutions de manière collective, ou par des acteurs individuels. Interroger la production d'une action publique transversale à destination des étudiants doit nécessairement aborder ces deux échelles. La mobilisation de l'expertise individuelle des acteurs, et collective des institutions, est ici nécessaire et complémentaire à l'approche de la transversalité, car permet d'appréhender la manière dont sont adressés les étudiants dans l'action publique.

Afin de comprendre les caractéristiques d'un territoire étudiant, l'analyse doit aussi dépasser le cadre de la Métropole en tant qu'institution, pour envisager le jeu d'acteurs à partir du territoire, et donc les interactions entre les parties prenantes de l'action publique locale. De la même manière que l'expertise, le concept de transversalité est également pertinent à interroger du point de vue des pratiques professionnelles à l'échelle individuelle, et par les politiques publiques à l'échelle institutionnelle.

Cette seconde partie sur les conditions de production de l'action publique à destination des étudiants permettra d'apporter des éléments de réponse à trois des hypothèses de recherche suivantes :

> **H2 :** L'action publique d'une collectivité est constituée de mesures dédiées à des populations, mais d'autres mesures plus génériques sont susceptibles d'impacter les mêmes populations
>
> **H3 :** Les politiques publiques impactant les étudiants sont cloisonnées thématiquement à l'image du fonctionnement en silos des collectivités
>
> **H4 :** L'action publique locale se construit à partir d'une connaissance objectivée de ses objets

L'analyse de l'action publique à partir des mesures à destination d'un public cible, plutôt que par une entrée sectorielle thématique, permettra d'envisager la deuxième hypothèse selon laquelle les politiques publiques d'une collectivité sont faites de mesures dédiées à des populations et d'autres mesures plus génériques qui sont susceptibles d'impacter les mêmes populations.

La troisième hypothèse sur le cloisonnement thématique des politiques publiques impactant les étudiants sera également questionnée. Si l'existence d'une réelle transversalité dans l'action publique à destination des étudiants peut réfuter cette hypothèse du cloisonnement, le constat d'un éclatement des mesures à destination des étudiants par la transectorialité viendra la confirmer.

La quatrième hypothèse sera essentiellement abordée à partir de la notion d'expertise. La production de connaissances objectivées et leur mobilisation sont constitutives de la construction des silos thématiques. En analysant les discours des acteurs sur leurs propres postures d'experts ainsi que les objets d'action publique produits par les institutions, on pourra évaluer la connaissance produite et mobilisée sur les étudiants sur le territoire local.

Cette partie sera donc divisée en deux chapitres. Le chapitre 3 considèrera la production d'une action publique transversale sur le territoire métropolitain, à travers une lecture de l'expertise institutionnelle par la construction des politiques publiques. Le chapitre 4 envisagera ce questionnement du point de vue des acteurs, avec une analyse centrée sur la production de l'expertise, à travers laquelle on pourra éventuellement lire la transversalité.

CHAPITRE 3.
QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

Midi rue Pasteur, restaurant universitaire et siège de l'Université de Lyon

INTRODUCTION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

Ce chapitre interroge les transversalités au sens large, à travers une lecture de l'expertise institutionnelle par la construction des politiques publiques. Pour cela, il convient d'abord de revenir sur la définition de plusieurs notions que nous mobiliserons dans l'analyse de l'action publique, telles que la transversalité ou la sectorialité.

La sectorialité renvoie à la définition des politiques sectorielles au sens d'un domaine d'activité, donc d'un secteur d'intervention d'une politique publique (Muller, 1990). La transectorialité consiste en l'intégration d'une thématique spécifique dans l'ensemble des secteurs de l'action publique (Douillet, Lebrou et Sigalo Santo, 2019). Une approche de la transectorialité revient donc à analyser les mesures à destination des étudiants dans plusieurs politiques sectorielles établies : logement, mobilité, etc.

La transversalité est définie comme « des politiques qui dépassent l'organisation historique de l'action publique par domaines d'intervention spécialisés » (Douillet, Lebrou et Sigalo Santo, 2019, p658). Cette notion de transversalité, la plus large, englobe la sectorialité et la transectorialité. Les politiques transversales sont donc à même de croiser des secteurs et des catégories de personnes.

Ce chapitre questionne la transversalité à l'échelle locale des institutions. Analyser les mesures et politiques à destination des étudiants revient à appréhender la construction d'une expertise collective dans les institutions locales. Les institutions sont envisagées au sens de réseaux à partir de la sociologie de la traduction. La notion de réseau permet d'approfondir la considération traditionnelle des institutions, en les qualifiant de métaorganisations composées d'entités « humaines ou non humaines, individuelles ou collectives, définies par leurs rôles, leur identité, leur programme » (Callon, *in* Latour (éd.) 1992, p 55).

Dans ce contexte d'interactions entre des actants humains et non humains, on pose l'hypothèse que l'expertise institutionnelle dépasse la somme des expertises individuelles. Étudier les dispositifs d'action publique produits par une institution comme la Métropole contribue à interroger une expertise métropolitaine spécifique, au-delà de l'expertise individuelle des acteurs qui la compose (techniciens, élus).

En plus de la qualification d'une expertise métropolitaine, l'analyse de la transversalité à l'échelle institutionnelle est pertinente dans sa temporalité. L'adoption de documents stratégiques, de mesures et de dispositifs dépassent souvent l'inscription temporelle des acteurs dans les institutions, ce qui permet de questionner la transversalité dans un temps long sur le territoire.

À partir de ces deux hypothèses de recherche autour de la transversalité, l'objectif de ce chapitre est d'étudier les conditions de la transversalité dans l'action publique locale. Cette analyse de la transversalité dans l'action publique à destination des étudiants sera menée de l'échelle la plus large à l'échelle la plus restreinte.

Dans un premier temps, on cherchera à identifier tous les acteurs institutionnels impliqués dans la construction de l'action publique à destination des étudiants, dans et hors de la Métropole. L'enquête de terrain auprès des acteurs institutionnels permettra de comprendre les jeux d'acteurs à l'œuvre entre les institutions impliquées dans l'action publique locale à destination des étudiants, à partir de la description de leurs collaborations.

Ensuite, les notions de transversalité et de transectorialité permettront d'analyser l'ensemble des mesures à destination des étudiants, en dépassant le prisme sectoriel des politiques publiques locales.

Enfin, l'analyse du Schéma de Développement Universitaire permettra d'envisager une déclinaison opérationnelle de la transversalité dans l'action publique. En analysant l'adoption d'une telle mesure, son contenu et son application sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, on cherchera à identifier le fonctionnement et la plus-value d'un dispositif transversal de l'action publique.

1) Panorama des institutions impliquées localement sur les questions étudiantes

Dans la perspective d'une analyse de la transversalité à l'échelle locale, ce premier point envisage toutes les institutions investies dans l'action publique locale à destination des étudiants. Ces acteurs institutionnels, publics ou privés, sont tous établis sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Or, ils disposent de compétences et d'objectifs propres, et d'interactions différentes les uns avec les autres. L'analyse des enjeux de ces interactions revient à appréhender le jeu d'acteurs local en matière d'action publique à destination des étudiants.

Pour cela, on mobilise une méthodologie classique d'analyse des jeux d'acteurs (Godet et Durance, 2011). La méthode Mactor a été conçue par Michel Godet (Godet, 1997), et permet d'évaluer plusieurs scénarios sur la stabilité des relations entre les acteurs d'un système. Pour cela, cette méthode vise à identifier les enjeux et les objectifs stratégiques des acteurs à partir de quatre étapes d'analyse :

- Identification des enjeux et objectifs ;
- Identification des acteurs ;
- Hiérarchisation des acteurs ;
- Positionnement des acteurs par rapport à leurs objectifs.

On choisit de conserver les objectifs de cette méthode afin d'analyser le jeu d'acteurs, tout en simplifiant sa réalisation, car elle constitue ici seulement un angle d'analyse de la transversalité, qui sera ensuite complété par une étude de la production de l'action publique.

Concernant le terrain d'étude, la première étape de l'identification des enjeux renvoie aux phases d'élaboration de l'action publique à destination des étudiants. Les entretiens avec les acteurs institutionnels sont mobilisés dans la deuxième étape de l'identification des acteurs. Lors de chaque entretien, il a été demandé aux acteurs de décrire les institutions avec lesquelles ils collaboraient. En recoupant ces différentes informations, un panorama des institutions impliquées se dessine progressivement dans l'action publique locale à destination des étudiants.

La Métropole apparait comme un acteur phare des politiques publiques à destination des étudiants à échelle locale, mais elle n'est pourtant pas la seule institution impliquée. Les entretiens avec les acteurs techniques des politiques publiques permettent de retracer les relations entre les différentes institutions à échelle locale sur la question étudiante.

Les principales institutions évoquées au moment des entretiens sur les dispositifs d'action publique à destination des étudiants sont : la Métropole, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et l'Université de Lyon. Elles sont citées comme des acteurs publics polyvalents sur les thématiques du logement, de la mobilité et des universités. L'Agence d'Urbanisme de Lyon, investie dans ces trois politiques sectorielles, est un interlocuteur récurrent pour la plupart des acteurs locaux.

Sur le plan thématique, deux institutions spécifiques apparaissent. L'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais, SYTRAL Mobilités, pour la compétence mobilité et le CROUS pour la compétence logement social étudiant. Dans une moindre mesure, les entretiens mentionnent certains acteurs propres au logement : les bailleurs sociaux, ou des acteurs privés comme des bureaux d'études, des promoteurs pour la thématique du logement.

La troisième étape de l'analyse, la hiérarchisation des acteurs, repose sur l'analyse d'alliances ou de conflits entre les acteurs. Les influences et les dépendances sont identifiées pour chaque couple d'acteurs. Enfin, la quatrième étape de l'analyse du jeu d'acteur concerne le positionnement par rapport à leurs objectifs.

Afin de proposer une première analyse du jeu d'acteurs local, un tableau de synthèse présente le rôle des principales institutions publiques du territoire, et leurs compétences dans trois politiques sectorielles qui traitent des questions étudiantes à échelle locale : le logement, la mobilité et les politiques universitaires.

En plus des compétences sectorielles, la seconde partie du schéma présente l'investissement des institutions dans la conception de documents-cadres. Deux types d'investissements apparaissent : la construction et la consultation. En complément, les discours des acteurs seront ensuite mobilisés pour décrire les objectifs des institutions, leurs alliances et leurs conflits. Un tableau synthétique présentera ensuite succinctement les caractéristiques des institutions et leurs rapports deux à deux comme évoqués dans la méthode Mactor.

Institution	SECTEUR LOGEMENT	SECTEUR MOBILITE	SECTEUR UNIVERSITE
Région AURA	• Partenaire gouvernance du logement étudiant • Financement du logement social étudiant CROUS	• Autorité Organisatrice des Transports (AOT)	• Coordination des politiques en matière de logistique et de financement
Métropole de Lyon	• Partenaire gouvernance logement étudiant • Financement du logement social étudiante	• Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)	• Pilote la politique universitaire en lien avec l'attractivité
Université de Lyon	• Partenaire gouvernance du logement étudiant	• Partenaire projet MobiCampus (production données mobilité des publics universitaires)	• Communauté d'Universités et d' Établissements (COMUE)
Sytral Mobilités	Ø	• Établissement Public Local	• Interlocuteur de la Métropole et Université de Lyon
CROUS	• Constructeur et gestionnaire de logement sociaux étudiants • Partenaire gouvernance logement étudiant	Ø	• Financeur de la vie étudiantes (aides sociales, restauration, campus)
Agence d'Urbanisme	• Appui technique en vue de l'aide à la décision	• Appui technique en vue de l'aide à la décision	• Appui technique en vue de l'aide à la décision

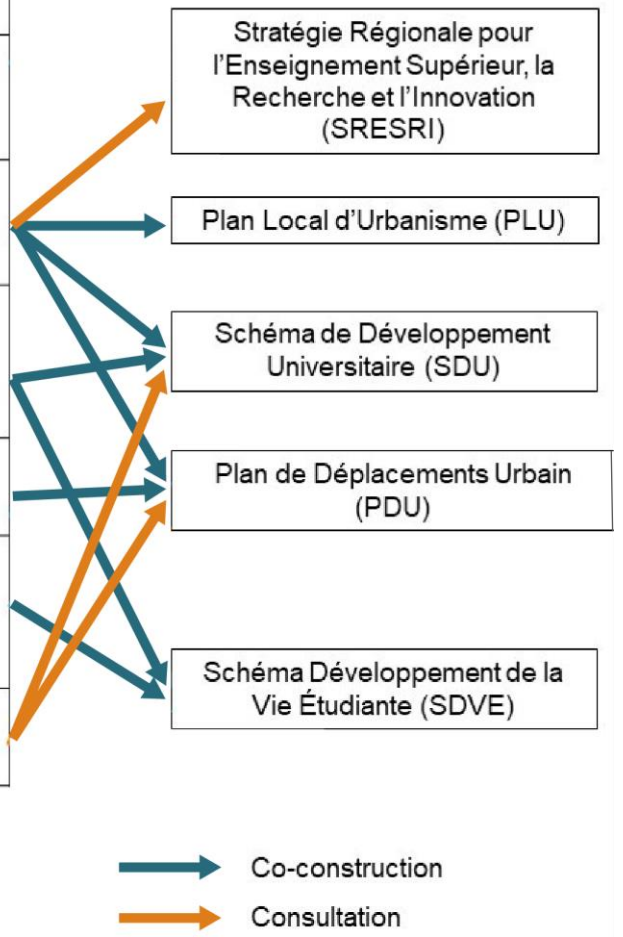

Figure 9 : Compétences des acteurs dans le traitement des questions étudiantes par politique sectorielle (Morhain, 2023)

1.1. Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Les Agences d'Urbanisme, regroupées à l'échelle nationale au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), disposent d'un statut associatif. À l'échelle locale, les partenaires des Agences contribuent au financement des structures (Bentayou, 2007). Ils proposent des sujets d'étude aux Agences d'Urbanisme, ce qui permet la construction d'un programme de travail annuel avec les partenaires.

Depuis les années 1980, l'Agence d'Urbanisme de Lyon dispose d'une grande autonomie vis-à-vis de l'État et de ses partenaires, ce qui permet une prise d'initiative par rapport aux études menées et aux propositions d'orientation pour le développement de la Métropole lyonnaise (Linossier et Menez, 2007).

En plus de la production d'études, l'Agence porte dans son discours une posture de formation vis-à-vis des élus (Lavigne et Dost, 1988). Au tournant des années 2000, l'Agence cumule même le rôle de maitre d'ouvrage et de maitrise d'œuvre pour l'élaboration du Schéma Directeur 2010, avant de revenir à ses missions originelles de maitre d'œuvre pour les études, d'observation territoriale et de veille thématique. Ceci dans un contexte de montée en compétences du Grand Lyon comme maitre d'ouvrage unique dans l'agglomération (Linossier et Menez, 2007, p68).

L'extrait d'entretien suivant présente le positionnement de l'Agence d'Urbanisme par rapport à ses partenaires par un technicien qui travaille dans la structure.

> « Nos partenaires ont de grandes problématiques, de vraies demandes, des vraies commandes à nous passer donc là, pas de problème ils viennent nous voir et puis on regarde comment on peut faire rentrer dans le programme partenarial de l'année suivante, par exemple. On a pu travailler sur une étude, sur une autre en fonction des jours qu'on peut y accorder, en fonction du calendrier électoral […]. Et ce qui fait notre force c'est d'être en capacité d'écoute. Je crois que c'est important d'être à l'écoute de nos commanditaires. À l'écoute ça ne veut pas dire forcément faire de nous ce qu'ils veulent, ça ne veut pas dire non plus les influencer, ça veut simplement dire être juste, être efficient quant à ce qu'on peut leur proposer et ce qu'on peut faire aussi avec eux en termes de jours, en termes de coûts. Mais aussi ce qu'on ne peut pas faire et ce qu'on ne doit pas faire aussi. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

Ce discours met en lumière le statut partenarial de l'Agence d'Urbanisme, fonctionnant avec une remontée de propositions d'études des membres de l'association. L'Agence priorise ensuite les études à mener au sein d'un programme annuel, en fonction de l'investissement potentiel des techniciens. Les partenaires peuvent par exemple demander un nombre de jours de travail à l'Agence sur une étude, qui pourra ensuite être révisé après discussion sur le contenu. Le programme de travail annuel est validé collégialement par l'ensemble des partenaires de l'Agence d'Urbanisme.

L'Agence d'Urbanisme dispose de plus d'autonomie et figure d'ailleurs comme un partenaire. A la différence d'autres acteurs, comme les bureaux d'études, nommés comme des prestataires, à qui les collectivités peuvent aussi confier la réalisation d'études ou de veille thématique. L'entretien mentionne ci-dessous une certaine liberté dans la définition de la commande auprès des Agences d'Urbanisme.

> « Et puis après, bon, on a les bureaux d'étude aussi, où là comme on travaille pratiquement qu'avec les gros bureaux d'étude, ce sont des gens qu'on commence à bien connaître. […] Après bon on a aussi l'Agence d'Urba, qui est à la limite entre les deux. Des fois on ne sait pas trop s'ils sont partenaires financiers, prestataires ou partenaires politiques, c'est toujours un peu compliqué » Entretien 16, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cette posture de l'Agence d'Urbanisme n'est pas toujours facilement identifiable par des techniciens d'autres institutions comme le décrit l'extrait d'entretien précédent. Pour des techniciens de grandes collectivités territoriales, habitués à une externalisation pratiquement complète de la production d'études par des bureaux d'études, l'indépendance de l'Agence d'Urbanisme est difficile à appréhender. Comme la posture d'aide à la décision plus directe aux élus évoquée dans un témoignage précédent, ce technicien décrit les agences d'urbanisme comme de potentiels *« partenaires politiques »*, ce que ne sont résolument pas d'autres acteurs privés en charge de la production d'études. Cette posture politique est aussi incarnée par la gouvernance de l'Agence d'Urbanisme, présidée par des élus des collectivités locales.

Par ses compétences en matière d'études pluridisciplinaires, son réseau partenarial, et le maintien d'une certaine indépendance, l'Agence d'Urbanisme de Lyon apparait comme un acteur doté d'une expertise de production, de conseil et en capacité de positionnement sur des sujets transversaux.

Tableau 10 : Situation de l'Agence d'Urbanisme dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	100 employés
Statut	Associatif
Compétences	• Production d'ingénierie territoriale en urbanisme, aménagement du territoire, énergie, santé environnementale, alimentation, nouvelles mobilités, écologie • Outils pour l'observation • Prospective territoriale
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Région AURA	La Région AURA ne figure plus parmi les partenaires de l'Agence.
Université de Lyon	L'Université de Lyon collabore avec l'Agence sur le mode projet sur des sujets spécifiques comme le SDU, dans le cadre de la co-construction du document et des commandes d'études effectuées par la Métropole. Collaboration entre les institutions sans relation hiérarchique directe.
SYTRAL Mobilités	L'Agence d'Urbanisme effectue des études pour l'élaboration des différents plans en matière de mobilité (PDU, PDM).
CROUS	Les acteurs du logement social étudiant collaborent comme le CROUS avec l'Agence sur le mode projet sur des sujets spécifiques comme Schéma Développement Universitaire
Acteurs privés logement	Pas de collaborations spécifiques.
Métropole de Lyon	La Métropole finance en partie le fonctionnement de l'Agence propose des sujets pour le programme de travail annuel. La Métropole dispose d'un rôle de commanditaire même si l'Agence garde une autonomie dans la définition globale du programme de travail. Un élu de la Métropole préside l'Agence d'Urbanisme.
Bailleurs sociaux	Les bailleurs sociaux, représentés par leurs associations, participent à la gouvernance partenariale du logement étudiant avec l'Agence d'Urbanisme.

1.2. Région Auvergne Rhône-Alpes

Les Régions sont identifiées comme des acteurs historiques de l'action publique à destination des étudiants à l'échelle nationale. Pour autant, la Région paraît avoir un rôle à part dans ce processus partenarial local.

La Région Auvergne Rhône-Alpes n'est par exemple plus partenaire de l'Agence d'Urbanisme depuis 2015, qui compte pourtant 53 membres sur le périmètre de l'aire métropolitaine. Ce retrait des Régions parmi les partenaires des Agences d'Urbanisme n'est pas propre au contexte lyonnais et s'inscrit dans une logique nationale. Des entretiens avec des acteurs issus d'autres Agences d'Urbanismes vont également dans le sens d'un « filtre » dans leurs relations avec les Régions.

Certaines politiques sectorielles qui touchent aux questions étudiantes sont partagées entre la Métropole et la Région AURA comme la mobilité, le financement du logement social étudiant ou l'enseignement supérieur. Pourtant, les entretiens avec les techniciens métropolitains évoquent peu d'interactions avec les techniciens régionaux, et vice-versa. L'extrait d'entretien ci-dessous présente le discours d'un technicien sur les relations entre la Région AURA et la Métropole.

> « La Métropole ne travaille pas beaucoup avec la Région. Je pense que particulièrement avec l'exécutif qu'on a aujourd'hui, plus les territoires sont de petite taille et moins dotés en ingénierie, plus la Région a tendance à intervenir et à être en dialogue avec eux voilà. J'allais dire on travaille presque plus avec les territoires du Cantal qu'avec la Métropole de Lyon. S'il faut donner un exemple un peu plus caricatural. » Entretien 29, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cet acteur décrit une posture d'équilibre régional portée par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au vu du développement important de la Métropole sur le territoire régional et de ses capacités en matière d'ingénierie, la Région se positionne de manière inverse en cherchant à privilégier des territoires moins dotés. Les discours d'autres techniciens régionaux ont également mentionné cette posture d'équilibre régional dans l'attribution des subventions à des sites d'enseignements supérieurs, où les sites situés hors de la Métropole de Lyon ont tendance à être bonifiés dans l'évaluation des projets.

> « Après je pense que là-dessus on a quand même un petit souci d'articulation avec la Région. Parce qu'on a une compétence secondaire sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la vie étudiante. Et la Région, elle, a plein de compétences là-dessus. Et est-ce qu'on travaille bien ? On travaille bien avec la Région sur les investissements, donc notre cœur de métier c'est quand même encore beaucoup les politiques urbaines. Donc oui, pour l'investissement dans les campus, pour le logement, etc., on a vraiment pris notre part… Mais avec la Région, comment on s'articule pour ça, moi honnêtement, je ne suis pas sûre. » Entretien 4, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Ces relations distendues entre la Région et d'autres acteurs locaux sont aussi identifiées dans des discours d'acteurs appartenant à d'autres collectivités territoriales. L'extrait d'entretien ci-dessus pose la question des compétences qui peuvent être partagées entre la Région et la Métropole pour l'enseignement supérieur par exemple. Cette technicienne exprime son doute quant à la qualité des échanges entre les deux collectivités compétentes. La Région et la Métropole s'accordent sur la gestion des financements, comme dans le cas du logement social étudiant dans la démarche de gouvernance partenariale.

Au vu des faibles mentions des collaborations avec les techniciens issus de la Région par les techniciens issus de la Métropole et vice-versa, on peut penser que c'est au niveau de la construction d'une stratégie politique pour l'Enseignement Supérieur que les échanges entre Région et Métropole restent faibles.

Ce bas niveau de collaboration entre la Métropole et la Région AURA sur le territoire doit nécessairement être lu à travers le contexte politique local. En effet, les entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels ont lieu après une alternance politique à la Métropole au profit du parti écologiste. La Région AURA est dirigée depuis 2016 par Laurent Wauquiez, issu du parti les Républicains. Les entretiens réalisés ne permettent pas d'effectuer un historique précis des relations institutionnelles entre la Métropole et la Région AURA. Or, on constate que les orientations politiques métropolitaines et régionales sont aujourd'hui plus éloignées politiquement qu'elles ont pu l'être par le passé, ce qui pourrait influencer les collaborations institutionnelles sur la période d'étude.

Tableau 11 : Situation de la Région AURA dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Région Auvergne Rhône-Alpes	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	9 000 agents
Statut	Collectivité territoriale
Compétences	• Mobilité et transport • Éducation et lycées • Formation et orientation • Économie, emploi et relocalisations • Fonds européens • Aménagement du territoire
Compétences partagées avec d'autres collectivités	• Enseignement supérieur, recherche et innovation • Santé, développement social et handicap • Culture et patrimoine • Sport, jeunesse et seniors • Relations internationales
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	L'Agence d'Urbanisme ne compte plus la Région AURA parmi ses membres.
Université de Lyon	La Région AURA est désignée comme un soutien institutionnel de l'Université de Lyon.
SYTRAL Mobilités	La Nouvelle Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais compte la Région AURA parmi ses membres de droit.
CROUS	Une partie du logement social étudiant produit sur le territoire est financé par la Région, dont la politique vise à soutenir le CROUS uniquement.
Acteurs privés logement	Pas de collaboration spécifique.
Bailleurs sociaux	La Région AURA ne finance pas la construction de logements étudiants par les bailleurs sociaux.
Métropole de Lyon	La Métropole participation à des instances de gouvernance communes avec la Région comme le financement du logement étudiant. Peu de collaborations directes entre techniciens malgré des compétences partagées.

1.3. Université de Lyon

Pendant la durée de notre enquête, l'Université de Lyon est la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) locale. Elle est composée de 11 établissements membres : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet, École Normale Supérieure de Lyon, École Centrale de Lyon, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, SciencesPo Lyon, Vet'Agro Sup, ENTPE, et le CNRS. Ainsi que de 24 autres établissements associés. Il s'agit d'un acteur impliqué dans les trois champs des politiques sectorielles identifiées pour les questions étudiantes : la mobilité, le logement et la politique universitaire au sens large.

Concernant la mobilité, l'Université de Lyon a été partenaire du projet de recherche MobiCampus visant à produire des données inédites sur la mobilité des publics universitaires. L'Université de Lyon a été en posture d'intermédiaire entre ses établissements membres et le laboratoire de recherche pour la diffusion de l'enquête.

> « Et puis un troisième volet de mon poste porte sur la mobilité des étudiants, sur lequel on a une étude, MobiCampus que tu connais, qui a été réalisée et qui est en cours de finalisation. Cela nous permet de poser un peu les bases au sein de l'UdL, sur quels sont les besoins en termes d'aménagement et de suivi de ces thématiques de la mobilité des publics universitaires. L'objectif étant d'atterrir, si on y arrive, sur une gouvernance un peu similaire à celle qui a été mise en place sur le logement social étudiant. Donc ça, c'est un peu pour les sujets historiques. » Entretien 39, technicienne, domaine université, institution publique

Ce projet de recherche-action a contribué à produire des connaissances inédites sur les pratiques de la communauté universitaire locale en matière de mobilité. Au-delà de la production de données, les institutions partenaires du projet comme l'Université de Lyon et la Métropole ont porté l'objectif politique de la création d'un observatoire de la mobilité étudiante et d'un dispositif de gouvernance similaire à celle mise en place sur le logement étudiant depuis 2011. Ce projet est toujours en discussion sur le plan technique en 2022.

Concernant le logement, les techniciens de l'Université de Lyon et leurs responsables politiques sont investis dans la gouvernance du logement étudiant. On reviendra plus en détails sur ce point, mais cette gouvernance implique l'Université de Lyon dans des collaborations avec de nombreux acteurs institutionnels, issus des collectivités, des services de l'État ou des bailleurs. Plus largement, l'Université de Lyon s'implique dans différentes démarches à destination des publics universitaires, dont beaucoup d'entre elles sont destinées aux étudiants étrangers.

> « Et ensuite avec nos partenaires, on travaille beaucoup avec le Crous et avec l'Université de Lyon. L'Université de Lyon on est amenés à mener des actions communes ou du moins à collaborer. Par exemple, alors cela n'a pas marché cette année [à cause de la crise sanitaire], mais l'Université de Lyon organise le Students Welcome Desk qui comme son nom l'indique est un desk d'accueil pour les étudiants étrangers qui venaient faire leurs démarches administratives. Donc voilà, on travaille ensemble. Par exemple la Métropole va intervenir sur certains jours sur la partie diététique puisqu'on a des compétences du coup sur ce volet-là. On va pouvoir intervenir sur la nuit des étudiants du monde, faire un flying, enfin voilà, différentes choses. » Entretien 21, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

L'Université de Lyon est un organisme spécifique dans la mesure où elle est investie sur des questions étudiantes à destination des bénéficiaires. Elle contribue à faciliter les démarches administratives des étudiants étrangers en proposant une externalisation des services préfectoraux pendant le « Student Welcome Desk » par exemple. Elle est aussi investie auprès des établissements universitaires partenaires. L'Université de Lyon a pour vocation de porter la parole des établissements de manière collective, notamment lors d'échanges avec des partenaires extérieurs comme la Métropole ou SYTRAL Mobilités.

Enfin, l'Université de Lyon est investie dans la co-construction de deux documents structurants sur les questions étudiantes. Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2016-2020 (SDVLE) est co-construit en collaboration entre l'Université de Lyon et le CROUS de Lyon. Il vise à améliorer la vie étudiante par l'accès aux services. Le SDVLE comporte notamment des plans d'action pour la qualité de vie étudiante sur différents volets sectoriels comme le logement, la santé, la mobilité, la restauration, le sport, la culture et les engagements associatifs. L'Université de Lyon est également investie dans la coproduction du Schéma de Développement Universitaire (SDU) en partenariat avec la Métropole.

L'Université de Lyon est donc une institution centrale dans l'action publique à destination des étudiants[57], en collaboration avec plusieurs partenaires locaux dans les trois champs sectoriels (mobilité, logement, université). À la fois contributrice directe dans des études comme MobiCampus, ou bien en copilotage de certaines avec la Métropole, elle dispose d'un lien privilégié avec le monde de l'Enseignement Supérieur et la Recherche par rapport à d'autres institutions locales.

[57] Il est à cet égard révélateur que les évolutions statutaires en cours affectant l'Université de Lyon qui lui retirent de nombreuses prérogatives, lui conservent cependant ce rôle de pivot entre les établissements universitaire du site Lyon-Saint-Etienne et les collectivités territoriales.

Tableau 12 : Situation de l'Université de Lyon dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Université de Lyon	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	Entre 250 et 500 salariés
Statut	Communauté d'Universités et Établissements (ComUE)
Compétences	• Formation • Recherche (valorisation, entrepreneuriat) • International • Vie des campus • Culture, sciences et société
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	L'Université de Lyon collabore avec l'Agence sur le mode projet sur des sujets spécifiques comme le SDU, dans le cadre de la co-construction du document et des commandes d'études effectuées par la Métropole. Collaboration entre les institutions sans relation hiérarchique directe.
Région Auvergne Rhône-Alpes	L'Université de Lyon collabore avec la Région sur l'ESR à échelle internationale.
SYTRAL Mobilités	L'Université de Lyon centralise les demandes des établissements en vue de les transmettre au SYTRAL.
CROUS	L'Université de Lyon est en charge de la co-construction du SDVE avec le CROUS.
Bailleurs sociaux	L'Université de Lyon participe à la gouvernance partenariale du logement étudiant avec l'association représentante des bailleurs sociaux.
Acteurs privés logement	Pas de collaborations spécifiques – plutôt en direct avec les établissements.
Métropole de Lyon	L'Université de Lyon est en charge de la co-construction du SDU avec la Métropole.

1.4. Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités)

En fonction des temporalités, on évoque le Sytral ou bien SYTRAL Mobilités. L'acteur local historique était le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) jusqu'en 2022. Suite à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM), le SYTRAL devient un Établissement Public Local en 2022 et change de nom pour SYTRAL Mobilités.

Ce changement institutionnel du SYTRAL en SYTRAL Mobilités n'impacte pas les missions d'organisation des transports publics. SYTRAL Mobilités est à ce titre en charge des services de transport régulier, de transports à la demande, transports scolaires et de la liaison entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry desservi par une ligne spécifique, le Rhône Express. Le passage à un Établissement Public conforte ces compétences, et inscrit dans la loi le fait que toutes les collectivités et EPCI membres du SYTRAL Mobilités soient des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Concernant le périmètre, celui du SYTRAL Mobilités en tant qu'Établissement Public est plus petit que celui du SYTRAL après la loi MAPTAM, qui comprenait tout le département du Rhône. Aujourd'hui, le périmètre comprend le département du Rhône, moins la communauté d'agglomération du Pays de Condrieu, soit la desserte de 263 communes (dont 59 dans la Métropole de Lyon). Le changement en Établissement Public impacte donc davantage la gouvernance que le périmètre d'action. Tous les EPCI, en plus de la Métropole et la Région, deviennent des Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour des mobilités actives, solidaires et partagées.

Ce périmètre de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (AOMTL) doit permettre de développer une offre de transport collectif à l'échelle d'un territoire plus vaste avec pour objectif une meilleure cohérence des stratégies de mobilités autour de la Métropole et une tarification unifiée[58].

[58] Métropole de Lyon, Communiqué de presse sur le changement de statut du SYTRAL en établissement public local, [en ligne], 2021, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj8gfS45IX9AhW-UKQEHcFMDvkQFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.grandlyon.com%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2Fmedia%2Fpdf%2Fespace-presse%2Fcp%2F2021%2F20211214_cp_votestatutsytral.pdf&usg=AOvVaw0dBn07akyeTusugOejz9zA, (consulté le 07/02/2023)

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, SYTRAL Mobilités est aussi en charge de l'élaboration d'un Plan de Mobilité sur son périmètre d'action. Ce document, annoncé par SYTRAL Mobilités pour 2025 au plus tard, doit définir les orientations de la politique locale de mobilité (des personnes, des marchandises, de stationnement et de circulation) à l'horizon 2040.

Ce changement institutionnel majeur en matière d'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais impacte nécessairement les relations avec d'autres institutions. Les entretiens réalisés auprès d'acteurs institutionnels ont eu lieu avant la création de l'Établissement Public Local, et décrivent donc les collaborations entre la Métropole et le Sytral en tant que syndicat mixte.

> « Alors l'institution avec laquelle on travaille le plus étroitement c'est la Métropole. Le SYTRAL c'est un syndicat mixte. On est un syndicat mixte de transport composé d'élus de la Métropole, de la Région et des communautés de communes qui adhèrent au SYTRAL. Je vous ai parlé de la CCEL tout à l'heure et également de 6 communes dans l'Ouest lyonnais qui ont fait le choix d'adhérer au SYTRAL, voilà. Mais le principal contributeur au SYTRAL aujourd'hui c'est la Métropole. Donc la Métropole est majoritaire en termes de nombre de représentants au sein de notre instance décisionnelle qui s'appelle le comité syndical du SYTRAL, et puis elle est son principal contributeur financier. Donc selon les dossiers, on est plus ou moins en étroite collaboration, ça dépend des dossiers et de la nécessité que l'on a de travailler ensemble plus ou moins étroitement. Mais moi je travaille pas mal avec le service déplacement de la Métropole puisqu'ils sont aussi positionnés plutôt en amont dans les études qu'ils réalisent. » Entretien 22, technicienne, domaine mobilité, institution publique

Cet extrait décrit, au sein du SYTRAL, la Métropole comme un partenaire privilégié sur le sujet de la mobilité. Plus largement la Métropole est plutôt identifiée comme le principal financeur de syndicat mixte des transports à l'époque. Des collaborations sont mentionnées avec un service spécifique à la Métropole, appelé Service Déplacements au moment de l'enquête de terrain, où sont traités des sujets stratégiques sur la politique de mobilité métropolitaine à grande échelle.

Ces échanges sont décrits différemment en fonction des acteurs interrogés sur la politique de mobilité. Ici les interactions sont variables, comme mentionnées par cette technicienne : « ça dépend de la nécessité que l'on a de travailler ensemble plus ou moins étroitement ». Plusieurs techniciens métropolitains décrivent également des relations variables avec le SYTRAL, avec des problématiques de communication et un manque d'échanges de données.

Ici aussi, le contexte politique au moment de l'enquête de terrain impacte fortement les collaborations entre les institutions. Au-delà des rapports individuels entre les techniciens, les relations complexes entre les deux institutions lors de la fin du mandat 2015-2020 pèsent sur leurs échanges.

Des travaux menés antérieurement sur les enjeux politiques du périmètre du SYTRAL font état de rapports complexes et d'un manque de volonté politique (Fitria et Charmes, 2018). À partir des élections métropolitaines de 2020, Bruno Bernard, président de la Métropole devient également président du SYTRAL. Une même ligne politique est donc partagée au sein du SYTRAL et de la Métropole ce qui paraît faciliter les collaborations entre les deux institutions.

Tableau 13 : Situation de SYTRAL Mobilités dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités)	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	150 salariés
Statut	Établissement Public Local
Compétences	• Développement des transports en commun • Définition de la politique de gestion des réseaux
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	L'Agence d'Urbanisme produit des études dans le cadre des plans de mobilité (PDU, PDM, EDGT etc.)
Région Auvergne Rhône-Alpes	La Région AURA est membre de SYTRAL Mobilités et un élu de la Région siège au Conseil d'Administration.
Université de Lyon	L'Université de Lyon établit un dialogue avec l'AOM dans le cadre de la commission d'adaptation de l'offre pour répondre à l'évolution de leurs besoins de mobilité.
CROUS	Pas de collaborations spécifiques, mais les stratégies d'implantation de résidences tiennent compte de la desserte locale en transport en commun.
Bailleurs sociaux	Pas de collaborations spécifiques, mais les stratégies d'implantation de résidences tiennent compte de la desserte locale en transport en commun local.
Acteurs privés logement	Pas de collaborations spécifiques, mais dépendance des acteurs privés au réseau de transport en commun au lors d'identification d'opportunités foncières.
Métropole de Lyon	La Métropole est le principal financeur de SYTRAL Mobilités et dispose d'un pouvoir politique majeur avec 24 sièges occupés sur 37 au sein du Conseil d'Administration. La Loi LOM indique que la présidence de SYTRAL Mobilités revient de droit à la Métropole, incarnée par son président ou un autre élu. Depuis 2020, le Président de la Métropole est aussi Président de SYTRAL Mobilités.

1.5. Acteur du logement social étudiant : CROUS

Le CROUS est un établissement public à caractère administratif chargé de remplir une mission de service public. Il est l'opérateur historique du logement social étudiant. Bien qu'il s'agisse d'un acteur majeur, car il collabore avec de nombreux acteurs du territoire, il ne dispose pas du monopole de la construction et de la gestion du logement étudiant. D'autres bailleurs sociaux sont amenés à construire, voire parfois à gérer des résidences sociales étudiantes. Le CROUS, en tant que futur gestionnaire du logement réalisé par d'autres bailleurs, est amené à collaborer dans l'élaboration du cahier des charges des bâtiments.

Le CROUS est une structure spécifique qui dispose de compétences diverses autour de la vie étudiante comme le logement, la restauration universitaire ou l'attribution des bourses sur critères sociaux. Tous les acteurs investis dans le logement étudiant ont décrit des collaborations régulières avec le CROUS à l'image de l'entretien ci-dessous.

> « Après les Crous aussi, notamment sur le logement, mais pas que, il y a tout ce qui est restauration. Il y a aussi les bailleurs sociaux qui s'occupent de logements, pas uniquement les Crous. Parce que le Crous peut être maître d'ouvrage, mais souvent il passe aussi par des bailleurs, notamment sur le territoire Métropole de Lyon, qui construisent des logements pour eux. Et après les équipements sont mis en gestion Crous. » Entretien 23, technicien, domaine logement, collectivité territoriale

La diversification de la construction par d'autres acteurs locaux intervient dans un contexte de pénurie de logements sociaux étudiant, où le CROUS n'est pas en mesure de répondre seul au besoin de production. Si le financement du logement étudiant est partagé entre la Métropole et la Région AURA, cette dernière ne finance dans les faits que le logement étudiant produit par le CROUS. Les autres bailleurs sociaux sont financés eux par la contribution de la Métropole.

Au-delà de sa posture de constructeur et de gestionnaire de logement social, le CROUS est identifié à l'échelle locale comme un acteur stratégique sur les questions étudiantes. L'extrait d'entretien ci-dessous réalisé avec une technicienne du CROUS décrit des relations partenariales nombreuses à l'échelle locale.

> « Et en partenaires à l'extérieur, c'est Université de Lyon beaucoup. Service de la Vie étudiante *[service partagé entre la Métropole et la ville de Lyon]* et aussi le service qui gère le SDU. Donc je travaille avec la Métropole, du coup avec la Maison des étudiants de la Métropole. Et puis on a aussi des contacts avec la Région, avec la Direction de l'Enseignement Supérieur. Et puis il y a tout ce qui est établissement, enseignement sup, université, grandes écoles. On travaille beaucoup avec eux. » Entretien 26, technicienne, domaine logement, institution publique

Le CROUS est un acteur central de la politique universitaire et de logement à destination des étudiants. Un cloisonnement thématique entre logement et mobilité est perceptible dans la mesure où il n'y a pas de collaboration directe avec l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais. Pour autant le CROUS est fortement impliqué dans le panorama des relations institutionnelles. Il est aussi à l'initiative de la co-construction de certains documents stratégiques comme le Schéma Directeur de la Vie Étudiante.

Tableau 14 : Situation du CROUS dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Acteur du logement social étudiant (CROUS)	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	674 salariés
Statut	Établissement public à caractère administratif chargé de remplir une mission de service public
Compétences	• Gestion et attribution des bourses et de l'action sociale • Construction et gestion de logement étudiant • Restauration universitaire
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	L'Agence d'Urbanisme collabore avec le CROUS sur le mode projet sur des sujets spécifiques comme le SDU. Collaboration entre les institutions sans relation hiérarchique directe
Région Auvergne Rhône-Alpes	La Région AURA collabore avec le CROUS par un financement direct du logement social étudiant produit dans le cadre de la gouvernance du logement étudiant. Collaborations directes avec le CROUS pour l'implantation de logement étudiant sur des territoires hors de la Métropole.
Université de Lyon	L'Université de Lyon collabore avec le CROUS sur la construction du SDVLE, et en partenariat lors de la construction du SDU et de la gouvernance du logement étudiant.
SYTRAL Mobilités	Pas de collaborations spécifiques.
Bailleurs sociaux	Les bailleurs sociaux construisent des logements étudiants, gérés ensuite par le CROUS.
Acteurs privés logement	Pas de collaborations spécifiques. Lien avec d'autres bailleurs impliqués dans la construction de logement sociaux étudiants, ensuite gérés par le CROUS.
Métropole de Lyon	La Métropole finance le CROUS pour la production de logement étudiant au même titre que d'autres bailleurs sociaux.

1.6. Bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux sont les principaux acteurs du logement social destinés à loger des personnes aux faibles ressources. La construction de logement social bénéficie de soutiens publics. À l'échelle locale, plus d'une trentaine de bailleurs sont présents sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les acteurs les plus implantés localement sont représentés par une association régionale, AURA HLM.

Si l'intercommunalité a été peu évoquée jusqu'ici en raison de compétences centralisées par la Métropole de Lyon, la construction de logement et l'attribution des permis de construire présentent des enjeux spécifiques. L'extrait d'entretien ci-dessous décrit le processus de négociation entre un bailleur social, une commune et la Métropole lors d'une proposition de construction de la part du bailleur.

> « Alors il n'y a jamais de refus de projet de la Métropole, parce que vu la pression de logement social sur le territoire, il faut qu'on avance, il y a du boulot... Il y a de l'accompagnement, c'est-à-dire que quand je propose une opération à la Métropole, il y a toujours des niveaux de validation. Une validation de la Métropole, mais il y a aussi une validation de la commune. Et la Métropole nous accompagne sur la validation de la commune. Il faut aussi que cette programmation proposée à la Métropole, elle satisfasse à la commune et donc il y a très souvent des négociations entre la Métropole et commune pour accepter le logement social, ou dans certains cas la programmation de résidence étudiante. On a des territoires où il y a déjà beaucoup de résidences étudiantes, on a levé le pied dans certains cas, après avoir discuté avec la mairie, et la Métropole, voilà. » Entretien 7, technicien, domaine logement, institution publique

Le technicien interrogé décrit une pénurie de logements abordables dans la Métropole de Lyon, qu'ils soient dédiés aux étudiants ou à la population générale éligible au logement social. Ici, la Métropole est dans une posture de facilitatrice vis-à-vis des communes, dans l'optique d'atteindre ses objectifs de production sur le territoire. Cet extrait décrit la manière dont les communes peuvent parfois bloquer des projets de construction de logements sociaux. Sans savoir s'il s'agit de communes ou d'arrondissements de Lyon, ce technicien décrit le refus de certains maires, qui considèrent leurs territoires comme déjà trop dotés en résidences étudiantes.

Ce propos interroge sur la représentation des populations étudiantes de la part des acteurs politiques. Refuser la construction de logement dédié sur un territoire au motif d'une surreprésentation de ces populations laisse entendre des externalités négatives à la concentration des étudiants.

À l'inverse de ce témoignage, nous avons assisté informellement à des échanges entre techniciens sur le fait que certaines communes souhaitaient construire des résidences étudiantes, bien qu'il ne s'agisse pas de localisation préférentielle a priori (pas de présence d'enseignement supérieur à proximité, absence desserte par des lignes structurantes de transport en commun). Cette volonté des communes a pu être motivée par le statut du logement étudiant.

En effet, le logement social est financé selon quatre catégories, PLAI, PLUS, et PLS :

- Les logements PLAI sont réservés aux locataires en situation de grande précarité ;
- Les logements PLUS correspondent à des loyers modérés ;
- Les logements PLS sont attribués à des locataires disposant des ressources les plus importantes au sein du parc social.

Le logement social étudiant est financé selon le dispositif PLS. Pour certaines communes, la construction de logement social étudiant contribue donc à augmenter leur couverture de logements sociaux, tout en accueillant sur leurs territoires les populations parmi les moins précaires du parc social. Une représentation des étudiants qui sous-entend ici des externalités positives à leur présence dans les territoires.

Le logement étudiant est développé par les bailleurs sociaux, dont certains disposent aussi de filiales spécifiques, à la manière des groupes de promotion immobilière privés. Malgré l'existence de ces filières dédiées aux étudiants chez les bailleurs, avec des offres particulières en colocation par exemple, des logements du parc social sont aussi occupés par des étudiants de manière diffuse. Concernant le logement dédié aux étudiants, les bailleurs assurent la construction, dont ils prennent la gestion ensuite ou la délèguent au CROUS.

Les échanges entre les bailleurs sociaux et le CROUS sont décrits à travers l'extrait d'entretien suivant. Il est question d'un modèle de résidence étudiante construite par un bailleur social, mais standardisée selon le cahier des charges du CROUS.

> « Pour ce qui est du modèle de résidence aujourd'hui, il n'est pas propre à notre bailleur parce qu'il est typiquement conforme au cahier des charges du CROUS. C'est-à-dire que c'est une résidence typiquement Crous. Et ça permet de labelliser le bien tout de suite quoi, on se pose pas de question. » Entretien 7, technicien, domaine logement, institution publique

Le technicien interrogé ici travaille pour un bailleur social qui a des relations avec le CROUS depuis plusieurs années. Ce bailleur construit et gère du logement à destination des étudiants de manière diffuse, notamment lors de réhabilitations. En parallèle, il effectue aussi des opérations de plus grande envergure avec la construction de résidences étudiantes. Ces résidences sont construites de la même manière que celle du CROUS, puisque l'organisme en prendra la gestion ensuite. Cette construction du logement social étudiant par les bailleurs sociaux est encouragée par la Métropole, dans la mesure où elle permet d'augmenter la production sur le territoire. Elle est financée dans le cadre de la gouvernance partenariale du logement étudiant sur laquelle nous reviendrons.

Tableau 15 : Situation des bailleurs sociaux dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Acteur du logement social étudiant (CROUS)	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	Variable
Statut	• Offices publics de l'habitat (OPH) • Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) • Coopératives d'HLM • Sociétés anonymes d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) • Entreprises Publiques Locales (EPL)
Compétences	• Construction • Acquisition de logements sociaux • Vente et mise à la location • Missions de conseils ou ingénierie urbaine aux collectivités
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	L'Agence d'Urbanisme fait partie du comité de pilotage partenarial du logement étudiant avec l'organisme représentant des bailleurs sociaux (AURA-HLM).
Région Auvergne Rhône-Alpes	La Région ne finance pas les bailleurs sociaux qui produisent du logement étudiant.
Université de Lyon	L'Université de Lyon fait partie du comité de pilotage partenarial du logement étudiant avec l'organisme représentant des bailleurs sociaux (AURA-HLM).
SYTRAL Mobilités	Pas de collaborations spécifiques.
CROUS	Les bailleurs peuvent être amenés à construire des logements sociaux à destination des étudiants, ensuite gérés par le CROUS.
Acteurs privés logement	Les acteurs privés du logement peuvent se trouver en concurrence avec les bailleurs sociaux dans l'activité d'acquisition de logement.
Métropole de Lyon	La Métropole finance des bailleurs sociaux qui produisent du logement étudiant au même titre que le CROUS.

1.7. Acteurs privés du logement

Les acteurs privés sont plus nombreux dans le secteur du logement que dans celui de la mobilité, bien qu'il existe également des acteurs privés en tant qu'opérateurs de mobilité. Cette partie est consacrée aux acteurs privés du logement. L'extrait d'entretien suivant présente le discours d'un acteur issu d'une institution publique décrivant ses relations avec les acteurs privés du logement.

> « On s'est rapproché aussi des promoteurs privés parce que vous le savez le logement ce n'est pas que l'apanage des bailleurs sociaux c'est aussi des promoteurs privés qui eux sont beaucoup moins... Enfin s'expriment beaucoup moins sur la question, non pas pour faire de la désinformation, pour ne pas communiquer, mais parce que pour eux ce n'est pas leur souci, ils savent que les résidences étudiantes à Lyon, ils les rempliront. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

Les acteurs privés et les bailleurs sociaux sont ici mentionnés comme des acteurs majeurs de la production de logement étudiant. Les bailleurs sociaux sont décrits comme plus proches dans leurs rapports avec les institutions publiques, probablement en raison d'une moindre communication de la part des acteurs privés, ou d'une plus grande dépendance financière aux collectivités. Quand les bailleurs sociaux sont en lien direct avec la Métropole pour la construction de logements abordables en accord avec la politique locale, les opérateurs privés eux fonctionnent selon une logique de marché.

Dans un contexte de marché du logement très tendu à Lyon, tous les opérateurs rencontrés lors d'entretien ont mentionné parvenir à remplir l'intégralité des places de logements étudiants construites. Ce témoignage entre en résonnance avec celui de plusieurs acteurs privés du logement étudiant, qui décrivent une demande très au-delà de l'offre dans l'agglomération lyonnaise. Cette tension du marché ne les incite d'ailleurs pas à une prise en compte des besoins des populations étudiantes. Les périodes de vacance sont très faibles et les gestionnaires peuvent faire jouer la concurrence entre les dossiers pour inciter les étudiants à prendre leur logement le plus tôt possible en vue de la rentrée universitaire.

Si les acteurs privés participent à la politique locale du logement étudiant tout en étant plus en marge de celle-ci, ils n'en sont pas moins dépendants des orientations politiques et de l'aménagement du territoire.

> « Et les acteurs du logement ont leur logique propre, ils ont leurs besoins de rentabilité comme toute structure qui accueille du public et ils ont besoin de comprendre comment cela fonctionne. Ils ont besoin de la collectivité parce que s'il n'y a pas de bus qui passe dans un rayon de 500 m autour de leur résidence, ça ne fonctionnera pas quoi. Si la collectivité leur interdit de mettre des places de parkings devant leur résidence alors qu'il n'y a pas de moyens de se déplacer ça ne peut pas fonctionner non plus. Du coup il y a vraiment un travail d'échange avec les acteurs. Ce travail il est quand même vraiment plus important avec les acteurs du logement social. Pour les acteurs privés, tout ce qui va faire les foncières, les gestionnaires qui sont privés et qui font de la résidence service là le dialogue se fait moins. Même si les collectivités ont bien envie de discuter avec ces acteurs-là ! » Entretien 43, technicienne, domaine logement, institution publique

Cet extrait d'entretien recoupe le précédent en mentionnant une différence dans le niveau d'interactions des collectivités avec les acteurs privés d'une part, et les bailleurs sociaux en charge du logement étudiant d'autre part. Pour autant, cette technicienne évoque comment les enjeux d'aménagement du territoire, notamment en matière de desserte de transport ou de stationnement, peuvent avoir un impact fort sur les acteurs privés et leur offre de logement.

Du point de vue des acteurs privés, les rapports avec les collectivités sont stratégiques à de nombreux égards. Il existe déjà des enjeux d'implantation sur les territoires. L'extrait d'entretien ci-dessous mentionne comment l'implantation d'une première résidence étudiante sur un territoire peut être une carte de visite stratégique pour un promoteur immobilier vis-à-vis des collectivités.

> « Un projet de résidence étudiante, ça sert de « promoteur » pour les collectivités. Parce que par exemple quand notre entreprise est dans les trois derniers pour avoir un projet : on va dire aux chargés du projet de la collectivité qu'on a des savoir-faire et c'est concret, ils peuvent aller visiter la résidence. […] Mais il y a maintenant dans tous les projets, un cahier des charges auxquels les décideurs sont très sensibles. C'est une résidence étudiante certes, mais ouverte sur le quartier, de l'intergénérationnel, de la responsabilité sociale et environnementale, voilà. Il faut du vert, de l'intergénérationnel, il faut du ci et du ça, donc il faut qu'on raconte l'histoire, pour que quand on arrive dans la résidence étudiante il y ait des poufs dans la cafeteria, des machins comme ça, avec sur la grande table des étudiants en train de faire du coworking. Une résidence avec des gens qui ne s'isolent pas, qui vivent ensemble. Donc on les [les collectivités] fait venir, on leur montre les vidéos de ce qu'on fait au moment d'un forum des associations. » Entretien 40, gestionnaire, domaine logement, entreprise privée

Le récit de cet acteur peut paraitre cynique vis-à-vis du discours sur les projets urbains lorsqu'il mentionne *« il faut qu'on raconte l'histoire »*. Cette posture dénonce une relative homogénéité du cahier de charges porté par certaines collectivités, qui peuvent avoir toutes les mêmes attentes, avec une mode pour certains types de prestations comme les espaces de coworking ou les jardins partagés.

Pour autant, cela reflète une évolution des exigences des collectivités territoriales concernant l'implantation du logement étudiant sur les territoires. Au-delà de la production quantitative, stratégique dans un contexte de pénurie de logements abordable pour les étudiants, on note une attention nouvelle pour des espaces ou des modes de vie, censés permettre une vie étudiante plus agréable (environnement, création de lien social).

Dans la suite de l'entretien sur les relations entre acteurs privés et collectivités, l'enquêté suggère la possibilité de connivence entre des promoteurs immobiliers et des élus locaux qui peuvent avoir chacun des intérêts dans l'implantation de résidences étudiantes. Les premiers pour atteindre leurs objectifs chiffrés en matière de construction, les seconds en raison de l'image positive du logement étudiant sur les territoires. Dans certains cas l'implantation de résidences étudiantes représente un produit dans un projet plus global de logement. Les promoteurs peuvent donc s'engager à construire des résidences dans des territoires moins attractifs pour le logement étudiant afin de remporter un projet plus global. Si ces pratiques sont décrites sur différents territoires moins denses, le territoire de la Métropole de Lyon est considéré comme très attractif du point de vue du logement étudiant, si bien que toutes les opportunités peuvent être intéressantes selon les acteurs privés interrogés.

Or les acteurs privés du logement ne sont pas seulement en relation avec des collectivités territoriales. L'extrait d'entretien ci-dessous mentionne les relations entre une autre institution publique et des acteurs privés du logement.

> « Les promoteurs privés quand ils sont intéressés [pour faire des colocations étudiantes], c'est soit ils viennent nous chercher soit ils sont intéressés par la plus-value que peut apporter un projet de ce type-là. Comme pour le coup ils n'ont pas forcément de compétences en interne sur ces sujets, ils sont plutôt appétants et réceptifs sur ce qu'on leur raconte. Et parfois ils témoignent d'un enthousiasme et d'un intérêt qu'on ne retrouve pas forcément chez des acteurs dont on pourrait penser que... Donc c'est très intéressant, ce sont des chocs de culture qui font qu'il y a des espaces de créativité qui sont beaucoup moins contraints que parfois quand tu discutes avec un CROUS ou un bailleur. Même s'ils resituent ça dans un contexte d'équilibre et de rentabilité économique minimum, ce qui est normal. » Entretien 17, consultant, domaine logement, institution publique

Cet extrait présente le témoignage d'un consultant en charge du développement de modes d'habiter spécifique pour les étudiants au sein d'une institution publique. Des collaborations avec des acteurs privés et publics spécialisés dans le logement étudiant sont évoquées. Bien qu'ayant des relations historiques avec les bailleurs sociaux, cet acteur décrit leurs collaborations comme étant plus bridées et moins créatives que celles entretenues avec les acteurs privés. En effet, les acteurs privés perçoivent la diversité dans leur typologie de logement comme une plus-value pour attirer les populations étudiantes, d'autant plus sur des résidences parfois moins bien localisées du point de vue de la proximité des établissements d'enseignement supérieur.

Du point de vue de leurs relations avec les collectivités territoriales qui dictent la politique du logement étudiant ou bien d'autres acteurs publics, les acteurs privés du logement étudiant jouent un rôle clé dans la structuration de l'offre locale de logement étudiant.

Tableau 16 : Situation des acteurs privés du logement dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Acteurs privés	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	Variable
Statut	Entreprises privées
Compétences	• Promotion immobilière • Gestion de résidences
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	Pas de collaborations spécifiques.
Région Auvergne Rhône-Alpes	Pas de collaborations spécifiques.
Université de Lyon	Certains acteurs privés cherchent à établir des collaborations avec des établissements membres de l'Université de Lyon afin de promouvoir leurs résidences à proximité des lieux d'enseignements.
SYTRAL Mobilités	Pas de collaborations spécifiques.
Bailleurs sociaux	Pas de collaborations spécifiques, mais potentielle concurrence sur des activités d'acquisition de logement.
CROUS	Pas de collaborations spécifiques.
Métropole de Lyon	Les acteurs privés peuvent être éligibles à une aide financière de logements étudiants par la Métropole de Lyon s'ils réunissent les critères établis et présentent leurs projets à une commission. Les acteurs privés sont amenés à positionner des résidences étudiantes dans des programmes d'aménagements permis par les collectivités. Rapport de subordination des acteurs privés vis-à-vis de la Métropole ou d'autres communes qui la constitue.

1.8. Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon dispose d'un rayonnement qui dépasse son territoire dans l'action publique à destination des étudiants. Plus que sa capacité d'impulsion de la politique métropolitaine à échelle locale, l'exemple lyonnais en matière de politique universitaire est une source d'innovation pour d'autres territoires.

En effet, la Métropole apparait comme précurseure à l'échelle nationale sur les politiques étudiantes, par la mise en place de son Schéma de Développement Universitaire en 2010 et de la gouvernance du logement étudiant qui en découle. Cette position d'avant-garde est également pointée dans des documents techniques comme le guide pour construire les observatoires locaux du logement étudiant (FNAU,2017), et revendiquée par les acteurs qui travaillent sur le territoire.

> « Je pense qu'en matière de logement étudiant, la Métropole est plutôt en pointe, c'est à dire notamment en arrivant à dialoguer et en ayant mis au point un partenariat large avec le CROUS et les bailleurs sociaux, ce qui s'était fait nul part ailleurs. » Entretien 1, technicienne, domaine logement, collectivité territoriale

Des entretiens réalisés avec des techniciens issus d'autres agglomérations métropolitaines françaises pointent également leur « inspiration » directe du modèle lyonnais dans l'élaboration de leurs schémas locaux. L'extrait d'entretien suivant décrit un benchmark au sein d'une autre agglomération métropolitaine, au sujet des politiques lyonnaises en matière de logement et de mobilité quotidienne.

> « Pour travailler dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, Lyon est souvent un modèle, pour beaucoup de Métropoles, elle est en avance. Alors c'est vrai que ce n'est pas la même taille de Métropole non plus, mais vous êtes en avance sur pas mal de politiques publiques. Et souvent on se compare... C'est plutôt un modèle à atteindre, dans les comparaisons sur son économie ou sur les transports aussi. La Métropole lyonnaise a pas mal d'avance sur les politiques publiques et il y a aussi beaucoup de retard à combler ici : l'exemple du logement étudiant est un vrai exemple, tout comme la mobilité. On rattrape ! (Rires). » Entretien 35, technicien, domaine université, collectivité territoriale

À l'échelle locale, la Métropole a été décrite par tous les acteurs rencontrés comme une cheffe de file des politiques locales sur les questions étudiantes. Il s'agit de la seule institution mentionnée par tous les acteurs, qu'ils soient investis dans des politiques sectorielles sur le logement, la mobilité ou l'université.

La posture métropolitaine vis-à-vis des autres acteurs du territoire a déjà été perçue en creux dans les différents témoignages mentionnés précédemment. Elle est à l'œuvre dans l'élaboration de la plupart des documents stratégiques locaux à destination des étudiants qui lui confère un pouvoir politique fort.

Ce pouvoir politique est doublé d'un pouvoir de financement avec la présidence de SYTRAL Mobilités par de la Métropole ou dans la construction de logement étudiant. Le tableau suivant présente un récapitulatif des principales interactions entre la Métropole et les institutions locales du territoire.

Tableau 17 : Situation de la Métropole de Lyon dans le jeu d'acteur de l'action publique locale à destination des étudiants	
Métropole de Lyon	
CARACTÉRISTIQUES	
Taille de la structure	9 000 agents
Statut	Collectivité territoriale
Compétences	• Mobilité et voirie • Solidarités • Énergie et environnement • Savoirs et culture • Attractivité et rayonnement • Développement économique • Propreté • Habitat et logement • Enfance et famille • Eau et assainissement • Grands projets et aménagement urbain
COLLABORATION	
Acteurs locaux	**Nature des collaborations**
Agence d'Urbanisme	La Métropole finance et propose une partie du programme de travail annuel de l'Agence d'Urbanisme.
Région Auvergne Rhône-Alpes	La Métropole partage une partie de ses compétences avec la Région (Enseignement Supérieur, Autorité Organisatrice de la Mobilité). Les institutions collaborent sur le financement du logement étudiant.
Université de Lyon	La Métropole collabore étroitement avec l'Université de Lyon qui constitue son interlocuteur avec les établissements d'enseignement supérieur. Elles partagent des objectifs communs comme la rédaction et l'application du SDU sur le territoire.
SYTRAL Mobilités	La Métropole fait partie de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais.
Bailleurs sociaux	La Métropole finance les bailleurs sociaux dans la construction de logement social, y compris spécifiquement dédié aux étudiants.
CROUS	La Métropole finance le CROUS dans la production de logement étudiant, au même titre que d'autres opérateurs.
Acteurs privés	La Métropole attribue des subventions pour la construction de logement étudiant à des acteurs privés sous condition.

Cette première partie du chapitre permet d'identifier les acteurs investis dans l'action publique locale à destination des étudiants. À travers les tableaux récapitulatifs pour chaque institution, ainsi que la mobilisation des discours d'acteurs, la hiérarchisation entre les acteurs et leurs positionnements face à leurs objectifs a été identifié, dans la lignée de la méthodologie Mactor (Godet, 1997) pour l'étude des jeux d'acteurs.

Les collaborations entre les institutions permettent d'envisager le jeu d'acteurs pour une compréhension globale du contexte de l'action publique. On envisage les collaborations entre les institutions comme une forme de transversalité à l'échelle locale, dans la mesure où aucun d'entre eux ne peut fonctionner de manière autonome. La figure suivante synthétise les relations et enjeux entre les institutions dans la production de l'action publique.

La Métropole a été identifiée comme une institution clé, à l'interface de tous les autres acteurs mentionnés, disposant d'un fort pouvoir d'ingénierie et d'un rôle décisif dans l'action publique (construction de document stratégique, pouvoir de contrainte vis-à-vis d'autres acteurs). Afin de compléter notre analyse du positionnement métropolitain, la seconde partie du chapitre porte sur une échelle plus fine et envisage la transversalité au sein de la Métropole elle-même.

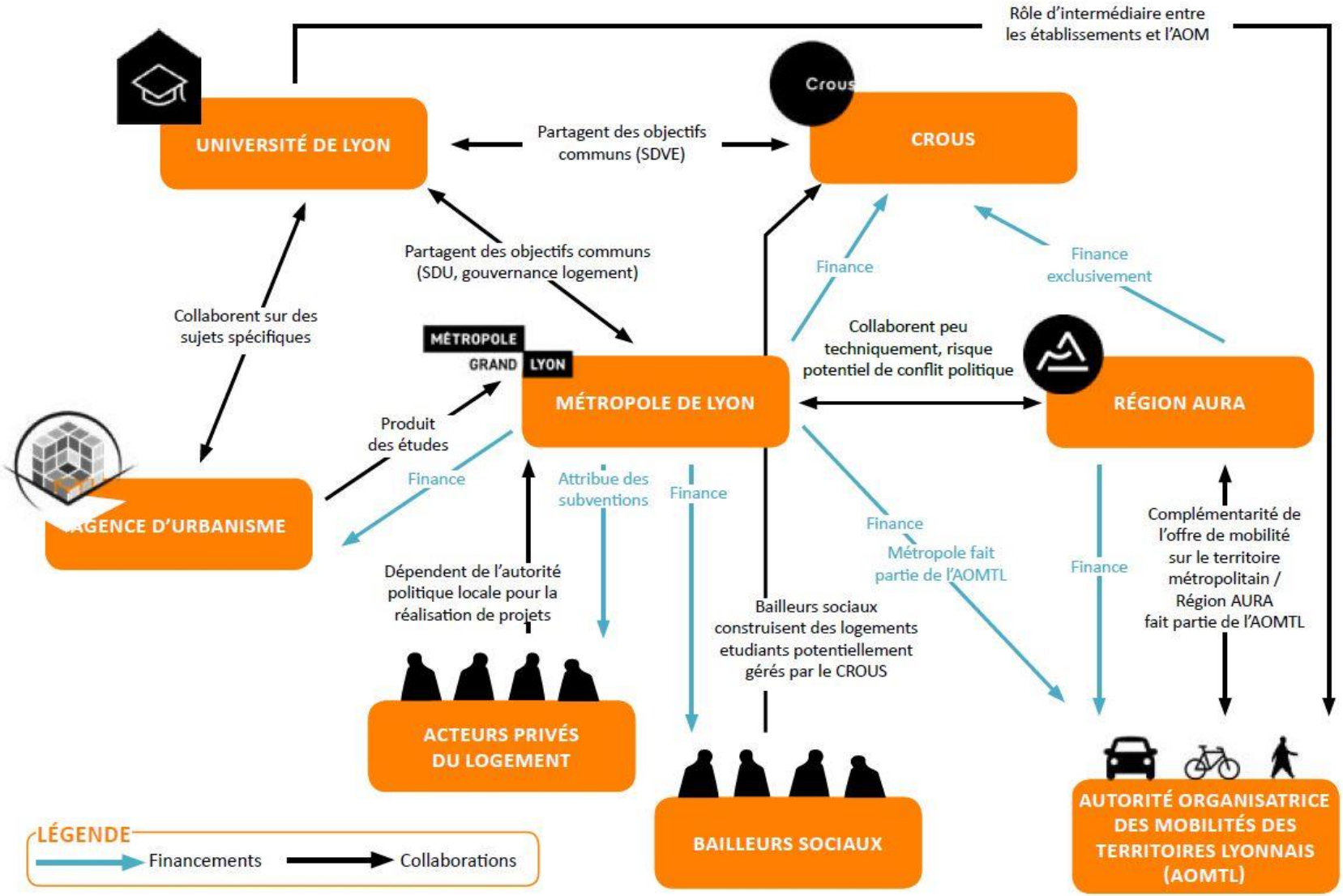

Figure 10 : Synthèse du jeu d'acteur local (Morhain, 2023) (Graphisme Malou Allagnat)

2) La politique étudiante : un objet d'action publique locale à la transversalité marginale

La première partie de ce chapitre a permis d'éclairer le jeu d'acteurs entre les différentes institutions impliquées sur les thématiques étudiantes à partir des discours des techniciens. Ce panorama des collaborations et des compétences des institutions a conforté le rôle de la Métropole en tant que cheffe de file de l'action publique à destination des étudiants. En partant de ce constat, la deuxième partie du chapitre vise à analyser les mesures à destination des étudiants produites par cette institution, à travers une analyse de la transversalité et de la transectorialité. Dans un premier temps, on identifiera en quoi les démarches transversales sont très minoritaires au sein de la Métropole. Puis on détaillera les mesures à destination des étudiants morcelées dans les politiques sectorielles par la transectorialité.

2.1. Une transversalité limitée dans les politiques publiques locales

La littérature sur la transversalité est souvent évoquée dans le cadre d'une territorialisation de l'action publique, ce qui signifie que le territoire est le référentiel principal de la politique publique (Baron, 2014). Le territoire d'application devient alors déterminant dans la conception de l'action publique. La territorialisation marque une conception de l'action publique tournée vers le local, avec une meilleure prise en compte du contexte d'application des politiques publiques, en opposition avec une forte centralisation de l'État qui appliquerait les mêmes directives sur des territoires aux problématiques différenciées. L'échelle locale favoriserait une interconnaissance entre les acteurs et les institutions, permettant ainsi la prise en compte de problématiques locales avec une plus grande flexibilité sectorielle. La conception d'une action publique territorialisée apparait comme une opportunité de transversalité supplémentaire.

2.1.1. La territorialisation de l'action publique comme une opportunité de transversalité

Dans le contexte de la territorialisation de l'action publique, on peut envisager que l'échelle locale soit la plus pertinente pour le développement de la transversalité, en raison d'une facilité de mise en œuvre et de prise en compte des spécificités des territoires. De nombreux auteurs mobilisent le terme de territorialisation de l'action publique pour évoquer un retrait de l'État au profit de l'échelle locale. Il s'agit ici d'envisager cette territorialisation comme une opportunité de transversalité.

Avant d'envisager la transversalité dans un sens large en tant que remise en cause de la notion de secteurs de l'action publique, une partie de la littérature scientifique traite de l'intersectorialité des politiques publiques.

L'intersectorialité apparait comme une modalité de la transversalité, et consiste en une meilleure articulation des domaines de l'action publique dans une recherche d'efficacité (Douillet et al., 2019). Un grand nombre de travaux concernant l'intersectorialité locale ont été menés à propos des politiques pour la jeunesse (Halter, 2007 ; Labadie, 2020 ; Loncle, 1998 ; Marion, 2018 ; Paulhus, 1999), concernant le vieillissement (Liot et Montero, 2019) ou bien la santé (Hassenteufel, 2021). Dans une moindre mesure, certaines études portent sur la désectorisation des politiques de sécurité (Daho, 2019) ou sur la transposabilité du contexte de désectorisation pour une analyse de l'action publique sur le continent africain (Darbon et Provini, 2018).

L'émergence de la transversalité à l'échelle locale s'inscrit dans un contexte plus large de retour vers les territoires et les usagers. Cette échelle de réflexion est pertinente car elle a de plus en plus de poids dans l'action publique depuis les différentes lois de décentralisation. À l'inverse, l'État tend à réduire sa présence sur les territoires, se concentrant sur des territoires en crise. Il s'agit d'ajuster les politiques aux territoires, tant dans leur contenu que dans leur mise en œuvre. La territorialisation des politiques publiques devrait théoriquement permettre une action publique de proximité, transversale et décloisonnée (Béhar, 2000) par une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques des territoires. Pourtant, le modèle de la territorialisation interroge quant à son échelle d'intervention.

Les territoires pertinents pour l'application des politiques publiques sont en perpétuelle recomposition (Béhar, 2000). La politique de la ville, d'abord appliquée à l'échelle des quartiers (Fol, 2013), tend aujourd'hui à réduire son action à une échelle encore plus petite. À l'inverse, les agglomérations, souvent présentées comme des échelles pertinentes pour une action publique locale, tendent à être dépassées par le périmètre des aires urbaines, plus adaptées aux bassins de vie des habitants. Le rôle des structures d'agglomération - Communautés d'Agglomérations, mais plus encore des Métropoles - dans cette territorialisation de l'action publique est aussi à questionner, dans la mesure où elles apparaissent pratiquement à hauteur des Régions dans la négociation des Contrats de Plan par exemple.

La territorialisation des politiques publiques a beaucoup été étudiée par les politiques jeunesse (Halter, 2007 ; Loncle, 1998, 2007, 2011). Sur ce sujet, l'État intervient toujours dans la définition du cadre légal en matière d'éducation ou de justice des mineurs. En revanche, on assiste depuis vingt ans à un transfert progressif des compétences vers les collectivités locales ou des partenaires locaux, y compris associatifs. La décentralisation, la territorialisation et la contractualisation ont contribué au façonnement des politiques jeunesse à l'échelle locale (Halter, 2007). La transversalité de l'action publique pour la jeunesse évolue dans un contexte de nouvelle répartition des pouvoirs entre les acteurs impliqués (Halter, 2007).

Le deuxième point de questionnement à soulever sur les enjeux de territorialisation et de transversalité porte sur les catégories de l'action publique. Si l'échelle locale peut permettre une adaptation pragmatique des politiques publiques au terrain, elle ne la garantit pas. Les catégories de l'action publique, souvent construites verticalement ou horizontalement, induisent une action publique locale toujours morcelée.

Dans sa contribution à l'ouvrage *Territoires sous influences*, Daniel Béhar détaille cette question : « On utilise une critériologie qui permet de regrouper les individus présentant des caractéristiques semblables et on définit des seuils à même de délimiter la catégorie vis-à-vis de l'extérieur. Ce mode de construction des catégories de l'action qui se déploie en matière d'action sociale, de politique du logement, d'éducation… est strictement identique à celui mobilisé plus récemment pour produire les catégories du territoire » (Béhar, 2000, p8). Dans ce sens, une flexibilité dans la définition des catégories de l'action publique est indispensable pour envisager la transversalité. L'application des mêmes cadres de l'échelle nationale à une échelle plus petite ne permet pas le dépassement de la sectorisation à l'œuvre. Ces premiers éléments marquent les enjeux identifiés de la transversalité dans l'action publique locale. Ils peuvent être complétés par un constat plus empirique à partir de notre terrain d'étude sur les modalités de la transversalité.

2.1.2. Application de la transversalité aux pratiques professionnelles

La transversalité a été définie à partir de la littérature sur l'action publique, et l'échelle locale a été identifiée comme propice à son déploiement. Pour autant, ces définitions théoriques doivent à présent être confrontées à la réalité des pratiques professionnelles.

Lors de notre expérience en collectivité territoriale, il a parfois été question de « démarches transversales » ou de « projets transversaux ». La définition des initiatives transversales a été questionnée lors des entretiens qualitatifs avec les acteurs techniques du terrain lyonnais. Certains d'entre eux décrivent le même objet d'action publique comme une « démarche », ou bien comme un « projet », la définition pouvant évoluer en fonction du degré d'implication des acteurs techniques. En ce sens, on utilisera les termes de démarches transversales et de projets transversaux comme des synonymes. Cependant, quelles sont les caractéristiques de ces démarches transversales sur le plan opérationnel ? Comment sont-elles décrites dans les pratiques professionnelles des acteurs ?

Certains auteurs (Divay et Slimani, 2013) proposent une définition opérationnelle de la démarche transversale comme un processus d'intégration définit par :

- Une méthodologie d'action collective ;
- Un rassemblement de nombreux acteurs engagés dans des actions coordonnées ;
- Un traitement simultané de plusieurs domaines en raison de leur interdépendance.

Ce type de démarche comporte plusieurs avantages pour ces auteurs, notamment par l'ajout d'objectifs communs - donc multisectoriels -, le développement de valeurs collectives entre les individus et institutions, ou encore le traitement de thématiques qui auraient échappé à la logique sectorielle de l'action publique.

La transversalité des politiques publiques est parfois perçue comme un impératif pour élaborer des solutions à des problèmes complexes qui ne peuvent être résolus par un seul secteur (Bilodeau, 2005 ; Divay et Slimani, 2013). Or dans les faits, ces projets se heurtent à la sectorisation des administrations, sur le plan des organisations comme celui des ressources de financement (Bilodeau, 2005). Ces deux aspects doivent être dépassés dans la mise en œuvre des projets.

Certains travaux pointent le rôle des acteurs individuels dans la mise en œuvre des démarches transversales à échelle locale. En effet, ces démarches menées en « mode projet » reposent sur l'investissement d'acteurs issus de différentes institutions et différentes thématiques. Finalement, les degrés d'engagements de différents secteurs dans une démarche transversale sont lisibles à travers l'engagement des acteurs dans les instances. Une analyse est donc effectuée sur les institutions représentées - à échelle technique ou bien plus décisionnelle-, ou sur la nature des instances dans lesquelles elles sont investies - dans des comités de pilotage ou seulement dans des activités annexes - (Divay et Slimani, 2013).

Les acteurs interrogés dans le cadre de cette étude précisent que la réussite de leurs projets est en partie due à la posture du coordonnateur et l'attitude d'ouverture des acteurs impliqués (Divay et Slimani, 2013). Ces constats sont conformes à d'autres recherches menées sur les initiatives intersectorielles qui définissent ces rôles comme « passeurs » et « transfrontaliers » (Williams, 2013, cité dans Divay et Slimani, 2013, p9). Les auteurs pointent aussi la question de la définition de ces initiatives transversales : constituées ni comme des politiques locales ni comme des programmes, elles ont pourtant vocation à suivre différents projets locaux.

Ces travaux scientifiques à visée opérationnelle pointent l'importance des porteurs de projets dans ces démarches transversales, ainsi que la définition de leur finalité. Ces deux enjeux vont à présent être confrontés aux démarches transversales rencontrées lors de notre expérience en tant que technicienne au sein de la Métropole.

2.1.3. Mode projet et démarches métropolitaines transversales

La description d'une organisation en « mode projet » a souvent été mobilisée par les acteurs lors des entretiens, pour décrire des démarches transversales, mais pas seulement. Il convient en premier lieu de revenir sur une définition de cette pratique professionnelle. Le mode projet est une méthodologie d'organisation du travail qui vise à faire collaborer des professionnels aux compétences diverses. Il est caractérisé par la définition de ses objectifs, son organisation, ses moyens et son évaluation (Carassus et al., 2011). Par sa méthodologie, le mode projet doit permettre des espaces de transversalité au sein des pratiques professionnelles des techniciens.

Dans les pratiques professionnelles, le mode projet paraît comme un outil propice à la transversalité de l'action publique. Or, la définition du mode projet n'est pas partagée par tous les acteurs rencontrés lors de l'enquête de terrain. Les acteurs dont les missions sont plus opérationnelles se réclament davantage du mode projet dans leurs pratiques professionnelles. Les deux extraits d'entretiens ci-dessous menés avec des techniciennes, spécialistes de sujets différents, permettent d'envisager différentes postures quant à la transversalité des modes projets.

> « J'ai toujours un peu de mal avec ce concept [de mode projet]. Parce que je considère qu'il y a une fois où je l'ai mis en œuvre de façon assez rigoureuse, c'était quand j'étais référente sur la révision du Plan de Déplacement Urbain. Il y avait un début, il y avait une fin. Donc pour moi c'était un projet parce qu'il y a eu un début de révision et on savait qu'il y aurait forcément une fin de révision. Donc à partir de là oui, c'est sur ce projet-là qu'il a fallu structurer avec un Cotech, des modes de décision, des rendus, une structuration, savoir qui fait quoi, une note organisationnelle, ça, c'était indispensable. Pour le reste, moi j'ai plutôt des sujets qui sont au long court donc le travail en mode projet n'est pas forcément adapté à la nature des missions qui sont les miennes.» Entretien 19, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale

Dans cet extrait d'entretien, on note un champ lexical spécifique à la démarche projet, comme l'organisation de comités techniques ou la production de notes organisationnelles. Il existe une formation spécifique au mode projet destinée aux techniciens, ainsi qu'un mode opératoire pour la déclinaison de ce type d'initiative transversale. L'entretien présenté mentionne cependant que la démarche projet n'est pas toujours adaptée aux missions des techniciens. Elle est ici mise en place grâce à la définition d'une temporalité claire dans la révision d'un plan de déplacements.

En mettant en lumière cet extrait d'entretien avec d'autres techniciens aux profils similaires, on constate que les techniciens appartenant à des services très en amont des études se revendiquent peu du mode projet. Bien qu'ils ne définissent pas leurs activités comme issues du mode projet, les interactions décrites avec les techniciens en charge de l'urbanisme par exemple sur certaines infrastructures de transports s'apparentent à un suivi de projet. Le mode projet renvoie ici plutôt à une culture dans les pratiques professionnelles, dans la mesure où même si les techniciens ne l'énoncent pas dans les discours sur leurs pratiques professionnelles, la posture d'observation participante permet de rattacher une partie de leurs missions à des démarches projets.

Le second extrait d'entretien ci-dessous identifie lui clairement le Schéma de Développement Universitaire comme une démarche projet, mais propose une définition différente du premier extrait.

> « Oui la démarche projet ça me parle. Après peut-être que chacun y met sa définition. Moi je dirais que le SDU pour le coup c'est le cas typique d'une démarche projet. Ce type de sujet dont on ne connait pas forcément le résultat au bout de la ligne, et pour lequel on sait bien qu'on va devoir aller chercher un certain nombre de compétences parce qu'on ne saura pas tout faire nous en direct. Moi c'est ça ce que j'appelle une démarche projet : être capable d'être très conscient du fait qu'on ne connait pas d'entrée de jeu le résultat final et qu'on a besoin de travailler en concertation avec un certain nombre de personnes, partenaires, collègues qui sont compétents et d'activer un dialogue, de resserrer l'entonnoir au fil du temps. C'est comme ça que je le vois. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

Ici, une démarche projet est envisagée comme un projet dont le résultat peut difficilement être escompté à son lancement. La notion de transversalité à travers la démarche projet est abordée plus clairement, et évoquée à travers l'apport de compétences spécifiques qui ne sont pas détenues par les porteurs du projet initial. Le projet est construit à travers les apports thématiques de chaque technicien dans son domaine d'expertise. Cette démarche est aussi décrite dans ce même entretien comme le fait « d'apprendre en marchant », pour exprimer que la finalité d'un tel projet se construit à force du croisement des expertises de chacun.

Le mode projet est donc défini par sa temporalité et ses objectifs, mais aussi par la mobilisation de plusieurs acteurs ayant des compétences complémentaires au sein de la même démarche. Ce dernier point renvoie clairement à la définition de la transversalité proposée par Gérard Divay et Youssef Slimani (2013).

Malgré un usage relativement répandu du mode projet dans les pratiques professionnelles des techniciens en collectivités, peu d'initiatives résolument transversales, en dehors du cadre des politiques sectorielles établies, ont été répertoriées à l'échelle locale. Pour autant, une démarche transversale autour de la jeunesse a été lancée pendant la durée du contrat à la Métropole. En matière de démarche, le mode projet permet des espaces de transversalités dans les pratiques professionnelles des techniciens. Si la volonté initiale portait l'intention d'une transversalité, sa réalisation paraît plus discutable et remet en question la possibilité de portage d'une telle démarche au sein d'une collectivité territoriale comme la Métropole.

Nous avons été contactée à l'été 2021 pour participer à cette démarche transversale de la jeunesse, identifiée comme étant spécialisée sur la mobilité étudiante à la Métropole. Cette démarche vise à réunir tous les agents techniques investis sur des sujets touchant les populations jeunes, de l'enfance aux jeunes adultes. Une réunion de travail est organisée en vue de la préparation d'un comité de pilotage avec les vice-présidents de la Métropole pour décider des projets à conduire en matière de jeunesse.

Lors de ces échanges, des objectifs sont affichés comme le partage de données sociodémographiques sur la jeunesse, ou le fait d'effectuer un état des lieux des dispositifs portés par les délégations. Il s'agit de construire une vision d'ensemble sur les projets et de préfigurer les grandes lignes d'un plan d'action métropolitain à conduire sur la durée du mandat.

Le bilan de cette première initiative pour la construction d'une démarche transversale de la jeunesse paraît mitigé. Premièrement, l'objectif de la démarche est peu lisible pour les acteurs qui ont été mobilisés en cours de processus. Certains ont été amenés à préparer la journée d'échange, d'autres ont simplement assisté à une réunion pour échanger collectivement. Ensuite, nous ne disposons à ce jour d'aucun retour concernant cette démarche, ni des suites politiques qui aurait pu être données à ce projet à la suite des réunions techniques.

L'initiative d'une démarche transversale de la jeunesse ou la pratique du mode projet sont deux éléments identifiés dans le cadre de notre participation observante au sein de la Métropole. Pour autant, ils sont contrastés. La démarche transversale de la jeunesse n'a pas abouti pendant notre présence dans l'institution métropolitaine, et la conception du mode projet est réfutée par de nombreux techniciens rencontrés, bien que leurs missions puissent selon nous s'y rattacher. Si les espaces de transversalité ne paraissent pas structurants au sein des politiques publiques de la Métropole, on envisage que le concept de transectorialité puisse permettre de définir l'action publique à destination des étudiants à échelle locale.

2.2. Transectorialité : des dispositifs à destination des étudiants comme des objets mineurs dans les politiques sectorielles locales

Les dispositifs à destination des étudiants doivent nécessairement être interrogés de manière transversale dans la mesure où ils ne sont pas rattachés à une seule politique publique thématique. Les mentions des étudiants interviennent dans des politiques thématiques sectorielles au sein desquelles ils constituent des objets mineurs. Afin de saisir tous les aspects de ces « politiques étudiantes », les mentions spécifiquement dédiées aux étudiants seront analysées dans les domaines du logement, de l'université et de la mobilité. Il s'agit alors de transectorialité dans les dispositifs à destination des étudiants.

Un document interne appelé « Référentiel des politiques publiques », daté de 2015, permet de balayer les mentions des étudiants dans différentes politiques et d'envisager comment ces populations sont abordées sur notre terrain.

2.2.1. Le logement étudiant comme un objet mineur dans la politique de logement

Les éléments mentionnés dans cette section proviennent de deux sources principales internes à la Métropole : le référentiel des politiques publiques de la Métropole de Lyon (2015), ainsi qu'une synthèse sur les différents objectifs de la politique de logement donnée lors d'un entretien avec une chargée de mission dans ce secteur.

La politique métropolitaine du logement et de l'habitat est définie depuis 2015 par cinq orientations principales : « développer une offre diversifiée en réponse à l'ensemble des besoins, répondre aux besoins de logement social sur le territoire, améliorer la qualité du parc de logements existants, la Métropole comme chef de file de la demande de logement social et la politique d'attribution, et l'inclusion par le logement ».

Cette politique et ses grandes orientations sont appliquées à travers un document local, le PLU-H, approuvé en 2019.

Il permet la territorialisation des orientations des politiques publiques d'agglomération à travers quatre axes :

- Maintenir un haut niveau de production en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction ;
- Développer l'offre de logements à prix abordables selon un principe de mixité sociale ;
- Améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie ;
- Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie.

Dans le second volet sur le développement d'une offre de logements abordables en faveur de la mixité sociale, une partie des mesures est dédiée spécifiquement au logement étudiant. Ces actions autour des populations étudiantes sont définies dans la documentation interne comme : « Un enjeu : développer le logement social étudiant pour compenser le retard pris dans la production de logements sociaux étudiants ces 20 dernières années et accueillir les étudiants de la Métropole toujours plus nombreux. La Métropole y travaille avec l'État, le Rectorat, la Région et l'Université de Lyon, le CROUS et les bailleurs sociaux. » (Document interne Politique du Logement et de l'Habitat, Métropole de Lyon).

Cette dimension partenariale sur le logement étudiant inscrite dans la politique de logement est issue des actions du premier Schéma de Développement Universitaire, document sur lequel on reviendra dans la troisième partie du chapitre.

L'objectif métropolitain en matière de logement étudiant est chiffré sur la période 2013-2020 : il s'agit de construire 6 000 places de logement social étudiant. Bien que le CROUS soit un opérateur historique du logement social étudiant sur le territoire national et celui de la Métropole, les logements sociaux destinés aux étudiants peuvent aussi être gérés par d'autres bailleurs sociaux moins spécifiques à cette population.

Dans un document interne sur la politique de l'habitat et du logement de la Métropole édité en 2019, il est fait état de 2 300 places de logement social étudiant livrées entre 2015 et 2018, sur les 6 000 attendues entre 2013 et 2020. Un nouveau document plus récent, édité en octobre 2020 par la délégation Habitat et Logement de la Métropole, annonce que 5 940 places ont effectivement été créées soit 99% de l'objectif. Plus précisément, 4 132 places ont d'ores et déjà été livrées et 1 808 nouvelles places agréées sont en travaux sur la période 2014-2020.

Dans une partie spécifique de sa politique de logement, la Métropole s'est donc dotée d'objectifs précis quant à la construction de logement dédié aux étudiants sur son territoire, et ces objectifs ont été remplis pour 2020. Le logement étudiant est donc un objet bien défini, doté d'investissements et d'objectifs propres au sein de la politique locale au logement. Le même objet doit maintenant être interrogé à partir de la politique locale des universités.

2.2.2. Le logement étudiant dans les politiques universitaires

Concernant la politique à destination des universités dans la Métropole, des sources similaires à l'étude des politiques logements sont mobilisées. On analyse le même référentiel interne des politiques publiques (2015) ainsi que sur des entretiens avec des acteurs (techniciens, élus) de la Métropole ou de l'Université de Lyon investis sur ces thématiques.

Du point de vue technique, il existe dans la collectivité un service Universités en charge de ces questions. Ce service est plus restreint en moyens techniques (4 agents), face à l'habitat et au logement qui représente une direction entière (4 services).

Du point de vue politique, le sujet universitaire à la Métropole apparait déjà comme spécifique vis-à-vis d'autres politiques territoriales dans la mesure où, comme le sujet des populations étudiantes, il représente un objet transversal à plusieurs autres politiques thématiques. Ce rapport à la transversalité dans la politique universitaire de la Métropole a rapidement été souligné dans un entretien effectué avec un élu à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le mandat 2020-2025.

> « Ce que je peux constater c'est que les initiatives envers les étudiants ou le travail transversal envers les étudiants, il est, il reste très en silo. Logement, transport, santé… Et qu'au sein du service ici qui est un petit service, universitaire on va dire, enseignement supérieur. Cela ne percole pas forcément. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

À partir des orientations énoncées dans le référentiel des politiques publiques, les quatre sous-ensembles suivants sont identifiés dans la politique publique de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Piloter le Schéma de Développement Universitaire comme outil de gouvernance de la politique de site ;
- Faciliter l'interface avec les acteurs économiques et renforcer l'écosystème lyonnais d'innovation ;
- Promouvoir l'attractivité de la Métropole en renforçant la visibilité des étudiants ;
- Contribuer à améliorer l'intégration des étudiants dans la cité.

Seul ce dernier sous-ensemble autour de l'intégration des étudiants dans la cité mentionne les populations étudiantes en tant qu'usagers des politiques publiques. Il est précisé la nécessité de : « définir une stratégie globale pour améliorer la qualité de vie des étudiants (offre culturelle, sport, loisirs, etc.) ».

Les autres objectifs de cette politique universitaire sont uniquement tournés vers des acteurs de l'enseignement supérieur comme l'Université de Lyon ou des acteurs économiques locaux. Bien que cette politique universitaire de la Métropole prenne en compte la qualité de vie des étudiants, aucune mention sur le logement n'est faite. Cette vision est relativement en décalage avec le discours des élus sur la question, qui identifient le logement étudiant comme un levier essentiel de la politique territoriale universitaire comme le montre cet extrait d'entretien suivant.

> « L'urgence c'est le logement, voilà. Plus qu'autre chose pour moi. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

La question du logement et son identification comme une priorité de son mandat par un élu en charge du sujet est revenue à plusieurs reprises lors de notre échange. Ce décalage entre l'identification d'un enjeu majeur et son absence d'inscription concrète dans les objectifs de la politique d'enseignement supérieur est doublé d'un enjeu d'identification de la politique d'enseignement supérieur elle-même au sein de l'institution.

Un autre extrait de cet échange envisage les objectifs de logements sociaux étudiants, inscrits dans la politique du logement, mais dont la politique d'enseignement supérieur serait aussi amenée à se saisir.

> « On a des objectifs de logements sociaux, passer de 4 000 à 6 000, il faut réserver des fonciers, il y a l'Office Foncier Solidaire, le bail réel solidaire, bon voilà. Donc on a des orientations politiques, mais à l'intérieur du logement étudiant il y a le Crous, les bailleurs : donc on ne revient pas forcément naturellement ici vers moi. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

Le propos de cet élu peut être nuancé par le fait d'un changement relativement récent de l'exécutif métropolitain au moment de notre entretien – qui intervient moins de six mois après la prise de poste de l'élu. Néanmoins, il paraît bien retranscrire l'éclatement de cette compétence du logement étudiant dans les politiques territoriales de la Métropole, et la difficulté de prendre en compte les populations étudiantes dans une politique transversale parfois mal identifiée – à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution métropolitaine - comme l'enseignement supérieur et la recherche.

Le logement étudiant est donc un sujet dans les politiques territoriales, qui peut être traité à travers différentes politiques thématiques, dont celle de l'enseignement supérieur même si la Métropole ne dispose pas de compétences directes sur le sujet. En prise d'importance constante depuis 2014, ce sujet est toujours une priorité pour les élus locaux aujourd'hui.

2.2.3. La mobilité étudiante comme une composante mineure de la politique de mobilité

Il convient d'envisager la mobilité étudiante au sein de la politique publique de « mobilité des biens et des personnes » inscrite dans le référentiel des politiques publiques de la Métropole. On ne constate aucune mention directe des étudiants dans ce document. Cette absence des populations étudiantes dans la politique de mobilité de la Métropole est également identifiée par des techniciens spécialistes dans ce domaine, à l'image de l'extrait d'entretien ci-dessous.

> « Un point sur les étudiants et la valeur que ça peut avoir dans la Métropole, c'était peut-être l'ère Collomb, mais on considère que ce sont des porteurs de dynamique version start-up, ville intelligente. Donc un apport de dynamique et d'activité un peu endogène, et la Métropole en est assez friande. Mais ma conclusion c'est que du point de vue de la mobilité, c'est quelque chose qui est un angle mort aujourd'hui quasiment. Sauf au travers du SDU, mais pour moi, c'est quelque chose qui est cité comme un sujet, mais qui n'est pas du tout traité comme un sujet. » Entretien 19, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cette technicienne évoque le fait que les populations étudiantes disposent d'une image positive dans les politiques d'attractivité et dans l'imaginaire collectif, mais ne sont pas traitées dans des politiques structurantes comme celle de la mobilité à échelle locale. Les étudiants sont décrits comme une population cible de la politique universitaire à travers le SDU, mais représentent un « angle mort » dans les politiques de mobilité.

Au-delà du référentiel des politiques publiques, les étudiants sont mentionnés dans un document-cadre, le Plan de Déplacements Urbains (2017-2030). Ce document est lui aussi régi par quatre enjeux majeurs définis tels que :

- Cadre de vie et santé publique ;
- Équité et cohésion sociale ;
- Système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant ;
- Système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive.

Dans les orientations globales du PDU, on ne trouve pas de mention directe des étudiants. En revanche, différentes mesures peuvent toucher le public universitaire ou le public jeune, dont peuvent faire partie un nombre important d'étudiants.

L'essentiel de ces mesures se trouve dans l'axe 5 du PDU qui a pour sujet « susciter et accompagner le changement de comportements ». Concernant le public jeune dans cet axe, il est considéré comme « une cible privilégiée pour les pratiques et changements de comportements de mobilité plus durable ». On peut donc penser que certaines actions spécifiques peuvent ou pourront être ciblées sur les étudiants en faveur des modes de déplacements alternatifs et actifs.

L'axe 5 du PDU présente une disposition spécifique aux universités de l'agglomération lyonnaise : « Travailler avec les générateurs de déplacements pour faire évoluer les pratiques de mobilité dans les établissements scolaires et universitaires (p137) : rôle des universités auprès de leurs publics accueillis ».

Bien que les publics des universités ne soient pas uniquement des étudiants - de nombreux personnels administratifs et enseignants fréquentent aussi les établissements -, la part des étudiants dans la population des campus suggère que des actions peuvent être ciblées prioritairement sur les populations étudiantes.

On constate des actions où il est directement mention des étudiants, comme le management de la mobilité : « Management de la mobilité : diversifier les publics touchés comme populations scolaires et étudiantes (p140), définir des actions prioritaires à mener en fonction des activités ou équipements (ex établissement universitaire) ».

En 2022, une nouvelle politique de mobilité est en cours de construction à l'échelle locale de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités) à travers le Plan de Mobilités. Ce Plan de Mobilité (PdM) intervient sur un territoire plus étendu que le PDU : ils impactent la Métropole de Lyon ainsi que 11 EPCI. Tandis que le PDU s'appliquait sur la Métropole, la Communauté de Communes de l'Est lyonnais et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Cette nouvelle planification de la mobilité locale est finalement conçue à travers deux documents. Le Plan de Mobilité de SYTRAL Mobilités traite de l'ensemble des thématiques de mobilités et présente les orientations sur les infrastructures et les services structurants. Le Plan Local de Mobilité viendra lui préciser et détailler le contenu du Plan de Mobilités, notamment sur les compétences d'Autorité Organisatrice de la Mobilité localement (mobilités actives, logistique).

SYTRAL Mobilités est en charge du suivi du Plan de Mobilité. La Métropole, mais aussi chaque EPCI du périmètre, devra réaliser un Plan Local de Mobilité. Le lancement de cette nouvelle démarche ayant lieu après la fin de la thèse CIFRE, elle n'a pas été prise en compte dans ces analyses.

Pour autant, cette nouvelle politique de mobilité locale présente un positionnement différent, avec des objectifs plus ambitieux que le PDU en matière de mobilités actives, dont on peut supposer qu'il touchera les étudiants. Le déploiement du dispositif Free Vélo'v en 2021 en est aussi un signal fort. Il s'agit d'un service de prêt de vélos gratuits à destination des étudiants de moins de 25 ans et des publics en insertion. L'analyse de la transectorialité étudiante au prisme de la mobilité devra nécessairement prendre en compte les Plans de Mobilités locaux dans des analyses futures.

Cette analyse de la transectorialité du sujet étudiant dans les politiques locales permet de dresser le bilan d'un objet d'action publique mineur. Bien que plus traités dans la politique sectorielle du logement, les étudiants restent peu interrogés en tant qu'usagers dans la politique universitaire et constituent relativement un angle mort dans la politique de mobilité.

On effectue le double constat d'une transversalité limitée et d'un traitement transsectoriel mineur dans l'action publique à destination des étudiants. Bien qu'il ne soit pas identifié dans les politiques locales majeures du référentiel des politiques publiques métropolitaines (2015), le Schéma de Développement Universitaire document apparait pourtant comme une possibilité de transversalité dans l'action publique locale.

3) Le Schéma de Développement Universitaire, objet transversal, mais qui reste symbolique

Le Schéma de Développement Universitaire (SDU) est une spécificité de l'action publique locale sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, bien que cette démarche ait entrainé l'élaboration de documents comparables sur d'autres territoires par la suite.

Considérer l'élaboration d'un document comme le SDU en matière d'action publique ouvre la voie à plusieurs types d'analyses. Une analyse du processus d'élaboration du SDU aurait été classique en sciences politiques. L'objet de cette recherche, axé sur le territoire en matière d'action et de pratiques étudiantes, pousse à envisager davantage l'application d'un tel document sur le territoire local. On cherchera à savoir quel a été l'impact d'un tel document dans l'agglomération lyonnaise, en matière de transversalité de l'action publique et sur les pratiques des étudiants. Cette analyse débute donc en 2010 à partir de l'adoption du SDU.

Afin d'envisager l'application du SDU sur le territoire lyonnais et ses contraintes, la première sous-partie vise à replacer ce schéma dans la hiérarchie des normes des documents réglementaires. La deuxième sous-partie reviendra sur l'application du SDU à partir de son adoption en 2010, à travers notamment la mise en place d'une gouvernance partenariale du logement étudiant. Enfin, les suites du SDU seront abordées avec les enjeux de l'élaboration d'un second SDU à partir de 2019, nécessairement impacté par le contexte politique et sanitaire.

3.1. Le SDU, un document non contraignant

La compréhension de la valeur réglementaire du SDU nécessite de revenir sur la hiérarchisation des documents d'urbanisme. Le schéma ci-dessous reprend les principales relations entre les documents d'urbanisme, qu'ils soient issus de la planification ou bien de l'urbanisme opérationnel.

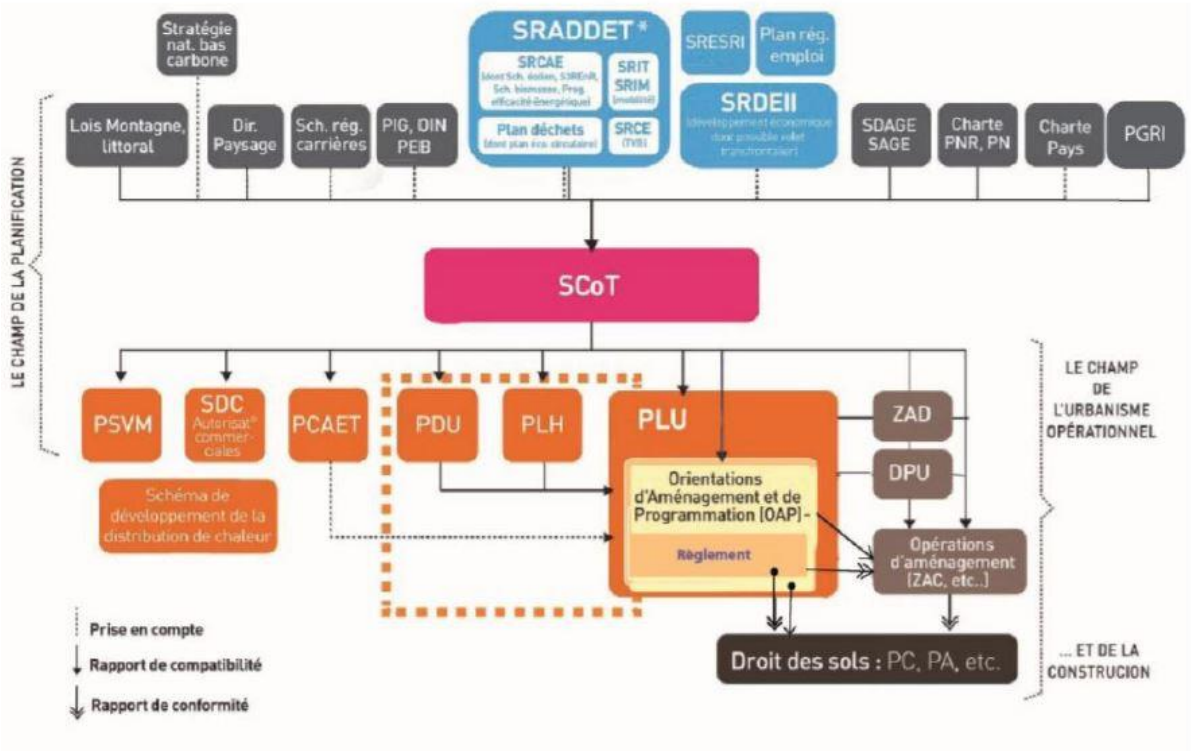

Figure 11 : Hiérarchisation des documents d'urbanisme (GIP littoral, 2020)

La première catégorie de documents issus du champ de la planification s'applique à des contextes nationaux, et ne concerne donc pas le sujet de l'action publique locale. Avant de détailler la hiérarchie des normes entre les documents d'urbanisme, il convient de préciser que ces rapports ne sont pas toujours évidents entre des documents construits et révisés dans des temporalités différentes. En cas de litige potentiel, les relations entre les documents telles que la compatibilité ou la prise en compte doivent être validées par un juge en charge d'interpréter l'esprit et la cohérence des documents les uns par rapport aux autres (Melot, 2018).

Des notions comme la prise en compte, la compatibilité ou la conformité sont évoquées dans la hiérarchie des normes. La prise en compte est le plus faible niveau d'opposabilité : les documents qui nécessitent une prise en compte formulent le plus souvent de grands objectifs, mais n'impliquent pas une obligation de faire (Thuillier, 2019). Un document qui doit respecter une prise en compte ne doit simplement pas s'écarter des orientations essentielles du document initial (Conseil d'État, 17 mars 2010, n° 311443).

La compatibilité est perçue comme une obligation de non-contrariété. Le PLU-H de la Métropole ne doit par exemple pas remettre en cause le SCoT sous peine d'être annulé. Dans le cadre d'une relation de compatibilité, une « marge de manœuvre est laissée au document de rang inférieur pour préciser et développer les orientations des documents supérieurs » (Conseil d'État, 10 juin 1998, n°176920).

Enfin, la conformité est le niveau le plus contraignant de la prise en compte, dans la mesure où la règle inférieure doit respecter le contenu de celle qui lui est supérieure.

À l'échelle des bassins de vie, le SCoT s'impose à d'autres documents comme le PDU ou le PLU par un rapport de compatibilité. Le SCoT a une fonction intégratrice, et doit être compatible avec un grand nombre de documents supra.

Dans ce contexte de la hiérarchie des normes en droit de l'urbanisme, le SDU a valeur d'une charte ou de convention. Il n'a donc pas de valeur réglementaire. Le SDU n'est pas un document opposable comme le PLU-H. Les parties prenantes, la Métropole et l'Université de Lyon, s'engagent mutuellement dans une vision stratégique de la politique universitaire pour 2010-2020. Il s'agit d'une démarche volontaire et non contraignante, qui répond à une volonté politique de cadrage sur un sujet.

Le SDU est approuvé par la délibération n°2010-1778 du Conseil de Communauté du Grand Lyon en octobre 2010. Cette délibération stipule que « l'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la Métropole lyonnaise », et que dans le cadre du plan de mandat 2008-2014 la communauté urbaine souhaite renforcer la place de l'Université comme un acteur du développement et de l'innovation dans la Métropole. L'approbation du SDU répond en partie à ces objectifs.

La délibération de la Communauté Urbaine ne précise pas la valeur du SDU vis-à-vis d'autres documents locaux, mais mentionne simplement que ce document a été conçu en partenariat avec l'Université de Lyon et le SEPAL (Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise).

Sur le plan national, des documents stratégiques comme les SDU doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de contrats entre les établissements d'enseignement supérieur et leur Ministère de tutelle depuis la loi Fioraso du 22 juillet 2013. La frise chronologique présentée dans la figure suivante a été réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, et présente le contexte d'adoption de SDU en France, à partir de l'exemple lyonnais en 2010.

Figure 12 : Chronologie de l'adoption de SDU en France (Agence d'Urbanisme de Lyon, 2018)

À l'échelle locale, le SDU est aussi décrit comme un volet « université » du Schéma d'Accueil Économique (SAE), une autre démarche de cadrage stratégique sur plusieurs volets thématiques sans valeur réglementaire. Sur l'ensemble du mandat de 2008 à 2014, le SDU est doté financièrement de 25 millions d'euros par la Communauté Urbaine à titre de ses compétences en matière de développement économique et urbain. Soit environ 4,2 millions d'euros par an.

À titre de comparaison, le budget métropolitain pour l'année 2021 prévoit 2 millions d'euros pour la construction de logements sociaux étudiants, et 2 millions d'euros pour la rénovation du campus LyonTech-la Doua. En 2018 la Métropole consacrait 24,1 millions d'euros de son budget à l'enseignement supérieur et à la recherche, contre 21,8 millions en 2019 et 25 millions en 2020[59]. Pour un montant similaire à l'investissement annuel dans la thématique de l'ESR, on peut considérer que le SDU reste un document peu doté financièrement.

Pour autant, c'est son caractère partenarial et co-construit qui donne la valeur du SDU au-delà de sa dotation financière. Bien que ce schéma apparaisse davantage comme une déclaration d'intention que comme un cadre réglementaire contraignant, sa construction, son approbation et son financement par la Métropole et l'Université de Lyon, deux acteurs clés du territoire, lui donnent une valeur symbolique et politique inédite.

Comme constaté dans le chapitre 1, l'adoption du SDU dans la Métropole lyonnaise n'est pas sans lien avec le contexte national et spécifiquement les actions initiées dans le cadre de l'Opération Campus (ou Plan campus) initiée en 2008. Cette synergie entre le SDU et d'autres actions initiées antérieurement apparait dans le discours des acteurs comme une autre spécificité du document.

> « Il y avait une bonne part des objectifs qui étaient juste de la retranscription des projets qui étaient prévus dans le cadre du plan Campus. Donc le contexte était déjà particulier, ce n'était pas des faux objectifs, mais ce n'était pas des objectifs propres au SDU. Le SDU a servi à valoriser certaines actions et certains objectifs qui étaient mis en œuvre ou menés par ailleurs. C'est aussi un des rôles du SDU. C'est de mettre au même endroit tout un tas de politiques et d'actions qui concernent différents champs. Il a pu jouer le rôle de retranscription de ce qui existait déjà ailleurs, parfois il a servi à enclencher des choses, notamment quand c'était dans le SDU ça n'avait pas de valeur contraignante, mais ça permettait de l'écrire noir sur blanc quelque part et franchement ce n'était déjà pas si mal. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

[59] Métropole de Lyon, *Budgets de la Métropole pour les années 2019, 2020 et 2021*, [en ligne] https://www.grandlyon.com/metropole/budget.html (consulté le 07/02/2023)

Cet extrait d'entretien revient sur la valorisation d'actions du Plan Campus au sein du SDU lyonnais. L'enquêtée considère que cet objectif de valorisation est propre au SDU, notamment en référence à l'éclatement de la politique d'enseignement supérieur à destination des étudiants dans la Métropole. Ces mesures se rattachent à un champ d'action vaste, du financement d'infrastructures au management de la mobilité quotidienne. Dans cette transversalité thématique, le SDU fait figure de document fondateur de la politique universitaire, car il permet de rassembler ces différentes actions. Il fait autorité, même sans valeur réglementaire au sens juridique, par son caractère co-élaboré, délibéré et appliqué par plusieurs institutions à l'échelle locale.

Cette valorisation d'un grand nombre d'actions au sein d'un même document a pu avoir un impact, dépassant la simple valeur symbolique du SDU. Comme l'explique l'enquêtée dans la suite de l'échange, l'inscription de mesures au SDU leur a permis d'être ensuite reprises dans le cadre de documents plus contraignants sur le plan réglementaire.

> « Et quelque part à la Métropole, quand on met quelque chose dans un document et que ce même document est adopté par la suite, ça a un peu valeur d'engagement. Après c'est sûr que si on ne fait jamais, il n'y a personne pour venir nous chercher. Le SDU ça a permis d'être un déclencheur : le fait d'avoir écrit certaines choses dans le 1er SDU ça nous a permis de dire "regardez, il y avait ça dans le SDU, alors maintenant on va le mettre dans le PLUH", et le PLUH par contre c'est un document opposable. De fil en aiguille, ça a permis de diffuser dans certaines politiques ou certains documents qui eux sont contraignants. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

Bien que le SDU ait une valeur de convention initialement peu contraignante entre la Métropole et l'Université de Lyon, il permet de préciser la position des institutions sur la thématique de la politique universitaire. Sa valeur est également symbolique par la construction, la rédaction du document puis par la mise en place des actions pour une durée de 10 ans. Enfin, le SDU s'inscrit dans un rapport de prise en compte par le PLU-H. La Métropole reprend ces orientations et s'oblige à les respecter dans les différents documents qu'elle élabore. Cette relation explique qu'au moment de la révision du PLU-H à partir de 2012, certains éléments du SDU aient été repris dans le PLU-H.

À partir de ce premier aspect sur la valeur réglementaire du SDU, nous allons à présent analyser le contenu et l'application du premier SDU lyonnais pour la période 2010-2020.

3.2. Contenu et application du SDU entre 2010-2020

En 2010, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)[60] et la Métropole s'associent pour « élaborer une stratégie partagée de développement universitaire, et la formaliser dans un schéma prospectif en concertation avec les communes et l'ensemble des partenaires impliqués dans l'enseignement supérieur »[61] à travers le Schéma de Développement Universitaire (SDU). Ce document apparait comme le résultat d'une volonté politique conjointe entre l'Université et la Métropole sur le plan de l'enseignement supérieur.

Le travail technique sur le SDU a commencé en amont, dès 2007, à l'initiative de la Métropole. L'Agence d'Urbanisme de Lyon est ensuite mobilisée en 2008 pour la production d'une étude préalable à la construction du SDU intitulée « Atlas de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante ». Cette étude aborde de nombreuses thématiques comme la recherche universitaire, le logement, la restauration, la mobilité, la culture ou encore les activités sportives des étudiants.

Sur le plan de la mobilité, l'étude pointe la dispersion des sites universitaires dans la Métropole lyonnaise – voire au-delà de ses frontières –, ce qui soulève des enjeux de dessertes des sites en transport en commun. Si les sites centraux sont bien desservis par des modes structurants comme les métros et les tramways, la desserte des sites périphériques même au sein de la Métropole de Lyon pose question comme sur les campus Lyon Ouest Écully (CLOE) ou du pôle hospitalier Lyon Sud.

Concernant le logement, ce rapport souligne une insuffisance des logements étudiants sur le territoire, accentuée par le fait que la croissance des logements dédiés n'a pas suivi la courbe de l'augmentation des effectifs dans les établissements. En plus de ce manque d'offre, on identifie une difficulté spécifique d'accès à la donnée de la localisation résidentielle des étudiants, soit parce que les établissements ne bénéficient pas de l'adresse de résidence réellement utilisée par les étudiants, soit parce qu'ils ne souhaitent pas la communiquer à d'autres partenaires comme l'Agence d'Urbanisme en raison de son caractère sensible.

[60] Le PRES préfigure la COMUE qu'est l'Université de Lyon depuis 2015.

[61] Extrait de l'introduction du Schéma de Développement Universitaire 2010-2020, p2.

Malgré cette difficulté d'accès à la donnée, le rapport montre une occupation forte des étudiants sur la rive gauche du Rhône, en adéquation avec l'offre de logement qui leur est dédiée. En revanche, les étudiants résident aussi beaucoup dans la presqu'île lyonnaise ou bien dans le 6ème arrondissement de Lyon alors que ces territoires sont faiblement dotés en logement étudiant.

Sur le plan des pratiques culturelles, le rapport mentionne des similarités entre les étudiants et le reste de la population. L'enjeu majeur en matière de pratiques culturelles réside dans les temporalités : les étudiants étant plus flexibles dans leurs horaires de fréquentation de lieux culturels, notamment en semaine ou la nuit.

Le SDU est finalement adopté en 2010 par le conseil de la Communauté Urbaine du Grand Lyon sous la présidence de Gérard Collomb, ainsi que par le conseil d'administration du PRES de Lyon présidé par Michel Lussault.

Ce schéma est articulé autour de trois orientations stratégiques :

- L'attractivité et la visibilité internationale du site universitaire de Lyon ;
- L'insertion et la synergie avec le territoire ;
- Une Métropole universitaire accueillante.

Trois leviers d'actions sont ensuite proposés au sein du document pour répondre aux enjeux soulevés par les orientations stratégiques citées précédemment :

- Des équipements phares ;
- Une organisation territoriale et un développement universitaire concertés ;
- Une optimisation et une qualité de l'offre de services.

Enfin, le dispositif de pilotage et la gouvernance du SDU sont évoqués, ainsi que des fiches actions présentant les projets spécifiques de chaque site universitaire dans la Métropole de Lyon. Les points clés des différentes parties de ce document permettent d'identifier plus précisément les orientations de la politique universitaire portée par la Métropole et l'Université. Avant de décliner ces orientations, la carte suivante replace les campus mentionnés dans le SDU sur le territoire de la Métropole de Lyon.

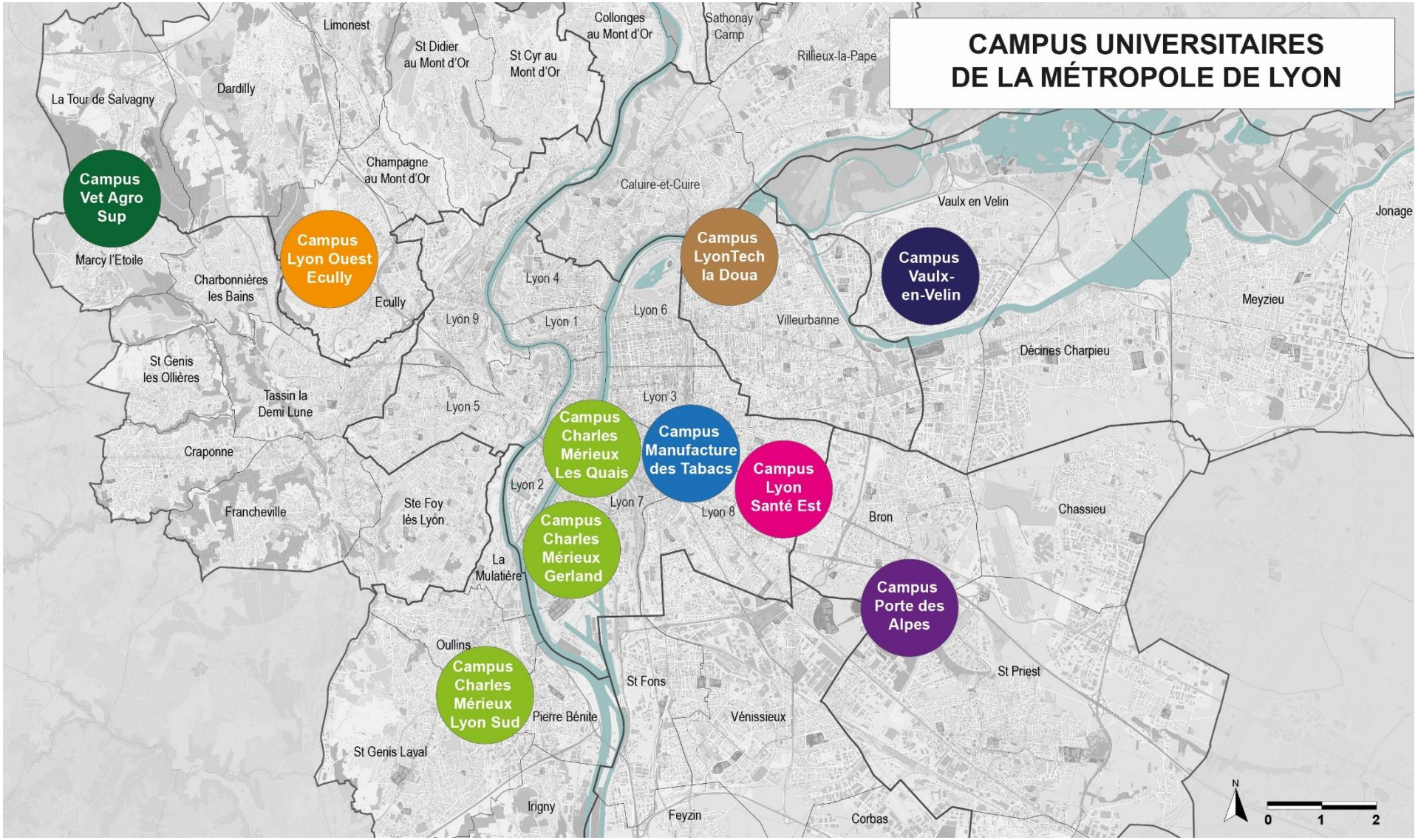

Figure 13 : Carte des campus universitaires de la Métropole de Lyon (Conception : Morhain, 2023) (réalisation Jérémy Boureau)

La première orientation stratégique du SDU est consacrée à l'attractivité et la visibilité internationale du site universitaire. Les acteurs locaux affichent l'objectif de faire de Lyon l'un des 10 sites européens majeurs pour l'enseignement supérieur et la recherche en 2020. L'attractivité du site universitaire lyonnais passe par une identification des thématiques de recherche en fonction de ce qui est décrit comme des domaines d'excellence : « Science, société, santé », « Savoirs, échanges et régulation », « Enjeux et modélisation des complexités », « Environnement et société : savoirs et ingénieries pour le développement soutenable. ».

Cette priorisation des thématiques de recherche est aussi lisible dans la répartition des moyens sur les territoires, avec un investissement spécifique dans deux campus censés être des moteurs de développement économique pour le reste du site lyonnais. Lors de l'Opération Campus à l'échelle nationale, deux campus avaient été sélectionnés lors de la phase de concours pour former le projet « Lyon Cité Campus » : les sites de Charles Mérieux et LyonTech-la Doua. Composés d'importants pôles universitaires, de recherche et d'entreprises, ces deux campus sont fléchés eux aussi selon des thématiques de développement spécifiques. Le SDU pose le campus Charles Mérieux comme un biocluster en infectiologie et en immunologie, tandis que le campus LyonTech-la Doua est présenté comme un démonstrateur des écotechnologies et de l'ingénierie post-carbone.

L'attractivité des sites universitaires lyonnais est présentée comme étant résolument tournée vers l'international. Cette dernière orientation s'adresse davantage aux personnels chercheurs qu'aux étudiants. Des outils sont présentés pour faciliter l'accueil d'équipes de recherche, favoriser financièrement le retour des chercheurs expatriés, ou bien leur fournir une « qualité d'accueil globale » par un accompagnement social et administratif au-delà de la sphère professionnelle.

Sur le plan de l'attractivité, ces trois mesures vont dans le sens de l'inscription du site lyonnais dans une compétition internationale, où l'on assiste à une volonté politique de fléchage et de priorisation des thématiques de recherche et des sites universitaires. Lorsque les travaux préalables marquaient sur différents plans une logique à deux vitesses entre des établissements « centraux » et « périphériques »[62], le SDU se positionne résolument comme un document qui vise à accroitre les spécificités et les écarts entre les différents sites lyonnais.

[62] On peut lire ce qualificatif de « central » et « périphérique » sur le plan spatial à l'échelle de la Métropole, mais aussi sur le plan de la priorisation de « domaines d'excellences » fléchés pour la recherche.

La deuxième orientation stratégique du SDU est consacrée à l'insertion et aux synergies avec le territoire. En complémentarité avec la première orientation, le SDU vise cette fois à mettre en réseaux les campus aux vocations thématiques identifiées précédemment, tout en construisant un projet de développement pour chaque site universitaire avec des objectifs de standards durables et internationaux. Cette mise en réseau des campus doit permettre une meilleure insertion dans le tissu urbain, d'un point de vue morphologique des fonctions urbaines, ou immatériel avec des fonctions sociétales et économiques avec l'université.

La synergie entre les universités et le territoire est perçue à travers des équipements phares, facilement identifiables et décrits comme nécessaires au développement universitaire. Ces équipements phares sont présentés selon des critères d'excellence dans leur fonction universitaire, de hauts critères fonctionnels pour les usagers, et par leur qualité architecturale dans une démarche de marketing territorial de la Métropole.

L'insertion des campus dans les territoires passe aussi par une transition importante vers le développement durable. Plusieurs objectifs sont énoncés, comme le fait de proposer une haute qualité de vie aux habitants des campus (espace vert, espaces d'échanges, mixité fonctionnelle avec l'apport de services) et à travers des sites universitaires plus sobres, sur les plans de l'énergie et de la consommation d'espace. Les enjeux en matière de développement durable sont aussi pensés par les pratiques des usagers avec une mesure spécifique sur la réduction de l'usage de la voiture.

Pour cela, les universités apparaissent comme des moteurs du changement modal. En plus de mesures pour la réduction de places de stationnement sur les campus, elles doivent s'engager dans la création de nouvelles infrastructures pour les modes doux. Certains objectifs s'attachent même au management de la mobilité, par la communication auprès des usagers et l'organisation de plateforme pour favoriser l'usage des transports en commun et du covoiturage.

La troisième orientation stratégique du SDU porte sur le caractère accueillant de Lyon en tant que métropole universitaire. Plusieurs objectifs sont égrainés dans ce chapitre autour du logement étudiant, de l'accessibilité des sites universitaires, des services dédiés aux étudiants ainsi que la création d'une centralité nouvelle universitaire métropolitaine sur la rive gauche du Rhône.

Après avoir décrit les orientations du SDU, il convient d'envisager ses objectifs. Le premier volet des objectifs du SDU concerne le logement, lui aussi perçu dans une logique de standards internationaux. Le constat est celui du déficit de logement étudiant, tant en quantité qu'en diversité, qui peut conduire les étudiants à se détourner de la métropole lyonnaise comme lieu d'étude. Plusieurs éléments sont listés afin de permettre la « dynamisation » de la politique de logement étudiant :

- Localisation préférentielle des logements à proximité des transports en commun ;
- Répondre aux demandes spécifiques des publics internationaux ;
- Réhabiliter des logements pour de meilleures performances énergétiques ;
- Utilisation d'outils réglementaires comme les Secteurs de Mixité Sociale (SMS) ;
- Travailler en collaboration avec les promoteurs ;
- Mieux prendre en compte les pratiques étudiantes comme la colocation par exemple.

Cette partie concernant le logement étudiant est très étayée au sein du SDU, et débouche sur l'annonce d'une gouvernance du logement étudiant. Cette gouvernance du logement étudiant sera détaillée dans la prochaine section, mais cette collaboration inédite entre différents acteurs est bien issue des premières démarches et études préalables à la construction du SDU 2010-2020.

Sur le plan de la mobilité quotidienne, le SDU pose des objectifs forts en matière de desserte des principaux sites universitaires par les transports en commun, liés à l'ambition de faire des campus lyonnais des modèles de développement durable. Le document considère la desserte en transports en commun comme déjà satisfaisante, mais estime que la création ou le prolongement de nouvelles lignes pourront permettre un renforcement de la capacité, des temps de parcours et de la fréquence. Ces lignes sont nécessairement citées dans le PDU, et reprises dans le SDU. Les cinq lignes suivantes sont identifiées comme une amélioration de la desserte des campus :

- Prolongement de la ligne de tramway T4 jusqu'à LyonTech-la Doua ;
- Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Oullins ;
- Ligne forte A4 Nord en direction de Duchère et Écully ;
- Ligne forte A7 : Gerland, Lyon Santé Est et LyonTech-la Doua ;
- Ligne forte A8 : Gare de Vénissieux, Porte des Alpes, la Soie et Vaulx-en-Velin.

La mobilité quotidienne est aussi interrogée par la pratique des modes actifs dans la lignée du Plan Modes Doux (PMD) 2009-2020, qui pose l'objectif de doubler la part modale du vélo à l'horizon 2014. Pour cela, l'élaboration de liaisons sécurisées entre les sites universitaires ainsi que l'implantation de stationnement sécurisé ou bien des services de location longue durée adaptés aux étudiants apparaissent comme des leviers de développement de la pratique du vélo.

La caractérisation de métropole accueillante passe aussi par la création d'une offre de service coordonnée entre les collectivités locales et les universités, notamment à destination des publics d'étudiants et de chercheurs étrangers. À destination d'un public plus large, des actions d'ouverture des sites universitaires sur la ville sont privilégiées, avec des mesures en faveur d'une signalétique des campus. On cherche à favoriser le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et les communes, ainsi que l'accès des infrastructures urbaines, culturelles et sportives pour les étudiants, grâce à des tarifs et temporalités de desserte adaptés. La promotion d'évènements fédérateurs à l'échelle de la communauté universitaire est encouragée.

Enfin, ces objectifs sont abordés sous un angle spatial avec la création d'une centralité universitaire métropolitaine sur la rive gauche du Rhône dans le 7ème arrondissement. Considéré comme une vitrine de l'enseignement supérieur, le quartier est décrit comme riche en matière de vie étudiante, mais doit s'inscrire dans une dynamique plus large de projet urbain où la fonction universitaire sera au cœur des projets émergents du secteur. Un projet d'amélioration de desserte de transports en commun et le réaménagement d'un parc public sont des leviers pour renforcer la lisibilité d'une centralité universitaire déjà bien implantée.

Une fois ces trois objectifs stratégiques déclinés au sein du SDU, des indicateurs de pilotage sont proposés pour la réalisation des actions proposées, représentés dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Indicateurs du pilotage du SDU		
Trois leviers stratégiques	**Critères de réussite et objectifs**	**Indicateurs de réalisation**
➢ Mettre en œuvre de grands projets d'équipements	➢ 5 grands projets réalisés en 5 ans pour le rayonnement de la Métropole	➢ État d'avancement des projets : phase amont / étude / phase travaux / mise en service
➢ Organisation territoriale concertée du développement universitaire	➢ Des projets urbains définis et engagés sur chacun des campus	➢ Mise en œuvre opérationnelle des Schémas Directeurs Immobilier sur chacun des campus ➢ Périmètre de projet urbain (campus + interface quartier) défini ➢ Plan de composition et parti d'aménagement élaboré
	➢ Une thématisation pour chaque site universitaire	➢ Traduction de la thématisation sur les indicateurs d'identité suivants : • Nombre d'étudiants, chercheurs et étudiants étrangers ; • Offre de formation ; • Équipements ; • Contrats ANR dans la thématisation ; • Nombre d'entreprises présentes sur ou à proximité du campus.
	➢ Une mise en réseau physique des campus et une accessibilité améliorée	➢ Nombre de lignes nouvelles créées ➢ Type / évolution de l'amélioration du niveau de service (cadencement, etc.) ➢ Linéaire de pistes cyclables/nouvelles voies cyclables ouvertes en accès des campus
	➢ Des étudiants qui peuvent se loger en fonction de leur niveau social (une offre de logement plus importante et diversifiée)	➢ Niveau de progression de l'offre de logement par rapport aux objectifs de « Lyon Cité Campus » (1 600 logements) ➢ Une plus grande diversification de l'offre
➢ Optimisation et qualité de l'offre de services	➢ Des étudiants utilisateurs des modes doux	➢ Évolution de la fréquentation des lignes de TC desservant les campus ➢ Évolution du nombre d'abonnés étudiants TC ➢ Mise en place de parcs vélos sécurisés sur chacun des campus (+ niveau de fréquentation)
	➢ Offre culturelle : élargissement / déploiement du « pass culture » ➢ Des étudiants accueillis et informés de façon satisfaisante	➢ Nombre (évolution) du nombre de « pass culture » délivrés ➢ Existence d'un dispositif d'accueil ➢ Évolution du nombre d'étudiants accueillis
	➢ Un quartier Rive Gauche à l'identité étudiante	➢ Nombre de logements nouvellement construits à destination des étudiants ➢ Implantation de nouveaux services « étudiants »
Source : Schéma de Développement Universitaire 2010-2020, Réalisation : autrice		

Cette construction finale du document doit permettre une meilleure évaluation dans les dix ans par les indicateurs de réalisations. Le SDU 2010-2020 se veut être un outil « piloté par les résultats »[63] avec pour objectif d'établir un référentiel de réussite qui permettra de mesurer la progression du site lyonnais sur les différents leviers stratégiques énoncés.

Enfin, le document propose des fiches actions pour les différents sites universitaires lyonnais campus. Ces fiches actions reprennent les objectifs stratégiques présentés précédemment dans le document, en précisant leur déclinaison locale. Voici les principaux objectifs pour chacun des sites universitaires présentés :

- Campus Charles Mérieux : créer une nouvelle centralité universitaire au cœur du projet urbain de Gerland, mieux valoriser le Centre Hospitalo-universitaire et faire du site des quais du Rhône un véritable campus urbain
- Campus LyonTech-la Doua : réaffirmer le positionnement « cleantech » en renforçant les connexions avec la sphère économique et en restructurant le campus à travers un projet urbain ambitieux et ouvert sur la ville
- Campus Lyon Santé Est : réaffirmer le positionnement « santé » comme un pôle d'excellence et une vitrine pédagogique en renforçant les synergies entre recherche et développement économique
- Campus Porte des Alpes : conforter un campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire en accompagnant l'Université Lyon 2 dans son programme de rénovation du campus notamment pour le développement d'une vie de campus
- Campus Lyon Ouest Écully : construire un campus à vocation « sciences-business-innovation-entrepreneuriat » par le renforcement des liens entre l'École Centrale de Lyon et l'EM Lyon
- Campus Vaulx-en-Velin : conforter l'identité du campus tout en renforçant son intégration urbaine avec l'agglomération

Dans la mise en œuvre de ces objectifs, particulièrement ceux concernant la création de logements étudiants, une gouvernance locale est constituée. Nous décrirons cette gouvernance, ses particularités et son fonctionnement dans la section suivante.

[63] Indicateurs du SDU 2010-2020, p64

3.3. Une gouvernance partenariale du logement étudiant issue du SDU

La gouvernance partenariale du logement étudiant est une des mesures consécutives à l'adoption du SDU 2010-2020. Une description de cette gouvernance spécifique est nécessaire pour en comprendre les parties prenantes, les enjeux et les actions sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La gouvernance du logement étudiant est mise en place à Lyon après la rédaction du premier SDU en 2011. Différents acteurs sont représentés dans ce processus, tels l'Université de Lyon, l'État (représenté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône et le Rectorat), le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Métropole, les communes de Lyon et de Villeurbanne, le CROUS de Lyon, l'Agence d'Urbanisme et d'ABC HLM (association des bailleurs sociaux de la Métropole). Un entretien mené avec une technicienne spécialiste du logement évoque précisément les modalités de cette gouvernance.

> « [À propos de la gouvernance] Sur le logement étudiant, on a quelque chose d'assez large qui permet de couvrir un peu tous les champs. Les représentants de l'État avec le Rectorat, la DREAL et la DDT qui instruit. La Région, les grosses communes productrices de logement étudiant c'est-à-dire Lyon et Villeurbanne. Le Rectorat, voilà. Donc c'est l'instance la plus large. On a aussi les bailleurs sociaux et le CROUS qui sont des "bénéficiaires" de la production immobilière, ou l'origine de la production immobilière. On peut avoir des rapports avec des gestionnaires purs et durs de logement étudiant, avec des promoteurs. Mais eux ne sont pas associés aux décisions qui sont prises. » Entretien 1, technicienne, domaine logement, collectivité territoriale

Deux instances de pilotage ont pour objectif de contribuer à orienter la politique locale en matière de construction de logements sociaux destinés aux étudiants : un comité technique (avec des techniciens) et un comité de pilotage (avec des élus).

Le comité de pilotage est co-présidé par la Métropole et la Préfecture du Rhône. Il a pour but d'orienter la politique métropolitaine pour le logement social étudiant, et veille à maintenir les objectifs de production de logement énoncés dans les plans gouvernementaux et régionaux.

Le comité technique est la cheville ouvrière de la gouvernance partenariale, en charge de la concrétisation de ces grands objectifs. C'est ainsi qu'il assure un dialogue entre les différents partenaires, suit l'avancement et le financement des projets de construction et identifie les nouvelles opportunités d'opérations. Ce comité est aussi en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan 40 000 puis du Plan 60 000 sur le territoire. Il est à l'origine de différents outils depuis sa création, comme un référentiel du logement étudiant, une cartographie de la localisation préférentielle des opérations ainsi qu'une étude globale sur le logement étudiant. Ces documents n'ont pas été publiés, mais sont accessibles en interne des institutions impliquées. Plus largement, le comité technique propose les orientations politiques pour le logement étudiant qui sont ensuite validées par le comité de pilotage, qui est une instance d'arbitrage.

Cette gouvernance locale du logement étudiant est mise en place au moment du lancement national du Plan 40 000 par le gouvernement. Ce plan pose un objectif de construction de 40 000 nouvelles places pour le logement étudiant entre 2013 et 2017, dont 4 000 places dans la Métropole de Lyon.

À l'échelle locale, un objectif de 6 000 places de logement social étudiant est annoncé pour le plan de mandat 2014-2020, avec donc une période élargie. En 2016, une convention-cadre formalisant l'engagement des partenaires est signée avec un budget de 38,4 millions d'euros consacré à la construction de logements pour les étudiants. On peut évaluer positivement la mise en place de cette gouvernance spécifique au logement étudiant dans la mesure où depuis 2012, le nombre de logements sociaux dédiés aux étudiants a été multiplié par 4. D'environ 150 logements créés par an entre 2009 et 2011, à en moyenne presque 500 entre 2012 et 2016.

En 2018, les membres du comité de pilotage de la gouvernance du logement étudiant s'accordent également sur un objectif de construction pour 2025. Il s'agit d'accueillir 8,9 % des étudiants dans le parc social. Pour cela, le rythme de la production de logement doit augmenter de 20 % pour créer au moins 525 nouvelles places par an. Ces objectifs plus ambitieux permettraient la construction de plus de 4 200 places entre 2017 et 2025.

Le tableau suivant présente le bilan de la programmation de financement et des livraisons de logements étudiants effectué en 2019 pour la période 2013-2021.

Tableau 19 : Bilan des opérations de logement étudiant entre 2013 et 2022										
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de logements										
Prévisionnel	/	415	531	424	553	482	1689	850	/	/
Livraisons	109	623	709	436	977	171	557	728	1214	1652
Source : Délibération n°2019-3722, Métropole de Lyon, 2019										

La réalisation de ces objectifs de construction nécessite la mise en œuvre de moyens financiers importants issus de différents programmes : CPER 2015-2020, une contractualisation avec le CROUS ou bien le programme Lyon Cité Campus. La répartition des moyens financiers alloués au logement étudiant est détaillée dans une délibération votée au conseil de Métropole le 30 septembre 2019[64]. Sur un budget total de 38,4M €, les différents acteurs investis sont contributeurs à hauteur de :

- 18,3M € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, dont 11,8M € de budget Lyon Cité Campus et 6,5M € du CPER 2015-2020 (47 % du budget total) ;
- 6,5M € pour la Métropole, dans le budget CPER 2015-2020 (17 % du budget total) ;
- 11,6M € pour le CNOUS/CROUS (30 % du budget total) ;
- 2M € pour l'État, dans le budget CPER 2015-2020 (5 % du budget total).

Si les montants investis sont très différents, les modalités de financements le sont également : chaque acteur ne finance pas le même type d'opération. La Région finance essentiellement les projets de résidences étudiantes portées par le CROUS, tandis que l'État investit majoritairement dans la rénovation de résidences universitaires anciennes et dans les opérations du CROUS.

[64] Métropole de Lyon, *Extrait du registre des délibérations du conseil du 30 septembre 2019. Délibération n° 2019-3722 ayant pour objet : Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme, portée par Jean-Paul Bret, vice-président aux Universités,* [en ligne], 2019, https://agora.grandlyon.com/portail/jsp/openfile.jsp?pdf=A9iCZwGvgK5FubNtu322bcS53GS0sK4fqUNzpPiImFcNNkx%2BTqSn6NcCoEvAfojpQXos53usMrnofZUeuR6NXc9U8a6jCbgsqLX7OntE0VgVKP180ilzEg%3D%3D , (consulté le 07/02/2023)

La Métropole finance quant à elle spécifiquement les opérations gérées par des bailleurs sociaux. Cette offre de logement social portée par les bailleurs sociaux, en complément de l'opérateur historique du logement étudiant qu'est le CROUS, est en croissance importante depuis plusieurs années, et représente jusqu'à 70 % de la programmation prévue pour 2019-2020.

La forte présence des bailleurs sociaux, financés exclusivement par la Métropole, a un impact sur les budgets alloués au logement étudiant. En 2019, la Métropole a déjà engagé la quasi-totalité de ses financements prévue jusqu'à 2020. Entre 2019 et 2020, il reste seulement 1,76 M€ à attribuer, pour un montant prévisionnel d'opérations à financer de 20,33M€.

Dans ce contexte, la délibération n°2019-3722 du Conseil de la Métropole vote une dépense complémentaire de 8M € jusqu'à 2024, afin de continuer à financer le logement social étudiant et maintenir les objectifs initialement programmés. Le budget de la Métropole en faveur du logement étudiant a finalement plus que doublé, passant de 6,5M € à 14,5M € pour 2024.

Afin de bénéficier de subventions pour des opérations de logement étudiant, le CROUS ou les bailleurs sociaux doivent se conformer au référentiel du logement social étudiant établi par le comité technique. Ce référentiel comporte des critères comme la localisation des opérations de logement étudiant, le prix de sortie des loyers qui doit être en adéquation avec les moyens des étudiants boursiers, ou encore des garanties sur la pérennité du public étudiant dans ces logements dédiés.

S'ils respectent ces critères, les opérateurs peuvent bénéficier d'une subvention de 8000 € par place de logement étudiant construite, cumulable avec les aides de droit comme le PLUS, le PLAI ou le PLS[65]. Si les opérations proposées garantissent une fonction sociale du logement étudiant pendant 15 à 40 ans, la subvention attribuée est de 3000 €.

L'attribution de ces subventions est soumise à une présentation des projets par les opérateurs devant le comité technique du logement étudiant qui discute les propositions. En fonction des opérations, certains critères peuvent être amenés à évoluer comme le présente l'extrait d'entretien suivant.

[65] Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) est à destination des locataires en grande précarité, le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour les habitations à loyer modéré, et Prêt Locatif Social (PLS) pour les logements locatifs intermédiaires.

> « Elle est intéressante Madame ***** parce qu'elle n'est pas arrêtée sur ces idées. Elle disait « Oui, je pense que vous avez raison, nous avons arrêté une base de tarif qui n'est plus valable aujourd'hui ». Voilà, donc ça a été assez riche en échange. Et de toute façon cela a confirmé que la Métropole, plus que jamais, voulait continuer à développer ces logements étudiants quoi qu'il en soit à l'échelle de la Région quoi. Et chez nous, c'est une vraie volonté, on était à 1000 logements quasiment par an, dans le logement étudiant. » Entretien 41, gestionnaire, domaine logement, institution publique

L'enquêtée évoque un projet de logement étudiant dont la subvention avait été refusée par le comité technique du logement étudiant en raison d'un loyer trop élevé. À partir de ce refus, une discussion a été initiée avec les membres du comité technique pour reconnaitre le caractère justifié du prix de loyer, jugé trop élevé. Les opérations mentionnées étaient par exemple situées dans le 6ème arrondissement (quartier au prix du foncier très élevé, mais aussi très peu doté en logement social), ou bien des logements plus atypiques comme des T1 bis pouvant être loués par des couples.

Dans le cadre de ces échanges, les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité de prendre en compte différemment le critère de plafonnement du loyer pour mieux correspondre à la réalité du marché immobilier dans certains secteurs. Finalement, la personne interrogée réaffirme le soutien et l'accompagnement de la Métropole dans la construction de logement social étudiant par les opérateurs.

Au-delà de l'attribution de ces subventions qui permettent une augmentation de la construction du logement étudiant à Lyon, la réunion d'un grand nombre d'acteurs au sein d'un même comité technique permet de trancher de manière collective des sujets émergents. L'extrait d'entretien ci-dessous mentionne la question des subventions aux écoles privées notamment pour la construction de places de logement social étudiant, et comment les acteurs peuvent réfléchir au même moment sur ces problématiques dans le cadre de la gouvernance.

> « À chaque fois, c'est l'expérience, donc nous en comité technique on voit passer tous les projets de logement étudiant. Ils viennent nous voir parce qu'on met en place un financement, donc évidemment ils viennent chercher le financement. Donc en parallèle on est au courant de tout ce qui se passe. On voit apparaitre des sujets sur lesquels, on n'avait pas les choses prévues, ou effectivement ce n'était pas dans notre démarche. Par exemple on voit beaucoup passer des résidences "écoles", qui sont dédiées à une prépa ou à une école. La question par exemple c'était de savoir est-ce qu'on peut aider ce type de résidence alors qu'ils s'occupent que de leurs étudiants en fait ?» Entretien 1, technicienne, domaine logement, collectivité territoriale

Bien que les acteurs de l'enseignement supérieur comme les écoles privées ou les classes préparatoires n'aient pas été identifiés comme des bénéficiaires éventuels des subventions pour le logement étudiant, cette technicienne évoque par la suite la possible légitimité de ces demandes dans la mesure où une part de leurs étudiants est éligible à un logement CROUS.

Dans certains cas, le subventionnement pour la construction d'une offre sociale à destination d'un établissement permet aux étudiants de ne pas demander un logement CROUS selon la procédure classique. Pour autant, cette subvention pose question car elle est réservée aux étudiants des écoles concernées, et ne bénéficie donc pas à la totalité de la population étudiante. Certaines grandes écoles aux localisations spécifiques en périphérie de Lyon comme Vet'Agro Sup à Marcy-l'Étoile ou l'École Nationale des Travaux Publics de l'État à Vaulx-en-Velin disposent par exemple de résidences sociales dédiées à leurs étudiants.

Leur localisation n'étant pas considérée comme préférentielle pour du logement étudiant, on considère qu'elles ne seraient pas attractives pour des étudiants qui ne fréquenteraient pas les établissements d'enseignement supérieur en question. On assiste finalement à une évolution de la politique d'aides à la construction au plus près de la réalité du marché et des besoins des acteurs, dans le cadre d'un partenariat structuré qui légitime ces décisions.

À partir de la définition de cette instance partenariale, on peut se demander si l'on ne pourrait pas évoquer une « resectorisation » à propos de cette de gouvernance, finalement issue du SDU défini comme une démarche transversale. Alors que le SDU abordait de nombreux sujets autour des acteurs de l'Université au sens large, le procédé de gouvernance décrit n'est valable que pour la thématique du logement, alors que le bilan tant quantitatif (par le nombre de logements construits) que qualitatif (par l'adaptation au terrain et aux acteurs) parait positif.

On aurait pu envisager que le SDU donne lieu à d'autres gouvernances dans des domaines similaires, comme celui de la mobilité par exemple. Sur cette thématique aussi, une mise en commun des sujets entre plusieurs acteurs en charge de cette compétence paraît légitime, réunissant la Métropole, l'Université de Lyon, l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités), les établissements universitaires eux-mêmes. En tant qu'agent à la Métropole et investie sur la révision du SDU pour la période 2020-2030, nous avons pu assister à des discussions entre différents acteurs, en interne, qui mentionnaient une gouvernance pour la mobilité étudiante. Or, une telle gouvernance thématique sur le sujet des étudiants n'existe aujourd'hui que pour le logement.

Ce descriptif des modalités de gouvernance du logement étudiant issue du SDU permet de tirer des premiers enseignements des actions mises en œuvre à la suite de l'adoption de ce document. Le premier SDU avait la vocation de régir les orientations stratégiques de la politique étudiante sur le territoire métropolitain pour la période 2010-2020. La dernière section de cette partie sera donc consacrée aux travaux en cours pour la construction d'un deuxième SDU.

3.4. Bilan du SDU et perspectives d'élaboration d'un SDU 2

Le premier SDU, adopté en 2010, avait été conçu pour une période de 10 ans. Depuis juin 2017 et les assises du SDU, instance de clôture et de bilan du document, un travail technique a été mis en place par les acteurs investis dans l'élaboration du SDU à la Métropole et à l'Université de Lyon. Entre le démarrage de la thèse CIFRE à la Métropole en mars 2019 et la fin du contrat CIFRE à l'automne 2022, un travail technique a été mené en interne pour l'élaboration du prochain SDU. Cette dernière partie revient sur le bilan du premier SDU et les enjeux de la construction d'un deuxième SDU 2020-2030 dans la Métropole car ils permettent d'éclairer les décalages des temporalités politiques et techniques, ainsi que l'impact de la crise sanitaire de la Covid 19 sur la planification stratégique universitaire.

3.4.1. Les assises du SDU 2010-2020 comme bilan du document

Des assises du SDU ont lieu en juin 2018 pour dresser un bilan de ce premier document stratégique autour des universités. Comme préalablement la rédaction du SDU 2010-2020, l'Agence d'Urbanisme est cette fois missionnée pour produire un benchmark des différents documents-cadres mis en place dans les agglomérations métropolitaines française pour le développement universitaire et de la vie étudiante. Ce benchmark a pour but de comprendre les différentes méthodes de gouvernance mises en place sur d'autres sites universitaires et de mieux en saisir leurs stratégies.

Un communiqué de presse conjoint entre la Métropole et l'Université de Lyon daté du 11 juin 2018 dresse le bilan des assises du SDU 2010-2020. Ces assises du SDU ont vocation à tirer un bilan des huit années précédentes sur le plan de la politique universitaire, et de lancer une démarche d'élaboration d'un deuxième SDU pour la période 2020-2030. Tous les éléments du bilan et des objectifs du prochain SDU sont issus du communiqué de presse.

Dans ce communiqué, le SDU est décrit comme ayant permis d'atteindre quatre objectifs :

- Enrichir et conforter la candidature lyonnaise à l'appel à projet national « Opération Campus » ;
- Mettre en adéquation les stratégies poursuivies entre le territoire, l'Université de Lyon et les établissements du site ;
- Construire un positionnement sur des sujets à forte dimension partenariale comme le logement étudiant ou la vie étudiante ;
- Orienter les choix d'implantation des grands équipements scientifiques et ainsi guider les investissements réalisés (CPER, Opérations campus, Investissements d'avenir, etc.).

On consdière que l'élaboration et la mise en place des actions du premier SDU ont effectivement contribué à la réussite de ces objectifs généraux. Mais au-delà du bilan, l'évènement des assises du SDU porte des objectifs propres, dans une vision prospective par rapport à la fin de sa durée d'application.

Ils sont définis dans un article[66] sur le bilan des assises du SDU tels que :

- Montrer le chemin parcouru collectivement depuis 2010 ;
- Confirmer et étayer des axes innovants et prospectifs à mettre en œuvre pour un enseignement supérieur lyonnais plus attractif et ayant plus d'impact sur le développement métropolitain ;
- Favoriser l'adhésion d'un maximum d'acteurs à ces différents axes, pour rendre possible leur déclinaison opérationnelle dans les choix politiques et managériaux des 3 années à venir ;
- Faire émerger les fondements d'un nouveau format de gouvernance pour le suivi du SDU.

[66] EcomNews, *Bilan du Schéma de Développement Universitaire*, [en ligne], https://ecomnews.fr/news/lyon-bilan-shema-developpement-universitaire-2010-2020-defis/ (consulté le 07/02/2023).

Cette rencontre entre les acteurs investis dans la politique universitaire pointe également les principaux enjeux des années à venir. Le même article de presse publié sur un média à destination des décideurs et collectivités synthétise ces enjeux :

- Développer de nouveaux outils pour anticiper la croissance des effectifs étudiants
- Renforcer l'impact économique de l'enseignement supérieur
- Positionner la Métropole comme l'une des vingt premières capitales universitaires européennes
- Faire du « parcours universitaire lyonnais » une expérience de la vie et de la ville pour les étudiants
- Construire sur chaque campus un projet commun concerté entre les établissements et leur territoire
- Construire une stratégie de développement universitaire en cohérence avec le développement territorial métropolitain
- Construire des montages partenariaux innovants pour financer les projets
- Construire une gouvernance territoriale représentative des atouts et forces de l'ESR métropolitain

Le recul dont on dispose aujourd'hui sur ces assises du SDU permet de mettre en lumière quelques éléments de bilan supplémentaires. Du point de vue de la gouvernance du SDU, les objectifs fixés initialement sont atteints. Un grand nombre d'acteurs est fédéré autour de la démarche. La gouvernance du logement étudiant mise en place depuis 2011 a permis la co-commande d'études précises pour l'implantation de logements étudiants sur le territoire. Les modalités de financement du logement étudiant ont également bénéficié de la plus grande communication entre les acteurs.

Du point de vue de l'attractivité du site universitaire, Lyon est reconnue à l'échelle nationale, voire internationale comme une ville étudiante. Depuis 2017, Lyon est régulièrement en tête du classement des villes où il fait bon étudier selon le magazine l'Étudiant. Pour autant, malgré un positionnement constant en tête de classement grâce notamment au dynamisme des formations universitaires et de l'économie locale (bon taux de réussite à l'université, taux de chômage bas et augmentation du nombre d'emplois disponibles), l'agglomération lyonnaise est toujours pointée pour un niveau de vie cher et des points noirs en termes de logement et de transport.

Sur le plan des transports collectifs urbains, une évolution de la tarification à destination des étudiants est à l'œuvre depuis 2021. L'abonnement mensuel au tarif étudiant est étendu à toute la population de 18 à 25 ans et passe de 32,5 € à 25 €. Une tarification solidaire est également mise en place à 10 € par mois pour les étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide d'urgence annuelle du CROUS.

Les objectifs du SDU sont cependant à remettre en perspective dans le temps long de la construction des infrastructures de transports. Sur cinq projets structurants énoncés dans le document, seul le prolongement de la ligne de tramway T4 a été effectué jusqu'au campus de LyonTech-la-Doua à Villeurbanne. La prolongation du métro B jusqu'à Saint-Genis-Laval est quant à elle en phase de travaux et sera livrée en 2023. En ce qui concerne les lignes fortes A4, A7 et A8 qui visent à desservir des campus aujourd'hui en déficit d'accessibilité comme Écully, Santé Est, Porte des Alpes et Vaulx-en-Velin, elles sont toujours à l'état de projet avec une perspective 2026.

La carte suivante présente le réseau structurant de transports en commun dans la Métropole lyonnaise et ainsi que les projets de développement par rapport aux principaux sites d'enseignement supérieur. Ces projets sont inscrits au plan de mandat de la majorité installée en 2020, et seront développés à l'horizon 2026.

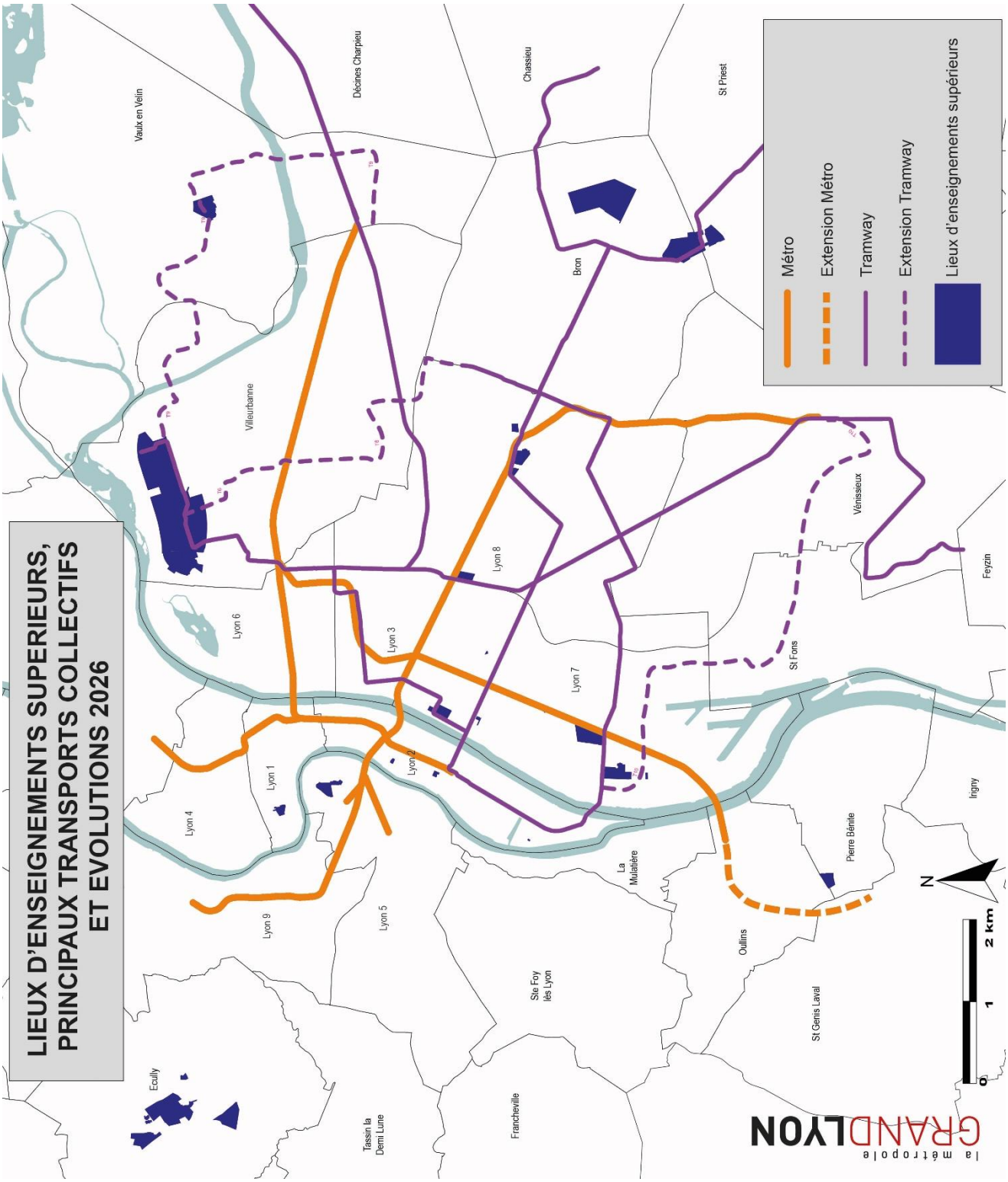

Figure 14 : Carte des transports en commun structurants par rapport aux campus universitaires à échéance 2026 (Conception : Morhain, 2023) (réalisation Jérémy Boureau)

Cette carte présente les lignes fortes de transport en commun existantes en trait plein et les extensions prévues pour 2026 en traits pointillés.

Plusieurs campus universitaires se situent sur des extensions de ligne. LyonTech-la Doua à Villeurbanne sera desservie par deux nouvelles lignes d'ici 2026, ainsi que le Campus de Lyon Sud à Oullins et celui de Gerland dans le 7ème arrondissement. Il reste ainsi deux campus importants sans desserte structurante de transports en commun. Les campus périphériques de Lyon Ouest Écully au nord-ouest de Lyon et celui de Porte des Alpes à l'est ne bénéficieront pas d'une amélioration de l'accessibilité à court terme, malgré les objectifs énoncés dans le SDU.

Dans la continuité de cette dimension prospective au-delà de l'application du SDU, il convient à présent d'envisager l'élaboration du deuxième SDU métropolitain à partir de 2019.

3.4.2. Élaboration d'un SDU 2 dans un contexte de crise sanitaire et d'alternance politique

À partir de ce bilan des assises, une démarche d'élaboration du futur SDU a été engagée. Interrogés pendant le premier confinement, un grand nombre d'acteurs investis dans cette démarche d'élaboration d'un second SDU décrivent cette période qu'ils qualifient de transitoire et l'impact qu'elle pourra avoir sur la construction de documents stratégiques.

> « Il y a eu un SDU 2010-2020, et en 2017 la Métropole et l'Université de Lyon ont décidé de relancer une phase de bilan un peu intermédiaire pour pouvoir commencer à tirer les grandes leçons du premier SDU et les orientations que pouvait avoir le second. Ce bilan, il s'est traduit par un certain nombre d'entretiens et les assises du SDU en juin 2018. Ce moment-là a été le moment de se dire : on remet à plat les choses, qu'est-ce que cela nous a permis de faire ou de ne pas faire. Entre 2018 et fin 2019, côté partenarial, il s'est plus passé grand-chose. On était dans une phase de digestion de tous ces points de vue. On aurait dû revenir vers les établissements et les différents partenaires, début 2019, pour leur présenter ce bilan et échanger avec eux. Et finalement début 2019 c'est le moment où la technicienne côté Métropole puis celle côté UdL sont parties, le temps que tous les remplacements puissent se faire et que les équipes reprennent du service, on était déjà en juin. » Entretien 39, technicienne, domaine université, institution publique

Plusieurs évènements marquent ce récit chronologique sur la construction du SDU 2. On constate que le bilan du premier SDU a été initié relativement tôt, à partir de 2017, avec un travail technique. En juin 2018, la réunion de tous les partenaires constituent les Assises du SDU.

L'extrait d'entretien mentionne ensuite un temps de « digestion » du bilan par les parties prenantes, que l'on peut envisager comme un temps de communication en interne ou de valorisation des actions du SDU. Enfin, on constate l'importance des acteurs à échelle individuelle dans ce processus d'élaboration du SDU.

Bien que ce document soit novateur à l'échelle nationale, et suivi par de nombreuses agglomérations métropolitaines, on note que l'équipe technique à l'initiative de l'élaboration du SDU est composée majoritairement de deux agents : un à la Métropole et un à l'Université de Lyon. Le caractère très restreint de cette équipe donne un impact plus fort aux postures des agents à l'échelle individuelle, bien que deux institutions majeures du territoire soient investies dans cette démarche partenariale.

La vacance simultanée de ces deux postes a nécessairement engendré une période d'arrêt dans la démarche de rédaction du nouveau SDU, qui n'a pu être reprise ensuite qu'à la fin de l'année 2019. Or, le début de l'année 2020 est marqué par une période électorale : des élections municipales et des élections métropolitaines se produisent en mars 2020 à Lyon.

> « Quand même sur le SDU jusque-là on a déjà rédigé un document qui n'a été diffusé nulle part parce qu'il n'est pas été validé politiquement, mais qui s'appelle la note d'orientation stratégique. Le but c'était vraiment de poser un cadre, les grands axes du prochain SDU. Notre idée à l'origine c'était de poser ce document-là, et de le faire valider politiquement fin d'année 2019 avant les élections pour qu'on puisse travailler techniquement tout 2020. Sauf que dans les faits, on n'a pas pu obtenir cette validation politique pour différentes raisons donc tout s'est un peu grippé quoi... mais ce n'est pas grave, on continue de travailler sur cette base-là. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

La période électorale apparait ici comme une période de réserve des élus en matière d'arbitrage politique sur le SDU. La temporalité de la réserve électorale sur le sujet universitaire est ici plus longue, dans la mesure où le 3ème vice-président de la Métropole aux Universités a annoncé sa volonté de ne pas se représenter aux élections métropolitaines de 2020.

Ce retrait de la vie politique à partir de l'année 2020 le pousse à une réserve décrite comme particulière par les acteurs interrogés car il « ne souhaite pas prendre des arbitrages qui vont engager son successeur ».

Au même moment, la crise sanitaire liée à la Covid19 commence en France début 2020. Cette période est marquée par un confinement strict et l'hégémonie des préoccupations sanitaires. Dans ce contexte, l'élaboration d'un nouveau Schéma de Développement passe au second plan politique, et engendre un questionnement nouveau chez les techniciens impliqués dans la démarche, comme le montre cet extrait d'entretien réalisé pendant la période de confinement.

> « On est plutôt en phase de ralentissement [sur l'élaboration du SDU 2]. Mais je pense que ça va être intéressant de prendre en compte les nouveaux enjeux et problématiques. On voit bien qu'il y a des sujets comme la précarité qui ressortent beaucoup plus fortement qu'il y a dix ans bien sûr, mais même que par rapport à il y a deux ans. Là c'est en train de devenir de plus en plus crucial. Les enjeux de santé/bien-être, bien sûr, transition énergétique... On sent que les priorités sont plus tout à fait les mêmes, donc il faut qu'on arrive à prendre en compte tout ça. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

Sans évoquer réellement de changement de paradigme dans les politiques universitaires à venir, les acteurs en charge de la rédaction du SDU identifient bien un avant et un après-crise sanitaire, avec la montée en puissance de certaines thématiques. Le premier SDU a parfois été décrit dans les discours des acteurs comme étant plus « hard », c'est-à-dire plus orienté vers les infrastructures, les grands projets de campus ou le nombre de logements construits. Le SDU à venir paraît s'inscrire davantage dans une volonté plus « soft », au sens de la valorisation des services, ou encore de la participation des étudiants dans l'élaboration de ce document.

La crise sanitaire a également mis en lumière des problématiques comme la précarité étudiante, qui préexistaient déjà au sein de la communauté universitaire. De nombreuses initiatives locales portées par les milieux associatifs ont vu le jour pendant le premier confinement en France et ont révélé au grand public des situations de précarités étudiantes, qu'elles soient alimentaires ou sociales, particulièrement marquées. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans la continuité de la prise en compte des précarités étudiantes, fortement médiatisées au moment de la tentative de suicide d'un étudiant devant le CROUS de Lyon en 2019.

Les acteurs impliqués dans l'élaboration du SDU 2 soulignent l'importance de la prise en compte de ces problématiques dans ce futur document. Ici le décalage du calendrier politique puis technique dans la rédaction du document apparait davantage comme une opportunité pour saisir ces nouveaux sujets, jusqu'ici peu traités, dans une projection à moyen terme.

> « Parce que je pense qu'on a trop de questions et pas beaucoup de réponses aujourd'hui à apporter. Alors oui, on peut se réfugier dans le passé en disant il y aura toujours des étudiants qui prendront le transport commun et qui logeront, bien sûr tant qu'il y a de la vie il y aura toujours l'aménagement du territoire oui. Mais quand on a dit ça, je ne suis pas sûr qu'on ait dit grand-chose qui fasse avancer la réflexion, et à nous maintenant de s'adapter à ce nouveau contexte. Ce n'est pas juste en décalant dans le temps les réunions qu'on avait avec nos partenaires mécaniquement, mais en se questionnant sur le fond, sur ce qu'on doit produire ou ne pas produire, sur ce qu'on doit faire et ne pas faire, sur ce qu'on doit mener et avec qui on doit mener ces réflexions, quels partenaires extérieurs. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

Après cette période de ralentissement dans l'élaboration du schéma, les travaux collectifs reprennent progressivement, à l'initiative des techniciens. Une nouvelle étape marque la fin de l'année 2021 : l'organisation d'un atelier prospectif « Université 2040 ». Piloté par l'Agence d'Urbanisme, la Métropole et l'Université de Lyon, il réunit un grand nombre d'acteurs impliqués dans la démarche SDU comme des techniciens des institutions partenaires, des représentants des établissements et des étudiants.

Cet atelier prospectif symbolise la fin de notre propre posture de participation observante au sein de la Métropole. Un nouveau schéma était en cours de rédaction au moment de notre départ, fruit d'une collaboration entre la Métropole, l'Université de Lyon et l'appui de deux bureaux d'études. Ce schéma a été validé politiquement au début de l'année 2023, et l'analyse de son application constitue nécessairement une piste pour des recherches futures.

En conclusion, le SDU est la démarche la plus transversale dans l'action publique locale à destination des étudiants. Il est certes non contraignant pour les acteurs locaux, mais permet l'affichage d'une volonté commune, et d'une démarche partenariale à destination des étudiants. Il dispose d'un impact réel sur la capacité des acteurs à mener certaines actions, ou à en accélérer la réalisation.

La construction du premier SDU en 2010, puis du deuxième en 2023 sont inscrits dans un contexte local en matière de politique universitaire, déjà décrit dans le chapitre 1. Le premier SDU s'inscrit dans une volonté politique de conforter le rayonnement international de l'agglomération lyonnaise sur le plan de l'enseignement supérieur. Le deuxième SDU est construit dans un contexte sanitaire spécifique, mais aussi dans la suite de l'abandon de l'IDEX et de l'absence de structuration du site lyonnais par une université cible.

Dans un contexte en pleine mutation, le projet du renouvellement d'un SDU sur le territoire lyonnais est aujourd'hui plus que d'actualité, et apparait comme l'opportunité d'une prise en compte nouvelle de problématiques étudiantes parfois moins traitées par l'action publique comme la participation et les enjeux de précarités, tout en tirant les bénéfices des enseignements du SDU en matière de gouvernance partenariale du logement.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

L'objectif de ce chapitre était d'envisager l'expertise collective des institutions en considérant leurs productions en matière d'action publique, et d'interroger la transversalité à l'échelle locale.

Le constat est celui de nombreux objets de l'action publique locale à destination des étudiants. La Métropole lyonnaise est une collectivité territoriale qui envisage les populations étudiantes à travers plusieurs politiques sectorielles, bien que l'on constate un manque de transversalité dans ces initiatives. Seul le Schéma de Développement Universitaire s'est illustré comme un document stratégique et transversal autour des populations étudiantes. Pour autant, ce Schéma présente deux limites. Il a une valeur d'engagement symbolique, mais n'est pas contraignant pour les institutions qui l'adoptent, et il considère finalement peu les étudiants en tant qu'usagers.

Le contexte politique et sanitaire à partir de 2020 a dans un premier temps impacté négativement la rédaction d'un nouveau Schéma, car il a été considérablement retardé vis-à-vis du calendrier politique initialement programmé. Pour autant ce décalage a été perçu par les acteurs techniques comme l'opportunité d'une prise en compte différente de certains sujets. Bien qu'elles ne soient pas proprement émergentes, des thématiques comme la précarité étudiante, ou la participation des usagers sont décrites comme étant plus portées dans les travaux techniques depuis 2020. On peut penser qu'elles seront traitées différemment dans ce nouveau SDU que s'il avait été adopté dès 2019.

Ce questionnement sur la transversalité dans l'action publique locale permet de valider les deux hypothèses énoncées en début de chapitre, concernant le cloisonnement thématique des politiques publiques, et l'idée selon laquelle les politiques publiques d'une collectivité sont faites de mesures dédiées à des populations spécifiques et d'autres mesures plus génériques susceptibles d'impacter ces mêmes populations.

La démonstration d'une transectorialité montre un ensemble de mesures éparses à destination des étudiants dans les politiques sectorielles, plutôt que d'une transversalité qui aurait constitué une action coordonnée pour ces publics. Ce constat vient valider l'hypothèse d'une sectorisation forte de l'action publique locale. Elle identifie également les étudiants comme un public destinataire de certaines mesures, bien que non spécifiquement adressés dans la politique de mobilité ou de logement par exemple.

Ce questionnement de la transversalité à l'échelle locale contribue à la caractérisation de l'agglomération métropolitaine comme un territoire étudiant. La Métropole, en tant qu'institution, est un acteur clé dans l'action publique locale. Pour autant, une multitude d'acteurs et de dispositifs d'action publique sont identifiés sur le territoire à destination des étudiants. Ces deux aspects confirment la présence d'une expertise collective et institutionnelle à destination des étudiants. Malgré un manque de transversalité dans la manière d'envisager ces publics à l'échelle locale, l'application du Schéma de Développement Universitaire sur le territoire constitue une étape vers la prise en compte des besoins étudiants par une planification universitaire large.

Face au constat de politiques sectorielles segmentées et l'existence d'un SDU, l'enjeu de la prise en compte des populations étudiantes ne parait pas nécessairement être celui de la construction d'un nouveau silo. Au regard de la nature non contraignante de ce document, le SDU n'apparait pas comme la construction d'un silo étudiant dans l'action publique. Il s'agit pour autant d'une prise en compte de la singularité des populations étudiantes dans l'action publique. Le SDU ne constitue pas une politique sectorielle forte à l'image du logement et de la mobilité, mais il permet la reprise de certaines mesures dans ces deux politiques locales structurantes, et assure une certaine transectorialité du sujet étudiant.

Afin de compléter cette première approche de l'action publique locale à travers la transversalité des institutions, l'analyse doit à présent porter sur les acteurs individuels en tant que parties prenantes de l'action publique locale. Les politiques publiques étudiées dans ce chapitre sont construites localement par des collaborations entre différents types d'acteurs. L'ensemble de ces collaborations représente plusieurs procédés de traduction, qui contribuent à l'aide à la décision, puis à l'élaboration d'une politique locale. Interroger l'expertise professionnelle des acteurs à l'échelle individuelle permettra d'identifier leur propre positionnement dans l'action publique locale.

CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Tour Part-Dieu, siège de la Direction des Mobilités

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Le chapitre précédent a permis d'envisager une forme d'expertise collective des institutions, qui dépasse la somme des expertises individuelles pour la production d'objets de l'action publique locale. Pour autant, les expertises individuelles restent constitutives de l'action publique locale. En interrogeant l'expertise professionnelle des acteurs, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances dont ils disposent sur le sujet des étudiants, on pourra analyser plus finement le processus de construction de l'action publique.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser en quoi la production d'une expertise technique et politique sur les populations étudiantes, à l'échelle des acteurs, est décisive dans la production d'objets transversaux et territoriaux pour l'action publique. Cette analyse de la définition de l'expertise dans les pratiques professionnelles, ainsi que de ses finalités de production, portera sur trois types d'acteurs institutionnels rencontrés lors de la phase de terrain : les techniciens, les élus et les acteurs privés. Ces trois types d'acteurs fournissent des définitions différentes de leurs expertises professionnelles et ne participent pas de la même manière au processus de décision.

Analyser les postures expertes de ces trois types d'acteurs permettra d'apporter des éléments de réponse à deux hypothèses de recherche. La définition de l'expertise chez les acteurs en envisageant plus finement leurs connaissances des objets étudiants, permettra d'interroger le postulat selon lequel les politiques publiques se construisent à partir d'une connaissance objectivée de leurs objets. En parallèle, l'analyse de la construction de l'expertise contribuera à la réflexion sur le cloisonnement thématique.

En effet, une hypothèse a été formulée sur les politiques publiques qui impactent les étudiants, en considérant que celles-ci sont cloisonnées thématiquement à l'image du fonctionnement des collectivités au sein des agglomérations métropolitaines. Le constat d'une expertise technique construite en silos thématiques viendrait renforcer la logique sectorielle des politiques publiques.

Compte tenu de la période électorale locale prolongée par un second tour déplacé en juin 2020, les entretiens avec les acteurs techniques et privés ont été effectués avant ou juste après l'arrivée de la majorité écologiste à la Métropole. En fonction du contexte, ils évoquent donc les relations qu'ils ont pu avoir avec l'ancien exécutif, ou bien celles qu'ils estiment avoir avec le nouvel exécutif à partir de premières impressions. Les entretiens avec les élus, menés plus tardivement dans la période de terrain, font état de rapports plus installés.

Dans un premier temps, la notion d'expertise sera analysée par la littérature scientifique sur l'action publique. Un retour théorique sur la notion d'expertise est nécessaire pour effectuer un travail de définition précis, et proposer le dépassement du cas d'étude empirique dans une perspective plus généraliste. Ensuite, cette notion sera déclinée sur le terrain d'étude à travers trois profils d'acteurs institutionnels : les acteurs techniques (agents des collectivités territoriales ou d'institutions publiques), les acteurs privés, et les élus.

L'expertise des acteurs ne sera pas abordée de la même manière en fonction de leurs profils. Les entretiens avec les techniciens sont les plus nombreux dans le corpus, la définition de l'expertise sera donc davantage étudiée avec ce type d'acteurs. L'expertise des acteurs privés sera abordée à partir d'un plus petit nombre d'entretiens, mais elle sera analysée par leurs propres discours et en creux, par leurs rapports avec les techniciens des collectivités. Enfin, on abordera l'expertise des élus à partir d'un échantillon plus restreint. Si ces derniers entretiens ne nous permettent pas de définir globalement l'expertise des élus au sein de l'action publique, ils éclairent la posture politique du mandat en cours, à partir de 2020 et les changements de paradigme.

1) Analyser l'expertise dans l'action publique locale

La notion d'expertise est largement abordée dans la littérature sur l'action publique locale. Elle y est définie par différentes disciplines, de la science politique aux sciences de gestion. La mobilisation de ces différentes définitions de l'expertise, et par conséquent des experts, permettra l'élaboration d'une grille d'analyse afin d'appréhender les postures expertes des acteurs du terrain d'étude. En matière de sociologie de l'action publique, l'expertise est constitutive du processus de prise de décision, et elle contribue à la manière dont les acteurs se saisissent des sujets, qui deviennent ensuite des objets politiques. Dans ce sens, les travaux issus de la sociologie de la traduction permettent d'envisager la production d'une expertise comme un procédé de traduction en vue de la prise de décision. On définira plus précisément la notion de traduction sur le plan théorique, afin d'envisager en quoi l'expertise des différents acteurs mobilisés (techniciens, élus, acteurs privés) constitue des modalités de traduction dans la construction d'une action publique locale à destination des étudiants.

1.1. Définition et enjeux de l'expertise dans l'action publique

Revenons déjà sur la définition de l'expertise par la littérature scientifique. La notion d'expertise est relativement ancienne, et son ancrage dans l'action publique l'est tout autant. L'idée de la nécessité d'un gouvernement éclairé, fondé sur des savoirs, se développe en Europe dès la fin du 16ème siècle (Robert, 2008). L'expertise est largement abordée dans la littérature en sciences politiques et en sociologie depuis les années 1950, et bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt dans les travaux scientifiques et opérationnels (Lelebina et Sardas, 2011). À l'image de plusieurs notions déjà mobilisées, l'expertise est multiple, et la frontière entre la production experte et ses déclinaisons opérationnelles est de plus en plus floue et interdisciplinaire (Castra, 2012).

Si l'on envisage ses finalités, l'expertise est souvent mobilisée dans une visée opérationnelle, comme la mise en œuvre de connaissances spécifiques pour l'action (Lascoumes, 2005). Les experts, en plus de la maitrise d'un sujet, sont capables de définir un problème et de proposer des solutions (Evetts, Mieg, & Felt, 2006). Cette problématisation comme caractéristique de l'expertise est décisive en matière d'action publique car elle permet une compréhension et une appréhension par la sphère politique (Dumoulin et al., 2005).

Cette dernière finalité est largement mobilisée dans les discours des acteurs techniques qui définissent l'aide à la décision comme un objectif récurrent de la production de leur expertise. Analyser cette aide à la décision à travers les extraits d'entretiens revient à interroger les modalités de traduction de cette expertise technique vers la sphère politique, mais aussi d'envisager les relations qu'entretiennent techniciens et élus dans ce contexte de prise de décision.

Plus largement, l'expertise permet une légitimation de l'autorité publique (Robert, 2008) qui apparait plus objectivée, rationnelle et méthodique lorsqu'elle s'appuie sur le discours d'acteurs extérieurs et reconnus pour leurs compétences. Pour autant, les mêmes arguments sont mobilisés par les décideurs publics pour augmenter leur pouvoir (Saurrugger, 2002). Le recours à l'expertise pour une légitimation de l'action publique est donc nécessaire, mais pas suffisant.

L'expertise est de ce fait portée par des experts, dont l'étymologie précise que leurs compétences se fondent sur un savoir-faire acquis par l'expérience (Calafat, 2011). Les experts sont envisagés dans une perspective individuelle, ou parfois considérés comme un groupe professionnel (Dumoulin et al., 2005). Le statut d'expert peut par ailleurs être défini en creux, à travers ce qu'en disent les acteurs qui ne se considèrent pas comme tels et font appel à ce type de compétences. Olga Lelebina et Jean-Claude Sardas définissent cette posture telle que : « L'expertise est considérée comme une construction sociale où le statut d'expert est défini par rapport aux non-experts et aux clients - demandeurs d'expertise » (Huber, 1999; Mieg, 2001, cité dans Lelebina et Sardas, 2011, p7).

Cette demande d'expertise renvoie à la propre représentation des acteurs. Les acteurs en demande d'expertise ont déjà fait le constat de leur manque de connaissances sur un sujet. Ceux qui produisent l'expertise sont reconnus comme tels par leurs commanditaires, qui accordent une confiance à leurs jugements. Les experts disposent donc d'une connaissance de haut niveau, mais surtout d'une reconnaissance de celle-ci, et du rôle spécifique qu'ils assurent (Dumoulin et al., 2005 ; Lelebina et Sardas, 2011).

Bien que la figure de l'expert soit souvent mobilisée à l'échelle individuelle dans les travaux sur l'expertise, on peut aussi envisager une expertise à un niveau interpersonnel ou collectif. Dans le cas d'une expertise collective, on considère qu'une institution dispose d'une expertise au-delà des experts individuels. Cette expertise collective ou institutionnelle peut être mobilisée par des acteurs extérieurs, mais peut également être le fruit d'une autosaisie (Etiemble, 2012).

Dans l'analyse de l'expertise produite sur les étudiants, il conviendra d'amorcer une réflexion sur ce qui relève d'une expertise individuelle des acteurs et d'une expertise institutionnelle de la Métropole dans l'agglomération lyonnaise.

La place de l'expertise dans l'action publique a été décrite dans la littérature comme une interface entre les élites politiques et les publics ciblés par l'action publique (Fischer, 2004). Ce rôle d'intermédiaire, parfois surplombant, est aujourd'hui remis en cause par plusieurs initiatives qui soulignent les défaillances potentielles de l'expertise (Callon, Lascoumes et Barthe, 2002). Des « conférences de consensus » ou « jury de citoyens » (Robert, 2008) permettent la participation directe de citoyens dans l'action publique. À l'échelle nationale comme au niveau local, la concertation et la participation citoyenne constituent un cadre légal et les expertises d'usage des citoyens sont valorisées. On assiste à l'émergence d'un modèle nouveau face au recours systématique à l'expertise dans le processus de décision.

Au vu de la définition de l'expertise et de ses finalités, cette notion mérite d'être envisagée dans une perspective constructiviste. Le choix de l'expert mobilisé conditionne nécessairement l'expertise produite et sa diffusion. Cette posture constructiviste est d'autant plus cruciale aujourd'hui, dans un contexte de diversification de l'offre de l'expertise. Les expertises d'usage des usagers sont certes valorisées, mais la tendance reste marquée par l'augmentation du recours à des organismes privés (Delmas, 2011). Ce recours à l'expertise privée, dans une finalité d'action publique, interroge sur la contribution du secteur privé dans la décision publique, notamment par la figure des consultants (Bataille, 2020). C'est dans la lignée de ce questionnement, et à partir du constat du rôle décisif des consultants dans la production de l'action publique locale, que nous avons choisi d'interroger des acteurs privés au même titre que les techniciens des collectivités territoriales et des élus.

Ces définitions permettent de préciser le contexte dans lequel se situe notre analyse de l'expertise. Il convient à présent d'expliciter la manière dont sera analysée l'expertise des acteurs dans la production de l'action publique locale. Pour cela, on s'appuie sur une typologie des missions accordées aux experts, réalisée par Olga Lelebina et Jean-Claude Sardas (2011). Nous avons retenu cette approche parmi différentes grilles d'analyses de l'expertise car elle permet d'appréhender les postures des experts au sein des organisations, donc de croiser les perspectives individuelles et collectives. Cette approche, développée en sciences de gestion, est construite de manière pluridisciplinaire avec la sociologie, ce qui la rapproche de nos postures théoriques.

Olga Lelebina et Jean-Claude Sardas (2011) identifient trois missions spécifiques aux experts :

- Développement des savoirs (recherche, innovation) ;
- Assistance au titre de savoirs (conseil, assistance technique) ;
- Animation des savoirs (capitalisation, animation, diffusion, formation, mentoring).

Dans cette typologie, une posture experte peut être définie à partir d'un seul type de missions effectué : le développement, l'assistance ou l'animation des savoirs. Pour autant, on peut penser que certaines missions d'experts peuvent se situer à la jonction de ces différentes missions. Cette typologie permettra d'éclairer le discours et les pratiques des acteurs interrogés, afin de savoir de quels types de missions expertes ils se réclament.

La catégorisation des missions des experts rencontrés contribue également à les replacer dans un procédé de traduction en vue de la prise de décision politique. Le développement des savoirs, par des missions de recherche et d'innovation, parait très en amont de la décision en matière d'action publique. L'assistance par des fonctions de conseil s'apparente à l'aide à la décision, tandis que l'animation des savoirs peut intervenir après la prise de décision politique en vue de la diffusion. Revenons précisément sur cette notion de traduction dans l'action publique afin d'envisager plus finement les missions des experts comme des procédés de traduction.

1.2. La production d'expertise comme un procédé de traduction

Cette définition théorique et multiforme de l'expertise laisse à penser que la production de l'expertise est un procédé de traduction dans la construction de l'action publique locale. À partir d'une première description de la sociologie de la traduction dans le cadrage théorique au chapitre 2, cette notion constitue un cadre d'analyse pertinent dans la construction de l'expertise. La sociologie de la traduction questionne initialement la production du savoir scientifique, mais la mobilisation de notions comme la traduction, l'acteur réseau ou les modes d'existences sont des clés de lecture pour questionner l'expertise.

Pour rappel, la sociologie de la traduction mobilise le concept de traduction comme un processus, défini par un nombre d'étapes qui permet de passer d'un énoncé à une proposition stabilisée puis à un fait scientifique.

Bruno Latour mobilise l'exemple d'un échantillon de terre qui peut devenir un énoncé scientifique de botanique publié dans une revue scientifique par plusieurs traductions successives (Latour, 2001). Entre ces deux étapes, la construction d'un fait scientifique s'opère par la traduction qui s'éloigne de la matière initiale, en réduit la complexité et les particularités locales pour le transformer en un énoncé final plus universel (Dufresne, 2012). La production de connaissances scientifiques consiste donc à se distancer progressivement d'une matière première pour créer une universalité croissante du propos, par des procédés de traduction qui garantissent une compatibilité des deux états (Latour, 2007, p75).

Cette définition paraît pourtant proche de la posture des techniciens en collectivités territoriales, bien qu'ils ne produisent pas de connaissances scientifiques, mais plutôt une connaissance pour l'action. Les techniciens se positionnent dans une optique d'aide à la décision dans leurs missions. L'aide à la décision est définie par Bernard Roy telle que : « L'aide à la décision est l'activité de celui qui, prenant appui sur des modèles clairement explicités, mais non nécessairement complètement formalisés, aide à obtenir des éléments de réponse aux questions que se pose un intervenant dans un processus de décision, éléments concourant à éclairer la décision et normalement à prescrire, ou simplement à favoriser, un comportement de nature à accroître la cohérence entre l'évolution du processus d'une part, les objectifs et le système de valeurs au service desquels cet intervenant se trouve placé d'autre part » (Roy, 1985, cité dans Crevits et Labour, 2011).

Afin d'aider à « obtenir des éléments de réponse aux questions que se pose un intervenant dans un processus de décision », les techniciens sont amenés à effectuer des traductions sur des données (produites par eux-mêmes, ou par des bureaux d'études) afin de les rendre opérationnelles en vue d'une prise de décision par les élus. Comment la production de l'expertise et sa mobilisation dans la conception des politiques publiques constituent-elles un procédé de traduction ? Comment les connaissances initiales des acteurs sont-elles traduites pour une mise en action opérationnelle ?

Si ce premier développement prend pour exemple l'expertise des techniciens comme un procédé de traduction, il ne s'agit pas de restreindre l'analyse à ces acteurs. Toujours dans la lignée des travaux de Bruno Latour, il paraît nécessaire d'interroger plusieurs types d'acteurs investis dans l'action publique à destination des étudiants afin d'analyser s'ils fonctionnent selon différents modes d'existence. On pose l'hypothèse que les techniciens de l'action publique et les acteurs privés peuvent fonctionner selon les mêmes modes d'existence car ils viennent de milieux relativement homogènes. Ils sont souvent issus des mêmes formations professionnelles, et utilisent les mêmes méthodologies bien qu'elles soient mobilisées pour des objectifs différents.

Or, les élus apparaissent avec des profils différents, tant en matière de parcours professionnels que de rôle dans l'action publique locale. Il existe d'ailleurs un mode d'existence spécifique de la politique (Latour, 2012). Étudier la production de l'expertise chez plusieurs types d'acteurs investis dans la construction de l'action publique permettra de conclure à un ou plusieurs modes d'existence et de rationalités.

On reviendra sur la mobilisation de l'expertise chez ces trois types d'acteurs : techniciens, acteurs privés et élus. L'analyse portera sur la définition de leur propre expertise, et les interactions entre eux qui permettront de faire émerger les procédés de traduction.

2) Expertise technique métropolitaine

Il convient déjà de revenir sur le terme de technicien, mobilisé par certains acteurs pour définir leur posture, mais rarement interrogé. La fonction publique territoriale est répartie en trois catégories : A, B et C. Les emplois de la catégorie A donnent accès à des fonctions de conception ou de direction, la catégorie B à des fonctions d'application, et la catégorie C à des fonctions d'exécution. Formellement, seuls les emplois de catégorie B sont des techniciens au sein de cette classification.

Pour autant, un grand nombre de cadres de la fonction publique de catégorie A se définissent également comme techniciens. Cette définition d'une posture technique est définie par opposition à la posture politique portée par les élus. Afin d'objectiver cette posture technique, on considère qu'un technicien est un agent d'une entité publique (Administration d'État, collectivité territoriale) en charge d'un sujet thématique ou territorial (fonctionnaire ou contractuel, de catégorie A ou B).

L'analyse de l'expertise des techniciens repose sur 25 entretiens effectués lors du terrain avec les acteurs institutionnels. Tous les techniciens rencontrés en charge de thématiques étudiantes sont issus de la catégorie A. Ils travaillent dans des collectivités territoriales ou dans d'autres institutions publiques. Certains sont en charge d'un service ou d'une direction même si la plupart d'entre eux n'occupent pas de fonction managériale.

Le rapport à l'expertise chez les techniciens est un point d'interface central avec les deux autres types d'acteurs. La production de connaissances est construite en interaction avec des acteurs extérieurs, puis en partie retransmise à des élus en vue de l'aide à la décision. Par cette posture d'interface entre plusieurs types d'acteurs, on peut supposer que la production d'une expertise par les techniciens des collectivités constitue un procédé de traduction. Ce procédé sera analysé en trois temps : la manière dont l'expertise est définie par les acteurs eux-mêmes, les apports de cette expertise dans l'action publique et le processus de décision, et les différentes mobilisations de l'expertise en fonction des institutions.

2.1. Définition de l'expertise par les acteurs techniques

Afin de mettre en perspective les spécificités d'une expertise technique dans la construction des politiques publiques, plusieurs extraits d'entretiens réalisés avec des acteurs aux postures diverses seront confrontés. Bien qu'ils occupent tous des postes techniques dans des collectivités territoriales ou des institutions publiques, ils travaillent sur plusieurs politiques thématiques (logement, mobilité, politiques publiques) et à des postes variés (direction, encadrement d'équipes, travail ou sein d'un service ou seuls dans leurs missions). La mise en lumière de ces différentes postures face à l'expertise fera apparaitre les éléments communs d'une expertise technique.

La première définition de l'expertise mobilisée est celle issue d'un entretien avec un technicien d'une institution publique. L'expertise est ici définie en lien avec la production de connaissances.

> « Mais on n'a pas qu'un rôle d'exécutant j'ai envie de dire on n'est pas producteur d'études, on est certes producteur de connaissances, mais aussi, enfin constructeur de connaissance, force d'ingénierie. Donc qui dit ingénierie dit intelligence derrière, dit aussi ne pas travailler mécaniquement, ne pas travailler de manière standardisée. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

L'expertise technique est ici mise en parallèle avec la production d'études. La posture experte des techniciens représente une plus-value par rapport à la « seule » production d'études. L'accent est mis sur la « construction » de la connaissance plutôt que la production, que l'on peut entendre comme une capacité à problématiser plutôt que répondre à une commande. Cette définition est à mi-chemin entre les fonctions de développement de savoirs, et d'assistance au titre de savoirs développés par Lelebina et Sardas (2011).

Si la production de connaissances peut s'apparenter à la première catégorie par la recherche et le développement, la fonction de conseil, donc d'assistance, est privilégiée ici.

L’extrait mentionne aussi le fait qu’une expertise technique ne serait pas « mécanique ou standardisée ». Il s’agit d’une capacité à être flexible dans la construction de l’expertise. Au-delà des méthodologies et de la gestion de projet, un expert doit être capable de prendre en compte les spécificités de chaque projet. Une deuxième définition proposée par un acteur technique vient compléter cette vision de l’expertise marquée par la problématisation.

> « La définition de l'expertise, c'est une forme partielle de maîtrise d'un sujet. En deuxième aspect l'idée d'avoir une accumulation de connaissance, et une maîtrise dans le temps et dans l'espace sur un territoire précis. Ce qui n’est pas le cas pour un bureau d’études privé. Et en tout cas je trouve ça particulièrement intéressant et important d'avoir une forme d'expertise un peu thématique. Enfin, je pense que celui qui se définirait comme l'expert un peu global, tant mieux si c'est le cas, mais c'est peut-être un peu ambitieux.» Entretien 12, technicien, domaine mobilité, institution publique

Si le premier extrait d’entretien identifie la problématisation comme plus-value de l’expertise technique, on souligne ici l’importance d’un ancrage territorial. L’acteur interrogé effectue un parallèle entre les bureaux d’études et les institutions publiques dans leur expertise territoriale. Les bureaux d’études acceptent des missions sur différents territoires en fonction du marché et des opportunités, parfois à l’échelle nationale. L’expertise technique repose quant à elle sur un ancrage territorial précis, dans la collectivité de rattachement, qui permet une connaissance fine des enjeux du territoire.

Cet extrait évoque également la sectorisation de l’expertise. La mobilité, le logement ou les politiques publiques locales sont identifiés comme des sujets complexes sur lesquels on ne peut atteindre une expertise globale. L’expertise est donc définie comme une forme « partielle » de maitrise d’un sujet thématique, conception aussi mobilisée par des techniciens qui relèvent du domaine du logement.

> « J'ai une multitude d'expertises à développer, donc un expert logement, il va être un petit peu seul à un moment donné, si on en définit un seul. Il va falloir qu’il réfléchisse en mode projet, et qu'il sache s'entourer des bonnes personnes pour pouvoir avoir une vision plus générale si c’est possible. Parce que le logement est vraiment complexe, transverse, il y a du monde, il y a des intérêts. Le logement, c'est aussi une activité, les entreprises qui travaillent, de l'insertion qu'on fait dans le cadre de ces travaux. Quand on met le doigt dans le logement, on touche un petit peu tous les domaines : les déplacements, la qualité environnementale, etc. » Entretien 7, technicien, domaine logement, institution publique

L’expertise thématique, donc partielle, développée par les techniciens est ici reliée avec le fonctionnement en mode projet. Le logement est décrit comme un milieu aux multiples activités, acteurs et législations. Il est susceptible d’impacter d’autres politiques sectorielles comme les déplacements. Un expert du logement est défini ici comme un technicien qui aurait la capacité à s’entourer d’autres experts pour saisir les enjeux de manière transversale.

Dans un contexte de forte spécialisation et sectorisation des expertises, les techniciens s’inscrivent donc nécessairement dans des logiques d’interactions entre eux. La dernière définition de l’expertise proposée par une technicienne revient sur cette nécessité du travail en groupe et sur les limites de l’expertise entendue comme la maitrise d’une connaissance.

> « On va dire que l'expert ce n’est pas forcément celui qui sait tout, mais c'est celui qui finit par trouver très rapidement quelque chose, parce que ça fait partie de son environnement quotidien. Je suis devenue l'experte PDU parce qu’effectivement, je sais tout de suite trouver l'information. Pas forcément que je la maîtrise immédiatement. Par contre j'ai une expertise en termes de gouvernance, parce que je suis capable d'expliquer assez rapidement comment l'histoire du Sytral, la Métropole, etc. Après je n'ai pas l'expertise d'un juriste qui pourrait tout savoir de manière extrêmement fine avec tout le bagage qu'il y a derrière. Je n'ai pas cette expertise technique, mais j'ai une expertise parce qu'à force de manipuler des éléments, ça devient un peu notre quotidien. En fait je me rends compte, j'utilise un peu ce terme d'expert, parce que n'étant pas cheffe de projet, on ne vient pas me chercher pour que je mène un projet de A à Z. On vient me chercher parce qu'on suppose que j'ai une connaissance plus facilement mobilisable, ou avec un degré de fiabilité qui est relativement correct par rapport à quelqu'un d'autre de la boutique. Et sur un certain nombre de sujets. » Entretien 19, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale

La conception de l’expertise technique mobilisée diffère des autres extraits par son rapport à la connaissance. Si les acteurs interrogés précédemment définissent l’expertise par une production de connaissances réflexive et problématisée, ce discours positionne l’expert technique comme un agent qui ne dispose pas nécessairement d’un savoir précis dans un champ thématique, mais qui a la capacité à chercher et trouver les ressources manquantes, plus proche de la vision du mode projet développée sur le champ du logement. L’expert n’est donc pas celui qui dispose de toutes les connaissances, mais qui sait les mobiliser. Cette posture de l’expertise renvoie donc davantage à une fonction d’animation des savoirs à travers la capitalisation, l’animation, la diffusion ou la formation (Lelebina et Sardas, 2011).

Cette définition générale est mise en perspective par rapport à la pratique professionnelle de l'enquêtée. Elle considère son apport professionnel comme une capacité à faire du lien entre plusieurs sujets cloisonnés dans l'institution métropolitaine, et revendique une connaissance plus généraliste, bien qu'elle soit appliquée à un champ thématique.

Dans le domaine de la mobilité, elle évoque certains profils professionnels potentiellement « plus techniques » sur certains sujets (juristes, techniciens). Une différence est effectuée entre la posture de cheffe de projet (gestion d'un sujet du début à la fin), et l'apport ponctuel de sa posture experte sur certains sujets. Elle résume finalement son expertise technique comme un rapport positif entre l'étendue de la connaissance et la qualité de celle-ci.

Ces extraits d'entretiens avec des acteurs techniques mobilisent des conceptions complémentaires de l'expertise. À partir de ces quelques extraits d'entretiens, toutes les missions des experts développées par Lelebina et Sardas (2011) sont mobilisées par les acteurs : développement des savoirs, assistance au titre de savoirs et animations des savoirs.

En envisageant les spécificités du terrain d'étude, l'expertise technique est ici toujours thématique, en adéquation avec les silos sectoriels de l'action publique. Les techniciens et les organisations administratives locales s'inscrivent dans ces silos, au sein desquels les professionnels développent leur expertise d'un sujet. Cette spécialisation de l'expertise technique conduit à la nécessité d'un fonctionnement en mode projet.

Il paraît complexe de saisir tous les enjeux propres à une politique sectorielle (logement, mobilité) par l'expertise d'un seul technicien. Ils sont donc souvent mobilisés pour intervenir ponctuellement sur une étape clé du projet, moins pour le mener du début à la fin. L'expertise technique a finalement été décrite par tous les acteurs comme une capacité à produire de la connaissance de manière problématisée.

Après cette première définition de l'expertise technique, on peut s'interroger sur la finalité de la production de celle-ci. Les entretiens réalisés avec des techniciens au sein de collectivités territoriales mentionnent leur expertise comme un apport stratégique dans le processus d'aide à la décision.

2.2. Apports de l'expertise technique dans le processus d'aide à la décision

Revenons à présent sur la transmission de l'expertise des techniciens aux élus, que l'on considère comme un procédé de traduction. Plusieurs acteurs ont d'ailleurs évoqué directement la finalité de l'expertise – à défaut de définir la notion - à l'image de cet extrait d'entretien avec une technicienne dans une collectivité territoriale.

> « L'expertise, elle permet d'argumenter pour une prise de décision technique. C'est-à-dire que l'expertise permet de donner une orientation. Voilà, techniquement, l'expertise permet de dire « oui c'est bien d'aller sur tel ou tel projet pour telle ou telle raison », ou au contraire, il ne faut pas y aller pour telle ou telle raison. Et donc, on fait des notes pour les déplacements des présidents, de nos vice-présidents, mais on fait aussi des notes pour des arbitrages. Donc il faut qu'on argumente le pourquoi dans un sens, et tout ça s'appuie sur une expertise pour aider à la décision tout simplement. » Entretien 2, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

L'expertise des techniciens est décrite comme une argumentation en vue d'un choix politique. Cette argumentation prend la forme de notes : certaines relativement générales sur un sujet, destinées à un élu lors d'un déplacement, d'autres plus précises avec des arguments en vue de prise de décision sur un projet. L'expertise technique est ici envisagée comme la capacité à structurer un point de vue objectivé, qui doit permettre à un élu de faire un choix politique éclairé.

Pour autant, cette traduction de la connaissance entre les techniciens et les élus n'est pas toujours facilitée dans le fonctionnement des collectivités territoriales. Leur fonctionnement en silos thématiques est également lisible dans les rapports entre techniciens et élus. Les principales thématiques sectorielles portées dans les politiques publiques de la Métropole sont représentées par des élus à la vice-présidence. Dans ce contexte, des techniciens en charge de sujets transversaux sont parfois en contact avec plusieurs élus référents.

> « - *Quels sont les rapports que tu as avec les élus dans le cadre de ton travail et sur ces sujets-là ?* - Avec les élus, on a une double tête, parce qu'on a l'élu de l'habitat et l'élu de l'économie. Donc quand on fait remonter ; on faisait remonter à la fois au Vice-Président à l'université, et à la fois au Vice-Président au logement. Donc double note, double signature (Rire). En général ils étaient d'accord donc il n'y avait pas trop de difficultés. » Entretien 1, technicienne, domaine logement, collectivité territoriale

Ce premier extrait est issu d'un échange avec une technicienne spécialiste du logement étudiant. Cette thématique, intersectorielle entre la politique du logement et celle de l'université, place cette personne en interaction avec deux élus. Le processus de traduction d'informations auprès des élus est donc aussi double ; elle évoque une « double note, double signature » car elle doit rendre compte des actualités de son sujet auprès des deux vice-présidents.

On constate que cette situation n'est pas propre à une institution, comme décrit dans l'extrait d'entretien ci-dessous. Cette enquêtée travaille elle aussi dans une collectivité territoriale et dispose d'une expertise thématique dans le champ de l'université. De la même manière que dans l'entretien précédent, elle décrit un sujet déjà traité par différents vice-présidents au sein du même mandat.

> « Alors je n'ai qu'un élu, parce que j'en ai déjà eu plusieurs (rires). Par le passé, les délégations étaient plus morcelées. Et alors quelle relation on a avec nos élus, c'est un sujet en soi ça, c'est un sujet de thèse presque (rires). Alors moi j'ai connu plein d'élus, si je parle de l'élu actuel, je n'aurai pas dit la même chose des précédents (rires), parce que j'ai connu pas mal d'élus et différents, très différents même. Et actuellement, l'interface entre l'administration et les élus passe à un niveau, plutôt par mon directeur, j'aurais voulu que ce soit même au-dessus, mais c'est plutôt le directeur qui fait l'interface. » Entretien 2, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

Cet extrait fait également apparaitre une notion de temporalité jusqu'ici peu mobilisée. Les entretiens effectués montrent que la temporalité du travail technique n'est pas celle du politique. Les techniciens, par leur posture en collectivité, sont potentiellement amenés à travailler sur un même sujet avec des élus pendant plusieurs mandats successifs, ce qui peut induire des changements de personnes ou de lignes politiques. Cette enquêtée suggère par exemple que ses rapports avec les élus n'ont pas toujours été favorables à sa carrière professionnelle.

Bien que cet extrait d'entretien présente l'expérience d'une technicienne à la tête d'un service, elle décrit les relations avec les élus comme situées à un niveau hiérarchique supérieur au sien, à l'échelle d'une direction. Sur ce plan, les autres entretiens effectués avec des techniciens en collectivités territoriales évoquent majoritairement le fait de ne pas avoir de relations directes avec leurs élus. Ce rapport distancié est relativement ambigu, parfois présenté comme un écueil signe d'une mauvaise communication au sein de la structure, et parfois décrit comme une condition propre au statut de fonctionnaire dans le processus d'aide à la décision.

> « Nous sommes dans une grosse boutique, alors j'ai pu expérimenter des structures plus petites : une mairie, une communauté de commune de trois communes, etc. Où là, il n'y a pratiquement pas de chef de service, mais on travaille directement avec l'élu. Donc c'est un lien direct, étroit, au quotidien, avec l'élu. Ici, on est dans une grosse boutique, donc il y a moult filtres. Des filtres oui, des filtres hiérarchiques, qui font que le travail avec les élus, pour moi c'est d'une extrême rareté. Depuis 2007, je crois, je n'ai jamais eu de réunion avec un président de Communauté Urbaine ou de la Métropole. Jamais. […] En même temps ce n'est pas plus mal qu'il y ait une hiérarchie, ce n'est pas non plus évident de se retrouver directement confronté à l'élu, c'est casse-gueule. Et c'est vrai que d'avoir un chef qui fait ce boulot-là à ta place, c'est très confortable. Et pour moi un bon chef c'est celui qui fait ça. Et c'est vrai que j'ai eu la chance, tous les chefs que j'ai eus ici, ils ont fait ce boulot-là. Mais du coup moi je n'ai pas eu à vivre le fait de me retrouver sans filet, face à des élus, et de devoir moi-même gérer les relations qu'on a avec eux. » Entretien 16, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale

L'extrait d'entretien retrace une partie du parcours professionnel de ce technicien. Il y décrit des rapports différents avec les élus en fonction de la structure dans laquelle il a évolué. Les relations peuvent être plus directes avec les décideurs politiques quand la structure dispose de peu d'échelons hiérarchiques intermédiaires. La simplification hiérarchique des structures impacterait positivement le processus de traduction dans l'expertise. Le technicien compare ces échelons à des *« filtres »*, et sous-entend qu'ils peuvent diminuer la transmission d'informations.

Pour autant, il envisage ce *« filtre hiérarchique »* comme une manière de préserver sa posture professionnelle. La traduction des agents techniques aux élus est donc un enjeu de l'expertise, mais ce second aspect laisse entrevoir des enjeux plus personnels dans le jeu d'acteurs de la production de l'action publique. La traduction de l'expertise des agents techniques aux élus s'effectue à travers plusieurs étapes, et jamais de manière directe.

Les contacts directs sont réservés aux techniciens rattachés au cabinet, auxquels les élus formulent directement des demandes politiques. Les techniciens en collectivités produisent une expertise thématique, avec une relative indépendance vis-à-vis des orientations politiques des décideurs. L'augmentation du nombre d'intermédiaires impacte donc potentiellement le processus de traduction de l'expertise, mais garantit l'indépendance des techniciens des collectivités. La présence d'intermédiaires, constitutif du processus de traduction, peut également être perçue comme nécessaire au passage d'un discours technique, conçu par les techniciens, à un discours politique, utilisé par les élus.

Au long de son expérience de terrain, cet agent a régulièrement été confronté à des élus municipaux en tant que représentant de la Métropole. Son rôle l'oblige à une posture neutre et un devoir de réserve vis-à-vis de l'institution. Mais il décrit un positionnement inconfortable où les élus locaux, à travers lui, s'adressent à la Métropole sur le plan politique, bien qu'il ne soit pas responsable des directives, mais garant de leur application sur les territoires.

Plus les techniciens sont haut placés dans la hiérarchie des collectivités territoriales (à la tête de services, à l'échelle des directions), plus ils sont en prise avec des interlocuteurs politiques. Cette conclusion rejoint les travaux menés par Marie-Pierre Lefeuvre (2012) sur les managers publics. Ils sont qualifiés par l'autrice de coordinateurs d'actions métropolitaines et de managers interinstitutionnels appartenant à plusieurs institutions publiques.

Les managers publics les plus proches des élus sont haut placés dans les institutions publiques locales, comme à la direction générale des services, mais ces relations avec les élus peuvent être en partie déléguées à des techniciens qui disposent de qualifications et de marges de manœuvre importantes (Lefeuvre, 2012). Pour autant, tous les managers publics ne sont pas aux plus hauts niveaux des organigrammes des collectivités. Des postures managériales ont été rencontrées dans les collectivités à partir des directions de services, voire même au niveau des directions d'unités – qui sont des sous-groupes de techniciens au sein d'un service. Ces managers sont définis comme des *marginaux sécants* (Crozier et Friedberg, 1977) dans la mesure où ils participent à différents systèmes d'actions qui sont en relation.

Cette posture de marginal sécant renvoie à la description des managers effectuée par un technicien dans l'entretien 16. Ces managers, chefs de service, gèrent des équipes de techniciens qui leur sont subordonnés hiérarchiquement. Ils doivent aussi faire l'interface avec les élus, avec lesquels ils n'ont pas de rapports hiérarchiques, mais qui sont en posture de décision.

Un second extrait d'entretien permet d'envisager l'ambiguïté des rapports entre techniciens et élus, où l'absence de contact direct est parfois perçu comme un manque de communication. Ce manque de communication peut impacter négativement le processus de traduction de l'expertise des techniciens.

> « - Quels sont tes rapports avec les élus sur ces sujets ? - Ils sont inexistants. Enfin c'est très clair (Rire), pour le coup mon antériorité à la Métropole me donne un peu de recul. Lorsque je suis entrée à la Métropole, on avait des rencontres régulières avec le vice-président qui est en charge des questions de déplacement par exemple… Et, aujourd'hui quand je dis que je n'en vois pas, c'est sérieux, voilà je ne les vois pas. Le cabinet de président a pris une place importante dans les relations entre le service et les élus, tout transitait par le cabinet. Éventuellement, le chef de service est appelé par le cabinet. Donc le seul contact pour moi il est descendant, et avec tous les filtres quand tu as passé les quatre couches hiérarchiques (Rire). Bon c'est frustrant parce que je pense que ça nuit à la qualité de notre travail, au sens où nous n'avons pas tous les éléments pour intervenir avec ce qu'on peut attendre de nous. C'est la technocratie politique en fait je trouve, et ça s'est vraiment amplifié depuis deux mandats là, on le sent vraiment. » Entretien 8, technicienne, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cet extrait d'entretien retrace l'historique de l'enquêtée au sein de la collectivité territoriale où elle est employée depuis de nombreuses années. Elle compare les relations qu'elle a pu avoir avec les élus dans le passé et celles qu'ils entretiennent aujourd'hui. Le cabinet du président est décrit comme ayant un rôle spécifique dans l'interface technicien-élu, où les contacts paraissent relativement descendants.

Cet extrait évoque aussi des *« filtres »* dans la construction hiérarchique de la Métropole avec un grand nombre d'intermédiaires entre les techniciens, plus en prise avec le terrain, et les élus. Si dans l'extrait précédent, la présence d'intermédiaires entre les techniciens et les élus était décrite comme un élément sécurisant pour la nécessaire neutralité des techniciens, elle est ici présentée comme un écueil dans le processus de décision.

Le nombre d'intermédiaires nuit à la diffusion de l'information et à sa traduction, selon cette technicienne, qui considère un impact négatif sur son rôle d'aide à la décision. Le fonctionnement de l'administration de la collectivité territoriale est finalement décrit comme une forme de technocratie politique. Ce constat est propre aux deux derniers mandats, mais n'aborde pas le mandat en cours en raison de la réalisation de l'entretien au printemps 2020.

Ces deux extraits (entretien 16 et 8) décrivent des situations dans lesquels les techniciens ne sont pas en lien direct avec leurs élus, soit parce que ces échanges se produisent à un niveau hiérarchique plus élevé, soit parce qu'ils sont relativement inexistants. Au-delà de ce premier constat de faibles relations, quels sont les moyens de communication et d'échanges d'information entre les techniciens et les élus ? Comment se matérialise le processus de traduction de l'expertise ? Dans les collectivités territoriales, les techniciens mentionnent des remontées d'informations à travers des notes.

> « Après le moyen, c'est la voie hiérarchique par des notes. Mais tu n'envoies pas un truc directement à un élu. Ça suit toute la voie hiérarchique, et suivant les périodes cette voie est plus ou moins verrouillée. C'est-à-dire qu'à une période, il arrive que le secrétaire général ne signe ou ne lise pas nécessairement toutes les notes, à d'autres époques oui. Donc tu as ton chef de service, ton directeur, ton directeur général adjoint et t'as le directeur général. Et après, la note, elle redescend peut-être. Parce que 90% des notes, en général, ne redescendent pas. Tu envoies ta note dans les tuyaux, et tu n'as plus jamais aucune nouvelle. À une époque ça a été très fréquent que ta note disparaisse, tu ne sais pas ce qu'elle devient, jusqu'au jour où le sujet réapparaît, ou pas, mais la plupart des notes que tu fais partir dans le circuit hiérarchique, tu n'as jamais aucun retour dessus. Donc tu ne sais pas ce que ta hiérarchie pense de ce que tu as écrit. C'est extrêmement frustrant (Rire). Mais ça arrive tout le temps. Quand c'est des problèmes de fond, sur le long terme ou qui touchent vraiment aux politiques, ils gardent ça sous le coude et puis voilà. Jusqu'au jour où on te demande, on en est où sur ce sujet ? Et là, voilà, je ressors la note. » Entretien 16, technicien, domaine mobilité, collectivité territoriale

Les notes sont un moyen de transmettre de l'information sur un sujet relevant des compétences de la collectivité, le plus souvent auprès de quelqu'un qui a autorité hiérarchique. Elles visent à présenter une information de manière claire et concise à un destinataire qui a une connaissance partielle ou inexistante du sujet dans le but d'appuyer la réflexion et la décision. Les techniciens en collectivités sont très régulièrement amenés à rédiger des notes, validées par la direction de leur service, qui remontent ensuite progressivement à destination des élus. La production de notes est un élément clé du processus de traduction dans la mesure où leur format réduit nécessite une mobilisation, problématisation et synthétisation de la connaissance par les techniciens.

Cet extrait d'entretien décrit plus précisément le fonctionnement des notes en interne aux collectivités, mais aussi les dérives de ce système de remontées d'informations à destination des élus.

L’usage de notes est décrit comme un processus souvent à sens unique où les techniciens alertent des élus sur différents sujets, mais reçoivent peu de retours sur les arbitrages opérés ensuite. L’enquêté mentionne l’impact de ce processus de remontée d’information sur son travail. La fonction d’aide à la décision des techniciens perd du sens en l’absence d’un retour de leur hiérarchie sur la position de l’institution.

Cet extrait explore aussi la dimension temporelle des sujets politiques. Au cours de l’entretien, l’interlocuteur mentionne la cyclicité de certains projets de transports sur lesquels il a travaillé dans sa carrière. Il décrit avoir mené des études ou rédigé des notes sur certains projets sur lesquels il n’a pas eu de réponses de son administration. Le processus de traduction est à sens unique des techniciens vers les élus. Or plusieurs années après, les mêmes types de projets reviennent dans le champ médiatique et politique, poussant les élus à demander des informations à nouveau. Ici aussi le temps des techniciens est un temps plus long que celui des exécutifs, et les mêmes sujets peuvent être traités différemment sous plusieurs mandatures.

Cette analyse de la contribution de l’expertise technique au processus de décision politique est essentiellement envisagée à partir du point de vue des techniciens eux-mêmes. Pour compléter cette posture, on analyse plus spécifiquement comment l’expertise technique peut être mobilisée par les élus en fonction des institutions enquêtées, une fois le processus de traduction de l’expertise effectué.

2.3. Différentes mobilisations de l'expertise technique en fonction des institutions

La réalisation d'entretiens dans différentes structures a conduit à la formulation de différentes hypothèses sur la nature des relations technico-politiques. Le type d'institution a-t-il une influence sur ces relations ? Ou bien est-ce la nature des échanges entre techniciens et élus ? La mise en parallèle des entretiens sur cette thématique conduit à réfuter cette première hypothèse dans la mesure où le type d'institution (collectivités territoriales, autres institutions publiques comme les universités, Agence d'urbanisme) parait peu impacter ces relations, bien que la taille de celles-ci joue un rôle important dans les relations entre techniciens et élus et la traduction de l'expertise. On constate que les institutions plus petites, moins dotées en ingénierie, disposent de moins d'intermédiaires hiérarchiques et les techniciens sont plus souvent en contact direct avec les élus.

On considère que la nature des institutions influe peu sur les relations technico-politique au vu des relations très différentes entre les techniciens et les élus au sein d'une même collectivité, ou bien entre deux collectivités territoriales. Il y a néanmoins un effet sur la taille des institutions. En revanche, les rapports entre techniciens et élus sont impactés par le type d'échanges et leurs attendus. Certaines structures publiques entretiennent des rapports d'aide à la décision par la production de données auprès des élus comme les Agences d'Urbanisme, tandis que d'autres, plus opérationnelles, sont en charge de l'application d'une politique sectorielle comme l'Université de Lyon avec la politique universitaire.

Il convient déjà d'aborder les différents schémas de rapports techniciens-élus rencontrés dans les collectivités. En fonction des sujets et des directions auxquelles sont rattachés les techniciens interrogés, des pratiques variées ont été observées.

Dans la plupart des services, les techniciens ont décrit des relations à la fois descendantes et ascendantes vis-à-vis de leurs élus. Dans un grand nombre de cas, les techniciens rédigent des notes et les envoient pour informations à leurs élus. Parfois, des demandes plus descendantes émanent des élus ou de leur cabinet sur des sujets précis.

Dans tous les cas, les techniciens sont identifiés comme des experts et des personnes ressources sur leurs sujets, sur lesquels les élus s'appuient pour formuler leurs décisions ou acquérir des connaissances problématisées sur un sujet. Or, une partie des techniciens rencontrés, particulièrement ceux spécialistes des politiques publiques, a évoqué le poids important de l'autocommande dans leurs missions, comme le montre l'extrait d'entretien suivant.

> « Alors avec nos élus, c'est un peu notre spécificité, on a pas mal d'autocommandes. Et du coup, on n'attend pas forcément que la commande vienne d'en haut. Il faut dire qu'on a un fonds de commerce qui tourne bien sur le management de la mobilité, et que c'est nous qui apportons nos résultats aux élus. Sinon, on rend des comptes à nos élus, que ça soit pour le covoiturage, les plans de mobilité, mais on n'a pas une commande forte provenant des élus. Alors là, avec le nouvel exécutif, ça commence, voilà. » Entretien 27, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Dans l'organigramme de cette collectivité, la dimension politique publique est traitée à travers une Direction consacrée à la prospective. Cette direction dispose d'une très grande autonomie dans la définition de son action, et est parfois amenée à produire des études (en interne ou de manière externalisée) sur des sujets, avant d'en informer les élus référents. Cette configuration pousse à élargir notre définition de l'expertise chez les techniciens. Celle-ci n'est pas simplement construite en vue de l'action (Lascoumes, 2005), ni même pour une traduction à destination des élus. Elle est ici produite pour elle-même et contribue à la construction d'une prospective de la collectivité.

La démarche de ces techniciens revient donc à la production d'une expertise de l'institution sur un sujet, plutôt qu'une production orientée pour des acteurs spécifiques. Cette posture prospective est une exception dans le paysage de la collectivité où tous les autres techniciens interrogés échangent avec leurs élus en amont du lancement des études.

Il existe aussi différentes natures des relations techniciens-élus au sein de structures publiques qui ne sont pas des collectivités. Au sein de l'Agence d'Urbanisme, la collectivité est identifiée comme un partenaire, et les techniciens échangent avec les élus dans une perspective d'aide à la décision. Si cette posture peut aussi être adoptée par des techniciens dans les collectivités, un recul supplémentaire peut être propre à une structure séparée à la fois physiquement et administrativement de la collectivité. L'extrait d'entretien ci-dessous présente la prise de recul du technicien vis-à-vis de son travail avec les élus.

> « Nous parce qu'on est indépendant, on peut très bien dire à un élu « attendez si vous faites ça, voilà ce qui peut se passer, donc ce n'est peut-être pas la bonne décision ». Mais s'il le fait quand même, ça ne nous impacte pas, et s'il ne le fait pas ça ne nous impacte pas non plus. On travaille pour eux, on est à leur service, mais on n'est pas chez eux. Donc même si la décision qu'ils prennent est mauvaise, ce n'est pas de notre faute et on n'en subira pas les conséquences. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

Le détachement dans la remontée d'informations entre les techniciens et les élus est dû à une position en amont des politiques publiques. Ce technicien produit essentiellement des études, sur des sujets prospectifs à l'échelle d'un territoire important. Il se situe dans une mission d'expertise liée au développement des savoirs (Lelebina et Sardas, 2011). La connaissance produite et transmise aux élus intervient donc très en amont du processus de décision.

En revanche, on note un impact très différent en aval des politiques publiques, y compris au sein de la même structure. Concernant l'application de la politique métropolitaine du logement par exemple, les techniciens sont beaucoup plus dépendants des élus dans la mesure où leurs missions consistent à appliquer les directives politiques décidées par la collectivité. L'extrait d'entretien ci-dessous a été mené auprès d'un bailleur social.

> « On va avoir des nouveaux présidents qui vont arriver à la fin du mois, début septembre, oui, ça avance aussi. - *Dans quelle mesure ce changement peut avoir une influence sur votre politique ?* - Oui, bien sûr, cela peut influencer, puisqu'on est le bras armé d'une collectivité. Donc cette collectivité, automatiquement, va impulser une volonté, on n'est pas autonome, voilà. Donc la collectivité, dans sa représentation interne et par son partenariat, cela influe logiquement sur ce que l'on vise, totalement.» Entretien 7, technicien, domaine logement, institution publique

Dans cet extrait d'entretien, le technicien interrogé mentionne le poids important des élus dans les actions à mener par son institution. Il définit lui-même sa posture comme étant le *« bras armé »* de la collectivité, donc garant de l'application de sa politique sectorielle. Dans le domaine du logement, les objectifs politiques de la collectivité sont évoqués de manière quantitative avec notamment des objectifs de construction à l'échelle du mandat. L'enquêté évoque ces objectifs chiffrés en matière de logement lorsqu'il précise *« sur ce que l'on vise »*. Dans ces trois extraits d'entretiens, la traduction de l'expertise vise à éclairer et opérationnaliser les décisions politiques des élus.

Pour autant, l'intentionnalité de cette traduction est radicalement différente. Dans un premier temps, la traduction est effectuée par des techniciens qui disposent d'une grande marge de manœuvre et se saisissent eux-mêmes de sujets prospectifs pour une expertise institutionnelle. Dans un second temps, ils produisent une expertise sous forme de commande, mais disposent néanmoins d'une marge de manœuvre importante dans la traduction de cette expertise aux élus. Enfin, la dernière forme d'expertise pourrait être celle disposant de flexibilité car elle se situe dans une institution partenaire de la Métropole. Pour autant, il s'agit probablement de la plus contrainte dans son processus de traduction et d'action, car elle est en charge de l'application d'une politique sectorielle du logement.

Une posture plus individuelle de l'expertise à l'échelle des acteurs techniques a été abordée dans la première partie. Il apparait ici que la contrainte de la traduction de l'expertise chez les techniciens relève aussi du positionnement dans leur institution et du rôle de celle-ci dans la construction de l'action publique locale.

Le rôle de l'expertise, et de la traduction de celle-ci chez les techniciens, est étroitement lié aux acteurs privés dans le contexte métropolitain. L'externalisation de la production de connaissances est récurrente dans les agglomérations métropolitaines, et le recours aux bureaux d'études est structurant dans l'étude de l'expertise au sein de la Métropole.

3) Les bureaux d'études, acteurs clés de l'externalisation de l'expertise dans la fonction publique

La deuxième forme d'expertise identifiée dans le fonctionnement de la Métropole est extérieure aux institutions. Il s'agit d'une expertise externe apportée par des bureaux d'études prestataires des collectivités territoriales ou des institutions publiques. Cette approche de l'expertise s'appuie sur 13 entretiens réalisés avec des experts issus du secteur privé lors du terrain auprès des acteurs institutionnels. Ces acteurs occupent des postes de consultants (dans des bureaux d'études ou à leur compte) ou de gestionnaires (à plusieurs échelles, d'une résidence étudiante ou bien d'une filiale d'investissement) lorsqu'ils sont rattachés au domaine du logement.

L'expertise produite par les acteurs privés est aussi constitutive de l'action publique locale à l'échelle de la Métropole. En étudiant le statut de la production d'expertise par des acteurs privés, on précisera les modalités d'externalisation de l'expertise, ainsi que les rapports entre les commanditaires publics et les bureaux d'études.

3.1. Modalités de l'externalisation de l'expertise auprès d'acteurs privés

L'externalisation de l'expertise par le recours aux bureaux d'études est généralisée à la Métropole, dans les mairies des communes, mais aussi dans d'autres institutions rencontrées comme l'Université de Lyon. Elle s'inscrit dans un mouvement plus global de recours à l'expertise privée (Bataille, 2020).

Cette externalisation n'est pas seulement la conséquence de la spécialisation des savoirs. Elle résulte aussi d'une réduction des effectifs internes où des acteurs privés effectuent une part importante des études produites par les institutions.

Les relations entre la Métropole et les bureaux d'études sont régies par des marchés à bons de commande, définis par le code des marchés publics[67] comme : « Des marchés conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécutés au fur et à mesure de la survenance du besoin par l'émission de bons de commande ». Plusieurs bureaux d'études candidatent en tant que prestataires auprès de la Métropole au moment du renouvellement du marché, à l'issue duquel des lots d'études sont attribués. En fonction des sujets et des besoins de la collectivité, des études sont réalisées par les bureaux d'études retenus dans le cadre du marché. L'expertise apportée par les bureaux d'études peut s'apparenter à une mission de développement des savoirs (Lelebina et Sardas, 2011) bien qu'elle soit conçue de manière plus opérationnelle et qu'elle n'apporte pas la réflexivité d'une démarche de recherche.

Cette externalisation de la production de connaissance présente des avantages économiques à court terme pour la Métropole car elle permet de réduire la masse salariale – bien que l'on puisse s'interroger sur le coût global de ces prestations par rapport à une production en interne. Elle permet également de faire appel à des compétences différentes de celles présentes dans les services, des champs de connaissances peu répandus, tels que l'anthropologie, la sociologie, ou la maitrise d'outils et de méthodologies spécifiques. Des techniciens dans plusieurs directions à la Métropole de Lyon ont évoqué ces modalités de collaboration avec des prestataires.

> « On travaille avec beaucoup d'experts. Alors j'ai un marché avec trois cabinets d'évaluation. Et puis au niveau de la prospective, il y a aussi un réseau de veille qui s'appuie sur des cabinets de conseil, des chercheurs qu'on appelle hors-statut, c'est-à-dire des chercheurs qui n'ont pas forcément fait leur carrière à l'université et qui produisent des études. » Entretien 4, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Cet extrait d'entretien mentionne *« un marché »*, donc un marché à bon de commande dans lequel trois bureaux d'études sont retenus et peuvent recevoir des commandes de la part de la Métropole. Certaines prestations sont aussi confiées à des travailleurs indépendants comme des chercheurs hors statuts, sollicités à titre d'experts sur des sujets spécifiques. Le recours à des chercheurs est plus courant sur des sujets prospectifs, d'innovation, ou des missions particulières faisant appel à des compétences potentiellement absentes des institutions métropolitaines.

[67] Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, *Article 77 du code des marchés publics*, [en ligne], https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-bon-commande, (consulté le 07/02/2023)

Pour autant, les procédés d'externalisation de la production de connaissances fragilisent la transmission de celle-ci. Les interlocuteurs changent en fonction des marchés, et n'étant pas internalisée, l'expertise peut disparaitre en même temps que le départ des techniciens. En d'autres termes, avoir systématiquement recours à des bureaux d'études pour la production de données et de connaissances contribue à l'effacement de la mémoire collective et au risque d'une certaine cyclicité des sujets. Un extrait d'entretien déjà mentionné (Entretien 16, partie 2.2) évoque un technicien de l'institution qui commande une étude sur un sujet, tandis qu'une première avait déjà été réalisée durant le mandat précédent.

Les missions effectuées sous forme de prestations pour les collectivités territoriales sont aussi évoquées par les acteurs privés rencontrés.

> « Ce sont des études que l'on vend autour de 5-6 000 €, ce n'est pas très cher. Donc en fait, ce qu'ils veulent, c'est du chiffre-clé, pour derrière eux en termes d'arbitrage nous dire : il y a du potentiel, il y en a pas [d'implantation de logements étudiants]. Et puis on pointe quand même les secteurs, les quartiers attractifs pour les étudiants donc on fait des cartographies qui mêlent accessibilité, aménité urbaine et des éléments de politique publique urbaine. » Entretien 3, consultante, domaine logement, entreprise privée

Les prestations réalisées par les bureaux d'études sont variables en fonction des marchés et des commandes de la part des collectivités. L'extrait d'entretien mentionne ici une étude *« pas très chère »* facturée entre 5 000 et 6 000 €, comprenant des chiffres clés sur le potentiel d'implantation de logement étudiant (prix des loyers, évolution des effectifs étudiants, etc.) et des rendus cartographiques. Ce type d'études est décrit par cet acteur comme la plus petite des prestations effectuées par le bureau d'études, le plus souvent destinée à des promoteurs privés pour affiner leur stratégie d'implantation qu'à des collectivités. Ce type d'études courtes et très spécialisées thématiquement reste minoritaire.

Ce constat rejoint celui mené par Nicolas Bataille dans sa thèse intitulée *Experts et consultants au service de l'action publique locale* (2020). Il décrit un changement dans la figure des consultants au service des collectivités, avec le passage d'une posture d'expert thématique à un « consultant maïeuticien » capable d'accompagner les collectivités dans leurs projets en prenant en compte leurs incertitudes.

En effet, les collectivités territoriales font le plus souvent appel à des prestataires privés pour la réalisation d'études de plus grande ampleur, ou pour l'accompagnement dans la gestion de projet en tant qu'assistance à maitrise d'ouvrage. Des études de ce type sont par exemple régulièrement facturées à 30 000 € au sein de la Direction des Mobilités, en comparaison avec les montants évoqués précédemment.

> « Autour de l'université et de la recherche. Nous avons un marché du marketing pour nous aider à définir une stratégie marketing, on a demandé aux candidats de nous répondre fin septembre. Donc je pense qu'on aura une agence mi-novembre. Cela dit on pourrait avancer sans agence. Mais moi je n'ai plus de collaboratrices pour le faire. Côté Service Université, [nom d'une technicienne] n'ayant plus [nom d'un technicien], je ne sais pas si elle a les capacités de le faire. Il faut que je la rappelle, mais j'attends une nouvelle personne qui arrive en septembre pour se remettre sur ces sujets. Donc je pense qu'on va essayer de refaire avancer ce sujet-là à l'automne. » Entretien 30, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Le recours systématique à des prestataires et l'externalisation de la production de connaissance sont encouragés par le mode de fonctionnement des collectivités territoriales. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, celles-ci ont des objectifs de réduction de masse salariale. Le recours à des prestataires extérieurs permet de contenir la masse salariale au sein des collectivités. Il s'agit bien d'un arbitrage économique à court terme dans la mesure où les dépenses en prestation paraissent nettement supérieures à la création de certains postes pour effectuer ces études en interne.

L'extrait d'entretien ci-dessus décrit des effectifs réduits au sein de plusieurs services de la Métropole. On peut considérer que ces services fonctionnent en flux tendus en matière de masse salariale. L'absence temporaire d'un agent ou la fin d'un contrat à durée déterminée ne permettent plus de traiter certaines missions dont le service est en charge. Le recours aux prestataires est stratégique dans ce contexte : les techniciens métropolitains ont une posture de commanditaires et de suivi de projets, alors que les tâches propres à la production d'expertise (production de données, rédaction de documents, gestion du suivi des projets) qui nécessitent le plus de masse salariale sont confiées aux prestataires.

Plus globalement, on peut s'interroger sur la posture stratégique du partage entre les compétences qui sont préservées en interne des institutions, et d'autres compétences plus systématiquement déléguées à des prestataires extérieurs.

Nous avons constaté que certaines compétences, rares en interne à la Métropole, étaient systématiquement externalisées comme le recours à la sociologie, ou à des pratiques issues de la recherche. D'autres compétences, comme la production de diagnostics, sont externalisées dans la direction des Mobilités où nous travaillons. Lors de la création de cette même direction, nous avons par ailleurs assisté à la constitution d'une unité dédiée aux productions cartographiques et à la modélisation, une compétence jusqu'ici éclatée et peu représentée en interne. Ces aspects n'ont pas été évoqués lors des entretiens, mais interrogent sur les enjeux stratégiques en matière de gestion de compétences dans les collectivités territoriales. Ils pourront être approfondis dans d'autres recherches, en s'intéressant plus spécifiquement aux échelons supérieurs des organigrammes à l'échelle des délégations ou des directions générales des services.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'analyser la manière dont les techniciens des institutions publiques se positionnent par rapport aux prestataires dans les bureaux d'études. Derrière ces rapports de commanditaires à exécutants, on pourra lire un rapport différencié à l'expertise de chacun des acteurs.

3.2. Rapports entre commanditaires et prestataires dans la production de connaissances

À partir de ce constat d'un recours très fréquent à des prestataires pour la production de données, il convient de revenir sur la manière dont les techniciens décrivent leur expertise par rapport à celle des prestataires privés auxquels ils font appel. L'extrait d'entretien suivant évoque la manière dont une technicienne perçoit sa complémentarité avec les bureaux d'études qu'elle missionne.

> « Alors que les experts, mes évaluateurs, ils sont super pour cadrer et analyser. Mais si je veux vraiment approfondir une question, de temps en temps, je leur dis « non, là vous allez bosser avec lui parce que lui, il va aller plus loin là-dessus et on va en trouver un matériau un peu plus riche ». Et nous l'expertise qu'on a en propre aussi c'est le fait qu'on connaisse notre collectivité. Donc au moment de formuler les préconisations stratégiques, je pense qu'on est plus pertinents parce qu'on sent où est-ce qu'on peut mettre le pied dans la porte en fait. Et je pense que notre rôle il est à ce niveau-là. » Entretien 4, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Les rapports de travail entre les prestataires et les commanditaires métropolitains sont étroits et impliquent des relations directes. Dans cet extrait, la technicienne interrogée évoque *« mes évaluateurs »* pour décrire les bureaux d'études.

Les modalités de sélection des prestataires par des marchés à bons de commande privilégient des entreprises privées déjà implantées, dans la mesure où elles doivent être en capacité à mobiliser un nombre important de personnes et de compétences au même moment. Ces marchés engagent des commandes importantes auxquelles seulement quelques entreprises sont à même de répondre. Bien que les prestataires retenus soient amenés à changer lors du renouvellement de l'attribution des marchés, certains acteurs font partie du paysage des prestataires métropolitains depuis plusieurs années.

En plus de la proximité entre bureaux d'études et collectivités, cet extrait d'entretien pointe la posture spécifique des techniciens. Plus que la sollicitation d'un bureau d'études pour une commande spécifique, elle dispose d'une vision d'ensemble du sujet et des prestations de chacun des acteurs, et est amenée à les faire collaborer en fonction des besoins de l'étude.

Elle décrit également son expertise comme une connaissance du fonctionnement interne de la collectivité territoriale. Au vu de cet extrait, on peut penser que l'apport des bureaux d'études est perçu comme une connaissance objectivée, mais peu située dans le contexte politique métropolitain. L'expertise des techniciens revient donc, à partir de cette production objective, à l'adapter pour une meilleure prise en compte par les élus, par la mise en avant de certaines thématiques ou la formulation de recommandations.

> « Avec des bureaux d'études, par exemple, on va travailler sur la mobilité des aides à domicile. Je suis en train de lancer une étude amont avec un bureau d'étude qui voudra bien nous aider (Rire). On a fait un cahier des charges. Sur les plans de mobilité, on travaille avec les prestataires, des bureaux d'étude mobilité qui font des plans de mobilité. Et puis on travaille avec un autre prestataire sur le télétravail, voilà. Notre rôle c'est de rédiger le cahier des charges, de piloter l'étude et de suivre l'étude ensuite. »
> Entretien 27, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Cette posture d'ensemblier des techniciens territoriaux, pivots entre les prestataires en charge de la production et les élus en charge de la décision est aussi décrite dans cet extrait d'entretien. Plusieurs bureaux d'études sont prestataires de la collectivité territoriale en fonction des sujets. Chaque bureau d'études est donc sollicité en tant qu'expert de son sujet précis. Une nouvelle compétence de l'expertise technique repose sur le pilotage et la gestion de projet.

Cette posture de commanditaire vient conforter l'expertise des techniciens des collectivités en tant qu'assistance à titre de savoirs sur le plan du conseil et de l'assistance technique. La gestion de projet et le pilotage des études sont une des conditions d'équilibre du partenariat entre commanditaire et prestataire décrit par Nicolas Bataille (2020). Ces travaux pointent la nécessité d'une ingénierie publique forte dans l'externalisation d'une partie de l'expertise à des acteurs privés, dans un contexte de nécessité d'une coordination croissance et de perte de technicité par certains acteurs publics.

Dans un dernier temps, on s'intéresse à l'expertise des élus. L'expertise des acteurs privés et des élus apparaissent chacune aux extrémités du processus de traduction en vue de la prise de décision. Si les acteurs privés alimentent la connaissance des techniciens, les élus sont les seuls décisionnaires dans la construction de l'action publique locale.

4) Expertise des élus et changement de paradigme

L'analyse de l'expertise chez les techniciens pointe le rôle crucial des élus comme seuls décisionnaires – certes éclairés par l'expertise des techniciens – dans le processus d'action publique. Le discours des élus, bien qu'il s'appuie sur un plus petit nombre d'entretiens, doit être analysé pour une mise en parallèle de leur posture avec celle des techniciens, et pour rendre compte des volontés de relations avec les techniciens dans le cadre d'un nouvel exécutif à partir de la fin 2020.

La période de réalisation du terrain auprès des acteurs institutionnels a permis d'interroger uniquement les élus ayant pris leurs fonctions à partir des élections métropolitaines et municipales à l'été 2020. Les élections ayant été marquées par un renouvellement de l'exécutif avec une majorité écologiste à la Métropole et la Mairie de Lyon, ces élus sont tous arrivés à leurs postes à cette période, bien que certains disposent d'une expérience plus ancienne en politique. Les entretiens avec les élus ont donc eu lieu en début de mandat. L'analyse de cette expertise spécifique est effectuée à partir de 5 entretiens réalisés avec des élus, mais aussi en creux à travers le discours effectué par les techniciens avec qui ils collaborent.

Afin d'envisager la construction d'une expertise technique et politique dans la Métropole, les élus ont été interrogés sur la conception de leur propre expertise. Ces définitions permettront de mettre en avant les différentes postures expertes entre technicien et élus, ainsi que la spécificité de l'expertise des élus en réception de l'expertise traduite des techniciens.

Les postures expertes et politiques des élus seront analysées dans le contexte d'une alternance politique. Les discours des élus sur certaines politiques sectorielles apparaissent comme un changement de paradigme, sur la notion d'attractivité (universitaire, liée au logement) et plus généralement dans les politiques métropolitaines. Ces deux points seront étudiés respectivement dans les deuxièmes et troisièmes sous-parties.

4.1. Définition de l'expertise par les élus

Les élus ont été amenés à définir leur propre posture face à l'expertise lors de la réalisation d'entretiens. En complément des relations étroites avec les techniciens, certains élus ont mentionné directement l'expertise technique comme étant au cœur de leur propre expertise.

> « La première expertise, c'est celle des services. Ce sont les personnes sur lesquelles on s'appuie en premier. Et d'ailleurs, quand on a besoin d'expertise externe, on passe quand même par nos services pour solliciter cette expertise. Et si l'expertise elle n'est pas immédiate dans nos services, ou on va dire dans les services des institutions autour parce que c'est un peu satellite. Alors on va aller au-delà de ces satellites, donc il y a des cabinets d'étude qui font ce genre de choses.» Entretien 38, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

L'expertise technique est identifiée comme une ressource sur laquelle les élus s'appuient pour développer leur propre expertise. L'expertise technique est décrite comme un pivot : ressource en interne pour les élus, mais aussi dans le cas d'une externalisation de la production de connaissances par des bureaux d'études. En mettant en avant l'expertise des services en matière d'assistance au titre des savoirs, le discours de cet élu positionne sa propre expertise comme celle de l'animation des savoirs à travers la capitalisation et la diffusion (Lelebina et Sardas, 2011).

Cet élu mentionne aussi le fait que des collectivités territoriales puissent mutualiser des ressources techniques qu'il désigne comme des « satellites ». Cet élément n'avait pas été évoqué par les techniciens auparavant, et résulte d'un alignement politique entre la Métropole et la Mairie de Lyon.

On peut envisager que la définition de l'expertise des élus varie selon leurs expériences politiques et professionnelles précédentes. Le premier extrait d'entretien a été réalisé avec un élu dont il s'agit du premier mandat. Il mentionne l'apport des services techniques comme la source principale de sa propre expertise. Cette posture diffère chez des élus qui disposent de plus d'expérience.

> « Je me suis nourri depuis 20 ans des expertises en matière de transport. Il y a un certain nombre de gens qui disent que je suis un peu expert sur des dossiers maintenant, mais c'est grâce à toute la nourriture que j'ai pu prendre. J'ai un appétit pour l'expertise, quelle qu'elle soit. C'est-à-dire que j'ai commencé en entrant chez Les Verts à croiser un militant écologiste qui travaillait au CERTU. Et qui m'a beaucoup formé sur ces questions-là, donc d'emblée j'ai compris qu'il y avait des organismes privés ou publics qui de l'expertise sur le volet transport, et que j'allais pouvoir apprendre beaucoup de choses grâce à lui. Donc j'ai toujours beaucoup travaillé avec le CERTU, CEREMA maintenant. En tant que conseiller régional, j'ai croisé des fonctionnaires qui avaient de l'expertise. Plutôt pas mal à la Région, même si ça s'est beaucoup affaibli depuis. Et puis des bureaux d'études et ça aussi c'est très intéressant. J'ai même sympathisé avec certains responsables de bureaux d'études avec lesquels j'échange encore via internet des informations, et de l'expertise comme vous dites. » Entretien 14, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

L'expertise de cet élu est décrite comme une compétence personnelle, acquise pendant plusieurs années dans le domaine de la mobilité. On considère donc qu'il a disposé d'une expertise en matière de développement de savoirs (Lelebina et Sardas, 2011) dans ses expériences précédentes. Pour autant, la constitution de cette expérience n'est pas le fruit d'un apprentissage individuel, tant l'enquêté la décrit comme *« toute la nourriture que j'ai pu prendre »*. Cet élu décrit une montée en compétence progressive à travers des échanges avec d'autres experts au sein de plusieurs institutions (Région Auvergne Rhône-Alpes, CERTU, puis CEREMA, bureaux d'études privés). Ces échanges ont été effectués au sein des institutions, mais aussi lors d'échanges individuels dans un cadre militant. Il se considère aujourd'hui, par le jugement de ses pairs, comme un expert de la mobilité. Cette reconnaissance de son expertise par d'autres conforte sa posture d'expert (Dumoulin et al., 2005). Pour autant, son expertise d'élu n'est pas figée et est toujours nourrie par des échanges avec d'autres spécialistes du sujet. Afin de compléter cette vision de l'expertise des élus, un extrait d'entretien permet une synthèse et une mise en parallèle de l'expertise technique face à une expertise politique.

> « C'est une expertise de médiation, d'analyse, de prise de recul. Plus qu'une expertise scientifique et technique. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

L'expertise technique est ici assimilée à une expertise scientifique, qui renvoie à la notion de production de connaissances et d'objectivation décrite par les techniciens eux-mêmes. En comparaison, l'expertise des élus est décrite comme étant celle de la *« médiation, de l'analyse et de la prise de recul »*. La prise de recul dans l'expertise des élus est permise par le procédé de traduction à l'œuvre à partir des techniciens en collectivités.

Les élus reçoivent une expertise produite, problématisée et opérationnalisée qui permet la décision. L'expertise de la décision s'apparente à une mission complémentaire à celle de l'expertise d'animation des savoirs proposée par Lelebina et Sardas (2011).

L'expertise des élus est propre à la prise de décision, la prise de recul pouvant être facilitée par le fait que qu'ils s'inscrivent dans une temporalité potentiellement moins longue que celle des techniciens. Cela a déjà été évoqué, un technicien en collectivité est amené à collaborer avec plusieurs élus au fil de sa carrière professionnelle. Les élus étant investis sur des temps plus courts que les techniciens dans une politique sectorielle, ils en sont souvent bien moins experts sur le plan du développement des savoirs. Le plus souvent, les techniciens contribuent à la montée en compétence des élus sur leurs sujets d'expertises à travers des échanges, productions de notes et formations spécifiques.

> « Oui, on les tient informés régulièrement de ce qu'il se passe. Mais en général, c'est plutôt dans l'autre sens, et souvent ils nous demandent quand ils se déplacent sur un territoire « je vais à tel endroit, qu'est-ce que je dois savoir ». Mais s'il y a un problème sur un dossier oui, là on peut faire une note. […] Mais c'est plus dans l'autre sens, ce sont les élus qui nous sollicitent. » Entretien 23, technicien, domaine logement, collectivité territoriale

Cette remontée d'information peut être importante en fonction du niveau de connaissance de l'élu sur un sujet, ou bien de la complexité du sujet en question. Cette posture de l'expertise des élus amène à relativiser la traduction de l'expertise des techniciens par la rédaction de notes présentée dans la partie précédente. Les techniciens traduisent leur expertise par des notes, mais une demande de traduction sur des points spécifiques est ici sollicitée directement par les élus. Sur la formation des élus grâce aux compétences des techniciens, l'extrait d'entretien ci-après évoque le contexte législatif changeant dans le domaine du logement et le travail de veille et capitalisation des techniciens sur les dispositifs nationaux.

> « Si je prends l'exemple de l'habitat indigne, il y a un très grand nombre de textes, là il y en a encore un énorme qui vient de sortir. Il faut les digérer, il faut en retenir ce qui nous impacte, ou ce qui peut nous servir de moteur. Et donc à partir de ça, nous allons nous saisir de telle disposition législative, de tel appel à projets de l'État, ou de telle opportunité pour dire à nos élus : « Regardez, il y a ça. Est-ce que ça ne serait pas bien pour nous, est-ce que ça n'irait pas dans le sens de ce que vous proposez ? ». Et du coup c'est nous qui allons reprendre les contacts, c'est nous qui allons rédiger quelque chose, faire un dossier, etc. Donc il y a cette expertise qui est indispensable parce qu'elle est lourde je dirais sur l'habitat. » Entretien 25, technicien, domaine logement, collectivité territoriale

Cet extrait montre l'expertise des techniciens sur leurs sujets au sein des services dans les collectivités. Sur des sujets complexes sur le plan législatif comme le logement, cet acteur décrit un travail de veille et de compréhension du cadre avant d'en faire part à son élu. Dans cette posture d'aide à la décision, il s'agit également d'une compréhension fine de la volonté des élus, voire d'une interprétation de leurs besoins en matière d'outils d'action publique pour la mise en œuvre de leurs programmes. Il s'agit ici de missions d'assistance au titre de savoir par du conseil et une assistance technique (Lelebina et Sardas, 2011).

Jusqu'ici, l'expertise des élus relevait de l'animation des savoirs (Lelebina et Sardas, 2011), ou bien de la prise de décision. Les entretiens réalisés après l'arrivée au pouvoir de nouveaux élus montrent un profond remaniement dans les rapports entre les techniciens et les élus.

> « J'imagine et je l'entends un peu dire, c'est compliqué parce qu'on se retrouve avec des élus qui sont, bon, déjà très disponibles. Parce que moi je remplace une personne qui était maire, donc qui s'occupait surtout de sa mairie, et qui venait ici récupérer les parapheurs. Voilà, il devait il y avoir des tonnes de parapheurs et puis il devait signer. Nous on est très présents. Et puis on est très techniques quoi. Et moi, ce n'est pas mon métier, mais à force de faire des réunions techniques, je suis quand même monté en compétence. Sans parler des personnes qui nous appuient au cabinet, elles sont hyper techniques. Donc on arrive avec des profils techniques, très présents, avec du temps. Et du coup on inverse un peu les choses, avec une commande politique qui est très différente. Donc en fait on arrive à dire : ça, on ne fait plus comme ça. Et en plus, on va faire comme ça au niveau très détaillé quoi. » Entretien 9, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cet extrait d'entretien pointe plusieurs différences par rapport au mandat précédent dans la même collectivité. Dans un premier temps, l'enquêté revient sur le cumul des mandats. Les élus écologistes de la majorité métropolitaine se sont engagés en faveur du non-cumul des mandats, ils n'exercent donc que leur poste à la vice-présidence.

La personne enquêtée considère que l'élu qui l'a précédé, en raison de ses autres mandats, ne fréquentait la collectivité que pour *« récupérer les parapheurs »*, c'est-à-dire signer les notes adressées par les techniciens.

En plus d'une présence à temps plein, la posture des élus diffère par leur connaissance sur les sujets dont ils sont en charge. L'élu interrogé évoque le fait que lui et d'autres membres du nouvel exécutif soient *« très techniques ».* Ils disposent d'une expertise sur le développement des savoirs (Lelebina et Sardas, 2011), ce qui était moins commun lors des mandats précédents selon lui. Souvent en charge de leur premier mandat politique, un grand nombre d'élus de cette nouvelle majorité ont eu des expériences professionnelles et associatives sur leurs thématiques. Contrairement à une posture classique de montée en compétences des élus grâce à l'expertise traduite des techniciens, ces nouveaux élus arrivent directement en tant que militants-experts de leurs sujets. Cette connaissance des élus change les rapports avec les techniciens, avec lesquels ils sont plus directifs.

> « Après, mon implication associative m'a permis de savoir comment la collectivité fonctionnait sur ces sujets. Donc c'est quand même assez intéressant, ça permet de gagner du temps je pense. Et puis après au quotidien, je pense que je garde quand même un lien. Je viens des associations, donc ce lien je souhaite le maintenir même si ça oblige un repositionnement de chacun. Et c'est compliqué. Puisque bon, les membres des associations se retrouvent quand même avec un ancien co-président qui devient Vice-Président, ce n'est pas simple. Ils sont obligés de se repositionner. Chacun doit retrouver sa place. Il y a cet ancrage et ce lien associatif qui perdure, c'est-à-dire qu'ils savent très bien me trouver facilement. Et moi, je sais aussi les trouver facilement. Donc cela permet de reboucler rapidement sur des sujets, de prendre le pouls, d'alerter, cela fluidifie aussi les échanges. Et ils ont un rôle de vigie. Je veux dire ça, les services, ils ont eu du mal. » Entretien 9, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cet extrait d'entretien mentionne le parcours d'un élu issu du milieu associatif. Il dispose donc toujours de liens avec ses anciens collaborateurs, malgré son changement de posture en devenant élu. Si une proximité perdure avec le milieu associatif, considérée comme positive, (*« se trouver facilement »*) elle est à double tranchant dans les relations avec les techniciens. Le processus de formation et de contribution à la montée en compétences des élus de la part des services ne procède pas selon des logiques habituelles, puisque certains élus disposaient déjà d'une expertise militante sur les sujets de leurs délégations.

Les services techniques ne sont plus les seuls intermédiaires décrits dans cet extrait. L'expertise des usagers militants associatifs permet de *« prendre le pouls, d'alerter […] ont un rôle de vigie »* et de faire remonter des informations empiriques directement à l'élu concerné, sur la voirie par exemple. On peut comprendre par ici que les milieux associatifs, en étant directement en contact régulier avec leurs élus référents, peuvent intervenir dans les remontées d'informations habituellement directement issues des services à destination des élus. Ce nouveau mode de traduction d'une connaissance empirique des militants associatifs vers les élus impacte la traduction de l'expertise habituellement à l'œuvre dans les collectivités territoriales.

Les conceptions de l'expertise développées par les élus sont impactées par différents facteurs : expériences, représentations du travail des techniciens et d'autres acteurs locaux comme les milieux militants. Pour autant, certains dénominateurs communs apparaissent, comme la définition d'une expertise de la décision chez les élus et l'appui sur les expertises techniques qui leur sont traduites grâce au conseil. Au-delà de ces postures, parfois individuelles dans la conception de l'expertise des élus, on constate un changement majeur dans la conception des politiques locales à partir de l'arrivée au pouvoir de la majorité écologiste à partir de 2020. Les deux prochaines sous-parties permettront d'envisager ce changement de paradigme sous deux aspects : un changement global dans les politiques publiques locales et dans la conception de l'attractivité (universitaire, immobilière).

4.2. Un changement de paradigme dans les politiques publiques

La période de réalisation de cette recherche entre 2019 et 2022 a été fortement impactée par différents évènements d'ampleurs mondiales et locales. En mars 2020, la pandémie de Covid 19 conduit à un confinement strict en France. Ce confinement a des conséquences sur la vie quotidienne – entre autres - des étudiants en matière de pratiques : logement, mobilité, isolement, santé mentale, de revenus etc. Ces aspects sont rapidement interrogés par la littérature scientifique, comme constaté dans le chapitre 1. La crise sanitaire apparait ensuite progressivement cyclique. Plusieurs vagues d'épidémies se succèdent, dont certaines impactent les milieux étudiants via les règles imposées en matière d'enseignement. Ce contexte exceptionnel concorde avec un changement politique à l'échelle locale. L'objet de cette partie est d'interroger cette période spécifique comme un tournant dans la construction de l'action publique locale à destination des étudiants. On constate dans les entretiens que l'arrivée de ce nouvel exécutif représente un changement de paradigme sur de nombreux sujets. Interrogés en début de mandat, les déclarations des élus apparaissent comme des notes d'intentions, mais permettent déjà d'envisager un changement dans la perception des publics étudiants à échelle locale. En complément des entretiens, la conclusion interrogera la dynamique de ces changements : sont-ils aujourd'hui confirmés, ou bien en voie d'infléchissement par rapport à la période d'enquête ?

Ce changement de paradigme porté par la majorité écologiste est très perceptible en matière de politique de mobilité quotidienne. Deux vice-présidents sont en charge des politiques locales de mobilité à la Métropole: un aux déplacements et à l'intermodalité, un autre à la voirie et aux modes actifs. Les étudiants sont des publics spécifiques au sein de la politique de mobilité en faveur des modes actifs, et notamment pour la pratique du vélo.

> « Pour moi, le moyen de déplacement naturel d'un étudiant, c'est le vélo. Une de nos politiques est de distribuer des vélos à des étudiants, plutôt des boursiers. Il y a aussi une réflexion sur la desserte du campus de Bron. Le Réseau Express Vélo va être amélioré devant les quais, donc devant les universités sur les quais […] Mais j'ai l'impression qu'on n'a pas besoin de mettre une énergie folle sur les étudiants à vélo. Je ne dis pas, il y a des choses à faire notamment sur l'accès au campus de Bron, il y a une saturation du Tramway T2. Là, il y a un vrai sujet avec l'accessibilité du campus. Il ne suffit pas de dire que les étudiants font naturellement du vélo. Il faut quand même qu'il y ait des infrastructures lisibles. » Entretien 9, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

Cet élu considère les étudiants comme des cibles « naturelles » de la politique de mobilité active. Perçus comme une population jeune, avec peu d'empêchements physiques à la pratique des modes actifs, et peu de contraintes familiales, les étudiants sont des cibles privilégiées pour le développement de la pratique du vélo. Pour cette raison, l'élu mentionne que les efforts n'ont pas à être concentrés de manière privilégiée sur le public étudiant, sous-entendu que d'autres publics auraient besoin de plus d'incitations pour un report modal vers la pratique du vélo. Pour autant, un dispositif de prêt gratuit (Free Vélo'v') vise à encourager la pratique directement auprès des publics étudiants.

Bien que les étudiants soient des usagers potentiels, la problématique des infrastructures cyclables est soulevée. Les universités situées sur les quais du Rhône sont sur l'itinéraire de la première voie lyonnaise (Réseau Express Vélo), qui se poursuit jusqu'au campus de Vaulx-en-Velin. Il s'agit ici d'une infrastructure à destination de la population générale, bien qu'elle desserve les sites universitaires en tant que pôles fortement générateurs de déplacements. Une autre infrastructure est évoquée en destination du campus de Lyon 2 à Bron dont la desserte en transport en commun est saturée aux heures de pointe. L'élu évoque ici la nécessité d'infrastructures « lisibles » pour encourager la pratique du vélo vers le lieu d'étude, dont on peut penser qu'elle recoupe des enjeux de continuité de l'infrastructure et de signalétique. La nécessité d'envisager les lignes de transport en commun vers les sites universitaires générateurs de déplacements des étudiants est aussi soulevée dans un entretien avec un autre élu.

> « Il est clair que les étudiants sont un public important, en particulier des lignes de tramway. Certaines lignes de tramway, pendant le confinement, ont fortement souffert de la fermeture des universités par exemple. Il y a des lignes fortes de transport collectif où on n'a presque pas vu de baisse de fréquentation pendant le confinement. En revanche, les lignes de tramway qui desservent les universités, il y a une chute de 80 % de la fréquentation parce que c'était essentiellement des étudiants qui les prenaient. Donc il y a un enjeu là-dessus. » Entretien 14, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

Concernant des mesures spécifiques à destination des étudiants pour le mandat à venir, des enjeux sur la tarification et l'intermodalité sont pointés. Si celui de la tarification est un objectif à court terme pour le nouvel exécutif, la question de l'intermodalité soulève des enjeux en matière de gouvernance.

> « Les mesures à destination des étudiants ça m'évoque plusieurs choses. La première c'est la tarification. Dans le cadre de notre tarification plus solidaire, on a le projet de baisser de manière assez importante le tarif étudiant. D'autant plus que la plupart des étudiants sont des personnes captives, donc ce n'est pas un report modal, c'est vraiment un enjeu de justice sociale. Aujourd'hui un étudiant paie le même prix qu'un salarié. C'est dans notre programme, je ne sais pas si on le mettra en œuvre et quand puisqu'il y a eu le Covid entre-temps quand même. Il y a l'objectif de passer de 32,50 euros par mois à 20 euros pour l'abonnement. […] Une autre chose, même si la Métropole et le SYTRAL ne sont pas encore compétents. Les étudiants viennent quand même pour beaucoup de loin, donc la mobilité « ferroviaire » est un enjeu important pour eux. Donc c'est vraiment une compétence Région, là, parce qu'on dépasse même le cadre du RER métropolitain, mais sur lequel on a peut-être un petit rôle à jouer. » Entretien 14, élu, domaine mobilité, collectivité territoriale

Dans cet extrait, l'élu compare la tarification étudiante avec celle des salariés dont la moitié de l'abonnement mensuel est prise en charge par l'employeur. Cette mesure est motivée par une conception de justice sociale – entre les étudiants et les salariés notamment – plus que comme une mesure incitative à la pratique des transports en commun, tant les étudiants sont décrits comme *« captifs »*.

La tarification à destination des jeunes et des étudiants peut être mise en place plus rapidement dans la mesure où les élus de la Métropole sont aussi représentés au Sytral. Bien que le contexte du Covid et ses conséquences économiques pour les collectivités territoriales puissent impacter la réalisation de cette mesure, celle-ci a été mise en œuvre très rapidement après l'arrivée des écologistes à la tête des deux institutions. L'intermodalité présente des enjeux différents dans la mesure où les trains régionaux sont une compétence régionale, tandis que la desserte en transport en commun dans la Métropole de Lyon est gérée par le Sytral.

Cet extrait d'entretien interroge aussi le bassin de recrutement des établissements d'enseignement supérieur de la Métropole de Lyon à une échelle locale. Ce discours auprès d'étudiants qui résident aux marges et hors de la Métropole est récent, lui aussi symbole d'une nouvelle conception du bassin universitaire. On note donc une adéquation entre la conception de la politique universitaire et celle de la mobilité sur les populations étudiantes. La conception de l'attractivité universitaire sera interrogée plus finement dans la section suivante. Une des volontés du nouvel exécutif en matière de politiques étudiantes est également une meilleure prise en compte des étudiants en tant que citoyens, usagers, notamment par une participation plus active dans la construction de l'action publique locale. Un élu décrit comment la rencontre avec des représentants étudiants a marqué sa prise de fonction politique.

> «Il y a eu des prises d'initiatives étudiantes pendant la pandémie, mais aussi après la campagne. Un conseiller du cabinet a reçu une lettre des syndicats étudiants, et nous avons décidé de les recevoir. Donc il y a eu une première réunion avec des syndicats étudiants, et puis une deuxième, et ils nous ont parlé. Aujourd'hui il faut reprendre ça, donc je vais créer une rencontre régulière avec les syndicats étudiants. Je vais aussi m'appuyer sur les étudiants élus dans les conseils d'administration, ce qui n'était pas le cas avant. Et j'associerai les organisations syndicales, mais toutes ! Pas qu'une ou deux par-ci, par-là. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

Les syndicats étudiants sont à l'initiative de la rencontre avec les élus au moment de leur prise de fonction. D'après les échanges avec ces organisations, les syndicats souhaitaient alerter des élus sur les conséquences de la période Covid pour les étudiants et échanger sur le projet d'encadrement des loyers. La rencontre avec les représentants des associations étudiantes est organisée collectivement entre les élus concernés et le cabinet, conseil politique du président de la Métropole.

L'extrait d'entretien mentionne la volonté de pérenniser ces échanges *« il faut reprendre ça »*, d'y donner suite, mais aussi de les élargir à d'autres représentants étudiants. La prise en compte des usagers de manière plus systématique a également été au cœur de plusieurs réunions techniques en vue de la rédaction du second Schéma de Développement Universitaire, représentative d'une volonté d'association des étudiants aussi bien politiquement que techniquement.

Ce changement de paradigme dans la considération des étudiants dans l'action publique a transformé la manière d'envisager les étudiants comme des cibles spécifiques de la politique de mobilité. Les changements dans la conception de l'attractivité de la Métropole à partir de 2020 doivent être interrogés car ils marquent un changement de paradigme dans l'action publique locale.

4.3. Une nouvelle conception de l'attractivité métropolitaine à partir de 2020

L'impact conjoint de la crise sanitaire et de l'alternance politique locale marque une nouvelle conception de l'attractivité de l'agglomération métropolitaine. Dans un premier temps ces changements seront lus à travers le prisme des universités, puis dans un second temps à travers celui des marchés immobiliers et du logement.

Dans un contexte de croissance des effectifs étudiants dans les grandes agglomérations françaises et particulièrement dans l'agglomération lyonnaise, les acteurs s'interrogent sur les futurs étudiants lyonnais post-Covid. La vision de l'attractivité universitaire est nécessairement liée à une conception politique plus tournée vers le local et les territoires voisins que vers l'international. Pour autant, la crise sanitaire et ses conséquences sur le plus long terme peuvent durablement impacter la volonté des étudiants de se rendre sur le territoire de l'agglomération métropolitaine pour l'enseignement supérieur. Le développement de l'enseignement à distance pendant le confinement et son utilisation partielle à la rentrée universitaire de 2020-2021 (dédoublement des groupes d'étudiants dont une moitié suit le cours en présentiel et une autre en distanciel pour respecter les jauges des salles d'enseignement) interroge sur la pérennisation de ce dispositif et sur l'attractivité du site universitaire lyonnais pour les étudiants à l'échelle nationale.

> « Il y aura toujours des étudiants d'une manière ou d'une autre dans une métropole comme Lyon. On prévoit des effectifs étudiants à la hausse. Ce qu'on sait moins maintenant c'est le niveau de la hausse, et à mon avis, elle sera bien plus basse que celle qu'on imaginait. Il y aura toujours une augmentation du nombre d'étudiants parce qu'il y a des jeunes autour de Lyon et à Lyon, qui feront que mécaniquement et démographiquement il y aura toujours des étudiants à Lyon. » Entretien 6, technicien, domaine université, institution publique

Dans cet entretien réalisé pendant le confinement, cet acteur s'interroge sur l'attractivité du site universitaire lyonnais. Sans remettre en cause une tendance à la croissance depuis de très nombreuses années dans l'agglomération lyonnaise, la crise sanitaire est identifiée comme un potentiel point de rupture. L'extrait évoque une partie du public étudiant *« captif »* qui réside dans l'agglomération ou à proximité et qui continuera à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur.

En l'absence de connaissances des modalités d'enseignement pour septembre 2020, l'enquêté évoque plus tardivement que certains étudiants pourraient s'inscrire dans un établissement lyonnais sans déménager, en suivant leurs enseignements intégralement en distanciel. Bien que cette modalité soit aujourd'hui écartée, ce discours est revenu dans plusieurs entretiens avec des acteurs issus d'institutions publiques ou de groupes privés.

Le changement de paradigme dans la conception de l'attractivité est ici abordé du point de vue du public étudiant, et a été traité sous un angle plus politique par l'enseignement dans un autre entretien avec un élu. L'extrait mentionne une conception de l'attractivité universitaire à partir de l'offre de formation existante sur le territoire.

> « Plus globalement il y a cette question de la congestion et du projet d'attractivité. À Confluence, mais aussi à d'autres endroits. Il s'agit de faire attention à la politique d'enseignement privé par rapport au public. Si on accueille plein d'écoles de prestige, d'écoles privées, c'est bien pour l'attractivité du site et l'image de Lyon, ça fait venir des enseignants, il y a de l'argent, il y a de la consommation, il y a de l'emploi avec des futurs cadres. Mais notre projet politique c'est aussi l'accessibilité de l'université à tous. Il y a 18 % d'étudiants boursiers, et nous avons des objectifs de réussite du premier cycle universitaire. Quand on constate 50% d'échec en L1, que font les étudiants après ? […] Plutôt que de faire de l'enseignement pour former des docteurs. Tout le monde ne peut pas être chercheur au CNRS. » Entretien 15, élu, domaine université, collectivité territoriale

La ZAC de Confluence est décrite comme un lieu plébiscité par les acteurs de l'enseignement privé pour leur implantation à Lyon. Ce projet emblématique a déjà été analysé du point de vue de ses contradictions en matière de production urbaine (Adam, 2016) sur la mixité sociale et le développement durable. L'attractivité universitaire par l'implantation d'acteurs privés de l'enseignement apporte des bénéfices sur le territoire en termes de marketing territorial et de retombées économiques. Pour autant, cet élu pointe l'importance de la formation universitaire publique qui ne répond pas aux mêmes objectifs.

Ici, la vision de l'attractivité universitaire développée se détourne de la posture d'élitisme académique souvent prônée dans les discours des acteurs ou les politiques nationales. L'extrait d'entretien oppose des formations universitaires de pointe (« *former des docteurs* », « *chercheur au CNRS* ») avec des objectifs politiques du mandat axés sur les étudiants boursiers et la réussite universitaire en premier cycle universitaire.

Cette nouvelle vision de l'attractivité portée par les élus locaux à partir de 2020 s'applique aussi au logement. L'attractivité de la l'agglomération lyonnaise, sur plusieurs plans (dynamisme économique, universitaire, lié à l'emploi), a contribué à une augmentation des prix de l'immobilier et un déficit de logements abordables. Un entretien avec un élu dans le domaine du logement retrace la politique locale menée jusqu'alors et la gestion actuelle de l'attractivité métropolitaine.

> « Probablement autour de 2007-2008, pourtant ça a été une crise réelle, le président de la Métropole et le maire de l'époque ont forgé un discours de l'hyper attractivité. À ce moment-là, sans penser que ça pouvait provoquer des externalités négatives, je ne crois pas vraiment qu'il y avait une intention. Ce qui fait qu'aujourd'hui ma feuille de route n'est que la déclinaison de cela. Comment on arrive à réguler ce marché avec les moyens qui sont les nôtres ? Et je le dis avec beaucoup de modestie, nos moyens c'est David contre Goliath. On a un marché du logement qui normalement ne peut pas être maitrisé. Donc nous allons être obligés d'activer tous les leviers. En octobre, au conseil de la Métropole, nous avons voté une candidature à l'expérimentation de l'encadrement des loyers. Pour moi, je pense que ça a des effets sur le logement étudiant. Je pense avant tout aux étudiants quand je propose cette mesure. Dans la foulée, nous avons également voté une programmation pluriannuelle d'investissements qui annonce le financement de 5 000 logements sociaux par an à la fin du mandat ; une politique de l'offre. » Entretien 33, élu, domaine logement, collectivité territoriale

Cet élu qualifie la politique du logement menée lors du mandat précédent comme une politique de *« l'hyper attractivité »*. Il considère que les externalités négatives de la politique d'attractivité lyonnaise en matière de logement n'ont pas été appréhendées par les élus précédents, et que leur gestion constitue aujourd'hui sa feuille de route. Au regard des volontés de régulations, on identifie ces externalités négatives comme une hausse des prix de l'immobilier dans le parc privé. Deux types de mesures sont annoncées : une politique de l'offre avec des objectifs de construction de logements sociaux, et une politique de régulation avec l'encadrement des loyers. Cette dernière mesure est décrite comme étant spécifique aux étudiants dont la plupart résident dans le parc privé.

L'arrivée des écologistes à partir de 2020 marque une période de changements forts dans les pratiques professionnelles des élus et leur conception de l'expertise. Ce changement de pratiques trouve aussi une résonnance dans une nouvelle conception des politiques de mobilité, universitaire ou dans la conception de l'attractivité de la Métropole. Après l'analyse des types d'expertises mobilisées par les acteurs et leur remise en contexte dans le processus de traduction dans la construction de l'action publique, le tableau ci-dessous propose une synthèse des postures de l'expertise développées dans ce chapitre.

Tableau 20 : Mobilisation des acteurs et des types d'expertises individuelles dans le processus de traduction		
Missions de l'expertise selon Lelebina et Sardas (2011)	**Type d'acteur**	**Rôle dans le processus de traduction**
Développement des savoirs (recherche, innovation)	Bureaux d'études	Rendre accessible des connaissances à partir de données brutes (enquêtes, entretiens, synthèses de la littérature).
	Chercheurs (en tant que prestataires)	Rendre accessible des connaissances sur des sujets prospectifs, en utilisant des méthodologies propres à la recherche.
Assistance au titre de savoirs (conseil, assistance technique)	Techniciens	Problématiser les connaissances produites pour en assurer l'opérationnalité en vue de l'aide à la décision.
	Bureaux d'études	Accompagnement des techniciens dans la formulation des enjeux et dans les incertitudes du mode projet.
Animation des savoirs (capitalisation, animation, diffusion, formation)	Techniciens	Former des élus sur des sujets spécifiques et effectuer une veille sur des sujets en accord avec la ligne politique.
	Élus	Animer et diffuser les connaissances traduites par d'autres acteurs. Impulser de nouvelles formes d'expertise ou de traitement des questions dans l'action publique locale.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Plusieurs types d'acteurs et formes de l'expertise ont été abordés dans ce chapitre. Premièrement une expertise technique, propre aux agents des collectivités ou des institutions publiques a été observée. Elle repose sur une production de connaissance problématisée et une appréhension fine du fonctionnement des institutions. Cette expertise technique a la spécificité d'être orientée sur un territoire particulier et d'être propre à un silo thématique. Elle dispose ainsi d'une position de pivot dans le processus de traduction : à la fois alimentée en connaissances par des prestataires extérieurs, elle contribue à la prise de décision des élus. Les techniciens disposent d'une expertise d'assistance au titre des savoirs parmi les acteurs étudiés.

Une limite reste à envisager dans l'expertise des techniciens en matière de développement des savoirs. Ils sont peu investis dans des missions de production de connaissance dans ce terrain d'étude. L'analyse d'une institution métropolitaine constitue un biais important. Au vu de la taille des institutions publiques étudiées, le recours à la production de données externalisées par des bureaux d'études est presque systématique. On peut penser que le recours à des prestataires n'est pas systématique dans des plus petites communes ou intercommunalités. Dans ce contexte, les techniciens peuvent être amenés à produire une expertise plus proche du développement des savoirs.

Les techniciens interrogés, pour la plupart, ne disposent pas d'une expertise transversale sur un sujet, mais s'inscrivent dans le champ sectoriel des politiques publiques. Certains enquêtés ont fait part d'une expertise plus vaste, caractérisée par la mise en lien de sujets à l'intérieur d'une institution, qui pourrait donc être plus transversale. Or celle-ci reste inscrite au sein des silos sectoriels dans les institutions, et rattachée à la mobilité, au logement ou aux universités.

L’expertise technique des Agences d’Urbanisme pourrait davantage approcher cette notion de transversalité dans la mesure où les techniciens traitent souvent plusieurs sujets, et présentent une posture au croisement du développement des savoirs et de l’assistance au titre de savoirs.

L’imbrication des trois formes d’expertises contribue nécessairement à la manière dont les politiques locales se saisissent d’objets territoriaux ou transversaux. Elles s’additionnent par un procédé de traduction pour une construction séquentielle de la prise de décision politique. L’externalisation de la production de compétences comporte des effets négatifs importants en matière de coûts pour les institutions et de perte de l’historicité des sujets. Pour autant, elle contribue à la diversification des acteurs impliqués dans le processus de prise de décision. On peut penser que plus ces expertises individuelles construites à partir des pratiques professionnelles sont diverses, confrontées les unes aux autres et ouvertes à la transversalité, plus les politiques publiques sont à même de produire des objets transversaux.

Les élus disposent quant à eux de leur propre expertise politique, caractérisée par une prise de recul et une capacité de décision. Ils disposent d’une expertise en matière d’animation des savoirs, et de leur propre expertise de décision. Ils mentionnent l’utilisation de l’expertise technique des collectivités territoriales pour leur propre montée en compétences sur les sujets de leurs délégations. Un changement de paradigme a été constaté dans plusieurs politiques sectorielles, et dans la conception de l’attractivité à partir de l’arrivée d’une nouvelle majorité aux élections métropolitaines de 2020. À partir du rôle des élus dans le processus de traduction, il se pourrait que ces nouvelles conceptions politiques puissent également modifier la conception et l’organisation de l’ingénierie territoriale.

Les premiers entretiens menés avec des techniciens à partir de l’arrivée des écologistes, complétés par notre posture d’observation participante, font état d’un changement dans les pratiques professionnelles et des rapports entre les techniciens et les élus. On peut supposer qu’un changement de majorité est susceptible d’impacter les orientations de la politique locale, mais aussi la structuration d’une technostructure – nous l’avons déjà constaté à travers les organigrammes – et donc les pratiques professionnelles des techniciens. Au vu de la période de réalisation du terrain en début de mandat, ces éléments restent des hypothèses et pourront être approfondis dans des recherches futures.

Enfin, les bureaux d'études apportent une expertise en matière de production de connaissances. Leur posture en tant qu'entreprise est plus généraliste car elle n'est pas rattachée à un seul territoire, ni à un seul sujet. Dans un contexte concurrentiel du marché du conseil, ils peuvent être amenés à se positionner sur des territoires et des thématiques plus variés. L'expertise des bureaux d'études en tant que développement des savoirs n'est pas dénuée de problématisation ou de posture critique. Pour autant, on considère que l'assistance au titre des savoirs (conseil, assistance technique) n'est pas leur expertise principale car les missions réalisées sont problématisées en amont par les techniciens.

Ces trois postures expertes sont indissociables dans le fonctionnement de la Métropole aujourd'hui, et contribuent au processus de traduction nécessaire à la mise en œuvre de l'action publique. Les bureaux d'études produisent quantitativement la plupart des données et des connaissances, dans le cadre d'études pilotées par les techniciens. Ils se réapproprient ensuite ces éléments, contextualisés selon l'environnement institutionnel, pour les transmettre aux élus dans l'objectif d'une aide à la décision.

Dans ce contexte, la première hypothèse sur la construction des politiques publiques à partir d'une connaissance objectivée des objets paraît validée. Bien que la production des études concernant les étudiants n'ait pas été finement abordée par les acteurs, la production de connaissances objectives a été constatée dans le processus de prise de décision. Les postures expertes des techniciens dans la Métropole viennent également confirmer l'hypothèse sur la construction de l'action publique en silos. Si les acteurs privés ont des champs d'expertise parfois plus larges en raison des logiques de marché, les techniciens institutionnels disposent d'une connaissance thématique fine sur un sujet donné, appliquée à un territoire.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

La Métropole de Lyon, en tant que territoire et institution, dispose bien d'une action publique locale qui interroge les populations étudiantes. Pour autant, le public étudiant, implanté territorialement, et transversal aux catégories de l'action publique nécessite d'être interrogé de manière spécifique. La mobilisation d'une expertise sur ce sujet, portée par les acteurs et par les institutions, et construite de manière transversale apparaissait comme la condition d'un territoire étudiant sur le plan de l'action publique locale.

Du point de vue du territoire, on constate que le sujet étudiant est porté par différentes institutions qui collaborent entre elles pour la plupart, et dont la Métropole est la véritable cheffe de file de l'action publique à destination des étudiants. Ces collaborations entre les institutions, première posture transversale, sont finalement peu lisibles dans les politiques métropolitaines qui restent très sectorisées. La transversalité en matière d'action publique est minoritaire sur plusieurs plans : au sein des missions des techniciens dont peu disposent de sujets transversaux, au sein des organigrammes organisés sectoriellement, et au sein des politiques publiques dont les objets transversaux sont peu nombreux et peu contraignants à l'image du Schéma de Développement Universitaire.

Malgré une transversalité limitée dans l'action publique locale, le terrain d'étude de la Métropole de Lyon présente un intérêt du point de vue de l'expertise. Cette expertise revêt plusieurs formes en fonction des acteurs. Comme dans de nombreuses collectivités françaises, les fonctions de production de connaissance ou d'assistance à maitrise d'ouvrage sont souvent externalisées et prises en charge par des acteurs privés issus de bureaux d'études. Ils occupent finalement une posture d'aide à la décision en effectuant un premier procédé de traduction auprès des techniciens, qui effectuent eux-mêmes ensuite un travail similaire à destination des élus en vue de la prise de décision.

Les conclusions des chapitres 3 et 4 nous amènent à formuler plus précisément deux caractéristiques des territoires étudiants. Bien qu'elle présente des limites, l'agglomération métropolitaine lyonnaise est en capacité de produire des dispositifs d'action public transversaux, à l'image du SDU. Cette capacité de la production d'une transversalité semble nécessaire pour la prise en compte des étudiants dans les territoires. Elle dispose également d'une expertise diversifiée sur le sujet étudiant, composée d'une expertise institutionnelle et individuelle, articulée entre plusieurs acteurs locaux. La capacité de production d'une expertise sur le sujet étudiant apparait cruciale dans la prise en compte de ces populations dans l'action publique locale.

Cette partie éclaire pourtant que partiellement la connaissance du sujet étudiant par une approche de la transversalité et de l'expertise à l'échelle individuelle et institutionnelle. Les étudiants ont été adressés en tant que public cible de l'action publique, mais peu dans leurs pratiques individuelles. En cela, la troisième partie de la thèse vise à apporter une contribution sur la compréhension des pratiques étudiantes sur le territoire.

PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES

La première partie a contribué à poser le cadre de la définition des agglomérations métropolitaines comme des territoires étudiants, à partir des contextes nationaux, locaux, ainsi que du déploiement de la méthodologie sur le terrain lyonnais. La seconde partie a permis de comprendre, toujours à la lumière de l'expérience lyonnaise, la mesure dans laquelle les acteurs locaux et les institutions – au premier rang desquelles la Métropole de Lyon – réussissait à s'emparer de la question étudiante à partir d'une analyse des enjeux de transversalité et d'expertise menée sur des matériaux qualitatifs. Ces deux éléments, comme la capacité de production d'une action publique transversale et la présence d'une expertise diversifiée et articulée par des procédés de traduction, apparaissent comme des critères dans la caractérisation des territoires étudiants.

Les résultats de ces deux parties envisagent les étudiants comme un objet de l'action publique locale : il s'agit d'un autre critère constitutif d'un territoire étudiant. Les étudiants ont une existence spécifique, et ils sont adressés comme tels dans l'action publique locale. Reconnaitre leur singularité nécessite donc une connaissance spécifique sur ces populations. Dans la continuité de cette définition, la connaissance des pratiques étudiante est également pertinente dans la mesure où il s'agit d'habitants des agglomérations métropolitaines, susceptibles d'impacter ces territoires. Les étudiants sont des cibles de la politique locale, dans plusieurs secteurs comme évoqué au chapitre 3 (mobilité, logement, université, etc.). Pour ces deux raisons, cette dernière partie a pour objectif de contribuer à la compréhension des pratiques étudiantes, à partir des discours des acteurs et en proposant des analyses spatiales inédites.

Les pratiques ont été définies dans le chapitre 1 telles que des comportements habituels des individus (Juan, 2015). Pour une analyse des pratiques en résonnance avec l'action publique locale, nous analyserons les pratiques étudiantes en matière de logement et de mobilité. Bien que ces deux domaines soient structurants de l'inscription spatiale des étudiants sur les territoires qu'ils fréquentent, ils ne permettent pas pour autant une prise en compte de l'ensemble des pratiques des étudiants.

Le constat de la présence d'une action publique à destination des étudiants sur le territoire de l'agglomération lyonnaise a été dressé dans la partie précédente. Si l'action publique locale prend en considération les étudiants de manière globale, les pratiques étudiantes sur le territoire n'ont que peu été interrogées de façon explicite par les acteurs individuels et les institutions.

Disposant de plusieurs sources de données, on cherchera donc dans cette partie à contribuer à la compréhension des pratiques étudiantes dans l'agglomération lyonnaise. Pour ce faire, on proposera une analyse spatialisée de ces pratiques.

Produire une analyse spatiale des pratiques étudiantes sur le territoire présente plusieurs enjeux. La diversité du public étudiant et l'hétérogénéité de ses pratiques ont largement été mentionnées dans la littérature scientifique. Pour autant, la possibilité d'envisager les étudiants comme un public cible des politiques locales nécessite une généralisation. Leurs pratiques ne pourront pas être finement analysés si leur diversité n'est pas saisie au-delà leurs caractéristiques communes. L'enjeu de cette contribution sur la compréhension des pratiques étudiantes consiste donc à faire ressortir les tendances générales dans l'analyse spatiale des étudiants tout en préservant la diversité qui les caractérise.

Le chapitre 5 a pour objectif de produire des connaissances sur les pratiques quotidiennes des étudiants qui résident dans l'agglomération lyonnaise. À l'aide d'une analyse spatiale, on cherchera à établir plusieurs profils de pratiques étudiantes en matière de logement et de mobilité.

Pour insister sur cette nécessité de prendre en compte la diversité, le chapitre 6 approfondira la connaissance des pratiques étudiantes à travers deux sous-populations aux besoins spécifiques : les étudiants en marge géographiquement d'une part, et ceux qui sont socialement marginalisés d'autre part. Encore peu adressés par l'action publique locale, ces publics présentent des vulnérabilités spécifiques au quotidien ; la prise en compte de celles-ci participe d'une meilleure connaissance de la population étudiante. Elle va permettre de distinguer les particularités des étudiants parmi les grands pendulaires et parmi les populations vulnérables, renforçant de ce fait l'identification de cette population dans sa diversité. Enfin, elle offre de nouvelles dimensions pour le déploiement de politiques publiques dédiées aux étudiants, au bénéfice, on peut l'escompter, de ces groupes marginalisés, mais aussi de la population étudiante dans sa globalité.

CHAPITRE 5.
DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES

Rue Chevreul, étudiantes devant la bibliothèque universitaire

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES

La Métropole est un territoire où se concentrent les pratiques quotidiennes des étudiants. Appréhender ces pratiques vient compléter, ou se confronter, à l'action publique à destination des étudiants étudiée dans la partie précédente. L'action publique à destination des étudiants a été décrite à partir d'une ingénierie et d'objets politiques. Pour autant, il n'a jusqu'ici pas été question de l'appréhension des acteurs sur les pratiques étudiantes. Il s'agit à présent de l'objectif de ce chapitre : produire des connaissances territorialisées sur les étudiants et leurs pratiques.

L'analyse des pratiques des individus sur un territoire donné présente plusieurs enjeux identifiés par la littérature scientifique. Les liens entre les caractéristiques d'une population, la forme urbaine et les pratiques quotidiennes des individus ont déjà été abordés, notamment dans les travaux de Guillaume Pouyanne sur la mobilité (Pouyanne, 2004). L'auteur mentionne une interaction triangulaire entre ces trois éléments, qui peut être synthétisé par le schéma ci-dessous.

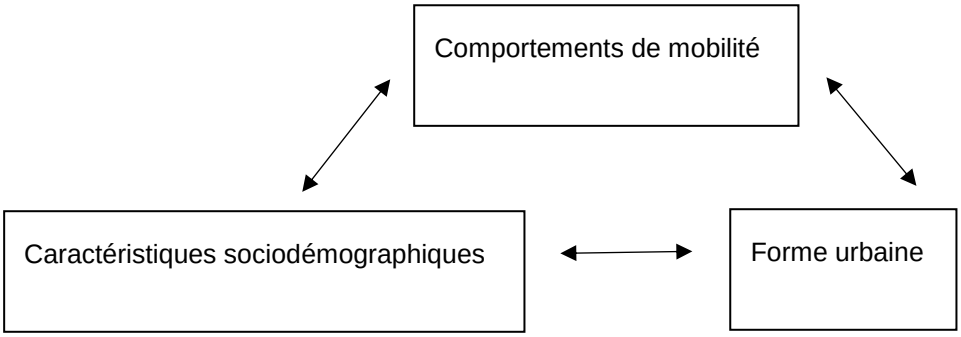

Figure 15 : Interaction triangulaire entre forme urbaine, mobilité et caractéristiques sociodémographiques (Pouyanne, 2004)

Ces interactions triangulaires sont caractérisées par l'interaction généralisée entre les individus, leur environnement et leurs comportements. Si ce concept est développé ici pour expliquer la mobilité quotidienne des individus, d'autres travaux pointent des logiques similaires pour les choix relatifs au logement (Bonvalet et Dureau, 2000), où les caractéristiques sociodémographiques et la forme urbaine façonnent les choix résidentiels.

Cette interaction triangulaire entre les caractéristiques des individus, la forme urbaine et les pratiques quotidiennes peut donc servir de cadre d'analyse à la production de connaissances territorialisées sur les étudiants. En effet, nous disposons d'une base de données locale sur les étudiants, qui permettra d'envisager les caractéristiques sociodémographiques ainsi que les pratiques des étudiants (comportements de mobilité et logement). Ces mêmes données permettent d'envisager la localisation des étudiants sur le territoire, mais sont relativement limitées dans la caractérisation des formes urbaines. Une analyse plus fine du territoire sera donc nécessaire pour envisager la diversité des pratiques étudiantes et leur impact sur le territoire d'étude.

Nous mobiliserons à nouveau le discours des acteurs institutionnels pour éclairer les pratiques des étudiants. Ceux-ci ont été jusqu'ici peu abordés en tant qu'usagers de l'action publique locale. Nous effectuerons donc un premier bilan des connaissances dont disposent les acteurs sur ces populations. Peu mobilisées jusqu'ici, on suppose que les connaissances des acteurs locaux sur les étudiants sont partielles. Elles seront donc complétées par une analyse spatiale des pratiques étudiantes en matière de mobilité et de logement sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, à partir du modèle théorique de Pouyanne.

Ce chapitre vise à interroger deux hypothèses du questionnement général de la thèse. On suppose que les politiques publiques sont construites à partir d'une connaissance objectivée de leurs objets. L'existence d'une réelle action publique à destination des étudiants a été démontrée dans la partie précédente, pour autant il n'a jamais été question des connaissances sur les populations étudiantes. Il existe donc une connaissance générale sur les étudiantes ainsi qu'une volonté politique d'envisager ces populations. La mobilisation d'entretiens d'acteurs dans ce chapitre contribuera à interroger le caractère objectif de la connaissance des pratiques.

La seconde hypothèse questionnée est celle des pratiques quotidiennes des étudiants peu étudiées, mais stratégiques pour les agglomérations métropolitaines. Les étudiants représentent une part non négligeable de la population de l'agglomération, et la manière dont ils sont ancrés sur le territoire peut contribuer à le façonner. La validation de cette hypothèse nécessitera une approche spatiale des pratiques étudiantes.

Le chapitre est divisé en trois sous-parties. Dans un premier temps, le type de connaissance sur les populations étudiantes sera investigué à partir des entretiens avec les acteurs institutionnels, puis comparé avec des bases de données existantes. Ensuite, une analyse des pratiques des étudiants dans la métropole de Lyon sera réalisée à partir de leur localisation sur le territoire, car il s'agit d'un enjeu identifié par les acteurs institutionnels et la littérature. Enfin, cette entrée classique par la localisation des individus sera complétée par d'autres facteurs explicatifs identifiés par les entretiens avec les étudiants.

1) Le constat d'un manque de données sur les pratiques étudiantes

Avant d'envisager les représentations et connaissances des acteurs du territoire local sur les étudiants, il convient de revenir sur les sources de données existantes. À l'échelle nationale, l'Observatoire de la Vie Étudiante réalise une enquête nationale auprès de ces publics tous les trois ans environ. Cette enquête, intitulée conditions de vie, aborde les aspects quotidiens de la vie des étudiants : conditions d'études, logement, ressources, travail salarié, alimentation, santé, loisirs. Elle présente un échantillon important, mais les résultats de cette enquête sont peu spatialisés et ne permettent pas d'envisager une analyse fine par site universitaire.

Certains travaux présentent une analyse fine des étudiants dans territoires universitaires, notamment sur la question des mobilités : à Marne-la-Vallée (Choplin et Delage, 2011), en Bretagne (Hardouin et Moro, 2014) ou encore à l'Université de Lausanne (Rérat, 2021). D'autres travaux ont été effectués, moins récemment, sur les pratiques spatiales dans les villes sur d'autres territoires comme à Rennes, Besançon et Nanterre (Le Galès et Oberti, 1994), ou sur le territoire lyonnais (Buisson et Bloy, 1994), et davantage axé sur les choix résidentiels (Bensoussan, 1994). Bien que la Métropole de Lyon soit le 2ème pôle universitaire français, aucune publication récente n'aborde les pratiques étudiantes sur ce territoire. Ce constat du peu de travaux scientifiques sur les pratiques étudiantes est confirmé par les acteurs locaux sur le plan opérationnel.

Dans tous les entretiens avec des acteurs institutionnels, la question de la connaissance des publics étudiants a été posée. Il apparait nécessaire d'effectuer un premier bilan des données et connaissances dont disposent les acteurs avant d'en produire nous-même sur le sujet. De nombreux acteurs ont mentionné les sources dont ils disposaient sur les étudiants. Au sein de la Métropole de Lyon et dans d'autres institutions publiques, le constat est celui de peu de données ou d'un manque de lisibilité. En fonction de la place des thématiques étudiantes dans leurs missions, les acteurs interrogés disposent d'une connaissance plus ou moins fine de ces publics, et tous soulignent le caractère partiel des données à leur disposition.

1.1. Un constat partagé par les acteurs

Nous allons dans un premier temps identifier les constats et les besoins des acteurs locaux concernant les données sur les populations étudiantes. Nos productions sur les pratiques spatiales des étudiants dans l'agglomération métropolitaine seront effectuées à partir des besoins identifiés par les acteurs.

Lors des entretiens avec les acteurs institutionnels, la question des connaissances sur les populations étudiantes a été systématiquement abordée. Bien que leurs besoins diffèrent en la matière, toutes et tous partagent le constat d'un manque de données sur les populations étudiantes.

Cette problématique du manque de connaissances sur ces populations apparaît dans différents extraits d'entretiens, y compris chez des acteurs investis directement sur ces thématiques. L'extrait ci-dessous provient d'un entretien avec une technicienne dont les missions s'inscrivent dans la politique universitaire.

> « Des infos, diagnostics, ce genre de choses ? Ça fait partie des grandes problématiques que j'avais déjà avant d'arriver à la Métropole (Rire). On manque de sources d'infos un peu récurrentes où dès que tu te poses une question sur ce qui caractérise la population étudiante tu sais où trouver l'info : non ! Ça n'a jamais marché comme ça. Nos sources d'infos ça a été différentes études que tu connais bien : l'étude logement qui nous a quand même donné un sacré coup d'éclairage plutôt sur le sujet effectifs étudiant. Maintenant l'Agence d'Urbanisme poursuit ce travail statistique et suit les effectifs dans les établissements. Ils nous ont envoyé des projections il n'y a pas longtemps parce qu'on leur a demandé. Il y a eu des études faites il y a plusieurs années sur la vie de l'étudiant, mais que je trouvais un peu... elles étaient intéressantes, faites par un bureau d'études d'ailleurs, mais c'est toujours très difficile de donner une vision globale de ce qu'est un étudiant... Il y a toujours un truc un peu faussé, ils sont tellement divers. Mais c'est sûr qu'on manque un peu. Je trouve que MobiCampus apporte plein d'infos super intéressantes. Ça permet de rapprocher le champ des mobilités avec le champ du logement et de voir par établissement où vivent les étudiants, comment ils se déplacent : ça s'est vraiment nouveau de pouvoir croiser ces deux regards-là. Après non, on n'a pas d'enquête régulière, on va souvent se fier à ce que peut nous fournir l'Université de Lyon ou certains établissements, mais on n'a rien de très construit non. » Entretien 36, technicienne, domaine université, collectivité territoriale

Ce premier extrait permet de dresser un panorama des études effectuées récemment sur les populations étudiantes à échelle locale. On constate une absence de centralisation des connaissances sur les étudiants plutôt qu'un manque de données. Par ailleurs, la connaissance de plusieurs sources locales sur les pratiques étudiantes s'explique surement par la posture centrale de cette technicienne dans l'action publique à destination des étudiants. D'autres acteurs pour qui les étudiants constituent un sujet secondaire dans leurs missions pourront avoir un constat différent.

Plusieurs sources de données sont mentionnées dans cet extrait : l'enquêtée évoque une « étude logement » qui a été pilotée dans le cadre de la gouvernance partenariale du logement étudiant. Cette enquête, commandée par la Métropole de Lyon et l'Université de Lyon, a été conduite par un prestataire spécialiste des sujets sur la vie étudiante et l'enseignement supérieur. L'enquête logement a eu pour objectif de produire un diagnostic fin sur les populations à l'échelle du territoire, mais surtout de définir la stratégie d'implantation préférentielle de nouvelles résidences dans le cadre de la gouvernance.

Elle mentionne également un travail sur les effectifs étudiants et leurs projections, effectué par l'Agence d'Urbanisme. On peut cependant interpréter les liens professionnels entre l'Agence d'Urbanisme et la Métropole ainsi que les difficultés éventuelles de transmissions des connaissances à travers les propos de l'interviewée qui *mentionne « ils nous ont envoyé des projections il n'y a pas longtemps parce qu'on leur a demandé »*.

La troisième source mentionnée fait état de quatre cahiers, également produits par un prestataire de la Métropole de Lyon à la Direction de la Perspective, sur les pratiques étudiantes en 2015. Il s'agit de cahiers thématiques, dont un sur les pratiques quotidiennes des étudiants à partir d'un travail bibliographique et d'entretiens qualitatifs.

Enfin l'extrait d'entretien mentionne l'enquête MobiCampus produite par le LAET entre 2015 et 2019 dans le cadre d'un projet financé par le Labex IMU en partenariat avec la Métropole de Lyon. Cette enquête diffusée directement dans les établissements a permis d'obtenir un échantillon étudiant important, mais surtout de croiser les thématiques mobilités et logement, dont l'interviewée mentionne l'originalité.

Si différentes sources existent sur les populations étudiantes, elles sont finalement relativement éparses dans le temps (productions en 2015, 2019) et surtout peu centralisées, ce qui parait ici être un obstacle pour l'utilisation récurrente des données par les techniciens de la Métropole. Un deuxième extrait d'entretien pointe davantage sur le manque d'informations sur les populations étudiantes et de leur dispersion.

> « On s'appuie sur une veille qu'on fait. Une veille avec un outil qui s'appelle Spit et sur la question des temps, des mobilités, des tiers-lieux, du télétravail, du coworking. On s'appuie sur tout ce que les collègues du réseau peuvent nous partager. On s'appuie aussi sur des benchmarks qu'on peut faire réaliser à la demande par nos prestataires. On s'appuie aussi sur un outil, peut-être que vous connaissez qui s'appelle Kéoscopie. C'est l'outil de veille prospective de Kéolis. » Entretien 27, technicienne, domaine politiques publiques, collectivité territoriale

Cette technicienne décrit ses missions professionnelles comme transversales au sein d'une direction en charge de la prospective. Elle traite des sujets innovants, qui ne sont pas pris en charge institutionnellement par la Métropole. Certains sujets ont d'abord émergé au sein de cette mission avant d'être repris par des services plus conventionnels. Cela avait d'ailleurs été pointé dans le chapitre 4 à travers le poids important de l'auto-commande des techniciens sur certains sujets au sein de cette direction métropolitaine.

La mobilité étudiante a été traitée à travers la question des temporalités par cette enquêtée. Dans cet extrait il est plusieurs fois question d'utilisation d'outils extérieurs à la Métropole afin de produire de la connaissance sur les populations étudiantes. L'extrait mentionne différentes sources comme des outils de veille, des réseaux, des outils prospectifs effectués par d'autres structures ou bien la commande de benchmarks à des bureaux d'études. Cela a déjà été évoqué pour l'entretien précédent dans la production de cahiers thématiques : les bureaux d'études jouent un rôle important dans la production de données inédites sur les populations étudiantes locales. L'importance de la veille et du partage des outils entre institutions est aussi évoquée par des acteurs impliqués sur les thématiques étudiantes dans d'autres institutions publiques comme l'Université de Lyon.

> « On commande pas mal d'études oui. Des études comme MobiCampus ça donne quand même des bonnes tendances. On a une étude qui a été menée sur le sport en 2015 qu'il faut qu'on remette à jour, là je pense qu'on va relancer une commande. On avait traité avec un consultant, parce qu'on avait besoin d'une approche très globale sur les bâtiments universitaires et sur les usages. Et après on a vraiment les établissements qui nous remontent leurs propres études sur les conditions de vie notamment. C'est aussi tout un service de veille qu'on se fait entre nous sur le site de chacun des établissements pour essayer de récupérer de la donnée sur les types d'associations existantes ou des choses comme ça. Moi je fais pas mal de veille sur la CPU aussi, leur revue de presse, pour avoir un peu des infos. On a quand même un service d'études au sein de l'Université de Lyon. Cela fait partie de mes missions, d'identifier quand on en a besoin, s'il y a des sujets sur lesquels on sent qu'on a vraiment besoin de remonter des informations et qu'on n'est pas bons, de pouvoir cibler les choses, poser un cahier des charges et commander l'étude. » Entretien 39, technicienne, domaine université, institution publique

Sur le même principe que la Métropole, l'Université de Lyon est amenée à commander des études à des bureaux d'études ou des consultants sur différents sujets. Au-delà des acteurs privés, cet extrait met en lumière un autre acteur dans la production de données sur les étudiants : les établissements d'enseignement supérieur. Ils produisent en interne des informations sur les conditions de vie des étudiants qui peuvent être ensuite rassemblées par un acteur politique comme l'Université de Lyon.

L'Université de Lyon a été partenaire du projet MobiCampus, qui est identifié dans cet extrait d'entretien comme une source importante à l'échelle locale pour appréhender les pratiques étudiantes. Au-delà de cette étude, la posture professionnelle décrite dans l'entretien fait plutôt état d'un travail de veille sur les besoins existants. Les techniciens en charge des thématiques étudiantes ont une appréhension des besoins et lacunes des institutions, qu'ils comblent ensuite ponctuellement par la commande d'études à des prestataires privés.

Ces trois extraits d'entretiens, issus d'acteurs de différentes directions ou institutions, présentent des points communs sur la question des connaissances des pratiques des étudiants. Ils montrent une relative faiblesse des données sur ces sujets, et à minima un éclatement des données existantes. Il est question de la source de production des données, mais pas de connaissances des pratiques elles-mêmes.

La même question sur les connaissances a été posée à des acteurs spécialisés dans le logement étudiant afin de voir s'ils détaillent davantage leurs réponses sur les pratiques des étudiants. Dans un ce cadre, il apparait pertinent d'observer le positionnement du CROUS, institution référente dans le logement social étudiant.

> « On a [l'information] par différents canaux. On l'a par les assistances sociales, par les collègues de service des bourses, par la restauration, c'est-à-dire par pas mal d'éclairage. Je l'ai vu parce que j'ai fait des groupes de travail pluridisciplinaires dans le cadre des projets CVEC. On a réuni autour de la table la restauration, l'hébergement, le service social, le service des bourses, les animatrices, etc. Et ça a fait du bien d'ailleurs. Ça a permis de croiser certains points de vue et parfois certains ont découvert des choses grâce à ça. Donc moi c'est tout ça qui m'alimente, c'est mes collègues. Et c'est aussi des volontaires en service civique qui sont souvent des étudiants, des résidents mêmes de chez nous, c'est les stagiaires que je prends… Et puis, enfin très clairement les animatrices elles en savent beaucoup sur les modes de vie des étudiants… Elles font remonter beaucoup de choses. Les animatrices, même le service communication sur les usages du numérique, sur les posts qui sont publiés, sur les commentaires qui sont faits, sur les messages privés qu'elles reçoivent. C'est pareil, ça nous en dit énormément. » Entretien 26, technicienne, domaine logement, institution publique

Le CROUS a une approche différente de pratiques étudiantes dans la mesure où il est également opérateur de logement, ce qui peut permettre une meilleure traduction entre les étudiants résidents et les techniciens de la structure. Certains métiers sont en contact direct avec les étudiants comme les animateurs dans les résidences, et cet extrait d'entretien mentionne que la connaissance des étudiants est aussi apportée par des étudiants directement impliqués dans la structure (étudiants en stage ou en service civique). Cet extrait expose aussi une connaissance très informelle et fragmentaire des pratiques quotidiennes des étudiants.

Ces extraits d'entretiens permettent d'identifier deux enjeux sur les connaissances des pratiques étudiantes. Dans un premier temps, plusieurs aspects sont pointés comme étant stratégiques sur les connaissances des étudiants à partir des discours des acteurs. Ils identifient les étudiants comme une population hétérogène dont il est difficile de saisir les pratiques. Les mentions d'études logement ou du projet MobiCampus pointent indirectement l'enjeu de la localisation des étudiants et de leurs logements sur le territoire. Le lien entre la mobilité et le logement a été décrit comme une approche innovante et pertinente dans la compréhension des pratiques étudiantes.

Ces différents champs, identifiés par les acteurs, serviront de cadre à notre analyse des pratiques étudiantes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. À partir de ces interrogations opérationnelles, nous chercherons à qualifier finement le territoire de l'agglomération du point de vue des étudiants, ainsi que leurs pratiques quotidiennes en matière de mobilité et logement.

Dans un second temps, les acteurs ont fait état de données partielles et fractionnées sur les populations étudiantes. Pourtant, il existe plusieurs sources de données statistiques à partir desquelles on peut analyser ces populations. La section suivante vise à effectuer un bilan objectif sur les sources de données disponibles sur les étudiants, et identifier lesquelles privilégier pour l'analyse des pratiques à l'échelle locale.

1.2. État des données disponibles sur les pratiques étudiantes

Les extraits d'entretiens présentés dans la partie précédente ont permis d'envisager plus précisément le discours des acteurs sur les pratiques étudiantes, et la problématique du manque de connaissances et de données sur ces populations. À partir de ces représentations et du discours des acteurs, on propose d'effectuer une revue des données disponibles pour l'analyse des pratiques étudiantes.

Envisageons dans un premier temps les bases de données dédiées aux étudiants. On distingue une enquête nationale produite par l'Observatoire de la Vie Étudiante. L'enquête Conditions de vie des étudiants est une enquête à l'échelle nationale, récurrente depuis 1994. Elle a lieu environ tous les trois ans, avec un certain délai d'accès aux données. En 2023, la base disponible la plus récente est une version de 2016. Cette base de données est relativement facile d'accès pour la recherche académique. Elle concerne un échantillon d'étudiants représentatif des différents types de cursus de l'enseignement supérieur : universités, grandes écoles, classes préparatoires, BTS, ainsi que les écoles de commerce, ingénieur, architecture et arts.

Le questionnaire de l'OVE a pour force et faiblesse sa taille : il aborde un grand nombre de sujets, mais constitue une base de données très vaste, et une passation très longue auprès des usagers. Le questionnaire traite des éléments sur la situation actuelle des étudiants dont les études et le parcours d'étudiants, avant d'aborder les sujets de l'organisation des études et de l'emploi du temps, les projets et perspectives, et enfin l'environnement d'études. Sur les conditions matérielles des étudiants, l'enquête traite des conditions économiques, du bien-être étudiant et de l'environnement familial. Cette enquête est construite en adéquation avec le questionnaire *Eurostudent*, qui a pour objectif de recueillir des données comparables à l'échelle européenne.

La deuxième base de données spécifique aux étudiants est celle du projet MobiCampus, produite par le Laboratoire Aménagement Économie Transports (LAET). Cette base de données a été conçue pour l'analyse des pratiques quotidiennes de mobilité des usagers des campus : enseignants-chercheurs, personnels administratifs et étudiants. Le projet MobiCampus est un projet de recherche opérationnel réalisé en partenariat avec des acteurs locaux tels que l'Université de Lyon et la Métropole de Lyon. Il repose sur un jeu d'enquêtes complémentaire auprès d'un grand nombre d'établissements de la Métropole de Lyon : passation d'une enquête web et plusieurs vagues d'enquêtes qualitatives. Ces données ont été récoltées entre 2016 et 2019.

D’autres bases de données généralistes peuvent être mobilisées pour l’étude des pratiques étudiantes. Au regard de nos thématiques d’études sur le logement et la mobilité des étudiants, on mobilise deux bases spécifiques sur ces sujets : le thème logement à travers le recensement de la population de l’INSEE, et l’enquête ménages déplacements pour la thématique mobilité.

Le recensement de la population est disponible à l’échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Dans son module thématique sur le logement, on dispose d’un nombre important d’éléments sur le logement des individus (type, surface, nombre de pièces, cohabitation, etc.). Certaines questions portent également sur la motorisation des individus et sur le mode de déplacement utilisé pour se rendre sur le lieu de travail. Le recensement constitue une base de données très facilement accessible à tous, et représente un échantillon statistique important (8 % de la population). Un des enjeux de l’usage des bases de données généralistes qui ne sont pas dédiées aux étudiants est l’identification de ces populations statutaires parmi la population globale. L’identification des étudiants par le statut n’est pas immédiate dans le recensement de la population, elle nécessite de filtrer deux variables : la fréquentation actuelle d’un établissement d’enseignement, et le diplôme minimal obtenu (le baccalauréat, condition pour accéder aux formations de l’enseignement supérieur).

La seconde base de données est l’Enquête Ménages Déplacements (EMD) de 2015. L’EMD porte sur un échantillon de 1 à 2 % de la population et elle est adressée à tous les ménages qui résident en logement ordinaire, ce qui exclut de fait des personnes habitant en communauté comme certains établissements qui hébergent des étudiants. Pour pallier ce biais, un sur échantillonnage a été effectué dans l’enquête de 2015 auprès des populations étudiantes en résidence universitaire. Ce suréchantillonnage a concerné des résidences CROUS de Lyon et Villeurbanne uniquement, et a touché 216 étudiants. L’EDGT traite différentes thématiques comme la composition du ménage, la fréquence d’utilisation des modes de déplacements, les motifs des déplacements ainsi que la description fine de ceux-ci. Les étudiants peuvent être identifiés de différentes manières dans les EDGT : à travers les résidences suréchantillonnées (logement social dédié) ou bien au sein du ménage (pour les cohabitants ou les résidents dans le logement diffus).

Il existe une relative difficulté à identifier les populations étudiantes dans des bases de données généralistes comme le recensement de la population ou les EMD. Cette difficulté peut être due à un manque de variables pour l’identification des étudiants en tant que statut, ou parce qu’une fois les étudiants identifiés, ils représentent un échantillon trop faible pour une analyse à échelle locale.

Le recensement de la population est illustratif sur ce point : cette base de données dispose d'un échantillon important, y compris pour les populations étudiantes. En revanche, la répartition de l'échantillon la rend exploitable uniquement pour le territoire de l'agglomération. Cela représente une limite dans la mesure où les pratiques quotidiennes des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération lyonnaise peuvent dépasser cette limite administrative. Ce découpage exclut de fait les étudiants qui résident dans les communes en marge de l'agglomération, mais qui étudient dans celle-ci.

La question de la territorialisation des données existantes interroge également dans le cadre de bases spécifiques aux étudiants. Concernant l'OVE, un échantillon important est disponible à l'échelle du territoire national, or il parait peu pertinent d'utiliser ces données dans le cadre d'une analyse locale en raison de leur faible nombre.

Tous ces éléments pointent le caractère stratégique de bases de données locales sur les populations étudiantes, qui permettent de limiter les biais de l'identification des étudiants et de la représentativité des échantillons. La base de données MobiCampus représente donc une opportunité pour l'analyse des pratiques quotidiennes des étudiants.

En plus de son caractère local et de la spécificité du public qu'elle cible, MobiCampus comporte aussi une originalité du point de vue de son positionnement. Les enquêtes généralistes précédemment citées ont pour caractéristique une analyse par la localisation des individus à l'échelle d'une commune par exemple. Les enquêtes spécifiques aux populations étudiantes, comme peut l'être MobiCampus, ont pour particularité une entrée par le lieu d'étude. Cette entrée permet de capter des usagers des campus, y compris ceux qui résident au-delà des limites de l'agglomération lyonnaise.

1.3. Méthodologie de l'enquête locale MobiCampus

MobiCampus-UdL est un projet de recherche lancé en 2016 sur une initiative du LAET. Le projet de recherche sera évoqué en tant que MobiCampus-UdL, le terme MobiCampus désigne quant à lui la base de données quantitative issue du projet. Il convient de revenir sur la genèse de ce projet et la méthodologie de l'enquête afin d'envisager finement les données locales sur les étudiants ainsi que leurs potentielles limites.

1.3.1. MobiCampus, un projet de recherche aux méthodologies complémentaires

MobiCampus-UdL est un projet de recherche lancé en 2016 sur une initiative du LAET, financé par le Labex IMU, et soutenu par la Métropole de Lyon. D'une durée de trois ans, le projet a visé à produire et à analyser des données sur les pratiques de mobilité des usagers de différents campus universitaires. L'enquête a été adressée à d'autres publics que les étudiants comme les enseignants chercheurs ou les personnels administratifs. Elle a été déployée progressivement dans vingt établissements de la Métropole de Lyon entre 2016 et 2019.

Les établissements enquêtés dans MobiCampus sont les suivants :

- École Centrale de Lyon ;
- CESI Lyon ;
- ISOStéo ;
- ENTPE ;
- ENSAL ;
- ENS ;
- CPE ;
- EKLYA ;
- EM Lyon ;
- HYBRIA ;
- IFPEN ;
- INSA ;
- ITECH ;
- Institut Paul Bocuse ;
- Sciences Po ;
- UCLY ;
- Vet Agro Sup ;
- Université Claude Bernard Lyon 1 ;
- Université Lumière Lyon 2 ;
- Université Jean Moulin Lyon 3.

Il s'agit de 20 établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Les réponses au questionnaire de ces établissements représentent 12 995 répondants, dont 9 325 étudiants, échantillon mobilisé dans cette analyse.

Le projet dans son ensemble comporte trois types de méthodes concernant le recueil de données : une enquête quantitative par établissement, un recueil par des traces GPS et des entretiens qualitatifs semi-directifs.

Nous avons été investie dans ce projet durant notre Master 2, par la réalisation de l'enquête qualitative auprès des étudiants, personnels et enseignants. Cette enquête qualitative visait à mieux comprendre les comportements de mobilité et les choix résidentiels des usagers interrogés. Au total 59 entretiens ont été réalisés avec différents statuts d'usagers fréquentant les établissements universitaires, dont 34 avec des étudiants.

1.3.2. Calendrier des vagues d'enquête, diffusion et redressement de l'enquête MobiCampus

L'enquête MobiCampus a été déployée en deux vagues par an ; une à l'autonome, quelques mois après la rentrée universitaire, et une autre au début du printemps. Cette attention particulière à la saisonnalité est cruciale du point de vue du calendrier universitaire. En effet, la rentrée universitaire en septembre peut engendrer des changements de pratiques de mobilité ou de localisation résidentielles chez les étudiants. Il s'agit donc d'interroger les pratiques plus tard, à un moment où elles sont davantage ancrées. Les vagues d'enquêtes du printemps ont pu être confrontées à des problématiques inverses dans la mesure où certaines filières ou années d'études terminent leur scolarité à partir du mois d'avril. Le recueil de données doit donc se situer entre le début du second semestre et avant le début du printemps afin d'optimiser le taux de réponse et d'anticiper la fin de l'année universitaire.

Le redressement a été effectué sur les données de référence des établissements enquêtés selon trois critères : l'âge, le statut (étudiant/personnel administratif/enseignant), et le genre. Ces éléments ont été fournis par les établissements universitaires à partir des informations données par les étudiants au moment de leur inscription.

Des informations sur la localisation des étudiants ont également pu être fournies par les établissements, mais celles-ci n'ont pas été prises en compte, car elles se révèlent parfois peu fiables. L'adresse transmise à l'administration par les étudiants lors de la rentrée universitaire n'est souvent pas leur adresse de résidence actuelle.

Ils déclarent souvent une adresse parentale : parce qu'elle est plus stable, qu'ils y résident toujours en début d'année au moment de transmettre des coordonnées administratives, ou encore qu'ils soient actuellement à la recherche d'un logement.

Concernant le redressement, un calage sur marges a été effectué ce qui rend difficilement exploitables les résultats localisés dans des établissements avec peu de répondants. Dans certains cas, une partie des résultats diffusés par l'équipe MobiCampus ont été présentés par campus afin de diminuer le poids d'établissements dans lesquels les résultats étaient faibles. Un travail de redressement ayant été fait par l'équipe de recherche, la base de données est utilisée dans sa version finale sans revenir sur ce point qui apparait comme méthodologiquement robuste.

L'enquête MobiCampus a été envoyée aux étudiants de la part de leurs établissements respectifs sur une adresse courriel administrative afin qu'ils perçoivent cette sollicitation comme une enquête interne à l'établissement plutôt que par un prestataire extérieur. Les étudiants ont reçu un mail d'invitation et deux relances espacées de plusieurs semaines. Concernant la passation, l'enquête a été déployée dans un établissement d'enseignement supérieur à la fois, à raison de plusieurs établissements par an. Tous les usagers des établissements (étudiants, personnels, enseignants chercheurs) ont reçu un lien vers un questionnaire en ligne depuis leurs adresses mail universitaires.

La base de données MobiCampus a donc été plusieurs fois enrichie et modifiée au moment de la passation du questionnaire dans différents établissements entre 2016 et 2019 ; l'analyse proposée ci-après a été effectuée avec la version 52 de la base de données.

Le taux de réponse à l'enquête varie fortement en fonction du statut des usagers du campus. Par exemple, sur la diffusion de l'enquête sur le Campus Lyon Ouest Écully (CLOE) en 2018, le taux de réponse atteint 15 % des effectifs des différents établissements concernés. Or ce taux fluctue de 13 % pour les étudiants à 28 % pour les personnels. Au-delà du statut étudiant, on observe des taux de réponse très variables entre différents établissements d'un même campus enquêté.

Ces variations importantes peuvent être dues aux modalités d'enseignement ; certaines écoles proposent des parcours de formation à distance ou en alternance qui limite la présence des étudiants sur place. On peut penser que cet aspect peut contribuer à un moindre engagement des étudiants vis-à-vis de leur campus d'étude, ou bien à une plus faible consultation de leur adresse email de l'établissement sur laquelle le questionnaire a été diffusé.

La passation du questionnaire de l'enquête par plateforme web avec une information diffusée via les adresses courriel des usagers des campus a nécessairement un impact sur la mesure. La littérature scientifique pointe l'impact de la complémentarité des méthodes de diffusion des enquêtes sur l'augmentation du taux de réponse des usagers, notamment lors d'enquêtes sur les comportements de mobilité (Bayart et Bonnel, 2010). Les auteurs pointent également la spécificité des répondants aux enquêtes web, qui sont davantage des individus actifs possédant un bon niveau de formation, mais parmi lesquels les jeunes (scolaires ou étudiants) sont largement sous-représentés.

Bien que les étudiants paraissent plus difficiles à mobiliser dans le cadre de l'administration d'une enquête web, ces résultats sont relativement homogènes avec d'autres études menées en France. L'Université de Lille a elle aussi mené une enquête en 2014 avec un taux de réponse d'environ 6 % pour 120 000 étudiants, ainsi que l'Université de Toulouse en 2015 (8 % de taux de réponse pour 27 000 étudiants) et l'Université de Poitiers (15 % pour 18 000 étudiants). Sur le même terrain lyonnais, une autre enquête ciblée sur la santé mentale des étudiants a été menée en 2008-2009 puis en 2010-2011 avec des taux de réponse des respectivement 8 % et 6% (Estingoy et al., 2013).

L'existence d'une telle base de données locale spécifiquement administrée auprès de la population étudiante apparait comme une opportunité pour analyser les pratiques quotidiennes des étudiants en matière de logement et de mobilité. Il reste cependant nécessaire de comparer la structure de cet échantillon MobiCampus sur l'agglomération lyonnaise avec d'autres bases de données de référence afin de pouvoir prendre davantage de recul sur cet outil. Pour cela, nous avons on effectue une comparaison avec les données disponibles dans le recensement réalisé en 2016 dans la région Auvergne-Rhône Alpes.

2) Impact du lieu de résidence sur les pratiques quotidiennes des étudiants

L'intérêt de l'utilisation de la base de données locale MobiCampus a été démontré. À partir de ces données, nous allons à présent appréhender plus finement les pratiques quotidiennes des étudiants. Les pratiques quotidiennes des individus sont construites en interaction avec les caractéristiques sociodémographiques et la forme urbaine (Pouyanne, 2004). Sur ce dernier point, la base MobiCampus dispose de très peu d'informations. Pour décrire la forme urbaine des territoires et envisager son impact sur les individus, notre analyse doit être effectuée à une échelle plus fine des territoires. Nous allons donc dans un premier temps construire une typologie des territoires de l'agglomération lyonnaise propre aux étudiants, et nous utiliserons ensuite cette donnée pour l'analyse spatiale des pratiques.

2.1. Construction d'une typologie spatiale pour une analyse fine des pratiques étudiantes sur le territoire

Interroger les pratiques quotidiennes des étudiants dans la Métropole de Lyon nécessite une analyse fine du territoire. Or, les données MobiCampus concernant la localisation résidentielle des étudiants sont disponibles à deux échelles. On dispose de la localisation des étudiants sous forme des coordonnées GPS. Cette donnée, très fine, est difficile à exploiter dans une analyse des pratiques étudiantes. Elle ne permet pas d'aboutir à des tendances dans les pratiques étudiantes en fonction des types de localisation. La localisation résidentielle doit être abordée à partir d'une approche catégorielle.

Dans une autre variable, la localisation résidentielle des étudiants est codée selon quatre catégories : Lyon/Villeurbanne, 1ère couronne, 2ème couronne et hors de la Métropole de Lyon. La carte ci-dessous présente ce premier découpage territorial présent dans la base dans la Métropole de Lyon.

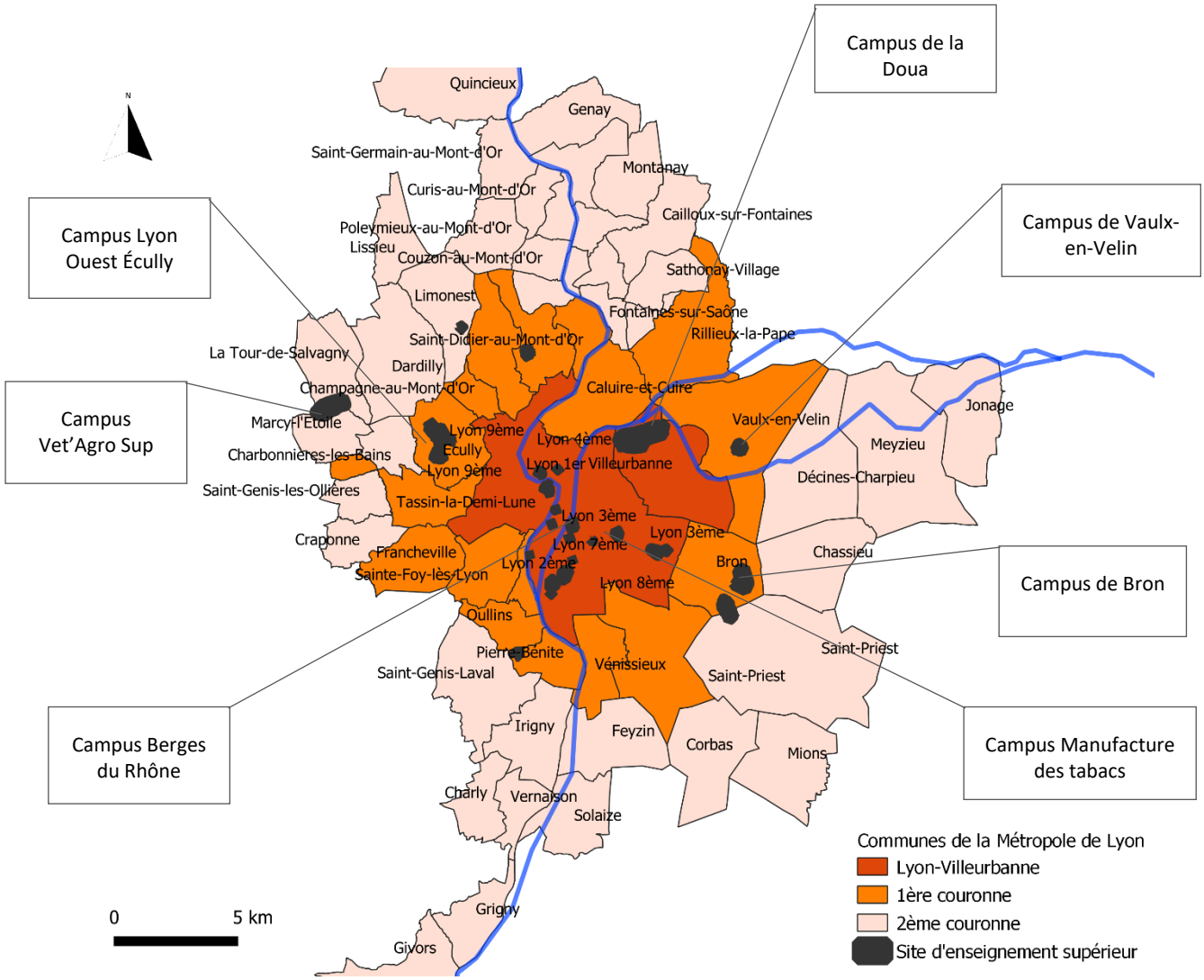

Figure 16 : Carte de qualification des communes à partir de la base de données MobiCampus et localisation des sites d'enseignement supérieur par campus (Morhain, 2023)

Bien qu'il s'agisse d'une première approche catégorielle du territoire de la Métropole de Lyon, ce découpage est insuffisant pour caractériser les pratiques étudiantes. Les territoires identifiés comme centraux dans la catégorie Lyon-Villeurbanne regroupent des réalités bien différentes, en matière de desserte en transport en commun, ou de prix des loyers par exemple. Il en est de même pour la 1ère couronne, où on peut émettre l'hypothèse des pratiques étudiantes radicalement différentes en fonction de la présence ou non d'un campus dans ces territoires.

À partir de ce constat, on choisit de fonder l'analyse spatiale des pratiques étudiantes à partir des Îlots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS). Les IRIS sont la plus petite échelle considérée par l'INSEE. Chaque unité est un découpage au type d'habitat relativement homogène, qui respecte les coupures urbaines et grands axes de circulation et représente au moins 2000 habitants. On peut considérer que les IRIS correspondent à des quartiers dans les agglomérations métropolitaines, et sont relativement homogènes en matière de forme urbaine. Le découpage de l'espace de l'agglomération en type d'IRIS doit permettre de sortir d'une approche territoriale uniquement axée sur la centralité, grâce à un maillage plus fin.

On cherche donc à caractériser les formes urbaines propres aux populations étudiantes. Pour cela, le cadre d'analyse des IRIS regroupe différentes thématiques. Dans un premier temps, des caractéristiques propres à l'IRIS comme la surface et la densité de population. Puis des caractéristiques sur l'accessibilité des IRIS pour différents types de transports. Enfin, la présence de certains commerces fréquemment fréquentés par les étudiants identifiés préalablement par la littérature scientifique (Le Galès et Oberti, 1994 ; Buisson et Bloy, 1994). Ces commerces « de la vie étudiante » ont donc été identifiés dans la base Sirene qui regroupe les entreprises.

À partir de la version 2019, on isole les commerces actifs, dans la Métropole de Lyon et correspondant aux catégories suivantes :

- Restauration : cafés, débits de boissons et tous les types de restaurants – du restaurant traditionnel à la restauration rapide de type fast-food ;
- Culture : bibliothèques, musées, théâtres, salles de concerts, lieux de spectacles vivants et cinémas ;
- Commerces alimentaires : supérettes, super et hypermarchés, commerces de détail en pain, fruits, légumes et boucherie ;
- Laveries.

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories de variables utilisées pour la construction de la typologie des IRIS, avec les indicateurs et leurs mesures.

Tableau 21 : Variables utilisées pour la construction d'une typologie à l'IRIS		
Catégorie	**Type d'indicateur**	**Mesure de l'indicateur**
Caractéristiques de l'IRIS	Commune INSEE	
	Nom de la commune	
	Code IRIS	
	Nom de l'IRIS	
	Surface de l'IRIS	
	Prix des loyers	Prix du loyer à la location en 2018
Densité de population	Densité de population	Nombre d'habitants (2017) selon INSEE / surface de l'IRIS
	Densité d'étudiants	Nombre d'étudiants/élèves/stagiaires (2017) selon l'INSEE / surface de l'IRIS
	Densité d'emploi	Nombre d'emploi dans l'IRIS (2015) / surface de l'IRIS
Enseignement Supérieur	Établissements d'enseignement supérieur	Présence d'un établissement d'enseignement supérieur dans un rayon de 500m
Accessibilité aux TC (à partir des données Data Grand Lyon consultées en 2021)	Vélo'v	Nombre de stations de vélo en libre-service dans un rayon de 100m
	Bus C	Nombre d'arrêts de bus à haut niveau de service (lignes C) dans un rayon de 100m
	Modes structurants	Nombre d'arrêts de modes structurants (métro, tramway et gare SNCF) dans un rayon de 500m.
Présence de commerces spécifiques à la vie étudiante (à partir des données SIRENE 2019)	Culture structurante	Nombre de salles de spectacles, de cinéma, de concerts et de lieux dédiés à la culture et au spectacle vivant dans l'IRIS
	Restaurants	Nombre de cafés, restaurants et débits de boissons dans l'IRIS
	Commerces	Nombre de commerces alimentaires dans l'IRIS (supermarchés, supérettes, commerces alimentaires de pain, boucheries, fruits et légumes)
	Laveries	Nombre de laveries dans l'IRIS

À partir de ces différents indicateurs, une matrice de corrélation a été calculée entre ces variables. Une forte corrélation entre deux variables aurait nécessité une fusion de celles-ci. Le corrélogramme présente les corrélations entre ces variables : plus les points tendent vers le bleu foncé, plus les variables sont corrélées entre elles.

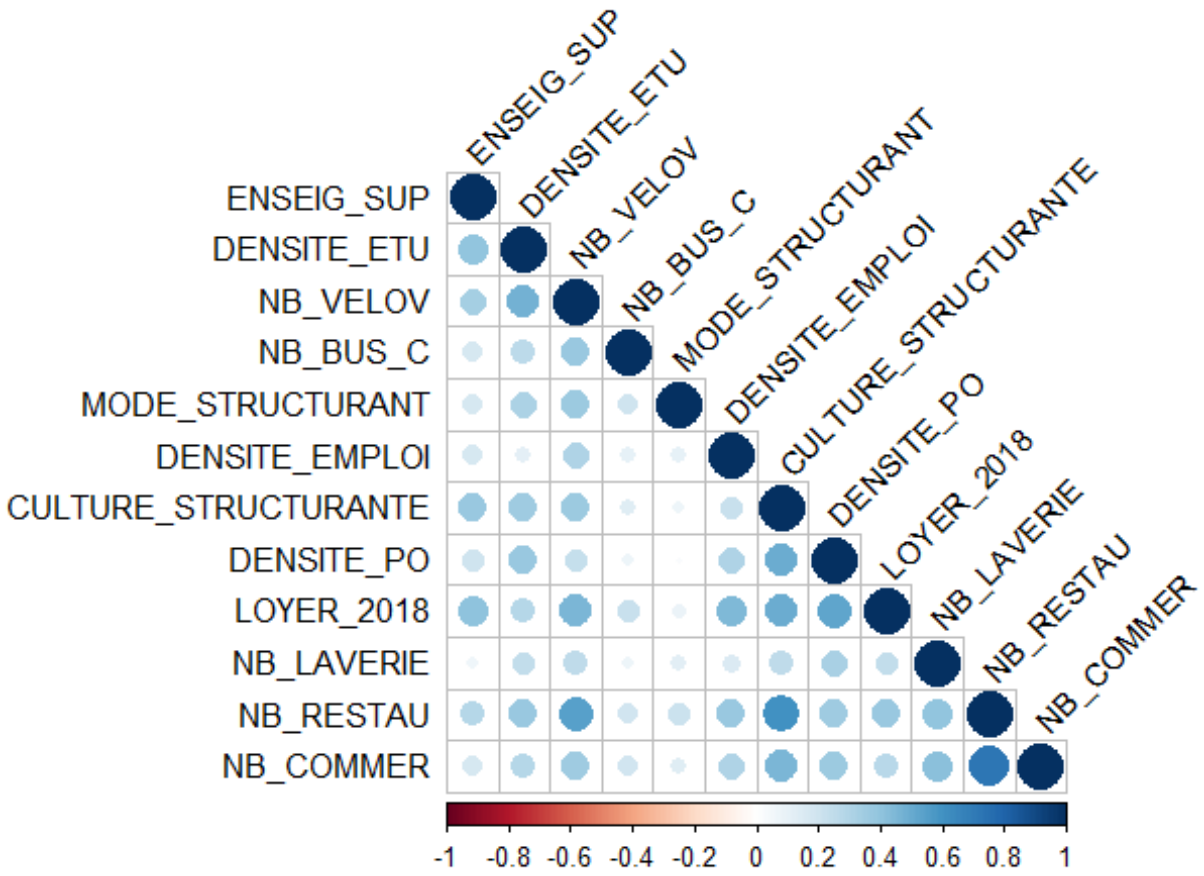

Figure 17 : Corrélogramme des variables de la typologie des IRIS (Morhain, 2023)

Le corrélogramme montre une corrélation plus forte entre les variables caractérisant les commerces présents dans les IRIS. Le nombre de commerces alimentaires apparait plus fortement corrélé aux établissements de restauration. Plus généralement, les différents types de commerces analysés dans cette matrice sont corrélés : les IRIS les plus dotés en commerces le sont pour tous les types de commerces identifiés.

Cette corrélation laisse présager qu'une catégorie des IRIS identifiés comportera la caractéristique « fortement dotée en commerces liés à la vie étudiante », et sera vraisemblablement très présente dans le centre de l'agglomération. Malgré ces corrélations, les variables entre les types d'établissements (restauration, commerces, cultures, laverie) ne sont pas suffisamment corrélées entre elles pour n'utiliser qu'une seule variable pour tous les commerces choisis. La distinction entre ces différents commerces est donc maintenue dans le reste de l'analyse.

Dans une première version de l'analyse sur l'accessibilité des IRIS, la présence des stations de vélo en libre-service était corrélée avec la présence des bus et des métros, et en moindre mesure des tramways. Ici encore, la présence d'un mode de transport dans un IRIS est corrélée avec la présence d'autres modes de transport, ce qui pourra constituer une caractéristique « fortement dotée en transports en commun » dans la typologie.

Cette caractérisation fonctionne pour les transports en commun urbains uniquement, car la variable de présence d'une gare dans un rayon d'1 km n'est pas fortement corrélée avec les autres variables des transports en commun. Afin d'éviter de donner trop de poids dans notre analyse à une variable d'accessibilité à un mode de transport, l'accessibilité en métro, tramway et gare sont est regroupée au sein d'une seule variable intitulée « modes structurants ».

Le choix des variables pour construire la typologie des IRIS est à présent stabilisé. Pour construire la typologie des IRIS, nous avons eu recours à l'Analyse en Composantes Principales (ACP), une méthode adaptée aux variables quantitatives. Cette méthode permet de traiter de nombreuses variables continues, et de regrouper ces variables en plusieurs dimensions (constituées de combinaison linéaire de l'ensemble des variables). Nous reprenons cette méthodologie à partir d'une autre analyse menée sur le territoire de la Métropole de Lyon à l'échelle des IRIS (Pelé, 2018). Les résultats de l'ACP sont lisibles à partir de la figure suivante qui présente le positionnement des variables par rapport au cercle de corrélation.

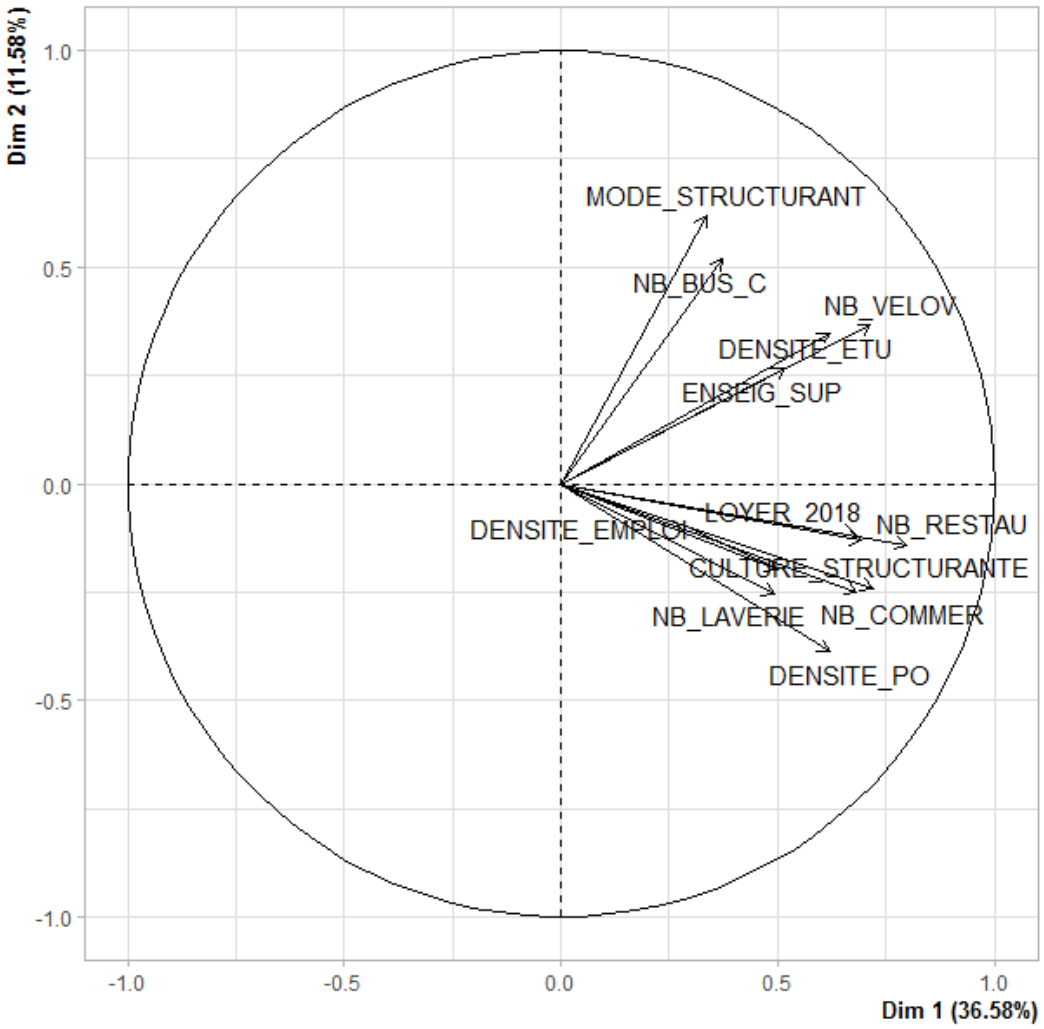

Figure 18 : Analyse en Composantes Principales de la typologie des IRIS (Morhain, 2023)

La position des variables par rapport au cercle de corrélation montre la proximité de plusieurs groupes de variables. Un premier groupe de variables sur la mobilité (comprenant l'accessibilité aux modes de transport en commun structurants, les bus à haut niveau de service et le service de vélo en libre-service), la densité de population étudiante et la présence d'établissements d'enseignement supérieur est plus proche de la deuxième dimension de l'ACP.

Un second groupe de variables comprenant les aménités, la densité d'emploi, les prix des loyers et la densité de population est plus proche de la première dimension de l'ACP.

À partir de cette représentation de l'ACP par le cercle de corrélation, on peut envisager la contribution des variables de notre analyse aux différentes dimensions de l'ACP. La figure ci-dessous illustre la variance expliquée de l'ACP. Selon la méthode appliquée par Peres-Neto, Jackson, et Somers (2005), le « nombre d'axes est déterminé par le point, au-delà duquel les valeurs propres restantes sont toutes relativement petites et de tailles comparables ». Cette méthode dite « du coude », consiste à ne prendre en compte que les dimensions qui apportent le plus d'informations, ce qui amène à prendre en compte les deux premières dimensions de l'ACP qui expliquent 48 % de la variance totale.

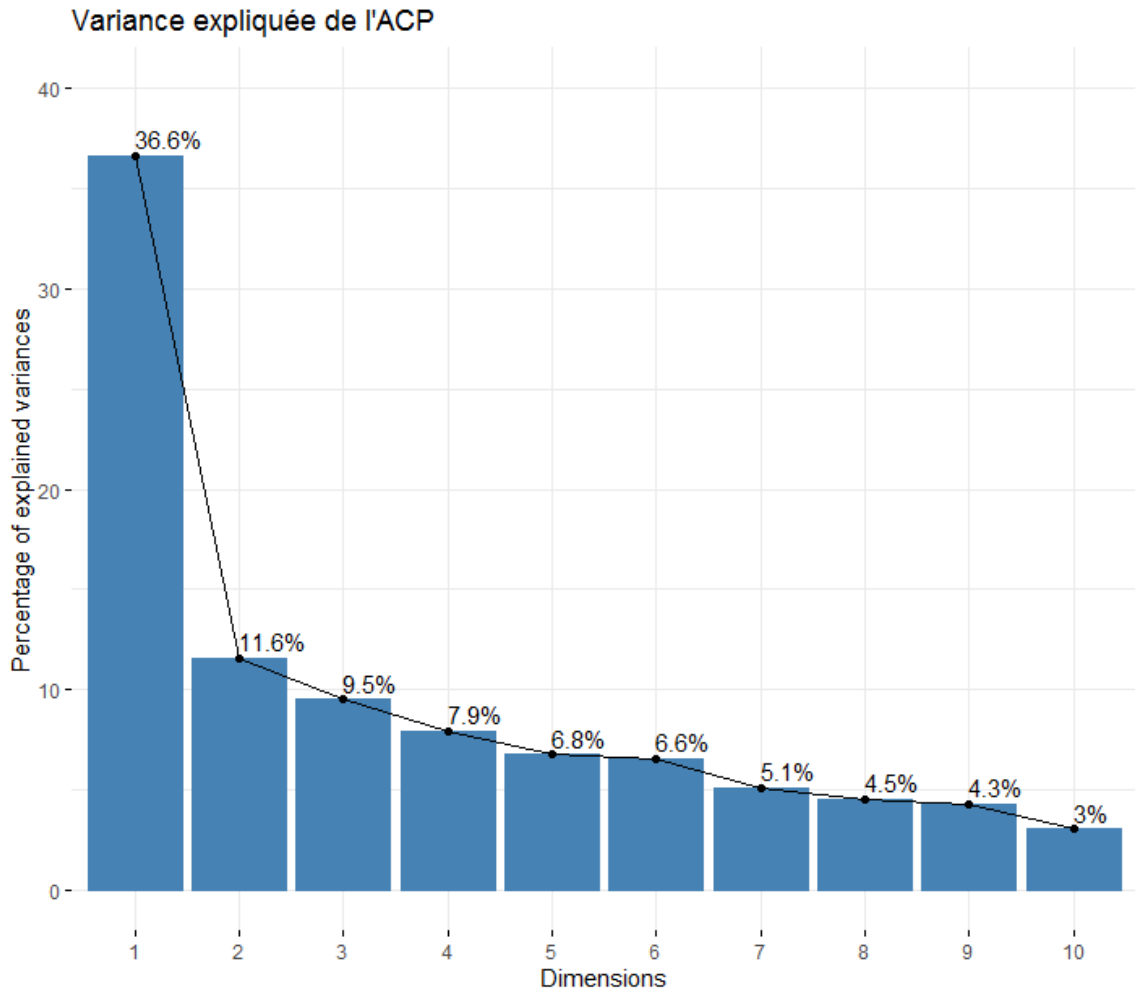

Figure 19 : Variance expliquée de l'Analyse en Composantes Principales (Morhain, 2023)

À partir des différents résultats de l'ACP, on effectue une classification ascendante hiérarchique afin de construire une typologie d'IRIS propres à la vie étudiante. Cette méthode vise à diviser une population en différentes classes, appelées également catégories ou clusters, en maximisant l'homogénéité au sein des classes et l'hétérogénéité entre les classes.

Pour définir le nombre de catégories à conserver, on se réfère à d'autres travaux effectués sur le même territoire (Voulgaris et al. (2016), cité dans Pelé, 2018 ; p87). Les auteurs effectuent le plus souvent une analyse à cinq ou six zones dans l'agglomération lyonnaise. Au vu de notre base de données, un découpage en six zones permet une différenciation optimale entre chaque groupe d'IRIS. Nous allons à présent décrire les six zones issues du découpage et leurs spécificités.

La zone 1 représente les quartiers « périphériques diffus ». Elle est marquée par une faible desserte en transports en commun, une faible dotation en commerces et en lieux culturels. Elle est caractérisée par une faible densité en population et en étudiants, mais dispose de prix des loyers peu chers.

La zone 2 représente elle aussi des IRIS périphériques à la Métropole de Lyon, mais elle est caractérisée comme un « périphérique desservi ». Les IRIS de cette zone sont peu desservis en transports en commun structurants (métros et tramways), mais ils disposent d'une bonne desserte en bus à haut niveau de service. Comme la première zone, ces IRIS sont peu dotés en aménités commerciales et culturelles.

La troisième zone se détache davantage des deux précédents, nous l'avons qualifiée de « centralité secondaire ». Bien que les IRIS des centralités secondaires ne soient pas situés au cœur de la Métropole, ils sont bien dotés en aménités de proximité comme les commerces, restaurants, laveries. Le prix des loyers reste peu cher.

La zone 4 représente les IRIS situés essentiellement dans des zones qui disposent de campus à proximité. Ils sont caractérisés par une forte concentration des établissements d'enseignement supérieur et de la population étudiante. Bien desservis en transports en commun structurants, ils disposent de loyers moyennement élevés. Nous qualifions cette zone comme celle de « l'enseignement supérieur ».

Enfin, les zones 5 et 6 représentent la centralité dans l'agglomération métropolitaine lyonnaise. La zone 5 est celle de la « centralité aux loyers élevés » : située essentiellement dans le centre de Lyon autour du 6ème arrondissement et de la Croix Rousse. Elle est caractérisée, outre par des loyers très élevés, par une forte densité de population, une forte présence des aménités de proximité ainsi qu'une relative présence des étudiants.

La 6ème zone est davantage représentée en Presqu'Ile et dans le 3ème arrondissement de Lyon. Elle est qualifiée de « centralité des aménités », car elle est d'abord caractérisée par une très forte densité d'aménités commerciales et culturelles. Les loyers restent très élevés dans les IRIS de cette zone, qui présente également une forte densité de population et de population étudiante.

Ces deux dernières zones sont fortement dotées dans presque toutes les variables analysées, mais le poids joué par ces différentes variables diffère. La zone de la « centralité aux loyers élevés » est d'abord caractérisée par le prix des loyers, puis par sa forte densité de population et ses commerces. La zone « centralité des aménités » est dans un premier temps caractérisée par la présence de différents types d'aménités, puis par le prix élevé des loyers et enfin par sa densité de population.

En résumé, deux zones sont plus périphériques, deux zones qui peuvent être perçues comme des centralités alternatives, qu'elles soient secondaires ou liées à l'enseignement supérieur et deux zones centrales cumulent une forte présence de toutes les variables observées. La carte ci-dessous présente les différentes zones avec le nom par lequel ils seront caractérisés dans la suite de notre analyse.

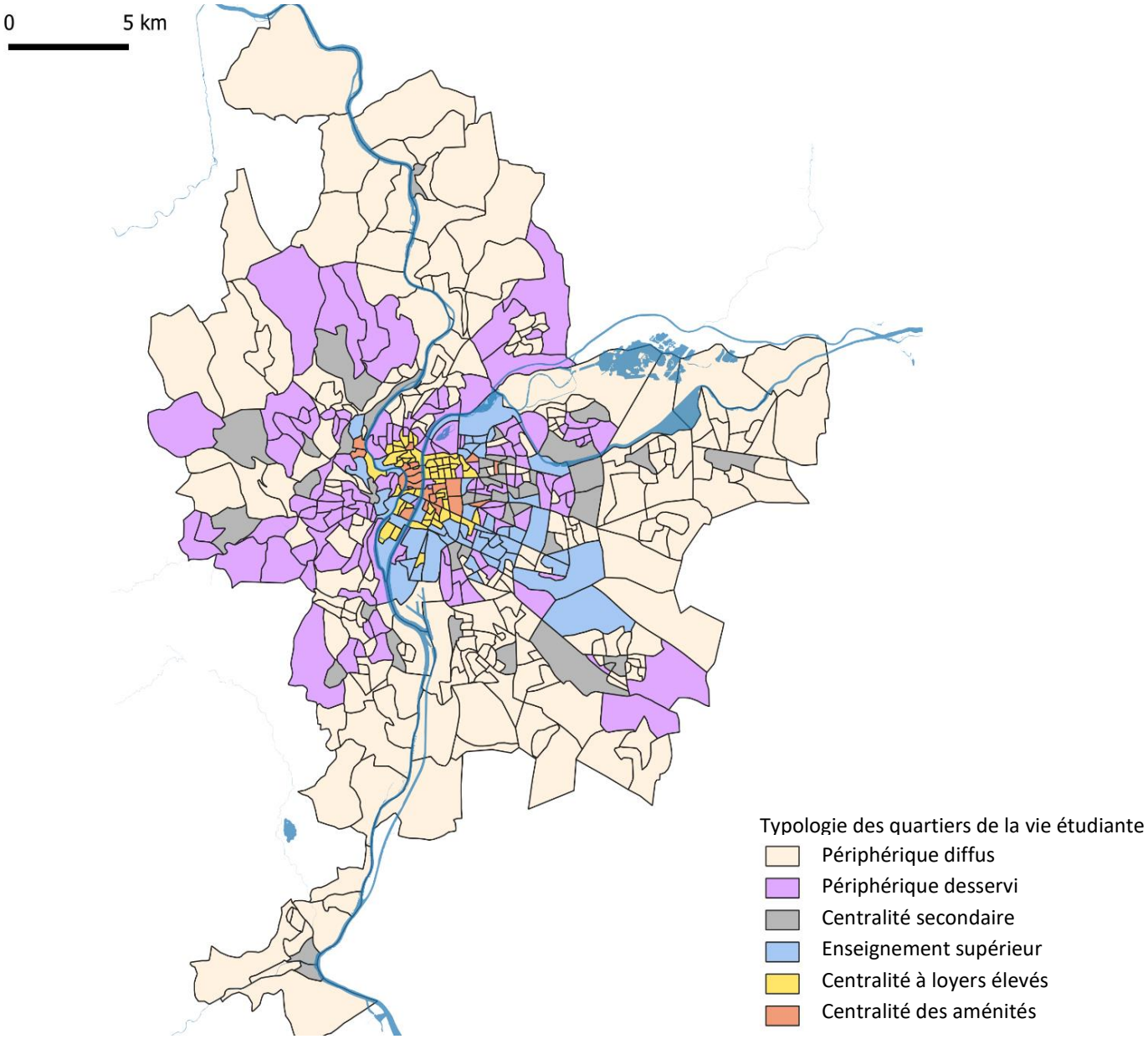

Figure 20 : Carte de la typologie des IRIS de la vie étudiante (Morhain, 2023)

Cette carte permet de caractériser finement la forme urbaine, un critère nécessaire dans notre approche théorique de la compréhension des pratiques des individus. Nous allons à présent utiliser cette typologie pour envisager la localisation résidentielle des étudiants, indissociable de leurs pratiques sur le territoire de l'agglomération.

2.2. Analyse des pratiques étudiantes à partir de la typologie des IRIS

Une fois cette caractérisation du territoire effectuée par la typologie des IRIS, elle peut à présent servir de cadre d'analyse aux pratiques étudiantes, dans la mesure où la forme urbaine peut être décrite avec précision.

Afin d'identifier l'impact du lieu de résidence sur les pratiques des étudiants en matière de mobilité et de logement, une variable sur les zones a été ajoutée à la base MobiCampus initiale. La localisation est donc recodée à travers une nouvelle variable qui attribue une zone de résidence à chaque individu.

Cette nouvelle caractérisation de l'espace sera utilisée dans le cadre de statistiques descriptives sur les pratiques quotidiennes des étudiants. Le profil des étudiants mais aussi leurs comportements en matière de mobilité quotidienne et leurs logements seront analysés à partir de leur zone de résidence.

Avant de revenir plus en détail sur différents éléments, il convient de présenter certaines variables clés de l'analyse sur les zones de notre typologie afin d'en faire ressortir les principales différences. Le tableau synthétique ci-dessous présente les principales caractéristiques des zones. Les valeurs extrêmes apparaissent en couleur : bleu pour les plus faibles, orange pour les plus élevées.

Tableau 22 : Synthèse des caractéristiques par zone							
	Périphérique diffus	**Périphérique desservi**	**Centralité secondaire**	**Enseignement supérieur**	**Centralité loyers**	**Centralité aménités**	**Médiane ou valeur de référence**
Données générales							
Part des étudiants par rapport à l'échantillon total	12 %	19 %	12 %	32 %	15 %	11 %	12,5 %
Âge médian des étudiants	21 ans	21 ans	22 ans	23,5 ans	26,5 ans	23,5 ans	23 ans
Taux d'étudiants inscrits en licence	70 %	68 %	64 %	68 %	57 %	57 %	65 %
Taux d'étudiants inscrits en master	26 %	26 %	29 %	28 %	36 %	36 %	29 %
Part des étudiants qui déclarent moins de 450€ par mois	21 %	29 %	25 %	34 %	25 %	25 %	28 %
Part d'hommes dans les étudiants	39 %	42 %	38 %	42 %	36 %	41 %	40 %
Logement							
Taux d'étudiants cohabitants	58 %	21 %	21 %	6 %	15 %	8 %	18 %
Taux d'étudiants colocataires	20 %	28 %	40 %	22 %	40 %	51 %	30 %
Mobilité							
Taux d'étudiants qui se rendent sur leur lieu d'étude en transport en commun	18 %	15 %	24 %	20 %	30 %	31 %	20 %
Taux d'étudiants qui se rendent sur leur lieu d'étude à pied	6 %	42 %	18 %	48 %	16 %	12 %	31 %
Taux d'étudiants qui disposent d'une voiture personnelle	44 %	36 %	34 %	20 %	17 %	22 %	28 %
Taux d'étudiants qui possèdent un vélo	16 %	23 %	26 %	17 %	20 %	17 %	20 %
Distance médiane entre le domicile de l'étudiant et le campus	8,6 km	2,3 km	3,6 km	1,5 km	4,8 km	5,4 km	3,3 km

Cette synthèse des principales caractéristiques des zones en matière de données générales (âge, revenu, et cycle d'études) logement et mobilité permet d'envisager un portrait type des étudiants qui y résident. La comparaison entre les zones fait émerger les spécificités de chacun, et permet d'envisager les différences entre des zones a priori proches.

Par exemple, les zones périphériques et périphériques diffuses, présentent des caractéristiques proches en matière d'âge des étudiants, mais se distinguent plus fortement sur le plan du logement. Les zones des centralités des loyers et des aménités se ressemblent vis-à-vis des ressources des étudiants et du positionnement dans le cycle d'études, mais diffèrent fortement du point de vue du logement.

Pour autant, la répartition des étudiants dans les zones présente un certain équilibre. La zone marquée par la présence des établissements d'enseignement supérieur, et celle du périphérique diffus regroupent le plus d'étudiants. Pour autant les étudiants sont répartis de manière plutôt homogène dans toutes les autres zones.

Si cette synthèse présente une vue d'ensemble des zones, les pratiques des étudiants qui résident au sein de chacune doivent être approfondies. Pour cela, les statistiques descriptives présenteront d'abord les profils des étudiants qui résident dans chaque zone avec des données démographiques (genre, âge), et des données propres à leur statut comme l'avancée dans les études ou les ressources déclarées.

Une fois la description de ces profils effectuée, on envisagera les pratiques quotidiennes de façon spatialisée avec une analyse de la mobilité quotidienne puis sur les pratiques de logement. Tous les résultats présentés dans la suite de cette analyse ont pour source la base de données MobiCampus de 2019.

2.2.1. Profil des étudiants dans les différents types d'IRIS

Cette première partie de l'analyse est consacrée à établir le profil statistique des étudiants dans l'agglomération métropolitaine lyonnaise. Les caractéristiques sociodémographiques ont été identifiées dans la littérature scientifique comme un facteur déterminant des pratiques des individus sur les territoires (Pouyanne, 2004). Nous aborderons successivement le genre, l'âge, le positionnement dans le cycle d'études, et les ressources dont disposent les étudiants.

La répartition genrée au sein des zones constitue un premier point d'entrée pour l'analyse des profils des étudiants. Bien que l'on puisse noter des différences entre certaines zones, aucune d'entre elle ne présente une répartition fortement déséquilibrée vis-à-vis des moyennes nationales, du recensement de la population, et de la répartition globale de notre enquête locale.

Sur le total des répondants de l'enquête, 52% sont des femmes contre 48% d'hommes. Ces résultats sont proches des données des étudiants du recensement : 55% de femmes contre 45% d'hommes. Le Haut Conseil à l'Egalité a également publié des chiffres en 2015 sur une part des femmes à 55% dans l'enseignement supérieur (Haut Conseil à l'Égalité, 2021)[68], avec une forte représentation dans les filières en langue et en sciences sociales. Les hommes apparaissent donc légèrement surreprésentés dans l'échantillon local, sans que l'on sache si cela est lié à des spécificités des campus enquêtés ou si les hommes ont plus répondu que les femmes. La figure suivante présente la répartition genrée des répondants en fonction de leur zone de résidence.

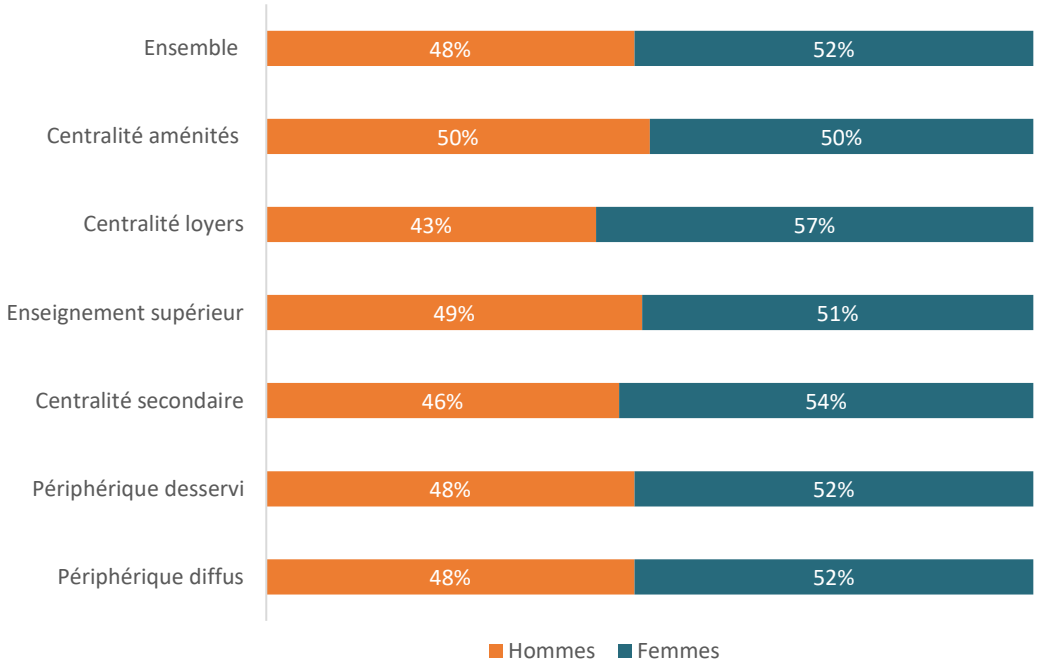

Figure 21 : Répartition genrée des étudiants (N=7786) (Morhain, 2023)

[68] Haut Conseil à l'Égalité, *Rapport sur l'Enseignement Supérieur*, [en ligne], 2021,https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/reperes-statistiques/, (consulté 07/02/2023)

La répartition genrée à échelle des zones montre une présence plus forte des femmes dans les centralités aux loyers élevés avec 57% de femmes, et à l'inverse une présence plus faible des femmes dans les centralités des aménités où la parité est exacte à 50%.

Le deuxième point de l'analyse des profils des étudiants porte sur leur âge. La plus grande partie des étudiants étant en premier cycle (licence), on représente d'abord des petits intervalles d'âges (2 ans) autour de 20 ans, puis des intervalles plus grands (10 ans) autour de 30 ans, afin d'assurer une relative répartition des individus.

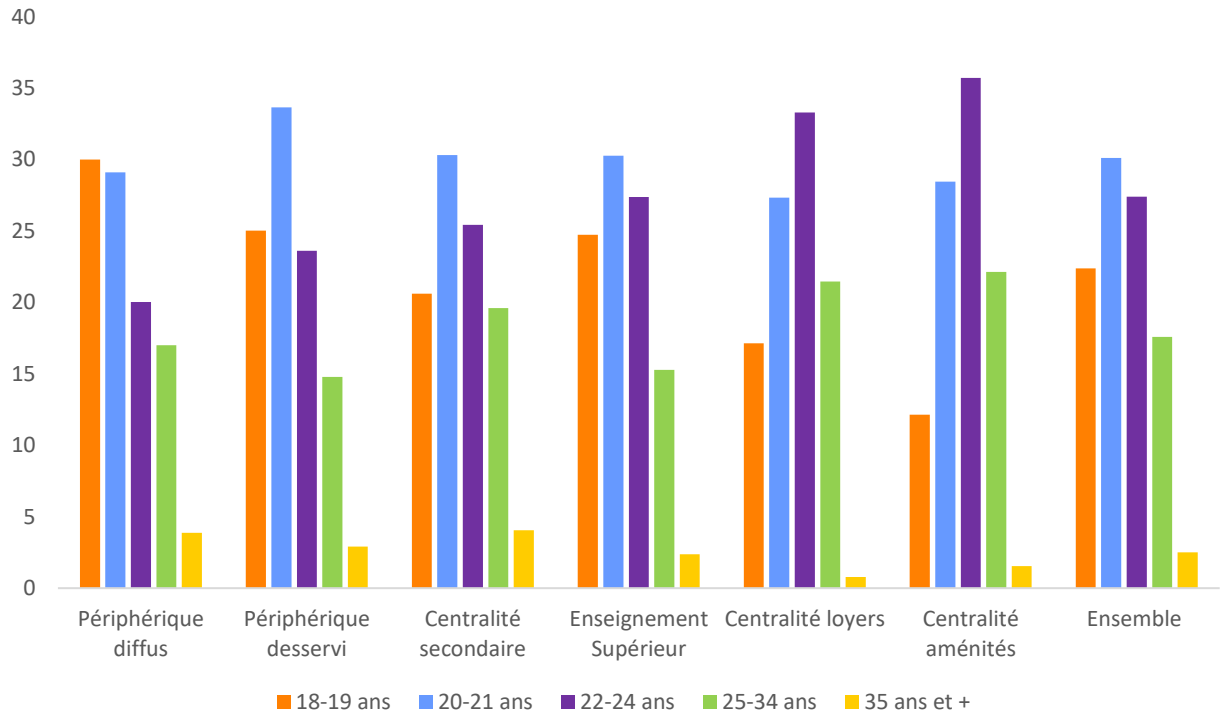

Figure 22 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de l'âge (N=7780) (Morhain, 2023)

On constate que les étudiants les plus jeunes sont les plus représentés dans cette enquête ; plus de 50 % de l'effectif est âgé de moins de 21 ans. La classe des 20-21 ans est la plus représentée avec 30 % des enquêtés. Les étudiants plus âgés, entre 25 et 34 ans, représentent 18 % de l'effectif, et les étudiants de plus de 35 ans seulement 3% des répondants.

À l'échelle nationale, 56 % des étudiants ont moins de 21 ans, tandis que la classe des 25 ans et plus représente 19 % des effectifs (OVE, 2016). Les données démographiques locales des étudiants sont donc relativement proches de l'enquête de référence de l'Observatoire de la Vie Étudiante.

Ces chiffres par classe d'âge révèlent des disparités importantes entre les zones à l'intérieur de l'agglomération. Les étudiants les plus jeunes, entre 18 et 19 ans, résident très majoritairement dans les espaces périphériques, et en moindre mesure dans les périphéries desservies, ou à proximité des établissements d'enseignement supérieur. Avec l'avancée en âge des étudiants, on note une localisation de plus en plus faible dans les espaces périphériques, sauf pour les étudiants de plus de 35 ans qui sont à nouveau plus représentés dans les périphériques et les centralités secondaires.

Le lieu de résidence au sein des zones est différent entre 20-21 ans et 22-24 ans. Les plus jeunes entre 20 et 21 ans résident encore majoritairement dans les périphériques diffuses et desservies, et en moindre mesure dans les centralités des loyers et des aménités. À l'inverse, on constate une baisse des étudiants entre 22 et 24 ans dans les deux zones périphériques, et une nette surreprésentation de l'effectif dans les deux zones des centralités. Cette répartition parait comparable avec celle des étudiants âgés de 25 à 34 ans. Ils sont faiblement représentés dans les deux zones périphériques, et plus fortement présents dans les deux zones des centralités. En plus de la localisation résidentielle en fonction de l'âge, une caractéristique sociodémographique propre aux étudiants est leur positionnement dans le cycle d'études. Le graphique ci-dessous présente les zones de résidences des étudiants en fonction de leur année d'inscription dans l'enseignement supérieur[69].

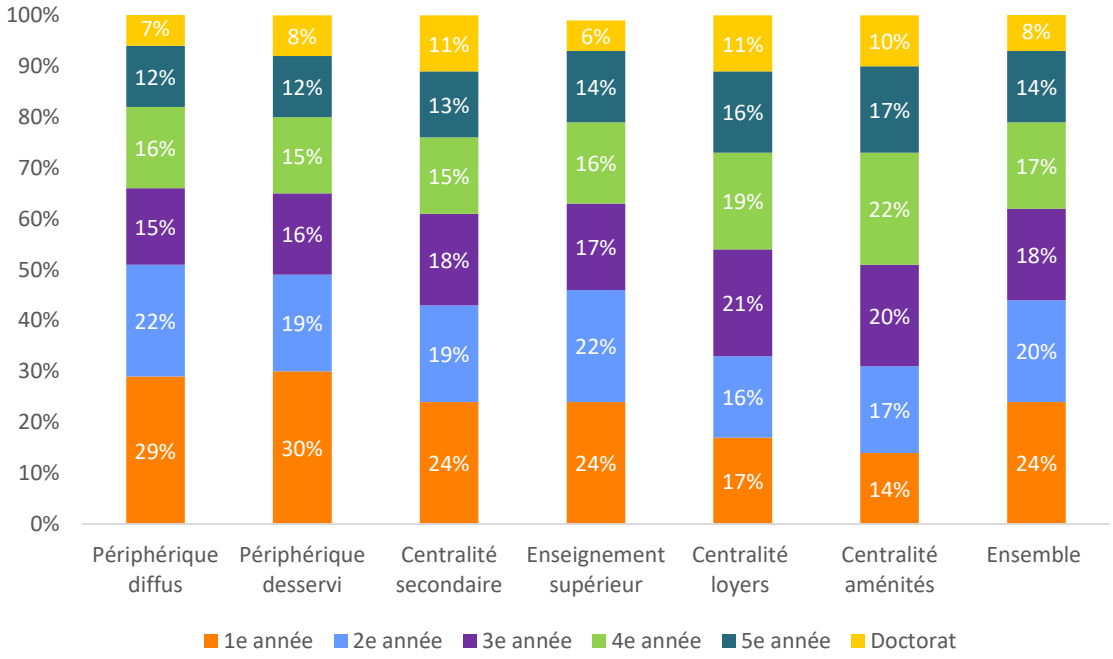

Figure 23 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de l'avancée dans les études (N=7197) (Morhain, 2023)

[69] Pour une raison de lisibilité, les résultats des tableaux sont présentés à l'unité près. Si les valeurs exactes sont toujours égales à 100%, certains arrondis ne le sont pas strictement.

La proportion d'étudiants inscrits dans les différents cycles d'études n'est pas homogène : 62% des étudiants sont inscrits en niveau licence, que cette formation soit effectuée à l'université, dans une école ou dans une classe préparatoire intégrée à l'école. Les étudiants en cycle de master représentent 31% des enquêtés, et 8% des étudiants effectuent un doctorat.

On note une différence de répartition des étudiants dans les zones en fonction de leur niveau d'études. Ceux qui résident dans les périphéries diffuses et desservies, ainsi que dans les centralités secondaires sont majoritairement en début de cycle universitaire.

La zone propre à l'enseignement supérieur est relativement proche des moyennes de chaque année d'inscription. La tendance de la localisation s'inverse en revanche à partir de la troisième année d'étude, qui commence à être davantage représentée dans les zones de la centralité.

Les étudiants de troisième année sont majoritaires à 21 % dans les centralités aux loyers élevés, suivis de près par ceux de quatrième année à 19 %. On remarque la même dynamique pour les centralités des aménités où les étudiants de quatrième année sont cette fois majoritaires à 22 %, suivi par les étudiants de troisième année qui représentent 20 %.

Si l'on envisage plus précisément les étudiants inscrits en cycle de master (équivalent 4ème et 5ème année), les valeurs des deux zones des centralités sont systématiquement plus hautes que la moyenne de leur répartition. On peut donc conclure que plus les étudiants sont en début de cycle, plus ils ont tendance à résider dans des zones périphériques. À l'inverse plus ils avancent dans leur cycle d'études, plus ils privilégient une localisation centrale, avec toutefois une préférence pour la centralité des aménités.

Pour compléter la description des profils des étudiants, on dispose d'une variable sur le revenu déclaré. Cette variable est cependant à utiliser avec précaution, spécifiquement pour les revenus déclarés les plus importants : près de 18% des enquêtés déclarent un revenu supérieur à 2 000 € mensuel. Si l'on compare ces données avec d'autres statistiques nationales comme l'OVE[70], ces ressources paraissent très importantes. Pour l'année 2020, les ressources mensuelles des étudiants sont de 919 €[71] à l'échelle nationale. Ces ressources sont essentiellement constituées de l'aide de la famille, des aides publiques et du revenu d'une activité salariée. La figure ci-dessous présente la répartition des étudiants à partir de leurs revenus déclarés dans l'enquête MobiCampus.

[70] OVE, *L'activité rémunérée des étudiants*, [en ligne] http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/OVE_Infos_30_activite_remuneree_042015.pdf, (consulté le 07/02/2023)

[71] Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *La situation financière des étudiants,* [en ligne] https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T239/la_situation_financiere_des_etudiants/, (consulté le 07/02/2023)

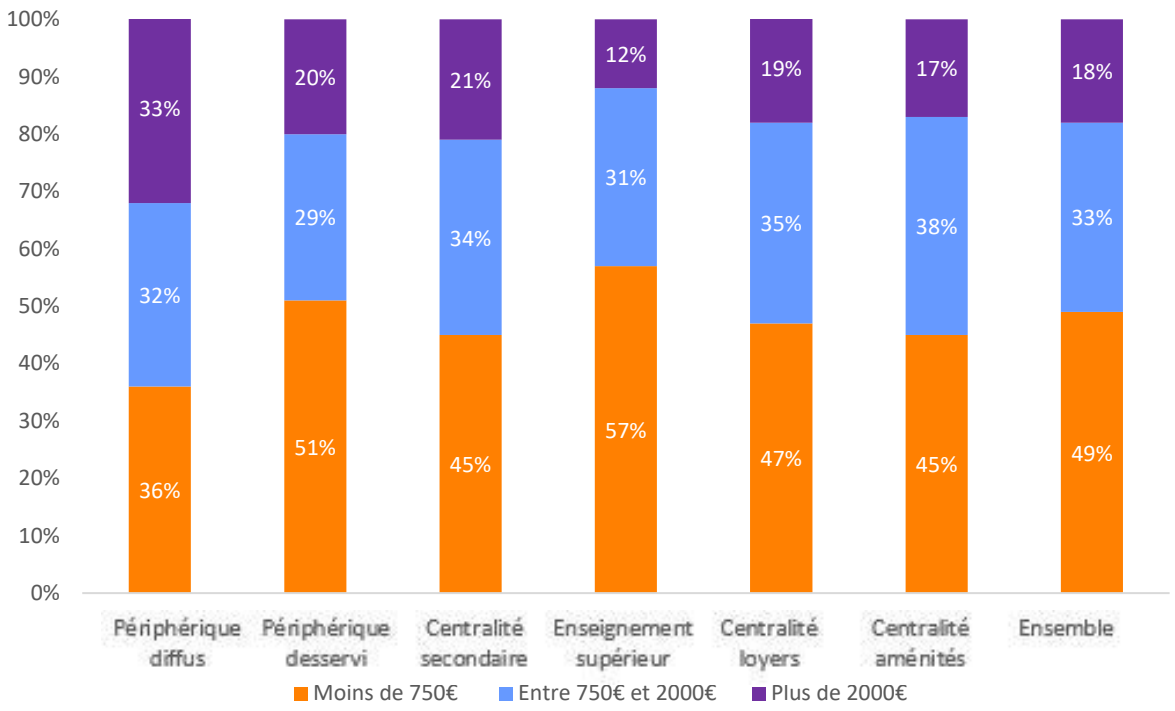

Figure 24 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du revenu mensuel déclaré (N=5381) (Morhain, 2023)

Le fait que les étudiants qui déclarent des revenus au-delà de 2000 € soient parmi les plus jeunes (5 % d'entre eux ont 18 ou 19 ans), et résident dans les zones les plus périphériques conduit à l'hypothèse qu'ils résident en majorité chez leurs parents, et qu'ils auraient déclaré les revenus de leur foyer au lieu de leurs revenus personnels. Plus les étudiants avancent en âge, moins ils appartiennent à cette classe des plus hauts revenus déclarés.

Cependant, même si cette variable du revenu déclaré présente certains biais, on constate que la moitié des enquêtés déclarent un revenu inférieur à 750 €/mois. Les étudiants qui déclarent le moins de revenus résident en majorité dans les zones à proximité des lieux d'enseignements supérieur, celles qui concentrent le plus de résidences sociales et de résidences-écoles. On peut donc émettre l'hypothèse que les étudiants qui déclarent le moins de ressources bénéficient d'un accès plus important au logement social à proximité des campus.

La tranche de revenu intermédiaire entre 750 € et 2000 € représente un tiers de l'effectif des enquêtés, et est relativement bien répartie sur le territoire de l'agglomération. Les valeurs sont relativement groupées autour de la moyenne à 33 %, avec toutefois une légère surreprésentation dans les centralités des aménités. Concernant la tranche de revenu la plus haute, elle est presque deux fois plus représentée chez les étudiants des périphéries diffuses que chez les étudiants des centralités aux loyers élevés et des centralités des aménités.

Les résultats de ces quatre premières variables permettent ainsi d'affiner notre vision des étudiants qui résident sur le territoire métropolitain. La proportion d'hommes et de femmes, en plus d'être comparable avec des moyennes nationales et le recensement local, est relativement homogène dans les différentes zones.

L'âge et l'avancement dans les études ne sont pas totalement corrélés, mais fonctionnent selon les mêmes logiques. Plus les étudiants sont jeunes ou au début de leurs études, plus ils tendent à résider en périphérie. La tendance s'inverse lors du passage de la licence, à partir de laquelle les étudiants sont progressivement plus nombreux à résider dans des IRIS centraux.

Enfin, concernant les revenus mensuels, les plus élevés sont à analyser avec précaution dans la mesure où ils reflètent probablement les revenus du foyer familial. En revanche, les revenus les plus faibles sont les plus représentés à proximité des universités où se trouvent les résidences sociales étudiantes, tandis que les revenus intermédiaires sont répartis de manière homogène sur le territoire.

Ces premiers éléments dressent un portrait sociodémographique des étudiants sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Nous pouvons à présent envisager une analyse des pratiques quotidiennes des étudiants, toujours à partir de leur localisation résidentielle.

2.2.2. Une analyse statistique de l'impact du lieu de résidence sur les comportements de mobilité des étudiants

À partir des travaux de Pouyanne, on peut s'interroger sur la manière dont le territoire de l'agglomération métropolitaine lyonnaise structure-t-il la mobilité quotidienne des étudiants. Afin d'envisager l'impact du lieu de résidence sur les comportements de mobilité des étudiants, trois points seront abordés : le temps et la distance des déplacements quotidiens, les pratiques modales dans les déplacements domicile-études, ainsi que les ressources de mobilité comme l'accès à une voiture, à un abonnement de transport en commun et à un vélo.

Temps et distance des déplacements domicile-études

Le temps et la distance des déplacements vers le lieu d'étude peuvent être des facteurs discriminants pour les étudiants, dans la mesure où de longs trajets quotidiens impactent d'autres aspects de la vie étudiante (relations sociales, intégration dans la promotion, emploi). La figure ci-dessous présente les distances entre le domicile et le lieu d'études selon leurs zones de localisation.

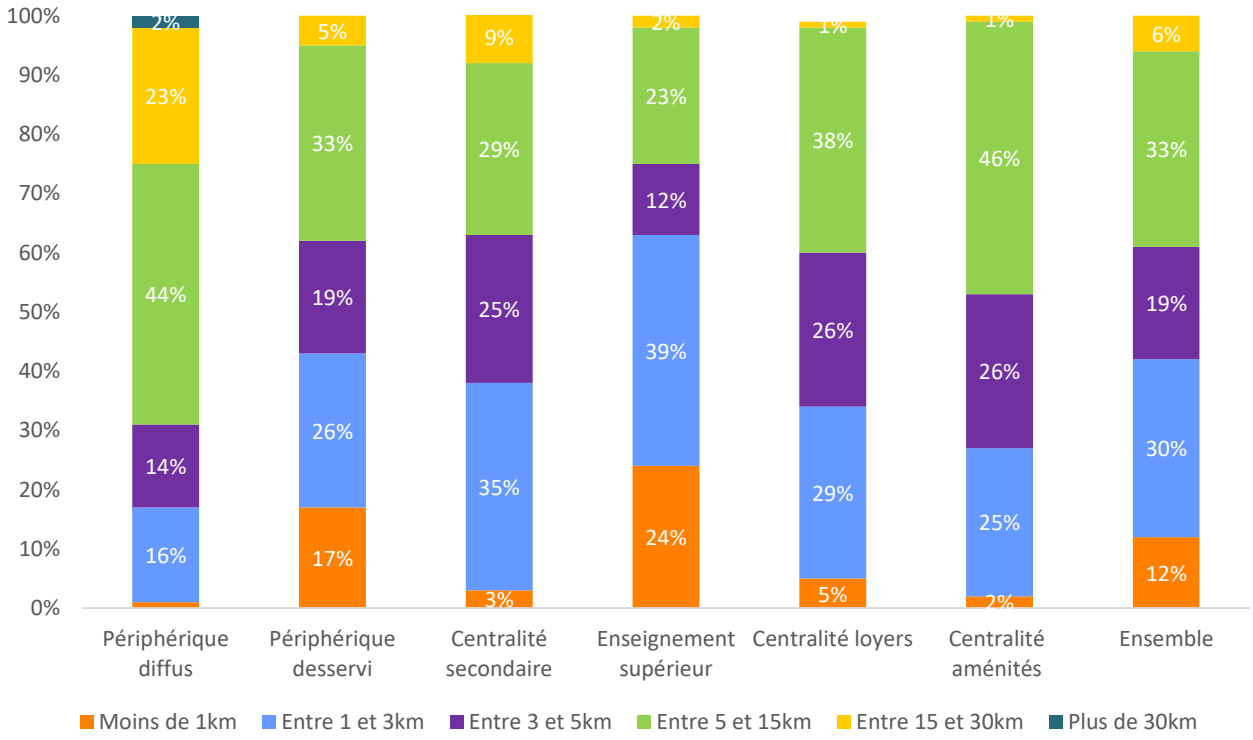

Figure 25 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de la distance entre le domicile et le lieu d'études (N=7759) (Morhain, 2023)

Ce graphique des distances parcourues entre le domicile et le lieu d'études, permet déjà de qualifier l'agglomération lyonnaise comme un bassin universitaire « de proximité ». Les travaux menés par Armelle Choplin et Matthieu Delage en région francilienne concluent à une distance moyenne parcourue par les étudiants de 15,7 kilomètres pour se rendre sur leur lieu d'étude (Choplin et Delage, 2011). À Lyon, 61 % des étudiants résident à moins de 5 kilomètres de leur lieu d'études.

Les distances extrêmes sont ici peu représentées : seuls 6% des étudiants enquêtés effectuent plus de 15 km pour se rendre sur le lieu d'étude. À l'inverse, on note qu'un très fort pourcentage de l'effectif effectue des trajets courts pour se rendre à leur domicile : 12 % des étudiants résident à moins de 1 km de leur campus. Cette proportion étant très importante dans les zones périphériques desservies et de l'enseignement supérieur, elle valide l'hypothèse d'une résidence à proximité d'un campus périphérique ou d'un campus plus central.

Plus les étudiants résident loin de leur campus, plus ils sont issus des zones périphériques diffuses : 44 % entre 5 et 15 km, 23 % entre 15 et 30 km, et ils sont les seuls qui résident à plus de 30 km de leur domicile.

Concernant les étudiants qui résident dans les zones de l'enseignement supérieur, on constate une logique d'implantation à proximité de leur établissement, et pas seulement dans un quartier universitaire en général. En effet, 63 % des étudiants de cette zone résident à proximité directe de leur établissement, avec un trajet domicile-étude de moins de 3 km. En moindre mesure, cette proportion peut aussi être observée pour les résidents des zones périphériques bien desservies qui se trouvent pour 63 % à moins de 3 km de leurs établissements. Cette proximité directe concorde aussi avec le fort taux de marche à pied relevé pour la mobilité quotidienne des étudiants dans les zones périphériques bien desservies et de l'enseignement supérieur.

Enfin, les étudiants qui résident dans les centralités secondaires, les centralités aux loyers élevés et les centralités des aménités, sont positionnés de manière intermédiaire dans la distribution de la distance des déplacements. Ils se trouvent assez peu à proximité directe de leurs établissements – très faiblement représentés à moins de 1 km –, tout en étant relativement proches avec une représentation élevée entre 1 et 5 kilomètres, puis entre 5 et 15 kilomètres.

Ces distances de déplacements sont un premier indicateur de la nature des trajets domicile-étude, auquel il faut ajouter la dimension temporelle susceptible d'impacter les pratiques des étudiants en dehors de leurs études. Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études.

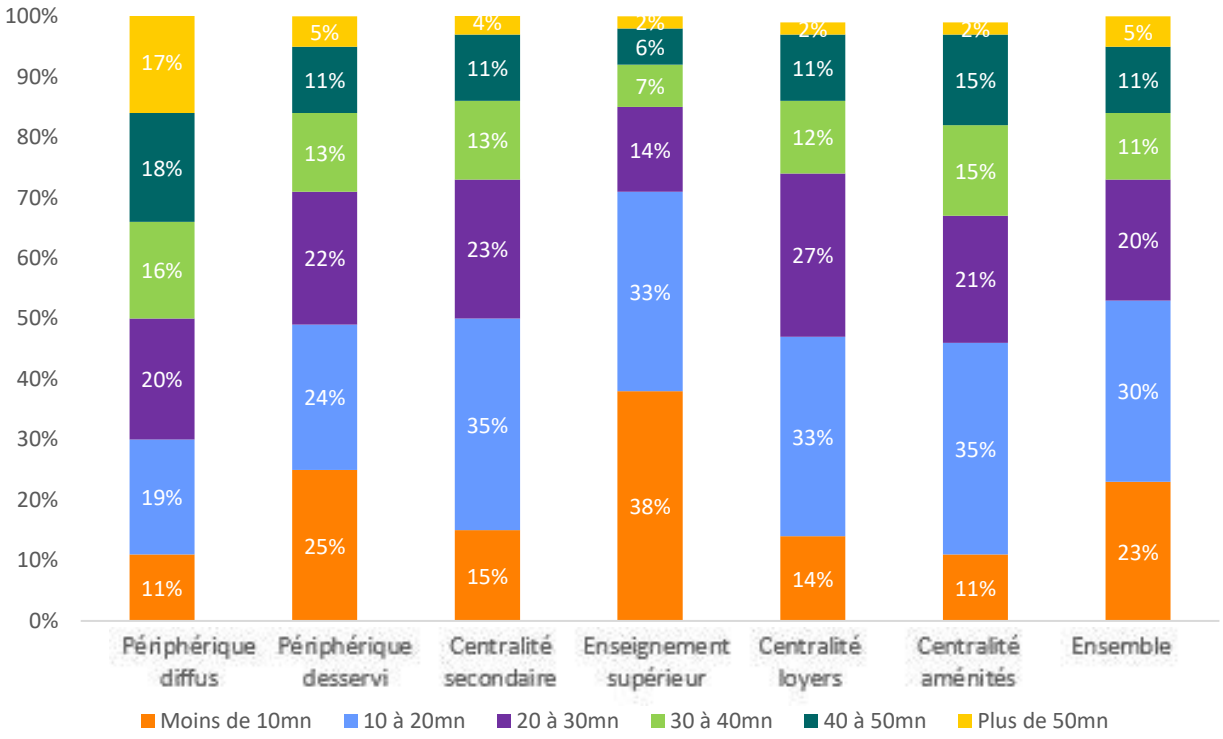

Figure 26 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études (N=7726) (Morhain, 2023)

Notre constat d'un bassin universitaire de proximité dans l'agglomération lyonnaise est ici conforté, avec des temps de trajet moyens relativement peu élevés. Dans notre enquête, plus de la moitié des étudiants rejoignent leur lieu d'étude en moins de 20 minutes (53 %).

En comparaison, les statistiques nationales de l'Observatoire de la Vie Etudiante estiment un temps de trajet moyen de 33 minutes (OVE, 2019)[72] dans l'enquête de 2016. Le temps de parcours vers les établissements de la région parisienne est lui encore plus élevé : en moyenne 47 minutes dans l'étude menée à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (Choplin et Delage, 2011)

À l'image de la distance, ces faibles temps de déplacement cachent des disparités entre les différents types de zones du territoire. Parmi les étudiants qui se trouvent à moins de 10 minutes de leur lieu d'étude, on note une nette surreprésentation des habitants des zones de l'enseignement supérieur, et en moindre mesure des périphériques desservies. On peut également noter que les modes de transport utilisés par les étudiants qui résident le plus loin de leur lieu d'étude dans les périphéries diffuses s'avèrent parfois plus efficaces que ceux utilisés dans d'autres zones.

[72] OVE, *Transports et déplacements*, [en ligne], 2016, http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/06/Fiche-transports-et-d%C3%A9placements-2016.pdf, (consulté le 07/02/2023)

Par exemple, les écarts de distance sont plus importants pour les étudiants des zones périphériques diffuses que les écarts de temps : 11 % des étudiants des périphéries diffuses, et des centralités des aménités mettent moins de 10 minutes pour se rendre sur leur lieu d'étude.

Pratiques modales des déplacements domicile-études

L'analyse du temps et la distance des déplacements ont conduit à la qualification de l'agglomération lyonnaise comme un bassin universitaire de proximité par rapport à d'autres régions comme l'Ile de France, avec pour autant une forte disparité entre les zones périphériques et les zones du centre-ville ou à proximité des campus. Nous allons à présent analyser comment le lieu de résidence est susceptible d'impacter les pratiques modales des étudiants, notamment pour leurs trajets domicile-études.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du mode de transport principal utilisé par les étudiants pour se rendre sur leur lieu d'études, en fonction de leur localisation résidentielle.

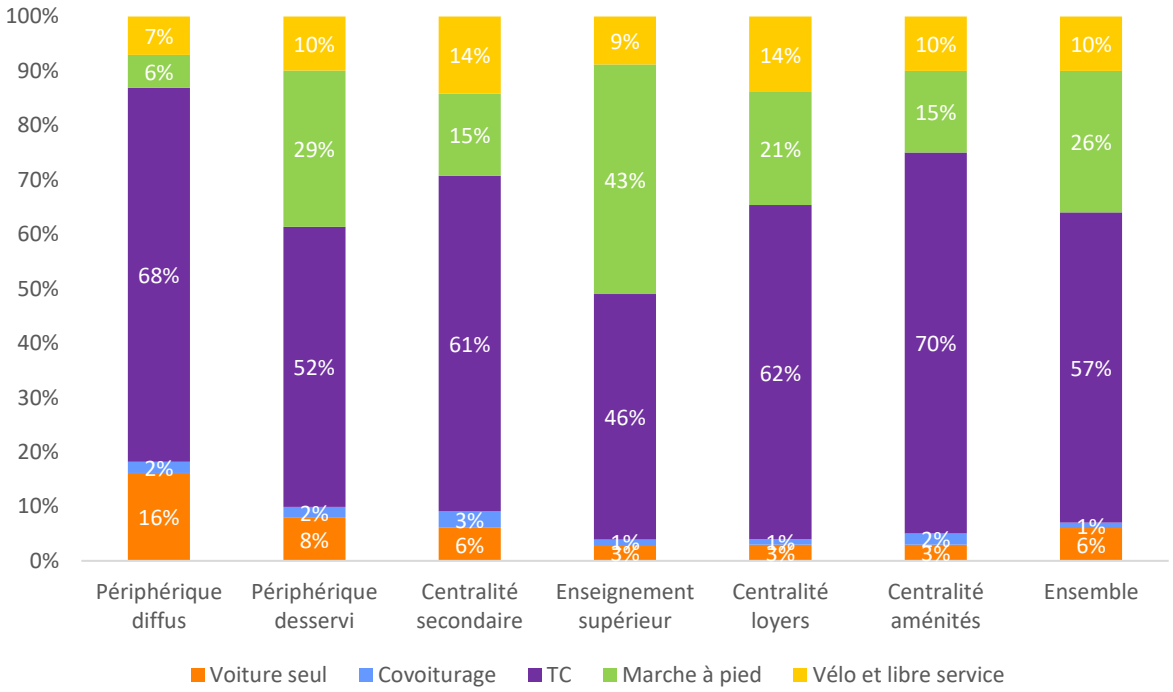

Figure 27 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du mode utilisé pour les trajets domicile-études (N=7764) (Morhain, 2023)

Les transports en commun sont structurants dans la mobilité quotidienne des étudiants. Ils sont en moyenne 57% à se rendre sur leur lieu d'études en transports en commun. La marche à pied représente le deuxième mode le plus utilisé avec 26 %, suivie du vélo (personnel ou en libre-service) à 10 %, devant la voiture individuelle avec 6 %. La pratique du covoiturage est résiduelle et représente environ 1% des trajets pour se rendre sur le campus.

Le lieu de résidence impacte bien le mode de déplacement des étudiants pour se rendre sur le campus dans la mesure où des usages très différents apparaissent en fonction des zones pour le même mode de déplacement.

C'est par exemple le cas pour l'usage de la voiture. Relativement peu utilisée par les étudiants, elle l'est de manière très faible dans centralités des aménités et des loyers, et de manière plus importante dans les périphéries desservies et diffuses, où elle atteint notamment 16 % des trajets.

Les transports en commun sont très utilisés dans toutes les zones, mais plus fortement représentés dans les centralités des aménités (70%), suivi de près dans les territoires périphériques diffus (68%). Les zones dans lesquelles les transports en commun sont les moins utilisés sont celles des périphéries desservies (52%) et de l'enseignement supérieur (46%). Ici, la part des transports en commun baisse au profit de la marche à pied.

La marche à pied est fortement représentée chez les étudiants, et plus spécifiquement dans les zones de l'enseignement supérieur où elle représente 43 % des trajets entre le domicile et le lieu d'études. Le vélo est lui moins utilisé dans ces mêmes zones (9 %) et dans les zones périphériques diffuses (7 %), mais relativement utilisé dans les autres où il représente jusqu'à 14% des déplacements vers le lieu d'études dans les centralités secondaires.

Ainsi, la localisation résidentielle des étudiants impacte le mode de déplacement utilisé pour de se rendre sur le lieu d'étude. Plus les étudiants résident dans des zones périphériques, plus le recours à la voiture devient nécessaire. À l'inverse, la proximité des établissements d'enseignement supérieur favorise la marche à pied. Dans tous les cas, les étudiants ont fortement recours aux transports en commun. Afin de comprendre les nuances dans les comportements de mobilité, il convient de comparer les zones qui peuvent avoir des caractéristiques communes entre elles.

Les zones périphériques diffuses et périphériques desservis présentent des différences très marquées du point de vue de la voiture (16% dans le diffus contre 8% dans le desservi), de la marche à pied (6% dans le diffus contre 29% dans le desservi) et sur les transports en commun en intermodalité (49% dans le diffus contre 35% dans le desservi).

Ces différences peuvent être expliquées par la meilleure desserte en transports en commun dans les périphéries desservies, qui permet une moindre utilisation de la voiture ainsi que l'usage des transports en commun uniquement sans intermodalité.

Pour ce qui est du très grand écart avec la marche à pied, la présence de campus périphériques dans des IRIS des périphéries desservies peut expliquer cette logique de proximité. On notera notamment l'implantation d'un nombre important de campus dans ces zones : l'ENTPE-ENSAL à Vaulx-en-Velin, le Campus de Fourvière dans le 5ème arrondissement, le campus Lyon Ouest Écully sur la commune éponyme et celui de Vet'Agro Sup à Marcy-l'Étoile.

La plupart de ces campus abritant des écoles ou grandes écoles et non des universités, ils bénéficient de leur propre système de résidence sur place : une proximité propice à l'usage de la marche à pied.

Les zones des centralités des loyers élevés et des aménités présentent aussi des différences entre elles. On note ainsi des écarts dans l'usage de la marche à pied (20% pour les loyers élevés contre 15% pour les aménités), du vélo et du vélo en libre-service (14% pour les loyers élevés 5 et 10% pour les aménités). Bien que ces deux zones soient centrales dans l'agglomération, celles aux loyers élevés sont plus proches de certains sites universitaires comme le campus de La Doua (Villeurbanne), celui des Berges du Rhône (7ème arrondissement) ou de la Manufacture des tabacs (3ème arrondissement). Cette proximité peut expliquer un recours plus fréquent aux modes actifs comme le vélo ou la marche à pied. Les centralités des aménités, à proximité moins directe des campus, sont caractérisées par un recours plus important aux transports en commun.

Ces deux comparaisons plus fines des pratiques étudiantes dans des zones aux caractéristiques a priori proches montrent l'intérêt d'un découpage territorial à une échelle fine pour l'analyse de ces populations. Les territoires doivent être caractérisés par différents types de variables pour apporter des éléments de compréhension plus fine des pratiques habitantes.

Ressources de mobilité des étudiants

À partir de cette analyse des modes de déplacements utilisés pour les trajets domicile-travail, nous abordons les ressources de mobilité des étudiants. Les ressources sont abordées à partir de trois modes de déplacements : l'accès à une voiture, la possession d'un vélo et d'un abonnement de transport en commun.

Le tableau ci-dessous présente la possession d'une voiture personnelle ou partagée en fonction du lieu de résidence des étudiants.

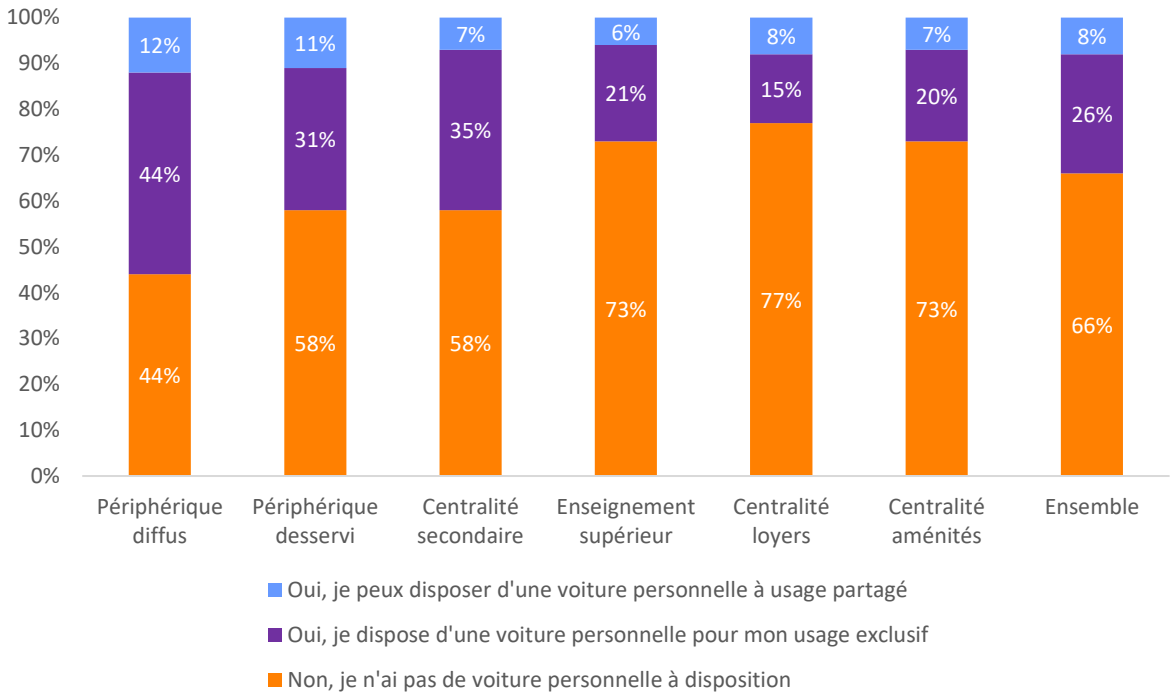

Figure 28 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de leur accès à un véhicule (N=6045) (Morhain, 2023)

La très grande majorité des étudiants qui résident dans l'agglomération lyonnaise n'ont pas de voiture personnelle à disposition (66%). Seulement 26 % d'entre eux disposent d'une voiture, et 8 % peuvent avoir accès à une voiture à usage partagé, soit 34 % des enquêtés. Ces chiffres sont à rapprocher de l'usage de la voiture pour les trajets domicile-campus des étudiants : bien que 34 % d'entre eux ont la possibilité d'utiliser une voiture, seuls 6 % l'utilisent. La disposition d'une voiture est donc décorrélée de son usage au quotidien pour se rendre sur le lieu d'études.

Si l'on envisage plus finement la disposition d'une voiture en fonction des territoires, on peut constater logiquement que ce sont les étudiants qui résident dans les zones plus périphériques et moins desservies en transports en commun (zone périphérique diffuse) qui disposent le plus de leur propre voiture (44 %).

Ce chiffre de l'accès à la voiture reste néanmoins relativement élevé comparé à son usage quotidien. À proximité des lieux d'enseignement supérieur, seuls 2 % des étudiants utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu d'études, même s'ils sont 21 % à en disposer. Ces proportions sont similaires dans les deux zones centrales (loyers et aménités) : 3 % d'usage de la voiture au sein de ces deux types de territoires malgré un taux d'accès à un véhicule à usage exclusif respectivement 15 % et 20 %. On note également que l'accès une voiture de manière partagée reste très minoritaire.

À partir de ce premier constat de la décorrélation entre la disposition d'un véhicule et son usage au quotidien, le même type d'analyse peut être effectué pour le vélo. Parmi les répondants de l'enquête, 18 % possèdent un vélo personnel. Ici aussi, ce chiffre est à mettre en lien avec les 10 % qui utilisent le vélo pour se rendre sur leur lieu d'étude. Bien que la possession d'un vélo n'en induise pas automatiquement l'usage, ce décalage est plus faible que dans le cas de la voiture. Il s'agit d'un mode de transport peu couteux à l'achat et pour l'usage au quotidien. Au vu des faibles ressources déclarées par la majorité des étudiants, nous nous sommes interrogés sur la corrélation entre les revenus et la possession d'un vélo.

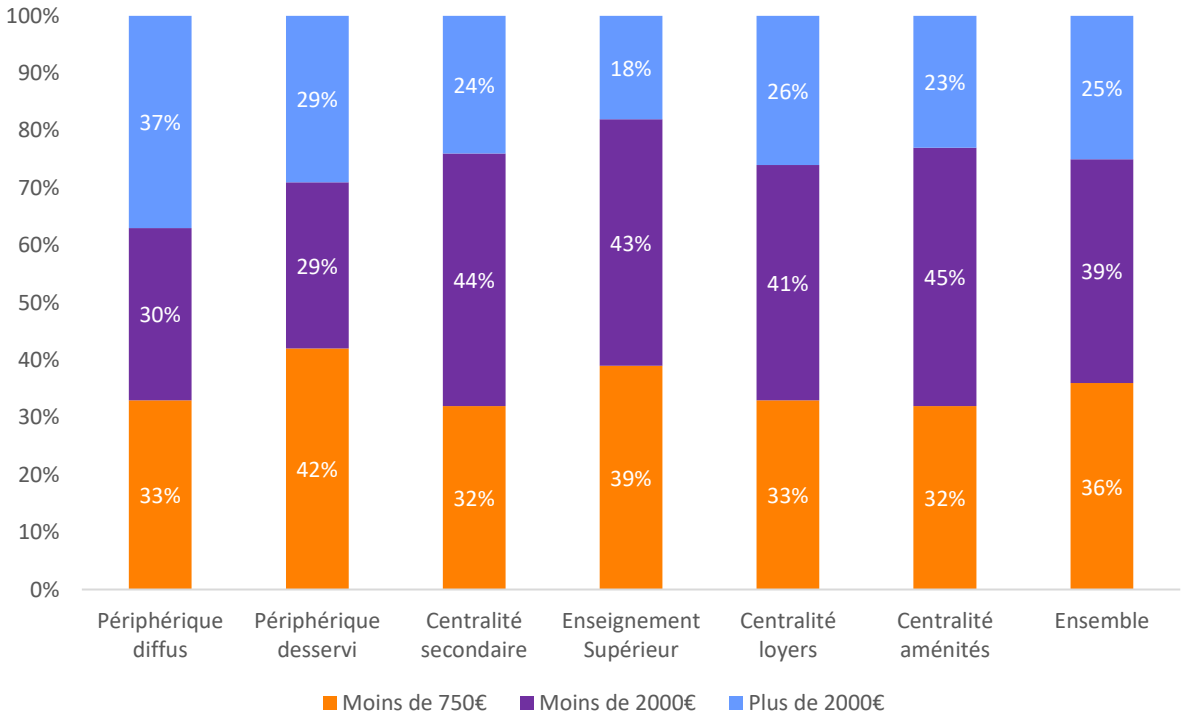

Figure 29 : Répartition des étudiants qui possèdent un vélo dans les zones en fonction de leur revenu mensuel (N=1011) (Morhain, 2023)

Sur les tranches de revenus les plus faibles, les étudiants qui possèdent un vélo résident en majorité dans les zones périphériques desservies et à proximité des établissements d'enseignement supérieur. Dans le cas de la possession du vélo, il parait difficile d'identifier un impact du lieu de résidence ou bien du revenu mensuel. Les étudiants qui résident dans les zones les plus centrales (aménités et loyers) possèdent moins de vélo que la moyenne lorsqu'ils déclarent un revenu inférieur à 750 €, mais plus de vélo que la moyenne quand ils déclarent jusqu'à 2 000 € de revenu.

Une seule constante apparait pour les étudiants qui résident en zone périphérique diffuse. Dans toutes les tranches de revenus (moins de 750 € ou jusqu'à 2 000 €), ils disposent de moins de vélo que le reste de la population. On peut penser que cette moindre possession du vélo est due à leur potentiel éloignement de leur lieu d'étude par rapport au domicile : le vélo serait un mode de déplacement moins compétitif que la voiture ou les transports en commun en intermodalité pour parcourir de grandes distances.

Toujours dans cette analyse des ressources de mobilité dont disposent les étudiants, il convient d'envisager les abonnements de transport en commun en fonction des localisations résidentielles.

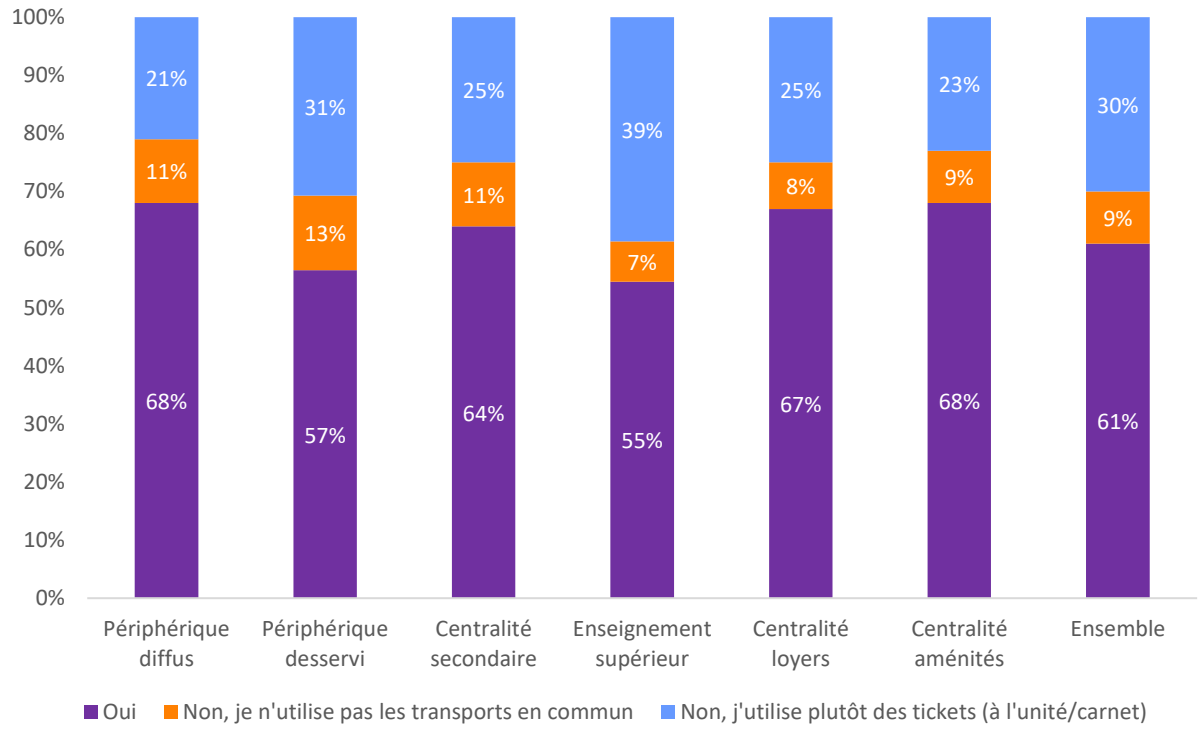

Figure 30 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction de leur possession d'un abonnement de transport en commun (N=7742) (Morhain, 2023)

Les transports en commun constituent le mode le plus utilisé par les étudiants pour se rendre sur leurs lieux d'études. Cette première affirmation se confirme dans la mesure où 61 % des étudiants interrogés détiennent un abonnement pour les transports en commun. À ces 61 % d'utilisateurs réguliers peuvent s'ajouter 30 % d'utilisateurs occasionnels qui achètent des tickets à l'unité ou des carnets ; 91 % des étudiants de notre étude sont donc amenés à prendre les transports en commun de manière plus ou moins régulière dans l'agglomération lyonnaise.

Les chiffres présentés ici sont issus d'une question déclarative sur l'usage des transports en commun, et diffèrent des parts modales présentées précédemment, qui ne représentaient elles que les étudiants utilisant les transports en commun comme mode de transport principal pour se rendre sur leur lieu d'études.

Sur la moyenne de 61 % d'utilisateurs réguliers des transports en commun, on note une surreprésentation des périphéries diffuses, des centralités des aménités et de celle des loyers élevés avec respectivement 68 %, 68 % et 67 % d'abonnés. La plus forte représentation des abonnés des transports en commun est donc dans les zones les plus opposées en matière de localisation et de desserte.

Les usagers occasionnels des transports en commun utilisent des tickets. Ils sont quant à eux bien plus représentés à proximité des lieux d'enseignement supérieur. La plus grande proximité du domicile avec le lieu d'étude des étudiants de cette zone conduit à un fort usage de la marche à pied pour se rendre sur le campus au quotidien. Cela amène à l'hypothèse d'une utilisation des transports en commun pour des trajets occasionnels qui n'ont pas pour motif un déplacement domicile-étude (loisirs, sorties, etc.), rendant l'abonnement moins intéressant économiquement.

Les étudiants des zones périphériques desservies sont les plus nombreux à déclarer ne pas utiliser les transports en commun. Plusieurs sites universitaires se trouvent dans ces zones, comme le campus de l'ENTPE et de l'ENSAL à Vaulx-en-Velin. Une partie des étudiants est donc logée à proximité de son lieu d'étude, situé en périphérie, ce qui peut expliquer l'absence d'utilisation des transports en commun.

Les trois précédentes analyses concernant la possession d'une voiture, d'un vélo ou d'un abonnement en transports en commun envisagent plus précisément les ressources de mobilité des étudiants dans la Métropole lyonnaise, sur lesquelles on apporte à présent plus d'éléments conclusifs.

Sur le plan de l'usage de l'automobile, la possession de la voiture n'apparait que partiellement corrélée à son usage au quotidien. Si de nombreux étudiants possèdent une voiture, ils sont très peu à l'utiliser de manière régulière pour leurs trajets vers leur lieu d'étude.

La voiture reste donc un mode de déplacement secondaire pour les étudiants, utilisé pour des trajets le week-end comme pour le retour au domicile familial par exemple. Ce constat d'une faible utilisation, mais d'une relative possession d'un véhicule n'est cependant pas neutre dans la mesure où il peut impacter des thématiques de stationnement aux abords des campus notamment – bien que la voiture ne soit pas utilisée quotidiennement pour s'y rendre, ces espaces restent bien souvent des poches de stationnement gratuit sur un lieu fréquenté régulièrement par les étudiants.

Concernant le vélo, la possession reste minoritaire chez les étudiants enquêtés, mais elle reste cependant peu corrélée au lieu de résidence. Enfin, un grand nombre d'étudiants est abonné aux transports en commun, et une partie d'entre eux en est également occasionnellement utilisateurs. Les utilisateurs occasionnels résident probablement à proximité de leur lieu d'étude (dans les zones périphériques desservies et à proximité des établissements d'enseignement supérieur), tandis que les utilisateurs quotidiens sont aussi bien représentés dans les espaces périphériques diffus que dans les territoires très denses (centralités des aménités et des loyers).

Au-delà de la possession d'un abonnement, l'accès aux transports en commun doit également être considéré comme une ressource de mobilité pour les étudiants. Le découpage par zone laisse apparaitre de grandes disparités de desserte des transports en commun, notamment entre les espaces périphériques diffus et périphériques desservis. Les étudiants qui résident dans les zones périphériques diffuses sont parmi les plus grands utilisateurs des transports en commun (68 % pour les trajets vers le lieu d'études), bien qu'ils bénéficient d'une desserte moins efficiente que d'autres zones. Au vu de l'éloignement de ces lieux de résidences avec les lieux d'études, les étudiants des zones périphériques utilisent peu les modes actifs et représentent un public relativement captif des transports en commun.

Synthèse de l'impact du lieu de résidence sur la mobilité quotidienne des étudiants

Sur le plan de la mobilité quotidienne, des disparités fortes apparaissent au sein de l'agglomération lyonnaise. La zone périphérique diffuse est caractérisée par des déplacements domicile-études plus longs, un usage de la voiture plus important. Il s'agit des ressources en matière de mobilité tournées vers des abonnements en transports en commun et la possession d'une voiture individuelle.

Les zones périphériques desservies regroupent aussi un grand nombre d'étudiants qui fréquentent des campus de la 1ère couronne de Lyon. Ces étudiants utilisent eux aussi plus la voiture que le reste des enquêtés, mais sont caractérisés à l'inverse par un fort usage de la marche à pied.

Les étudiants localisés dans les centralités secondaires sont plus motorisés que la moyenne, mais ils sont également plus usagers du vélo et vélo en libre-service. Ils sont aussi plus représentés dans les revenus les plus faibles.

Les étudiants qui résident à proximité des établissements d'enseignement supérieur utilisent bien plus fréquemment la marche à pied que le reste des enquêtés. Ils sont représentés dans toutes les classes d'âge et tous les types d'avancement dans le cursus. Ils sont aussi les plus représentés parmi les faibles revenus et les moins motorisés.

Les centralités aux loyers élevés se démarquent par des étudiants plus âgés et plus avancés dans leur cursus. Ils sont plus utilisateurs du vélo, disposent pour beaucoup d'abonnements pour les transports en commun et effectuent des trajets de distance moyenne pour se rendre sur leurs lieux d'études.

Enfin les étudiants des centralités des aménités sont eux aussi faiblement motorisés, mais ils effectuent proportionnellement des distances plus grandes pour se rendre sur leur lieu d'étude.

Des entretiens qualitatifs pour éclairer l'impact du territoire sur les mobilités étudiantes

Ces éléments conclusifs permettent de dépeindre la mobilité type des étudiants qui résident dans chacune des zones pour le motif de déplacement entre le domicile et le lieu d'études. Pour autant, ce motif de déplacement est loin d'être le seul pour les étudiants, et il n'est pas nécessairement représentatif de leur mobilité.

À partir d'une enquête qualitative réalisée dans le cadre du projet MobiCampus en 2017 auprès d'étudiants, on constate l'importance de la multimodalité et de la flexibilité dans leurs comportements. Sur 32 étudiants interrogés dans des établissements variés (au centre et en périphérie, des universités comme des grandes écoles), pratiquement aucun ne mentionne utiliser qu'un mode de transport pour tous ses trajets. La mobilité quotidienne des étudiants dépasse largement leurs déplacements pour se rendre sur le lieu d'études.

Parmi les entretiens réalisés, la description de Pierre sur ses comportements de mobilité aborde la multimodalité de manière détaillée. Dans cet extrait d'entretien, l'usage de ces différents modes, en plus du motif, dépend aussi de la saison, ou de l'enchainement des différents déplacements au fil de la journée.

> « Alors moi je me déplace en vélo, avec mon vélo personnel. Le trajet n'est pas très long de chez moi, entre 10 et 15 minutes de vélo. J'ai aussi un abonnement vélo'v, j'ai un abonnement TCL aussi à l'année. Et j'avais l'abonnement bluely aussi, mais j'ai arrêté. Et je n'ai pas de voiture. - *Hier vous êtes venu en vélo : est-ce que vous venez tous les jours en vélo ou est-ce que vous avez des habitudes qui peuvent changer ?* - Oui, l'hiver… Ce que je fais c'est que j'y vais en métro. Une partie du trajet en métro et l'autre partie à pied ou en vélo'v ! L'avantage du vélo'v c'est que s'il ne pleut pas à l'aller et qu'il pleut au retour, je peux faire le retour à pieds. Voilà. J'essaye vraiment d'avoir tous les moyens possibles pour selon les circonstances avoir soit mon vélo personnel, soit un vélo'v, soit les transports en commun. Par exemple si je vais à la gare pour partir quelque part, je ne vais pas laisser mon vélo plusieurs jours dehors donc je vais prendre un vélo'v, si c'est un trajet où je vais au bureau et que je peux laisser mon vélo dans un endroit sécurisé, je prends mon vélo personnel parce que ça va plus vite. Et que je suis sûr de l'avoir, par rapport à un vélo'v où il n'y en a pas toujours dans les stations ou que les stations sont pleines. » Pierre, étudiant interne en médecine, habite à Sans-Souci

Cette adaptabilité décrite par Pierre est également revenue dans le discours de nombreux étudiants à l'image de cet extrait d'entretien avec Adriana. Son cursus universitaire est organisé entre différents sites dans la Métropole de Lyon, ce qui l'amène à avoir différents types de trajets pour ses déplacements domicile-études. De plus, elle envisage plusieurs possibilités de déplacements pour chaque trajet et dispose d'une très bonne connaissance du réseau de transports en commun. Elle décrit son trajet pour se rendre à Vaulx-en-Velin, commune au nord-est de Lyon où elle suit une partie de son cursus à l'école d'architecture.

> « Alors euh, pour aller à l'école d'archi, en été j'y suis allée en vélo, quelques fois, j'ai essayé parce que ce n'est pas loin de Bron. J'avais deux options : soit le 52 direct, mais un peu long. Sinon le C15 pour 10 minutes, arrêt à Laurent Bonnevay, puis le C3. Pour Bron, pareil parfois en vélo, sinon je prends le C 15, enfin j'ai plein de possibilités, et sinon le 52 qui est plus long, mais le 52 je prends le tram : 52 Porte des Alpes, et ensuite un arrêt le tram pour Europe. Ou alors le C15 jusque Rebufer. Pour les quais, presque tout le temps je prends mon vélo jusqu'au Centre Berthelot. Mon vélo c'est un vélo perso, je l'ai acheté cette année, pour faire ça justement, il n'y a pas de vélo'v à Bron et c'est trop chiant. » Adriana, étudiante en M2 à Lyon 2, habite à Bron

En lien avec sa bonne connaissance du réseau lyonnais et son adaptabilité, Adriana mentionne la contrainte que peut représenter l'absence de vélos en libre-service (Vélo'v) pour se rendre sur un des campus où elle suit des enseignements en périphérie de Lyon dans la commune de Bron. Le réseau de vélos en libre-service, qu'elle peut utiliser pour certains autres trajets, ne dessert pas cette commune, qui comporte pourtant un site universitaire local très important. Ce constat effectué en 2017 n'est plus d'actualité aujourd'hui : des bornes de vélo en libre-service ont depuis été installées devant les campus de Bron et Vaulx-en-Velin.

Ces deux témoignages pointent d'un biais identifié de l'enquête MobiCampus qui n'interroge la mobilité que sous le prisme des déplacements vers le lieu d'étude. Ils éclairent également éclairent la difficulté à prendre en compte les comportements multimodaux et plurimodaux par des questionnaires fermés tant ils sont changeants.

2.2.3. Impact du lieu de résidence sur les pratiques étudiantes de mobilité et logement

Nous avons constaté que la localisation résidentielle a un impact fort sur les pratiques de mobilité quotidienne des étudiants. Même dans des zones considérées comme relativement similaires, ceux de la périphérie et ceux des centralités, les pratiques des étudiants diffèrent parfois fortement.

Nous allons à présent appliquer cette même approche par la localisation aux pratiques de logement des étudiants. Dans l'enquête MobiCampus, une question spécifique est posée sur le type de logement occupé par les répondants. Les modalités des réponses sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Répartition des étudiants dans les zones en fonction du type de logement

Zone	Périphérique diffuse	Périphérique desservi	Centralité secondaire	Enseignement supérieur	Centralité loyers	Centralité aménités	Ensemble
Le domicile parental	51%	23%	21%	7%	13%	6%	18%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	15%	24%	30%	20%	33%	40%	26%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	14%	19%	24%	21%	31%	32%	23%
Un logement en propriété	10%	6%	11%	7%	6%	8%	8%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	1%	7%	1%	18%	1%	1%	7%
Une résidence étudiante privée	3%	5%	4%	10%	6%	7%	7%
Une résidence universitaire CROUS	1%	8%	2%	13%	3%	1%	7%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
(N=7 653) Source : MobiCampus, Traitement : autrice							

On peut déjà constater plusieurs grandes tendances en matière de type de logement occupé par les étudiants à l'échelle lyonnaise dans le total général. 18 % des étudiants sont cohabitants, 26 % des étudiants vivent en colocation et 23 % vivent en logement seul.e ou en couple. La part des étudiants vivant en résidence « dédiée » est de 7 %, répartie entre des résidences-écoles sur les campus, des établissements privés ou des résidences sociales.

On ne décrira pas précisément la modalité « logement en propriété » qui parait moins précise, car il peut s'agir d'un logement dont les étudiants sont eux-mêmes propriétaires, ou dont la propriété est détenue par un proche.

Certains types de logements sont surreprésentés dans certaines zones. Le domicile parental concerne plus d'un étudiant sur deux dans les espaces périphériques diffus, tandis que les étudiants qui résident chez leurs parents sont très faiblement représentés à proximité des établissements d'enseignement supérieur et dans les centralités des aménités, et en moindre mesure dans zones périphériques desservies et centralités secondaires.

La colocation reste plus faible dans les zones périphériques diffuses, mais aussi à proximité des lieux d'enseignement supérieur. Elle est par ailleurs fortement représentée dans toutes les autres zones. La location suit la même dynamique spatiale, bien que la colocation demeure bien plus présente dans les centralités des aménités, les périphéries desservies et les centralités secondaires.

On envisage le logement dédié à travers trois types de résidences, inscrites dans les mêmes dynamiques. Les résidences étudiantes ou universitaires sont peu représentées à l'échelle du territoire, mais plus fortement présentes dans les périphéries desservies et à proximité d'établissements d'enseignement supérieur. L'offre dédiée aux étudiants (en matière de logement social, résidences privées ou en gestion par les établissements) est donc logiquement implantée dans les zones les mieux dotées en établissements d'enseignement. On note cependant une différence entre l'offre privée et sociale sur des centralités aux loyers élevés et celles des aménités. L'offre sociale est relativement faible dans ces espaces, tandis que l'offre privée y est bien plus importante.

Les zones périphériques diffuses sont marquées par un fort taux d'étudiants habitant chez leurs parents. Les zones périphériques desservies se démarquent par une répartition équilibrée entre le domicile familial, la location et la colocation. Les centralités secondaires présentent un nombre très important de colocataires, en moindre mesure de locataires et on assiste à la baisse progressive du taux d'étudiants cohabitants. Les zones à proximité des établissements d'enseignement supérieur présentent une répartition similaire matière de location et colocation, mais se démarquent par une forte offre de logements dédiés aux étudiants, particulièrement sociale. Les centralités aux loyers élevés sont caractérisées par un pourcentage fort, mais homogène, entre locataire et colocataire. On note aussi une présence importante des étudiants cohabitants et des résidences privées. Enfin, les centralités des aménités se démarquent par un très fort taux de colocation, assez nettement plus important que les locations, ainsi qu'une forte couverture en résidences privées.

Impact du lieu de résidence et type de logement sur la mobilité

Une fois cet aspect du logement analysé sous le prisme d'un découpage territorial fin, on envisage le type de logement occupé par les étudiants en fonction du mode de déplacement utilisé pour se rendre sur leur lieu d'étude. Une analyse différenciée pour chacune des zones de l'agglomération métropolitaine mettra en lumière leurs spécificités sur un couplage thématique entre mobilité et logement.

Tableau 24 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones périphériques diffuses

PÉRIPHÉRIQUE DIFFUS	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo	Marche à pied	Total
Le domicile parental	12%	2%	83%	3%	1%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	12%	5%	65%	15%	4%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	24%	2%	40%	14%	21%	100%
Un logement en propriété	34%	3%	49%	9%	6%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	0%	4%	70%	0%	26%	100%
Une résidence étudiante privée	0%	0%	54%	13%	34%	100%
Une résidence universitaire CROUS	0%	0%	74%	0%	26%	100%
Total	15%	2%	69%	7%	6%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%

(N=706) Source : MobiCampus, Traitement : autrice

Le tableau ci-dessus présente les caractéristiques des zones périphériques diffuses. On note de grandes disparités entre les modes de déplacement utilisés en fonction du type de logement occupé par les étudiants. L'usage de la voiture apparait de manière générale comme importante dans ces zones (15 %), mais on peut constater qu'elle est proportionnellement plus élevée pour les locataires ou les étudiants qui résident dans un logement possédé par eux ou un proche. Les étudiants qui résident au domicile familial utilisent aussi la voiture, mais préfèrent les transports en commun.

Les transports en commun sont aussi très majoritaires chez les colocataires : 65 % au total, contre 40 % chez les locataires. Sur le plan du logement dédié, les pratiques des étudiants sont essentiellement tournées vers l'usage des transports en commun, et en moindre mesure de la marche à pied. L'usage du vélo au quotidien est lui préféré par les colocataires, bien que les pratiques des locataires et des résidences privées aient une proportion semblable.

Tableau 25 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones périphériques desservies

PÉRIPHÉRIQUE DESSERVI	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo	Marche à pied	Total
Le domicile parental	11%	1%	77%	4%	6%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	5%	3%	51%	22%	21%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	11%	1%	49%	10%	29%	100%
Un logement en propriété	16%	2%	49%	11%	22%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	1%	0%	8%	0%	91%	100%
Une résidence étudiante privée	3%	0%	47%	13%	37%	100%
Une résidence universitaire CROUS	1%	4%	57%	2%	36%	100%
Total	8%	2%	54%	10%	26%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%

(N=1 343) Source : MobiCampus, Traitement : autrice

Les zones périphériques desservies présentent des caractéristiques différentes sur de nombreux points. Par rapport aux zones périphériques diffuses, on note une augmentation nette de la marche à pied. On constate également une baisse de l'usage de la voiture, au profit des transports en commun en intermodalité et de la marche à pied. L'usage des transports en commun est fortement représenté dans tous les types de logements, mais moins fréquent dans les logements dédiés (privés ou sociaux) où la part de la marche à pied est structurante. L'usage du vélo est toujours bien plus fréquent chez les colocataires que chez les locataires. On constate également que le profil des étudiants qui résident au domicile parental est relativement similaire dans les zones périphériques desservies et périphériques diffuses décrites précédemment. Ces résultats doivent être comparés avec l'analyse des centralités secondaires.

Tableau 26 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les centralités secondaires						
CENTRALITÉ SECONDAIRE	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo	Marche à pied	Total
Le domicile parental	9%	1%	81%	7%	3%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	4%	3%	53%	23%	17%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	7%	2%	53%	16%	23%	100%
Un logement en propriété	12%	9%	62%	8%	8%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	0%	0%	52%	0%	49%	100%
Une résidence étudiante privée	2%	1%	73%	3%	22%	100%
Une résidence universitaire CROUS	0%	0%	44%	1%	56%	100%
Total	6%	3%	61%	14%	16%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%
(N=765) Source : MobiCampus, Traitement : autrice						

Les centralités secondaires se démarquent par un usage fort des transports en commun, notamment sans combinaison avec d'autres modes, ainsi que du vélo pour les trajets domicile-études. On note une utilisation du vélo toujours bien plus forte chez les colocataires, suivie ensuite par les locataires. Ce mode est nettement moins utilisé dans les autres types de logements.

Tableau 27 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les zones d'enseignement supérieur						
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo	Marche à pied	Total
Le domicile parental	4%	0%	81%	5%	11%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	4%	2%	52%	14%	28%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	2%	0%	52%	6%	39%	100%
Un logement en propriété	8%	0%	48%	18%	25%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	0%	0%	14%	4%	81%	100%
Une résidence étudiante privée	1%	0%	42%	4%	54%	100%
Une résidence universitaire CROUS	2%	0%	47%	7%	44%	100%
Total	2%	1%	45%	8%	44%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%
(N=2 226) Source : MobiCampus, Traitement : autrice						

La proximité des établissements d'enseignement supérieur parait influencer les pratiques des étudiants dans ces zones. On constate ici la plus forte part de la marche à pied, quel que soit le type de logement. Les logements dédiés aux étudiants, proches des établissements, présent un taux de marche à pied très élevé, mais c'est aussi le cas pour les étudiants qui résident dans le parc diffus (en location ou en colocation), et au domicile familial.

Ici, la part de l'utilisation des transports en commun seuls est très proche de celle de l'intermodalité, bien que la distribution soit différente en fonction des logements. L'intermodalité est plus représentée chez les étudiants qui résident chez leurs parents, tandis que l'usage des transports en commun est relativement homogène chez tous les étudiants, excepté pour ceux logés dans une résidence sur le campus.

On constate aussi un usage plus marqué du vélo chez les colocataires que chez les locataires. Cette tendance ayant déjà été constatée pour d'autres zones, on peut émettre l'hypothèse que la pratique du vélo est influencée par le mode de vie en plus de la localisation résidentielle.

Enfin, les parts modales des centralités des aménités et des loyers élevés sont relativement semblables, ce pour quoi nous choisissions de les analyser de manière conjointe à travers les deux tableaux suivants.

Tableau 28 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les centralités aux loyers élevés

CENTRALITÉ AUX LOYERS ÉLEVÉS	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo	Marche à pied	Total
Le domicile parental	4%	0%	69%	11%	16%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	2%	2%	59%	19%	17%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	2%	0%	67%	12%	19%	100%
Un logement en propriété	10%	2%	67%	12%	9%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	0%	0%	46%	0%	54%	100%
Une résidence étudiante privée	0%	0%	42%	6%	52%	100%
Une résidence universitaire CROUS	0%	0%	16%	8%	76%	100%
Total	2%	1%	61%	14%	22%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%

(N=862) Source : MobiCampus, Traitement : autrice

Tableau 29 : Mode de déplacement utilisé en fonction du logement dans les centralités des aménités						
CENTRALITÉ DES AMÉNITÉS	Voiture seul.e	Covoiturage	Transport en commun	Vélo et vélo libre-service	Marche à pied	Total
Le domicile parental	5%	0%	78%	12%	5%	100%
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	1%	3%	65%	12%	18%	100%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	7%	1%	72%	10%	10%	100%
Un logement en propriété	0%	0%	71%	14%	15%	100%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus où je suis ma formation	14%	0%	63%	0%	22%	100%
Une résidence étudiante privée	0%	1%	63%	6%	29%	100%
Une résidence universitaire CROUS	0%	0%	71%	0%	29%	100%
Total	3%	2%	68%	11%	15%	100%
Moyenne de référence chez la population étudiante	6%	1%	57%	10%	26%	100%
(N=653) Source : MobiCampus, Traitement : autrice						

Malgré leurs similitudes, des différences apparaissent entre les deux zones caractérisées par leurs centralités. On note un usage plus fort de l'intermodalité dans les centralités des aménités.

La marche à pied est plus importante dans les centralités aux loyers élevés. Les résidences CROUS localisées dans les centralités des aménités sont plus éloignées des établissements d'enseignement supérieur. On constate donc une très forte utilisation de la marche à pied dans les logements sociaux des centralités aux loyers élevés, et des transports en commun dans les centralités des aménités.

Si l'on envisage les étudiants cohabitants, ils utilisent plus la marche à pied et les transports en commun lorsqu'ils résident dans les centralités aux loyers élevés. Pour les étudiants qui résident en colocation, la pratique des transports en commun et du vélo est moindre dans les centralités des aménités que dans celles aux loyers élevés.

L'analyse croisée du logement et de la mobilité en fonction du zonage de l'agglomération confirme bien l'interaction croisée entre forme urbaine et pratiques quotidiennes des étudiants. La localisation résidentielle dans les zones permet d'identifier plusieurs tendances dans les pratiques, mais certaines modalités de logement présentent également des caractéristiques communes indépendamment de la zone de résidence. Nous allons à présent décliner cette interaction croisée à une dernière échelle encore plus fine : celle des individus, en établissant des profils d'étudiants.

2.2.4. Établir des profils d'étudiants pour une prise en compte dans l'action publique locale

L'analyse du type de logement et de la mobilité quotidienne des étudiants par IRIS a permis de montrer différents types de pratiques des étudiants en fonction des zones dans lesquels ils résident. L'analyse spatiale des pratiques étudiantes à l'échelle des IRIS est pertinente d'un point de vue statistique. En revanche, l'action publique à destination des étudiants n'est pas construite à cette échelle, et se déploie davantage à l'échelle du territoire de l'agglomération métropolitaine lyonnaise.

On pose l'hypothèse que cette qualification du public étudiant à travers plusieurs profils à l'échelle de l'agglomération métropolitaine faciliterait leur prise en compte dans l'action publique. Pour autant, la construction de plusieurs profils permet de refléter la diversité des pratiques observées précédemment en matière de mobilité et de logement. La pertinence de la classification des IRIS par zones ayant été démontrée, on utilise ce zonage comme une des caractéristiques des profils étudiants.

La construction des profils est effectuée à partir d'une analyse croisée entre toutes les variables étudiées précédemment. À l'aide d'une Analyse des Correspondances Multiples (ACM), des valeurs qualitatives ont été ajoutées aux variables quantitatives précédemment utilisées dans l'Analyse des Composantes Principales. Une classification ascendante hiérarchique est ensuite effectuée afin de rapprocher les individus aux variables les plus semblables.

On construit une typologie de populations étudiantes à partir de variables individuelles (genre, âge, revenus, zone de résidence) et de variables propres à leurs pratiques en matière de logement et de mobilité (mode de déplacement principal utilisé, type de logement occupé). Cinq catégories d'étudiants ont été isolées à partir de ces caractéristiques croisées.

La première catégorie d'étudiants relève de la proximité des campus. En effet, ces étudiants résident pour la plupart dans des résidences de leurs écoles ou bien dans des résidences CROUS. À proximité directe de leurs établissements, ils se localisent essentiellement dans les quartiers des zones à proximité des lieux d'enseignement supérieur. Ils sont relativement jeunes (jusqu'à 19 ans) et déclarent des ressources mensuelles inférieures à 750 € par mois.

La seconde catégorie d'étudiants est caractérisée par un fort usage des transports en commun comme mode de déplacement principal. Les femmes et les revenus les plus faibles (moins de 750 € par mois) y sont fortement représentés. Ces étudiants résident fortement dans les centralités des aménités et aux loyers élevés où ils vivent en location dans le parc diffus que ce soit seul ou en couple.

La troisième catégorie d'étudiants est fortement marquée par le mode de vie en colocation. Les hommes y sont fortement représentés, ainsi que les individus aux revenus intermédiaires (entre 750 € et 2 000 € mensuel). Ces étudiants sont plutôt âgés au vu de la distribution de notre effectif : les tranches d'âges de 22 à 34 ans sont surreprésentées. Ces étudiants de la troisième catégorie utilisent très fortement le vélo comme mode de déplacement principal.

La quatrième catégorie d'étudiants s'apparente à celle des « cohabitants ». Ces étudiants résident fortement au domicile parental, le plus souvent dans les zones périphériques diffuses. Ils déclarent des revenus inconnus ou bien supérieurs à 2 000 € par mois, dont on peut penser qu'ils sont les revenus du ménage familial plutôt que leurs propres ressources. Ces cohabitants se déplacement majoritairement en transports en commun en intermodalité ou bien en voiture.

Enfin, la cinquième catégorie englobe les étudiants les plus âgés de l'effectif. Fortement représentés dans les classes d'âge de 25 ans et plus, ils déclarent fréquemment être propriétaires du logement qu'ils habitent. Leurs revenus sont relativement élevés (plus de 2000 € par mois) et déclarent utilisent la voiture individuelle comme mode de déplacement principal.

La figure ci-dessous synthétise les 5 profils étudiants construits.

Figure 31 : Typologie des profils d'étudiants (Morhain, 2023)

3) D'autres facteurs susceptibles d'impacter les pratiques étudiantes

Les différences dans les pratiques quotidiennes des étudiants en fonction des zones confirment le rôle déterminant de la localisation dans les comportements de mobilité et de logement. Pour autant, ce constat a été effectué à partir d'une approche partielle des pratiques étudiantes. En effet, la mobilité par exemple n'a été envisagée que pour le motif de déplacement domicile-étude sur le plan quantitatif. Les entretiens qualitatifs pointent eux le rôle déterminant de la multimodalité chez les étudiants.

L'étude d'autres motifs de déplacements ou des modes d'habiter au-delà du type de logement occupé par les étudiants permettront de compléter cette première approche quantitative par les localisations.

À partir des entretiens menés avec des étudiants, trois facteurs apparaissent comme susceptibles d'impacter les pratiques de logement et de mobilité. Dans un premier temps, les stratégies déployées par des étudiants face à certaines mobilités contraintes peuvent impacter leurs déplacements : la fraude comme recours ponctuel pour l'usage des transports en commun, l'usage d'un droit méconnu pour dépasser la saturation du réseau en libre-service. Le type d'établissement fréquenté par les étudiants induit parfois des modes de vie spécifiques, notamment dans les grandes écoles. Le cas des étudiants vétérinaires est éclairant sur ce point. Enfin on envisagera des situations de transition dans les modes d'habiter, qui apparaissent comme propres à ce caractère transitoire des populations étudiantes.

3.1. Des stratégies spécifiques propres à l'usage de différents modes de transports

Indépendamment du mode de déplacements utilisé, les étudiants enquêtés lors de la vague d'entretiens qualitatifs ont évoqué des stratégies concernant leurs pratiques de déplacements. Ils font part des difficultés ou stratégies de détournement utilisées dans leurs pratiques de mobilité au quotidien.

Une partie de ces stratégies de mobilité concerne les vélos en libre-service. De nombreux étudiants enquêtés ont fait part de leur renoncement à utiliser des vélos en libre-service pour se rendre sur leur lieu d'étude, bien que certains en utilisent à d'autres occasions comme pour se déplacer le soir après l'arrêt des transports en commun.

Les sites universitaires sont caractérisés par un pic d'affluence précis au début des cours le matin, et en fin de journée. Or, les vélos en libre-service sont disponibles dans des stations à espace limité à proximité des campus, ce qui rend leur usage très concurrentiel. Les étudiants relatent les difficultés à se garer dans les espaces à proximité des campus en heure de pointe. Dans son témoignage, Chloé fait part d'une stratégie de contournement utilisée dans le cas de l'utilisation des Vélo'v lorsqu'elle se rend sur le campus des Quais dans le 7ème arrondissement de Lyon.

> « En général il n'y a pas de place au niveau des stations de la fac, donc je fais appel aux quatre heures supplémentaires gratuites. Alors en fait, quand le réseau est saturé au niveau de l'endroit où on veut déposer son vélo, on peut appeler Vélo'v et ils te font bénéficier de 4h gratuites ! Si au bout des quatre heures il n'y a toujours pas de place, ils peuvent renouveler une seule fois. Ce qui fait 8h au total, enfin 9h si tu comptes l'heure gratuite que tu as à la base. Et du coup quand j'arrive, soit je mets mon vélo s'il y a de la place, soit je l'attache avec le cadenas, et j'appelle, et je vais le reposer dès que je vois sur l'application qu'il y a de la place. J'appelle à peu près tous les jours franchement… parce qu'il n'y a pas de place. Je crois qu'un jour j'avais oublié de poser mon vélo, et je les avais appelés parce que je ne comprenais pas comment ça avait comptabilisé. Donc quand je les avais appelés, et je crois que c'est la dame au téléphone qui m'a dit, sachez que pour la prochaine fois, s'il n'y avait pas de place, vous pouvez nous appeler sur le moment et on vous donnera 4h. » Chloé, 21 ans, étudiante à Lyon 2, habite à Lyon 5ème (Saint Georges)

Elle a découvert d'elle-même un dispositif permettant d'avoir du temps d'utilisation supplémentaire pour utiliser son vélo en libre-service en cas de saturation des bornes. Pour les abonnés, l'utilisation maximale d'un vélo en libre-service est d'une heure, au-delà le temps d'utilisation est à payer en supplément.

Cette possibilité d'étendre son temps d'utilisation d'un Vélo'v n'est pas communiquée par l'opérateur, l'étudiante l'a appris en les contactant pour un autre problème rencontré dans le cadre de son abonnement.

Cette connaissance du dispositif lui permet d'utiliser quand même ce mode de déplacement, auquel elle aurait peut-être renoncé au vu de la saturation du service : elle explique avoir recours presque tous les jours à un dépassement du temps d'utilisation. La situation de saturation de l'offre de vélo en libre-service est une problématique récurrente aux abords des universités.

Des stratégies de contournement peuvent aussi être constatées avec des utilisateurs des transports en commun par exemple. Le témoignage de l'étudiant ci-dessous mentionne le fait qu'il fraude régulièrement les transports en commun lorsqu'il les utilise. Il mentionne l'impact financier d'un abonnement de transport en commun sur son budget mensuel.

Le coût de l'abonnement mensuel aux transports en commun est de 32€ au moment de l'enquête. Les étudiants supportent alors pratiquement le même coût pour se déplacer que les salariés, qui bénéficient d'un abonnement mensuel à une soixantaine d'euros, mais dont la moitié est prise en charge par l'employeur. Juan Pedro mentionne le coût de cet abonnement, et le fait que c'est le renoncement aux transports en commun en raison de leur prix qui l'a poussé progressivement à utiliser bien plus la marche à pied au quotidien.

> « Ça fait deux ans que je n'ai pas payé d'abonnement TCL parce que ça faisait un trou dans mon budget, et je les prends assez peu. Donc ça m'a pas mal poussé à marcher à pied, et je trouve que ce n'est pas mal de marcher. Ça prend un peu plus de temps, mais tu apprends mieux à connaitre ta ville. Plutôt que de prendre le tram, ou encore pire le métro ! Tu ne sais pas où tu vas, tu n'as aucun repère, rien. Au final tu n'apprends rien de ta ville, à part le nom des arrêts. Je trouve ça pas mal de marcher. […] Maintenant que j'ai un abonnement, je ne prends pas beaucoup plus que quand je fraudais. Ni plus ni moins, mais ça m'enlève un petit poids quand même (Rire). Je suis moins parano, moins sur le qui-vive ! » Juan Pedro, 24 ans, étudiant à Lyon 2, habite à Lyon 7ème (La Guillotière)

Cet extrait d'entretien illustre le rapport de cet étudiant à la marche à pied ; d'abord vécu comme une alternative abordable face au prix des transports en commun, il la considère finalement comme une bonne opportunité de découvrir la ville où il habite. Dans la suite de l'entretien, il explique avoir quand même recours aux transports en commun lorsqu'un trajet à pied dure plus d'une demi-heure. Son usage ponctuel des transports en commun – qui représenterait un coût moindre que celui d'un abonnement - n'est pas nécessairement réglementaire dans la mesure où il fraude la plupart du temps. Il peut lui arriver d'acheter des tickets de manière aléatoire, mais il monte le plus souvent dans le tramway sans titre de transport.

L’acquisition d’un abonnement de transport en commun ne va finalement pas impacter sur les pratiques de marche à pied quotidiennes de Juan Pedro. Il travaille actuellement sur un projet professionnel pour le groupe Kéolis, qui prend en charge la totalité de son abonnement de transports le temps de la mission. Cet abonnement n’a finalement pas changé sa pratique, dans la mesure où il fréquente à peine plus les transports en commun, mais peut le faire de manière plus sereine sans craindre de payer une amende. Une contrainte économique s’est finalement traduite par une pratique de mobilité centrée sur la marche à pied bien ancrée dans les habitudes de déplacements de cet étudiant.

L’ancrage des modes de déplacements chez les étudiants peut aussi contribuer à l’usage de la voiture « par habitude ». La situation présentée dans cet extrait d’entretien avec Elena n’est pas du tout représentative du reste des entretiens. Chez de nombreux enquêtés, le rapport à la voiture a pu être structurant avec un passage du permis dès l’âge de 18 ans et une utilisation parfois quotidienne très importante dans les espaces périurbains ou ruraux.

Bien souvent les étudiants ont pu conserver une voiture en étudiant à Lyon et l’utiliser pour rentrer chez leurs parents le week-end par exemple, mais très peu l’utilisent comme un mode de déplacement principal pour se rendre sur le leur lieu d‘étude, et encore moins lorsqu’ils résident dans Lyon. Ce n’est pas le cas d’Elena, qui utilise sa voiture au quotidien et évoque un plaisir de conduire.

> « Il se trouve que j’adore conduire et que je suis tout le temps en retard, et c’est plus rapide, donc maintenant je prends tout le temps la voiture. Je gagne du temps, je m’amuse en conduisant, c’est raisonnable. Je n’ai pas envie de changer. Et puis je suis trop souvent en retard ! Je pense que parfois j’ai fait exprès d’être en retard pour prendre la voiture, mais juste une ou deux fois. » Elena, 18 ans, étudiante à Lyon 2, habite à Lyon 6ème (Masséna)

Elena habite dans le 6ème arrondissement de Lyon et suit ses cours sur le campus de Porte des Alpes à Bron. Elle est originaire de Monaco, vient d’un milieu très favorisé et dispose a priori de peu de contraintes économiques pour se loger ou se déplacer. En arrivant à Lyon, elle a d’abord utilisé les transports en commun pour se rendre sur son lieu d’étude. Elle a apprécié prendre les transports en commun et considérait son trajet comme un moment agréable où elle appréciait regarder les gens qui l’entourent ou essayer de réviser ses cours avant d’aller à l’université.

Pour autant, elle a rapidement changé de mode de transport au profit de la voiture par attrait pour la conduite. Au départ perçu comme une solution pour gagner du temps face à l'utilisation du métro et du tramway, elle l'a finalement adoptée comme une solution de déplacement quotidien pour se rendre à Bron.

L'utilisation quotidienne de la voiture chez Elena est facilitée par un certain nombre de stratégies de contournement. Elle ignore globalement le prix de son utilisation, car il s'agit d'une voiture donnée par sa mère, qui paye pour elle directement les frais d'utilisation. Concernant le stationnement, elle mentionne que le parking de l'université est un espace grand et pratique sur lequel elle trouve toujours de la place.

Une fois stationnée, la voiture lui permet aussi de passer du temps entre midi et deux pour faire une sieste ou écouter de la musique. Enfin, Elena contourne complètement la contrainte de stationnement dans son arrondissement de résidence (Lyon 6ème). Sa voiture étant immatriculée à Monaco, elle ne reçoit aucune amende qu'elle pourrait avoir en circulant à Lyon. Elle se gare donc où elle veut, sans payer son stationnement et sans conséquence.

Ces stratégies de contournement face à certaines contraintes de mobilité quotidienne apportent des éléments de compréhension des pratiques précédemment décrites dans ce chapitre. Pour être appréhendées dans leur complexité, les pratiques étudiantes doivent aussi être interrogées à partir du type d'établissement d'enseignement supérieur fréquenté. Nous avons pu constater l'impact fort du type d'établissement sur les pratiques étudiantes en matière de mobilité ou de logement.

3.2. Des pratiques fortement impactées par le type d'établissement fréquenté

Lors de la passation des entretiens, une spécificité des modes de vie des étudiants à Vet'Agro Sup a rapidement été constatée. Les étudiants enquêtés ont décrit avec précision la vie dans une grande école en périphérie de la Métropole de Lyon. Certains aspects paraissent représentatifs du fonctionnement d'autres grandes écoles. Par exemple, la vie sociale des étudiants est essentiellement tournée vers le campus, qui héberge un grand nombre d'associations, d'activités sportives ou festives.

L'école vétérinaire dispose également d'une résidence sociale gérée en propre par l'école, sur le site du campus. Les étudiants qui arrivent à l'école en 1ère année (équivalent de bac +3) y disposent d'une place de droit. Ils doivent ensuite faire une demande s'ils souhaitent conserver leur chambre pour les années suivantes, mais ne sont plus prioritaires. Le parcours résidentiel traditionnel des étudiants vétérinaires – mais aussi de nombreux autres étudiants d'écoles d'ingénieurs ou de commerces – est donc une arrivée dans la résidence de l'école pour y faire des rencontres avec d'autres étudiants, puis la recherche d'un nouveau logement indépendant ou en colocation l'année suivante, souvent plus excentré de l'école.

Néanmoins des spécificités propres à l'école vétérinaire ressortent rapidement, lors de la visite sur le terrain, et sont ensuite confirmées dans les entretiens. Un très grand nombre d'étudiants – et d'enseignants – de cette école détiennent des animaux de compagnie, qui sont acceptés dans l'enceinte de l'établissement. Ce mode de vie proche des animaux a un impact fort sur les choix de mobilité et de logement au quotidien, comme le mentionne le témoignage d'Edgar ci-dessous.

> « En temps normal j'ai une voiture, donc je suis en colocation dans un petit village à côté. Donc on vient à l'école en voiture, et on fait les allers-retours chaque matin et midi en général. On est cinq. Souvent je prends la voiture seul, mais on essaye de s'arranger : on a trois voitures pour cinq. Selon les horaires auxquels on commence, on finit. On amène les chiens. C'est aussi pour ça que souvent on ne peut pas prendre qu'une seule voiture pour cinq, parce qu'on a trois chiens. Donc tous les matins, on vient les poser au chenil de l'école, et le soir on les ramène à la coloc. Du coup on a besoin de plusieurs voitures parce que ça prend de la place. » Edgar, 23 ans, étudiant à Vet'Agro Sup, habite à La Tour de Salvany

Edgar évoque l'usage de sa voiture au quotidien, car il réside dans un village à proximité de son campus de Marcy-L'étoile, où il existe peu de liaisons en transports en commun. Bien que les étudiants de cette école soient nombreux à habiter en colocation, un grand nombre d'entre eux déclarent ne pas toujours covoiturer pour se rendre sur leur lieu d'étude. Le fait d'habiter au même endroit et de fréquenter le même campus ne garantit pas le fait d'avoir les mêmes horaires de présence dans un établissement d'enseignement supérieur. Il s'agit d'un premier argument explicatif du fait que les étudiants soient parfois autosolistes alors qu'ils effectuent le même trajet. Le deuxième argument est la présence des animaux en plus des étudiants dans les voitures. Cet aspect a été une découverte complète des entretiens qualitatifs qui n'avait pas du tout été envisagée dans l'enquête quantitative, bien qu'il touche de nombreux étudiants de l'école.

> « C'est ça qui est pratique entre colocs, par exemple si je dois aller faire quelque chose directement après, je demande à mes colocs de me ramener mon chien ! Ce n'est pas moi qui suis obligée de repasser à la maison. Donc autant nous on ne covoiture pas trop, par contre on fait covoiturer les chiens ! » Alisson, 22 ans, étudiante à Vet'Agro Sup, habite à Charbonnières-les-bains

Alisson vit en colocation dans une maison dont les occupants ont aussi des chiens. Le fait de posséder des animaux a pu être pour certains étudiants une difficulté supplémentaire pour trouver un logement. Certains se sont vus refuser un logement, car les animaux n'étaient pas admis, et d'autres occupent des maisons qui sont traditionnellement louées à des étudiants de l'école, car les propriétaires sont connus pour accepter les chiens et disposer d'un jardin. Alisson, comme Edgar, mentionne le fait qu'elle ne covoiture pas toujours avec ses colocataires, mais qu'il lui arrive plus fréquemment de faire covoiturer ses chiens pour les ramener à leur domicile. Ces deux extraits d'entretiens mettent en lumière des aspects propres à certaines grandes écoles (résidence sur place, importance de la colocation), mais aussi des spécificités fortes dans certains établissements (possession d'un animal de compagnie chez un très grand nombre d'étudiants vétérinaires).

Si ces deux exemples sont caractéristiques d'une école vétérinaire aux conditions d'études spécifiques, ils éclairent plus globalement un mode de vie des étudiants propre aux écoles qui peut être rencontré dans d'autres types d'établissements comme les écoles d'ingénieur, ou de commerce. Après le type d'établissement fréquenté, les pratiques semblent également impactées par le caractère transitoire des études.

3.3. Des pratiques propres au caractère transitoire des étudiants

Le caractère transitoire chez les étudiants a été pointé par la littérature scientifique dès le 1er chapitre. Cette période de transition est propre à l'acquisition de compétences diverses chez les étudiants, mais aussi par des pratiques quotidiennes pas toujours stabilisées. Cet aspect est apparu spécifiquement dans deux entretiens sur le plan du logement. Au-delà du type de logement occupé analysé précédemment par la typologie des quartiers, les deux extraits d'entretiens présentés ici donnent à voir des situations d'entre-deux qui renvoient davantage aux modes d'habiter.

Ces étudiants ont tous les deux déclaré un statut du logement : une cohabitante au domicile parental, l'autre dans un logement seul. Pour autant, la réalité de leurs modes d'habiter dépasse ces cases préétablies. Il s'agit d'un processus de décohabitation en cours pour Charlotte, et d'un mode d'habiter à mi-chemin entre location et colocation dans le parc diffus pour Julien.

Charlotte est une étudiante en début de cycle qui déclare vivre en cohabitation chez ses parents. Dans les faits, elle dispose de deux lieux de résidences distincts, bien qu'elle passe même plus de temps au domicile de son conjoint que chez ses parents qu'elle déclare comme une résidence principale. Son témoignage ci-dessous explicite l'ambiguïté de sa situation résidentielle au moment de l'enquête.

> « J'ai toujours vécu chez mes parents. Après c'est arrivé pendant un an et quelques, dû à une relation à distance, que le week-end je montais beaucoup en train dans le nord. Mais sinon j'ai toujours été chez mes parents. Après quand j'ai eu mon copain actuel, avant il habitait à Charpennes maintenant il habite à Laurent Bonnevay. Depuis que je suis avec lui, ça fait moitié-moitié de temps, mais sinon j'ai toujours vécu ici. - Et si on te demande… ? - J'habite chez mes parents ! Même si je suis plus souvent chez mon copain que chez mes parents, j'habite chez mes parents ! Il n'y a pas encore eu de déclic (rire). Mes affaires c'est tout chez mes parents, c'est juste des sacs que j'emmène et que je ramène une fois par semaine à peu près. Pour les affaires de cours, j'ai la plupart chez lui parce que je passe plus de temps dans la semaine chez lui, mais tous mes habits, etc… Parce que le week-end on le passe chez mes parents, mes habits c'est tout chez mes parents ! Non, j'habite chez eux ! Je n'arrive pas encore à… » Charlotte, 19 ans, étudiante à Lyon 1, habite entre Villeurbanne et Lyon 9ème (Saint-Rambert)

Le profil de Charlotte reflète une phase de transition entre la cohabitation au domicile familial et la décohabitation pour une mise en couple. Elle effectue plusieurs allers-retours par semaine entre le domicile de son conjoint et le domicile de ses parents avec ce dernier. Elle ne souhaite pas décohabiter véritablement, car ses parents habitent à proximité de Lyon, et qu'en étant étudiante elle ne dispose pas de revenus. Cette situation, géographique et financière, la pousse à se déclarer comme cohabitante. Bien qu'elle passe la plupart de son temps la semaine chez son conjoint, elle ne considère pas réellement vivre avec lui dans la mesure où elle ne contribue pas financièrement.

Cet entre-deux lui convient sur le plan moral, car elle ne souhaite pas franchir le pas de la décohabitation et reste très attachée à sa famille et à son implantation au domicile parental. Ici encore, l'entretien qualitatif permet d'explorer toute la complexité de la situation. Ayant répondu qu'elle résidait chez ses parents, Charlotte a finalement des comportements de mobilité et une fréquentation de son logement bien différente d'autres étudiants proprement cohabitants.

Ces situations résidentielles d'entre-deux ne concernent pas que des étudiants en transition vers la décohabitation. C'est aussi le cas de Julien, étudiant qui expérimente un mode de vie à mi-chemin entre la location seul et la colocation. Il explique dans l'extrait d'entretien suivant son opportunité d'un mode de vie partagé.

> « Et là cette année, j'ai une voisine très proche. On va dire que c'est une semi-colocation ! C'est un double appartement ! J'habite dans un studio, mais il y a un système de porte qui fait que les deux appartements, moi et ma voisine, peuvent être reliés pendant que l'accès sur l'extérieur est bloqué. Il y a comme un sas, un hall d'entrée commun. C'était volontaire. On avait cherché un appartement ensemble en colocation. Et on s'est retrouvés là ; on n'a pas trouvé d'appartement en colocation. C'est un système intéressant, qui pourrait s'apparenter à une sorte de colocation…comment on pourrait appeler ça ? De colocation qui permet de conserver un maximum d'intimité ! C'est pas mal comme définition. On garde un appartement chacun : ce qui veut dire deux salles de bains, deux cuisines, deux tout en fait : deux appartements ! Mais je dis « ma coloc », parce que j'aime bien ce terme. C'est un système qui fait que, voisin, coloc, je ne sais pas, du coup je dis « ma coloc » parce que je préfère ça à voisin. Ça ne fonctionne pas non plus tout à fait comme une colocation, mais ce n'est pas non plus vraiment…enfin je ne vivrais pas comme ça avec ma voisine non ! (Rire). Mais il y a quand même une coupure qui fait que ça ne fonctionnerait pas comme ça dans une vraie colocation. On pourrait peut-être plus l'assimiler à une colocation qu'à du voisinage… ça ne rentre pas dans les catégories, je suis désolé (Rire). » Julien, 24 ans, étudiant à Lyon 2, habite à Lyon 7 (La Guillotière)

Julien a effectivement cherché un appartement en colocation – sa volonté initiale –, mais faute d'offre satisfaisante a accepté la proposition de sa voisine de choisir deux appartements côte à côte. Il considère que ce mode de vie ne s'apparente pas simplement à du voisinage, car les deux appartements peuvent communiquer entre eux sans donner sur l'extérieur, ce qui facilite la proximité.

Julien déclare donc occuper un logement indépendant seul – son logement dispose d'ailleurs de toutes les caractéristiques – alors que son mode de vie s'apparente davantage à une colocation. Il partage en effet des moments et des repas avec celle qu'il considère être sa colocataire, bien que chacun dispose d'un espace privatif entier et indépendant. Il ne s'agit ici pas d'une phase transitoire vers la décohabitation seul dans la mesure où Julien a déjà vécu seul et en colocation auparavant dans sa vie d'étudiant.

Les pratiques de logement de Julien et Charlotte sont définies par eux-mêmes comme transitoires : ils ne se projettent pas dans ces entre-deux sur du long terme. Pour autant ces pratiques de logement spécifiques impactent leurs comportements de mobilité au quotidien. Charlotte évoque un usage de la voiture au quotidien, qu'elle juge plus confortable pour transporter des affaires ou effectuer des allers-retours réguliers entre ses deux lieux de vie. Julien lui présente une multimodalité forte que l'on pourrait qualifier d'opportuniste, elle aussi axée sur ces pratiques sociales. Pour le même type de trajet, il peut être amené à changer de mode de transport en fonction d'une proposition de covoiturage ou bien prendre les transports en commun pour effectuer le trajet avec un collègue.

L'impact de la forme urbaine et de la localisation résidentielle est toujours lisible sur les pratiques étudiantes en matière de logement et mobilité à travers les entretiens qualitatifs. Les trois facteurs présentés (stratégie de contournement, impact du type d'établissement et période de transition) contribuent à enrichir la compréhension de ces interactions triangulaires.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES

Ce chapitre interroge les pratiques étudiantes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, à partir de la connaissance des acteurs institutionnels puis de données disponibles à l'échelle locale. Le premier constat est celui d'une connaissance partielle de l'objet étudiant dans les politiques locales. Les acteurs interrogés ont mentionné des sources, peu nombreuses ou partielles, mais n'ont jamais évoqué les pratiques des étudiants au quotidien.

L'hypothèse de la construction des politiques publiques à partir d'une connaissance objectivée de leurs objets est à nuancer à partir des enseignements de ce chapitre. L'absence de sources données centralisées ne permet pas un accès global à tous les acteurs impliqués sur ces sujets dans l'action publique locale.

On considère que la présence d'une base de données locale constitue un premier niveau de prise en compte des populations étudiantes sur le territoire, car elle en permet l'analyse des pratiques. La Métropole et l'Université de Lyon ont d'ailleurs soutenu la production de cette base de données en étant partenaires du projet MobiCampus. Pour autant, il s'agit d'un faible niveau de prise en compte des étudiants sur le territoire. D'autres niveaux de prise en compte plus aboutis pourraient être une analyse systématique des pratiques étudiantes par la création d'observatoires locaux, à l'image de ceux existants pour le logement étudiant, ou l'association plus régulière des étudiants dans les modalités de gouvernances locales sur ces sujets.

La mobilisation de cette base de données locale en matière de mobilité et de logement a contribué à la production de nouvelles connaissances sur les pratiques étudiantes sur le territoire de la Métropole de Lyon. L'aspect stratégique de la connaissance des pratiques quotidiennes des étudiants a été réaffirmé par cette analyse.

Au-delà de leur dénomination homogène, les étudiants ont des pratiques de mobilité quotidienne et de logement différentes en fonction des quartiers dans lesquels ils vivent.

Tout en préservant la diversité des profils et des pratiques des étudiants, l'analyse spatiale à partir de six zones de la vie étudiante pourrait être utilisée opérationnellement en matière d'action publique. Cette typologie a permis de nuancer l'approche centre-périphérique et d'identifier des pratiques propres la proximité des lieux d'enseignement supérieur par exemple, qu'ils se situent dans des quartiers centraux ou plus périphériques. Les pratiques étudiantes sont donc impactées par les territoires qu'ils habitent.

On peut également considérer que les territoires peuvent être façonnés par les pratiques des étudiants. La présence de zones dans lesquelles les étudiants sont concentrés, comme celles propres à l'enseignement supérieur, va dans le sens de cette hypothèse. Pour autant, nous n'avons pas pu identifier comment les étudiants peuvent impacter les territoires dans lesquels ils évoluent seulement à partir des déplacements entre le domicile et le lieu d'études. Interroger les pratiques spatiales des étudiants pour d'autres motifs permettrait d'éclairer la manière dont ils peuvent impacter les territoires des agglomérations. Des données quantitatives sur les loisirs, le travail ou les pratiques sociales des étudiants pourraient enrichir cette approche des pratiques spatiales. Sur le plan qualitatif, des entretiens pourraient être menés avec des étudiants en fonction de leur cluster de localisation, afin d'envisager les spécificités de ces différents territoires étudiants.

Cette analyse des pratiques étudiantes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise permet de présenter des résultats généraux sur la mobilité et le logement à l'échelle locale. Cette approche ne permet pas la prise en compte des étudiants aux besoins et pratiques plus spécifiques, qui constituent pour autant un enjeu stratégique pour l'étude d'une population très hétérogène. Nous avons constaté que les pratiques des étudiants qui résident dans les périphéries diffuses, aux marges de l'agglomération, présentent des caractéristiques différentes de la population générale étudiée. Pour compléter et confirmer cette analyse, nous devrons par exemple nous intéresser aux pratiques spatiales des étudiants qui résident hors des limites administratives de l'agglomération.

Il convient donc d'envisager des publics potentiellement plus vulnérables et plus en marge de l'agglomération lyonnaise. Ces publics plus fragiles sont cruciaux en matière d'action publique, car ils sont les plus impactés par les mesures locales (enjeux de tarification, aides sociales, etc.). La connaissance de leurs pratiques quotidiennes par les institutions est donc stratégique, alors qu'ils sont probablement les plus en marges. On interrogera cette marginalité du point de vue géographique avec des étudiants qui résident hors de l'agglomération lyonnaise, mais qui s'y rendent quotidiennement pour les études, et du point de vue social avec des portraits d'étudiants précaires.

CHAPITRE 6.

ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES

Local de distribution alimentaire du Collectif de Solidarité Etudiante

INTRODUCTION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES

Ce chapitre est spécifiquement dédié à l'étude de populations étudiantes en marges, qu'elles soient géographiques ou sociales. Le constat du manque de transversalité de l'action publique effectué dans les chapitres précédents est d'autant plus perceptible à propos de publics qui échappent régulièrement à leur spectre. Pour autant, on pose l'hypothèse que les pratiques quotidiennes des étudiants en marges sont stratégiques pour les agglomérations métropolitaines, bien qu'elles soient peu étudiées.

En l'absence de la construction d'un silo thématique sur les populations étudiantes, des sous-populations hétérogènes ne rentrent pas dans les standards de la population générale et paraissent difficilement pouvoir être prises en compte. Par ce chapitre, on considère que la production de nouvelles connaissances sur des populations étudiantes en marges, ainsi qu'une consolidation de la nécessité d'une transversalité entre logement, mobilité et vie étudiante pourra contribuer à la capacité d'agir des institutions et au dépassement des politiques sectorielles qui traitent des étudiants. Dans la continuité de l'hypothèse selon laquelle les politiques publiques sont faites de mesures dédiées à certaines populations et d'autres mesures qui impactent les mêmes populations, on considère que les étudiants en marges sont potentiellement plus impactés par l'action publique dont ils sont plus dépendants, car plus vulnérables.

Ce chapitre propose une étude en miroir de deux types de populations étudiantes considérées comme à la marge : les étudiants périurbains, géographiquement en marge du territoire universitaire de l'agglomération lyonnaise, et les étudiants précaires, bénéficiaires d'une aide alimentaire et socialement en marge. Une attention particulière est portée à ces deux types de publics, en émettant l'hypothèse qu'ils ont des pratiques quotidiennes différentes des étudiants envisagés dans leur globalité dans le chapitre précédent.

Pour cela, deux enquêtes complémentaires ont été menées. Dans le cadre du programme POPSU Métropoles, une enquête qualitative à destination d'étudiants qui résidaient dans le périurbain au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise avant leurs études supérieures. Une seconde enquête qualitative a été menée auprès d'étudiants aux profils précaires dans le cadre d'une activité de bénévolat dans une association d'aide alimentaire, progressivement transformée en participation observante puis en terrain d'enquête.

Les étudiants des marges, périurbains et précaires, présentent des points communs qui justifient leur étude de manière croisée. En plus de leur marginalité géographique, économique ou sociale, les étudiants précaires et les étudiants périurbains paraissent constituer deux angles morts dans les politiques à destination des étudiants. Tournées vers des élites internationales ou à l'échelle nationale en matière d'attractivité, les politiques universitaires ne s'adressent pas aux publics vivant à proximité. Sur le plan social, les aides à destination des étudiants sont limitées par des critères d'âge ou de nationalité, et un grand nombre d'étudiants en situation de précarités voient leurs situations aggravées par la non-prise ne compte de leurs spécificités. Le second point commun de ces étudiants en marges a été une aggravation de leurs vulnérabilités par la crise sanitaire de 2020, qui sera abordé par les méthodologies des deux enquêtes.

L'objectif de ce chapitre est donc double. Par la présentation de ces deux enquêtes, on cherchera à qualifier les populations vulnérables parmi les étudiants et à analyser leurs pratiques quotidiennes pour mieux envisager les limites des politiques étudiantes actuellement en place sur le territoire lyonnais. Ce chapitre permettra également de consolider le rôle du logement et de la mobilité de manière conjointe comme des facteurs de vulnérabilité auprès des étudiants.

1) Étudier depuis les marges : parcours d'étudiants périurbains

Ce questionnement sur les étudiants périurbains naît de notre participation au programme de recherche-action POPSU en 2019 au sein de la Métropole de Lyon. Le thème du programme, « La Métropole et les autres », vise à interroger les relations entre l'agglomération lyonnaise et les communes limitrophes. Cette question prend tout son sens à l'étude du public universitaire, quand l'aire d'attraction des agglomérations dépasse largement leurs limites administratives.

Ces publics étudiants périphériques, géographiquement en marge de l'agglomération lyonnaise constituent pour autant un public important pour le recrutement des établissements d'enseignement supérieur locaux. Absents des politiques publiques telles qu'elles ont été analysées dans le chapitre 4, les étudiants périurbains paraissent pour autant avoir des profils et des comportements spécifiques en matière de mobilité et de logement.

Analyser leurs pratiques revient à éclairer un angle mort de l'action publique métropolitaine, et plus généralement de considérer certaines vulnérabilités susceptibles d'être généralisables à d'autres profils étudiants. Une revue de la littérature permettra d'envisager les enjeux des populations étudiantes périurbains déjà identifiés dans d'autres travaux. Ces conclusions seront ensuite confrontées à l'étude du terrain des jeunes lyonnais périurbains.

1.1. Les jeunes dans les travaux sur le périurbain

Revenons dans un premier temps sur la littérature scientifique consacrée au contexte périurbain, et plus précisément aux jeunes périurbains afin de positionner notre étude sur le territoire lyonnais.

Le terme de territoire périurbain apparaît à partir de la définition des aides urbaines (Bretagnolle, 2015) en 1996. Cette définition de l'INSEE décrit les espaces périurbains tels que : « Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (couronne périurbaine) »[73].

Cette définition statistique doit nécessairement être complétée par une lecture plus sensible des espaces périurbains afin d'en saisir toute leur complexité. Au-delà des flux des travailleurs entre la couronne périurbaine et le pôle urbain, les territoires périurbains apparaissent avant tout comme des espaces à la périphérie des agglomérations, mais sous influence directe (Charmes, Launay et Vermeersch, 2013). À la croisée du rural et de l'urbain, cette typologie d'espace est dans un premier temps restée en marge des études de géographie rurale par exemple (Poulot, 2008), tant ses contours et sa définition étaient flous. Aujourd'hui, une littérature importante traite de la spécificité de ces espaces d'entre-deux.

Le périurbain a ainsi souvent été décrit comme disposant d'un faible gradient d'urbanité selon les travaux de Jacques Lévy (Lévy, 1994), faisant de ces espaces des lieux de repli et des antithèses des milieux urbains. Récemment, certains auteurs se sont penchés sur les caractéristiques propres de ces espaces périurbains, dans l'optique du dépassement d'une définition qui serait simplement l'inverse de la ville.

Le périurbain se détache déjà des espaces urbains par trois facteurs : une spécialisation fonctionnelle des espaces résidentiels, un plus faible peuplement, opposé et un pouvoir important des intercommunalités (Charmes, 2007). Si ces trois aspects sont communs à tous les espaces périurbains, une des spécificités de ces espaces est leur très grande diversité, car ils sont tant peuplés par des populations aisées que des classes moyennes ou populaires.

Il existe une image du périurbain comme un espace de repli, véhiculé notamment par l'image des *gated communities* (Charmes, 2005) fermées sur elles-mêmes. Certaines politiques locales ont effectivement pour objectif de préserver ces territoires d'une logique de clubbisation des communes résidentielles aisées et d'embourgeoisement du périurbain (Bacqué et al, 2016). De plus ces espaces entre villes et campagnes ne peuvent pas seulement être interrogés comme des marges isolées, car ils sont caractérisés par des échanges constants avec les pôles urbains, dans lesquels la ségrégation sociospatiale n'apparaît pas comme une spécificité (Charmes, 2007).

[73] INSEE, Méthodes n°109, [en ligne], https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2571258/imet129-b-chapitre1.pdf, (consulté le 07/02/2023)

Au-delà de la volonté d'accès à la propriété d'accédants modestes (Bacqué et al, 2016) ou du rêve pavillonnaire (Charmes, 2007 ; Feildel et al, 2014), le périurbain parait finalement être un choix résidentiel spécifique pour les ménages en recherche d'un équilibre entre accessibilité aux pôles urbains, proximité d'équipements et environnement plus proche de la nature que celui des grandes agglomérations (Charmes, Launay et Vermeersch, 2013).

Le prix du foncier ayant un impact structurant sur les stratégies de localisation des ménages, le choix du périurbain apparaît finalement comme une préférence relative – et pas nécessairement absolue – des ménages dans un arbitrage entre espace et accessibilité (Charmes, 2009). Il n'existe donc pas un, mais des territoires périurbains, dans lesquels évoluent des profils d'habitants très hétérogènes (Charmes, Launay et Vermeersch, 2013 ; Dodier et Cailly, 2007).

En plus des caractéristiques des territoires périurbains, de nombreux travaux s'intéressent aux pratiques quotidiennes de leurs habitants. Ces pratiques quotidiennes peuvent être lues entre des dénominateurs communs de la vie périurbaine et une individualisation du rapport à l'espace où la diversité des habitants influence leurs pratiques notamment en matière de mobilité quotidienne.

Revenons d'abord sur les invariants de la mobilité périurbaine. De nombreuses études pointent la forte dépendance à l'automobile dans ces espaces peu denses et peu desservis en transports en commun. Ce poids de la mobilité quotidienne chez les individus et la dépendance à la voiture ont d'ailleurs été souvent assez peu questionnés en amont chez les ménages qui avaient pour projet de s'installer dans le périurbain (Baudelle et al, 2014), bien qu'il s'agisse d'un poste de dépense très important (Hervouet, 2007).

Même dans des communes périurbaines desservies par des transports en commun, la prédominance de la voiture s'explique par la durée des trajets -souvent bien plus long en transports en commun – la nécessité de s'informer et de s'organiser pour les emprunter ou bien la perte d'un certain statut social que procure l'utilisation de la voiture (par confort personnel ou prestige) (Baudelle et al, 2014).

L'attachement à la voiture chez les habitants du périurbain s'explique par une conception de l'automobile comme objet utilitaire indispensable au quotidien pour l'émancipation des individus entre autonomie, liberté, et affranchissement des contraintes horaires (Hervouet, 2008 ; Nicolas et al., 2012).

Au-delà de cette omniprésence de la voiture pour les habitants du périurbain, de fortes disparités apparaissent en fonction de la position sociale. Les ménages les plus modestes effectuent peu de déplacements en dehors de leurs trajets domicile-travail, tandis que les ménages les plus aisés se déplacent davantage en dehors de leur travail, y compris à destination des pôles urbains (Berroir et al, 2017).

Malgré ces différences en matière de fréquence de déplacements, la fracture entre les ménages urbains et périurbains tend à se réduire sur ce point. En effet les distances parcourues par les ménages périurbains restent importantes, mais ne grandissent plus depuis 2010 : on suppose un ancrage local plus fort de la part des habitants périurbains, que ce soit pour l'emploi ou l'accès aux commerces (Berroir et al, 2017).

À partir de ces éléments de cadrage sur les comportements des ménages, d'autres travaux permettent d'envisager la posture plus spécifique des jeunes dans les espaces périurbains. Dans un premier temps, il apparaît que les jeunes des espaces périurbains et ruraux se distinguent des jeunes urbains dans leurs trajectoires de vie, bien qu'ils soient souvent moins considérés (Escaffre et al, 2008 ; Parisse, 2019), mais de plus en plus adressés dans la littérature (Didier-Fevre, 2015).

Sur le plan des études, les jeunes ruraux entrent plus précocement sur le marché du travail (Arrighi, 2004 ; Lemêtre et Orange, 2016). Cette accession plus précoce à l'emploi s'explique par le choix des filières de formation, avec une préférence pour des filières plus courtes comme les BTS ou les IUT. Par leur maillage territorial, les formations courtes comme les BTS permettent aux jeunes de ne pas décohabiter du domicile familial à leur entrée dans l'enseignement supérieur (Didier-Fevre, 2015).

Un argument qui pèse dans la balance au moment du choix de l'orientation des étudiants, pour des raisons économiques ou d'attachement au domicile familial (Didier-Fevre, 2014, 2015) spécifiquement pour des étudiants en début de cycle. Plus que l'origine géographique périurbaine des étudiants, le choix des études est davantage impacté par le milieu social qui influe sur la filière du baccalauréat, influençant par la suite le choix des études supérieures (Didier-Fevre, 2014).

Sur le plan du contexte familial d'origine, la mobilité et son apprentissage ont un rôle important dans la poursuite des études des étudiants périurbains (Didier-Fevre, 2015). Plus on maîtrise les codes de la mobilité, plus la projection dans une formation éloignée du domicile parait être une opportunité. Les jeunes ayant grandi dans un environnement rural puis migré vers des milieux urbains, qui ont donc parié sur la mobilité quotidienne ou résidentielle plus tôt dans leurs cursus, paraissent faire davantage d'études supérieures que ceux restés dans les espaces ruraux (Arrighi, 2004).

Chez les étudiants qui poursuivent des études supérieures en restant au domicile familial, les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu d'étude représentent un poids important dans la mobilité quotidienne. Un arbitrage est à effectuer entre des temps de trajets importants, le coût, le confort de la cohabitation et les perspectives d'indépendance et d'expérience de la vie étudiante que peut représenter la décohabitation (Didier-Fevre, 2015).

Qu'ils souhaitent quitter le périurbain de manière définitive ou bien y revenir ensuite après leurs études, on note un ancrage territorial des jeunes dans leur commune (Didier-Fevre, 2015). Cet ancrage et cet attachement sont fortement influencés par les services proposés aux jeunes sur leur commune d'origine ; ceux ayant grandi dans des espaces peu dotés en ont une vision plus nuancée (Didier-Fevre, 2015), tandis que ceux qui ont fréquenté des communes mieux dotées y sont plus attachés.

Sur le plan des loisirs également les jeunes ruraux ou périurbains se distinguent des jeunes urbains, avec des pratiques différentes vraisemblablement influencées par l'existence – ou non – d'infrastructures (terrain de sport, associations, etc.) (David, 2014).

Enfin, sur le plan des comportements de mobilité, les jeunes périurbains se démarquent par un usage de la marche à pied sur de grandes distances (Didier-Fevre, 2015) et sur une dépendance forte à leur cellule familiale pour des accompagnements en voiture (Baron et al., 2015). Les déplacements en soirée apparaissent également comme un vrai enjeu pour ces populations où ils représentent un processus de conquête territoriale et temporelle (Didier-Fevre, 2018) dans l'autonomisation vers l'âge adulte et la construction de leur sociabilité. En parallèle d'une mobilité parfois contrainte la journée, les jeunes périurbains déploient donc des stratégies spécifiques à leurs activités nocturnes afin de ne pas y renoncer (soirées chez des amis au moment de l'absence des parents, nuits sur place pour éviter un déplacement).

Si on constate une grande dépendance à l'automobile chez les ménages périurbains en général, le rapport des jeunes à la voiture parait être en mutation aujourd'hui. On note une moindre utilisation de la voiture chez les jeunes, qui peut être expliquée par différents facteurs.

La difficulté d'accès au permis de conduire en raison du coût, une conjoncture économique peu favorable à la voiture qui coûte cher, un développement efficace des offres de transports en commun ou encore l'hypothèse d'un changement de modes de vie plus global (Vincent-Geslin et al, 2017) notamment en raison d'une image moins positive de la voiture (perte du prestige social, image d'un véhicule polluant) vont dans le sens d'une moindre utilisation de la voiture.

La mobilité des jeunes est aujourd'hui davantage caractérisée par une diversité des pratiques avec une croissance de la multimodalité. Ces résultats globaux (Vincent-Geslin et al, 2017) sont issus d'une étude menée sur le terrain lyonnais, qui seront discutés plus précisément à partir des trajectoires d'étudiants périurbains sur le même territoire.

Ces premiers éléments permettent de dresser un portrait des étudiants périurbain en général. Nous allons à présent mobiliser des données disponibles sur notre terrain d'étude afin d'envisager les spécificités des étudiants périurbains lyonnais.

1.2. Données locales sur les étudiants périurbains

Les éléments présentés ici sont en partie issus des travaux menés pour le Programme POPSU Métropoles. Comme cela a été constaté dans le chapitre précédent, les étudiants sont des populations souvent peu interrogées dans les enquêtes traditionnelles (recensement, enquêtes ménages déplacements) pour des raisons méthodologiques, car ils sortent souvent du cadre du foyer au sens statistique. Cette invisibilisation est souvent acceptée en raison de leur situation socioprofessionnelle transitoire et leur présence considérée comme temporaire dans les établissements d'enseignements supérieurs et dans les communes. Or, ils constituent une part importante de la population des agglomérations métropolitaines, particulièrement en croissance dans le bassin universitaire lyonnais.

On peut penser que les étudiants périurbains peuvent être encore davantage invisibilisés quand ils résident en dehors des limites administratives des agglomérations, bien qu'ils en fréquentent souvent les établissements d'enseignement supérieur. Cette différence entre les étudiants dans et hors des limites des agglomérations reste toutefois à nuancer, car de nombreuses tendances observées chez ces deux populations s'avèrent semblables - bien que parfois accentuées hors des agglomérations. On considère les étudiants « périurbains » comme des individus qui résident hors de l'agglomération.

De la même manière que pour la population générale des étudiants, les données issues de MobiCampus sont la source la plus à même de produire des analyses sur les étudiants périurbains. L'échantillon des étudiants qui résident hors de l'agglomération représente 6% des enquêtés de MobiCampus. Ces éléments permettent une première comparaison entre les pratiques des étudiants dans et hors de l'agglomération afin de faire émerger les spécificités de cette population périurbaine. La carte suivante permet d'identifier les localisations résidentielles des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise.

Bien que la majeure partie des étudiants interrogés résident dans l'agglomération et particulièrement au cœur de celle-ci, de nombreux étudiants fréquentent quotidiennement des établissements centraux et habitent hors de l'agglomération lyonnaise.

En plus des données quantitatives disponibles dans la base MobiCampus, une enquête qualitative a été réalisée dans le cadre du programme POPSU et porte spécifiquement sur des étudiants qui ont vécu ou vivent toujours dans le périurbain. L'encadré suivant présente la méthodologie de l'enquête menée pour le programme POPSU.

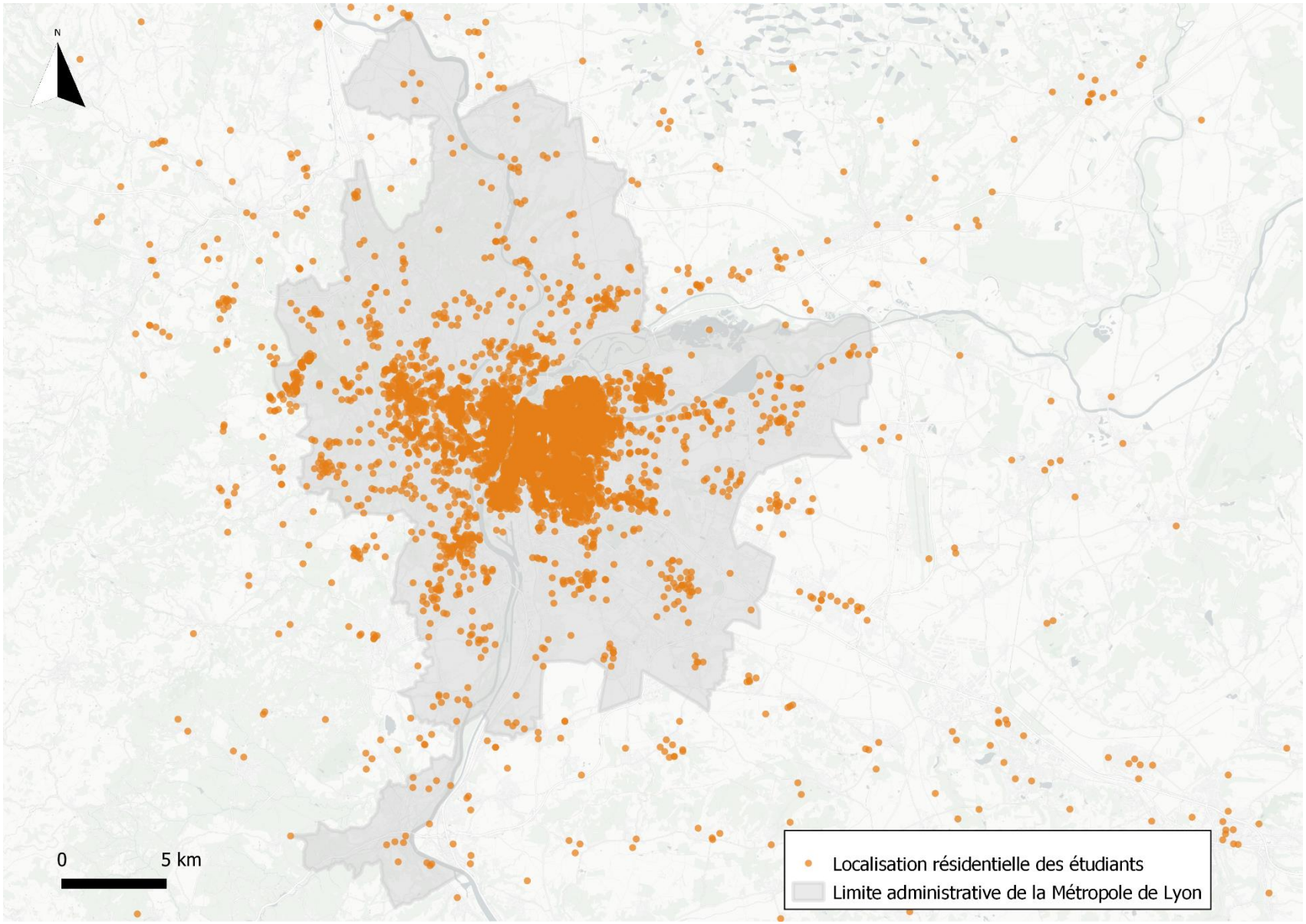

Figure 32 : Carte de la localisation résidentielle des étudiants (Morhain, 2023)

Encart 1 - Méthodologie de l'enquête POPSU

Cette enquête qualitative spécifique aux étudiants périurbains a été menée en deux vagues : une première partie en février 2020 qui a été interrompue par le confinement du printemps 2020 en France, avec une reprise en octobre et novembre 2020.

La première partie de l'enquête a été menée en collaboration avec Élodie Dupuit, la seconde avec Maryame Amarouche, avec lesquelles nous avons été amenée à travailler dans le cadre du Programme POPSU. Les entretiens mobilisés ici ont donc pu être effectués par trois personnes différentes, mais avec la même grille d'entretien. Malgré une démarche partenariale dans la récolte de ce matériau, les résultats présentés dans ce chapitre n'engagent que l'autrice.

Afin d'analyser les pratiques quotidiennes des étudiants périurbains, nous avons choisi d'interroger des étudiants inscrits en première année de licence à l'université. L'université nous a semblé être le plus propice à l'analyse d'étudiants périurbains dans la mesure où ces établissements disposent d'un bassin de recrutement plus local que d'autres établissements comme les grandes écoles ou des établissements privés spécialisés. En plus du choix de l'établissement d'enseignement supérieur, nous avons choisi de mener notre enquête dans une filière non sélective et accessible dans plusieurs universités afin de maximiser la diversité des étudiants enquêtés. La filière de géographie correspondait à ces critères et paraissait plus accessible du point de vue de nos réseaux professionnels.

Nous avons donc contacté des collègues universitaires enseignants dans les formations de géographie à l'Université Lyon 2 et l'Université Lyon 3 afin de faciliter notre accès aux étudiants. Le programme POPSU et notre démarche d'enquête ont donc été présentées brièvement à des étudiants en cours de travaux dirigés et en cours magistraux, en leur proposant de nous laisser leurs coordonnées en fin de séance pour les recontacter en vue d'un entretien. Nous avons présenté notre projet deux fois pour chaque vague d'entretien : à l'hiver et à l'automne 2020. Sur 14 entretiens réalisés, 10 ont été effectués avec des étudiants de l'Université Lyon 3 et 4 à l'Université Lyon 2.

Au moment de la prise de contact, nous avons sélectionné les profils des étudiants en fonction de leur origine géographique. Nous avons demandé aux étudiants leur adresse mail et le code postal de résidence de leurs parents. À partir de ces données, nous avons vérifié que les codes postaux correspondaient au périmètre de l'aire métropolitaine afin de ne proposer un entretien qu'aux étudiants concernés. Après sélection, nous avons proposé aux étudiants d'effectuer un entretien à l'heure et au lieu de leur choix.

La grille d'entretien utilisée vise à interroger les pratiques actuelles des étudiants en matière de logement, mobilité, vie étudiante, habitudes de consommation ainsi que la continuité de ces pratiques par rapport à leur adolescence dans le périurbain. Leur perception de la vie étudiante et de la Métropole de Lyon est aussi interrogée. Enfin des questions complémentaires plus directes sont adressées, sur la structure de leur foyer familial et sur la répartition de leur budget mensuel par poste de dépenses. La grille d'entretien complète est placée en annexes. Les entretiens ont finalement été retranscrits intégralement pour faciliter l'analyse.

Le tableau ci-dessous est une synthèse des entretiens effectués dans le cadre de l'enquête POPSU en précisant l'université d'inscription et la commune d'origine des étudiants.

Tableau 30 : Synthèse des entretiens réalisés auprès d'étudiants périurbains

N°	Enquêté.e	Établissement	Commune d'origine ou de résidence
1	LENA	Université Lyon 3	Bourg-en-Bresse
2	LUCAS	Université Lyon 3	Saint-Genis-Laval
3	AXEL	Université Lyon 3	La Verpillère
4	QUITTERIE	Université Lyon 3	Thurins
5	ADRIEN	Université Lyon 2	Mions
6	ROMAIN	Université Lyon 2	Salaise sur Sanne
7	CLÉMENT	Université Lyon 3	Saint-Genis-Laval
8	BASTIEN	Université Lyon 3	Saint Clément sur Valsonne
9	ALLAN	Université Lyon 3	Saint Marcel Félines
10	LOGAN	Université Lyon 2	Saint Martin en haut
11	ANAÏS	Université Lyon 3	Givors
12	AURIANE	Université Lyon 3	La Verpillère
13	ALEXANDRE	Université Lyon 3	Corbas
14	TITOUAN	Université Lyon 2	Jonage

Les localisations présentées ne correspondent pas exactement à la volonté initiale d'un recrutement dans l'aire métropolitaine. En effet, certains étudiants interrogés résident en dehors des limites de l'aire métropolitaine comme à Bourg-en-Bresse par exemple. Pour autant, l'étudiante concernée effectue des allers-retours pratiquement quotidiens entre cette commune et son établissement universitaire à Lyon, ce pourquoi son profil a été conservé.

D’autres étudiants ont déclaré des codes postaux de résidence dans des communes qui appartiennent au périmètre administratif de l’agglomération. Ici aussi, leurs témoignages seront utilisés, car leurs temps de trajets importants et leurs problématiques d’accessibilité paraissaient relativement comparables à d’autres trajectoires d’étudiants résidant hors de la Métropole de Lyon.

Au regard du recrutement géographique des étudiants par le code postal de résidence des parents, certains ont déclaré un nouveau lieu de résidence depuis leur accession à l’enseignement supérieur. La carte ci-dessous représente le déménagement des étudiants lorsqu’il a eu lieu depuis leur domicile familial jusqu’à leur décohabitation dans l’agglomération lyonnaise.

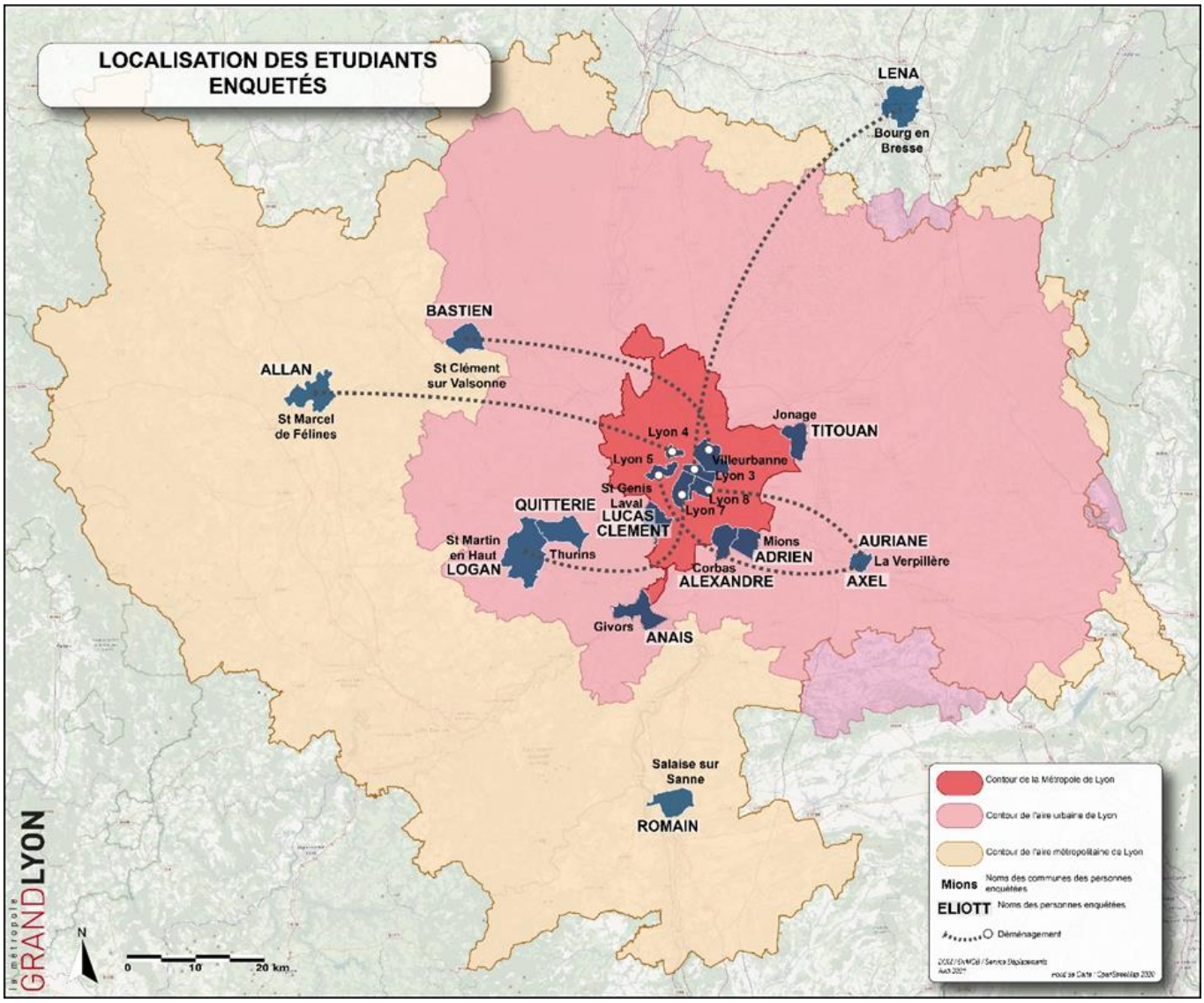

Figure 33 : Carte de la localisation des étudiants enquêtés pour le projet POPSU (Conception : Morhain, 2023) (réalisation Jérémy Boureau)

Ce premier descriptif des données disponibles pour l'analyse des pratiques des étudiants périurbains a permis d'identifier des données quantitatives issues de l'enquête locale MobiCampus ainsi que des données qualitatives produites dans le cadre du programme de recherche POPSU. Ces données seront mobilisées conjointement pour l'analyse des pratiques étudiantes.

En parallèle de l'analyse menée pour la population générale des étudiants dans le chapitre 5, les données seront mobilisées en trois temps. Un portrait statistique des étudiants sera dressé afin de dégager les spécificités des étudiants périurbains par rapport à d'autres profils d'étudiants. Ensuite, on envisagera les pratiques quotidiennes des étudiants périurbains, avec notamment le poids de la mobilité quotidienne et les arbitrages effectués par les étudiants sur la question de la décohabitation du domicile familial.

1.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants périurbains

L'analyse des pratiques quotidiennes est abordée à travers les méthodes mixtes des données quantitatives et des entretiens semi-directifs. L'objectif de cette analyse des pratiques quotidiennes est de dresser un portrait des étudiants qui résident hors de l'agglomération, et de montrer en quoi ils diffèrent de la population générale des étudiants. Pour faciliter la lecture, les étudiants qui résident hors de l'agglomération lyonnaise seront désignés comme des « étudiants périurbains ».

1.3.1. Un portrait statistique des étudiants périurbains du terrain lyonnais

Ce portrait statistique des étudiants périurbains sera présenté en deux temps : d'abord à partir des données démographiques afin de situer les étudiants des marges par rapport au reste des étudiants métropolitains, puis on abordera plus précisément les pratiques quotidiennes de mobilité et de logement des étudiants périurbains.

Le profil démographique des étudiants périurbains est défini à partir de trois variables : le genre, l'âge, et le type d'établissement fréquenté.

Du point de vue du genre, les étudiants périurbains se démarquent du reste de la population étudiante comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Répartition genrée des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise

Genre	Hommes	Femmes	Total général
Lyon-Villeurbanne	47%	53%	100%
Reste de l'agglomération	48%	52%	100%
Hors de l'agglomération	42%	58%	100%
Total	47%	53%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

La répartition entre les hommes et les femmes hors de l'agglomération est plus déséquilibrée que dans la totalité de l'agglomération. Les femmes sont légèrement plus représentées à Lyon et Villeurbanne (53 % contre 47 %), à l'image de la moyenne de l'échantillon total. Elles sont pour autant plus nombreuses à résider hors de l'agglomération en fréquentant des établissements lyonnais : 58 % de femmes contre 42 % d'hommes. Il y a donc plus de navetteuses que de navetteurs parmi les étudiants lyonnais. L'âge des étudiants périurbains est présenté en gris dans le tableau suivant.

Tableau 32 : Répartition des étudiants dans et hors l'agglomération lyonnaise en fonction de l'âge

Âge	18-19 ans	20-21 ans	22-24 ans	25-34 ans	+ 35ans	Total
Lyon-Villeurbanne	21%	29%	29%	18%	2%	100%
Reste de l'agglomération	26%	31%	23%	15%	4%	100%
Hors de l'agglomération	23%	29%	17%	14%	16%	100%
Total	23%	30%	26%	17%	4%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

On constate une répartition relativement proche entre les trois zones chez les étudiants entre 18 et 21 ans. Les étudiants hors de l'agglomération sont ensuite sous-représentés dans les tranches d'âges de 22 à 34 ans. La moindre représentation des étudiants hors de l'agglomération à cet âge peut correspondre à un processus de décohabitation du domicile familial en faveur de localisations plus centrales.

Les étudiants qui résident hors de l'agglomération lyonnaise sont nettement surreprésentés dans la classe d'âge la plus élevée, au-delà de 35 ans. Ainsi, 16 % des étudiants hors de l'agglomération ont plus de 35 ans, contre 4 % en moyenne. La localisation périphérique et l'âge plus avancé des étudiants, peut conduite à l'hypothèse d'étudiants aux profils spécifiques comme des reprises d'études ou des formations continues.

Les étudiants qui résident hors de l'agglomération et fréquentent des établissements d'enseignement supérieur lyonnais sont donc majoritairement jeunes et en début de cursus, ou plus âgés. À partir de ces deux profils d'âges, on peut s'interroger sur les établissements fréquentés par les étudiants qui résident hors de l'agglomération.

Le tableau ci-dessous présente les types d'établissements fréquentés par les étudiants en fonction de leur localisation résidentielle.

Tableau 33 : Répartition des étudiants dans et hors de l'agglomération en fonction du type d'établissement fréquenté

Type d'établissement	Grandes écoles	Écoles accessibles post-bac	Universités	Total
Lyon-Villeurbanne	24%	3%	73%	100%
Reste de l'agglomération	25%	9%	66%	100%
Hors de l'agglomération	12%	4%	84%	100%
Total	24%	5%	72%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Les établissements sont répartis en trois catégories. Les grandes écoles sont des établissements accessibles après des classes préparatoires ou sur concours, et les écoles accessibles après le bac sont majoritairement des écoles d'ingénieur ou de commerce privées.

On constate une forte disparité dans la répartition des établissements en fonction de la localisation des étudiants. Les étudiants qui résident hors de l'agglomération lyonnaise sont nettement sous-représentés dans les grandes écoles. Le mode de recrutement de ces grandes écoles, par concours nationaux, peut impacter la localisation des étudiants. La proximité géographique du domicile familial, et donc la potentielle décohabitation, est un critère probablement moins structurant chez les étudiants pour l'entrée dans des filières sélectives. Pour autant, la littérature scientifique pointe aussi un moindre accès à des filières longues et sélectives chez les jeunes périurbains.

Les étudiants périurbains sont peu représentés dans les écoles accessibles post-bac, mais pour autant légèrement plus présents que ceux qui résident dans Lyon ou Villeurbanne. Ces établissements représentent une très faible part de l'échantillon de MobiCampus.

L'université est le type d'établissement le plus représenté chez tous les étudiants. Pour autant, les étudiants qui résident hors de l'agglomération fréquentent davantage les universités. 84 % des étudiants hors de l'agglomération sont 84 % à être inscrits à l'université, contre 73 % des étudiants qui résident à Lyon et Villeurbanne et 66 % des étudiants du reste de l'agglomération lyonnaise.

En matière d'offre d'enseignement supérieur, le maillage universitaire permet davantage de logiques de proximité géographique. On suppose donc que les étudiants hors de l'agglomération sont plus présents dans les universités, par le fruit d'un arbitrage en faveur la cohabitation au domicile familial. La localisation hors de l'agglomération ne résulte probablement pas de leur propre choix résidentiel. Le tableau ci-dessous conforte cette hypothèse à partir du type de logement occupé par les étudiants.

Tableau 34 : Répartition des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise en fonction du type de logement occupé

Type de logement	Lyon-Villeurbanne	Reste de l'agglomération	Hors de l'agglomération	Total
Le domicile parental	13%	41%	82%	25%
Un logement dont je suis locataire en colocation	32%	20%	8%	27%
Un logement dont je suis locataire seul(e)/en couple	29%	20%	9%	25%
Une résidence étudiante (hors CROUS) sur le campus de ma formation	9%	7%	0%	7%
Une résidence étudiante privée	9%	7%	1%	8%
Une résidence universitaire CROUS	9%	4%	1%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Sur le plan du logement, les étudiants périurbains occupent des typologies de logement très différentes du reste des étudiants de l'agglomération lyonnaise. Ces étudiants résident essentiellement au domicile parental : 82 % d'entre eux, contre 41 % dans l'agglomération lyonnaise et 13 % pour ceux qui résident à Lyon ou Villeurbanne.

La location dans un logement diffus hors de l'agglomération reste très minoritaire, avec respectivement 8 % des étudiants périurbains en colocation et 9 % seuls ou en couple. Dans le cas d'une décohabitation du domicile familial, une localisation hors de l'agglomération est donc loin d'être privilégiée par les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement supérieur lyonnais.

L'offre de logement dédiée aux étudiants, qu'elle soit privée ou sociale, est le plus souvent située à proximité des établissements d'enseignement supérieur. Elle est donc pratiquement absente chez les étudiants périurbains, tandis qu'elle représente en moyenne 7 % des logements au sein de l'agglomération.

La très forte représentation des étudiants cohabitants au domicile familial en dehors de l'agglomération lyonnaise est également visible à travers la mobilité quotidienne.

Tableau 35 : Parts modales du motif domicile-étude des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise

	Transports en commun	Voiture (seul)	Covoiturage	Marche à pied	Vélo (dont libre-service)	Total
Lyon-Villeurbanne	56%	3%	1%	28%	12%	100%
Reste de l'agglomération	59%	12%	3%	21%	6%	100%
Hors de l'agglomération	72%	26%	2%	0%	0%	100%
Total	58%	7%	1%	24%	9%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Sur le plan de la mobilité quotidienne également, les pratiques des étudiants qui résident hors de l'agglomération diffèrent fortement des étudiants du reste de l'agglomération. L'utilisation de la voiture pour les trajets entre le domicile et le lieu d'étude est révélatrice sur ce point. Peu utilisée en moyenne à 7 %, on constate des disparités fortes avec 3 % des étudiants de Lyon-Villeurbanne contre 26 % de ceux qui résident hors de l'agglomération.

Les transports en commun sont majoritairement utilisés par les étudiants pour se rendre sur leur lieu d'études : 58¨% en moyenne. Pour autant, ils sont nettement plus utilisés par les étudiants qui résident hors de l'agglomération (72 %). Cette plus forte utilisation des transports en commun est constatée en dépit des modes actifs. En moyenne, 24 % des étudiants se rendent sur leurs campus à pied et 9 % en vélo. Ces deux modes de transports sont inexistants chez les étudiants qui résident hors de l'agglomération.

L'absence de pratique des modes actifs chez les étudiants périurbains est vraisemblablement due à l'éloignement de leur lieu de domicile, comme le montre le tableau suivant sur les temps de trajets quotidiens.

Tableau 36 : Temps de trajet des étudiants dans et hors de l'agglomération lyonnaise

	Moins de 15mn	Entre 15 et 30min	Entre 30 et 45min	Entre 45min et 1h	Plus d'1h	Total
Lyon-Villeurbanne	27%	39%	23%	10%	1%	100%
Reste de la Métropole	24%	26%	23%	23%	5%	100%
Hors de la Métropole	2%	5%	14%	42%	38%	100%
Total	24%	33%	22%	16%	5%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

La variable du temps de trajet pour se rendre sur le lieu d'études est très défavorable pour les étudiants périurbains. Ils sont très nettement sous-représentés dans les temps de trajets inférieurs à 45 minutes, et à l'inverse surreprésentés au-delà. Les temps de trajets supérieurs à 1 heure sont par exemple pratiquement inexistants dans les communes centrales (1 % à Lyon et Villeurbanne), peu communs dans le reste de l'agglomération (5 %) mais représentent plus d'un tiers des trajets chez les étudiants qui résident en dehors de l'agglomération (38 %).

Si le temps de trajet est très impacté par la localisation résidentielle, cette variable accentue considérablement la frontière entre l'agglomération lyonnaise et les communes en dehors de celle-ci. Alors que 50 % des étudiants qui résident dans l'agglomération (hors du centre) mettent moins de 30 minutes pour se rendre sur le lieu d'études, c'est le cas pour seulement 7 % des étudiants périurbains. Concernant les temps de trajets plus longs, 23 % des étudiants de l'agglomération ont entre 45 minutes et 1 heure de trajet, contre le double chez les étudiants qui résident hors de l'agglomération.

Le temps de trajet n'est pas neutre dans le mode de vie des étudiants et peut impacter négativement la réussite des études, la possibilité d'accès à un emploi ou encore l'intégration dans un collectif par la participation à des évènements extra-universitaires. L'analyse plus fine de la mobilité quotidienne à travers les entretiens qualitatifs dans la partie suivante va permettre une meilleure compréhension des modes de vie des étudiants périurbains, le poids important de la mobilité dans leurs routines et les arbitrages effectués sur leurs choix résidentiels.

1.3.2. Une mobilité quotidienne entre intermodalité, multimodalité et dépendance à l'automobile

La localisation résidentielle des étudiants, souvent au-delà du réseau de transport en commun urbain, peut expliquer l'usage du train, mais aussi d'un grand nombre de moyens de transport en intermodalité lors de leurs déplacements du quotidien. Le premier extrait d'entretien sur cette thématique de l'intermodalité et de la multimodalité provient d'un échange avec Axel, un étudiant inscrit en L1 de Géographie à Lyon 3 qui a grandi à la Verpillière, commune située à plus de 30 km au sud-est de Lyon.

> « - OK, j'allais demander, qu'est-ce que t'as comme ressources de mobilité finalement ? Tu m'as parlé de ton abonnement TCL. **-** Mon abonnement Vélo'v. Mon vélo. Mes baskets. Après... bientôt une voiture et... voilà. J'ai mon permis depuis le mois de juin. Parce que j'ai passé le permis avant, j'ai fait la conduite accompagnée. Et puis j'ai eu l'opportunité de trouver une voiture. Donc je vais la récupérer incessamment sous peu. - D'accord. Et tu l'auras à Lyon avec toi à ton domicile ? - Ouais, parce que là-haut à Saint-Just, stationnement gratuit. Et puis il y a quand même de la place, donc c'est vraiment pratique, tout ça. Je faisais les trajets en train pour rentrer chez moi. Mais avec les affaires, comme je le fais qu'une fois par semaine, souvent j'ai pas mal d'affaires. Donc la voiture c'est pas mal. Et puis au moins je n'ai pas d'horaires quand je rentre le dimanche soir parce que le train c'est un peu embêtant. Parce qu'on arrive à Perrache, il faut attendre 35 minutes le bus... Et puis, il faut que je me fasse amener à la gare parce que comme j'ai mes affaires, du coup, il faut que mes parents soient disponibles pour aller m'amener à la gare parce que je ne vais pas me trimballer avec 15 kilos d'affaires à pied jusqu'à la gare. Il y a une ligne de bus, mais pas le week-end. Il y en a toutes les demi-heures, ils ne sont pas cadencés avec les trains, enfin... ce n'est pas possible. » Axel, étudiant en L1 de géographie à Lyon 3

Dans cet extrait, l'étudiant compare son accès aux transports en commun depuis qu'il réside à Lyon à son vécu lorsqu'il était plus jeune à la Verpillière. Il mentionne le fait que l'accès aux transports en commun est plus facile à Lyon, et parait avoir de nombreuses ressources de mobilité à disposition ; un abonnement pour les transports en commun, un abonnement pour les vélos en libre-service, un vélo personnel, il pratique la marche à pied et disposera prochainement d'une voiture. Bien que cet étudiant réside dans son propre logement à Lyon, il mentionne le fait de rentrer « chez lui », au domicile parental, tous les week-ends.

Ce retour au domicile des parents est effectué en voiture pour deux raisons principales : bien que le domicile de ses parents soit situé dans une commune qui dispose d'une liaison directe à Lyon, son foyer n'est pas à proximité de la gare. Le fait d'utiliser le train pour ce trajet rendrait l'étudiant encore dépendant de ses parents pour effectuer la dernière partie du trajet jusqu'à son domicile. L'enquêté mentionne également le fait qu'il a des affaires à transporter pendant ce trajet vers le domicile parental du week-end. Le type d'affaires transportées n'est pas mentionné ici, mais l'enquêté trouve qu'il ne rentre pas si souvent chez ses parents : *« comme je le fais qu'une fois par semaine j'ai pas mal d'affaires ».*

On note également l'utilisation d'un vocabulaire assez précis sur les transports dans cet extrait d'entretien. L'enquêté mentionne la fréquence précise du métro (*« un métro toutes les minutes trente »)*, ainsi que la notion de *« cadencement »* entre les bus et les trains. On apprendra dans la suite de l'entretien que l'enquêté est fils de conducteur de métro, et lui-même conducteur de funiculaire à Lyon, ce qui peut expliquer l'usage d'une terminologie précise du transport. Cet usage spécifique du métro est également mentionné dans d'autres entretiens, mais davantage en termes d'intermodalité cette fois.

De nombreux étudiants interrogés et qui résident toujours chez leurs parents dans une commune en dehors de l'agglomération lyonnaise ont des temps de trajets importants où ils enchaînent plusieurs modes de déplacements dans un même trajet vers leur université. L'extrait d'entretien suivant présente une journée type de Quitterie, étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3 qui habite à Thurins dans les monts de Lyonnais.

> « Bah à la fac, du coup quand je commence à 8h, je me lève à 6h et je prends mon bus à 6h34 parce que… je pourrais prendre celui de 6h55 pour arriver à 8h parce qu'il me faut 55 minutes à peu près de temps de trajet, sauf que je sais que dans les métros, après les gens il y en a trop, ils sont bizarres (Rire.) Ils sont… je sais pas comment dire, mais j'ai l'impression que les rames, ce n'est pas les mêmes à 6h, à 7h ou à 7h30. À 7h, il y a moins de monde, donc je crois que je préfère me lever plus tôt et avoir moins de monde dans les métros. Du coup, je prends le bus de 6h36, j'arrive ici, c'est du coup 7h30. Le cours commence à 8h. Après à la fac, il y a beaucoup de pauses de deux, trois, quatre heures. Je sais que le lundi et le jeudi, j'ai quatre heures de pause en plein milieu de la journée, donc parfois on va à la BU. Je m'étais posé la question de rentrer chez moi, mais c'est vrai que non. Du coup souvent, on va à la BU, après on va manger. Au final, ça passe assez vite. […] Donc en fait, même si je suis plus loin qu'au lycée, mes journées, j'arrive mieux à les… je suis moins fatiguée quoi. Même passer du temps dans les transports, je n'ai pas l'impression que ce n'est pas tant une perte de temps que ça parce que je dors. » Quitterie, étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3

Quitterie détaille dans cet extrait les différents modes de transport qu'elle utilise pour se rendre à l'université le matin ainsi que les horaires précis à partir desquels elle organise son trajet. Dans un premier temps elle utilise le bus, dont la fréquence est peu élevée et dont elle connaît par cœur les horaires de passage (06h34 puis 6h55) ce qui laisse présager d'une capacité d'anticipation importante.

En plus d'un temps de trajet important entre son domicile et son lieu d'études, on note une potentielle inadéquation entre les heures de début de cours à l'université et le passage des transports en commun qui pousse Quitterie à quitter son domicile plus tôt et à arriver près de 30 minutes en avance par rapport au début de son cours. L'enquêtée mentionne aussi une différence d'appréciation des modes de transports qu'elle utilise le matin ; si le bus est un endroit familier dans lequel elle dort pendant son trajet, elle préfère éviter l'affluence dans le métro.

Son temps de trajet est parfois peu adapté à son emploi du temps d'étudiante, tant vis-à-vis du début de ses cours que de son organisation dans la journée : elle mentionne de grandes pauses au milieu de la journée durant lesquelles elle reste à l'université pour travailler, mais ne peut rentrer à son domicile. Malgré ces contraintes horaires, Quitterie est relativement satisfaite de la situation dans la mesure où elle ne considère pas ses trajets comme du temps perdu – elle dort dans le bus le matin - et la flexibilité de ses journées lui paraît moins fatigante que pendant la période du lycée où elle avait probablement des amplitudes horaires plus importantes. Les deux extraits d'entretiens évoqués jusqu'à présent mentionnent systématiquement l'usage des transports en commun, ou les notions de multimodalité et intermodalité.

Un autre point clé dans l'analyse des comportements de mobilité quotidienne dans notre panel porte sur le rapport au permis et l'usage quotidien de la voiture.

Parmi tous les étudiants rencontrés dans le cadre de cette étude, tous possédaient un permis de conduire ou bien étaient en cours d'obtention par la conduite accompagnée. Les étudiants interrogés sont actuellement en première année d'étude à l'université, cela signifie qu'ils ont commencé à passer leur permis de conduire avant l'âge de 18 ans. Ce passage quasiment systématique du permis de conduire à partir de l'âge légal a souvent été décrit comme « obligatoire » par ces étudiants d'origines périurbaines. Cette pratique de la conduite est souvent perçue en opposition vis-à-vis d'autres étudiants qui résident davantage en centre urbain : les jeunes « lyonnais » qu'ils côtoient ont tendance à moins passer le permis. L'extrait d'entretien effectué avec Kevin retrace bien ces différents aspects de la motorisation des familles et du passage jeune du permis de conduire en opposition avec d'autres pairs.

> « Et du coup là quand tu me dis que tu prends une voiture, c'est la voiture parentale ? C'est la mienne, donc j'ai commencé à avoir une voiture. Donc j'ai ma petite voiture, ça me permet d'être plus libre en fait. Voilà, j'ai l'impression que c'est un peu un essentiel en fait de tous ceux qui sont nos… dans ce cas, puisqu'au moindre déplacement… voilà. Donc c'est vrai qu'il faut vite beaucoup de voitures en fait, par exemple on a une voiture par personne dans ma famille quoi, c'est… même effrayant, tellement, mais c'est vrai qu'au moindre déplacement et puis pour pas être contraint par rapport aux autres en fait, voilà c'est un peu une obligation. Donc d'ailleurs, même toutes mes connaissances passent le permis le plus vite possible. Ça, c'est assez marrant à voir (Rire.) Alors que je sais que mes amis à Lyon par exemple, ils prennent leur temps, ou ils en ont pas du tout (Rire.) Puisque du coup t'as eu le permis à 18 ans, c'est ça ? J'ai commencé le code à 15 ans et demi, j'ai eu le permis à 17 ans et demi et j'ai pu conduire à partir de 18 ans, du coup, voilà. Donc tout se fait le plus vite possible en fait, avec la conduite accompagnée entre-temps. » Kevin, étudiant en L1 de géographie à Lyon 3

Kevin mentionne le fait que lui et ses amis qui ont grandi dans le périurbain *« tous ceux qui sont dans ce cas »* ont cherché à passer le permis de conduire le plus rapidement possible, si bien qu'il l'a obtenu avant même d'avoir l'âge légal de conduire seul. Cette comparaison entre les jeunes de leurs villages et leurs nouveaux amis à l'université vis-à-vis du permis de conduire revient dans de nombreux entretiens comme cette citation lors d'un échange avec Timéo : *« Et du coup, mes copains dans Lyon en fait ils n'ont pas le permis, ils s'en foutent (Rire.) »*. Le passage du permis est perçu comme un facteur d'autonomie, un sésame obligatoire au même titre que le baccalauréat pour ces jeunes périurbains. À l'inverse, la période avant le passage du permis et l'obtention d'une voiture est souvent synonyme de *« dépendance* », de recours aux parents qui font les *« aller-retour »*, les *« navettes »*, les *« taxis »*. L'organisation familiale autour de la dépose des enfants pour des activités scolaires ou extrascolaires est une thématique abordée lors de note entretien avec Blandine.

> « Alors moi du coup, j'ai pu avoir une voiture sans permis à mes 16 ans. Donc c'est ce qui m'a permis de me déplacer, voilà. Ça, c'était top. Sinon, bah je sais qu'avant, bah c'est les parents qui nous emmenaient, les grands-parents qui faisaient le taxi un peu (Rire.) C'est le cas de le dire. Et donc voilà, c'est vrai que ça, ça m'a vraiment permis de me déplacer, surtout que pour l'équitation, on a beaucoup de matériel à transporter, donc un scooter ça n'aurait pas suffi, et voilà. Donc la voiture sans permis, c'était un bon compromis. » Blandine, étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3

Blandine a justement pu se libérer assez tôt de cette dépendance à sa famille dans ses trajets, car elle a eu une voiture sans permis à partir de 16 ans. Elle justifie l'usage de cette voiture sans permis pour ses trajets extrascolaires majoritairement avec une pratique de l'équitation. Elle mentionne aussi l'éventualité d'avoir eu un scooter (mais ce mode de déplacement est peu adapté à ses contraintes de chargement de matériel), à l'image de nombreux autres jeunes résidant dans des communes périurbaines du panel qui ont fait état de scooters pour se déplacer avant leur majorité. Au-delà de son utilisation de loisirs pendant sa période du lycée, Blandine a apporté sa voiture sans permis à Lyon lors de sa décohabitation du domicile parental à Bonnefamille (une trentaine de kilomètres au sud-est de Lyon) pour sa première année universitaire.

Les deux points abordés à partir de ces quelques entretiens paraissent être deux éléments marquants des comportements de mobilité quotidienne des étudiants périurbains. Les étudiants enquêtés disposent pour la plupart de nombreuses ressources de mobilité. Ils ont été durant leur jeunesse amenés à utiliser différents modes de transports pour se rendre à leurs activités scolaires, extrascolaires ou rendre visite à leurs pairs (bus, marche à pied, vélo). Le passage de la majorité, souvent corrélée à l'obtention du permis de conduire, marque un tournant dans les pratiques de mobilité quotidienne dans la mesure où la voiture est très utilisée ensuite par les étudiants qui la considèrent comme un moyen d'acquérir de l'autonomie.

En revanche, la voiture n'est pas utilisée systématiquement pour les déplacements domicile-études, même pour les étudiants qui résident toujours chez leurs parents en couronne périurbaine de Lyon. Elle peut être conservée pour un usage le week-end – pour rentrer chez ses parents notamment -, tout en préférant l'usage des transports en commun (ou du train en intermodalité) pour se rendre sur le lieu d'études.

1.3.3. Une mobilité contraignante, parfois motif de renoncement

Malgré des temps de trajets quotidiens importants effectués par certains étudiants périurbains pour se rendre sur leur lieu d'études, ceux-ci ne sont pas toujours décrits comme négativement. On peut considérer que ce temps de trajet important peut devenir une contrainte pour les étudiants navetteurs à partir du moment où il est un motif de renoncement à d'autres activités. Les activités auxquelles les étudiants ont été amenés à renoncer en raison de leurs trajets sont essentiellement le travail à temps partiel et les sorties festives.

L'impossibilité de cumuler des navettes avec le domicile parental et un job étudiant est revenue dans l'entretien avec Lena, qui retourne plusieurs fois par semaine chez ses parents à Bourg-en-Bresse malgré un logement proche de l'université.

> « - Au niveau de l'organisation, est-ce que tu travailles, est-ce que tu as un job à côté? - Non, non. Parce que du coup cette organisation de transport à côté me coince vachement. Si je finis à 16h je ne suis pas chez moi avant 18h30 voire plus, ça dépend des trains, mais il y en a que toutes les heures, donc je suis vite coincée suivant l'heure où je tombe. Là-dessus ça me paralyse beaucoup. Après j'y pense un peu, peut-être. Peut-être les autres années, ou pendant les vacances ça peut me permettre de faire un peu la transition pour voir comment c'est jouable. » Lena, étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3

Ici la fréquence de la desserte des trains régionaux revient comme une contrainte forte – cela avait déjà été constaté lors des comparaisons entre les temps de trajets en ville et dans les espaces périurbains précédemment - dans la mesure où elle peut considérablement allonger le temps de trajet des étudiants, et qu'elle rend moins prévisible l'heure d'arrivée au domicile. Lena utilise un champ lexical fort autour de la contrainte : « coince vachement », « coincée », « ça me paralyse ». L'intermodalité de ce trajet entre Lyon et Bourg-en-Bresse est décrite par l'étudiante comme une « organisation », qui nécessite connaissance des horaires et planification à l'avance. Cette situation n'est pas pour autant figée dans la mesure où l'étudiante n'exclut pas de travailler en parallèle de ses études, pendant les vacances scolaires ou bien pendant l'année dans son cursus à venir.

On peut penser que la période de transition décrite par Lena, avec un domicile à proximité de l'université et des trajets vers le domicile familial, peut avoir un impact sur sa projection dans le travail.

L’avancement dans son cursus universitaire l’amènera peut-être à passer plus de temps dans son domicile à Lyon et de diminuer cette contrainte vis-à-vis du travail. Au-delà de la difficulté de cumuler de longs trajets domicile-études et un emploi étudiant, de nombreux enquêtés ont fait part de leurs difficultés et parfois de leurs frustrations à ne pas pouvoir participer à des événements festifs avec leurs pairs.

> « - Est-ce que ça vous a déjà empêché de faire certaines choses ou... ? - Ah ouais, tout le temps. Tout le début de l’année. Bah en fait, vu que je suis en double licence, ça fait une petite promo. Enfin on était 35, enfin genre 30-35. Et en gros, ils disaient : « Ouais, on fait une sortie dans Lyon, on se retrouve à 22 h sur les quais ». Je faisais bah : « Je ne peux pas trop être là, à 22 h sur les quais » (Rire.) Du coup, ouais, c’est… c’était un peu une contrainte au début. - OK. Et du coup, comment vous faisiez ? Vous y alliez juste pas ou vous… ? - Ouais, je n’y allais pas. Je n’y allais pas. » Lucas, étudiant en L1 de Géographie à Lyon 3

Dans cet extrait Lucas évoque l’organisation de sorties spontanées entre des étudiants de sa promotion au début de l’année. Par les « quais », il entend certainement les quais du Rhône à Lyon. Situés proche des universités dans le 7ème arrondissement, ils sont réputés pour être un endroit où les étudiants se retrouvent les soirées d’intégration en plein air. Lucas mentionne pour autant avant cet extrait qu’il s’est senti bien intégré dans cette petite promotion en double licence. Ici c’est une contrainte horaire qui le pousse à renoncer à des sorties avec d’autres étudiants, car il ne dispose pas de transports pour se déplacer jusqu'à Lyon au moment de l’heure du rendez-vous. Lucas réside de manière alternée chez ses deux parents soit à Corbas – commune à la limite sud-est de l’agglomération - soit à Ternay – commune au sud de l’agglomération, en dehors des limites administratives.

Face à ces contraintes de déplacements en fin de journée ou la nuit, les étudiants ont évoqué le fait de s’organiser à l’avance pour dormir chez des amis qui résident à Lyon pour pouvoir participer aux événements festifs. Lucas ne mentionne pas d’organisation spécifique pour participer à ces rendez-vous ; il y renonce complètement. Quitterie, étudiante à Lyon 3, fait part des difficultés qu’elle rencontrait pour sortir à Lyon, sans pour autant renoncer systématiquement à participer aux soirées étudiantes avec sa promotion.

> « Eh bah quand le jeudi soir, il y en a qui font des… des fêtes et que moi je me dis que niveau organisation, c'est toujours un peu compliqué, oui des fois j'ai annulé certaines choses. Et aussi une fois, on n'avait pas annulé, mais on a raté le dernier bus. Enfin on a raté un bus à Gorge de Loup, à 22h30. On se voyait pas attendre une heure avec du coup ma pote, du coup on a dû prendre un autre bus qui nous ramenait qu'à Tassin. Alors du coup, on a dû appeler nos mères après pour qu'on fasse Tassin-Craponne. Là, ça a été… on s'est dit : « ah ouais, c'est vrai que c'est compliqué de vivre à la campagne ». Les gens aussi, ceux de Lyon, ils peuvent des fois faire comprendre que… bah c'est nul. C'est nul de vivre là où on vit parce qu'on a moins de transports qu'eux. Du coup, voilà. Mais sinon, non je ne me suis pas trop sentie contrainte. Quand les métros ils sont bondés, mais je me dis il n'y a pas que moi, il y a tout le monde qui est dans la même situation quand… voilà. Du coup, non, ça va. » Quitterie étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3

De la même manière que Lucas, Quitterie évoque avoir renoncé à des soirées étudiantes en raison de l'organisation nécessaire pour s'y rendre depuis Thurins qu'elle qualifie de « compliquée ». Pour sortir à Lyon, Quitterie utilise le bus et décrit la faible fréquence des lignes sur ces horaires en soirée. Elle décrit un trajet effectué avec une amie qui habite la même commune et se rend également à Lyon pour ses études : trajet qui n'a pas pu aboutir sans l'aide de leurs parents pour regagner leur domicile. Elle-même fait le constat du manque d'accessibilité de son domicile familial, mais cette vision est renforcée par la perception que peuvent avoir ses pairs d'une commune périurbaine comme Thurins. Bien qu'ayant parfois renoncé à des sorties nocturnes à cause des transports, elle met pourtant sa problématique au même niveau d'inconfort que la saturation de transports collectifs urbains comme le métro, ce qui l'amène à reconsidérer sa situation en fin de citation.

1.3.4. Choix résidentiels : arbitrage entre navette et décohabitation

Cette partie aborde les discours des étudiants qui ont mentionné la longueur des temps de trajet, ou leur pénibilité comme un motif de décohabitation du domicile parental. Ces étudiants se projettent dans le fait de trouver un logement plus proche de leur lieu d'étude, ou bien viennent de réaliser un déménagement pour ces raisons. Dans un premier temps on analysera les extraits d'entretiens d'étudiants qui ont déjà décohabité du domicile parental, à l'image de Téotim dont les parents résident à Saint-Martin-en-Haut, une commune située à plus de 30 kilomètres au sud-ouest de Lyon.

> « En ce moment, j'ai un appartement à Lyon. À Lyon, dans le 7ème arrondissement. Parce que bon, c'est vrai que 45 minutes de trajet tous les matins, tous les soirs, ce n'était pas concevable quoi. […] Bah aller sur Lyon, c'est justement pour les études, et parce que les trajets étaient beaucoup trop longs pour pouvoir rentrer chez soi tous les soirs à Saint-Martin-en-Haut. Donc c'est vraiment… comment dire, c'est vraiment pour la simplicité. Parce qu'au moins ça permet de se lever plus tard, de se coucher plus tard. C'est mieux en fait, tout simplement. Et puis comme j'ai beaucoup d'amis de lycée qui sont allés sur Lyon aussi, bah je ne suis pas tout seul en fait. Donc pour moi la question s'est pas vraiment posée quoi, c'était évident d'aller sur Lyon. » Téotim, étudiant en L1 de Géographie à Lyon 2

Dans cet extrait, Téotim présente sa décohabitation pour un appartement à Lyon comme une décision indispensable à partir de son entrée à l'université. Il considère que son temps de trajet quotidien entre le domicile parental et son lieu d'étude n'était pas envisageable dans une perspective de navette quotidienne. Sa localisation actuelle se situe dans un arrondissement réputé pour être étudiant, proche d'une antenne de son université. Au vu de son positionnement dans son cursus, l'essentiel de ses cours se déroule sur un autre campus relativement éloigné de son arrondissement de résidence dans la commune de Bron. Il est donc mention en début de citation d'un temps de trajet *« pas concevable »* à effectuer au quotidien bien qu'il emprunte aujourd'hui les transports en commun pendant plus de 30 minutes pour se rendre sur son Campus à Bron.

Ces temps de trajets sont effectués dans des contextes différents : Saint-Martin-en-Haut est desservi par des bus à faible niveau de fréquence, tandis qu'il peut utiliser des lignes fortes de métro ou de tramway pour se rendre à l'université. La perception totalement différente de ces deux trajets de la part de l'étudiant peut être liée à la représentation des moyens de transport, ou bien au confort de son déplacement dû à la fréquence de passage. Ce choix de décohabitation a également pu être conforté ou motivé par la présence d'un réseau de connaissance à Lyon comme le mentionne l'étudiant « je ne suis pas tout seul ». La décohabitation est souvent décrite par les étudiants comme un moyen de gagner en autonomie, mais aussi comme une composante à part entière de la vie étudiante, notamment sur le plan de la vie sociale. Ce discours est très présent dans l'entretien effectué avec Romain, originaire d'une commune à 60 kilomètres du sud de Lyon.

> « Du coup j'ai emménagé à Lyon dans un appartement… enfin, à Villeurbanne du moins. Puisqu'en fait, on va dire que pour relier Salaise-sur-Sanne à la fac… enfin au campus de Bron, il me fallait une heure et demie aller. Donc du coup en fait l'aller-retour, ça faisait trois heures par jour et moi j'ai dit à mes parents : « oui, j'aurais aimé que la fac, ce soit plus cool, je ne me vois pas me taper les allers-retours. » Puis aussi, je leur ai expliqué que la vie étudiante, j'avais envie un peu d'y goûter, donc d'avoir un appartement, ça permettait d'être un peu plus libre, de faire plus de choses, quoi. Voilà. » Romain, étudiant en L1 de Géographie à Lyon 2

Romain résidait dans une commune bien plus éloignée de Lyon que dans l'extrait précédent, à 1h30 en train de son lieu d'études. Ici, le temps de trajet est également mentionné comme étant important (trois heures par jour), bien qu'il ne soit pas décrit comme aussi inconcevable que dans l'extrait précédent. Pour justifier son projet de décohabitation auprès de ses parents, Romain ne mentionne pas avoir utilisé l'argumentaire du temps de trajet, mais plutôt celui de la liberté et de l'accès à une *« vie étudiante »*. On comprend par cette citation que la décohabitation de Romain a été le fruit d'un arbitrage entre ses parents et lui dans lequel il a évoqué son confort personnel *« plus cool [qu'au lycée] »* en termes de temps de trajet et sa volonté d'être autonome à Lyon. Si certains des étudiants de notre panel ont déjà effectué cette décohabitation du domicile parental, d'autres effectuent toujours des navettes importantes sur le trajet domicile-études bien que la question de la décohabitation ait été abordée.

Chez les étudiants qui ont choisi de rester au domicile parental en commençant des études à Lyon, plusieurs motifs ont été mentionnés dans les entretiens. Des raisons économiques, notamment en raison du prix des logements dans l'agglomération lyonnaise. Un arbitrage économique a alors été effectué par les étudiants et leurs familles entre la location d'un appartement à proximité de l'université et le prix d'abonnements en transports en commun et en train. Un abonnement TER quotidien étant moins onéreux que le coût de la vie à Lyon, certains étudiants ont décidé de rester chez leurs parents. Au-delà de cette contrainte financière, de nombreux étudiants ont également mentionné le fait qu'ils se sentaient bien au domicile parental et qu'ils n'avaient pas envie de décohabiter malgré des temps de trajets parfois importants jusqu'à leur université. L'extrait d'entretien avec Lucas illustre l'attachement au domicile familial dans cet arbitrage du choix résidentiel.

> « Et est-ce que la question s'est posée du coup de déménager à Lyon par exemple, quand tu as su que t'allais faire tes études ici ? Est-ce qu'il y a eu une question par rapport à ton logement ? Non, non pas du tout. J'ai dit, je prendrais le bus. Ça s'est fait simplement, en plus je connaissais déjà les trajets puisque j'avais... il y a un lycée de l'autre côté, enfin juste à côté de l'université, j'y ai passé mon Bac, donc je savais déjà comment y aller. Je savais que ça mettait à peu près une heure, donc je me suis dit : je ne vais pas louer un appartement pour une heure de trajet. Je reste avec ma famille comme ça. » Lucas, étudiant en L1 de Géographie à Lyon 3

Lucas réside dans une commune qui appartient au territoire administratif de la Métropole de Lyon, mais qui se situe à sa limite. Son témoignage a été conservé bien qu'il soit en limite du périmètre choisi, car ses comportements de mobilité quotidienne et notamment son temps de trajet pour se rendre à l'université sont relativement comparables à celui d'autres étudiants qui ne résident pourtant pas dans le périmètre métropolitain. Par les pratiques de mobilité quotidienne de cet étudiant, la notion du territoire administratif de l'agglomération est remise en cause au profit du territoire vécu.

Dans cet extrait, il est aussi question d'un temps de trajet important à l'échelle de l'échantillon d'environ 1h aller pour se rendre sur le lieu d'études. Pourtant, ici cette durée est complètement relativisée par l'étudiant *« je ne vais pas louer un appartement pour une heure de trajet »*.

Lucas avait en effet déjà effectué un trajet relativement proche pour se rendre au lycée les années précédentes. Il évoque donc la connaissance de l'itinéraire, l'habitude d'effectuer cette durée de trajet.

Pour lui ses habitudes ont peu changé : s'il n'avait pas d'appartement individuel au lycée il n'en aura pas non plus à l'université. Il n'y a pas de ruptures dans ses habitudes entre sa vie de lycéen et sa vie de jeune étudiant au quotidien. L'attachement à sa famille apparaît en dernier point de cet extrait, et à de nombreuses reprises au cours de notre échange, Lucas exprime son envie de vivre avec sa famille au moment de ses trajets et son choix de lieux d'études après le bac.

Cet attachement au domicile familial comme un motif de cohabitation malgré des trajets importants relève d'une période de transition propre à l'entrée dans la vie étudiante. Un échange avec Lena illustre cette notion de transition : elle dispose d'un logement individuel, mais ne considère pas avoir décohabité pour autant. L'étudiante confie d'abord avoir eu des problèmes de salubrité et de sécurité dans un logement CROUS qui lui avait été attribué, qui a eu un impact sur le fait de ne pas occuper ce logement à temps plein. Aujourd'hui elle considère que son logement est habitable, mais elle continue pour autant de faire des navettes entre son logement et le domicile parental près de Bourg-en-Bresse à 70 kilomètres de Lyon plusieurs fois par semaine.

> « En fait, j'ai un logement à Paradin. Un logement CROUS. Voilà. Ça c'est assez mal passé au début, j'ai eu des problèmes avec le logement qui était... catastrophique. Vraiment. Et c'était compliqué d'y rester, clairement. Après maintenant j'ai refait en sorte que ça soit viable. Donc vu mon emploi du temps, quand je commence à 8h je gagne clairement à rester ici des fois, parce que sinon ça me fait prendre mon train à on va dire 6h18, donc ça me fait lever à 5h du matin parce que je ne suis pas à Bourg même. Donc pour aller à la gare ça joue. Des fois je reste là, mais sinon je fais vraiment des navettes. D'ici à Bourg. […] Bah là les dernières semaines on avait vraiment un emploi du temps tous les jours à 8h donc je suis restée la semaine. Mais généralement je rentre le lundi parce que j'ai des rendez-vous médicaux pour des problèmes physiques de kiné par exemple, donc du coup c'est vrai que ça m'oblige de faire un aller-retour à peu près par semaine. Et puis après souvent je rentre le lundi et je repars le mardi, et puis je reste jusqu'au jeudi et je repars le vendredi. Enfin c'est un peu... ça change souvent selon l'emploi du temps, en plus là ce semestre il est vraiment jamais le même, donc ça dépend. Deux trois nuits quoi je pense. » Lena, étudiante en L1 de Géographie à Lyon 3

Lena mentionne elle aussi de longs temps de trajet, et elle précise également l'heure du lever dans l'organisation de son déplacement. Elle réside dans une commune située à 10 minutes en voiture de Bourg-en-Bresse, mais elle n'a pas le permis ; ses parents la déposent le matin pour qu'elle puisse prendre le train. Ici, l'appartement que peux occuper Lena à proximité de son université apparaît comme un dernier recours.

Elle effectue régulièrement des trajets entre Lyon et Bourg-en-Bresse pour des raisons médicales, mais elle ne reste pas pour autant systématiquement dans son appartement le reste du temps. Elle reste attachée au domicile parental qu'elle considère comme son logement principal. Cette volonté de se considérer comme cohabitante malgré son statut en transition est autant une volonté personnelle qu'une prise en compte de la volonté de ses parents. Plus tardivement dans l'entretien, au moment d'évoquer le choix d'une ville d'études, elle parle d'un cursus universitaire très spécifique qu'elle avait demandé à Paris. Elle a finalement renoncé à cette formation pour des motifs de débouchés professionnels et de localisation de la formation.

À propos de son choix de trouver une formation plus généraliste à Lyon, elle confie : *« Après pareil c'était un peu trop tôt (pour décohabiter), et puis surtout pour mes parents... Ils ne sont pas très prêts, je crois (Rire) à ça. Moi je me sens prête, mais eux je ne suis pas convaincue. Après il n'y avait pas tant de différence que ça, donc Lyon c'est bien. ».* Cette notion d'attachement affectif au foyer familial est relativement importante dans les discours, pour les étudiants comme pour leurs parents. Cet aspect est probablement lié au fait que les étudiants enquêtés sont en première année à l'université, certains à peine majeurs. Une enquête effectuée avec des étudiants plus avancés dans leur cursus pourrait présenter des résultats bien différents sur ce point.

Cette partie présente les choix résidentiels des étudiants, et notamment l'arbitrage effectué par les étudiants entre le fait de rester chez leurs parents dans un domicile périurbain ou décohabiter pour un logement plus proche de leur lieu d'études. Des situations très contrastées apparaissent au sein du panel. Certains étudiants n'ont pas eu la possibilité de penser à la décohabitation en raison d'arbitrages économiques, quand d'autres ont vu cette solution proposée par leurs parents après avoir eu l'expérience de navettes « fatigantes » auprès de pairs ou d'autres membres de la famille (frère(s), sœur(s)). Au-delà de l'aspect économique, la volonté de décohabitation est un procédé progressif et propre à chacun. Certains évoquent le sentiment de « se sentir prêt », une recherche d'autonomie et de liberté qui irait de pair avec ce qu'ils considèrent être la vie étudiante. À l'inverse, d'autres choisissent d'effectuer quotidiennement des trajets importants pour rester au domicile familial, car ils y sont attachés.

Pour conclure, les pratiques étudiantes sur le territoire lyonnais rejoignent les constats effectués par la littérature scientifique. Les étudiants évoquent eux aussi la dépendance à l'automobile, le passage du permis dès 18 ans et une mobilité souvent contrainte. Les pratiques de logement de ces étudiants sont contrastées.

Ceux restés chez leurs parents sont les plus jeunes, ancrés dans la transition propre au statut d'étudiant, mais manifestent aussi un attachement fort à l'environnement périurbain. Une partie d'entre eux, qui paraissent les moins contraints financièrement, ont décohabité. Pour autant, tous se rejoignent sur un arbitrage effectué en matière de choix résidentiel, souvent lié à une mobilité quotidienne chronophage et sous contraintes. En parallèle de cette marginalité géographique des étudiants, la deuxième partie du chapitre permet de questionner un autre public d'étudiants en marges, cette fois socialement.

2) Étudier en marges : portraits d'étudiants précaires

La deuxième partie du chapitre est consacrée à une autre sous population étudiante en marges : les étudiants socialement en marge. Ce questionnement sur les étudiants précaires est né d'un constat opérationnel. Nos recherches sur les étudiants nous amènent à nous engager dans une association d'aide alimentaire à la sortie du premier confinement en 2020. Suite à des interrogations d'acteurs institutionnels quant aux pratiques étudiantes, médiatisées depuis la crise sanitaire, cet engagement associatif devient aussi un terrain d'enquête.

Les étudiants bénéficiaires de l'aide alimentaire apparaissent en marge de la population étudiante sur le plan social, pour autant ils sont de plus en plus nombreux à solliciter l'association à laquelle nous appartenons. Cette marginalité sociale est donc aujourd'hui probablement révélatrice de conditions de vie étudiante qui se dégradent dans les agglomérations métropolitaines en proie à l'augmentation constante du coût de la vie.

Comme pour les étudiants en marge géographiquement, analyser les profils et les pratiques des étudiants en marge socialement revient à éclairer un angle mort de l'action publique métropolitaine, et plus généralement à considérer certaines vulnérabilités susceptibles d'être généralisables à d'autres profils étudiants. Une revue de la littérature permettra d'envisager les enjeux de la précarité, et plus spécifiquement de la précarité étudiante, puis ces conclusions seront confrontées aux pratiques des étudiants dans l'agglomération lyonnaise.

L'analyse des étudiants précaires de l'agglomération lyonnaise sera effectuée à partir de données quantitatives et des entretiens qualitatifs. On cherchera dans un premier temps à savoir qui sont les étudiants précaires au sein de l'agglomération, à partir de variables sociodémographiques comme le genre et l'âge. Ensuite, nous envisagerons leurs pratiques spatiales, et la manière dont elles peuvent se distinguer du reste de la population étudiante en matière de localisation résidentielle, type de logement occupé et mobilité quotidienne. Enfin, les analyses des entretiens révèleront les facteurs explicatifs de la précarité des étudiants rencontrés. Ces niveaux de contraintes quotidiens sont nécessaires à analyser dans la mesure où ils impactent la réalisation des études. Ces trois éléments permettront de dresser un portrait des étudiants socialement en marge de l'agglomération lyonnaise.

2.1. La précarité étudiante dans la littérature scientifique

Comme pour l'analyse des étudiants en marge géographiquement, nous mobilisons d'abord la littérature scientifique, complétée ensuite par des données locales sur le terrain d'étude. La littérature scientifique traitant de la précarité renvoie à une multiplicité de termes comme la vulnérabilité ou la pauvreté. Il convient de définir ces termes au préalable.

La vulnérabilité est définie par (Thomas, 2008) comme « l'expérience d'une perte d'un élément mesurable de bien-être comme une incapacité à prévoir et à anticiper à l'échelle de quelques jours, semaines ou mois ». D'autres auteurs s'accordent sur cette notion d'état intermédiaire de la vulnérabilité (Castel, 1991), comme un état irrégulier et incertain et qui en fonction d'une rupture dans les modes de vie peut faire exclure les individus vers la précarité (Thomas, 2008).

La précarité est souvent entendue au sens de précarité économique. Elle constitue la réalisation d'une absence de sécurité – quand la vulnérabilité en est la potentialité. Cette absence de sécurité peut intervenir dans différents domaines, dont l'emploi, et impacte les individus dans la réalisation de leurs obligations (sociales, familiales, professionnelles) ou dans la réalisation de leurs droits fondamentaux (Wrezinski, 1987). Or, la précarité peut également être sociale (Franssen, 2011), caractérisée comme une forme de solitude (Pierret, 2013) et perçue comme une expérience de déclin, souvent en lien avec la fragilisation du statut salarial.

La précarité est souvent envisagée comme étant propre aux sociétés industrielles et la conception moderne du travail (Pierret, 2013). Même dans sa définition sociale, le lien au travail reste très fort. Occupant une part importante dans nos sociétés modernes, le travail (sa stabilité, son revenu) doit permettre aux individus de se prémunir des formes de précarité. Les changements dans le monde du travail, rendant ses conditions d'exercices plus incertaines, contribuent à une augmentation de la précarité qui touche toutes les couches de la société et à tous les instants. Si dans certains contextes économiques la précarité du travail peut être envisagée comme une forme de flexibilité (Jamal et Abdallah, 2016) parfois attractive pour les travailleurs, elle reste très péjorativement connotée dans le contexte français. La précarité est donc une notion à la fois universelle et subjective (Pierret, 2013).

Enfin, la pauvreté, également multiforme (Paugam, 2005 ; Loisy, 2000) relève d'un statut plus facilement identifiable et mesurable grâce à des indicateurs (Pierret, 2013). Il existe en France un seuil de pauvreté, défini par l'INSEE comme la moitié du revenu médian.

À partir de ces quelques définitions, on constate que la vulnérabilité est une fragilité potentielle, qui devient précarité quand elle est réalisée, alors que la pauvreté est une catégorie de la population davantage définie statistiquement à partir d'un plafond de ressources. Les populations étudiantes sont donc potentiellement vulnérables dans de nombreux domaines.

L'incapacité à anticiper est souvent une caractéristique économique des étudiants qui pour beaucoup travaillent à temps partiel avec des revenus variables, ou subissent l'interruption des bourses universitaires pendant l'été. Il serait difficile de généraliser la vulnérabilité à toute la population étudiante tant elle est hétérogène, pour autant ce terme caractérise bien l'échantillon de l'enquête menée au Comité de Solidarité Étudiant (CSE).

Le recours régulier à l'aide alimentaire symbolise à la fois une difficulté à anticiper à une échelle temporelle courte et la perte d'un élément mesurable de bien-être (de nécessité) à travers l'alimentation. On considère que par leur méthode de recrutement, les étudiants enquêtés sont tous vulnérables, et que l'analyse des entretiens permettra d'envisager les précarités de chacun.

Si l'on envisage la précarité ou vulnérabilité dans la littérature scientifique, on remarque qu'une partie des travaux scientifiques menés interrogent la vulnérabilité énergétique. L'aspect énergétique peut être crucial dans le système de précarités des individus dans la mesure où ces dépenses alimentent des difficultés sur le plan économique et social (Devalière, 2012).

Pour cette raison, la précarité énergétique est le plus souvent abordée sous le prisme du logement (Charlier et al, 2015), de la mobilité (Meillerand et Nicolas, 2022), ou via le couple mobilité-logement tant ces deux postes représentent des parts importantes dans le budget des ménages modestes (Verry et al, 2017 ; Calvet, 2010 ; Raux et Traisnel 2007 ; Polacchini et Orfeuil, 1999 ; Maresca et Dujin, 2014). Les études menées sur la précarité énergétique des étudiants (Alamel et Santa Bucio, 2021 ; Lamache et al, 2021) pointent également la vulnérabilité de ce public souvent mal-logé en l'absence de dispositifs spécifiques à leurs égards et au non-recours aux aides existantes (démarches complexes, peur de la stigmatisation).

Une partie de la littérature consacrée aux précarités traite de l'alimentation et joue un rôle important dans le positionnement de notre étude à partir d'une association d'aide alimentaire à destination des étudiants. L'aide alimentaire à travers le tissu associatif bénéficie souvent à des individus bénéficiaires des minimas sociaux (César, 2008), mais aussi à des populations dont le statut n'est pas régularisé.

L'aide alimentaire est une des réponses aux problématiques de précarité alimentaire (Paturel, 2019), bien qu'elle ne soit pas la seule. Elle joue un rôle crucial auprès des bénéficiaires : au-delà de la fonction vitale de l'alimentation, celle-ci revêt également un rôle social très fort, dans le contexte français tout particulièrement (Ramel et Boissonnat, 2018).

Le schéma ci-dessous est extrait d'un article de Dominique Paturel, Christophe Toussaint-Soulard et Simon Vonthron intitulé « Diagnostiquer la précarité alimentaire locale » paru en 2019 et synthétise les principaux enjeux en matière de précarité alimentaire chez les populations en situation de précarité économique.

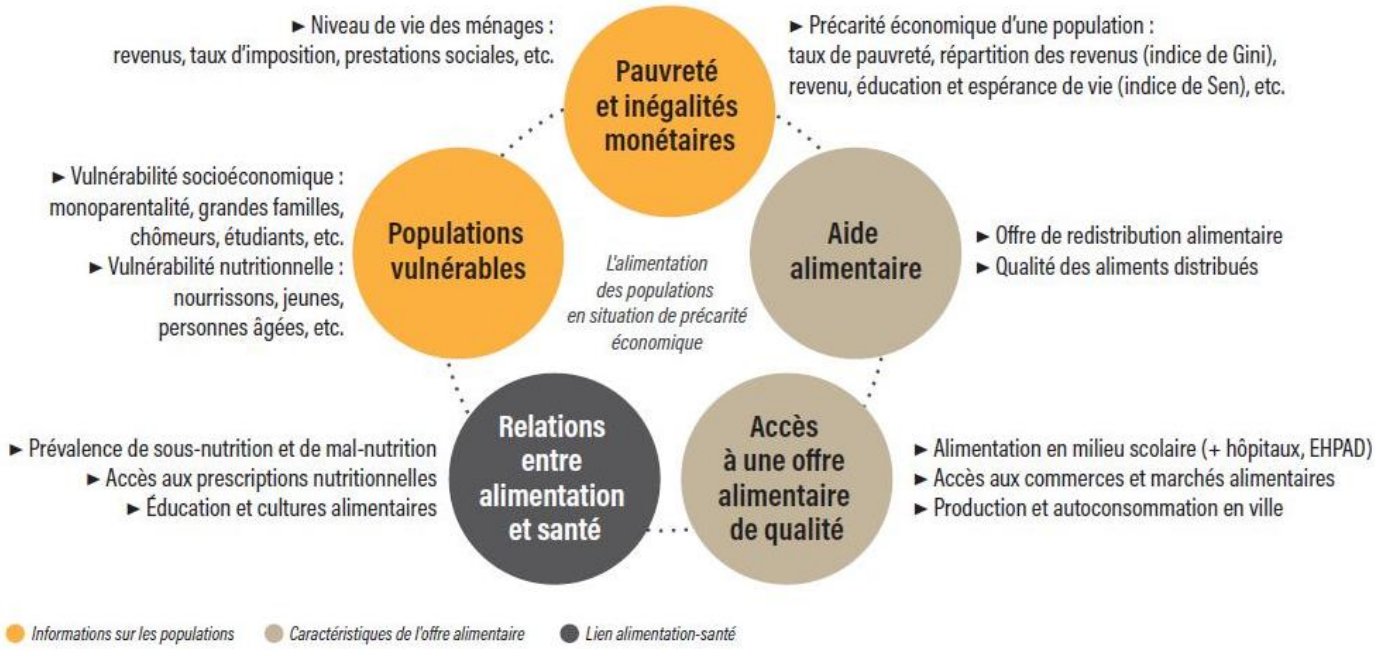

Figure 34 : Dimensions de la précarité alimentaire à l'échelle locale (Paturel et al., 2019)

La précarité alimentaire est axée autour de trois dimensions : les caractéristiques des populations vulnérables (dont font partie des étudiants), les caractéristiques de l'offre alimentaire locale (dont fait partie l'aide alimentaire) et l'éducation à l'alimentation en matière de santé publique. De ce fait, l'entrée de notre étude par l'aide alimentaire devrait permettre d'interroger d'autres aspects potentiellement vulnérables de la vie des populations étudiantes comme leur niveau de vie ou leurs modes de vie.

Revenons à présent sur une partie de la littérature sur les précarités spécifiquement dédiée aux populations étudiantes. De nombreux auteurs ont traité de la précarité étudiante, et cela bien avant la crise sanitaire de 2020 qui a pourtant fait office de catalyseur (Fraipont et Maes, 2021) en amplifiant des problématiques liées à l'emploi étudiant et l'isolement. La précarité étudiante est d'ailleurs souvent décrite comme structurelle et pas conjoncturelle (Fraipont et Maes, 2021 ; Scharpé, 2016).

On évoquera plutôt les précarités étudiantes, tant les conditions de cette population sont multiples, leurs vulnérabilités diverses et les degrés de précarités variables entre les étudiants – de ceux complètement autonomes financièrement à ceux qui résident toujours chez leurs parents (Béguinet, 2013).

Certaines études pointent d'ailleurs que les profils des étudiants les plus précaires ne résident plus chez leurs parents (Vial, 2011), une caractéristique à prendre en compte dans l'identification de cette population statistiquement.

Au-delà de leur multiplicité, quels sont les critères de la précarité étudiante établis par la littérature ? Sophie Béguinet identifie trois dimensions de la précarité chez les étudiants : une précarité économique (travail alimentaire, faible rémunération, contrats précaires et difficulté à assumer ses dépenses), couplée à une précarité sociale (en matière de relations sociales ou familiales) et à une précarité psychologique (avec des risques de stress, d'épuisement et de stigmatisation) (Béguinet, 2013). Benjamin Vial propose lui de quantifier le degré de précarité des étudiants à partir de sept critères (Vial, 2011) :

- Le fait de disposer d'une bourse ;
- Le sentiment de solitude ;
- Une auto-évaluation moyenne de sa santé ;
- Avoir un travail en parallèle de ses études ;
- Renoncer à des soins ;
- Renoncer à des achats de première nécessité ;
- Ne pas toujours manger à sa faim.

Malgré ces critères de description des précarités étudiantes, cette notion reste subjective en fonction des individus. Lors de l'étude de Sophie Béguinet, une grande partie de l'échantillon des étudiants ne se considère pas comme précaire alors qu'ils cumulaient un nombre important de facteurs de risques (Béguinet, 2013). L'évaluation de la précarité de leur condition par les étudiants eux-mêmes est une entrée intéressante à conserver dans le déroulé de l'étude lyonnaise.

Ces critères de précarités étudiantes sont exacerbés chez les étudiants étrangers, dont le budget repose souvent beaucoup plus sur le revenu complémentaire du travail, que sur l'aide familial, ou que sur les aides sociales dont ils bénéficient peu (Dequiré, 2007). Les projets d'études des étudiants internationaux sont souvent des initiatives personnelles, hors des programmes d'échanges universitaires, qui les rendent plus vulnérables à des aléas administratifs.

En plus de l'acceptation dans un établissement à l'étranger, beaucoup rencontrent des problèmes en matière de délivrance de visa (Bolzmann et Guissé, 2017) ou de titre de séjour qui impacte leur arrivée (rentrée décalée, car ils n'ont pas eu leur visa à temps) et leur situation (accès à un logement, à un emploi étudiant sur les territoires).

Dans ces situations fragiles d'étudiants précaires, qu'ils soient internationaux ou non, quelques éléments contribuent au basculement rapide vers des situations de pauvreté comme une rupture familiale, le chômage d'un parent, l'absence d'une bourse ou le retard dans le versement d'une aide publique (Dequiré, 2007).

Les précarités sont chez les individus la concrétisation de situations de vulnérabilité qui peuvent intervenir dans de nombreux domaines. On parle alors de précarité économique, précarité énergétique, précarité en matière de mobilité, précarité du logement, ou encore de précarité alimentaire. Les précarités étudiantes sont souvent un condensé de ces différentes précarités thématiques, et sont étudiées depuis longtemps bien que la crise sanitaire actuelle porte un regard nouveau des acteurs sur ces sujets.

Une des difficultés d'appréhender les précarités étudiantes repose dans le caractère subjectif et multiforme de ces situations. Si ces aspects plus subjectifs peuvent être éclairés par les entretiens qualitatifs réalisés lors de notre étude au CSE, on cherche aussi à identifier des étudiants vulnérables à partir de l'enquête locale MobiCampus.

À partir des définitions issues de la littérature, on considère que les étudiants identifiés à partir de l'enquête MobiCampus sont vulnérables, donc potentiellement précaires. Nous identifierons ces étudiants à partir de critères économiques, et de cohabitation au domicile familial. Ces faibles ressources rendent nécessairement les étudiants vulnérables, sans que nous puissions savoir si cette vulnérabilité est devenue une forme de précarité. Les étudiants rencontrés lors des entretiens qualitatifs seront eux qualifiés de précaires. La précarité alimentaire, critère de recrutement lors des entretiens, est identifiée dans la littérature scientifique comme relevant de deux des sept critères de la précarité étudiante (Vial, 2011).

La sous-partie suivante revient sur les différentes sources de données mobilisées pour notre analyse. Elles seront ensuite analysées dans une troisième sous-partie.

2.2. Données locales sur les étudiants socialement en marges

Dans la partie précédente, la difficulté d'isoler les populations étudiantes par un critère géographique a été constatée, dans des échantillons où les étudiants ne sont pas toujours bien représentés. Il en est de même pour l'identification d'étudiants vulnérables.

Deux sources de données sont pertinentes pour l'étude des étudiants les plus précaires dans l'agglomération lyonnaise : la base de données MobiCampus et des entretiens qualitatifs.

Sur le plan quantitatif, on choisit d'isoler les étudiants déclarant les tranches de revenus les plus bas et qui ne résident pas chez leurs parents à partir de la base MobiCampus. Les étudiants cohabitants ont de fait été exclus de cet échantillon pour plusieurs raisons. D'une part la littérature ne les identifie pas comme les profils les plus précaires (Vial, 2011).

De plus, la question du revenu avait parfois été mal interprétée chez ces populations. Les tranches de revenu les plus hautes correspondent presque systématiquement à des étudiants cohabitants, dont on peut penser qu'ils ont déclaré les ressources de leur foyer familial. D'autre part, certains étudiants cohabitants ne déclarent pratiquement pas de revenus, sans pour autant être dans des situations de fragilités importantes : la prise en charge d'un abonnement de transports en commun ou bien des dépenses du ménage étant prises en compte par leurs parents.

À partir de l'échantillon des données disponibles dans la base de données MobiCampus, on identifie donc 1397 étudiants qui déclarent 450 € de ressources mensuelles au maximum tout en étant décohabitants. On considère que ces étudiants sont donc susceptibles d'être en situation de vulnérabilité économique.

Sur le plan qualitatif, une enquête complémentaire a été menée auprès de publics précaires, de manière complémentaire à l'échantillon déjà construit pour les étudiants périurbains. Une des spécificités de cette enquête menée au CSE à l'hiver 2021-2022 est la prise en compte de la période de la crise sanitaire dans les pratiques étudiantes. Après le confinement du printemps 2020, les discours journalistiques et politiques sur la précarité étudiante ont pris une importance nouvelle, d'où la nécessité d'éclairer les pratiques quotidiennes d'étudiants dans une démarche scientifique.

Le Collectif de Solidarité Étudiante de Lyon[74] est une structure associative créée à l'issue du 1er confinement en mars 2020. Le CSE apporte une aide matérielle aux étudiants avec la distribution d'un panier alimentaire, comprenant aussi des produits d'hygiènes. Livré à domicile pendant le confinement, le CSE est aujourd'hui installé dans un local dans lequel les étudiants viennent chercher leur colis deux fois par mois, après une inscription préalable. Le collectif distribue aujourd'hui 320 paniers à chaque permanence.

Encart 2 - Méthodologie de l'enquête CSE

L'enquête au Collectif de Solidarité Étudiante (CSE) a débuté en novembre 2011. Nous étions déjà engagée dans la structure en tant que bénévole depuis un an et demi quand a commencé l'enquête auprès des étudiants bénéficiaires. Avec l'accord des membres du bureau du collectif, nous avons profité de cette posture de participation observante pour recruter en vue de cette enquête. Au moment de nos permanences dans l'association, nous avons installé un formulaire de contact grâce auquel nous proposons aux étudiants de laisser leurs coordonnées s'ils acceptent de participer.

Le déroulé de cette enquête a été impacté par deux difficultés principales. Dans un premier temps, nous avons gardé à la fois notre posture de bénévole et de chercheuse sur le terrain. Au départ l'association n'étant ouverte aux étudiants qu'une fois par semaine, puis une fois tous les quinze jours. Nous avons profité de ces moments pour participer à la distribution d'aide alimentaire tout en cherchant à recruter des étudiants. Sur un créneau de quelques heures l'après-midi, il s'agissait de maintenir notre activité de bénévolat tout en présentant le projet aux étudiants afin qu'ils acceptent de participer à l'enquête. La deuxième difficulté majeure se situe dans la réalisation des entretiens. La collecte des coordonnées se faisant le plus souvent en notre présence, certains étudiants ont pu se sentir contraints de nous laisser leurs contacts alors qu'ils n'étaient pas réellement intéressés pour effectuer un entretien. Contrairement à d'autres enquêtes de terrain effectuées avec des acteurs professionnels, le taux de réponse entre la sollicitation des étudiants par mail ou téléphone et le nombre d'entretiens réellement effectués a été plus faible, bien qu'il semble en adéquation avec les travaux méthodologiques menés sur les enquêtes en science sociale.

Les étudiants interrogés ont été recrutés avec pour seul critère de bénéficier de l'aide alimentaire apportée par le CSE. Ils résident tous dans la Métropole de Lyon, mais sont inscrits dans différents établissements publics et privés, et sont de différentes nationalités. La grille d'entretien utilisée est également disponible en annexes du manuscrit. On reprend en partie certains éléments de la grille d'entretien utilisée à destination des étudiants périurbains. La grille d'entretien avec les étudiants du CSE portrait sur leur logement, leur mobilité quotidienne, leurs études et activités parallèles, leurs pratiques de consommation et l'impact de la crise sanitaire sur leur vie étudiante.

[74] https://www.cselyon.org/

Les entretiens de l'enquête qualitative menée au CSE ont été réalisés entre novembre 2021 et février 2022. Nous avons rencontré 65 étudiants volontaires pour la réalisation finale de ces 18 entretiens semi-directifs. Nous avons pu contacter des étudiants au minimum tous les quinze jours au moment des permanences du CSE, ce qui explique la durée du terrain relativement importante pour le nombre d'entretiens réalisés. Après un premier contact par mail ou téléphone – en fonction du choix des étudiants – nous leur avons proposé un entretien d'environ une heure au moment et sur le lieu de leur choix. Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participants, puis retranscrits intégralement en vue de l'analyse. Le tableau ci-dessous présente les entretiens réalisés ainsi que les établissements d'enseignement supérieur dans lesquels les étudiants sont inscrits.

Tableau 37 : Synthèse des entretiens réalisés auprès d'étudiants précaires

N°	Enquêté.e	Établissement d'inscription
1	NAIMA	École
2	ZELIHA	Université
3	VALÉRIE	Université
4	ELMA	Université
5	TIFAINE	Université
6	LAORA	Université
7	LOUISA	Université
8	WILFRID	Université
9	ROSINE	Université
10	OWEN	École privée
11	RAPHAËL	Université
12	JULIE	École
13	NAIS	Université
14	SAMY	Université
15	DIANA	Université
16	BILLAL	Grande École
17	MALIK	École privée
18	MOUSSA	Université
19	ARTHUR	Université

2.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants vulnérables

L'analyse des pratiques quotidiennes des étudiants vulnérables est donc abordée à travers des méthodes mixtes : on mobilise des données quantitatives et des entretiens semi-directifs. L'objectif de cette analyse des pratiques quotidiennes des étudiants vulnérables ou précaires est de montrer en quoi elles présentent des spécificités par rapport à la population générale des étudiants.

2.3.1. Statistiques descriptives d'étudiants en vulnérabilité économique

Comme précisé dans la section précédente, ces éléments de statistiques descriptives sont établis à partir d'un échantillon de 1394 individus étudiants qui déclarent moins de 450€ de ressources mensuelles et n'habitent pas chez leurs parents. Au vu de leur revenu déclaré, on considère que ces étudiants sont en situation de vulnérabilité économique. On cherche à décrire les spécificités de ces étudiants les moins dotés économiquement, du point de vue du genre, de l'âge, du type et de la localisation de leur logement.

Du point de vue du genre, on constate que la plupart des individus vulnérables sont des femmes. Parmi cet échantillon réduit, 36 % des étudiants vulnérables sont des hommes contre 64 % de femmes. Le tableau ci-dessous présente la répartition des étudiants vulnérables en fonction de l'âge, par rapport à la population totale des étudiants.

Tableau 38 : Répartition des étudiants vulnérables par tranche d'âge

Âge	18-19 ans	20-21 ans	22-24 ans	25-34 ans	35 ans et +	Total
% d'étudiants vulnérables	22%	35%	30%	13%	0%	100%
% de la population totale des étudiants	22%	30%	27%	18%	3%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Plusieurs différences apparaissent entre les étudiants vulnérables et la population totale des étudiants concernant l'âge. Les étudiants vulnérables sont plus représentés sur les tranches d'âge de 20 à 24 ans. Ils sont moins représentés parmi les étudiants les plus âgés, entre 25 et 34 ans, et aucun étudiant de notre échantillon vulnérable n'a plus de 35 ans.

Le tableau ci-dessous présente les types de logements occupés par les étudiants vulnérables économiquement. Conformément à notre critère de sélection, les étudiants cohabitants ne figurent pas dans l'échantillon. Nous avons comparé le type de logement occupé par les étudiants vulnérables, avec celui de la population totale des étudiants (cohabitants exclus).

Tableau 39 : Type de logement occupé par les étudiants vulnérables

Type de logement	% d'étudiants vulnérables	% de la population totale des étudiants
Un logement dont je suis locataire (en colocation)	31%	35%
Un logement dont je suis locataire (seul(e)/en couple)	25%	31%
Logement en propriété	8%	8%
Résidence de mon établissement	3%	2%
Résidence sur le campus où je suis ma formation	1%	1%
Résidence privée	11%	8%
Résidence CROUS	20%	14%
Total	100%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Chez les étudiants qui déclarent le moins de ressources, le type de logement majoritairement occupé est celui des résidences étudiantes à 44 %. La colocation arrive en deuxième position avec 30 % des étudiants, suivi de la location pour 23 % d'entre eux. La prédominance des résidences étudiantes parmi ces populations est relativement attendue dans la mesure où les étudiants qui disposent du moins de ressources peuvent être logés prioritairement dans les résidences sociales.

Si les taux de location seule et de cohabitation sont relativement comparables sur la population générale des étudiants, la colocation souvent réputée comme un mode d'habitation moins onéreux est davantage représentée chez les étudiants vulnérables. En plus du mode d'habiter, abordons à présent la localisation de ces étudiants dans l'agglomération lyonnaise.

Tableau 40 : Localisation des étudiants vulnérables économiquement dans les zones							
Zone de résidence	Périphérique diffus	Périphérique desservi	Centralité secondaire	Enseignement Supérieur	Centralité loyers	Centralité aménités	Total
% d'étudiants vulnérables	6%	20%	10%	41%	13%	10%	100%
% de la population totale des étudiants	12%	19%	12%	32%	15%	11%	100%
Source : MobiCampus, traitement : Autrice							

Le type de logement occupé par les étudiants les plus vulnérables peut être remis en perspective avec le type de quartier dans lequel résident les étudiants. Notre échantillon est principalement localisé à proximité des établissements d'enseignement supérieur là où la concertation est la plus forte en matière de résidences étudiantes.

Les zones périphériques desservies arrivent en deuxième position avec 20 % des étudiants. Les centralités secondaires, aux loyers élevés et des aménités représentent respectivement 10 %, 13 % et 10 % de la population des étudiants précaires. Les centralités des loyers et des aménités sont fortement caractérisées par un prix des loyers élevés, pour autant les étudiants les plus vulnérables y résident autant que le reste de la population étudiante globale.

Enfin, les étudiants vulnérables sont logés de façon minoritaire dans périphéries diffuses, qui représentent 6 %. Ces territoires périphériques sont en effet beaucoup représentés chez les étudiants cohabitants, ici exclus de cet échantillon.

Cependant, cette répartition montre qu'une partie importante des étudiants les plus précaires qui fréquentent l'enseignement supérieur lyonnais ont effectué un choix de localisation – à mettre au regard de leurs contraintes financières – pour des territoires hors du centre de l'agglomération.

Tableau 41 : Mode de déplacement domicile-études chez les étudiants vulnérables		
Mode de déplacement	% des étudiants vulnérables	% de la population totale des étudiants
Marche à pied	35%	26%
TC	47%	56%
Vélo	11%	10%
Voiture seul.e	4%	6%
Covoiturage	3%	2%
Total	100%	100%
Source : MobiCampus, traitement : Autrice		

Le tableau ci-dessus présente le mode de déplacement principal utilisé par les étudiants vulnérables pour se rendre sur leur lieu d'études. Leur mobilité quotidienne est marquée par une forte utilisation des transports en commun qui représente 47 % au des déplacements vers le lieu d'études. La marche à pied arrive en deuxième position avec 35 % de part modale.

Pour rappel, les transports en commun représentent 56 % des déplacements vers le lieu d'étude dans l'échantillon total de la population, contre 26 % pour la marche à pied. Les pratiques des étudiants précaires se portent donc davantage vers la marche à pied et le vélo que la population générale : 35 % des précaires contre 26 % des étudiants pour la marche à pied.

Une autre différence importante se situe dans l'utilisation de la voiture – mode de transport le plus cher à l'utilisation – utilisée ici par 4 % des étudiants vulnérables contre 6% dans l'échantillon total. Les étudiants les plus pauvres utilisent davantage des modes de transports plus économiques au quotidien (marche à pied, vélo), et nettement moins la voiture.

Enfin il convient de revenir sur la thématique de l'emploi salarié en parallèle des études chez les étudiants les plus vulnérables économiquement. La littérature sur l'emploi salarié des étudiants pointe son impact sur la réussite des études (Béduwé et al., 2017). Occuper un emploi en parallèle de ses études peut également induire des contraintes spécifiques sur les modes de vie des étudiants, notamment sur le plan de la mobilité. Cette première approche statistique sera ensuite approfondie à travers les entretiens.

Dans un premier temps, on constate des similitudes entre les étudiants vulnérables et la population globale des étudiants. Dans les deux cas, 72 % des étudiants n'effectuent aucune activité rémunérée pendant la période universitaire.

Cette question ne permet pas de savoir s'ils n'ont jamais d'activité salariée, ou bien si une activité qu'ils exercent pendant la période estivale leur permet de ne plus travailler pendant l'année. On peut aussi envisager que les étudiants n'aient pas d'activité salariée pendant la période universitaire, car ils bénéficient d'une bourse pour subvenir à leurs besoins. Nous allons donc analyser la fréquence de l'activité rémunérée parmi les 28 % d'étudiants qui déclarent travailler.

Tableau 42 : Fréquence de l'activité rémunérée des étudiants

	% d'étudiants vulnérables	% de la population totale des étudiants
La semaine et le week-end	33%	31%
Uniquement le week-end	27%	29%
En journée la semaine (hors week-end)	23%	20%
En soirée la semaine (hors week-end)	11%	12%
En journée ET en soirée la semaine (hors week-end)	7%	8%
Total des étudiants ayant une activité	100%	100%

Source : MobiCampus, traitement : Autrice

Le tableau ci-dessus présente la répartition de l'activité rémunérée chez les étudiants, en comparant les étudiants vulnérables avec la totalité de la population étudiante. On constate que les étudiants vulnérables sont légèrement plus nombreux à exercer une activité la semaine et le week-end (33 % contre 31 % pour la population totale), ce qui représente probablement le plus d'heures de travail.

Ils sont également plus représentés dans les activités rémunérées la journée en semaine : 23% des étudiants vulnérables contre 20 % des étudiants. Concernant les autres fréquences d'activité, les résultats entre les étudiants vulnérables et la totalité de la population étudiante sont très proches. Au regard des écarts constatés, on peut conclure que le profil des étudiants vulnérables n'est pas caractéristique en matière d'activité rémunérée.

À partir de ces premiers résultats statistiques, plusieurs spécificités des étudiants vulnérables apparaissent. Les étudiants vulnérables ont majoritairement entre 20 et 24 ans, et sont donc situés au milieu de notre échantillon d'âge.

Ils se démarquent par des localisations dans des zones à proximité des lieux d'enseignement supérieur, dans une offre de logement dédiée (sociale ou privée). Concernant la mobilité quotidienne, les étudiants vulnérables privilégient les modes de déplacements les moins couteux. Ils utilisent peu la voiture, moins les transports en commun que les autres étudiants et privilégient les mobilités actives.

Ce premier portrait statistique peut à présent être complété par les entretiens réalisés auprès des étudiants bénéficiaires du CSE. Si les étudiants identifiés dans l'échantillon étaient qualifiés de vulnérables, les étudiants rencontrés au CSE sont eux précaires.

Les entretiens menés avec des étudiants vulnérables seront d'abord abordés par la précarité alimentaire, car il s'agit du motif de recrutement des étudiants dans l'enquête. Cette précarité alimentaire peut être perçue comme révélatrice d'un système de précarités plus large. On considère que les étudiants qui rencontrent des difficultés pour se nourrir ont nécessairement des fragilités dans d'autres domaines comme le logement ou la mobilité. La dernière partie proposera un éclairage spécifique sur l'impact de la crise sanitaire.

2.3.2. La précarité alimentaire comme révélatrice d'un système de précarités

Une fois ce premier portrait statistique de la population établi, la mobilisation d'entretiens permet d'envisager davantage le mode de vie et les parcours des étudiants précaires dans l'agglomération lyonnaise.

Au-delà de la précarité alimentaire, nous avons constaté un ensemble de précarités dans les modes de vie des étudiants (situation administrative, statut relationnel, etc.). L'alimentation permet d'identifier un système de précarités chez ces étudiants.

Bien que la précarité alimentaire ne constitue pas le cœur de l'analyse, il convient de préciser quelques points. Qu'ils soient bénéficiaires de l'aide alimentaire du CSE depuis plusieurs mois ou pour la première fois, tous les étudiants pointent l'importance de ce dispositif dans leur quotidien. Ils ont, pour la grande majorité, connu l'association par des réseaux de connaissances qui étaient déjà bénéficiaires. Une minorité d'entre eux a été orientée vers le CSE via des groupes d'échanges sur les réseaux sociaux.

Si certains étudiants et étudiantes qui vivent seuls considèrent que le panier distribué par l'association est largement suffisant pour plus d'une semaine, d'autres expliquent devoir compléter avec quelques produits frais et protéines animales. Plusieurs étudiants évoquent également l'aspect d'une baisse de leur charge mentale grâce à la distribution alimentaire, qui les sécurise sur le fait d'avoir à manger et leur épargne le fait d'aller faire des courses eux-mêmes. Ce panier distribué a un impact fort sur le budget des étudiants, et leur permet de dépenser leur argent dans d'autres postes de dépenses (petites sorties, achat de viande ponctuel), ou bien simplement de manger à leur faim. L'extrait d'entretien effectué avec Rosine décrit ces arbitrages en matière de budget alimentaire.

> « Comme je disais : « C'est vraiment le budget strict de l'étudiant » (rire). Ça dépend de ce que tu as, en fait (rires). De ce qu'on peut te donner. De ce que tu peux gagner. Voilà. Comme je vais travailler demain, c'est juste la journée de demain, je travaille de 11 heures à 19 heures, et je vais gagner 88 euros. Donc par exemple, après ça, je peux me dire : « Ouais. Je vais me payer une viande de 10 euros, je vais manger. » Donc voilà quoi. Comme je dis, c'est vraiment le budget strict d'un étudiant. C'est plus ou moins ça. Ouais, je me permets parfois, ma petite folie, comme je le dis (rire). »
> Rosine

Rosine vit essentiellement avec le panier alimentaire du CSE qu'elle complète ponctuellement avec de la viande. L'achat de protéines, qui pèsent plus dans son budget, est conditionné à ses revenus. Elle travaille de manière ponctuelle en intérim, et s'achète de la viande quand elle a perçu ces revenus supplémentaires. Elle considère d'ailleurs cet achat comme une *« petite folie »* dans son quotidien. Bénéficiant de peu de ressources, ses recettes et ses dépenses sont calculées à l'euro près.

En complément à ces éléments préliminaires sur la précarité alimentaire, on interroge la perception de leur situation par les étudiants eux-mêmes. Au cours des entretiens, nous avons demandé aux étudiants de se positionner vis-à-vis de ce terme de précarité pour décrire leurs situations. Pour rappel, sept critères ont été identifiés par la littérature dans la caractérisation de la précarité étudiante (Vial, 2011), parmi lesquels avoir une auto-évaluation moyenne de sa santé, renoncer à des achats de première nécessité et ne pas toujours manger à sa faim. La très grande majorité d'entre eux ont effectivement qualifié leur vie étudiant à Lyon comme précaire, comme dans l'extrait d'entretien effectué avec Naima.

> « Oui, je vois que je galère un petit peu. Non, franchement moi, j'ai aucune aide, j'ai rien du tout. Je vois que je suis dans une situation précaire parce que je galère tout le temps. Pour pouvoir mettre à côté pour l'école, pour les charges et tout ça. Et pour pouvoir avoir ça, je suis obligée de travailler même si je suis fatiguée. Je dois travailler le samedi et dimanche, je perds du temps pour pouvoir réviser. Et du temps pour me reposer aussi. Et pour avoir du temps pour nous quoi, psychiquement il faut se reposer un certain moment, sinon le corps et le cerveau ils se fatiguent. On tient, on tient, mais au bout d'un moment c'est vrai, on n'y arrive pas. Quand on est bloqué, on est bloqué. Donc oui, franchement, je n'ai pas d'autres revenus on va dire. En plus ce n'est pas évident quand tu ne trouves pas d'aides. À toi de foncer, de chercher. Mais si tu ne trouves rien du tout, ce n'est pas facile. Pour moi, ce n'est pas facile. Après voilà, je sais que c'est mon choix la formation, je dois assumer, mais… Quand même quoi, ce n'est pas évident. » Naima

Ici, Naima définit la précarité de son statut comme une incapacité de projection chronique dans le futur en vue de ses ressources économiques. Cette définition est identique à celle proposée dans la littérature scientifique (Wrezinski, 1987). Naima mentionne le fait de *« galérer tout le temps »,* et son incapacité à se projeter.

Étudiante infirmière, sa scolarité est payante et mensualisée. Elle ne bénéficie d'aucune aide sociale ni soutien familial, et doit payer 150 € tous les mois pour son école. Son emploi du temps et l'investissement en temps de travail dans ses études ne lui permettent pas de travailler la semaine.

Elle travaille donc à temps partiel tous les week-ends pendant ses jours de repos. Cette situation entraîne chez elle une fatigue physique et psychologique. Cette fatigue et son emploi hebdomadaire impactent sa scolarité : son temps de travail est un temps qui n'est pas consacré à ses études. En reprise d'études, elle mentionne le fait qu'elle doit assumer seule sa formation, car il s'agit d'un choix personnel pour une reconversion qui lui apportera davantage de satisfaction.

Naima évoque le fait qu'elle a cherché un nombre important de ressources et d'aides en nature pour faciliter sa vie étudiante, en vain. La précarité économique de son statut l'oblige également à faire des compromis importants sur son mode de vie. Récemment cambriolée, elle a été traumatisée par l'événement, mais ne peut se résoudre à changer de logement, car elle n'en a pas les moyens.

L'importance du lieu de vie dans l'évaluation de la précarité d'une situation est aussi présente dans le discours de Valérie dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

> « Ah oui ma situation est précaire. Après comme je dis, je ne me plains pas, je ne suis pas quelqu'un qui se plaint, parce que j'ai un toit sur la tête, je mange à ma faim, mais c'est clair que c'est aussi un choix de vie. Le fait d'avoir mis ma vie, sans parler de vie personnelle, mais voilà, ma vie sociale entre parenthèses … C'est clair que oui, financièrement, ce n'était pas top pendant des années. Bon là, j'ai hâte justement de pouvoir avoir un boulot et d'avoir un vrai salaire et de pouvoir me faire plus plaisir. » Valérie

Valérie considère elle aussi que sa situation est précaire au quotidien, mais elle relativise d'entrée sa posture dans la mesure où elle dispose d'un logement décent. Elle occupe le même logement depuis une dizaine d'années, dans lequel elle réside seule à présent, après y avoir vécu avec ses deux enfants en dormant dans le salon. En reprise d'études elle aussi, elle assume le choix d'avoir mis sa vie sociale entre parenthèses le temps de retourner à l'université. Elle n'a pas les moyens de sortir avec ses amis pour boire un verre ou aller au restaurant. Elle vit avec une pension d'adulte handicapée, qui lui a permis de reprendre son cursus, mais ne lui permet pas d'avoir des loisirs hors de ses études.

Cette bourse est stable et pérenne, contrairement aux revenus de Naima, mais permet juste à Valérie de payer son loyer et sa nourriture. Elle était d'ailleurs bénéficiaire des restos du cœur avant de découvrir le CSE. En fin d'études, elle espère vivre avec davantage de moyens prochainement, avec un stage rémunéré et un emploi par la suite.

Comme Valérie, de nombreux étudiants ont expliqué n'effectuer aucune activité en dehors de leurs études et de leur travail rémunéré. Ce renoncement s'explique soit par un manque de moyens, soit par un manque de temps, car tout le temps qui n'est pas dédié à l'étude est consacré au travail rémunéré.

Derrière la précarité alimentaire et la précarité générale du statut des étudiants, une grande précarité relationnelle a souvent été constatée, comme l'évoque Valérie avec un renoncement à sa vie sociale. Cette précarité relationnelle est exacerbée chez les étudiants étrangers qui arrivent souvent dans l'agglomération lyonnaise en n'ayant aucune connaissance sur place. L'extrait d'entretien effectué avec Wilfrid fait état de relations limitées sur le plan personnel.

> « Je n'ai pas beaucoup d'amis en fait… C'est juste quelques amis avec qui je parle de temps en temps, mais ce n'est pas fréquemment. Aussi le fait que je fais « plus vieux » (Rires) que mes collègues à la fac. J'ai 23 ans. J'aurai bientôt 24 ans en décembre, donc c'est cette différence d'âge, ça ne me donne pas trop envie de… Je ne sais pas, de m'intégrer avec beaucoup de monde. Quand j'ai l'occasion, je le fais. Parce qu'en fait, les gens de mon âge ne se trouvent pas où je suis maintenant. Donc je ne rencontre pas beaucoup de monde qui ait mon âge, ou qui font ce que j'aime faire. » Wilfrid

Wilfrid est en études supérieures en France depuis plus d'un an. Il n'a pas entièrement validé sa première année, mais poursuit tout de même son cursus. Déjà diplômé dans son pays d'origine, il a quelques années de plus que la moyenne des étudiants présents dans sa promotion. Il explique de quelle manière ce décalage en matière d'âge, mais aussi de centres d'intérêt, ne l'a pas incité à rencontrer des étudiants dans sa promotion. Il précise qu'il saisit ces opportunités lorsqu'elles se présentent, *« si j'ai l'occasion je le fais »*. À l'image de Wilfrid, de nombreux étudiants internationaux ont très peu, voire pas du tout de relations sociales. Wilfrid garde cependant souvent des relations virtuelles avec ses amis ou sa famille dans son pays d'origine, mais fréquente peu de personnes en dehors de son lieu d'études. La crise sanitaire et l'enseignement à distance ont considérablement impacté ses relations sociales.

Dans les différents extraits d'entretiens mobilisés, les étudiants interrogés ont été recrutés en raison de leur précarité alimentaire. Cette précarité alimentaire a rapidement été englobée dans un système de précarités plus large, avec une précarité sociale et un renoncement aux activités. Cette partie consacrée à la précarité alimentaire permet ainsi de remettre dans une perspective élargie les points plus directement liés au sujet de la thèse, le logement et à la mobilité quotidienne. L'impact de la crise sanitaire sera abordé dans la partie suivante. Le tableau récapitulatif ci-dessous propose une synthèse des principaux éléments mentionnés lors des entretiens.

Prénom	Age	Nation	Etab.	Niveau	Loyer	M²	Mode habitation	Scolarité	TC	Autre mode	Salaire	Bourses	Autres revenus
Elma	26	Serbie	Université	M2	300 €	T5	Colocation	/	25 €	/	600 €	/	aide ponctuelle 500€
Laora	21	Madagascar	Université	M1	300 €	T4	Sous location	/	25 €	/	500 €	/	aie ponctuelle parents
Louisa	22	Madagascar	Université	M1	300 €	12m²	Location	/	25 €	Vélo'v	200-700€	/	aide mensuelle mère 200€
Diana	51	Irak	Université	D	460 €	17m²	CROUS	/	10 €	/	/	180€ APL	aide ponctuelle famille
Naima	35	Tunisie	Ecole	L2	80 €	17m²	Location	1500€/an	10 €	/	400 €	/	/
Owen	18	Gabon	Ecole privée	L1	350 €	20m²	Location	7000€/an	25 €	Vélo'v	600 €	/	/
Raphael	34	Chili	Université	M2	600 €	40m²	Location	250€/an	10 €	Vélo'v	500 €	/	aides pour enfant
Rosine	28	Congo	Université	M2	200 €	9m²	CROUS	/	25 €	/	/	/	aide mensuelle famille 300€
Tifaine	28	Congo	Université	L3	gratuit	chambre	Hébergement	/	tickets	/	150 €	200€/mois bourse d'état	/
Valérie	50	France	Université	M2	400 €	52m²	Location sociale	/	gratuit	/	/	800€ pension invalidité	100€ APL
Wilfried	23	Kenya	Université	L2	gratuit	/	Hébergement	/	25 €	/	500-1600€	/	/
Arthur	20	Maurice	Université	L2	400 €	T5	Colocation	/	25 €	Vélo'v	200 €	88€ APL	aide ponctuelle parents
Billal	25	Maroc	Grande école	M2	400 €	18m²	Location	3700€/an	25 €	/	1 000 €	/	/
Julie	20	France	Ecole	L2	480 €	T3/T4	Location	/	10 €	/	300-500€	105€/mois + 220€APL	200€/mois
Malik	23	Sénégal	Ecole privée	L1	650 €	21m²	Colocation	2900€/an	25 €	/	500 €	180€ APL	ponctuels
Moussa	24	Sénégal	Université	L3	gratuit	75m²	Colocation	260€/an	143 €	/	/	bourse état	économies
Nais	32	France	Université	M2	250 €	T3	Location sociale	2000€/an	/	voiture	/	chomage	aide ponctuelle famille
Samy	20	Algérie	Université	L2	400 €	12m²	Location sociale	/	25 €	/	/	/	économies
Zeliha	25	France	Université	M2	gratuit	T2	Colocation	/	25 €	/	/	/	/

Figure 35 : Synthèse des entretiens réalisés au CSE (Morhain, 2023)

2.3.3. Le logement comme pierre angulaire du système de précarités

Tous les entretiens réalisés pointent le rôle crucial du logement dans les précarités étudiantes. Il constitue le poste de dépense principal du budget des étudiants, dont une grande partie ne dispose pas de logement social ou abordable. Le marché du logement est décrit comme complexe et tendu par les étudiants rencontrés.

Si toutes et tous sont touchés par la pénurie de logements abordables, les étudiants internationaux sont encore une fois d'autant plus fragilisés. L'extrait d'entretien ci-dessous décrit la stratégie de Naima pour sa recherche d'appartement.

> « Et c'est pour ça que quand j'ai décidé de sortir de chez la première dame, j'ai fait le tour des maisons à Vaulx-Village pour trouver une chambre. Je n'ai pas les moyens d'aller voir une agence. Je n'ai pas les moyens, et du coup j'ai décidé de faire le tour, de taper aux portes de tout le monde, de dire que je suis étudiante infirmière. Ouais j'ai fait comme ça. J'ai dit franchement, j'ai rien à cacher, je suis étudiante infirmière. Ça ne fait pas longtemps que je suis ici, je cherche une petite chambre pour m'installer, pour faire mes études. Je ne connais personne et je ne suis pas quelqu'un qui cherche des problèmes et des soucis, voilà. Et c'est comme ça que j'ai trouvé le studio chez la dame. Elle est au courant de ma situation, c'est pour ça donc que je participe, elle me fait pas payer cher juste parce qu'elle sait très bien que je n'ai pas les moyens. » Naima

Naima a utilisé une stratégie directe de porte-à-porte pour trouver un logement étudiant. Disposant de très peu de moyens financiers, elle savait qu'elle était de fait exclue du parcours de recherche classique en passant par une agence immobilière. Après une semaine passée à Lyon pour chercher un logement, elle trouve une chambre chez l'habitant dans un appartement pour 400 € par mois. Sans emploi, elle peine à payer son loyer et demande de l'aide à sa famille dans son pays d'origine, pour qui cela représente une somme très importante. Elle considère que son logement est trop cher et ne se sent pas à l'aise chez elle, et procède ensuite à du porte-à-porte dans le même quartier à Vaulx-en-Velin pour trouver un nouveau logement. Le porte-à-porte lui permet de rencontrer des propriétaires et d'échanger de vive voix sur sa situation.

Elle cherche à rassurer les propriétaires, bien qu'elle dispose de très peu de moyens : *« je ne suis pas quelqu'un qui cherche des problèmes ».* Par cette stratégie de recherche, elle rencontre finalement une femme vivant seule depuis le décès de son mari. Celle-ci accepte de lui louer un garage aménagé et indépendant sur son terrain, en contrepartie du paiement des charges.

D'autres étudiants internationaux mentionnent la difficulté d'accès au marché du logement en raison de nombreuses démarches administratives. La recherche d'un logement nécessite d'être sur place, disponible pour visiter des appartements, de disposer d'un garant, et d'être en capacité de payer sa caution au moment de l'état des lieux. Avoir un logement dans le parc privé nécessite donc un investissement financier important. Raphaël a été confronté à ces difficultés financières au moment de sa recherche de logement à Lyon pour sa famille, comme décrit dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

> « Et ça m'a permis d'avoir le temps pour chercher un logement. À Lyon ce n'est pas simple, tout le monde le dit. Mais au moment où ma femme et ma fille sont arrivées en France, on a passé une semaine où on habitait à six avec une famille d'amis chiliens qui sont étudiants aussi. Donc on a été les six un peu… on était dans un studio … En recherchant tous les jours pour trouver un logement. […] On a eu de la chance parce qu'on a trouvé après une semaine de recherches. J'ai mis mon certificat inscription et c'était suffisant, la seule chose que j'ai dû trouver c'est le garant. Heureusement j'ai de bons amis qui m'ont aidé pour la caution. Et une amie argentine qui habite à Paris m'a servi un peu de garant sans problème. Mais c'est vrai que, sans ça, c'est un peu difficile. » Raphaël

Raphaël est arrivé en France avant sa femme et sa fille dans le but de trouver un logement familial. Il n'est pas parvenu à trouver d'appartement avant leur arrivée, et la famille a été hébergée par des amis sur place en attendant. Ils passent une semaine à six dans un studio. Étant étudiant, Raphaël a dû justifier d'un certificat d'inscription en France et d'un garant pour obtenir un logement. Plus âgé, en reprise d'étude et avec la gestion d'une famille, Raphaël est aussi bien implanté avec un réseau de connaissances. Bien qu'il vienne d'arriver en France, il dispose déjà de relations amicales à Paris et à Lyon, qui l'ont aidé dans sa recherche de logement.

Cette situation bien implantée n'est pas le cas de tous les étudiants rencontrés, à l'image de Laora, pour qui trouver un logement relève davantage d'un projet à moyen terme tant elle a besoin de temps pour réunir les conditions nécessaires à la signature d'un bail.

> « Alors en ce moment, on s'est dit qu'on allait économiser, le temps d'avoir assez, suffisamment pour pouvoir payer les frais d'agence et payer les cautions. Vu que là on est en contrat étudiant à Carrefour Vaulx-en-Velin. Du coup chacun de son côté, on met de l'argent de côté pour pouvoir épargner, en fait pour l'année prochaine du coup. Pour l'année prochaine. (Rires) Pour emménager tous les trois. (Rires). Et où on aura les APL. (Rires) » Laora

Laora est actuellement en sous-location dans un logement, elle n'est donc pas officiellement déclarée. Elle a été surprise dans sa recherche de logement en France, dont elle ne pensait pas qu'elle serait si complexe. Elle avait une connaissance partielle du système de location en et du droit aux aides au logement (APL). Or, en arrivant à Lyon, elle constate la difficulté à trouver des logements disponibles, et considère qu'il lui faut plus de 1 000 € d'économies pour s'installer dans un logement avec deux autres amis originaires du même pays. Faute de solutions, les trois étudiants vivent actuellement dans un appartement de type T4, dont deux chambres sont sous-louées, sans être déclarées par l'occupant principal. Chacun des étudiants paie 300 € mensuel à l'occupant principal, et les deux filles se partagent une chambre.

Laora décrit cette situation comme injuste dans la mesure où ils ne perçoivent pas d'aides au logement – ils ne sont pas déclarés – tandis que l'occupant principal bénéficie d'aides sociales et du versement des « loyers ». De plus, les conditions de sous-locations paraissent abusives sous certains aspects. Laora décrit des contraintes alimentaires en raison de la religion du locataire principal, la nécessité de demander son accord si quelqu'un d'extérieur entre dans le logement ou encore l'exigence que les sous-locataires nettoient l'appartement trois fois par semaine. Au vu de cette situation décrite comme peu confortable, Laora et ses deux amis ont tous trouvé un emploi étudiant, et économisent de l'argent pour pouvoir s'installer en colocation à la rentrée universitaire suivante.

Ces problématiques liées au logement dans le parc privé sont aussi complétées par une difficulté d'accès au parc de logement social étudiant. Plusieurs étudiants relatent avoir fait des demandes de logement social étudiant au CROUS, souvent refusées, à l'image d'Elma.

> « J'ai été refusée pour le logement CROUS à chaque fois. Oui, j'ai été refusée. Trois fois je pense, oui, j'ai été refusée. Il n'y a pas de place, voilà. Trois fois, trois années d'affilée quand même. Une fois j'ai demandé deux fois dans une année… Oui, j'ai été refusée. » Elma

Elma raconte avoir reçu trois réponses négatives pour des demandes de logement social étudiant. Elle a effectué ses demandes pour la rentrée universitaire en septembre, mais aussi en milieu d'année, au moment où certains étudiants partent en stage ou en mobilité universitaire. Toutes ses demandes ont été refusées. Elle souhaite à présent terminer son cursus dans le logement qu'elle occupe en colocation, bien que celui-ci soit dans un état vétuste. Certains étudiants ont aussi vu leurs demandes refusées, avant de finalement obtenir un logement social étudiant comme Rosine.

> « En fait j'ai postulé. J'ai postulé. La première fois où j'ai postulé, je n'ai pas eu de réponse favorable. Et la deuxième fois, ça a marché. Donc chaque fois, je me connectais sur le site pour voir s'il y avait des disponibilités de chambre et je suis tombée une fois comme ça et au pif. Et puis deux jours après, j'ai reçu la réponse favorable. Je n'ai pas choisi vraiment le logement. C'est juste que j'ai vu une chambre disponible et j'ai cliqué. » Rosine

Rosine décrit un premier échec pour une demande de logement CROUS. Elle persévère néanmoins, et consulte très régulièrement le site internet avant de constater qu'une place dans une résidence étudiante s'est libérée. Rosine n'a donc choisi ni son type d'appartement – une chambre de 9m² - ni la localisation de celle-ci, mais a pu bénéficier d'un logement abordable après un premier refus.

D'abord hébergée dans un petit logement suroccupé (trois adultes et un enfant en bas âge dans 54m²), elle a souffert de ne pas disposer d'espace pour étudier sereinement. Elle se projette dans son logement actuel jusqu'à la fin de ses études, tant qu'elle n'aura pas de revenu fixe. Elle décrit passer beaucoup de temps à la bibliothèque universitaire et utilise son appartement pour réviser, cuisiner ou se reposer. Elle s'estime être satisfaite de son espace de vie.

Dans ce contexte de marché immobilier très tendu et de pénurie de logements abordables, plusieurs étudiants rencontrés lors de notre enquête sont également hébergés à titre gratuit, chez des proches ou des connaissances vagues dans la mesure où ils ne peuvent pas se loger par eux-mêmes. Tifaine est hébergée depuis quelques mois chez une personne qu'elle a rencontrée par un de ses précédents colocataires et qu'elle appelle sa tante.

> « Maintenant, il y a une tante qui m'a pris. Donc là, je suis chez la tante, donc je ne suis plus en colocation, je suis chez la tante pour l'instant. Ce n'est pas une tante directe parce que je l'ai connue grâce à l'étudiant qui m'avait contactée, donc c'est la tante de mon ami étudiant. Donc cette tante a vu ma situation que je suis en train de vivre. Elle m'a dit : tu pourras plus payer les loyers et tout, je te prends jusqu'à ce que tu t'en sortes, trouver peut-être un petit job… La tante a sa famille aussi ses enfants, et son mari. C'est une maison. J'ai un espace, oui. J'ai une chambre, une grande chambre, j'ai un bureau là où je peux travailler et tout. Oui, ça se passe bien, je ne compte pas rester pour plusieurs mois, dès que j'aurai peut-être qu'un petit job étudiant, ça pourra me permettre d'être en colocation, partir au moins. » Tifaine

Tifaine était jusqu'ici prise en charge financièrement par son père, qui vient de décéder. Elle était inscrite pour faire ses études en France et logeait dans un appartement en colocation, et se retrouve du jour au lendemain sans aucune ressource financière. Devant cette situation, une connaissance d'un ami a proposé de l'héberger de manière temporaire, en sachant qu'elle ne pourrait plus payer son loyer.

Bien qu'elle n'ait pas de lien direct avec sa logeuse, la description de sa situation par Tifaine parait familière, maternaliste. Elle lui propose : « *Je te prends (en charge ?) Jusqu'à ce que tu t'en sortes* ». Tifaine envisage cet hébergement comme une solution très temporaire, et souhaite s'installer seule ou en colocation dès que son revenu étudiant lui permettra d'être indépendante.

Pour Wilfried également, l'hébergement à titre gratuit est perçu comme temporaire. Il loge chez une connaissance, en échange du paiement symbolique de quelques charges. Ce logement est situé loin de son lieu d'études et de son lieu de travail, mais lui permet d'avoir un espace personnel, ce qu'il ne pouvait pas obtenir au moment de son arrivée à Lyon.

> « Oui. J'habite à Rochetaillée-sur-Saône. Donc ça, c'est vers Neuville. C'est une location en fait. C'est quelqu'un qui était si gentil de me laisser son appartement parce que sa mère est gravement malade, donc elle habite avec elle. Et vu qu'elle a abandonné son appartement, elle m'avait dit : « Bon, écoute, je ne l'utilise pas, vous pouvez payer les charges et on s'entraide ». Donc elle le garde juste au cas où pour elle, mais elle ne l'utilise pas. » Wilfried

Wilfried ne connaissait personne au moment de son arrivée en France pour ses études, mais a progressivement noué des liens à partir de son inscription au CSE. En plus de bénéficier de l'aide alimentaire, il a intégré un programme de parrainage qui vise à favoriser les liens sociaux sur le territoire pour les étudiants internationaux.

Par le programme, il a rencontré une marraine qui l'a d'abord hébergé provisoirement pour quelques semaines, et qui lui a permis de rencontrer la personne qui lui prête son logement aujourd'hui. Wilfried participe à la location en payant quelques charges, mais cet hébergement lui permet de mettre de l'argent de côté pour trouver un logement seul à moyen terme.

Bien qu'il mentionne peu la difficulté des trajets entre son lieu de résidence et son lieu d'études ou de travail, il pense avoir été discriminé dans sa recherche d'un emploi étudiant à cause de son adresse. En utilisant sa propre adresse à Rochetaillée-sur-Saône, il constate dans un premier temps n'avoir eu que des refus lorsqu'il postulait. Pour lui, la situation a radicalement changé lorsqu'il a utilisé l'adresse d'un ami sur ses CV dans sa recherche d'un travail. Bien qu'il ne décrive pas négativement sa situation, il cherche actuellement un logement seul, à Lyon, plus proche de son université.

Les formes d'hébergements des étudiants ne se limitent pas à des situations temporaires auprès de connaissances comme dans les extraits d'entretiens menés avec Tifaine et Wilfried. Zeliha est retournée vivre avec sa mère au moment de l'arrêt de sa bourse CROUS et de son accès au logement social. Elle décrit sa situation dans l'entretien ci-dessous.

> « Actuellement je vis chez ma mère à Villeurbanne. J'étais en résidence étudiante avant. Ça ne fait pas si longtemps en fait. Ça fait un an que je suis chez ma mère comme ça, même pas. Je suis restée six ans dans la résidence étudiante avant. Après, je pouvais plus rester au-delà de six ans. Donc j'ai dû quitter mon logement. En plus, maintenant, je ne suis plus boursière. Donc pour payer le logement, c'est compliqué (rires). Donc en même temps, tout concordait, j'ai envie de dire (rires). J'avais plus de bourses. J'avais fini mes droits de bourse. Donc… enfin ça tombait à pic on va dire (rires). » Zeliha

L'extrait d'entretien mené avec Zeliha illustre un profil hors du cadre réglementaire des bourses étudiantes du CROUS. D'abord inscrite à l'université en médecine, Zeliha a redoublé deux fois sa première année sans parvenir à réussir le concours. Après cette première expérience, elle choisit de se réorienter en lettres modernes, et recommence donc son cursus universitaire depuis la première année. Boursière à un échelon important, Zeliha a pu conserver le logement CROUS qui lui avait été attribué lors de sa première année d'études sur le campus.

Son droit au logement social étudiant ainsi que l'aide financière de sa bourse – dont elle dépendait entièrement – s'arrêtent donc la même année, après six ans d'attribution, bien qu'elle n'ait pas terminé son cursus. Au même moment, sa mère a pris un appartement à Villeurbanne, ce qu'elle considère comme « tomber à pic » vis-à-vis de sa situation. Sans revenu, elle partage un T2 avec sa mère, dont elle occupe la seule chambre.

Comme dans la situation de Zeliha, la difficulté à trouver un logement abordable pousse parfois les étudiants à cohabiter dans des espaces en suroccupation. Au sens de l'INSEE, un logement suroccupé est un logement où vivent deux personnes ou plus dans un espace où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille du ménage (INSEE, 2022)[75]. Pour un statut d'occupation normal, un logement doit être constitué d'une pièce de séjour pour un ménage, ainsi que d'une pièce pour chaque personne du ménage – exception faite pour des personnes seules occupant un studio. Plusieurs étudiants rencontrés ont décrit des situations de suroccupation de leur logement. Malik décrit dans l'extrait suivant comment il vit en colocation dans un studio avec un ami.

> « Mon logement c'est un studio. On partage le logement avec mon frère Sénégalais. C'est un studio de 21m². C'est un petit coin, oui. C'est un peu serré (financièrement), mais en ce moment on attend la CAF pour réduire un peu. […] Le tout, c'est 650€. Et on le divise. Mais ensuite, on paie les abonnements et tout : 20 euros, etc., mais on globalise et on divise tout par deux. - D'accord, OK. Et dans ce studio-là, vous avez un petit coin pour dormir chacun ?- Non, même pas. On a un seul lit. On le partage. Et on a l'espace chacun pour étudier et tout. On a tout chez nous. » Malik

Dans cet entretien, Malik explique avoir dès le début cherché un logement avec un ami sénégalais, qu'il nomme « mon frère ». Pour autant, son logement ne paraît pas être adapté à un usage en colocation. Il s'agit d'un studio dans lequel les deux étudiants disposent d'un seul lit, et dans lequel ils ont aménagé un espace de travail pour chacun.

Cet appartement a été trouvé par le grand frère de Malik : l'étudiant n'a pas été investi dans la démarche de son plein gré. Malgré un statut évident de suroccupation, Malik décrit son appartement comme un lieu de vie agréable dans lequel il dispose de tout le nécessaire selon lui : lit, bureau, télévision et un abonnement pour regarder le football. Les deux étudiants mutualisent tous leurs frais ; logement, alimentation, abonnements et même un abonnement à la salle de sport pour deux. Ils apprécient tous les deux le quartier dans lequel ils résident, et ne se projettent actuellement pas dans un autre logement malgré leurs conditions de vie.

En plus de Malik, deux étudiantes ont décrit vivre à deux dans des chambres au sein de logement en colocation. C'est le cas d'Elma, actuellement seule dans sa chambre, pourtant souvent partagée au sein de sa maison en colocation.

[75] INSEE, *Indice de peuplement des ménages*, [en ligne], https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236, (consulté le 07/02/2023)

> « Oui, oui, c'est une chambre partagée. Chez l'autre fille, Valentine, c'est aussi une chambre partagée, mais elle a demandé à ce que le propriétaire augmente le loyer et comme ça, elle reste seule dans la chambre. Je vais faire la même chose quand je trouverai un travail. » Elma

Elma décrit l'organisation de son domicile : deux chambres de la maison qu'elle occupe sont louées pour deux personnes. Cette suroccupation des chambres est instituée au sein de la colocation, dans la mesure où une autre locataire a demandé à payer plus cher pour être seule. Elma se projette dans cette perspective plus confortable : elle avait mis une partie de sa chambre à louer seulement car elle n'avait pas les moyens de la payer en entier. Elle est actuellement seule dans sa chambre, mais ne paye qu'un loyer simple. Après avoir posté une annonce pour une location, elle a eu quelques visites, mais personne n'a souhaité s'engager, selon elle, car la maison est dans un état vétuste (travaux de réparation à effectuer, problèmes d'humidité).

Pour conclure sur ces différents éléments concernant le logement des étudiants, on constate qu'il s'agit effectivement d'un élément clé dans les précarités étudiantes. Plusieurs extraits d'entretiens pointent des situations difficiles sur le plan matériel ou psychologique.

L'enjeu stratégique du logement étudiant dans les précarités étudiantes repose sur une conjonction de facteurs. Une difficulté d'accès au marché du logement (exacerbée pour les étudiants internationaux) et la difficulté d'accès au marché du logement social étudiant contribuent à un taux d'effort très important pour se loger, donc au développement de formes d'habiter susceptibles d'impacter négativement la vie quotidienne ou la réussite des études.

L'impact de la localisation résidentielle dans l'accès aux études et dans la pratique du territoire a été mis en lumière pour la population étudiante dans l'agglomération lyonnaise. Dans un cadre économique plus contraint chez les étudiants les plus précaires, on peut penser que ces enjeux sont décuplés.

Afin de compléter notre compréhension des pratiques quotidiennes des étudiants précaires, il convient d'envisager la mobilité comme un autre angle de leurs précarités.

2.3.4. Mobilité quotidienne : de forts enjeux économiques et temporels

La mobilité quotidienne est un poste de dépenses important pour les étudiants rencontrés lors de cette enquête. Avec l'aide alimentaire dont ils disposent, les dépenses liées à la mobilité sont le deuxième poste de dépense après le logement. Chez ces profils d'étudiants vulnérables, la mobilité quotidienne représente donc de forts enjeux économiques, et parfois temporels.

Dans un premier temps, les disparités importantes en matière de coût de la mobilité quotidienne chez les publics étudiants seront abordées. Dans un second temps, on reviendra sur des comportements de mobilité parfois contraints, marqués par un usage très fort des transports en commun et un recours moindre à la multimodalité.

Pour aborder le coût de la mobilité quotidienne des étudiants, revenons d'abord sur quelques aspects concernant la tarification sur le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise. La tarification locale des transports en commun est effectuée par critères d'âge, avec un abonnement mensuel à 25€ pour les jeunes de 18 à 25 ans. Les usagers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur peuvent bénéficier de ce tarif jusqu'à 27 ans, sous présentation d'un justificatif. Les étudiants boursiers bénéficient eux d'un tarif solidaire à 10€ par mois.

Comme présenté dans le tableau récapitulatif de la première section des résultats, les étudiants interrogés dans cette enquête complémentaire disposent toutes et tous d'abonnements aux transports en commun (sauf une qui n'est plus abonnée au moment de l'enquête), à des tarifs variants entre la gratuité et 65 € par mois. Les étudiants sont conscients de ces disparités importantes, à l'image du témoignage d'Elma lors de la fin de note entretien.

> « Juste, la chose la plus importante pour moi, c'est que tous les étudiants, il faut qu'on soit égaux. Donc c'est quelque chose de basique, mais déjà les transports, les tarifs ou les abonnements, mais aussi les frais d'inscription. J'espère que ça ne va pas augmenter pour les étudiants les années prochaines. » Elma

Elma pointe une notion d'égalité de traitement entre les étudiants concernant la mobilité quotidienne. La politique tarifaire liée à l'âge exclut de fait une partie des populations étudiantes sur le plan statutaire, car ils ont dépassé la limite d'âge.

Si la tarification adaptée de la mobilité peut être étendue à des étudiants jusqu'à 27 ans, les tarifications spécifiques pour la culture sont valables jusqu'à 25 ans et certaines bourses sont elles aussi limitées par un critère d'âge.

Sur les 19 entretiens réalisés, 8 étudiants ont plus de 26 ans au moment de l'enquête. Ils sont donc exclus d'un grand nombre de tarifications réduites, bien qu'ils soient toujours étudiants. La tarification solidaire à 10 € par mois est quant à elle accessible aux étudiants boursiers. Les étudiants étrangers ne disposant pas de bourses régulières de CROUS, ils sont également exclus de fait de cette tarification.

À toutes ces échelles, il existe une importante différenciation des tarifs en matière de mobilité quotidienne, qui engendre des problématiques de lisibilité et d'inégalités entre les étudiants en fonction de leurs statuts. De nombreux étudiants interrogés dans le cadre de cette enquête ont déclaré payer 65 € pour leur abonnement mensuel de transport, car ils avaient dépassé l'âge de la tarification réduite. Certains ont ensuite pu bénéficier d'autres aides sociales, et donc une évolution de leur abonnement de transport à l'image de Raphaël.

> « Donc à chaque fois on doit prendre le métro pour emmener ma fille à l'école, on a pris l'abonnement pour les enfants. C'est 9.30€ par mois pour les enfants. Et pour nous au moment d'arriver, ça a été super cher parce que j'ai payé les deux premiers mois à 65 euros pour ma femme et moi. Mais à partir du moment où on a reçu l'aide sociale, et on a accédé au tarif de 10 euros par mois. Ça a été un bien considérable, c'est très bien pour nous. D'accord, bon, 10 euros pour chacun, pour le transport, ça va, ça va très bien. » Raphaël

Raphaël est en reprise d'études en France où il est arrivé cette année avec sa femme et sa fille. Tous deux étaient enseignants dans leur pays d'origine où les études supérieures de deuxième grade représentent un coût très élevé. Ils ont donc choisi de poursuivre leur cursus en France, et potentiellement s'y installer plus durablement à l'issue de leurs diplômes.

Au vu de leurs âges respectifs, Raphaël et sa femme ont d'abord bénéficié d'un tarif à 65€ par personne, ce qui représente une part importante de leur budget mensuel. Après quelques mois d'installation en France, et notamment par la scolarisation de leur fille de 8 ans, ils ont appris qu'ils pouvaient bénéficier de différents types d'aides notamment pour la scolarité de leur enfant. Progressivement ils ont donc eu une meilleure connaissance du système français et des droits auxquels ils avaient accès.

Ils décrivent le changement de tarification comme une aide importante, faisant passer leur budget mensuel de transports en commun d'environ 140 € à 30 €. Cet abonnement mensuel aux transports en commun a été nécessaire dès leur arrivée en France, à la fois pour déposer leur fille à l'école – dans un établissement spécialisé dans l'accueil des enfants en français langue étrangère, mais qui ne se trouve pas à proximité de leur domicile – et pour se rendre sur leur lieu d'études sur le campus de Bron tous les deux.

Cette problématique de la tarification et de la connaissance progressive des droits sociaux chez les étudiants étrangers a été soulevée dans de nombreux entretiens, à l'image de cet extrait conduit avec Naima.

> « Oui, j'ai un abonnement. En fait j'ai galéré pour avoir ça parce qu'avant, j'avais la CMU. En fait vu que moi j'ai 35 ans, je ne suis pas étudiante pour eux ici, comme t'as dépassé 24 ans. (Rires) Tu ne fais pas partie des étudiants, donc t'as plus le droit d'avoir des abonnements moins chers. Et du coup avec la CMU, j'avais un abonnement à 10 euros. Mais ils ont enlevé la CMU et je ne sais pas, je ne comprends pas pourquoi, et j'avais des problèmes, j'ai dit : « Mais moi, je ne peux pas payer 65 euros par mois. » Personnellement, déjà je vais souvent chez le docteur donc la CMU, ça m'aidera pour faire mes soins. Et ça m'aidera en parallèle parce que je suis étudiante, j'utilise le bus, le transport en commun, je ne peux pas payer 65 euros par mois. Déjà moi, avec ce que je gagne, j'enlève tout ce que je dois payer et il me reste rien du tout pour le mois. Donc imagine si j'enlève encore plus 65 euros ! » Naima

Naima est également étudiante internationale en reprise d'études. Elle a décidé d'entamer une reconversion après plusieurs années de pratique professionnelle dans son pays d'origine. Ayant déjà de la famille en France, elle a choisi de se former dans le pays, mais ne connaît personne au moment de son arrivée à Lyon. Ayant régulièrement des problèmes de santé, elle a eu connaissance de la Couverture Maladie Universelle (CMU), aujourd'hui Protection Universelle Maladie (PUMA). Du fait du changement récent de sigle, tous les étudiants concernés par cette thématique continuent à utiliser l'acronyme CMU.

Dans cet extrait d'entretien, Naima évoque directement les limites d'âge souvent associées aux tarifications, y compris à la mobilité. Compte tenu de son âge, elle est exclue de la tarification réduite, et bénéficie d'une tarification 26-64 ans à 65 € mensuel. Sa demande auprès de l'assurance maladie pour bénéficier d'une couverture universelle lui permet alors de rentrer dans la tarification solidaire du réseau de transport en commun pour un abonnement à 10 € mensuel. Naima évoque une période où ses droits à l'assurance maladie ont été temporairement suspendus, ce qui a aussi entraîné un changement de sa tarification transport.

Le passage de 10 € à 65 € a des conséquences extrêmement importantes dans les budgets souvent très contraints des étudiants rencontrés. En plus d'une formation universitaire très prenante, Naima travaille tous les week-ends pour pouvoir payer sa scolarité à 150 € par mois. À titre de comparaison, elle consacre 80 € par mois pour son loyer. Le passage d'un abonnement de transport, indispensable à la réalisation de ses études, à 65 € porterait son budget déplacement très proche du niveau de son budget logement.

Les enjeux en matière de tarification statutaire des étudiants pour les transports en commun sont tels que la mobilité peut être synonyme de renoncement à des activités quotidiennes, comme cela a été évoqué lors de notre entretien avec Tifaine.

> « Quand on se déplace, tu dois avoir le ticket de bus ou bien te servir de ta carte et tout, mais la carte, elle me coûte cher. Oui, la carte me coûte cher, donc je n'arrive pas à charger ma carte TCL chaque fin du mois. Donc je prends des tickets, un carnet de tickets et je… si ça finit, j'en reprends, etc. La carte, normalement vu l'âge que j'ai c'est à partir de 65€. Oui, mais ça ne m'arrange pas de payer 65 €. Donc je préfère prendre les tickets à 17 €. Mais c'est un carnet de 10 tickets. […] Normalement, je dois prendre plusieurs carnets de tickets si j'ai l'argent, tu vois. Souvent je ne prends qu'un carnet de dix. - OK, ça marche. Du coup, ça veut dire qu'il y a des fois où tu renonces à te déplacer parce que ne t'as pas de ticket ? - Oui. C'est surtout pour d'autres motifs. Pour l'université, je dois faire attention de ne pas manquer de tickets, parce que les absences je dois les justifier, donc voilà. Mais alors pour aller à l'église, si je n'ai pas de tickets, je reste à la maison. - Tu n'y vas pas, OK… et ça t'arrive souvent ? - Oui. »
> Tifaine

Tifaine évoque le fait de ne pas pouvoir se payer d'abonnement mensuel de transport en commun qui lui reviendrait à 65 €, car elle a 28 ans. N'ayant actuellement plus de revenus depuis le décès récent de son père qui subvenait à ses besoins, chaque euro est compté. Elle est actuellement hébergée à titre gratuit chez une connaissance, mais doit se déplacer quotidiennement en transports en commun pour aller à l'université.

Recharger son abonnement mensuel est un investissement qu'elle ne peut pas assumer en début de mois, raison pour laquelle elle achète des carnets de tickets pour se déplacer. La suite de l'entretien n'est pas claire sur le nombre de carnets qu'elle peut acheter par mois, il est difficile de déduire si cette stratégie est avantageuse économiquement pour Tifaine à l'échelle du mois, ou si elle lui permet simplement d'échelonner le coût de sa mobilité. Or, elle mentionne la gestion de ses déplacements en fonction du nombre de tickets de transports dont elle dispose.

L'université est un motif de déplacement prioritaire : les absences sont contrôlées et impactent sa scolarité. Tifaine évoque cependant ne faire aucune activité et aucun déplacement en dehors de sa scolarité, mis à part aller à l'église le dimanche.

C'est sur ce dernier motif que se porte alors le renoncement aux déplacements. Il lui arrive souvent de ne pas se rendre sur son lieu de culte, car elle ne dispose pas de moyens suffisants pour se déplacer. Plus tard dans la suite de l'entretien, elle évoque en riant le fait que la fraude ne soit pas une option, car elle a trop peur de se faire contrôler et risquer une amende. Sans moyen de contournement possible, le coût de la mobilité quotidienne est un motif de renoncement fréquent à sa seule activité extrascolaire.

Ces différents témoignages sur la mobilité évoquent tous une vulnérabilité quant à la tarification des transports. Une tarification solidaire au coût réduit existe certes depuis plusieurs années, mais les usagers qui en bénéficient disposent également d'autres types d'aides : couverture maladie, réduction des frais de scolarité ou bourse mensuelle du CROUS. Les étudiants interrogés ici donnent à voir des situations en dehors de tous les cadres dédiés à leur statut, qui accumulent les précarités dans différents domaines. On peut parler de cumul des inégalités dans le cas de ces étudiants (Bihr et Pfefferkorn, 2021).

Bien qu'elles aient dépassé les critères d'âges de la tarification étudiante, les personnes rencontrées ont toutes besoin d'un accès aux transports en commun pour se rendre sur leur lieu d'études, et disposent des mêmes caractéristiques financières que de nombreux étudiants de moins de 26 ans (emploi à temps partiel, difficulté de concilier emploi et études, revenus faibles et peu réguliers). Elles sont aussi davantage confrontées à des problématiques particulières : gestion d'un foyer, responsabilité d'un enfant, problèmes de santé plus fréquents, etc. du fait de leur âge.

Cette partie a jusqu'ici été consacrée aux enjeux économiques de l'accès la mobilité quotidienne. Or, plusieurs étudiants interrogés ont aussi face à des temps de transports importants au quotidien, souvent lié à l'absence d'une solution de logement satisfaisante à proximité de leur lieu d'études.

Il convient à présent de revenir sur ces profils d'étudiants aux mobilités longues et contraignantes.

Le premier extrait d'entretien est celui de Malik, étudiant international arrivé en France depuis quelques mois au moment de notre rencontre. Il évoque son arrivée à Lyon, et les allers-retours qu'il a effectués entre son lieu d'études et le domicile de son frère à Villefranche-sur-Saône.

> « Non, au début, j'ai fait des aller-retour à Villefranche. C'était trop dur. Je me réveillais à cinq heures du matin pour arriver ici. Puisque la durée entre Villefranche et ici c'est une heure de bus. Une heure de bus. Je me réveille à cinq heures pour me préparer, prendre mon petit-déj et pour venir. Avec mes horaires, mon emploi du temps, j'arrivais à 19 heures à Villefranche. Et parfois j'ai dû attendre le bus presque une heure. J'arrivais à la maison à 21 heures. C'est pour cela, quand j'ai trouvé un logement ici, ça m'a un peu arrangé. Ça m'a plu. » Malik

Malik suit une formation dans une école privée, dans la continuité du parcours universitaire initié dans son pays d'origine. La présence de son grand frère à proximité de Lyon a contribué à son choix de formation. Il représente une aide sur place au moment de son installation et joue le rôle de garant de Malik auprès de leurs parents.

Malik est arrivé tardivement dans l'année universitaire à cause d'un problème de visa, et s'est installé provisoirement chez son frère et sa famille qui résident à Villefranche-sur-Saône. Il dispose d'un abonnement de transports en commun payé par son frère pour la rentrée, et effectue donc les allers-retours en bus. Il décrit les trajets comme longs et fatigants, avec une amplitude horaire difficile à gérer en plus du contexte de l'arrivée dans un nouveau pays et d'une nouvelle formation. Bien qu'il n'ait pas été très actif dans sa recherche d'un logement, Malik décrit l'opportunité trouvée par son frère comme une libération dans l'organisation de sa vie quotidienne.

Un autre étudiant international rencontré s'inscrit dans une dynamique de mobilité longue distance avec des trajets quotidiens entre Lyon et Valence. L'extrait d'entretien ci-dessous présente le quotidien de Moussa, qui étudie dans une université lyonnaise, mais réside à Valence pour des motifs familiaux. Il y décrit ses trajets quotidiens en train et les aléas qui peuvent survenir.

> « Les trajets, c'est parfois un peu difficile. Des fois tu es obligé de rater certains cours, parce qu'il y a des perturbations au niveau du trafic. Par exemple si tu as un cours à 8h. Tu es obligé de prendre le train de 6 h 25. Pour arriver à la Part-Dieu à 7 h 30. Et pour rejoindre le campus, il faut encore à peu près 30 minutes. Ce qui fait que tu arrives toujours en retard. Dès le début j'ai expliqué ça à mes profs. Par rapport au retard, parce que je ne pouvais pas me permettre de venir chaque jour en retard. Chaque jour, entrer dans la salle au moment où les gens sont en train de faire cours. Les profs n'auraient pas compris, c'est pour cela que je leur ai expliqué avant. Ils m'ont dit que ce n'était pas grave. Et le trajet parfois, il y a des perturbations du trafic, tu viens parce que tu devais prendre le train, mais il y a plus de train, tu es obligé de prendre le bus. Et pour le bus, oh, c'est la galère. Le train dure 1h10 de trajet. Et si tu prends le bus, tu fais quatre heures de route ! » Moussa

Moussa a habité à Valence dès son arrivée à l'université à Lyon, car il avait indiqué une de ses cousines – qu'il appelle *« ma sœur »* – comme personne garante de son logement pour obtenir son visa. Il a d'abord effectué les trajets quotidiens dans une projection temporaire avant de trouver un logement. Au moment de la signature du bail d'un logement qu'il avait trouvé à Lyon, il se ravise finalement pour accepter la proposition de sa sœur, heureuse d'habiter avec lui, et souhaitait rendre la situation pérenne.

Malgré le poids de la mobilité quotidienne qu'il connaît déjà, il accepte, car il apprécie lui aussi cette cellule familiale reconstituée à Valence loin de leur pays d'origine. Moussa évolue dans une sphère familiale patriarcale où sa sœur subvient à ses besoins, tant sur le plan matériel qu'économique. Elle gère le foyer et leur budget à condition que Moussa fasse les allers-retours et se concentre sur la réussite de ses études.

Dans la description de ses trajets, Moussa pointe la nécessité de se lever tôt et de toujours anticiper ses trajets, ce qui génère chez lui une certaine fatigue. Des perturbations de trafics peuvent arriver comme dans l'extrait d'entretien, ou bien des changements d'emplois du temps à l'université : il se doit d'être flexible. Pour autant, il ne décrit pas ses trajets de manière négative, dans la mesure où il les envisage comme du temps utile pour se consacrer à ses études. Après avoir passé deux heures par jour à réviser ses cours dans le train, il peut se détendre chez lui à son retour.

Au-delà de ces deux exemples qui présentent des distances importantes, certains étudiants font face à des conditions de déplacements chronophages en raison d'une mauvaise desserte, comme dans cet extrait d'entretien effectué avec Louisa.

> « Enfin depuis je n'ai pas changé de logement. Depuis cinq ans, oui. Malgré le fait que ça soit mal desservi. J'aime bien le paysage. Enfin c'est très proche de la nature et du coup, je me suis dit : « Bon ben je vais quand même rester ici. » Et c'est quand même proche de Lyon. » Louisa

Louisa réside à Sainte-Foy-lès-Lyon, une commune de la Métropole de Lyon qui n'est pas desservie par des modes de transports structurants. Bien qu'elle soit à proximité géographique de son lieu d'enseignement, son logement est mal desservi par l'offre en transports en commun. Cette desserte ne parait pas être un frein pour ses déplacements domicile-études, ils le sont en revanche pour sa mobilité le soir et le week-end.

Malgré des contraintes dans sa volonté de se déplacer, Louisa n'a pas changé de logement et s'y projette jusqu'à la fin de ses études. Elle décrit apprécier particulièrement le paysage et son cadre de vie à proximité d'espaces de nature dans lesquels elle effectue une partie de ses loisirs : balades, randonnées. Elle laisse à penser que la mobilité, contrainte légère au quotidien, ne suffit pas à remettre en cause son choix résidentiel. Comme tous les étudiants interrogés, Louisa a mentionné un marché du logement très contraint à Lyon et a trouvé son logement dans le parc social par l'intermédiaire d'un oncle sur place.

On constate à travers ces différents extraits d'entretiens les enjeux forts de la mobilité quotidienne des étudiants en matière économique et parfois temporelle. Les enjeux de lisibilité et d'égalité dans la tarification des mobilités quotidiennes sont exacerbés chez les publics précaires. Or, ces mêmes enjeux sont généralisables à la population étudiante entière, qui pour une grande partie se trouve dans une situation d'incertitude économique à cause de la variabilité de leurs revenus.

À l'image de la contestation lors de la baisse des APL – de 5 € par mois - dont de nombreux étudiants sont bénéficiaires, annoncé par Emmanuel Macron en 2017, le changement d'une tarification ou de l'attribution d'une aide sociale a un impact immédiat sur les populations les plus pauvres. Au risque parfois de basculer de la vulnérabilité à la précarité. Comme constaté dans le chapitre 1 dans la revue de la littérature sur les étudiants, l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 a pu également conforter des fragilités déjà présentes chez les publics étudiants. Une dernière partie sera consacrée à l'impact de la crise sanitaire sur les populations spécifiques de notre enquête.

2.3.5. Impact de la crise sanitaire sur les étudiants les plus précaires

La crise sanitaire a eu un impact fort sur les populations étudiantes qui ont été particulièrement médiatisées pendant cette période. La première étude menée dans le cadre de POPSU sur les étudiants périurbains n'a pas permis de saisir complètement l'impact de la crise sanitaire sur le quotidien des étudiants. Cette enquête auprès des étudiants périurbains a été menée entre le confinement et la rentrée universitaire suivante ; des questions spécifiques à la crise sanitaire n'ont pas été ajoutées pour maintenir une cohérence entre les deux périodes d'enquêtes. En revanche, cette thématique a été largement abordée lors des entretiens avec les étudiants les plus vulnérables.

Dans un premier temps, la crise sanitaire a eu un impact fort sur le déroulement de la scolarité des étudiants, particulièrement pour les étudiants étrangers qui commençaient leur cursus en France. Sur les 19 étudiants interrogés, 4 ont redoublé une année universitaire à cette période, alors qu'ils avaient des parcours sans difficulté jusqu'alors. Le déroulé des enseignements en distanciel a d'autant plus fortement impacté les étudiants étrangers. Ils étaient en période d'apprentissage de la langue et de la culture, le plus souvent isolés et sans relations dans le pays d'accueil.

L'extrait d'entretien ci-dessous présente l'arrivée de Rosine en France et l'impact que le déroulé des cours en distanciel a eu sur sa scolarité.

> « J'ai commencé les cours et un mois après on est passé en distanciel. Je ne connaissais encore personne. Avec le froid aussi, tu apprends un peu les habitudes, comment se couvrir, tout ça. Et on est passé à distanciel (rires). C'était compliqué pour moi. Je peux dire ça m'a impacté. Je peux dire la Covid-19 a impacté mon cursus. J'ai redoublé mon année. Pour moi, c'est un impact. C'est la première fois. Donc c'est vraiment une nouvelle qui m'a cassé, ça a changé ma façon de voir les choses. Et le fait de basculer à distance, ça m'a beaucoup impacté. Les cours derrière l'ordinateur. Oh là là ! Il fallait se connecter et apprendre vraiment comment est-ce qu'on se connecte sur Zoom. Les gens m'ont dit : « Mais celle-là, elle revenait du village. » Mais c'est la vérité en fait (rires). Oui. Ça a été très difficile pour moi. […] Mais apprendre, enfin faire des cours à la maison derrière un ordinateur, ouf ! C'était quand même difficile. Et il y avait des cours je ne comprenais pas. Et… j'étais toujours bloquée. Je me disais : « Comment est-ce que je vais poser la question ? » Tout le monde m'entend là ? Ouf ! Je vais cliquer, je vais ouvrir le micro, qu'est-ce que je vais dire ? Est-ce que la phrase sera bien construite ? Donc il y avait tout ça en fait. » Rosine

Lors de notre entretien, Rosine évoque des apprentissages multiples au moment de son arrivée en France, une situation complexe qui a été amplifiée par l'enseignement à distance. Elle loge à cette période dans un appartement de 50m² avec une tante, une cousine et un enfant en bas âge. Elle ne dispose pas d'un espace personnel où travailler, et se sent plus à l'aise en se rendant à l'université, mais doit suivre des cours à distance dès le début de son cursus.

En plus de l'apprentissage de nouvelles disciplines académiques, elle mentionne la difficulté du climat – elle n'a jamais vécu d'hiver en Europe – et l'adaptation technologique nécessaire à la visioconférence. Elle doit également assimiler de nouvelles règles au sein de son foyer qu'elle considère comme étant propre à la France, comme l'adaptation de ses activités en fonction de celles des autres, et modes de vie dans une grande ville.

Rapidement, Rosine se trouve en situation d'échec à l'université alors qu'elle avait pour projet de poursuivre son cursus en thèse après son diplôme. Ses ambitions sont un moment questionnées, et elle se projette à nouveau après un temps d'adaptation. Une fois qu'elle a changé de logement pour un environnement propice au travail, elle redouble finalement son année universitaire, mais reprend confiance en son projet avec le soutien de différents professeurs. Après un an en France, elle parait avoir dépassé ces premières difficultés et aborde aujourd'hui ses études avec plus de légitimité. Elle est plus à l'aise dans sa prise de parole en public, dans son projet universitaire ambitieux, et dans son droit de questionner les professeurs et ses collègues en cas d'incompréhension.

L'enseignement à distance lors de la crise sanitaire a aussi exacerbé le sentiment de solitude et d'isolement chez certains étudiants, spécifiquement chez les étudiants étrangers qui ne disposent pas de contacts à Lyon ou en France. L'extrait d'entretien ci-dessous effectué avec Laora illustre ce sentiment d'isolement à travers l'appréhension du contexte sanitaire en France.

> « Oui, tu vois il y a deux semaines, je toussais beaucoup. Mais vraiment beaucoup, je n'ai jamais toussé comme ce que j'avais eu il y a deux semaines, j'avais peur d'avoir chopé le Covid. Et j'ai acheté plein de médicaments à la pharmacie, mais finalement, c'est parti. Mais en fait, il y a mon corps qui s'adaptait encore au froid c'était pour ça. Et après, si je tombais malade, j'ai peur, écoute, oui j'ai toujours peur. (Rires) Je n'ai pas envie d'avoir ça, même si on a la sécurité sociale, c'est ça ? Ça reste tout le temps dans ma tête que je suis dans un pays étranger. Qui va aller me préparer à manger si je suis à l'hôpital ? Qui va venir prendre soin de moi, enfin me rapporter mes vêtements et tout ça ? Qu'est-ce que mes parents vont dire ? Si jamais, j'ai la forme grave, est-ce que je vais mourir ou pas ? Et si je meurs, comment mon corps va aller à Madagascar ? (Rires) C'est… Oui, ça m'angoisse. » Laora

Laora vient elle aussi d'un pays où elle n'a pas été confrontée au froid l'hiver, ce qui lui a notamment posé des problèmes en matière d'équipements chauds. Ici, elle décrit son angoisse à un moment où elle pense avoir attrapé un virus. Bien qu'elle ait déjà eu d'autres expériences d'études à l'étranger et qu'elle ait été vaccinée, le fait de résider dans un pays étranger est une situation instable vis-à-vis de la gestion de sa santé. Les démarches lui paraissent plus complexes, elle les connait mal et se réfère davantage aux médecines traditionnelles utilisées dans son pays d'origine. La crise sanitaire et le confinement exacerbent le fait qu'elle soit seule en France, sans sa famille, bien qu'elle réside en colocation. On note une angoisse importante vis-à-vis de la maladie, et un décalage entre son état de santé actuel – elle tousse beaucoup – et ses inquiétudes pour le futur – la mort et le rapatriement de son corps dans son pays d'origine.

Cette forte inquiétude vis-à-vis de la maladie et du contexte a été évoquée lors de notre entretien avec Diana ci-dessous. Au moment de la réalisation de notre entretien, elle avait évoqué dans ses disponibilités le fait de ne pas pouvoir sortir tous les jours.

> « C'est lié à la COVID, parce que quand je sors (Rires), j'ai tout un protocole. J'ai des habitudes. Je me lave. Je lave tout. Je nettoie tout. Je désinfecte tout. Donc j'ai fait tout le nécessaire pour rester en vie. (Rires) Je ne peux pas faire ça chaque jour. Si je sors, je fais tout ça. Non. Je me fatigue comme ça. Mais je peux sortir tous les deux jours. J'accumule les rendez-vous et je les fais tous dans le même jour. C'est selon… Ça dépend, oui. Ça dépend, c'est deux fois par semaine oui, trois fois peut-être. Si c'est nécessaire. Si ce n'est pas nécessaire, non, je peux attendre. » Diana

Diana explique au début de l'entretien qu'elle a une santé fragile et qu'elle a déjà eu des complications suite à des maladies en apparence bénignes. Elle n'est pas sortie de son studio pendant plus de 100 jours au début de la pandémie. Elle évoque également la mort au moment de notre échange, étant persuadée qu'elle succombera au covid si elle l'attrape.

Elle explique ensuite ses précautions vis-à-vis du contexte sanitaire qu'elle décrit comme un « protocole », complexe et répétitif. En plus de la superposition de deux masques sur son visage, elle se lave après chaque sortie à l'extérieur, lave intégralement ses vêtements et désinfecte son appartement. Ce procédé lui prend plusieurs heures au total, c'est pourquoi elle ne souhaite pas le faire tous les jours. L'organisation de ses sorties prend en compte son protocole sanitaire : elle regroupe ses rendez-vous médicaux, ou bien ses passages à la bibliothèque sur une seule journée pour lui permettre de ne sortir que deux jours par semaine.

La crise sanitaire a impacté les étudiants dans leurs conditions de vie, souvent en diminuant leurs ressources. C'est le cas d'Elma, qui a rencontré plusieurs difficultés dans sa recherche de temps partiel depuis le début du Covid. Elle a toujours travaillé en parallèle de ses études, dans des domaines variés : vente, restauration, interprétariat. La crise sanitaire a conduit à une précarisation de ses emplois étudiants. Embauchée dans un premier temps pour une durée déterminée avec promesse de pérennisation, plusieurs de ses contrats ont été arrêtés en raison d'un manque de visibilité de ses employeurs.

Ayant besoin de revenus constants pour continuer à étudier en France, Elma s'est donc relancée plusieurs fois dans une nouvelle démarche d'emploi à temps partiel. Cette absence de revenus complémentaires par le travail a impacté durablement son mode de vie étudiant, bien qu'elle explique dans l'extrait d'entretien ne pas avoir voulu évoquer ce sujet avec sa famille.

> « Oui, j'ai une sœur qui travaille, et ma mère est en retraite et j'ai toujours essayé de ne pas parler de mes problèmes, je n'ai pas envie qu'elles soient inquiètes pour moi. Pas beaucoup, vraiment. Je garde ça pour moi parce que je n'ai pas envie qu'elles pensent que je suis dans le besoin, tu vois ? Oui, c'est dur, mais de l'autre côté, j'avais eu des aides du Crous, des aides comme ça. Donc ça t'aide un peu de minimiser quoi. Si c'était à un moment je savais plus où je suis je dirais à ma sœur : « Écoute, en ce moment c'est trop difficile pour moi, est-ce que tu peux m'aider ? » Mais moi, jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu ce moment de besoin de le dire, elle sait que je n'ai pas de travail, mais j'ai toujours dit : ne t'inquiète pas, je vais bien, tout va bien, je vais trouver.» Elma

Elma explique que sa mère et sa sœur savent qu'elle ne dispose pas de travail actuellement, mais ne veut pour autant pas entrer dans les détails de sa situation pour ne pas les inquiéter. Elle les identifie pourtant comme des personnes ressources si besoin, mais considère qu'elle a pu gérer seule sa situation jusque-là.

Sur le plan du travail, il a parfois été difficile de trouver un nouvel emploi au moment de la rupture d'un contrat. Bien qu'elle ne soit pas boursière, Elma a pu effectuer une demande d'aide exceptionnelle au CROUS. Cette aide a pu être attribuée une fois par an, pour un montant de 500 €, ce qui lui a permis de continuer de payer son loyer.

On note une certaine fierté dans la posture d'Elma, et dans le fait de ne pas s'étaler sur sa situation qu'elle qualifie pourtant de difficile. Déjà diplômée dans son pays d'origine, elle a fait le choix de revenir s'installer en France après un échange universitaire pour compléter sa formation. Un choix qu'elle désire assumer seule autant que possible.

Concernant ses postes de dépenses, Elma mentionne aussi ses frais de scolarité à l'université. Ici encore, on constate des écarts très importants entre les étudiants, bien que ce sujet n'ait pas été évoqué systématiquement lors des entretiens. Il existe déjà un décalage important entre l'enseignement privé et public à l'université.

Les droits d'inscription dans les universités lyonnaises pour l'année scolaire 2021/2022 sont de 170 € en licence, 243 € en master et 380 € en doctorat, auxquels s'ajoute la Cotisation Vie Étudiante et de Campus (CVEC), obligatoire, de 92 € par an. Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés des frais d'inscription.

Depuis 2019, les universités peuvent appliquer des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants de l'espace économique européen, allant jusqu'à 2 770 € pour une inscription en licence et 3 770 € pour un master ou doctorat[76].

Malgré ces mesures, plusieurs universités lyonnaises ont décidé une exemption des frais d'inscription différenciés dont les critères varient en fonction des établissements. Les frais de scolarité ne sont pas réglementés dans le cadre de l'enseignement privé, où certains étudiants ont déclaré payer jusqu'à 7 000 € leur année de formation.

Ces extraits d'entretiens pointent tous des difficultés qu'on dû surmonter les étudiants rencontrés après le début de la crise sanitaire. L'échec d'une année universitaire fortement impactée par l'enseignement à distance, l'angoisse par rapport au contexte sanitaire ou bien la perte d'un emploi et donc du revenu, sont autant de facteurs impactant pour les populations étudiantes. Des facteurs auxquels les étudiants étrangers paraissent d'autant plus vulnérables. Cela fait d'eux les principaux bénéficiaires des réseaux d'aides alimentaires, dans la mesure où ils sont souvent exclus des autres dispositifs existants.

Les autres enjeux soulevés précédemment comme l'accès au logement et à la mobilité sont pour autant des problématiques bien antérieures à la crise sanitaire. Mais celle-ci a renforcé l'isolement et la difficulté d'accès aux revenus complémentaires pour les étudiants. Les demandes en matière d'aide alimentaire ont donc été exacerbées par la crise, mais répondent à des besoins déjà existants, les principaux bénéficiaires étant depuis longtemps exclus d'autres dispositifs d'aides aux étudiants (logement social, tarification réduite dans les transports, bourses).

[76] Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation, *Stratégie « Bienvenue en France »,* [en ligne], https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux-49178 (consulté le 07/02/2023)

CONCLUSION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES

Ce chapitre propose une étude en miroir de deux sous-types de populations étudiantes : les étudiants périurbains et les étudiants précaires. Bien que ces profils d'étudiants soient très différents en matière d'origine sociale, géographique, ou de cursus universitaire, certaines de leurs vulnérabilités convergent. Le rôle structurant de l'accès à un logement abordable, de l'arbitrage en matière de choix résidentiel et de la mobilité quotidienne sont des invariants pour ces deux types de populations. La difficulté d'accès à un logement abordable et à une mobilité peu contrainte impactent durablement leur intégration dans la vie universitaire, la réussite de leurs études et leur projection sur le territoire lyonnais.

Ces populations sont pour autant peu adressées par l'action publique sur le territoire, bien qu'elles soient stratégiques dans la population étudiante de l'agglomération lyonnaise. Concernant les étudiants périurbains, ils constituent un vivier de recrutement plutôt captif de l'enseignement supérieur lyonnais. Ils s'inscrivent par proximité géographique, et ne sont pas les cibles d'une politique d'attractivité des universités essentiellement tournée vers des profils d'excellence à l'international, à destination des jeunes des pays occidentaux ou bien des élites économiques et sociales d'autres continents. Les publics rencontrés au CSE sont pour beaucoup des étudiants internationaux, mais apparaissent eux aussi à la marge des politiques universitaires. Arrivés pour faire leurs études sans nécessairement s'inscrire dans des échanges internationaux, ils ont choisi de venir en France, mais n'ont souvent pas eu le choix de s'installer à Lyon.

Les étudiants internationaux, bien qu'ils constituent une part des indicateurs de l'attractivité et de la reconnaissance des universités, sont bien souvent à la marge de tous les critères d'accompagnement des étudiants dans les politiques publiques locales. Lorsqu'ils reprennent des études ou complètent leurs formations initiales, ils sont souvent trop âgés pour bénéficier des aides sociales et tarifications adaptées. Souvent isolés à leur arrivée, et avec peu de connaissances sur les droits, ils sont parfois discriminés par leur statut administratif (condition d'entrée sur le territoire en période de crise sanitaire, procédures administratives coûteuses en temps qui décalent la rentrée universitaire, discriminations dans le monde du travail).

Pour les étudiants les plus précaires, l'action publique locale soutient les initiatives d'aides alimentaires, les plus urgentes en matière de besoin vital des étudiants, mais délègue cette action à des acteurs associatifs et ne traite que les conséquences d'une précarité économique qui s'aggrave, sans en interroger les causes. Concernant les étudiants qui résident en marge de l'agglomération, ils ne paraissent simplement pas adressés par l'action publique aujourd'hui, bien qu'ils soient eux aussi soient confrontés à la vie étudiante dans la Métropole par la tension du marché du logement et à une mobilité quotidienne contrainte.

Les étudiants interrogés dans ce chapitre ne sont pour autant pas les seuls publics en situation d'invisibilité ou de marginalité parmi les étudiants. Celles-ci peuvent être lues à travers d'autres situations : l'âge des étudiants a été évoqué dans cette enquête, mais aussi dans la littérature (Vertongen et al., 2009), comme un critère d'invisibilisation. Des travaux sur la condition familiale (Gaide, 2019, 2020) pointent aussi la situation spécifique des étudiants-parents. On peut donc envisager les étudiants périurbains et fragiles économiquement sous l'angle d'un miroir grossissant des précarités étudiantes.

Au sein d'une population dont les pratiques quotidiennes sont déjà peu connues par les décideurs locaux, les spécificités et fragilités des étudiants en marges doivent être prises en compte pour l'amélioration des conditions de tous.

CONCLUSION DE LA PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES.

Les deux chapitres précédents ont permis d'affiner considérablement l'analyse des pratiques étudiantes sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Spatialement, cette analyse a porté sur le territoire de la Métropole et son aire d'attraction, avec des étudiants qui résident hors du territoire, mais s'y rendent quotidiennement pour étudier. Si les pratiques des étudiants hors de la Métropole diffèrent de ceux qui résident en son centre, la limite administrative du territoire doit être relativisée. En effet, des pratiques quotidiennes de mobilité contraintes dans le temps et par la fréquence des transports en commun ont été constatées aux marges de l'agglomération lyonnaise, mais aussi dans les communes périphériques de celles-ci. Pour autant, la distinction entre pratiques centrales et pratiques périphériques est réductrice pour qualifier le travail d'analyse effectué.

L'analyse fine des pratiques spatiales des étudiants en matière de mobilité et de logement a fait émerger d'autres logiques. On note par exemple des comportements propres à des centralités secondaires à proximité des campus de la 1ère couronne de l'agglomération, ou encore des différences assez marquées entre différents types d'espaces centraux.

Socialement, plusieurs catégories d'étudiants illustrent également bien la diversité des profils établie par la littérature. Les étudiants les plus vulnérables économiquement ont été abordés par une enquête spécifique et présentent des pratiques quotidiennes très contraintes : difficulté à accéder au marché du logement, importance du travail salarié, renoncement à la mobilité. Si ces difficultés sont exacerbées pour ces publics fragiles, elles sont pour autant généralisables à une partie plus importante de la population étudiante. Des contraintes pour la localisation résidentielle ont été constatées en raison d'un marché locatif tendu, ou encore des stratégies d'adaptation en matière de mobilité face à la tarification des transports.

Les pratiques des étudiants analysées dans ces deux chapitres éclairent une nouvelle dimension de la caractérisation d'un territoire étudiant. Cette notion ne s'applique pas uniformément sur une agglomération. L'analyse spatiale des pratiques dans l'agglomération lyonnaise a montré une inscription différenciée des étudiants, avec certaines zones fortement marquées par la présence universitaire, quand d'autres le sont moins ou différemment. Le même constat est effectué sur le plan social. Qu'elles soient marginalisées géographiquement ou socialement, certaines populations étudiantes apparaissent comme différemment adressées par les politiques locales, parfois absentes de celles-ci, mais toujours en marge des pratiques étudiantes dominantes. Il n'existe pas pour autant de zones moins étudiantes, ou de populations qui contribueraient moins à la dynamique de territoire étudiant. Ces zones, et populations diversifiées contribuent toutes à la caractérisation de l'agglomération lyonnaise comme un territoire étudiant. Elles nous amènent cependant à considérer les agglomérations dans leur diversité, et à comprendre les articulations avec les pratiques pour préciser leur caractère étudiant.

En complément de l'analyse de l'action publique par les acteurs et les institutions, la production de données ciblées et spatiales sur les pratiques étudiantes sur le territoire lyonnais pourra contribuer à nourrir de nouvelles réflexions sur la politique locale à destination des étudiants. La prise en compte de pratiques spatialisées, au-delà de la mobilité pour le motif des études, mais toujours à l'échelle du quotidien, permettrait une meilleure compréhension de la manière dont les étudiants fréquentent le territoire. Dans ce cadre, nous pourrions envisager l'analyse des pratiques de loisirs, de travail salarié ou encore les relations sociales des étudiants. D'autres pratiques, moins quotidiennes, mais aussi partiellement ancrées dans les agglomérations métropolitaines sont susceptibles de façonner un rapport au territoire chez les étudiants, comme la réalisation de stages ou de voyages. L'élargissement de la prise en compte des pratiques spatiales, en matière de motifs ou de temporalité, constitue une piste d'approfondissement dans la contribution à la connaissance des pratiques étudiants et la caractérisation des territoires étudiants.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif de la thèse est la caractérisation de la notion de territoire étudiant appliquée aux agglomérations métropolitaines, à partir d'une étude de terrain dans l'agglomération lyonnaise. Cette analyse a été menée en produisant une analyse transversale de l'action publique locale à destination des étudiants. Elle a été réalisée en trois parties : une première partie consacrée à l'élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique, une deuxième partie sur l'analyse de l'action publique locale et une dernière partie proposant une contribution pour la connaissance des pratiques étudiantes.

Apports en termes de questionnement et de démarche méthodologique

La notion de territoire étudiant comme grille d'analyse

La caractérisation des territoires étudiants a été effectuée par l'analyse de l'action publique et des pratiques étudiantes. À partir de ces deux axes de travail, nous avons interrogé la manière dont l'action publique locale se saisit et produit des objets territoriaux et transversaux pour questionner les publics étudiants. Les apports de la littérature scientifique et le croisement de plusieurs types de données sur le territoire de l'agglomération lyonnaise ont permis d'affiner la caractérisation de la notion de territoires étudiants. Les quatre derniers chapitres, consacrés aux résultats, permettent d'identifier plusieurs critères caractéristiques des territoires étudiants, qui peuvent à présent être définis plus finement.

Le territoire de la Métropole de Lyon a été choisi comme cas d'étude, car il présente une population étudiante importante en proportion, et ce public est clairement adressé dans l'action publique locale. Il s'agit d'un premier critère des territoires étudiants.

Un second critère est la capacité à produire une forme d'action publique transversale. Cette transversalité parait nécessaire au vu des caractéristiques des étudiants, dont les pratiques sur les territoires dépassent les silos d'action thématiques des institutions.

Un troisième critère des territoires étudiants est celui de la production d'une expertise locale, notamment à travers la présence d'une ingénierie capable de prendre en compte ces populations. Cette prise en compte des étudiants par l'ingénierie est effectuée à travers la création d'une expertise locale. Cette expertise, diversifiée sur le plan des connaissances (logement, mobilité, université) et des acteurs (techniciens, élus, acteurs privés), parait être une condition pour la prise en compte de publics spécifiques au sein de l'action publique locale.

Un dernier critère constitutif des territoires étudiants est celui de la prise en compte des pratiques de ces populations. Des données locales permettent d'appréhender les pratiques étudiantes sur le territoire. On considère que l'existence de ces données locales constitue un premier niveau de la prise en compte potentielle des pratiques étudiantes.

D'autres niveaux de prise en compte plus aboutis pourraient être une analyse systématique des pratiques étudiantes par la création d'observatoires locaux, à l'image de ceux existants pour le logement étudiant, ou l'association plus régulière des étudiants dans les modalités de gouvernances locales sur ces sujets.

Une méthodologie d'investigation croisant entretiens qualitatifs et traitement de données statistiques

Dans un second temps, nous pouvons également envisager plusieurs résultats méthodologiques à partir de l'étude de terrain. Une complémentarité des méthodes a été mobilisée pour l'analyse de tous les terrains. Le terrain au sein de l'institution métropolitaine a été réalisé par la mobilisation croisée de l'observation participante et d'entretiens. Les trois terrains consacrés à l'analyse des pratiques des étudiants ont été effectués à partir de matériaux qualitatifs et quantitatifs : la population générale des étudiants est étudiée dans le chapitre 5, puis les étudiants en marges géographiquement et socialement dans le chapitre 6. Cette complémentarité des méthodes a permis une compréhension plus fine des institutions, des choix et contraintes des modes de vie étudiants.

Le contexte spécifique de la réalisation de la thèse pendant la crise sanitaire de 2020 a impacté la réalisation de ce travail. Le dispositif méthodologique initialement envisagé a été contraint, le calendrier des enquêtés a été en partie décalé, et l'usage de la visioconférence a été retenu comme une opportunité complémentaire au présentiel dans la passation des entretiens. Concernant les données quantitatives, l'utilisation d'une base de données existante, MobiCampus, présente des opportunités et des limites.

Elle a représenté une opportunité en termes de temps. Nous avons pu concentrer la production de matériaux nouveaux sur le qualitatif, plus que si nous avions dû par ailleurs concevoir et administrer un questionnaire fermé pendant la durée de la thèse. Pour autant, l'utilisation de ce questionnaire n'a été que partielle car il a été conçu avant notre projet de recherche. Nous avons mobilisé seulement une partie du questionnaire existant, de nombreuses questions n'étant pas exploitables à partir de notre problématique. Plusieurs thématiques étaient peu représentées dans le questionnaire initial au vu de notre approche transversale autour des étudiants : nous aurions par exemple développé davantage certains aspects du questionnaire propre au logement, et aux pratiques spatiales pour d'autres motifs que les études.

L'agglomération lyonnaise comme territoire étudiant investigué de manière privilégiée

Enfin, certains résultats sont propres à la caractérisation de l'agglomération lyonnaise comme un territoire étudiant. À partir des critères de caractérisation des territoires étudiants, notre terrain d'étude apparait comme l'un d'eux. L'agglomération lyonnaise concentre la plupart des populations étudiantes en raison de la présence d'offre d'enseignement supérieur. Elle dispose de compétences, de moyens et d'ingénierie territoriale pour la construction d'une action publique locale dédiée aux étudiants.

Sur le plan des compétences, l'Enseignement Supérieur est historiquement de la compétence des Régions, en charge de l'élaboration des Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Les Métropoles comme la Métropole de Lyon ont pu se saisir de ces thématiques à partir d'autres compétences qui leur sont propres comme le développement économique, l'aménagement de l'espace ou les politiques locales de l'habitat.

Le passage de certaines de ces autorités locales à un statut de Métropole depuis la loi MAPTAM n'a fait que conforter leurs possibilités d'intervention, notamment par l'affirmation d'une clause générale de compétences qui affirme leur légitimité à intervenir sur tous les sujets au sein de leur périmètre administratif. Disposant d'un statut de collectivité à statut particulier, la Métropole de Lyon ne fait pourtant pas exception dans son investissement dans l'action publique locale en matière d'enseignement supérieur, comme le montrent les travaux réalisés par Sophie Lafon au sein de la Métropole de Bordeaux (Lafon, 2017). Il faut d'ailleurs souligner que cette intervention de l'autorité d'agglomération lyonnaise au sujet de l'enseignement supérieur est bien antérieure à son récent statut.

Résultats obtenus : une action publique locale à destination des étudiants structurée, mais qui présente plusieurs limites.

Une politique publique locale volontaire, bien que limitée

À l'échelle locale, l'action publique à destination des étudiants est marquée par l'élaboration d'un Schéma de Développement Universitaire entre la Communauté Urbaine du Grand Lyon et l'Université de Lyon en 2010. L'adoption de ce Schéma s'inscrit dans une lignée de collaborations étroites entre la Communauté Urbaine et le Pôle Universitaire local depuis la fin des années 1990, mais constitue la première initiative de ce type à l'échelle nationale. Bien qu'il constitue un objet transversal dans une action publique fortement structurée en silos thématiques, ce schéma reste symbolique, car peu doté financièrement et peu contraignant. On constate un décalage entre la construction de l'action publique locale sur le terrain, dont la transversalité est marginale, et les enjeux de la prise en compte d'une population spécifique qui nécessitent une forte transversalité.

Au Schéma de Développement Universitaire s'ajoutent différentes mesures dédiées aux étudiants dans des politiques sectorielles locales, notamment en matière de logement ou de mobilité quotidienne. L'ensemble de ces mesures constitue une politique locale à destination des populations étudiantes, portée par plusieurs acteurs locaux et dont la Métropole de Lyon apparait aujourd'hui comme un acteur central par son investissement politique et financier.

Pour autant, cette action publique locale interroge les populations étudiantes de manière générique et prend peu en compte leurs pratiques quotidiennes sur le territoire. L'adoption d'un nouveau Schéma de Développement Universitaire par la Métropole de Lyon le 13 décembre 2022 pour la période 2020-2023 illustre d'ailleurs la volonté technique et politique d'une meilleure prise en compte des publics étudiants au sein de ce document stratégique. Un axe intitulé « Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants » affiche comme objectif l'amélioration des conditions de vie des étudiants en matière de logement, de lutte contre la précarité, ou encore de santé physique et mentale.

Dans la continuité de ce constat d'un manque de prise en compte des étudiants en tant qu'usagers, les acteurs institutionnels impliqués dans la construction de l'action publique font état d'un manque de connaissances, de l'absence de données récurrentes et facilement accessibles. Malgré la présence d'une expertise forte sur le territoire, constituée d'acteurs institutionnels et privés, la production de connaissances sur les pratiques étudiantes dans la Métropole de Lyon reste relativement marginale et parfois datée.

Un manque de connaissances sur les étudiants

Plusieurs sources de données existent sur les pratiques étudiantes à l'échelle nationale, à l'image de l'OVE ou du recensement de la population, mais elles ne permettent pas d'analyses territorialisées. L'existence de la base de données locale MobiCampus constitue donc une opportunité stratégique pour la production de connaissances sur les pratiques étudiantes.

Pour autant, l'absence de valorisation des résultats issus de cette base de données et son absence de diffusion hors du laboratoire de recherche qui l'a constituée en limitent l'accès aux acteurs institutionnels locaux.

L'analyse des pratiques étudiantes à partir de la base MobiCampus

Cette base MobiCampus a été mobilisée pour produire des connaissances territorialisées sur les pratiques étudiantes, et a été complétée par plusieurs enquêtes qualitatives afin de dépasser le périmètre administratif de la Métropole de Lyon - qui ne correspond pas toujours au territoire vécu - et ainsi faire ressortir certains profils spécifiques au sein des publics étudiants.

L'analyse des pratiques quotidiennes dans la Métropole de Lyon à travers l'élaboration d'une typologie de quartiers présente plusieurs résultats structurants pour la qualification des territoires étudiants. Cette typologie a été fondée à partir de plusieurs caractéristiques comme la densité de population étudiante, l'accessibilité et l'accès aux aménités. Elle a permis de caractériser finement le territoire de l'agglomération métropolitaine, et d'envisager les interactions entre les caractéristiques sociodémographiques des étudiants, la forme urbaine de leurs lieux de résidences et leurs pratiques.

On constate que les pratiques étudiantes sont impactées par un ensemble de caractéristiques individuelles, et présentent des pratiques de mobilité quotidienne et de logement qui diffèrent de la population globale. Des facteurs comme leur localisation résidentielle, leurs ressources, ou leurs caractéristiques sociodémographiques impactent leurs pratiques quotidiennes de manières différenciées.

Ces pratiques hétérogènes sont lisibles sur le territoire lyonnais à partir de la typologie de quartiers. On constate la présence d'un type de quartier caractérisé par une forte densité d'étudiants et d'aménités qui leur sont destinés : présence d'établissements d'enseignement supérieur, de services et de commerces identifiés comme étant utilisés par les étudiants.

Ces quartiers, relevant des zones propres à l'enseignement supérieur de la typologie, sont fortement structurés par la présence des étudiants.

En moindre mesure, une seconde zone est également structurée par la présence étudiante, celle des centralités secondaires. Elles sont caractérisées par la présence de certains établissements d'enseignement supérieur, des loyers peu chers et d'un nombre important d'aménités à destination des étudiants. On considère que ces zones sont propres aux territoires étudiants des grandes agglomérations en raison de leur concentration d'étudiants dans des espaces plus périphériques.

Les pratiques quotidiennes des étudiants en matière de mobilité ou de type de logement présentent des similitudes dans ces deux types de zones. Qu'elles soient situées au centre de l'agglomération lyonnaise ou en périphérie, les étudiants qui résident dans ces zones disposent de pratiques propres à la proximité de leur lieu d'étude : importance de l'offre de logement dédié (social ou privé) aux étudiants, usage des modes actifs, etc. Si ces deux zones sont significativement structurées par la présence d'étudiants, on peut s'interroger sur un impact spatial plus transversal des populations étudiantes sur l'agglomération métropolitaine lyonnaise.

Cette analyse des quartiers de la vie étudiante porte sur les IRIS de résidence. Or, on peut supposer qu'un grand nombre de quartiers peuvent être impactés par la fréquentation des étudiants, bien que ceux-ci n'y résident pas. Mais les pratiques spatiales et sociales des étudiants ne sont pas prises en compte dans la base MobiCampus. Les enquêtes qualitatives, menées auprès d'autres publics, ont finalement peu éclairé ces questions, dans la mesure où la marginalité sociale et géographique des enquêtés ont fourni des images non représentatives des pratiques des autres types d'étudiants. Les données quantitatives de MobiCampus sont centrées sur la mobilité entre le domicile et le lieu d'études, quand les données qualitatives ont souvent pointé l'absence d'autres pratiques en dehors de ce même motif.

L'analyse des données sur le territoire de la Métropole de Lyon ne permet donc pas d'envisager une analyse complète des pratiques spatiales. Bien que des données sur ces pratiques soient présentes dans une enquête nationale comme l'OVE, celle-ci ne permet par contre pas une analyse spatiale au niveau local.

L'analyse de ces pratiques est aussi peu présente dans la littérature scientifique, ou bien relativement datée (Buisson et Bloy, 1994). Il s'agit d'une limite dans cette étude qui pourra être approfondie par des travaux complémentaires.

Dans ce contexte, plusieurs perspectives sur l'influence globale des étudiants dans les agglomérations métropolitaines pourraient être envisagées : la manière dont les étudiants, par leurs formations et leurs diplômes, peuvent structurer le marché de l'emploi local, ou encore l'impact des étudiants, souvent pionniers, dans les processus de gentrification.

Un territoire étudiant s'illustre par des quartiers structurés par la présence des étudiants, mais nous faisons l'hypothèse plus large d'un impact spatial relativement transversal des étudiants dans les agglomérations. Une hypothèse qu'il s'agira de vérifier à partir de la confrontation de la notion à d'autres territoires.

Une action publique qui aborde mal la diversité des étudiants

Sur le plan de l'action publique et des pratiques, l'étude de terrain conduit à la qualification de l'agglomération métropolitaine de Lyon comme un territoire étudiant. Pour autant, elle présente plusieurs limites. Les initiatives transversales restent minoritaires au sein de l'action publique locale, et peinent à se développer dans un contexte professionnel où le mode projet ne fait pas l'unanimité parmi les techniciens des collectivités territoriales. Malgré la présence d'une expertise historique et ancrée dans le territoire de la part des acteurs locaux, on constate une faible connaissance des pratiques des étudiants, bien que celle-ci n'apparaisse pas comme un obstacle à la construction d'une action publique locale qui leur est destinée.

L'étude de populations marginales au sein du statut étudiant, sur le plan géographique ou social, a ainsi contribué à identifier les limites de la prise en compte de ce public dans l'action locale. Si les étudiants et leurs pratiques spatiales sont peu connus par les acteurs de l'action publique locale, les étudiants en marges semblent encore plus invisibilisés. Les étudiants qui résident hors de la Métropole de Lyon ne sont pas une cible des politiques d'attractivité, et apparaissent comme une population presque captive du bassin universitaire lyonnais. Les étudiants en marges socialement sont souvent exclus des caractéristiques du statut étudiant au sein des politiques publiques en matière d'âge, de nationalité, et par conséquent bénéficient peu des aides sociales. Les aides spécifiques qui leur sont apportées, à l'image du CSE où a été réalisé le terrain d'étude, sont majoritairement issues des milieux associatifs, hors du champ institutionnel de la Métropole. Il s'agit ici d'une analyse de deux publics spécifiques, tandis que les marginalités des étudiants peuvent être plurielles : des travaux de la littérature scientifiques ont déjà été évoqués à propos des étudiants parents. Ces deux exemples de publics en marges permettent de mettre en lumière les angles morts de l'action publique à destination des étudiants.

Une action publique qui reste très sectorialisée

Cette analyse de l'action publique a finalement révélé une structuration par champ sectoriel. Les politiques de logement ou de mobilité locales disposent de documents réglementaires contraignants, de budgets plus conséquents, d'études accessibles, de données objectives ou encore de procédés d'évaluation structurés. En partant de ce constat, on peut considérer que la création d'un silo sectoriel au sein d'une collectivité contribue à la structuration d'un objet d'action publique. Dans ce contexte, la création d'un nouveau silo à destination des étudiants permettrait probablement de structurer l'action publique locale, et donc une meilleure prise en compte de publics spécifiques.

Ce constat de la complexité à saisir des objets transversaux dans l'action publique locale est propre à de nombreux sujets, et dépasse de loin le sujet des populations étudiantes. Dans ses recherches sur les nuits, Nicolas Chausson (2019) effectue lui aussi le constat d'une absence de transversalité, et donc de prise en compte de ce type d'objet dans l'action publique locale. Il propose deux orientations pour la transversalité : l'inclusion et la singularité.

L'inclusion des populations étudiantes dans l'action publique locale reviendrait à une meilleure prise en compte de ces populations. Ils pourraient plus systématiquement être envisagés comme un public cible des politiques sectorielles élaborées par la Métropole sur le territoire. Nous avons déjà abordé cette perspective pour les politiques du logement et la mobilité, et cette démarche pourrait être élargie à d'autres secteurs : culture, santé, emploi, etc. Sur notre terrain d'étude, nous avons fait le constat d'une inclusion partielle des étudiants dans l'action publique locale.

La seconde proposition développée par Nicolas Chausson, celle de la singularité, consisterait à établir une politique publique des étudiants. Celle-ci pourrait consister en la construction d'un nouveau silo. L'élaboration des silos de l'action publique apparait certes comme une opportunité de structuration d'un champ, et d'une meilleure prise en compte de la diversité du public étudiant. On peut également supposer qu'un silo sur la population étudiante peinerait à s'imposer par rapport à des silos historiques, plus dotés financièrement et davantage portés politiquement, comme la mobilité. L'enjeu dans la construction d'un silo repose finalement sur la singularité de la prise en compte des étudiants, et dans son étanchéité avec d'autres silos existant pour permettre la transversalité. Plus que l'établissement d'un silo, les Métropoles peuvent se saisir des questions étudiantes sur leur territoire en cultivant la singularité de leur domaine d'intervention, tout en ayant une capacité à travailler avec d'autres acteurs et d'autres domaines.

De plus, si la construction de nouveaux silos sectoriels est envisagée pour une politique des étudiants ou la politique de la nuit (Chausson, 2019), de nombreux autres objets transversaux pourraient prétendre à cette nouvelle structuration comme la chaleur (Allagnat, 2022), ou le genre (Jacquot et Mazur, 2019). Il semble donc que l'enjeu de la transversalité de l'action publique locale repose davantage sur les outils et méthodes pour dépasser les silos existants que l'élaboration de nouveaux silos.

Cette approche par l'action publique et les pratiques est pertinente, car elle présente des résultats qui ont conduit à la caractérisation de l'agglomération métropolitaine comme un territoire étudiant. Elle constitue nouvelle une grille de lecture pour l'analyse des territoires. Pour autant, cette approche laisse apparaitre des limites qui conduisent à caractériser la notion de territoire étudiant comme une notion à approfondir. Elle constitue donc un prisme d'analyse, mais ne peut être réduite à une liste de caractéristiques finies. De plus, la seule étude de l'agglomération lyonnaise à partir de cette grille de lecture ne nous permet pas de caractériser d'autres terrains en tant que territoires étudiants. Dans ce contexte, l'étude du terrain lyonnais devra nécessairement être dépassée et élargie à d'autres agglomérations pour envisager une caractérisation plus générale des territoires étudiants.

Plusieurs pistes de prolongement du sujet sur l'action publique à destination des étudiants apparaissent à la suite de ce travail, d'abord dans la continuité des travaux menés dans la Métropole de Lyon, puis sur d'autres terrains d'études pour la montée en généralité de la notion de territoires étudiants.

Évaluer la mise en place de l'action publique à destination des étudiants dans un temps long avec l'adoption du Schéma de Développement Universitaire 2030

Le Schéma de Développement Universitaire est structurant dans l'action publique locale à destination des étudiants. Notre présence sur le terrain au sein de la Métropole de Lyon entre mars 2019 et septembre 2022 a permis d'effectuer un bilan et de participer aux travaux préparatoires du second SDU à partir de 2022. Ce document a été rédigé techniquement et voté au Conseil de la Métropole après notre départ de la Métropole de Lyon, puis diffusé à partir de 2023.

Ce deuxième SDU porte les orientations stratégiques de la politique universitaire jusqu'à 2030. Un plan d'action spécifique est mis en œuvre pour la période 2023-2026 seulement. Ce nouveau découpage vise à donner plus de flexibilité au document, et un second plan d'action pourra être décliné à partir de 2026 et ainsi prendre en compte l'émergence de nouveaux enjeux.

Les orientations de ce deuxième SDU Ambition 2023 portent sur les transitions énergétiques, le bien-vivre des étudiants, et les interactions avec les acteurs socio-économiques. Bien que ces objectifs aient pu être portés au sein du premier SDU, ils marquent une évolution dans la politique universitaire locale.

Une des pistes d'approfondissement de cette recherche est donc d'effectuer une analyse de ce nouveau document stratégique, dans une perspective de comparaison avec le 1ère SDU 2010-2020. Cette comparaison entre les deux documents permettra une lecture de l'action publique locale dans un temps plus long, et ainsi d'analyser les évolutions dans le traitement du sujet étudiant entre 2010 et 2030.

Approfondir la compréhension des pratiques spatiales des étudiants

Comme énoncé précédemment, l'analyse des pratiques spatiales et sociales des étudiants sur les territoires constitue une limite de cette recherche. Les pratiques spatiales des étudiants ont été appréhendées à partir de la localisation et des mobilités quotidiennes sur un motif essentiellement : les déplacements entre le domicile et le lieu d'études. Bien que ce motif soit récurrent et structurant dans les pratiques spatiales des étudiants, il reste loin d'être suffisant pour représenter l'ensemble de leurs pratiques sur ce plan.

L'approfondissement de la notion de territoire étudiant doit permettre de lire les signaux faibles de la présence des étudiants par leurs fréquentations de certains quartiers au-delà de leur localisation résidentielle. Au regard des données mobilisées dans la thèse, une compréhension plus globale des pratiques spatiales étudiantes nécessite la production de nouvelles données.

Le recours à des enquêtes qualitatives permettrait d'appréhender la diversité des lieux fréquentés par les étudiants, et d'en apporter une compréhension plus fine. La grille des entretiens menés avec les étudiants périurbains a pu apporter des éléments sur les lieux fréquentés par les étudiants. Pour autant il semble qu'une approche plus exploratoire permettrait d'envisager globalement les pratiques spatiales des étudiants sans nécessairement avoir une approche par motif. Cette approche pourrait également permettre d'analyser la mobilité des étudiants, y compris à plus longue distance.

Cette compréhension des pratiques spatiales des étudiants pourra également être envisagée à partir de nouveaux outils méthodologiques. L'utilisation de cartes mentales, ou bien d'outils issus de la *time geography* paraissent à même de saisir et restituer la complexité des trajectoires spatio-temporelles des individus et sont mobilisés dans de nombreux travaux sur les pratiques spatiales (Chardonnel et Thévenin, 2012 ; Dubreuil, 2020).

Enrichir les données « post-covid » sur les pratiques étudiantes

Un des prolongements possibles de ce travail de recherche est celui du besoin de déjà actualiser les données mobilisées. En effet, les données utilisées pour l'analyse quantitative et spatiale des pratiques étudiantes datent de 2019. Or, la période de 2020 à 2023 a été - et reste - marquée par la crise sanitaire. On peut considérer cette période comme potentiellement structurante dans les pratiques quotidiennes des individus, spécifiquement en matière de mobilité quotidienne ou de choix résidentiels.

La partie du travail de terrain effectuée après les confinements de l'année 2020 montre de potentiels changements dans les pratiques quotidiennes. Les entretiens qualitatifs menés auprès d'étudiants décrivent l'impact de la crise sanitaire sur plusieurs plans : vulnérabilités exacerbées, travail salarié, réussite scolaire, santé mentale, isolement social. Sur le plan de la mobilité quotidienne, d'autres projets de recherche montrent l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques des individus (Klein et al., 2020). Si l'année 2019 constitue un T0 de l'analyse des pratiques étudiantes sur le territoire de la Métropole de Lyon, la diffusion d'un nouveau questionnaire auprès de ces publics permettrait de prendre en compte la période Covid et de mesurer son impact sur les étudiants.

Confronter les résultats obtenus dans l'agglomération lyonnaise à d'autres terrains d'études

Une dernière perspective renvoie au nécessaire dépassement du cas d'études de l'agglomération métropolitaine de Lyon. Des analyses doivent être menées sur d'autres territoires afin de permettre de faire émerger de nouvelles spécificités de la notion théorique de territoire étudiant.

Comme cela a été présenté dans l'introduction de la première partie, l'agglomération métropolitaine lyonnaise n'est pas forcément perçue comme une ville étudiante par les acteurs institutionnels. Elle a pour autant été caractérisée comme territoire étudiant à partir de notre grille de lecture. L'analyse de cette notion peut donc s'avérer particulièrement pertinente dans des territoires déjà qualifiés comme « étudiants » par les acteurs à l'image de Rennes ou Montpellier, ou comme Saint-Étienne qui développe une campagne nationale pour son attractivité universitaire depuis 2019.

Or, ces trois territoires sont également des Métropoles au sens de la loi MAPTAM. Une autre perspective de recherche viserait à envisager le caractère étudiant d'agglomérations qui ne sont pas des Métropoles. Les compétences et capacités en matière d'ingénierie territoriale sont moindres sur ces territoires, et impactent nécessairement la construction de l'action publique locale à destination des étudiants. Cette analyse de territoires moins denses parait pourtant pertinente du point de vue des pratiques étudiantes. Par exemple, la Communauté Urbaine de Poitiers dispose de la plus forte proportion d'étudiants au sein de sa population. La notion de territoire étudiant pourrait également être enrichie par la confrontation à d'autres contextes à l'étranger. Les travaux menés en géographie sur la *studentification* dans un grand nombre d'agglomérations anglaises constitueraient un point de départ pour développer la notion de territoire étudiant à l'international.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Statut étudiant

Ballatore, M. (2020). Des origines aux destinations : l'importance des «lieux» dans les parcours des étudiants Erasmus. *Migrations Societe*, (2), 113-130.

Béduwé, C., & Giret, J. F. (2016). Le rôle de l'activité salariée dans le budget des étudiants. *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités, Paris : La documentation Française, coll.«Études & recherches*, 45-57.

Béduwé, C., Berthaud, J., Giret, J. F., & Solaux, G. (2018). Les relations entre l'emploi salarié et les interruptions d'études à l'université. *Education et sociétés*, (1), 7-25.

Beffy, M., Fougère, D., & Maurel, A. (2009). L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires. *Économie et statistique*, *422*(1), 31-50.

Beswick, C., Verley, E. (2019). Dépasser les mécanismes d'autosélection et s'affranchir des normes de genre dans l'enseignement supérieur : le coût d'une transgression. Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016. La Documentation française.

Blöss, T., & Erlich, V. (2000). Les nouveaux" acteurs" de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question. *Revue française de sociologie*, 747-775.

Blöss, T., Frickey, A., & Novi, M. (1994). Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées. *Population (french edition)*, 637-656.

Body, K. M. D., Bonnal, L., & Favard, P. (2015). Travail salarié étudiant et réussite académique : le cas des étudiants de première année de licence.

Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1964). *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Minuit.

Cailly, L. (2004). *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire: l'exemple de Tours* (Doctoral dissertation, Université François Rabelais-Tours).

Charles, N. (2015). *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*. Documentation française (La).

Chevalier, T. (2019). La confiance institutionnelle des jeunes en Europe. *Revue française de sociologie*, *60*(1), 13-42.

Ciccheli V. (2002). Sociologie de la vie étudiante et sociologie de la vie juvénile. *Informations sociales*, (99), 38-42.

Cicchelli, V., & Erlich, V. (2000). Se construire comme jeune adulte [Autonomie et autonomisation des étudiants par rapport à leurs familles]. *Revue des politiques sociales et familiales*, *60*(1), 61-77.

Collet, X., Froment, B., Gatesoupe, M. (2017) Les temps étudiants, des articulations variées selon les disciplines pour des socialisations distinctes. *Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016.* La Documentation française.

Coulon, A. (2017). Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire. *Educação e Pesquisa*, *43*, 1239-1250.

Dubet, F. (1994). Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse. *Revue française de sociologie*, 511-532.

Dubet, F. (1996). Des jeunesses et des sociologies. Le cas français. *Sociologie et sociétés*, *28*(1), 23-35.

Dutercq, Y., Lanéelle, X., Michaut, C., & David, P. (2019). Les classes préparatoires de proximité, entre démocratisation et loi du marché. *Éducation & formations*, (100), 169-184.

Erlich, V. (1998). *Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation*. Armand Colin.

Erlich, V. (2004). L'identité étudiante : particularités et contrastes.

Erlich, V. (2009). Étudiants «expatriés» versus étudiants «résidents». *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, 55.

Erlich, V., & Verley, É. (2010). A Sociological Rereading of the Paths of French Student: Between Segmentation and Professionalization. *Education et societes*, *26*(2), 71-88.

Fournier, M. (2001). Les étudiants seront toujours des étudiants. *Sciences Humaines*, 115, 32-32.

Gaide, A. (2018). Student mothers in France. *Agora debats/jeunesses*, *79*(2), 23-36.

Galland, O. (2001). Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations. *Revue française de sociologie*, 611-640.

Galland, O. (2019). Les revenus étudiants : un poids toujours important de l'aide familiale mais une progression du travail salarié. *Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016.* La Documentation française.

Giret, J. F. (2011). L'activité rémunérée des étudiants.

Jamid, H., Kabbanji, L., Levatino, A., & Mary, K. (2020). Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales. *Migrations Société*, (2), 19-35.

Jorro, A. (2021). Épreuves, mises en tension, inventivité des étudiants en situation de confinement. *Le sujet dans la cite*, *11*(1), 13-19.

Juan, S. (2015). Le concept de routine dans la socio-anthropologie de la vie quotidienne. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2015/1-2).

Kesteman, N. (2005). Le logement des jeunes [Synthèse des études statistiques récentes]. *Revue des politiques sociales et familiales*, *79*(1), 134-141.

Labadie, F. (2001). L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans. *Revue des politiques sociales et familiales*, *65*(1), 19-29.

Maccarini, A. M. (2020). Éducation, capital social et culture civile chez les jeunes adultes en Italie.

Merle, P. (1994). Fiche de renseignements sur l'élève et construction sociale des inégalités scolaires. *Revue française de sociologie*, 561-591.

Molinari, J. P. (1992). *Les étudiants*. Editions de l'Atelier.

Noûs, C. (2020). L'exil au temps du COVID. Pour les étudiants en exil, l'organisation et la lutte continuent.

Pinto, V. (2010). L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (3), 58-71.

Pinto, V., Poullaouec, T., & Trémeau, C. (2019). Les étudiants et leurs parents face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études : quatre portraits de familles. *Revue française des affaires sociales*, (2), 97-118.

Primon, J. L., & Frickey, A. (2002). Les manières sexuées d'étudier en première année d'université. *Sociétés contemporaines*, (4), 63-85.

Primon, J. L., & Frickey, A. (2002). Les manières sexuées d'étudier en première année d'université. *Sociétés contemporaines*, (4), 63-85.

Ramos, E. (2011). Le processus d'autonomisation des jeunes. *Cahiers de laction*, (1), 11-20.

Roux, J., Lefort, M., Bertin, M., Padilla, C., Mueller, J., Garlantézec, R., ... & Crepey, P. (2021). Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la santé mentale des étudiants à Rennes, France.

Saïd, K. E. H., Bonnard, C., & Giret, J. F. (2020). Les conditions de vie étudiante en période de confinement : Premiers résultats de l'enquête.

Tourette-Turgis, C., & Paulo, L. P. (2021). Les différentes dimensions de l'expérience vécue du confinement lié à la COVID-19 par la population générale et les acquis expérientiels des malades chroniques. *Le sujet dans la cite*, (1), 113-123.

Pratiques (étudiantes)

Baron, M. (2005). Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, (2), 281-300.

Baron, M., Caro, P., & Perret, C. (2003). Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires: quelques disparités régionales.

Bayart, C., & Bonnel, P. (2010). L'impact du mode d'enquête sur la mesure des comportements de mobilité. *Economie et Statistique/Economics and Statistics*, (437), 47-50.

Bensoussan, B. (1994). Les stratégies résidentielles des étudiants/The residential strategies of students. *Géocarrefour*, *69*(2), 167-177.

Blanchard, S. (2014). Mobilités et pratiques de loisirs des étudiants débutants. Le cas de l'Université de Créteil. *Espaces et sociétés*, (4), 127-146.

Bonleu, A., & Boudesseul, G. (2019). Mobilité des étudiants et territoires: des disparités maintenues entre grandes régions. Regards croisés sur les expériences étudiantes, Paris, La Documentation française, 181-196.

Beswick, C., Verley, E. (2019). Dépasser les mécanismes d'autosélection et s'affranchir des normes de genre dans l'enseignement supérieur : le coût d'une transgression. Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016. La Documentation française.

Bonvalet, C., & Dureau, F. (2000). Les modes d'habiter: des choix sous contraintes. *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale, Paris, Anthropos*, 131-153.

Bouzouina, L., Havet, N., & Pochet, P. (2015). Mobilité quotidienne des actifs résidant en zones urbaines sensibles et accès à l'emploi: Une analyse économétrique à partir de l'Enquête Ménages Déplacements de Lyon.

Buisson, M. A., & Bloy, D. (1994). Les pratiques spatiales des étudiants lyonnais/Spatial behaviour of Lyon's students. *Géocarrefour*, *69*(2), 155-160.

Chardonnel, S., Scherrer, F. P., & Scherrer, F. (2012). La prise en compte des inégalités socio-spatiales dans les politiques de mobilité: Vers de nouvelles catégories de pensée et d'action. Présentation de la recherche-action GLAMOUR (Grand Lyon Action Mobilité Urbaine). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 11).

Chardonnel, S., & Thévenin, T. (2012). Les apports de la Time Geography dans les représentations spatio-temporelles. science, 24, 7-24.

Choplin, A., & Delage, M. (2011). Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien: des proximités et dépendances à négocier. *Cybergeo: European Journal of Geography*.

Cuney, F. (2005). La mobilité des étudiants francs-comtois inscrits à l'université. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2005/3), 443-452.

Dubreuil, A. (2020). Les pratiques spatiales quotidiennes durant la transition vers l'âge adulte: trajectoires biographiques et espaces d'activité des jeunes montréalais· es (Doctoral dissertation, Université Paris 7 Diderot).

Erlich, V., Gérard, E., & Mazzella, S. (2021). La triple torsion des mobilités étudiantes. *Agora débats/jeunesses*, *88*(2), 53-69.

Estingoy, P., Fort, E., Normand, J. C., Lerond, J., & D'Amato, T. (2013, July). Vulnérabilités psychiques chez les étudiants: à propos de deux enquêtes en santé mentale à l'université Lyon 1. In *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique* (Vol. 171, No. 6, pp. 392-398). Elsevier Masson.

Fries-Paiola, C., & Gasperin, A. D. (2014). Introduction: les pratiques habitantes au cœur de la recherche contemporaine sur les «lieux de la ville». *Revue Géographique de l'Est*, *54*(3-4).

Furstenberg, F. F. (2008). The intersections of social class and the transition to adulthood. New directions for child and adolescent development, 2008(119), 1-10.

Gallez, C., & Kaufmann, V. (2009). Aux racines de la mobilité en sciences sociales: contribution au cadre d'analyse socio-historique de la mobilité urbaine. *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité*, 41-55.

Hardouin, M., & Moro, B. (2014). Étudiants en ville, étudiants entre les villes. Analyse des mobilités de formation des étudiants et de leurs pratiques spatiales dans la cité: Le cas de la Bretagne. *Norois*, *230*, 73-88.

Kaufmann, V. (2005). Mobilités et réversibilités: vers des sociétés plus fluides?. *Cahiers internationaux de sociologie*, (1), 119-135.

Kaufmann, V., & Jemelin, C. (2004). La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales. In *Espaces et sociétés aujourd'hui. En: Colloque de Rennes* (pp. 21-22).

Klein, O., Vincent, S., Ravalet, E., Beziat, A., Eddarai, Y., Morain, J. E., & Pochet, P. (2020). Crise sanitaire et mobilité dans la métropole de Lyon et le département du Rhône-Développement des pratiques de télétravail et mobilité domicile-travail, Note d'analyse n° 2 du projet COVIMOB.

Lahire, B. (2012). *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Média Diffusion.

Le Galès, P., & Oberti, M. (1994). Lieux et pratiques sociales des étudiants dans la ville: Rennes, Besançon et Nanterre. In *Les annales de la recherche urbaine* (Vol. 62, No. 1, pp. 252-264). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Lee, H. I., Linhui, G. U., & Yunhua, X. U. (2020). Optimiser la qualité de la mobilité des étudiants chinois en France: acquisition-appropriation du métier d'étudiant. *Canadian Social Science*, *16*(4), 66-75.

Maresca, B. (2017). Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? *La pensée écologique*, *1*(1), 233-251.

Massot, M. H., & Zaffran, J. (2007). Auto-mobilité urbaine des adolescents franciliens. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2007/2-3), 227-241.

Nicolas, J. P., Pochet, P., & Poimboeuf, H. (2002). Mobilité urbaine et développement durable : quels outils de mesure pour quels enjeux?. *Les cahiers scientifiques du Transport*, (41), pp-53.

Nicolas, J. P., Vanco, F., & Verry, D. (2012). Mobilité quotidienne et vulnérabilité des ménages. *Revue d'économie régionale et urbaine*, *1*, 19-44.

Oppenchaim, N. (2017). Adolescents de cité. L'épreuve de la mobilité. *Diversité: ville école intégration*, (187).

Pelé, N. (2018). *Dépenses des ménages pour leur mobilité quotidienne-une approche par les formes urbaines*. Ecole Polytechnique, Montreal (Canada).

Perret, C. (2007). Quitter sa région pour entrer à l'université : quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ?. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (36/3), 313-342.

Ramos, E., & Singly, F. D. (2016). La construction d'un espace «à nous»: la mobilité spatiale à l'adolescence. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 111, No. 1, pp. 58-67). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Rérat, P. (2021). Pratiques et politiques de mobilité dans un campus universitaire: le cas de l'Université de Lausanne (Suisse). *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, *12*(1).

Seidikenova, A. (2018). L'expérience des étudiants pionniers de la mobilité dans les universités kazakhstanaises a-t-elle eu des répercussions sur celle des candidats de la deuxième génération?. *Journal of international Mobility*, *6*(1), 169-190.

Sergot, B., Chabault, D., & Loubaresse, É. (2012). Mobilités spatiales et dynamiques organisationnelles. *Revue française de gestion*, (7), 77-90.

Stock, M. (2012). Faire avec de l'espace»: pour une approche de l'habiter par les pratiques. *Habiter. Vers un nouveau concept*, 57-75.

Tabaka, K. (2009). *Vers une nouvelle socio-géographie de la mobilité quotidienne. Etude des mobilités quotidiennes des habitants de la région urbaine de Grenoble* (Doctoral dissertation, Université Joseph-Fourier-Grenoble I).

Vignal, C. (2016). L'ancrage local, une ressource pour les classes populaires des territoires désindustrialisés. *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, 197-210.

Vincent-Geslin, S., Pochet, P., Ortar, N., Bonnel, P., & Bouzouina, L. (2017). «Je t'aime… moi non plus». Quels changements dans le rapport des jeunes lyonnais à l'automobile?. *EspacesTemps. net*.

Adam, M. (2016). *La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions* (Doctoral dissertation, Université François-Rabelais de Tours).

Alamel, A. (2018). L'émergence des géographies étudiantes: une littérature anglophone substantielle, une recherche francophone à bâtir. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (1).

Baud, P., Bourgeat, S., & Bras, C. (2013). Territoire. *Dictionnaire de Géographie*.

Béhar, D. (2000). Les nouveaux territoires de l'action publique. *Territoires sous influence*, *1*, 83-101.

Bentayou, G. (2007). De «l'atelier» à «l'agence» d'urbanisme de Lyon: nouveaux regards sur les quartiers anciens (1961-1983). *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, (2), 31-43.

Bourdin, A. (2015). L'action métropolitaine, version française. Espaces et sociétés, (1), 173-187.

Brutel, C. (2010). Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité. *Insee première*, *1275*.

Bué, N., Desage, F., & Matejko, L. (2004). La 'métropole'n'est-elle qu'un mot. Retour critique sur un 'lieu commun.'Dans B. Dolez et D. Paris (dir.), Métropoles en construction. Territoires, politiques et processus, 71-93.

Clair, C. (2018). Sonia Lehman-Frisch, Sociologie de San Francisco. *Lectures*.

Clerval, A., & Van Criekingen, M. (2012). La gentrification, une approche de géographie critique. *Carnets de géographes*, *4*.

Clerval, A., & Van Criekingen, M. (2012). La gentrification, une approche de géographie critique. *Carnets de géographes*, *4*.

Collet, A. (2008). Les «gentrifieurs» du Bas Montreuil: vie résidentielle et vie professionnelle. *Espaces et sociétés*, (1), 125-141.

Fitria, A., & Charmes, É. (2018). Un territoire impertinent? Analyse géopolitique du périmètre des transports urbains de Lyon. *Flux*, *113*(3), 41-59.

Gregory, J. J., & Rogerson, J. M. (2019). Housing in multiple occupation and studentification in Johannesburg. *Bulletin of Geography. Socio-economic Series*, *46*(46), 85-102.

Hamnett, C. (1997). Les aveugles et l'éléphant: l'explication de la gentrification. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, (9).

Heitz, A. (2017). *La Métropole Logistique: Structure métropolitaine et enjeux d'aménagement La dualisation des espaces logistiques métropolitains* (Doctoral dissertation, UPE, Université Paris-Est; IFSTTAR-Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux).

Hubbard, P. (2008). Regulating the social impacts of studentification: a Loughborough case study. *Environment and Planning A*, *40*(2), 323-341.

Hubbard, P. (2009). Geographies of studentification and purpose-built student accommodation: leading separate lives?. *Environment and planning A*, *41*(8), 1903-1923.

Kada, N. (2019). Etat et collectivités territoriales. *L'Actualité juridique. Droit administratif*, (41), 2423.

Kinton, C. (2013). *Processes of destudentification and studentification in Loughborough* (Doctoral dissertation).

Kinton, C., Smith, D. P., & Harrison, J. (2016). De-studentification: emptying housing and neighbourhoods of student populations. *Environment and Planning A*, *48*(8), 1617-1635.

Lafon, S. (2017). *L'Université dans la métropole: la Communauté Urbaine et l'Université de Bordeaux* (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux).

Lavigne, J. C., Dost, F. (1988). *Prospective et planification urbaine: la révision du SDAU de la région lyonnaise*. Economie et humanisme.

Le Merrer, P. (2016). Les métropoles. *Idées économiques et sociales*, *184*(2), 35-42.

Lehman-Frisch, S. (2008). « Gentrifieurs, gentrifiés » : cohabiter dans le quartier de la Mission (San Francisco). *Espaces et sociétés*, 132-133, 143-160.

Lévy, J., & Lussault, M. (2013). *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 1137-p). La Documentation Française.

Linossier, R., & Menez, F. (2007). L'Agence d'urbanisme de Lyon: avant-garde et creuset d'expertise pour une politique urbaine stratégique. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, (2), 57-71.

Lussault, M. (2013). L'urbain s'étale !. *Esprit*, (3), 131-143.

Melot, R. (2018). La « portée sociale » du recours au juge en matière d'urbanisme : quels apports de la sociologie du droit ?. *Cahiers du GRIDAUH*, 32, 153-163.

Paquot, T. (2011). Qu'est-ce qu'un «territoire»?. *Vie sociale*, (2), 23-32.

Parnet, C. (2020). La métropole, une affaire d'élus. La mise à distance des citoyens dans la réforme territoriale (2012-2016). *Participations*, *2627*(1), 105-134.

Rouchi, C. (2017). *Culture et tourisme à l'ouest du Grand Paris : gouvernance en réseaux pour une métropole culturelle multipolaire* (Doctoral dissertation, Paris 1).

Sassen, S. (1996). Cities and communities in the global economy: Rethinking our concepts. *American Behavioral Scientist,* 39(5), 629-639.

Sassen, S. (2004). Introduire le concept de ville globale. Raisons politiques, 15(3), 9-23.

Smith, D. P. (2004). Studentification ication': the gentrification factory. *Gentrification in a global context*, *73*.

Smith, N. (2005). *The new urban frontier: Gentrification and the revanchist city*. routledge.

Soldano, C., & Crespy, C. (2018). Villes moyennes et régions au prisme de l'enseignement supérieur et de la recherche: coopération ou concurrence territoriale?. Pole Sud, 49(2), 57-70.

Thuillier, T. (2019). La hiérarchie des normes en droit de l'urbanisme : des clarifications en demi-teinte. *Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme*, 8.

Amat-Roze, J. M. (2011). La territorialisation de la santé : quand le territoire fait débat. Hérodote, (4), 13-32.

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., & Livian, Y. F. (2015). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Média Diffusion.

Amiot, M., & Frickey, A. (1978). *A quoi sert l'université ?: Une université, ses étudiants et le marché de l'emploi* (p. 1). Presses universitaires de Grenoble.

Baron, A. (2014). Territorialisation. Dans : Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique* (pp. 497-498). FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble.

Bezes, P., & Pierru, F. (2012). État, administration et politiques publiques: les dé-liaisons dangereuses. *Gouvernement et action publique*, *1*(2), 41-87.

Borraz, O., & Le Galès, P. (2001). Gouvernement et gouvernance des villes. *Gouvernance urbaine et action publique en Suisse. Paris: Pedone*, 343-367.

Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (2019). *Dictionnaire des politiques publiques*. Presses de Sciences po.

Brewer G. (1974), “The Policy Science Emerge: To Nurture and Structure a Discipline”, *Policy Sciences*, 5 (3), p. 239-244.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, *36*, 169-208.

Callon, M. (2006). Sociologie de l’acteur réseau. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, 267-276.

Callon, M., & Latour, B. (2006). Le grand Léviathan s’apprivoise-t-il. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, 11-32.

Cohen, M. D., March, J. G., & Olsen, J. P. (1972). A garbage can model of organizational choice. *Administrative science quarterly*, 1-25.

Commaille, J. (2019). Sociologie de l’action publique. In Dictionnaire des politiques publiques (Vol. 5, pp. 576-584). Presses de Sciences Po.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système.

Darbon, D., & Provini 1, O. (2018). «Penser l’action publique» en contextes africains: Les enjeux d'une décentration. *Gouvernement & action publique*, (2), 9-29.

Douillet, A. C. (2003). Les élus ruraux face à la territorialisation de l’action publique. Revue française de science politique, (4), 583-606.

Driant, J. C. (2009). *Les politiques du logement en France* (pp. 62-63). Paris: La documentation française.

Dubois, V. (2001). *Action publique et processus d'institutionnalisation: sociologie des politiques culturelle et linguistique et du traitement bureaucratique de la misère* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I).

Dubois, V. (2003). La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques.

Dubois, V. (2009). L'action publique.

Duchesne, S., & Muller, P. (2003). Chapitre 1. Représentations croisées de l'état et des citoyens. In Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca (pp. 33-51). Presses de Sciences Po.

Duran, P., & Thoenig, J. C. (1996). L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 580-623.

Durand, S., Baret, C., & Krohmer, C. (2018). La sociologie de la traduction comme grille de recherche-intervention: le cas d'un projet de prévention des risques psychosociaux dans un hôpital public. *RIMHE: Revue Interdisciplinaire Management, Homme Entreprise*, (1), 3-28.

Faure, A. (2004). Dictionnaire des Politiques publiques-Territoires/Territorialisation. Les Presses de Sciences Po.

Friedberg, E. (1992). Les quatre dimensions de l'action organisée. *Revue française de sociologie*, 531-557.

Gallez, C. (2014). L'intercommunalité dans la régulation publique territoriale. *Géographie, économie, société*, *16*(2), 183-206.

Gallez, C. (2018). Analyser politique et savoir en action. Éclairages à partir du cas de la couverture de l'A6b. *Métropoles*, (22).

Garraud, P. (2014). Agenda/émergence. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 4, pp. 58-67). Presses de Sciences Po.

Halpern, C., & Jacquot, S. (2015). Aux frontières de l'action publique.

Halpern, C., & Le Galès, P. (2011). Pas d'action publique autonome sans instruments propres. *Revue française de science politique*, *61*(1), 51-78.

Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, *157*(1), 50-58.

Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Jeannot, G., Talha, A., Maujean, S., Grillet, S., & Bion, J. Y. (2003). *Le diagnostic territorial: un outil de l'action publique. Cahier n° 4: Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs* (Doctoral dissertation, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)).

Lagroye, J., François, B., & Sawicki, F. (2002). Sociologie politique (pp. pp-149). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques: Dalloz.

Lascoumes, P. (2007). Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006). *Politique et Sociétés*, *26*(2-3), 73–89.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2005). *Gouverner par les instruments* (Vol. 200). Paris: Presses de Sciences po.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2007). Introduction: Understanding public policy through its instruments—From the nature of instruments to the sociology of public policy instrumentation. Governance, 20(1), 1-21.

Lascoumes, P., & Simard, L. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments : introduction. *Revue française de science politique*, 5-22.

Latour, B. (1991). The impact of science studies on political philosophy. *Science, Technology, & Human Values*, *16*(1), 3-19.

Latour, B. (1992), Aramis ou l'amour des techniques, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », Paris.

Latour, B. (2007). *Reassembling the social: An introduction to actor-network-theory*. Oup Oxford.

Latour, B. (2012). Biographie d'une enquête. À propos d'un livre sur les modes d'existence. *Archives de Philosophie*, 75, 549-566.

Le Galès, P. (2019). Gouvernance. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 5, pp. 297-305). Presses de Sciences Po.

Lefeuvre, M. P. (2012). Quand les managers publics locaux inventent la métropole procédurale. Espaces et sociétés, (1), 177-194.

Levêque, A. (2008). La sociologie de l'action publique.

Mény, Y., & Thoenig, J. C. (1989). Politiques publiques.

Moreau, M., & Tesson, F. (2011). Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. *Cybergeo: European Journal of Geography*.

Muller, P. (1990). Les politiques publiques entre secteurs et territoires. *Politiques et management public*, *8*(3), 19-33.

Muller, P. (2004). L'État en action revisité. Pôle Sud, (2), 31-42.

Muller, P. (2010). Secteur. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, pp. 591-599). Presses de Sciences Po.

Muller, P., & Surel, Y. (1998). L'analyse des politiques publiques. Montchrestien.

Neveu, E. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin.

Offner, J. M. (2006). Les territoires de l'action publique locale : Fausses pertinences et jeux d'écarts. Revue française de science politique, 27-47.

Parsons W. (1995), *Public Policy. An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*, Cheltenham, Edward Elgar.

Pasquier, R., Guigner, S., & Cole, A. (2020). *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po.

Rimbert-Pirot, A. G. (2015). *Analyse du processus de territorialisation de l'action publique: construction d'un territoire et appropriation d'un outil pour agir collectivement: cas des programmes territoriaux de santé* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille).

Sabatier, P. A. (2010). Advocacy coalition framework (ACF). In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, pp. 49-57). Presses de Sciences Po.

Simard, L., & Lascoumes, P. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments. *Revue française de science politique*, *61*(1), 5-22.

Simon, H. A. (1945). Theory of Games and Economic Behavior.

Talandier, M. (2015). (In) capacité métropolisante de l'économie de la connaissance.

Thoenig J.-C. (1985), « L'analyse des politiques publiques », dans Leca J. et Grawitz M. (dir.), Traité de science politique, vol. 4, Paris, PUF, p. 1-60.

Thoenig, J. C. (1985). Le grand horloger et les effets de système : de la décentralisation en France. *Politiques et management public*, *3*(1), 135-158.

Thoenig, J. C. (1998). Politiques publiques et action publique. *Revue internationale de politique comparée*, *5*(2), 295-314.

Zittoun, P. (2000). Quand la permanence fait le changement. Coalitions et transformations de la politique du logement. *Politiques et management public*, *18*(2), 123-147.

Politiques sectorielles et transversalité

Allagnat, M. (2022). Habiter la périphérie urbaine en périodes de fortes chaleurs: les vécus habitants, leurs dilemmes et les inégalités socio-spatiales amplifiées (Doctoral dissertation, Nantes Université).

Becquet, V., & Loncle, P. (2012). *Politiques de jeunesse : le grand malentendu* (pp. 102-105). C. Van de Velde (Ed.). Nîmes : Champ social éditions.

Bilodeau, A. (2005). Les conditions de réussite de l'intersectorialité aux niveaux régional et local. *Promotion & education*, *12*(N°3 suppl), 20-21.

Carassus, D., Gardey, D., & Marin, P. (2011). *Le management en mode projet: quel levier de la performance pour les collectivités locales? Le cas des services d'incendie et de secours* (No. UQO-DSA-wp2902011). Département des sciences administratives, UQO.

Chausson, N. (2019). *Penser la" métropole nocturne": entre tensions, risques et opportunités: une première approche des nuits de la métropole lyonnaise à travers le concept de qualité de vie* (Doctoral dissertation, Université Grenoble Alpes (ComUE)).

Daho, G. (2020). La désectorisation des politiques de sécurité. Le cas du recentrage interministériel du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale. *Revue française d'administration publique*, (3), 651-667.

Divay, G., & Slimani, Y. (2013). La revitalisation urbaine intégrée à Montréal: l'intersectorialité dans l'action collective locale. *The Innovation Journal*, *18*(2), 0_1.

Douillet, A. C., Lebrou, V., & Santos, L. S. (2019). Transversalité. In Dictionnaire des politiques publiques (Vol. 5, pp. 658-666). Presses de Sciences Po.

Douillet, A. C., Lebrou, V., & Sigalo-Santos, L. (2019). Transversalité.

Driant, J. C. (2009). *Les politiques du logement en France* (pp. 62-63). Paris: La documentation française.

Fol, S. (2013). La politique de la ville, un outil pour lutter contre la ségrégation ?. *L'Information géographique*, *77*(3), 6-28.

Fridenson, P. (2010). La politique universitaire depuis 1968. *Le mouvement social*, (4), 47-67.

Halter, J. P. (2007). Politiques territoriales de jeunesse et transversalité. *Agora*, (1), 44-54.

Hassenteufel, P. (2021). L'impossible intersectorialité en santé? Commentaire.

Idt, J., & Leheis, S. (2018). La coordination entre urbanisme et transport au concret: le cas des couvertures d'infrastructures. Flux, (3), 76-92.

Jacquot, S. & Mazur, A. (2019). Genre et politiques publiques. Dans : Laurie Boussaguet éd., Dictionnaire des politiques publiques: 5e édition entièrement revue et corrigée (pp. 289-297). Paris: Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0289

Labadie, F. (2007). Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique. *Agora débats/jeunesses*, (1), 30-43.

Labadie, F. (2020). L'action publique en direction des jeunes : à quand le changement ?. *Agora*, (3), 77-95.

Liot, F., & Montero, S. (2019). «Nous vieillirons ensemble». Expérimenter l'intersectorialité. *Gérontologie et société*, *41*(2), 199-211.

Loncle, P. (2007). Évolutions des politiques locales de jeunesse. *Agora*, (1), 12-28.

Loncle, P. (2011). La jeunesse au local: sociologie des systèmes locaux d'action publique.

Loncle-Moriceau, P. (1998). Les politiques locales de jeunesse : laboratoire d'expérimentations territoriales ou politiques publiques transversales?. *Politiques et management public*, *16*(3), 93-115.

Marion, É. (2018). *Construire la collaboration intersectorielle pour favoriser la réussite scolaire des jeunes en situation de placement: naviguer entre problématisations et controverses* (Doctoral dissertation, École nationale d'administration publique).

Mauger, G. (2010). Jeunesse : essai de construction d'objet. *Agora débats/jeunesses*, (3), 9-24.

Paulhiac Scherrer, F., & Vernier, B. (2020). L'émergence du stationnement-durable dans les TOD de banlieue. Regards croisés sur deux projets de la région montréalaise. Flux, (1), 121-141.

Paulhiac, F., & Novarina, G. (2008). Conditions de pilotage des politiques de mobilité urbaine: Evaluation du PDU de Bordeaux et processus de mise en cohérence des politiques urbaines.

Paulhus, R. (2000). *La concertation intersectorielle jeunesse locale, le cas de la concertation jeunesse Hochelaga-Maisonneuve* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Trois-Rivières).

Sala Pala, V. (2005). *Politique du logement social et construction des frontières ethniques: une comparaison franco-britannique* (Doctoral dissertation, Rennes 1).

Zittoun, P. (2001). La politique du logement 1981-1995: transformations d'une politique publique controversée. *La politique du logement 1981-1995*, 1-288.

Enseignement supérieur

Albouy, V., & Tavan, C. (2007). Accès à l'enseignement supérieur en France: une démocratisation réelle mais de faible ampleur. *Économie et statistique*, *410*(1), 3-22.

Arnauld de Sartre, X., & Petit, O. (2018). Une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche: rapprochements, concentrations, tensions... et opportunités?. Natures sciences sociétés, (3), 255-256.

Aust, J., Mazoyer, H., & Musselin, C. (2018). Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. *Gouvernement et action publique*, *7*(4), 9-37.

Ballatore, M. (2008). Affinité sélective entre établissements et reproduction sociale des étudiants: l'autre réalité du programme Erasmus. *Formation Emploi. Revue française de sciences sociales*, *8*(103), 57-74.

Ballatore, M. (2011). Échanges internationaux en Europe et apprentissages. L'exemple de la mobilité étudiante institutionnalisée par le programme Erasmus. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, (Hors-série n° 3), 149-166.

Ballatore, M., & Blöss, T. (2008). L'autre réalité du programme Erasmus: affinité sélective entre établissements et reproduction sociale des étudiants. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, (103), 57-74.

Baraize, F. (1996). La notion de secteur est-elle encore centrale ? La négociation du sens dans l'enseignement supérieur. *Pôle sud*, *4*(1), 107-122.

Baron, M. (2010). Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960: constats et enjeux. *Le mouvement social*, (4), 93-105.

Baudelot, C., & Establet, R. (2001). La scolarité des filles à l'échelle mondiale. In *La dialectique des rapports hommes-femmes* (Vol. 2, pp. 103-124). Presses Universitaires de France.

Benhenda, A., & Dufour, C. (2015). Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Ile-de-France. *Regards croisés sur l'économie*, *16*(1), 93-104.

Bernet, É. (2009). La nouvelle question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation.

Bezes, P. (2005). Le modèle de «l'État-stratège»: genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française. *Sociologie du travail*, *47*(4), 431-450.

Bourillon, F., Marantz, É., Méchine, S., & Vadelorge, L. (2016). *De l'Université de Paris aux universités d'Ile-de-France*. Presses universitaires de Rennes.

Couto, M. P., Bugeja-Bloch, F., & Frouillou, L. (2021). Parcoursup: les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur. *Agora debats/jeunesses*, (3), 23-38.

Crochet, M. (2006). Les défis du processus de Bologne en Communauté française. *Reflets et perspectives de la vie économique*, *45*(2), 15-22.

Cuney, F. (2004). *Enseignement supérieur et territoires : l'exemple de l'Université de Franche-Comté* (Doctoral dissertation, Besançon).

Cytermann, J. R., & Aimé, P. (2019). La loi «libertés et responsabilités des universités»: origines, apports et bilan de la mise en œuvre. *Revue française d'administration publique*, *169*(1), 21-36.

Dang Vu, H. (2011). L'action immobilière des universités mondialisées: le plan campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges (Doctoral dissertation, Paris Est).

De Saint-Martin, M. (2008). Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice. *Éducation et sociétés*, (1), 95-103.

Duru-Bellat, M., & Tenret, E. (2009). L'emprise de la méritocratie scolaire : quelle légitimité?. *Revue française de sociologie*, 229-258.

Favrat, S. (2018). Appropriation des cultures académiques dans la mobilité internationale : Analyse des difficultés rencontrées par des doctorants internationaux de l'UFC de Besançon. *Journal of international Mobility*, *6*(1), 135-151.

Felouzis, G. (2003). La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences. *Revue française de sociologie*, *44*(3), 413-447.

Ferréol, G. (2010). Développement universitaire et logiques territoriales : entre cadrage national et arrangements locaux. *Éducation et sociétés*, (1), 171-189.

Filâtre, D. (1994). Développement des universités et aménagement des territoires universitaires. *Universités et villes.* 13-82.

Frouillou, L. (2014). Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ?. *Espaces et sociétés*, (4), 111-126.

Frouillou, L. (2015). *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant* (Doctoral dissertation, Paris 1).

Geisser, V. (2018). Le «double discours» des pouvoirs publics français sur l'accueil des étudiants étrangers: une si vieille histoire. *Migrations société*, (4), 3-15.

Gillot, D., & Dupont, A. (2013). L'autonomie des universités depuis la loi LRU : le big bang à l'heure du bilan. *Sénat, rapport d'information*, (446).

Guiselin, E. P. (2019). Les regroupements d'établissements dans l'enseignement supérieur et la recherche : enjeux politiques et cadres juridique. *Revue Française d'Administration Publique*, *1*(169), 37-50.

Harfi, M., & Mathieu, C. (2006). Mobilité internationale et attractivité des étudiants et des chercheurs. *Horizons stratégiques*, *1*(1), 28-42.

Herbaut, E. (2019). Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français. *Revue française de sociologie*, *60*(4), 535-566.

Hermann, L. (2014). La fabrique des espaces universitaires dans le cadre du schéma Université 2000. Analyse de la construction du campus Lyon I à Gerland. In *Les Annales de la Recherche Urbaine* (Vol. 109, No. 1, pp. 136-145). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Hottin, C. (2004). Les Délices du campus ou le douloureux exil. Trois grandes écoles parisiennes face à leur transfert (1950-1980). *Histoire de l'éducation*, (102), 267-293.

Laufenburger, H. (1957). La décentralisation de Paris. *Problèmes Economiques, Sociaux et Financiers, Schweizer. Z. Volkswirtsh, Statist*, 93-4.

Maroy, C. & Van Campenhoudt, M. (2010). Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : le poids de l'autosélection et des familles. *Éducation et sociétés*, 26, 89-106.

Merle, P. (2000). Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve. *Population,* 15-50.

Moreau, M., & Tesson, F. (2011). Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. *Cybergeo: European Journal of Geography*.

Moulin, L. (2015). Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur et régimes d'État-providence : une analyse comparative. *Éducation et sociétés*, (2), 119-141.

Musselin, C. (2017). *La grande course des universités*. Presses de Sciences Po.

Musselin, C. (2021). Brève histoire des universités, de leur suppression sous la Révolution, à leur renaissance en 1968, jusqu'à leurs reconfigurations actuelles.

Nogueira, M. & Aguiar, A. (2008). La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une "bonne volonté internationale" ?. *Éducation et sociétés*, 21, 105-119.

Novarina, G., & Pouyet, B. (1994). Construire l'université et fabriquer la ville. Grenoble entre campus et essaimage. In *Les Annales de la Recherche Urbaine* (Vol. 62, No. 1, pp. 113-126). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Payet, J. P., Amzert, M., Bentayou, G., Duchêne, F., & Geoffroy, G. (1997). Une grande école en banlieue. In *Les Annales de la Recherche Urbaine*.

Philip, C. (1985). A propos des grandes écoles. Revue des Deux Mondes, 178-184.

Picard, F., Boutin, N., & Skakni, I. (2010). La session d'accueil et d'intégration : un nouveau parcours d'accès à l'enseignement supérieur québécois. *Éducation et sociétés*, (2), 29-43.

Pitseys, J. (2004). Le processus de Bologne. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, *52*(1), 143-189.

Prost, A. (1989). 1968 : Mort et naissance de l'université Française. *Vingtieme siecle. Revue d'histoire*, 59-70.

Renoult, D. (2002). Le plan U3M en Île-de-France.

Strassel, C. (2018). Les enjeux géopolitiques de la mondialisation universitaire. *Hérodote*, *168*(1), 9-38.

Van Zanten, A. (2010). L'ouverture sociale des grandes écoles : diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? *Sociétés contemporaines*, (3), 69-95.

Verley, E., & Zilloniz, S. (2010). L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation des chances. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, (110), 5-18.

Wu, X. (2017). Higher education, elite formation and social stratification in contemporary China: Preliminary findings from the Beijing College Students Panel Survey. *Chinese Journal of Sociology*, *3*(1), 3-31.

Logement

Bellini, O. E., Gambaro, M., & Mocchi, M. (2020). Living and Learning: A New Identity for Student Housing in City Suburbs. In *Regeneration of the Built Environment from a Circular Economy Perspective* (pp. 99-109). Springer, Cham.

Bonneval, L. (2018). Comprendre la hausse des prix de l'immobilier. *Revue Projet*, *364*(3), 56-65.

Bourdieu, P., & Christin, R. (1990). La construction du marché. *Actes de la recherche en sciences sociales*, *81*(1), 65-85.

Cascone, S., & Sciuto, G. (2018). Recovery and reuse of abandoned buildings for student housing: A case study in Catania, Italy. *Frontiers of Architectural Research*, *7*(4), 510-520.

Gimat, M. (2017). Produire le logement social. Hausse de la construction, changements institutionnels et mutations de l'intervention publique en faveur des HLM (2004-2014). *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (22).

Gimat, M., & Pollard, J. (2016). Un tournant discret: la production de logements sociaux par les promoteurs immobiliers. *Géographie, économie, société*, *18*(2), 257-282.

Laferrère, A. (2010) Chapitre 9. Le logement des parents influence-t-il les choix d'études supérieures ?

Maslow, A. (1974). *A theory of human motivation*.

Pollard, J. (2007). Les grands promoteurs immobiliers français. *Flux*, (3), 94-108.

Robert, F. (2020). *Produire du logement social sans construire: les politiques d'acquisition de logements privés par les bailleurs sociaux (1977-2018)* (No. halshs-02437260).

Solard, J., & Coppoletta, R. (2014). La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ?. *Economie et statistique*, *469*(1), 61-84.

Expertise

Bataille, N. (2020). *Experts et consultants au service de l'action publique locale : une approche pragmatique du travail de l'ingénierie privée* (Doctoral dissertation, Université de Tours).

Calafat, G. (2011). Expertise et compétences : Procédures, contextes et situations de légitimation. *Hypothèses*, (1), 95-107.

Callon, M., Barthe, Y., & Lascoumes, P. (2002). Qu'en pensent les citoyens ?. *Sciences humaines*, *124*(2), 33-33.

Castra, M. (2012). Expertise. *Sociologie*.

Crévits, I., & Labour, M. (2011). Quelle place pour une aide à la décision ? Une illustration dans le domaine de la sécurité routière. *Management des technologies organisationnelles (MTO)*, (1), 187-207.

Delmas, C. (2011). *Sociologie politique de l'expertise*. La Découverte.

Dufresne, M. (2012). À propos de l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) 1: Critique et sociologie de la traduction. *Nouvelles pratiques sociales*, (1), 102-112.

Dumoulin, L., La Branche, S., Robert, C., & Warin, P. (2005). *Le recours aux experts : raisons et usages politiques* (p. 479). Presses universitaires de Grenoble.

Étiemble, J. (2012). Historique de l'expertise collective à l'Inserm et enjeux actuels. *Hermès*, (3), 102-105.

Evetts, J., Mieg, H. A., & Felt, U. (2006). Professionalization, scientific expertise, and elitism: A sociological perspective. *The Cambridge handbook of expertise and expert performance*, 105-123.

Fischer, F. (2004). Professional expertise in a deliberative democracy. *The good society*, *13*(1), 21-27.

Godet & P. Durance (Dir), *La prospective stratégique : Pour les entreprises et les territoires* (pp. 59-109). Paris: Dunod.

Godet, M. & Durance, P. (2011). Chapitre 2. Des problèmes aux méthodes. Dans : , M.

Godet, M. (1997). Manuel de prospective stratégique II (l'art et la méthode).

Lascoumes, P. (2005). Expertise et action publique. *Problèmes Politiques et Sociaux-Articles et Documents d'Actualité Mondiale*, 120.

Lascoumes, P. (2005). L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix. *Revue française d'administration publique*, (3), 369-377.

Latour, B. (2001). L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique. *Lectures, Publications reçues*.
Lefeuvre, M. P. (2012). Quand les managers publics locaux inventent la métropole procédurale. *Espaces et sociétés*, *148*(1), 177-194.

Lelebina, O., & Sardas, J. C. (2011). L'expertise et les experts dans les organisations : une approche multidisciplinaire pour la définition des notions clés. *Actes du XXIIe Congrès de l'AGRH*, 18.

Robert, C. (2008). Expertise et action publique.

Saurugger, S. (2002). L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire. *Revue française de science politique*, (4), 375-401.

Territoires peu denses et périurbains

Arrighi, J. J. (2004). Les Jeunes dans l'espace rural: une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable. *Formation emploi*, *87*(1), 63-78.

Bacqué, M. H., Charmes, É., Launay, L., & Vermeersch, S. (2016). Des territoires entre ascension et déclin: trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. *Revue française de sociologie*, (4), 681-710.

Baron, M., Choplin, A., Delage, M., Frouillou, L., & Vadelorge, L. (2015). L'espace universitaire francilien entre logiques planificatrices et pratiques étudiantes.

Baudelle, G., Darris, G., Ollivro, J., & Pihan, J. (2004). Les conséquences d'un choix résidentiel périurbain sur la mobilité: pratiques et représentations des ménages. *Cybergeo: European Journal of Geography*, 20-21.

Berroir, S., Delage, M., Fleury, A., Fol, S., Guérois, M., Maulat, J., & Vallée, J. (2017, January). Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains. In *Annales de géographie* (No. 713, pp. 31-55). Cairn/Publilog.

Bretagnolle, A. (2015). La naissance du périurbain comme catégorie statistique en France. Une perspective internationale 1. *L'Espace géographique*, *44*(1), 18-37.

Charmes, E. (2005). La vie périurbaine face à la menace des gated communities. *Lectures, Publications reçues*.

Charmes, E. (2007). Les Périurbains sont-ils anti-urbains?. In *Les Annales de la recherche urbaine* (No. 102, pp. 7-18).

Charmes, E. (2009). L'explosion périurbaine. *Etudes foncières*, (138), 25-36.

Charmes, E., Launay, L., & Vermeersch, S. (2013). Le périurbain, France du repli?. *La Vie des idées*.

David, O. (2014). Le temps libre des jeunes ruraux. Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, (22), 82-97.

Didier-Fèvre, C. (2014). ? Les jeunes de l'espace périurbain à l'épreuve des choix post-bac?. *Formation emploi*, *127*, 27-48.

Didier-Fèvre, C. (2015). *«The place to be?» Vivre et bouger dans les entre-deux: jeunesse et mobilités dans les espaces périurbains* (Doctoral dissertation, Paris 10).

Didier-Fèvre, C. (2018). La nuit : une nouvelle frontière pour les jeunes des espaces périurbains ? version sans les figures. *Géoconfluences*.

Dodier, R., & Cailly, L. (2007). La diversité des modes d'habiter des périurbains dans les villes intermédiaires: différenciations sociales, démographiques et de genre. *Norois*, *4*(205), 67-80.

Escaffre, F., Gambino, M., & Rougé, L. (2008). Les jeunes dans les espaces de faible densité: D'une expérience de l'autonomie au risque de la «captivité». *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, (4).

Feildel, B., Bailleul, H., & Laffont, G. H. (2014). Les imaginaires de la mobilité. De possibles ressorts pour la mise en durabilité des espaces périurbains ?. *RTS-Recherche Transports Sécurité*, *2014*(02-03), 143-160.

Hervouet, V. (2008). La mobilité du quotidien dans les espaces périurbains, une grande diversité de modèles de déplacements* L'exemple de la métropole nantaise. *Norois*, *205*, 37-52.

Lemêtre, C., & Orange, S. (2016). Jeunesses rurales–jeunesses ordinaires. *Savoir/Agir*, (3), 9-13.

Lévy, J. (1994). Urbanité: à inventer. Villes: à décrire. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 64, No. 1, pp. 11-16). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Parisse, J. (2019). La prise en compte des jeunes ruraux et périurbains par les intercommunalités et les pays. *Analyse transversale de quatre monographies de territoire, collection .«INJEP Notes & Rapports», note thématique*, (2).

Poulot, M. (2008). Les territoires périurbains:«fin de partie» pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives?. *Géocarrefour*, *83*(4).

Précarités

Alamel, A., & Bucio, C. S. (2021). Comportements et pratiques écologiques des étudiants : retours d'expérience dans une résidence étudiante «all-inclusive» en conteneurs. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, *12*(2).

Béduwé, C., & Giret, J. F. (2017). Le travail salarié des étudiants en France. *Céreq Essentiels*, 117-124.

Béguinet, S. (2013). La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, (43), 227-252.

Bihr, A., & Pfefferkorn, R. (2021). *Le système des inégalités*. La Découverte.

Bolzman, C., & Guissé, I. (2017). Étudiants du «Sud» en Suisse romande 1: de la précarité lors des études aux risques de brain waste dans le cadre de la mobilité internationale. *Journal of international Mobility*, (4), 133-156.

Calvet, L., Marical, F., Merceron, S., & Theulière, M. (2010). La facture énergétique des ménages serait 10% plus faible sans l'étalement urbain des 20 dernières années. *France portrait social, Insee Références*.

Castel, R. (1991). De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle. *Face à l'exclusion. Le modèle français*, 137-168.

César, C. (2008). Dépendre de la distribution d'aide alimentaire caritative. Le cas des sans-papiers. *Anthropology of food*, (6).

Dequiré, A.F. (2007). Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance. *De Boek Supérieur « Pensée plurielle ».*

Devalière, I. (2012). L'inconfort thermique au cœur des inégalités entre les ménages. Appui sur l'Enquête Nationale Logement 2006 1. *Flux*, (3), 58-66.

Fraipont, M., & Maes, H. (2021). Précarité étudiante et COVID-19: catalyseur plus que déclencheur. *Association la Revue nouvelle*, *21*(3), 5-9.

Franssen, A. (2011). Sociologies de la précarité et précarités de la sociologie. *SociologieS*.

Gaide, A. (2019). Mères et étudiantes : une typologie.

Gaide, A. (2020). *Les étudiant-es parents : enquête sur la norme de jeunesse dans l'enseignement supérieur français* (Doctoral dissertation, Institut d'études politiques de paris-Sciences Po).

Jamal, K., & Abdallah, Z. (2016). À propos de la notion de précarité. *Sciences & Actions Sociales*, (1), 8-18.

Lamache, L., David, P., Bertrand, H., & Bal, Z. (2021). Diagnostic d'un phénomène socio-économique invisibilisé: la précarité énergétique étudiante.
Loisy, C. (2000). Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts. *Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Paris: La Documentation française*, 23-50.

Maresca, B., & Dujin, A. (2014). La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie. *Flux*, (2), 10-23.

Meillerand, M. C., & Nicolas, J. P. (2022). Réduire les inégalités sociospatiales par une approche multisectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale. *Informations sociales*, (2), 104-113.

Orfeuil, J. P., & Polacchini, A. (1999). Les dépenses des ménages franciliens pour le logement et les transports. *Recherches Transports Sécurité*, (63), 31-46.

Paturel, D. (2019). Le droit à l'alimentation durable, un nouveau droit ?. In *Forum* (Vol. 158, No. 3, pp. 36-44). Cairn/Cairn.

Paturel, D. (2019). Vous avez dit démocratie alimentaire ?. *Sesame*, (2), 6-7.

Paturel, D., Soulard, C. T., & Vonthron, S. (2019). Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale.

Paugam, S. (2005). Les formes élémentaires de la pauvreté. *Alternatives économiques*, *236*(5), 70-70.

Pierret, R. (2013). Qu'est-ce que la précarité ?. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (2), 307-330.

Ramel, M., & Boissonnat, H. (2018). Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire. In *Forum* (No. 1, pp. 53-61). Cairn/Cairn.

Raux, C., & Traisnel, J. P. (2007). Habitat et déplacement dans les aires urbaines. Impacts énergétiques et environnementaux de la croissance périurbaine. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 103, No. 1, pp. 30-41). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.

Scharpé, J. (2016). D'où provient la précarité étudiante ?. *La Revue Nouvelle*, *8*(8), 9-12.

Thomas, H. (2008). Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. *Recueil Alexandries*.

Verry, D., Dy, K., & Nicolas, J. P. (2017). Vulnérabilité énergétique et mobilité quotidienne : quelle mesure ?

Vertongen, G., Bourgeois, É., Nils, F., Viron, F. D., & Traversa, J. (2009). Les motifs d'entrée en formation des adultes en reprise d'études universitaires. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (38/1), 25-44.

Vial, B. (2011). Indicateur de la précarité étudiante, construction et test : le recours au tutorat. *Document de travail/Working paper Odenore*, *6*, 1-8.

Wrezinski, J. (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale. *Rapport présenté au nom du Conseil Economique et Social, Journal officiel, avis et rapports du Conseil Economique et Social*, 1-104.

Méthodologie

Aldebert, B., & Rouzies, A. (2014). Quelle place pour les méthodes mixtes dans la recherche francophone en management ?. *Management international/International Management/Gestiòn Internacional*, *19*(1), 43-60.

Anadón, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche «dite» qualitative. *Recherches qualitatives*, *38*(1), 105-123.

Avenier, M. J. (2011). Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme ?. *Management Avenir*, (3), 372-391.

Avenier, M. J., & Thomas, C. (2011). Mixer quali et quanti pour quoi faire ? Méthodologie sans épistémologie n'est que ruine de réflexion.

Bacqué, M. H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, (1), 36-66.

Barles, S. (2018). L'aménagement et l'urbanisme: disciplines de l'interface, interdisciplines. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (56-1), 203-218.

Bastien, S. (2022). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, *27*(1), 127-140.

Baumard, P., Donada, C., Ibert, J. & Xuereb, J. (2014). Chapitre 9. La collecte des données et la gestion de leurs sources. Dans : Raymond-Alain Thiétart éd., *Méthodes de recherche en management* (pp. 261-296). Paris: Dunod.

Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, *9*(35), 226-257.

Beaud, S., & Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques* (pp. 328-p). La découverte.

Beliard, A., & Eideliman, J. S. (2008). 6: Au-delà de la déontologie. In *Les politiques de l'enquête* (pp. 123-141). La Découverte.

Betton, E. (2005). Le statut de l'enquête qualitative dans le cadre d'une sociologie de l'action: L'exemple des sentiments de justice. *L'Année sociologique*, *55*(1), 65-80.

Blondeau, C. (2010). La boucherie : un lieu d'innocence ?. *Ethnographiques. org*, (2-novembre 2002).

Boisseuil, C. (2018). Les études urbaines en France: une méthodologie sans discipline?. *Environnement Urbain/Urban Environment*, (Volume 13).

Bongrand, P., & Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? Revue française de science politique, 55(1), 73-111.

Bourdieu, P. (1978). Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections. *Actes de la recherche en sciences sociales*, *23*(1), 67-69.

Breville, B. (2007). *Étude méthodologique sur la grille d'entretien à partir de la collecte d'archives orales dans le quartier Franc-Moisin (Saint-Denis).* Délégation interministérielle à la ville.

Cajaiba, A. P., & Avenier, M. J. (2022). Recherches collaboratives et constructivisme pragmatique : éclairages pratiques. *Recherches qualitatives*, *32*(2), 201-226.

Cater J. K. (2011), « Skype a Cost-Effective Method for Qualitative Research », *Rehabilitation Counselors & Educators Journal*, 4, p. 10-17.

Claude, V. (2009). Histoire des mondes des professionnels de l'urbain. Quelques effets structurants. *Biau V., Tapie G., La fabrication de la ville. Métiers et organisations, Paris, Parenthèses*, 63-72.

Collet, A., & Simay, P. (2013). Y a-t-il des urban studies à la française ? Introduction au dossier. *Métropolitiques. eu*, http-www.

Coulmont, B. (2017). Le petit peuple des sociologues. *Genèses*, *107*(2), 153-175.

Coulmont, B. (2022). *Sociologie des prénoms*. La Découverte.

Crichton S., Kinash S. (2003), « Virtual Ethnography: Interactive Interviewing Online as Method », *Canadian Journal of Learning and Technology*, 29/2, p. 101-116.

Da Silva O. D. L. et de Sousa Á. S. T, 2016, « Gestion de la qualité dans la recherche en sciences sociales et humaines: articulation entre les méthodes qualitatives et quantitatives », Recherches qualitatives, pp. 171-181.

Deakin, H., & Wakefield, K. (2014). Skype interviewing: Reflections of two PhD researchers. *Qualitative research*, *14*(5), 603-616.

Delaporte, Y. (1993). D'un terrain l'autre. Réflexions sur l'observation participante.

Delley, L. J. (2022). *Le dehors de toute fête : une sociologie urbaine de la sécurité au Montreux Jazz Festival* (No. THESIS). EPFL.

Devisme, L., & Breux, S. (2018). Présence-absence des études urbaines en France : enjeux et perspectives. *Environnement urbain/urban environment*, (Volume 13).

Diaz, F. (2005). L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité. Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social. *Champ pénal/Penal field*, *2*.

Dister, A., & Simon, A. C. (2008). La transcription synchronisée des corpus oraux. Un aller-retour entre théorie, méthodologie et traitement informatisé. *Arena Romanistica*, *1*(1), 54-79.

Fabre, G., & Roulleau-Berger, L. (1999). Identités, altérités et blessures sociales : quelle posture pour le sociologue ?. *L'Homme et la société*, *131*(1), 121-133.

Galimberti D. (2021), « Les enquêtes par entretien à l'épreuve de la distanciation », dans Galimberti D. (dir.), *Les enquêtes par entretien à l'épreuve de la distanciation*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 2-9.

Genestier, P. (2019). Théoriser l'action publique urbaine et territoriale: éléments pour une épistémologie de l'aménagisme. *Métropoles*, (24).

Guével, M. R., Pommier, J., & Asbil, G. (2016). Articuler des méthodes qualitatives et quantitatives. *Les recherches qualitatives en santé*, 296-311.

Hanna, P. (2012), « Using Internet technologies (such as Skype) as a Research Medium: a Research Note », *Qualitative Research*, 12/2, p. 239-242.

Janghorban R., Roudsari R. L., Taghipour A. (2014), « Skype Interviewing: The NEW GENERation of Online Synchronous Interview in Qualitative Research », *International Journal of Qualitative Studies on Health and Well-Being*, 9, p. 241-252.

Johnson D. R., Scheitle C. P., Ecklund E. H. (2019), « Beyond the In-Person Interview? How Interview Quality Varies Across In-person, Telephone, and Skype Interviews », *Social Science Computer Review*.

Lapassade, G. (2016). Observation participante. In *Vocabulaire de psychosociologie* (pp. 392-407). Eres.

Lejeune, C. (2019). *Manuel d'analyse qualitative*. De Boeck Supérieur.

Lemieux, C. (2012). How to Not Be a Constructivist ?. *Politix*, *100*(4), 169-187.

Lignier, W. (2008). La barrière de l'âge. Conditions de l'observation participante avec des enfants. *Genèses*, (4), 20-36.

Lugen, M. (2015). Petit guide de méthodologie de l'enquête. *Méthodologie de recherche scientifique, Répertoire des ressources bibliographiques de l'Université Libre de Bruxelles*, 19.

Milon, C. (2022). Ce (lles) que la visioconférence rend visible (s). Une enquête par entretiens auprès de femmes en parcours bariatrique. *Socio-anthropologie*, (45), 179-195.

Morhain, C. (2017) Mobilités et choix résidentiels des étudiants, quels enseignements en termes de politiques de logement ? Mémoire de master, Université Lyon 2.

Neveu, E. (1999). L'approche constructiviste des «problèmes publics». Un aperçu des travaux anglo-saxons. Études de communication. Langages, information, médiations, (22), 41-58.

Olivier de Sardan, J. P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, (1), 71-109.

Pelé, N. (2018). Dépenses des ménages pour leur mobilité quotidienne-une approche par les formes urbaines. Ecole Polytechnique, Montreal (Canada).

Peneff, J. (1996). Les débuts de l'observation participante ou les premiers sociologues en usine. *Sociologie du travail*, 25-44.

Peres-Neto, P. R., Jackson, D. A., & Somers, K. M. (2005). How many principal components? Stopping rules for determining the number of non-trivial axes revisited. Computational Statistics & Data Analysis, 49(4), 974-997.

Pfadenhauer, M. (2005). Ethnography of scenes. Towards a sociological life-world analysis of (post-traditional) community-building. In *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research* (Vol. 6, No. 3).

Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (1991). Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : Distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif1. *Genèses*, (3), 120-133.

Pinçon-Charlot, M., & Pinçon, M. (2005). *Voyage en grande bourgeoisie : journal d'enquête*. Presses universitaires de France.

Pinson, G., & Pala, V. S. (2007). Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ?. Revue française de science politique, 555-597.

Platt, J. (1983). The Development of the « Participant Observation » Method in Sociology : Origin Myth and History. Journal of the History of the Behavioral Sciences, 19, 379-393.

Pluye, P., Gagnon, M. P., Griffiths, F., & Johnson-Lafleur, J. (2009). A scoring system for appraising mixed methods research, and concomitantly appraising qualitative, quantitative and mixed methods primary studies in mixed studies reviews. *International journal of nursing studies*, *46*(4), 529-546.

Pouyanne, G. (2004). Forme urbaine et mobilité quotidienne (Doctoral dissertation, Université Montesquieu-Bordeaux IV).

Rondeau, K., & Paillé, P. (2021). L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, *35*(1), 4-28.

Roudaut, K., & Derbez, B. (2022). Proximité et distance dans l'entretien sur l'intime en période de crise sanitaire. *Genèses*, *126*(1), 125-139.

Santamaria, F. (2016). Origines et fondements de l'aménagement du territoire.

Scherrer, F. (2010). Le contrepoint des études urbaines et de l'urbanisme: ou comment se détacher de l'évidence de leur utilité sociale. *Tracés. Revue de sciences humaines*, (10), 187-195.

Schöpfel, J. (2012). Vers une nouvelle définition de la littérature grise. Cahiers de la Documentation, 66(3), 14-24.

Serra-Mallol, C. (2012). Observation participante.

Sipan, O. (2022). Qui enquête (sur) qui ?. Déléguer le regard pour enquêter à distance. *Socio-anthropologie*, (45), 197-211.

Theviot, A. (2021). Confinement et entretien à distance : quels enjeux méthodologiques ?. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, (129).

Thiétart, R. A. (2014). *Méthodes de recherche en management-4ème édition*. Dunod.

Wacquant, L. (2010). L'habitus comme objet et méthode d'investigation. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (4), 108-121.

Winkin, Y. (1997). L'observation participante est-elle un leurre ?. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, (12).

Documents locaux

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise, 2017.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT, 2017.

Référentiel des politiques publiques, Métropole de Lyon, 2015.

Plan de Déplacements Urbains 2017-2030, Métropole de Lyon, 2017.

Schéma de Développement Universitaire, Métropole de Lyon, 2010.

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, Métropole de Lyon, 2022.

Ressources en ligne

Baptiste Coulmont, *Projet Mentions*, [en ligne], http://coulmont.com/bac/index.html, (consulté le 07/02/2023)

EcomNews, *Bilan du Schéma de Développement Universitaire*, [en ligne], https://ecomnews.fr/news/lyon-bilan-shema-developpement-universitaire-2010-2020-defis/ (consulté le 07/02/2023).

EELV, Programme élections locales 2020 « Maintenant Lyon », [en ligne], 2020, https://www.mediacites.fr/wp-content/uploads/radar/programme2020-promesses-lyon.pdf, (consulté le 07/02/2023)

François Rio, Millénaire 3, [En ligne], https://www.millenaire3.com/ressources/Lyon-metropole-etudiante (consulté le *08/02/2023*)

Gérard Collomb, *Campagne municipale de Lyon*, [en ligne], 2014, http://www.gerardcollomb2014.fr/projet-de-lyon.html, (consulté le 07/02/2023)

Institut Montaigne, *Chiffrage des programmes élections municipales 2014*, [en ligne]: http://www.electionsmunicipales2014.fr/lyon_michel-harvard_proposition_havard-creer-200-logements-etudiants, (consulté le 07/02/2023)

Jean-Claude Driant, *Définition du logement diffus*, [en ligne], https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/d/diffus/, (consulté le 07/02/2023)

Journal du Dimanche, *Tribune de la Fronde des Maires*, [en ligne], 12 septembre 2021, https://www.lejdd.fr/Politique/tribune-metropole-de-lyon-et-si-on-arretait-la-casse-4066104, (consulté le 07/02/2023)

L'Étudiant, Classement général des villes étudiantes pour 2021-2020, [en ligne], https://www.letudiant.fr/palmares/liste-profils/palmares-des-villes-etudiantes/classement-general-des-villes-etudiantes/home.html#indicateurs=900746,900747,900748,900749,900750&criterias, (consulté le 07/02/2023)

Le Monde, *Le Sénat mène une mission d'information sur les Métropoles de Lyon et Aix Marseille,* [en ligne], 4 avril 2022, https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/04/04/le-senat-mene-une-mission-d-information-sur-les-metropoles-de-lyon-et-aix-marseille_6120483_823448.html, (consulté le 07/02/2023)

Le Parisien*, Lyon le projet de télécabine ne verra pas le jour en raison d'une forte opposition*, [en ligne 10 mai 2022, https://www.leparisien.fr/rhone-69/lyon-le-projet-de-telecabine-ne-verra-pas-le-jour-en-raison-dune-forte-opposition-10-05-2022-2A5JNRGFGBCKFG7DMNWZP74F5Q.php, (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, *Lyon Campus,* [En ligne], https://www.lyoncampus.com/ (consulté le 08/02/2023)

Saint-Étienne Métropole, *Une campagne nationale d'attractivité*, [en ligne], https://www.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2019-2020/zoom-sur/sem-une-campagne-nationale-d-attractivite.html, (consulté le 07/02/2023)

Ressources institutionnelles

Assemblée Nationale, *Question n°35952 sur le Plan 60 000 logements étudiants*, [en ligne], 2021, https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-35952QE.htm (consulté le 07/02/2023)

AVUF, *Cadre juridique de l'intervention en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche* [en ligne], 2015, https://www.avuf.fr/2020/04/15/cadre-juridique-de-lintervention-en-matiere-desr/, (consulté le 07/02/2023)

Commission Européenne, C*ommuniqué de presse Erasmus+,* [en ligne], 2021, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_1326, (consulté le 07/02/2023).

FNAU, *Logement étudiant : observer pour décider* [en ligne], 2017, https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2017/09/guide-logement-etudiant-web.pdf (consulté le 07/02/2023)

Gouvernement, *Le Programme Investissement d'Avenir*, [en ligne], 2010, https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir, (consulté le 07/02/2023)

Haut Conseil à l'Égalité, *Rapport sur l'Enseignement Supérieur*, [en ligne], 2021,https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/reperes-statistiques/, (consulté 07/02/2023)

INSEE, Indice de peuplement des ménages, [en ligne], https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236, (consulté le 07/02/2023)

INSEE, Méthodes n°109, [en ligne], https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2571258/imet129-b-chapitre1.pdf, (consulté le 07/02/2023)

INSEE, *Recensement de la population,* [En ligne], https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200046977 (consulté le 08/02/2023)

INSEE. *Définition de « étudiant »* [en ligne], 2019, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1525, (consulté le 07/02/2023)

INSEE. Définition de « étudiant » dans le recensement [en ligne], 2020, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1865, (consulté le 07/02/2023)

Légifrance, Code de l'éducation, [en ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006071191/, (consulté le 07/02/2023)

Légifrance, Code général des collectivités territoriales, livre VI Métropole de Lyon, article L3611-2 à L3665-2, [en ligne], https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028528968, (consulté le 07/02/2023)

Légifrance, Loi ALUR n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, [en ligne], 2014, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028772256, (consulté le 07/02/2023)

Légifrance, Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE), n° 2009-323 article 61, [en ligne], 2009, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000020439191, (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, *Budgets de la Métropole pour les années 2019, 2020 et 2021*, [en ligne] https://www.grandlyon.com/metropole/budget.html (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, *Communiqué de presse sur le changement de statut du SYTRAL en établissement public local*, [en ligne], 2021, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj8gfS45IX9AhW-UKQEHcFMDvkQFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.grandlyon.com%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2Fmedia%2Fpdf%2Fespace-presse%2Fcp%2F2021%2F20211214_cp_votestatutsytral.pdf&usg=AOvVaw0dBn07akyeTusugOejz9zA, (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, *Déroulé des élections métropolitaines de 2020*, [en ligne], https://www.grandlyon.com/metropole/elections-metropolitaines-2020.html, (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, *Extrait du registre des délibérations du conseil du 30 septembre 2019. Délibération n° 2019-3722 ayant pour objet : Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme, portée par Jean-*

Paul Bret, vice-président aux Universités [en ligne], 2019, https://agora.grandlyon.com/portail/jsp/openfile.jsp?pdf=A9iCZwGvgK5FubNtu322bcS53GS0sK4fqUNzpPiImFcNNkx%2BTqSn6NcCoEvAfojpQXos53usMrnofZUeuR6NXc9U8a6jCbgsqLX7OntE0VgVKP180ilzEg%3D%3D , (consulté le 07/02/2023)

Métropole de Lyon, Pacte de Cohérence Métropolitain 2021-2026, [en ligne] https://www.grandlyon.com/metropole/les-instances-territoriales, (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, *Article 77 du code des marchés publics*, [en ligne], https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-bon-commande, (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *23 fiches pour mieux comprendre la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur*, [en ligne], 2018, https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/23-fiches-pour-mieux-comprendre-la-construction-de-l-espace-europeen-de-l-enseignement-superieur-50519 (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Cahier des charges de l'Opération Campus* [en ligne], 2008, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/23/2/aapcampus190208_24232.pdf (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *La situation financière des étudiants,* [en ligne] https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T239/la_situation_financiere_des_etudiants/, (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030*, [en ligne], https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2021-2030-85076, (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, *Arrêt du projet d'IDEX Lyon-Saint-Etienne,* [en ligne], 2020, https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/arret-du-projet-d-idex-lyon-saint-etienne-46971, (consulté le 07/02/2023)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation, *Stratégie « Bienvenue en France »,* [en ligne], https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux-49178 (consulté le 07/02/2023)

Observatoire des Territoires, *Nombre d'étudiants inscrits dans les métropoles en 2015*, [en ligne], 2015, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2017-educsup-nombre-detudiants-inscrits-dans-le-superieur-dans-les-metropoles-en-2015, (consulté le 07/02/2023)

OVE, *L'activité rémunérée des étudiants*, [en ligne] http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/OVE_Infos_30_activite_remuneree_042015.pdf, (consulté le 07/02/2023)

OVE, *Transports et déplacements*, [en ligne], 2016, http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/06/Fiche-transports-et-d%C3%A9placements-2016.pdf, (consulté le 07/02/2023)

OVE. *Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire*, [en ligne], http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2020/06/La-vie-detudiant-confine-Logement.pdf (consulté le 07/02/2023)

République Française, *Erasmus+ : bilan et perspectives d'un programme européen populaire*, [en ligne], 2021, https://www.vie-publique.fr/eclairage/19514-erasmus-bilan-et-perspectives-dun-programme-europeen-populaire, (consulté le 07/02/2023)

Sénat, *Projet de loi de finances pour 2022 : recherche et Enseignement Supérieur* [en ligne], http://www.senat.fr/rap/l21-163-324/l21-163-3246.html, (consulté le 07/02/2023)

Sénat, Projet de loi de finances pour 2022 : recherche et Enseignement Supérieur [en ligne], http://www.senat.fr/rap/l21-163-324/l21-163-3246.html, (consulté le 07/02/2023)

Sénat, *Rapport de discussions au sujet du découpage des circonscriptions en vue de l'élection des conseillers Métropolitains,* [en ligne], https://www.senat.fr/rap/l14-415/l14-4152.html, (consulté le 07/02/2023)

Sénat, *Rapport d'information n° 213 (2002-2003*), [en ligne], https://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-2137.html, (consulté le 08/02/2023)

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'entretien à destination des acteurs institutionnels

Thème général	Questions envisagées	Relances
Historique de l'acteur	• Quel est votre poste aujourd'hui ? • Pouvez-vous me décrire vos missions exactes ? • Quelles expériences avez-vous eues avant d'arriver ici ? • Quelle était votre formation initiale ?	Relance sur l'intitulé, la position dans l'organigramme, la date de la prise de poste Relance sur le lien avec le poste actuel, déjà en charge de ces thématiques, apports potentiels des postes précédents par rapport au poste actuel
Transversalité des politiques publiques	• Quels sont vos rapports avec d'autres services/directions ? • Quels rapports avez-vous avec les agents travaillant sur la mobilité/le logement ? (en fonction) • Quels sont vos rapports avec vos élus ? • Pourriez-vous me raconter une anecdote marquante à propos de votre travail avec les élus ? • Comment travaillez-vous ensemble ?	Relance sur les liens privilégiés à l'intérieur des directions ou les liens « naturels » entre différents sujets Relance sur initiatives des projets et des sujets, communication
Démarche de projet	• Dans le cadre de vos missions, dans quels projets êtes-vous investis ? • Est-ce que le concept de démarche de projet vous parle ? (question filtre) • Dans le cadre de vos missions, sur quels projets précisément êtes-vous investi ? • À quelles grandes politiques publiques ces projets se rattachent-ils ? • En quoi consistent précisément ces projets ? • Comment sont définis les objectifs et le calendrier de ces projets ? • Avec qui travaillez-vous dans le cadre de ces différents projets ? Quels sont les acteurs impliqués dans ce projet ? • Comment définiriez-vous la démarche de projet dans le cadre de vos missions ?	Relance sur une démarche commune ou non, encouragée ou non, quel vocabulaire utilisé Relance : tous les acteurs avec lesquels il y a des échanges, en interne et en externe

Projets en rapport avec les étudiants	• Comment la thématique des étudiants est-elle arrivée dans vos projets ? • Travaillez-vous sur des projets spécifiques aux étudiants ? lesquels ? • De quelles connaissances/informations disposez-vous sur ces populations ? • Quel est votre rôle dans ces projets ? • Pouvez-vous m'en dire plus sur l'historique de ces différents projets ? • À quelle étape de ces projets êtes-vous aujourd'hui ? • Quels sont vos objectifs futurs pour ces projets ? • Avec qui travaillez-vous dans le cadre de ces projets sur les étudiants ? • Quelles sont les différents acteurs mobilisés en dehors de votre l'institution ? • Comment percevez-vous le sujet des étudiants dans le cadre de vos missions ? • Avez-vous participé à des projets qui n'étaient pas forcément dédiés aux étudiants mais qui ont bien fonctionné avec ce public ?	Relance sur la construction du sujet, comment ont-ils été mis à l'agenda, par qui ont-ils été portés etc. Relance sur la construction du sujet, comment ont-ils été mis à l'agenda, par qui ont-ils été portés etc.
Rapport à l'expertise	• Qu'est-ce qu'un expert pour vous ? • Travaillez-vous avec des experts ? Dans quelles conditions ? Qui l'a voulu ? Dans quel cadre ? pour produire quelle expertise ? • Quel est le rôle de l'expertise dans votre travail ? • Quel serait le rôle de l'expert dans la construction des politiques publiques ?	Relance sur êtes-vous un expert, travaillez-vous avec d'autres experts à partir de la définition donnée par l'enquêté
Ouverture	• Selon vous, quelle est actuellement la place des étudiants dans la stratégie métropolitaine ? Quelle place devrait avoir cette thématique dans cette stratégie ? • Est-ce que j'aurai oublié quelque chose sur le sujet donc vous souhaiteriez parler ?	

Annexe 2 : Grille d'entretien à destination des étudiants de première année (POPSU)

Thème général	Questions envisagées	Relances
<u>1ère partie : De l'adolescence dans le périurbain au quotidien d'étudiant</u>		
La jeunesse dans le périurbain	Où avez-vous grandi ? Combien de temps êtes-vous restés à ces endroits ? • Quel était votre cadre de vie ? (maison, appartement, jardin) • Quel était votre statut (locataire (HLM/ privé), propriétaire) ? • Que représente cet environnement pour vous ? • Quels sont les principaux avantages/ inconvénients de cet environnement ? • Auriez-vous aimé grandir ailleurs ? Pour quelles raisons ? • Quelles étaient vos activités de loisirs (sport, musique, activités culturelles) ? • Réalisiez-vous des activités/ sorties avec vos amis ? (Ou plus largement voir vos amis) • Dans quelle mesure vos parents vous laissaient rester seul en extérieur ? • Comment occupiez-vous votre temps libre ? Consommation, shopping ? Accompagnement des parents lors de leurs achats ? • Pouvez-vous me décrire une journée typique de votre période de lycée ? • Où avez-vous vécu depuis ?	À quelle fréquence ? Où vous retrouviez-vous ? Ou chez des amis ? Quel degré d'autonomie lors de vos sorties ?
Le logement aujourd'hui	• Où résidez-vous actuellement ? • Depuis combien de temps ? • Quel est le coût de ce logement ? Statut d'occupation (locataire HLM ou privé/ propriétaire) ? • Pouvez-vous me décrire ce logement ? • Aimeriez-vous habiter ailleurs ? • Avez-vous des projets de déménagement ? Pour quelles raisons ? À quel horizon ? • AUX DECOHABITANTS SEULEMENT Depuis quand avez-vous quitté le domicile familial ? Pour quelles raisons ? Comment avez-vous choisi ce logement ?	Quels sont les avantages et les inconvénients de ce logement ? Pour quelles raisons ? Qui sont les autres membres de ce foyer ?

	Dans quel quartier/ où avez-vous cherché ? Est-ce votre 1er choix ? Si non, quel était le 1er choix ? Pour quelles raisons ?- Aviez-vous un budget contraint ? L'avez-vous respecté ? • Comment vous sentez-vous dans vos études actuellement ? Rencontrez-vous actuellement des difficultés dans vos études ?	Précisions : financière, organisation. Travaillez-vous ? Où ? Quelle activité ? Quels horaires ? Paie ? Pensez-vous que ce travail impacte la réussite de vos études ?
La mobilité quotidienne actuelle	• Pourriez-vous me décrire vos déplacements de la journée d'hier ? • De quels moyens disposez-vous pour vous déplacer en général ? Relancer sur : voiture possession même occasionnelle, permis, abonnements TC/TER, pratique du covoiturage, marche à pieds, trottinette, vélo, stop etc. • Vous êtes-vous déjà senti contraint par vos déplacements ? • Quel est le coût mensuel de vos déplacements ? Relance sur temps, accessibilité, renoncement. • Qu'est-ce pour vous qu'un déplacement exceptionnel ? • Vous déplacez vous le week-end ? Pour quelles raisons ?	Était-ce une journée typique ? Si non pourquoi ? Comment trouvez-vous vos déplacements ? Que faites-vous pendant vos déplacements ?
2ème partie : l'expérience étudiante		
Habitudes de loisirs et de consommation	• Quels sont vos loisirs aujourd'hui ? • Depuis que vous êtes étudiant, qu'est ce qui a changé dans vos activités ? • Dans quel type de magasins faites-vous vos courses ? (supermarché ? épicerie fine ? magasin bio ? marché ?) • Où se trouvent-ils par rapport à votre logement ? • Mêmes questions pour le shopping (vêtements) • Comment jugez-vous l'intégration dans votre promotion ? Dans votre université ? • Quelles sont vos relations avec vos parents ?	Où les pratiquez-vous ? Comment vous y rendez-vous ? À quelle fréquence les pratiquez-vous ? Relance : loisirs peuvent être sportifs, artistiques, culturels, visites etc. Quelles ont été les raisons du choix d'activité (proximité au logement, activités déjà réalisé à l'adolescence) Par rapport à la nature des activités, fréquence, accès à d'autres activités jusque-là impossibles etc. Comment vous y rendez-vous ? Êtes-vous prêts à réaliser de grandes distances au sein de la ville pour chercher un produit particulier ? Quelles sont vos relations sociales avec les autres étudiants ? Partagez-vous des activités avec d'autres étudiants ?

		Vous rendez-vous à des évènements associatifs/festifs ? Faites-vous parti d'une association ? Retournez-vous les voir fréquemment ?
Le choix d'étudier à Lyon	• Pourquoi avez-vous choisi d'étudier à Lyon ? • Quelles étaient les autres villes possibles ? Pour quelles raisons les aviez-vous envisagées ?	
Perception de l'expérience étudiante et de la ville	• Quelle appréciation avez-vous de la ville de Lyon ? • Quels sont les avantages et les inconvénients de Lyon par rapport à vos précédents endroits de résidence ? • Fréquentez-vous certains quartiers particuliers ? Si oui, pour quelles raisons (présence de bars, de boites, de lieux de socialisation particuliers, etc.) ? • Vous sentez-vous libre de fréquenter tous les quartiers ? Sentiment d'insécurité dans certains ? Pour quelles raisons ? • Avez-vous le sentiment de bien connaître la ville ? Des lieux où vous ne vous rendez pas ? • Que pensez-vous de votre nouvelle vie d'étudiant ? Quels sont les avantages et les inconvénients de votre vie d'étudiant ? Que représente le fait d'être étudiant à Lyon pour vous ? • Comment vous projetez vous dans les années à venir ?	Relance sur court terme : la fin d'un cycle universitaire, la fin des études / moyen terme : au-delà des études Quel est votre projet professionnel ? Où souhaiteriez-vous vivre ?
Questions personnelles	• Age ? • Frères et sœurs ? Leurs études ? • Profession des parents ? Leur lieu actuel de résidence ? • Profession des grands parents ? Leur lieu de résidence ? • Revenus de l'étudiant (part de la bourse, revenus du travail, aide des parents) • Budget (dans les grandes lignes, hors logement et transport) • Est-ce que vous souhaiteriez ajouter quelque chose à ce que nous venons de nous dire ?	

Annexe 3 : Grille d'entretien à destination des étudiants bénéficiant de l'aide alimentaire

Thème général	Questions envisagées	Relances
PRESENTATION	• Quel âge as-tu ? • Dans quelle formation et quel établissement es-tu inscris ? • Quel est ton parcours étudiant ? • Depuis quand habites-tu à Lyon ?	Où habitais-tu avant ?
LOGEMENT	• Où habites-tu actuellement ? • Quel est le statut d'occupation de ce logement ? Depuis combien de temps ? • Peux-tu me décrire ton logement ? • Comment l'as-tu choisi ? • As-tu des projets de déménagements ?	Colocation, domicile familial, location, sous-location
MOBILITE	• Quels trajets effectues-tu au quotidien ? • Comment te déplaces-tu dans Lyon ? • Quelle est ton appréciation sur tes déplacements en général ?	Différents modes de transports utilisés et motifs Confort, coût, contrainte
ETUDES ET EMPLOI	• Comment te sens-tu dans tes études actuellement ? • Comment juges-tu l'intégration dans ta promotion/établissement ? • As-tu un job étudiant ? • Depuis quand fréquentes-tu le CSE ? À quelle fréquence ? • Comment as-tu eu connaissance du CSE ? • Qu'est-ce que le CSE a changé dans ta vie étudiante ?	Nombre d'heure par semaine, fréquence
LOISIRS ET CONSOMMATION	• Que fais-tu en dehors de ton temps à l'université ? • Où fais-tu tes achats alimentaires ? • Fais-tu d'autres achats tous les mois ? Lesquels ? Où ?	Activités, relations sociales

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE	• Comment as-tu vécu les différents confinements liés à la crise sanitaire ? • Quel impact a eu la crise sanitaire sur le déroulement de tes études ? • Quel impact a eu la crise sanitaire sur ta vie en général ?	
QUESTIONS PERSONNELLES COMPLEMENTAIRES	• As-tu des frères et sœurs ? • Quelle est la profession et le lieu de résidence de tes parents ? • Quels sont tes revenus ? • Bénéficies-tu d'aides particulières ? Connais-tu ton budget mensuel ? Quel est-il ? • Te considères-tu comme précaire ? Pourquoi ?	Bourses, financement, aide à l'insertion

Annexe n°4 : Synthèse des types d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en France

Type d'Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en France		
Type d'EPCI	Définition	Compétences
Communautés de communes	Une communauté de communes est un établissement public de coopération communale (EPCI) à fiscalité propre. Au 1er janvier 2020, on comptait 997 communautés de communes. Les communautés de communes regroupaient principalement des communes rurales avec un seuil initial de 5 000 habitants. Ce seuil a été relevé à un minimum de 15 000 habitants par la loi NOTRe de 2015.	La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences de : • Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; • Actions de développement économique ; • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; • Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ; • Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; • Assainissement des eaux usées ; • Eau.
Communautés d'agglomération	La communauté d'agglomération, créée par la loi du 12 juillet 1999, est un EPCI à fiscalité propre. Cette forme de coopération intercommunale s'adresse aux ensembles urbains de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes-centres de plus de 15 000 habitants. Ce seuil de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. Par rapport à la communauté de communes, la communauté d'agglomération a un périmètre de compétences plus large.	La communauté d'agglomération dispose de : • Compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) ; • Compétences arrêtées par les conseils municipaux des communes intéressées (au moins trois parmi : voirie, assainissement, eau, cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale).
Communautés urbaines	Une communauté urbaine est un EPCI à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et rassemblant une population d'au moins 250 000 habitants. Au 1er janvier 2021, la France compte 14 communautés urbaines. La communauté urbaine prévoit un degré de coopération plus approfondi que la communauté de communes et la communauté d'agglomération, avec plusieurs compétences obligatoires.	La communauté urbaine exerce les compétences qui lui sont transférées aux lieux et place des communes membres. Leurs compétences de plein droit sont : • Création de zones d'activité, actions de développement économique, promotion du tourisme ; • Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme • Programme local de l'habitat, politique du logement ; • Politique de la ville ;

		• Assainissement et eau, abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national, cimetières, contribution à la transition énergétique ; • Collecte et traitement des déchets de ménages, lutte contre la pollution de l'air ; • Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
Métropoles	La loi MAPTAM de 2014 a créé un nouveau degré de coopération intercommunale, la Métropole, pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants. 22 métropoles sont créées ou en cours de création au 1er janvier 2019 : Aix-Marseille, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours.	Les métropoles exercent de plein droit des compétences renforcées, en lieu et place de leurs communes membres. Elles assurent de plein droit les compétences suivantes : • Développement et l'aménagement économique, social et culturel ; • Aménagement de l'espace métropolitain ; • Politique locale de l'habitat ; • Politique de la ville ; • Gestion des services d'intérêt collectif ; • Protection et la mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ; En plus de ces compétences, elles peuvent exercer, par convention, des compétences relevant du département ou de la région (par exemple, attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement). De même, les métropoles qui en font la demande peuvent exercer des compétences par délégation de l'État en matière d'habitat.
Source : Géoconfluence, 2020 ; République Française, https://www.vie-publique.fr/fiches/20118-la-cooperation-intercommunale-et-les-epci http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/communaute-dagglomeration-communaute-urbaine-france		

Annexe n°5 : Exemplaire du formulaire de consentement utilisé

PROJET DE RECHERCHE : THESE EN AMENAGEMENT DE MME. CHLOE MORHAIN

Fiche d'information et de consentement

Description et objectifs du projet

Cette étude fait partie du projet de thèse de Chloé Morhain sur les pratiques quotidiennes des étudiants dans la Métropole de Lyon et les dispositifs d'action publique qui les impactent. Cette thèse est réalisée en partenariat avec la Métropole de Lyon et le Laboratoire Aménagement Economie Transports (LAET)

Autrice de l'étude

Chloé Morhain, doctorante en aménagement (LAET/ENTPE), CIFRE avec la Métropole de Lyon ;
chloe.morhain@entpe.fr

Déroulement de l'étude

Dans ce projet, nous sollicitons votre participation afin de réaliser, avec votre accord un entretien individuel, qui sera enregistré sur dictaphone ou via un téléphone portable, concernant les pratiques quotidiennes de votre vie étudiante (logement, mobilité, consommation) ainsi que l'impact de la crise sanitaire sur celle-ci.

Règle de participation à l'étude

La participation à des projets de recherche tels que la thèse de Chloé Morhain est bénévole à toutes les étapesde la recherche. À tout moment et sans avoir besoin de vous justifier, vous pourrez interrompre votreparticipation à l'étude.

Confidentialité des données

Toutes les informations recueillies dans le cadre de ce projet (coordonnées, informations enregistrements), ne seront accessibles que par les chercheurs responsables de ces enquêtes. Ces informations seront confidentielles, ne pourront être divulguées et ne seront destinées qu'à un usage scientifique. Toutes les informations recueillies au cours de l'étude seront rendues anonymes (par Chloé Morhain, LAET). Les enregistrements audios seront retranscrits par écrit et anonymisés. Il est important de souligner que les informations personnelles sur vous et votre pratique professionnelle ainsi que les informationsde mobilité seront confidentielles à toutes les étapes de la recherche. La récolte et le stockage des données est en conformité avec le règlement européen RGPD[1].

[1] https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees

CONSENTEMENT DE PARTICIPATION

Nom : _____ **Prénom : _____**

Adresse : _____

Email : _____

J'ai reçu une note d'information écrite, que j'ai lue, précisant les modalités du déroulement de cette recherche. J'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais pour la bonne compréhension de la note d'information et j'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant avant de prendre ma décision.

J'ai pris note que les données qui me concernent resteront strictement confidentielles et pourront faire l'objet de publication en respectant l'anonymat des participants·e·s. Je n'autorise leur consultation que par les investigateurs de la recherche, des spécialistes qu'ils solliciteraient. J'accepte que les données enregistrées à l'occasion de cette recherche puissent faire l'objet d'un traitement par le promoteur ou pour son compte en conformité avec la législation dela loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de la loi subséquentes qui l'ont modifiée. À tout moment, je pourrai exercer auprès du responsable de la recherche, le droit d'accès prévu par la loi informatique et liberté modifiée par la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994 (40) ainsi que mon droit de rectification (article 36). La récolte et le stockage des données est en conformité avecle règlement européen RGPD.

J'accepte librement et volontairement de participer à l'étude dans le cadre du travail de thèse de Chloé Morhain.

Je suis informé·e qu'à tout moment, je peux interrompre ma participation dans cette étude, sans que cela ne me porte préjudice.

J'ai reçu une copie du présent document et j'ai été informé·e qu'une copie serait également conservée par le responsable de la recherche dans les conditions garantissant la confidentialité et j'y consens.

Fait à ……..., le ..... en 2 exemplaires.

Partie à remplir par le répondant	*Partie à remplir par l'investigateur*
Signature	Signature

Annexe 6 : Plaquette de valorisation des travaux de la thèse à la Direction des Mobilités

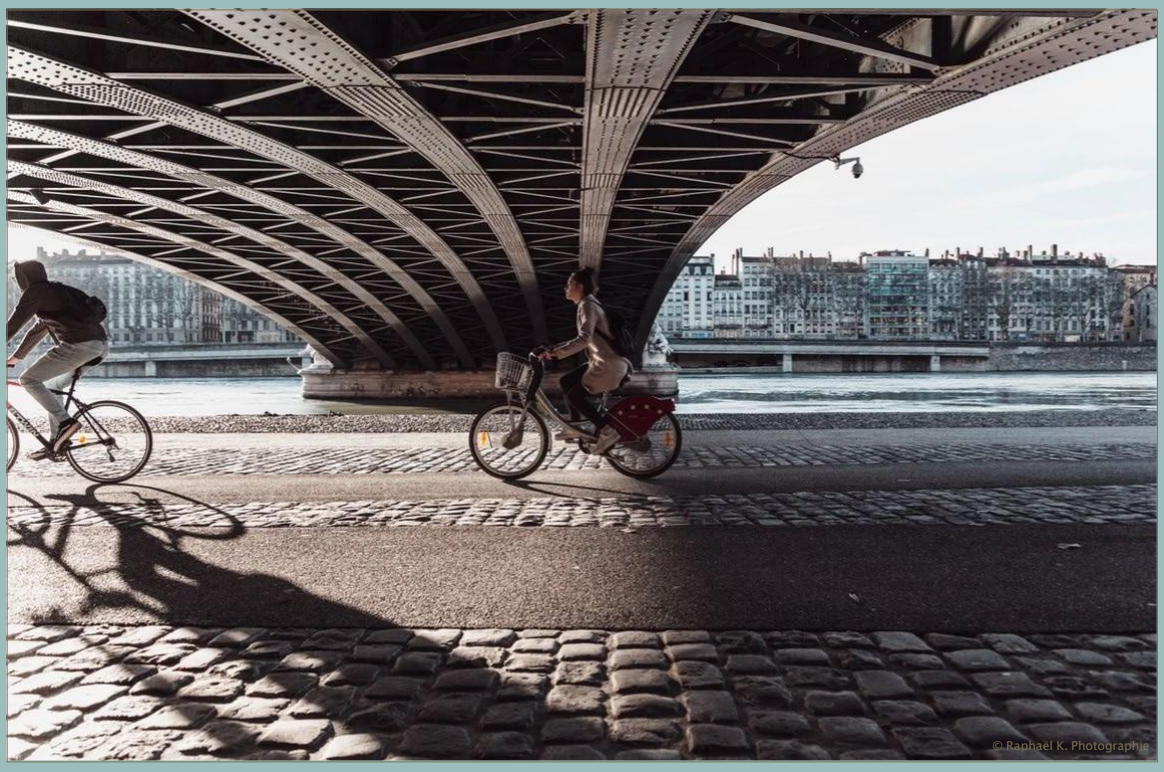

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Chloé Morhain
2022

QUELQUES CHIFFRES CLÉS...

Présentation des données disponibles

Cette synthèse des données a été réalisée dans le cadre de la thèse CIFRE de Chloé Morhain (2019-2022). Elle présente des résultats issus de données quantitatives représentatives de la population étudiante de la Métropole lyonnaise, mais aussi des données qualitatives issus d'entretiens réalisés avec des étudiants aux profils spécifiques (étudiants précaires, étudiants résidant en dehors de la Métropole mais qui étudient a Lyon).

Méthodologie de l'enquête MobiCampus

MobiCampus-UdL est un projet de recherche lancé en 2016 sur une initiative du Laboratoire Aménagement Économie Transports (LAET), financé par le Labex IMU et soutenu par la Métropole de Lyon. Le projet MobiCampus vise à produire et à analyser des données sur les pratiques de mobilité des usagers de différents campus universitaires.

L'enquête MobiCampus a été adressée à d'autres publics que les étudiants comme les enseignants chercheurs ou les personnels administratifs, mais nous n'analyserons pas ces données. L'enquête a été déployée progressivement dans les principaux campus de la Métropole de Lyon entre 2016 et 2019.

19 Entretiens réalisés avec des étudiants précaires

14 Entretiens réalisés avec des étudiants périurbains

7787 Étudiant(e)s dans la base MobiCampus

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Mode de déplacement

Les étudiants sont très majoritairement utilisateurs des transports en commun pour se rendre sur leurs lieux d'études (56%). La marche à pieds est le second mode de déplacements le plus utilisé avec 26% des trajets domicile-campus, suivi du vélo (10%) et de la voiture (6%).

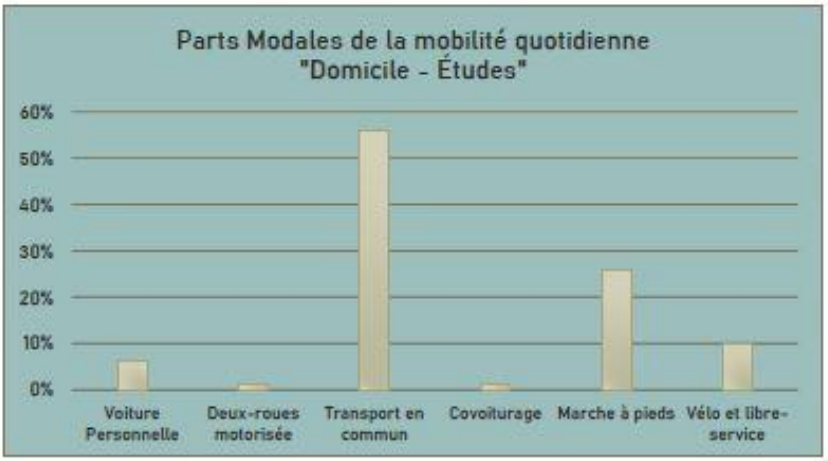

50% Étudiants utilisateurs des transports en commun

Temps de trajet

Une grande partie des étudiants résident à proximité de leur lieux d'étude : 53% des étudiants enquêtés effectuent moins de 20 minutes de trajet pour se rendre sur leur campus, et 23% d'entre eux se situent à moins de 10 minutes de leur lieu d'enseignement.

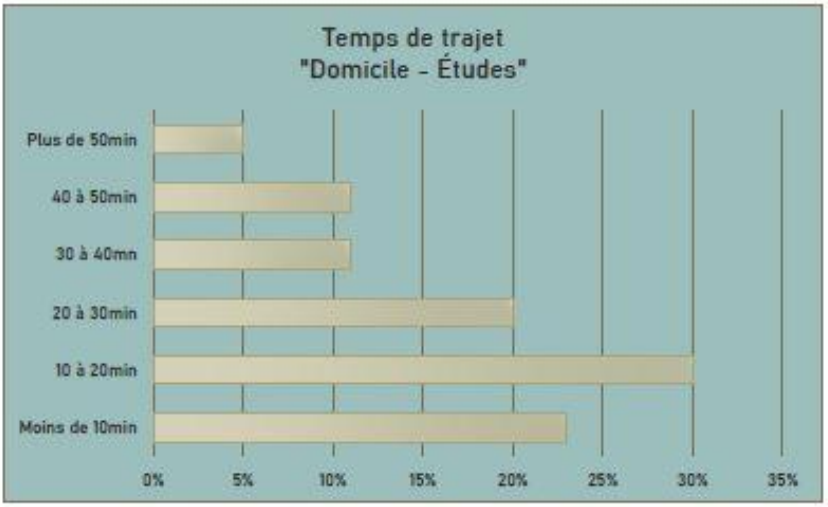

50% Trajets Domicile-Études inférieurs à 20 min

Étudiants possédant une carte de transport en commun **60%**

Étudiants utilisant les transports en commun sans abonnement **30%**

LE LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS

▶ Localisation des étudiants

Cette carte représente la localisation résidentielle des étudiants. Bien qu'ils soient présents sur toutes les communes du territoire, il existe une plus forte concentration des étudiants dans les communes de Lyon et Villeurbanne, ainsi qu'en moindre mesure à Écully, Bron, Vaulx en Velin et Oullins. Des campus importants sont situés dans ces communes de première couronne de la Métropole, ce qui illustre des choix résidentiels étudiants en faveur d'une proximité du lieu d'étude.

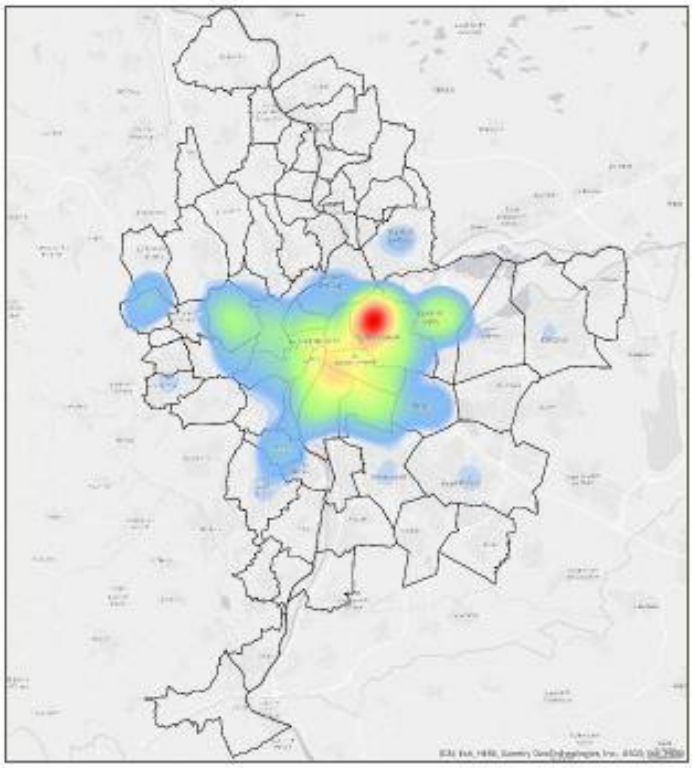

50% Étudiants résident dans le parc privé locatif

▶ Typologie du logement étudiant

Pour autant, tous les étudiants n'ont pas déménagé pour effectuer leurs études dans la Métropole. 18% d'entre eux résident au domicile de leurs parents, on les appelle des cohabitants. Concernant les décohabitants, 26% des étudiants enquêtés résident dans le parc privé en colocation, et 23% en location seul.e ou en couple. Les résidences CROUS représentent environ 7% du logement des étudiants dans la Métropole.

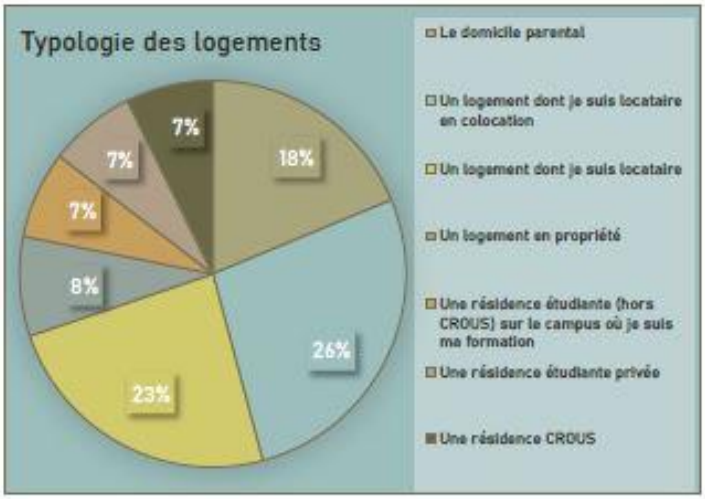

FOCUS : TYPOLOGIE DES QUARTIERS ÉTUDIANTS

▶ Les quartiers étudiants

Des quartiers de la vie étudiante ont été définis à l'échelle des IRIS à partir de plusieurs variables : densité d'étudiants, présence d'établissements d'enseignement supérieur, accessibilité en transports en commun et présence de commerces spécifiques.

Cette typologie regroupe six types de quartiers étudiants : les quartiers périphériques, périphériques bien desservis, les centralités secondaires, les centralités aux loyers élevés, les centralités des aménités et les quartiers à proximité des campus.

Les étudiants sont présents dans tous les quartiers, bien que ceux à proximité des campus sont les plus représentés.

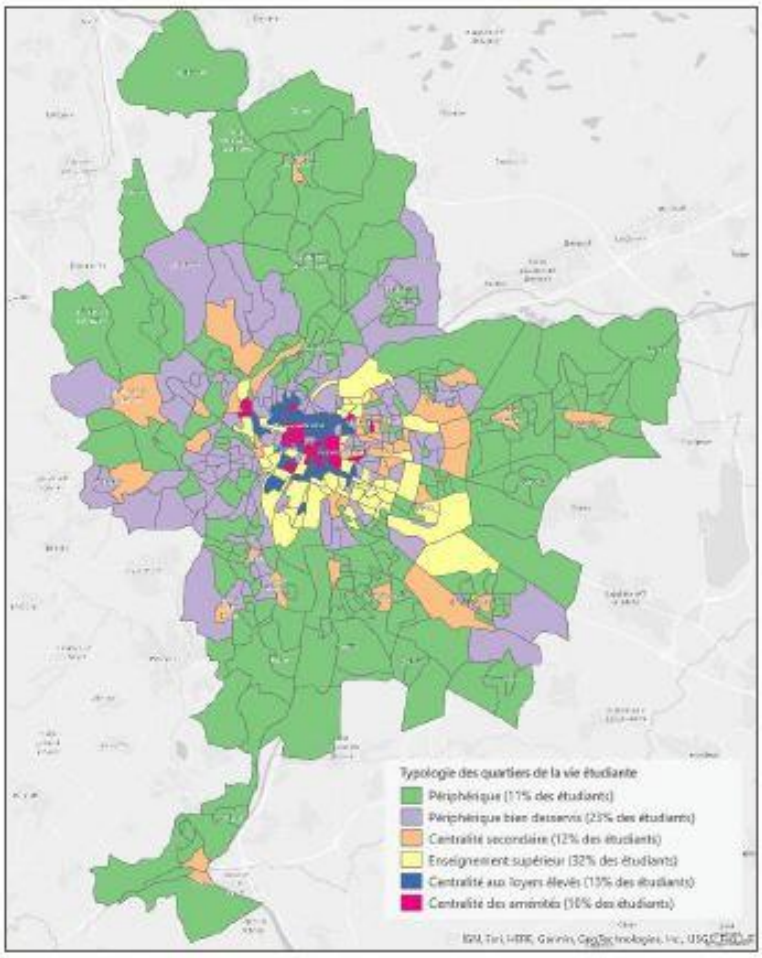

Quartiers marqués par des déplacements domicile-études plus long, avec un usage de la voiture plus important.

A proximité de campus de la première couronne, les étudiants utilisent plus la voiture qu'ailleurs mais pratiquent également beaucoup la marche à pieds.

Quartiers marqués par une motorisation un peu supérieure à la moyenne, un usage plus fort du vélo et une plus grande concentration des étudiants aux faibles revenus.

Les étudiants qui résident dans ces quartiers sont de forts utilisateurs de la marche à pieds et les moins motorisés.

Les centralités aux loyers élevés regroupent des étudiants plus âgés qui utilisent beaucoup le vélo pour se rendre sur leurs lieux d'études.

Les étudiants qui résident dans des quartiers centraux fortement dotés en aménités utilisent davantage les transports en commun.

FOCUS : ÉTUDIANTS PÉRIURBAINS

▶ Aire Métropolitaine Lyonnaise

9% des étudiants enquêtés ne résident pas sur le territoire de la Métropole de Lyon. Une grande partie d'entre eux réside dans des communes à proximité.

On constate aussi la présence d'antennes d'universités lyonnaises dans d'autres communes de l'aire métropolitaine comme Saint-Etienne (Lyon 1), Bourg en Bresse (Lyon 3), Bourgoin Jallieu (Lyon 2) et Roanne (Lyon 1).

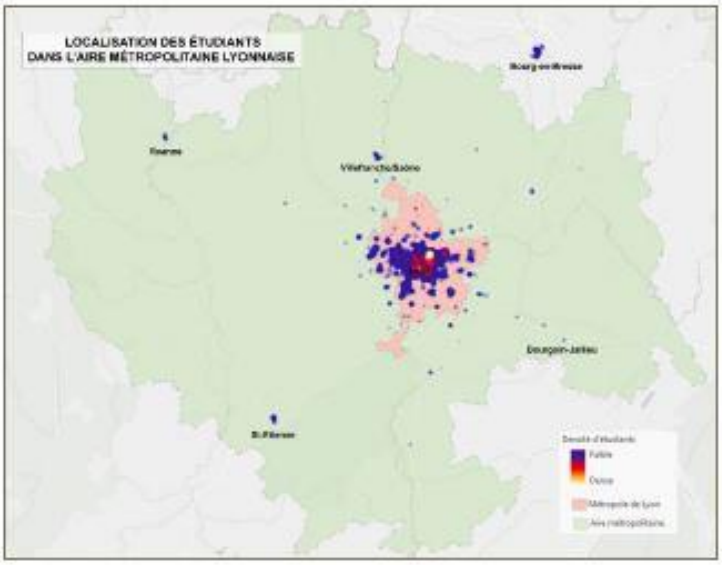

▶ Localisation et Parts Modales

Les étudiants qui résident hors des limites administratives de la Métropole se distinguent par un fort usage de l'automobile pour se rendre sur leur lieu d'étude et les transports en commun en intermodalité. Ils utilisent nécessairement moins les modes actifs au quotidien.

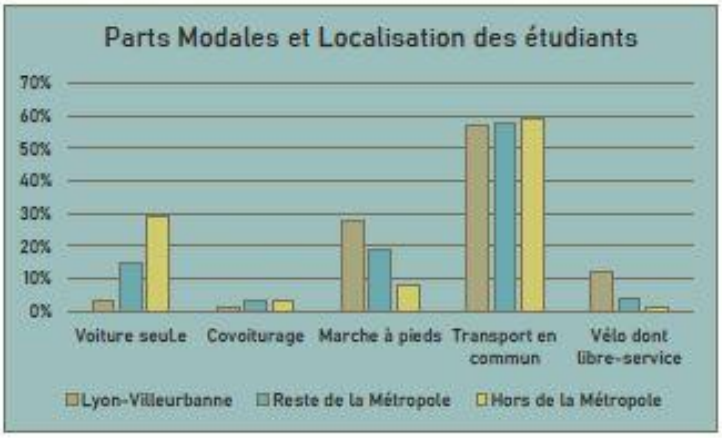

▶ Localisation et Temps de trajet

Le temps de trajet est la variable la plus discriminante pour les étudiants qui résident hors de la Métropole. Ils sont très majoritaires dans les temps de trajets dépassant 45 minutes entre le domicile et le lieu d'étude.

65% Trajets « Hors Métropole » supérieurs à 45 min

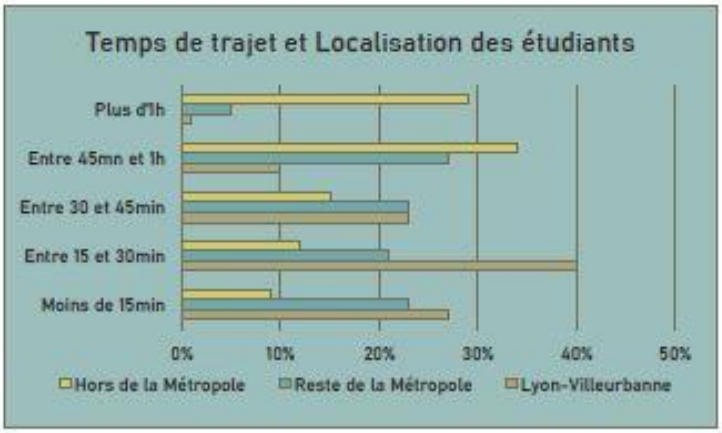

FOCUS : ÉTUDIANTS LES PLUS PRÉCAIRES

La vulnérabilité des étudiants précaires rencontrés est accentuée car ils ne correspondent pas aux critères des étudiants définis par les politiques publiques en matière d'âge, de nationalité etc...

Les profils d'étudiants les plus précaires présentent notamment des enjeux forts en matière de tarification des transports en commun. La tarification jeune peut être poursuivie en cas d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur jusqu'à 27 ans seulement.

La précarité alimentaire est souvent révélatrice d'un système de précarités plus global. Le développement d'une offre de logement abordable est stratégique dans la mesure où il s'agit du poste de dépense le plus important pour les étudiants, suivi par l'alimentation et la mobilité.

« En fait vu que moi j'ai 35 ans, je ne suis pas étudiante pour eux ici, comme t'as dépassé 24 ans. (Rires) Tu ne fais pas partie des étudiants, donc t'as plus le droit d'avoir des abonnements moins chers. Mais moi, je ne peux pas payer 65 euros par mois. Je suis étudiante, j'utilise le bus, le transport en commun, je ne peux pas payer 65 euros par mois. Déjà moi, avec ce que je gagne, j'enlève tout ce que je dois payer et il me reste rien du tout pour le mois. Donc imagine si j'enlève encore plus 65 euros ! ».

Naima

« Comme je disais : « C'est vraiment le budget strict de l'étudiant » (rire). Ça dépend de ce que tu as, en fait (rires). De ce qu'on peut te donner. De ce que tu peux gagner. Voilà. Comme je vais travailler demain, c'est juste la journée de demain, je travaille de 11 heures à 19 heures, et je vais gagner 88 euros. Donc par exemple, après ça, je peux me dire : « Ouais. Je vais me payer une viande de 10 euros, je vais manger. » Donc voilà quoi. Comme je dis, c'est vraiment le budget strict d'un étudiant. C'est plus ou moins ça. Ouais, je me permets parfois, ma petite folie, comme je le dis (rire). »

Rosine

Annexe 7 : Synthèse des bases de données existantes pour le traitement des pratiques étudiantes

Synthèse des bases de données existantes pour le traitement des pratiques étudiantes					
Base de données	**Année**	**Périmètre**	**Forces**	**Faiblesses**	**Adaptation de la base au traitement des pratiques des étudiants**
Enquête conditions de vie (OVE)	2016	France	➢ Échantillon important ➢ Permet des éléments de cadrage à échelle nationale ➢ Base de données généraliste	➢ Base de données moins facilement accessible (demande d'accès, durée entre la passation du questionnaire et la mise à disposition des données) ➢ Beaucoup de données sur des thématiques très différentes ➢ Faible représentation de chacun des territoires	➢ Échantillon trop faible pour une analyse des pratiques quotidiennes des étudiants du périurbain lyonnais
MobiCampus (LAET)	2019	Métropole de Lyon	➢ Échantillon important ➢ Base de données plus riche sur la mobilité, mais qui aborde logement et localisation	➢ Peu d'informations sur la mobilité hors motif domicile-études ➢ Tous les établissements de la Métropole n'ont pas été enquêtés	➢ Échantillon important sur les populations étudiantes à l'échelle de la Métropole de Lyon
Recensement population (INSEE) (Thème « Logement)	2016	Région Auvergne Rhône-Alpes	➢ Échantillon très important ➢ Base de données essentiellement ciblée sur le logement même si variable sur le mode de déplacement quotidien	➢ Identification des étudiants par recoupage de différentes variables comme la fréquentation d'un établissement d'enseignement supérieur et un diplôme obtenu (au moins le baccalauréat) ➢ Données sur la mobilité quotidienne impossibles à exploiter : la question porte sur le mode de déplacement utilisé pour se rendre sur le lieu de travail et elle n'a pas été posée aux étudiants qui fréquentent un « lieu d'étude »	➢ Plusieurs départements de l'aire métropolitaine lyonnaise sont fondus ensemble sous un code unique, car ils représentent trop peu d'individus ➢ Données disponibles seulement pour la Métropole de Lyon (pas de communes limitrophes) ➢ Possibilité d'analyser les données à l'échelle de la Métropole, ou bien pour le département du Rhône
Enquête Ménage Déplacements (EMD)	2015	Aire Métropolitaine lyonnaise	➢ Échantillon important ➢ Base de données ciblée sur la mobilité	➢ Traite uniquement la mobilité quotidienne ➢ Sur-échantillonnage de la population étudiante décohabitante dans les résidences étudiantes pour pallier le recrutement initial : la population étudiante est donc très homogène	

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE 25

PARTIE 1. DEFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME DES TERRITOIRES ETUDIANTS 35

CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 39

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 41

1) Les agglomérations métropolitaines, territoires de pratiques étudiantes 44

1.1. Définir une population : définitions et enjeux autour des étudiants 44

1.2. Pratiques quotidiennes des étudiants 59

2) L'agglomération métropolitaine, territoire d'action à destination des étudiants 72

2.1. Les différentes échelles des politiques publiques et leur impact sur le site universitaire 73

2.2. Mise à l'agenda des thématiques étudiantes 96

2.3. La Métropole de Lyon depuis la loi MAPTAM : l'émergence d'une collectivité territoriale à statut particulier 105

CONCLUSION DU CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS 123

CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS 125

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS 127

1) Positionnement du cadre théorique 129

1.1. Ancrage disciplinaire entre aménagement et *urban studies* 129

1.2. Sociologie de la traduction 132

1.3. Sociologie de l'action publique comme cadre d'analyse 136

2) Comment l'action publique locale se saisit et produit-elle des objets territoriaux et transversaux ? 152

3) Hypothèses de recherche 156

3.1. Les pratiques quotidiennes des étudiants sont peu étudiées, mais stratégiques pour les territoires métropolitains 157

3.2. L'action publique est constituée de mesures dédiées à des populations, et d'autres mesures plus génériques sont susceptibles d'impacter les mêmes populations 159

3.3. Les politiques publiques impactant les étudiants sont cloisonnées thématiquement à l'image du fonctionnement en silos des collectivités 160

3.4. L'action publique locale se construit à partir d'une connaissance objectivée de ses objets 162

4) Choix méthodologiques 163

4.1. Démarche générale : une articulation entre méthodes qualitatives et quantitatives..163
4.2. Terrain d'enquête en thèse CIFRE.....171
4.3. Déroulé des enquêtes de terrain.....176
CONCLUSION DU CHAPITRE 2. ENQUÊTER SUR L'ACTION PUBLIQUE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS.....197
CONCLUSION DE LA PARTIE 1. DÉFINIR LES AGGLOMERATIONS METROPOLITAINES COMME TERRITOIRES ÉTUDIANTS.....199
PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE.....201
CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE 205
INTRODUCTION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE.....207
1) Panorama des institutions impliquées localement sur les questions étudiantes.....209
1.1. Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 212
1.2. Région Auvergne Rhône-Alpes.....215
1.3. Université de Lyon.....218
1.4. Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités) 222
1.5. Acteur du logement social étudiant : CROUS.....226
1.6. Bailleurs sociaux 229
1.7. Acteurs privés du logement.....233
1.8. Métropole de Lyon.....238
2) La politique étudiante : un objet d'action publique locale à la transversalité marginale 243
2.1. Une transversalité limitée dans les politiques publiques locales 243
2.1.1. La territorialisation de l'action publique comme une opportunité de transversalité 244
2.1.2. Application de la transversalité aux pratiques professionnelles 246
2.1.3. Mode projet et démarches métropolitaines transversales.....247
2.2. Transectorialité : des dispositifs à destination des étudiants comme des objets mineurs dans les politiques sectorielles locales 251
2.2.1. Le logement étudiant comme un objet mineur dans la politique de logement 251
2.2.2. Le logement étudiant dans les politiques universitaires.....253
2.2.3. La mobilité étudiante comme une composante mineure de la politique de mobilité 255
3) Le Schéma de Développement Universitaire, objet transversal, mais qui reste symbolique 259
3.1. Le SDU, un document non contraignant 260
3.2. Contenu et application du SDU entre 2010-2020 266
3.3. Une gouvernance partenariale du logement étudiant issue du SDU.....275
3.4. Bilan du SDU et perspectives d'élaboration d'un SDU 2 282
3.4.1. Les assises du SDU 2010-2020 comme bilan du document.....282

3.4.2. Élaboration d'un SDU 2 dans un contexte de crise sanitaire et d'alternance politique 287

CONCLUSION DU CHAPITRE 3. QUESTIONNER LA TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE 293

CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 295

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 297

1) Analyser l'expertise dans l'action publique locale 299

1.1. Définition et enjeux de l'expertise dans l'action publique 299

1.2. La production d'expertise comme un procédé de traduction 303

2) Expertise technique métropolitaine 305

2.1. Définition de l'expertise par les acteurs techniques 306

2.2. Apports de l'expertise technique dans le processus d'aide à la décision 310

2.3. Différentes mobilisations de l'expertise technique en fonction des institutions 317

3) Les bureaux d'études, acteurs clés de l'externalisation de l'expertise dans la fonction publique 321

3.1. Modalités de l'externalisation de l'expertise auprès d'acteurs privés 321

3.2. Rapports entre commanditaires et prestataires dans la production de connaissances 326

4) Expertise des élus et changement de paradigme 328

4.1. Définition de l'expertise par les élus 329

4.2. Un changement de paradigme dans les politiques publiques 335

4.3. Une nouvelle conception de l'attractivité métropolitaine à partir de 2020 339

CONCLUSION DU CHAPITRE 4. INTERROGER LA PRODUCTION DE L'EXPERTISE DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 343

CONCLUSION DE LA PARTIE 2. CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE 347

PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES 349

CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 351

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 353

1) Le constat d'un manque de données sur les pratiques étudiantes 356

1.1. Un constat partagé par les acteurs 357

1.2. État des données disponibles sur les pratiques étudiantes 362

1.3. Méthodologie de l'enquête locale MobiCampus 365

2) Impact du lieu de résidence sur les pratiques quotidiennes des étudiants 369

2.1. Construction d'une typologie spatiale pour une analyse fine des pratiques étudiantes sur le territoire 369

2.2. Analyse des pratiques étudiantes à partir de la typologie des IRIS 380

3) D'autres facteurs susceptibles d'impacter les pratiques étudiantes 412
3.1. Des stratégies spécifiques propres à l'usage de différents modes de transports .. 412
3.2. Des pratiques fortement impactées par le type d'établissement fréquenté 417
3.3. Des pratiques propres au caractère transitoire des étudiants 419
CONCLUSION DU CHAPITRE 5. DU MANQUE DE DONNÉES À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES TERRITORIALISÉES 423
CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 425
INTRODUCTION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 427
1) Étudier depuis les marges : parcours d'étudiants périurbains 429
1.1. Les jeunes dans les travaux sur le périurbain 429
1.2. Données locales sur les étudiants périurbains 435
1.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants périurbains 441
1.3.1. Un portrait statistique des étudiants périurbains du terrain lyonnais 441
1.3.2. Une mobilité quotidienne entre intermodalité, multimodalité et dépendance à l'automobile 447
1.3.3. Une mobilité contraignante, parfois motif de renoncement 452
1.3.4. Choix résidentiels : arbitrage entre navette et décohabitation 455
2) Étudier en marges : portraits d'étudiants précaires 461
2.1. La précarité étudiante dans la littérature scientifique 462
2.2. Données locales sur les étudiants socialement en marges 467
2.3. Analyse des pratiques quotidiennes des étudiants vulnérables 470
2.3.1. Statistiques descriptives d'étudiants en vulnérabilité économique 470
2.3.2. La précarité alimentaire comme révélatrice d'un système de précarités 476
2.3.3. Le logement comme pierre angulaire du système de précarités 481
2.3.4. Mobilité quotidienne : de forts enjeux économiques et temporels 489
2.3.5. Impact de la crise sanitaire sur les étudiants les plus précaires 496
CONCLUSION DU CHAPITRE 6. ÉTUDIER EN MARGE, DEPUIS LES MARGES 503
CONCLUSION DE LA PARTIE 3. CONTRIBUER À LA COMPRÉHENSION DES PRATIQUES ÉTUDIANTES 505
CONCLUSION GÉNÉRALE 507
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE 521